This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Library
of the
University of Wisconsin

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

PAPE ALSACIEN

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en août 1876.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET C^ie^, 8, RUE GARANCIÈRE.

Digitized by Google

UN

PAPE ALSACIEN

ESSAI HISTORIQUE

SUR

SAINT LÉON IX ET SON TEMPS

PAR

M. L'ABBÉ DELARC

DU CLERGÉ DE PARIS

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1876

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

146940
OCT 1 0 1910
DGA
L9
XD37

AVANT-PROPOS

Saint Léon IX a été le précurseur de saint Grégoire VII. Ce titre résume toute sa vie et est suffisant pour éveiller l'attention et mériter le respect de tous ceux qui ont souci de la dignité et de la liberté de l'Église. Les luttes soutenues par Grégoire VII contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, Léon IX les a inaugurées; il a, nouveau Moïse d'un nouveau Josué, indiqué avant de mourir où était la terre promise de la régénération de l'Église. L'activité dont le Saint-Siége a fait preuve dans la seconde

Digitized by Google

moitié du onzième siècle date du pontificat de Léon IX; c'est vraiment ce pape qui a implanté à Rome une vie nouvelle, qui a mis fin à la triste série des Papes tusculans pour préparer les voies à saint Grégoire VII et aux Papes du douzième siècle.

La vie de Léon IX comprend deux parties distinctes, séparées par son élévation sur le Saint-Siége : la première plus calme, presque monastique, a été racontée avec charme et avec beaucoup d'exactitude par un contemporain du Pape, Wibert, archidiacre de Toul[1],

[1] On ne sait que deux choses sur Wibert, c'est qu'il était archidiacre de Toul et contemporain de Léon IX; il dit lui-même qu'il raconte « *non tam audita quam visa* » (Wibert, *Prologue*), et qu'il avait été admis dans l'intimité du pieux pontife, *benignitas ipsius digna est meam parvitatem familiarius sibi jugiter assistere* (Wibert, *Prologue*). Comme Léon IX vivait encore lorsque Wibert avait commencé son travail, le pieux archidiacre n'avait voulu tout d'abord que raconter la jeunesse et l'épiscopat de Bruno, « laissant aux sages et aux Romains le soin de rapporter les actes du Pape Léon IX. » Plus tard, Wibert s'est heureusement ravisé et, après la mort du Pape, il a écrit le pontificat de son héros. Le livre de Wibert a été réimprimé plusieurs fois, notamment dans Migne : *Patrol. lat.* t. CXLIII, col. 457-504, et dans Waterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. II, 127-170. C'est toujours d'après l'édition de Waterich que j'ai cité Wibert.

Digitized by Google

la seconde, agitée, tourmentée, brusquement terminée par une catastrophe, exige, pour être exposée par le menu et appréciée comme elle le mérite, la connaissance d'un assez grand nombre de pièces officielles et de documents originaux.

C'est en puisant exclusivement à ces sources que j'ai essayé de rétablir les traits de cette pieuse et belle physionomie pontificale; tout mon désir est qu'elle produise sur le lecteur cette impression de vénération et de respect que j'ai moi-même ressentie en collationnant ces vieux textes du onzième siècle.

Cette étude sur Léon IX est le premier fragment d'un ouvrage qui essayera de raconter l'histoire de saint Grégoire VII et de son temps. Il est impossible de comprendre saint Grégoire VII lorsque l'on ne connaît pas de très-près ses prédécesseurs immédiats; si donc le public veut bien accueillir avec intérêt le travail que je lui présente aujourd'hui, s'il ne s'effarouche pas trop de cette méthode

Digitized by Google

historique qui va directement aux sources, qui laisse librement parler les auteurs contemporains, qui ne dissimule absolument rien, qui ne récuse aucun témoignage, sauf à les soumettre tous à un examen critique, je publierai successivement le résultat de mes études; elles prouveront, je l'espère, que saint Grégoire VII est aussi méconnu qu'il est célèbre.

Digitized by Google

UN

PAPE ALSACIEN

CHAPITRE PREMIER.

BRUNO JUSQU'A SON ÉLECTION A LA PAPAUTÉ.

(21 JUIN 1002. — DÉCEMBRE 1048.)

Naissance de Bruno. — Sa famille. — Il va à l'école épiscopale de Toul. — Bruno chanoine de Toul, plus tard chapelain à la cour du roi Conrad. — Expédition de Conrad en Italie. — Bruno chef d'armée. — Son élection à l'évêché de Toul. — Retour en Lorraine. — Bruno est sacré évêque de Toul. — Il réforme les couvents de son diocèse. — Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon. — Portrait de Bruno. — Il va comme ambassadeur à la cour de France. — Succession du royaume de Bourgogne. — Famine et peste en Lorraine. — Maladie de Bruno. — Il perd son père et sa mère.

Quand on sort de Colmar en se dirigeant vers l'ouest, on rencontre à une lieue à peu près de la ville les premières ondulations de la chaîne des Vosges; c'est sur une de ces collines émergeant au dessus de la plaine, sur le mont Égisheim, « aux

Digitized by Google

confins de la douce Alsace[1] », que le 21 juin 1002 naquit le futur Pape saint Léon IX. Du côté paternel, il descendait de Adalrich, que le roi Childéric, roi d'Austrasie, avait nommé duc d'Alsace, vers

[1] « *In dulcis Elisatii finibus.* » WIBERT, l. I, 1. Une discussion s'est élevée sur le lieu de naissance de saint Léon IX, mais il paraît bien difficile de ne pas conclure en faveur d'Égisheim. Wibert, il est vrai, se contente de dire : « *Natus est in dulcis Elisatii finibus* », mais l'Annaliste saxon (PERTZ, *Monum. Germ. histor. script.*, t. VI, 6, 687) dit explicitement : « *Bruno qui et Leo... Conradi imperatoris consobrinus, fuit oriundus de Alsacia ex castello quod dicitur Egenesheim.* » De même, l'auteur anonyme d'une ancienne chronique insérée par Urstitius (*Rerum Germanicarum*, t. duo, pars altera, p. 83) écrit : « *Anno Domini* 1002. *Leo papa qui et Bruno de castro Egensheim natus est.* » Enfin, l'ancien Bréviaire de l'Église de Bâle porte : « *Leo nonus antea Bruno vocatus, natione Germanus, patre Hugone, matre Heilwide, Egishemii seu Dagsburgi, ex Alsatiæ comitibus, regio sanguine illustribus... in Alsatia et diœcesi Basileensi natus est.* » Pour comprendre ces mots du Bréviaire : « *Egishemii seu Dagsburgi* », il faut savoir que l'un des trois châteaux situés à Égisheim s'appelait Tagesbourg ou Dagsbourg. Voici ce que M. l'abbé Andlauer, curé d'Égisheim, m'a fait l'honneur de m'écrire à cet égard le 24 janvier 1876 : « Égisheim est situé au pied des Vosges dans une des plus belles contrées de la belle Alsace. Les collines environnantes qui servent de contre-forts à la chaîne des montagnes sont plantées de vignes dont le produit est remarquable. Au sommet de la montagne qui repose sur les coteaux d'Égisheim s'élèvent majestueusement les ruines des trois châteaux d'Égisheim qui forment un seul groupe. Ce sont des ruines immenses qui couronnent la montagne et qui prêtent un charme pittoresque à toute la contrée. *L'un des châteaux s'appelle Tagesbourg ou Dagsbourg*, le second Wahlenbourg ou Mittelbourg, et le troisième Weckmund. L'opinion générale est qu'ils furent construits au commencement du onzième siècle par Hugo IV d'Égisheim, père de saint Léon IX. » On s'explique très-bien que Hugo IV ait donné le nom de Dagsbourg à l'un de ses châteaux d'Égisheim ; il avait épousé l'hé-

Digitized by Google

662. Sans compter le saint dont j'écris la vie, la famille d'Adalrich a donné à l'Église sainte Odile et sainte Roswinde, et c'est d'elle également que descendent la dynastie des Habsbourg, celle des

ritière des comtes de Dagsbourg dans les Vosges et avait voulu par cette dénomination conserver le souvenir d'une union qui avait été très-profitable à sa maison. Comme le Bréviaire de Bâle parle d'un Dagsbourg situé en Alsace et dans le diocèse de Bâle, on ne pourrait, dans aucun cas, identifier ce Dagsbourg avec Dabo ou Dagsbourg situé en Lorraine et dans l'ancien diocèse de Toul. Ces trois textes sont donc véritablement décisifs en faveur de l'Alsace et de Égisheim. Aussi Mabillon n'a pas hésité à se prononcer pour Égisheim (*Annales Benedict.*, t. IV, lib. 59, p. 507); Picard, l'historien de l'Église de Toul (p. 351), Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine* (livre XIX, p. 1042), les auteurs du *Gallia Christiana* (t. XIII, p. 975) sont également de cet avis, ainsi qu'un très-grand nombre d'autres historiens. A ces preuves et à ces autorités, on a opposé un passage des *cedulæ* des évêques de Toul (Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. Ier, *Preuves*, col. 176); ce passage porte : « *Sanctus Leo fuit de dulcis Elisatii finibus procreatus, patre Hugone, matre vero Helvyde. Pater ejus quidem natione Theotonicus, imperatoris Conradi consobrinus. In hac ergo luce est fusus apud Wofoneyum* (*Woffenheim*) *undecimo kalendas Julii anno scilicet ab humanato Dei verbo millesimo secundo.* » D'après ce texte, Bruno serait né en Alsace, mais à Woffenheim, et non à Égisheim. Comme les parents de Bruno n'avaient pas de résidence à Woffenheim, il n'est guère possible d'admettre que Bruno y ait vu le jour. Aussi ce passage des *cedulæ* ne saurait-il prévaloir contre les trois textes décisifs donnés plus haut. Un mot en terminant sur la tradition qui fait naître saint Léon IX à Dabo ou Dagsbourg dans les Vosges et en Lorraine. Cette tradition ne s'appuie sur aucun texte connu. Aucun historien ne la mentionne avant les temps modernes. Elle repose évidemment sur une confusion. Comme le comte Hugo IV, père de Léon IX, avait donné le nom de Dagsbourg à l'un de ses châteaux d'Égisheim où est né le Pape, on a confondu ce château avec Dabo ou Dagsbourg dans les Vosges; confusion d'autant plus

Digitized by Google

ducs de Lorraine qui a succédé aux Habsbourg, sur le trône d'Autriche, et enfin celle des grands-ducs de Bade [1].

Au onzième siècle, les descendants du duc d'Alsace n'avaient pas encore atteint de si hautes destinées; c'étaient des comtes batailleurs, qui, après avoir guerroyé toute leur vie, se convertissaient avant de mourir et faisaient alors de pieuses fondations pour que Dieu oubliât les grands coups d'épées dont ils avaient été fort prodigues. C'est ainsi qu'ils avaient fondé le monastère bénédictin de Hesse, en l'honneur de saint Martin, et un autre couvent à Altdorf, en l'honneur de saint Cyriaque; ils avaient pareillement enrichi la fondation de Luder.

Le père de Léon IX était le comte Hugo, quatrième du nom, qui, dans quelques documents, porte le titre de comte de Nordgau ou de basse Alsace. Le comte était proche parent de l'empereur Conrad, car Adélaïde, mère de l'Empereur, était la sœur du père de Hugo. Celui-ci avait épousé

explicable que Heiléwide, mère de Léon IX, était de Dagsbourg dans les Vosges. Comme tous les textes connus sont unanimes à faire naître Bruno en Alsace, on me permettra de remarquer, en terminant cette note, que le titre de ce livre est pleinement justifié.

[1] Cf. dans X. Hunkler, *Leo der neunte*, Mayence, 1851, chez Kircheim, in-8° de 302 pages, les deux tables généalogiques de la fin du volume.

Digitized by Google

Heilewide, fille unique et héritière de Louis, comte de Dagsbourg ou de Dabo, dans les Vosges, et de ce mariage naquirent huit enfants : Gerhard, Hugo, Bruno le futur Pape, Mathilde, Bitzéla, Odilia, Gebba et Adélaïde. L'archidiacre Wibert fait du comte Hugo et de Heilewide de grands éloges et orne de quelques gracieuses broderies légendaires le berceau de Bruno. « L'un et l'autre, dit-il, savaient très-bien l'allemand et le latin; en outre, ils imitèrent la piété de leurs devanciers; ils firent construire à Woffenheim, non loin de leur beau *Castrum* d'Égisheim, un monastère éloigné de tous les bruits du monde. Il renferme encore aujourd'hui une congrégation de religieuses en l'honneur et à la gloire de la douce et victorieuse croix du Sauveur. Ces deux personnages étaient si édifiants dans leurs rapports avec tous, que les clercs eux-mêmes, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis les évêques jusqu'aux laïques, trouvaient en eux des sujets d'imitation; sans parler de leur activité incessante pour le service de Dieu, nous dirons seulement qu'ils se soumettaient au jugement de l'eau froide[1], pour savoir s'ils avaient payé intégralement la dîme de leurs biens. Dieu, ayant voulu donner par eux un

[1] On ne sait pas en quoi consistait spécialement le jugement par l'eau froide.

Digitized by Google

chef à son Église, daigna montrer à l'avance à la mère de Bruno, lorsqu'elle était enceinte de lui, quel fils illustre elle allait mettre au monde. En effet, une nuit elle vit en songe un homme revêtu de l'habit religieux qui lui dit qu'elle avait conçu un fils qui serait grand devant Dieu, et qui lui ordonna de l'appeler Bruno. Lorsqu'il vint au monde, le onze des calendes de juillet (21 juin) l'an mil deux de l'incarnation du Verbe de Dieu et dans l'indiction quinzième, tout son corps parut, chose surprenante, marqué de petites croix. Sa mère fut d'abord troublée d'un fait si étrange, mais la promesse qui lui avait été faite dans la vision précédente raffermit son esprit, et, contre son habitude, elle ne souffrit pas qu'il fût nourri d'un autre lait que le sien[1]. »

Dès l'âge de cinq ans, l'enfant parut incliner plutôt vers une vie calme que vers les bruyants exercices des armes; aussi fut-il à cette époque confié par ses parents à Berthold, évêque de Toul[2], pour être élevé dans l'étude des lettres et probablement aussi dans la cléricature. L'évêque de Toul avait fondé dans sa ville épiscopale, pour les enfants nobles, une école qui, à l'arrivée de Bruno, comptait

[1] Wibert, l. I, 2.

[2] Berthold a été évêque de Toul de 995 à 1018.

Digitized by Google

déjà deux de ses cousins, appelés l'un et l'autre Adalbéro.

L'un des deux Adalbéro était fils de Théodéric, duc de la Lorraine mosellane; il mourut avant d'arriver à l'âge d'homme; l'autre, cousin du duc Hézilo et fils de Frédéric, comte de Luxembourg, devint plus tard évêque de Metz et fut l'un des prélats les plus estimés et les plus vénérables du onzième siècle. Ces trois enfants se lièrent sur les bancs de l'école de Toul d'une amitié qui ne se démentit jamais par la suite, et comme le futur évêque de Metz était le plus âgé des trois et le plus avancé dans l'étude, cette amitié fut très-utile à Bruno pour gravir les premiers degrés des connaissances humaines. Ce fut dans ce milieu, et sous cette direction épiscopale, que Bruno parcourut successivement les études qui composaient le *trivium* pour aborber ensuite les matières plus élevées du *quadrivium;* sa belle et bonne nature, qui devait faire l'admiration de ses contemporains, commençait déjà dès cette époque à lui gagner tous les cœurs, en même temps que son goût prononcé pour l'étude faisait de lui l'un des élèves les plus distingués de l'école épiscopale.

Le jeune étudiant, il faudrait peut-être dire le jeune clerc, car tout indique que Bruno est entré fort jeune dans la cléricature, revenait parfois à

Digitized by Google

Égisheim passer quelque temps au milieu des siens; ce fut pendant un de ses séjours au château paternel qu'un cruel accident faillit lui coûter la vie.

« Lorsque, dit Wibert, il fut plus libre du côté de ses études, il prit l'habitude de revenir assez souvent dans la maison de ses parents, où l'affection de son père et de sa mère réjouissait son cœur et où leur conduite était pour lui un sujet d'édification; il vivait avec eux au milieu de leurs nombreux soldats et de leurs serviteurs non moins nombreux. Pendant un de ses séjours au beau château d'Égisheim, il arriva qu'un samedi soir, durant l'été, il s'endormit dans une très-jolie chambre. Un crapaud, profitant de son sommeil, monta sur sa figure, et, plaçant ses pattes de devant sur la joue et sur les lèvres, et ses pattes de derrière sur l'oreille et le menton, commença à sucer et à mordre l'enfant. Celui-ci, réveillé par la douleur, sentit sur sa figure le contact de l'horrible animal. Il fut effrayé par un péril si grand et si inopiné et se précipita hors de son lit; sous l'influence de la cruelle douleur qu'il ressentait, il donna un vigoureux coup de main derrière l'oreille et parvint ainsi à faire tomber le crapaud sur le lit; il n'avait pas osé l'arracher avec sa main, de peur que la vilaine bête ne se cramponnât plus fort à sa joue. Quoique le crapaud eût été blessé en tombant sur le lit, il n'en continua pas moins à vouloir monter sur l'oreiller, et cela à la vue de Bruno, car la chambre commençait à être éclairée. En effet, les serviteurs, ayant entendu les cris de leur jeune et bien-aimé maître, s'empressèrent d'accourir, apportant avec eux des lampes; mais ils ne purent retrouver le crapaud cause de tout le trouble, ce fut en vain qu'ils cherchèrent dans tous les coins de la chambre et qu'ils remuèrent tout le lit : le crapaud avait disparu. Mais, fantastique ou

Digitized by Google

non, ce crapaud n'en avait pas moins fait de véritables plaies et causé de trop réelles douleurs. Le visage, la gorge et la poitrine de l'enfant enflèrent de la manière la plus grave, et l'on désespéra bientôt de le voir revenir à la santé. Son père et sa mère et tous les siens eurent pendant deux longs mois les préoccupations les plus vives; ils craignaient un dénoûment fatal, et leurs soupirs étaient le prélude de la triste cérémonie des funérailles. Mais le doux Jésus, qui a coutume de venir en aide aux situations désespérées, voulut donner aux parents de Bruno la consolation de guérir subitement leur enfant. Il se souvint que cet enfant devait être le restaurateur de son Église. En effet, Bruno était déjà depuis deux mois dans son lit, et le mal ayant fait de nouveaux progrès, il ne pouvait plus parler depuis huit jours, lorsque, ayant ouvert les yeux, il aperçut une échelle lumineuse qui partait de son lit, traversait la fenêtre située à ses pieds et se continuait vers le ciel. Bientôt descendit par cette échelle un vieillard d'un aspect très-vénérable et tout environné de lumière; il était habillé en moine et portait dans sa main droite une croix fixée au bout d'une lance. Arrivé au malade, le vieillard tint l'échelle de la main gauche et de la droite appliqua la croix d'abord sur la bouche, puis sur les divers endroits malades, et fit ainsi sortir tout le pus qui était amassé derrière l'oreille; puis il remonta par le chemin par où il était venu, non sans avoir pris congé du malade. Bruno, s'adressant aussitôt au clerc Adalbéro qui se trouvait près de son lit, le pria d'aller porter à ses parents cette heureuse nouvelle pour qu'ils cessassent de se désoler. Quelques jours étaient à peine écoulés, que la plaie qu'il avait derrière l'oreille droite cessa de couler, et il se retrouva sain et sauf à la joie de tous qui regardaient sa guérison comme un miracle. Aujourd'hui encore, Bruno parle volontiers de cette insigne

Digitized by Google

marque de la bonté de Dieu à son égard. Il déclare que ce vieillard n'était autre que le bienheureux Benoît, le père des moines, et qu'il était pleinement reconnaissable à sa physionomie et à ses habits. Cette vision s'est tellement gravée dans sa mémoire qu'il peut encore la raconter dans ses moindres détails. Le lecteur qui aura pris connaissance de la suite de ce travail ne sera nullement surpris que ce soit saint Benoît, et non un autre saint, qui ait guéri Bruno, parce qu'il verra combien le même Bruno a été zélé pour la propagation et pour la réforme de l'ordre monastique[1] ».

Plusieurs historiens ont affirmé que, du vivant de Berthold, évêque de Toul, Bruno avait été nommé chanoine de l'Église cathédrale de Toul; quoique Wibert ne dise rien de cela, on peut néanmoins le regarder comme certain, d'autant mieux qu'au onzième siècle le titre de chanoine d'une Église signifiait simplement vivre en communauté avec les clercs de cette Église et sous une règle commune (de là le nom de chanoine, *canonicus,* de κανών, règle). A l'époque où vivait Bruno, la vie canoniale était fort en honneur dans les pays de Lorraine, depuis qu'un évêque de Metz, saint Chrodegand, avait publié au huitième siècle les statuts de cette vie de communauté suivie par les clercs ne faisant pas partie d'un ordre monastique. Mais, si l'on peut

[1] WIBERT, l. I, 5.

Digitized by Google

présumer que Bruno a été chanoine de l'Église de Toul, en revanche, il n'est guère possible d'admettre qu'il ait été moine et notamment qu'il ait fait partie de l'ordre de Saint-Benoît. Aucun texte ne témoigne en faveur de cette opinion qui a cependant pour elle le grand nom de Mabillon[1]. Il est vrai que Bruno, devenu évêque, et plus tard devenu Pape, a grandement favorisé les moines, et qu'il a trouvé parmi eux ses amis les plus constants et ses appuis les plus fermes; mais cela ne suffit pas pour affirmer qu'il ait été lui-même religieux. S'il s'était enrôlé sous la bannière de Saint-Benoît, ses biographes n'auraient pas passé sous silence un fait si considérable dans la vie de leur héros; ils l'auraient mentionné, ne fût-ce qu'en passant. Il faut donc conclure que dans le cas présent, Mabillon aura quelque peu cédé à la délicate tentation d'augmenter le nombre des Papes sortis de l'ordre de Saint-Benoît. Le rôle que nous allons voir bientôt jouer par Bruno vient à l'appui du sentiment que nous soutenons.

En 1018, mourut le vieil évêque de Toul Berthold, et l'avénement de son successeur Hermann amena diverses modifications et quelques troubles dans les affaires religieuses du diocèse; c'est du moins ce que l'archidiacre Wibert insinue lorsqu'il

[1] Mabillon, *Annales Benedictini*, lib. LIII, p. 227, 228.

Digitized by Google

montre, dès le début de l'épiscopat de Hermann, Bruno luttant pour soutenir contre leurs nombreux ennemis les cénobites de Saint-Èvre, fondation située dans un faubourg de Toul, et s'employant en outre très-activement pour maintenir la vie canoniale parmi les clercs de l'Église cathédrale de Saint-Étienne. Bruno était fort absorbé par ces premiers élans de son zèle ecclésiastique, lorsqu'un événement fort important pour lui et pour sa famille se produisit en Germanie : son oncle Conrad, duc de Franconie, fut élu roi de Germanie, près de Mayence, le 8 septembre 1024. Les parents de Bruno, devenus plus influents par cette élévation de l'un des leurs au pouvoir suprême, obtinrent pour leur fils une charge ecclésiastique à la cour du nouveau roi. Le chapelain royal fut ce qu'avait été le chanoine de Toul, d'une grande modestie et d'une grande bienveillance; aussi, comme il se trouvait à la chapelle du roi plusieurs clercs du nom de Bruno, on avait coutume de le désigner sous le nom de « bon Bruno ». A cette aménité de mœurs, Bruno joignait une piété profonde et une absence complète d'ambition : tandis qu'autour de lui on faisait la chasse aux évêchés considérables et aux gros bénéfices, il rêvait de consacrer son avenir et ses forces à une modeste Église dont les autres n'auraient pas voulu. Ce désintéressement et cette précoce maturité du

Digitized by Google

jeune Alsacien lui valurent auprès de Conrad, et dans les conseils de la couronne, une influence réelle, bien au-dessus de celle que son âge lui permettait d'espérer; dans plusieurs délibérations difficiles, ce fut son avis qui l'emporta comme le plus sage et le plus raisonné[1].

En 1025, le nouveau roi de Germanie fit une expédition en Italie, pour soumettre les Lombards révoltés et en particulier la ville de Milan. Son intention était aussi d'aller à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Les divers diocèses de la Germanie fournirent pour cette guerre leurs contingents habituels, et comme l'évêque de Toul, Hermann, était trop âgé et trop malade pour conduire lui-même les troupes que son diocèse envoyait au roi, ce fut Bruno qui fut chargé de remplacer, dans cette mission militaire, son supérieur empêché. En Lombardie, le sang des comtes batailleurs d'Égisheim, qui coulait dans les veines de Bruno, sembla se réveiller, et le chapelain se métamorphosa en un vigilant chef de corps. C'était lui qui indiquait à ses troupes les positions qu'elles devaient occuper, qui plaçait les gardes et qui pourvoyait à la subsistance des siens; mais au milieu de ces travaux, si différents de ceux qui l'avaient occupé jusque-là, un

[1] Wibert, l. I, 6.

Digitized by Google

événement fortuit lui fit reprendre brusquement le chemin de la Lorraine.

L'évêque de Toul, Hermann, était mort durant le Carême, pendant un séjour à l'un de ses biens non loin de Cologne. Dès que cette nouvelle fut connue à Toul, le clergé et le peuple furent unanimes à choisir Bruno pour son successeur, et, sans perdre de temps, ils députèrent en Italie deux clercs, le moine Norbert, auparavant chanoine de Saint-Étienne de Toul, et Liéthard, chanoine de la même Église, avec des lettres pour le roi Conrad et pour Bruno. Dans les lettres au roi, le peuple et le clergé de Toul exposaient que Bruno ayant reçu à Toul tous les ordres sacrés jusqu'à la prêtrise, c'était agir selon l'esprit des saints canons que de le nommer premier pasteur de cette Église, d'autant mieux que ses éminentes qualités le rendaient digne de revêtir cette haute dignité. A ces motifs d'un ordre religieux, les habitants de Toul ajoutaient une raison politique. Leur ville était, disaient-ils, sur les frontières des trois royaumes de Germanie, de France et de Bourgogne; aussi avait-elle plus qu'une autre besoin d'être défendue contre des voisins qui intriguaient pour s'en emparer, notamment contre les rois de France; nul ne pouvait s'acquitter de cette tâche mieux que Bruno, qui était parent du Roi et qui jouissait de toute la

Digitized by Google

confiance de Sa Majesté. Les lettres à Bruno contenaient simplement une exhortation à ne pas mépriser la pauvreté de l'humble Église de Toul, et à la préférer aux richesses d'une Église plus brillante.

Le roi Conrad hésita longtemps à ratifier le choix que le peuple et le clergé de Toul venaient de faire; il projetait de placer son neveu à la tête de l'un des grands fiefs ecclésiastiques de l'Allemagne et ne voulait en aucune façon le reléguer dans un modeste évêché de la frontière de son royaume. Toutefois, Bruno ayant regardé cette élection unanime du clergé et du peuple comme une manifestation de la volonté de Dieu, et s'étant déclaré tout disposé et tout prêt à obéir, le Roi finit par s'incliner devant ce désintéressement, et par permettre à son neveu d'accepter l'élection et de se rendre en Lorraine. Quoique, à ce moment, la révolte des Lombards rendît les routes fort dangereuses pour un clerc de la suite du roi de Germanie, Bruno se décida à partir sans délai, afin de se dévouer à ses nouvelles fonctions; il prit congé de ses confrères de la chapelle royale qui avaient appris à l'estimer et à l'aimer, et qui le regrettèrent vivement; et il gagna le royaume de Bourgogne par Ivrée et par la Chambre, dans la vallée de Maurienne, non sans courir de grands dangers. En Bourgogne, l'appui de Pétronelle, nièce de Raoul, « roi du Jura » (c'est-à-dire de Bourgo-

Digitized by Google

gne), et sa belle-sœur, puisqu'elle avait épousé son frère aîné, Gerhard, lui fut très-utile et lui permit de gagner sans encombre la ville de Toul[1].

Le dimanche de l'Ascension, 20 mai 1026, tous les grands de la Gaule Belgique se réunirent à Toul, et Bruno fut solennellement mis en possession de son siége épiscopal par son cousin Théodoric, évêque de Metz. Quoiqu'il ne fût pas encore sacré évêque, Bruno, qui avait alors vingt-quatre ans, n'en prit pas moins, sans attendre d'autre délai, le gouvernement de son Église, et, dès le début, il se préoccupa d'améliorer la situation des monastères du diocèse. Celui de Saint-Èvre avait seul conservé la ferveur des premiers temps, grâce à la fermeté et la sainteté de son supérieur Widric, tandis que ceux de Moyenmoutier, dans les Vosges, et de Saint-Mansuet, dans la banlieue de Toul, étaient tombés dans un déplorable relâchement. Bruno forma de ces trois couvents une congrégation, à la tête de laquelle il plaça provisoirement Widric, et cette sage mesure suffit pour couper le mal par la racine, et faire refleurir la règle et la piété là où elles étaient bannies depuis longtemps.

Si Bruno ne s'était pas fait sacrer aussitôt après

[1] « *Nepte Rodulfi regis Jurensis conjuge sui germani, nomine Gerardi.* » WIBERT, l. I, 10.

Digitized by Google

son retour à Toul, c'était pour obéir aux ordres du roi Conrad. Ce prince, qui devait être sacré Empereur à Rome, par les mains du Pape, le jour de Pâques (26 mars 1027), voulait que le même jour Jean XIX fît à son neveu l'insigne honneur de le sacrer évêque de Toul. Mais Conrad avait compté sans l'opposition de Poppo, archevêque de Trèves et métropolitain de l'Église de Toul; en cette dernière qualité, Poppo prétendait avoir seul le droit de sacrer Bruno, et il voulait produire un document établissant ce droit. D'un autre côté, comme l'honneur réservé par Conrad à Bruno avait excité la jalousie de plusieurs, celui-ci, avec son humilité ordinaire, vint trouver le Roi, et parvint, après beaucoup d'instances, à le dissuader de son projet et à lui permettre de se faire sacrer par l'archevêque de Trèves. Mais alors surgit un incident tout à fait inattendu et qui retarda le sacre de l'évêque élu. Lorsque Bruno, après avoir pris congé du Roi, eut regagné la Gaule-Belgique et se fut rendu à Trèves pour fixer avec l'archevêque Poppo l'époque de la cérémonie, Poppo lui déclara ne vouloir le sacrer que s'il lui promettait devant Dieu de ne rien faire dans son diocèse de Toul sans la permission expresse de son métropolitain. Bruno était trop sincère et trop fidèle observateur de la parole donnée pour faire une promesse qui était une atteinte directe à ses

Digitized by Google

droits d'évêque; il préféra quitter Trèves et se retirer plutôt que de souscrire à une condition aussi injuste qu'arbitraire. Conrad, étant venu à Worms quelque temps après son couronnement à Rome, apprit le différend soulevé par l'archevêque Poppo; il manda aussitôt par devers lui le métropolitain et l'évêque élu, et négocia un accommodement entre eux. Poppo dut se contenter de la promesse que lui fit Bruno de ne pas agir dans les affaires graves et importantes sans le consulter, et le sacre eut enfin lieu le 9 septembre 1027[1].

Après être revenu à Toul, où ses diocésains le reçurent avec de grands transports de joie, Bruno poursuivit l'œuvre de la réforme monastique qu'il avait déjà inaugurée. Il s'inspira, pour mener à bonne fin cette importante entreprise, des conseils et de l'expérience de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne à Dijon, l'un des plus saints et des plus illustres personnages du onzième siècle. Guillaume, né en 962 dans la haute Italie, d'une famille noble et puissante, avait d'abord caché dans le monastère de Locédia, au diocèse de Vercelli, les grands talents que Dieu lui avait donnés. Il quitta ensuite ce couvent, où le relâchement s'était introduit et où il n'espérait plus trouver cet idéal de la vie

[1] Wibert, l. I, 12.

Digitized by Google

monastique dont il était affamé, et il suivit au delà des Alpes saint Maïeul, abbé de la congrégation de Cluny. Dans ce nouveau milieu, où sa piété et son amour de la règle avaient pleine satisfaction, Guillaume devint rapidement l'un des agents les plus actifs de la célèbre congrégation pour la réforme de la vie monastique. Son action bienfaisante s'étendit sur un très-grand nombre de monastères, mais nulle part elle n'obtint des résultats plus considérables qu'au monastère de Saint-Bénigne à Dijon, que Guillaume dirigea lui-même, en qualité d'abbé, pendant de longues années. Sous sa haute direction, l'abbaye de Saint-Bénigne ne fut pas seulement un modèle de vie religieuse, elle devint aussi un puissant foyer de vie scientifique. Les moines répandirent gratuitement autour d'eux l'enseignement primaire, et fondèrent en outre de hautes écoles des arts libéraux, de mathématiques et de médecine.

Pour terminer son œuvre de réforme monastique, l'évêque de Toul ne pouvait donc s'adresser à un guide plus sûr et plus expérimenté. Sur son conseil, il fit élever Widric, jusqu'alors simple prieur, à la dignité d'abbé, et lui confia définitivement, outre le prieuré de Saint-Èvre, que Widric avait déjà, les abbayes de Moyenmoutier et de Saint-Massuet. Grouper ainsi sous une seule main plusieurs monas-

Digitized by Google

tères, c'était s'inspirer de la méthode suivie par la congrégation de Cluny; les effets qu'elle produisit dans le diocèse de Toul prouvèrent une fois de plus combien elle était sage et combien elle était préférable à la méthode d'isolement qui, avant Cluny, était en faveur dans l'Église latine. Bruno ne se borna pas à restaurer la vie morale et religieuse de ses couvents, il se préoccupa aussi de pourvoir à leurs besoins matériels; grâce à ses libéralités, Widric put faire reconstruire les bâtiments de Saint-Èvre qui tombaient en ruine; l'empereur Conrad, l'impératrice et plusieurs grands seigneurs, sollicités par l'évêque de Toul, firent dans le même but d'importantes donations[1]. Bruno termina de ses deniers, à Poussay près Mirecourt, un couvent de femmes, et le plaça sous la conduite d'une religieuse d'origine noble nommée Berréna, qui répondit pleinement aux espérances que la haute vertu de cette femme lui avait fait concevoir. Ces premiers actes de l'épiscopat de Bruno prouvent que si l'évêque n'appartenait pas lui-même à un ordre monastique, il a du moins, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, favorisé tout spécialement les moines de son diocèse, et qu'il s'est gran-

[1] Voir dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 583 sq., l'intéressante liste de souscription pour la reconstruction de Saint-Èvre.

Digitized by Google

dement employé à les rendre dignes de leur vocation.

En agissant ainsi, l'évêque de Toul a agi comme tous les grands hommes et tous les saints qui ont honoré l'Église au onzième siècle. Pour ne parler que des plus illustres, le vénérable Guillaume de Dijon, Halinard, archevêque de Lyon, saint Romuald, saint Odilon de Cluny, saint Pierre Damiani Lanfranc, saint Anselme, et enfin le plus grand de tous, saint Grégoire VII, ont été persuadés que la réforme monastique devait être le prélude de la réforme de l'Église, et qu'il fallait avant tout créer avec les monastères comme des forteresses inaccessibles, d'où l'on pourrait lutter avec avantage contre l'ennemi, c'est-à-dire contre les abus qui s'étaient glissés dans le clergé séculier et dans la société laïque.

Avant de parler des difficultés et des tribulations qui attendaient Bruno dans le cours de sa carrière épiscopale, arrêtons-nous un instant à considérer la sympathique physionomie du jeune évêque, et, pour ne pas paraître tracer ici un portrait de fantaisie et par trop flatté, je me bornerai à traduire celui qui a été dessiné par l'archidiacre Wibert :

« Bruno se faisait remarquer par une admirable noblesse de caractère qui, jointe à la beauté physique que Dieu lui

Digitized by Google

avait largement départie, lui attirait les esprits en tout ce qu'il faisait. Toutes ses paroles pénétraient les cœurs d'une affection sympathique. Il joignait à la prudence du serpent la simplicité de la colombe; aussi les sages selon le monde le considéraient-ils comme très-prudent, et les sages selon Dieu admiraient-ils la pureté et l'innocence de son cœur. Sa charité était si grande que bien des fois, à force de distribuer aux autres tout ce qu'il avait, il se trouvait pauvre au milieu des richesses qu'il avait répandues autour de lui. Sa vertu principale était la compassion; aucune affaire temporelle ne pouvait l'empêcher de servir tous les matins une foule de pauvres, de leur laver les pieds à l'exemple du Sauveur et de leur donner à manger. Sa dévotion était accompagnée de componction et de larmes, au point que dans ses prières comme dans le saint sacrifice, son visage et sa poitrine étaient souvent baignés de larmes. C'était par un tel holocauste qu'il s'immolait sans cesse en présence de la divine majesté, sachant que Dieu a pour agréable le sacrifice d'un cœur contrit. Il excellait dans les sciences divines et humaines, et surtout dans l'art de la musique, dans lequel il surpassait les anciens compositeurs, principalement par ses douces et attrayantes mélodies. Il composa des chants en l'honneur du saint martyr Cyriaque, du saint évêque Hidulphe, archevêque de Trèves, de la bienheureuse vierge Odile et du Pape Grégoire, l'apôtre des Anglais; il enrichit ainsi et orna le culte divin. Son humilité et sa patience étaient telles que s'il avait à reprendre pour quelque faute l'un de ses inférieurs, et que celui-ci, comme il arrive d'ordinaire, emporté par l'impatience, se mit à injurier son évêque, le saint y répliquait uniquement par la compassion et par les pleurs[1]. »

[1] WIBERT, l. I, 13.

Digitized by Google

On se souvient que pour décider le roi Conrad à laisser monter Bruno sur le modeste siége de Toul, les habitants de cette ville avaient représenté à leur souverain que le diocèse de Toul avait besoin d'être protégé contre les ennemis du dehors, et que nul ne pouvait mieux remplir cet office qu'un parent de la dynastie régnante. Toutefois, les attaques que les Lorrains redoutaient ne vinrent pas des rois de France, comme ils l'avaient pronostiqué; elles eurent un tout autre auteur. Bruno employa toute son autorité et son influence à maintenir de bons rapports entre l'empereur Conrad et le roi de France, Robert. Il vint une fois dans ce but à la cour du roi de France, et la manière dont il s'acquitta de sa mission diplomatique lui valut l'estime et la sympathie des Français. Wibert prétend même que de l'époque de cette mission date l'intimité qui régna entre le roi Robert et l'empereur Conrad, et qui se continua entre les deux fils de ces deux princes, les deux Henri, qui régnèrent ensuite sur la France et sur la Germanie [1]. Mais la chronologie prouve que dans cette circonstance Wibert s'est laissé entraîner par son zèle de panégyriste, et qu'il a exagéré le rôle de pacificateur joué par Bruno. En effet, Bruno n'a été évêque de Toul que dans les

[1] Wibert, l. I, 14.

Digitized by Google

derniers mois de 1027. Or, à cette époque, les relations entre les cours de France et de Germanie étaient excellentes, et rien n'indique qu'elles aient été troublées jusqu'au 20 juillet 1031, date de la mort du roi Robert. La mission de l'évêque de Toul auprès de ce prince a donc pu contribuer à entretenir les bons rapports existants, mais elle ne les a pas créés.

Un an après la mort du roi Robert, le 6 septembre 1032, mourut Rodolphe, roi de Bourgogne, dit le Fainéant, à cause de sa complète nullité. Rodolphe ne laissait pas d'héritier direct pour lui succéder sur le trône de ce beau royaume de Bourgogne, qui comprenait la Franche-Comté, la Suisse, le Dauphiné et la Provence. Il ne restait de sa famille qu'une nièce, Gisèle, femme de l'empereur Conrad, et un neveu, Odon, comte de Champagne et comte de Blois. A deux reprises, Rodolphe avait désigné pour lui succéder l'empereur Conrad, et en mourant il lui avait envoyé les insignes de la royauté avec la lance de saint Maurice. Mais le comte de Champagne n'était pas homme à se laisser enlever la part qu'il prétendait avoir dans le magnifique héritage de son oncle. Rodolphe avait à peine fermé les yeux que, sans plus se soucier de ses dispositions testamentaires, Odon envahit la Bourgogne et s'empara de plusieurs places fortes. Malheureusement le comte

Digitized by Google

de Champagne était un brouillon, qui depuis longtemps avait, par ses entreprises presque toujours déloyales et aventureuses, gravement indisposé contre lui la couronne de France. Le jeune roi de France, Henri Ier, avait sur son compte les mêmes idées que le feu roi Robert, et ces idées étaient rien moins que favorables. Aussi le roi de France ne fit rien pour aider le comte Odon dans son entreprise sur la Bourgogne; il resta l'allié et l'ami de l'empereur Conrad, et fit des vœux pour que ce dernier mît à la raison le turbulent suzerain de la Champagne. Cette situation, dont la responsabilité retombe sur le comte Odon, eut pour l'avenir de la France des suites désastreuses; elle permit à l'Allemagne de s'annexer tout le royaume de Bourgogne, et il a fallu ensuite des flots de sang et le talent de plusieurs générations d'hommes d'État français pour reprendre graduellement la majeure partie de ce royaume. En effet, ce qu'il était facile de prévoir arriva. Le comte de Champagne ne put résister à toutes les forces de l'empereur Conrad, et, après un an de guerre, vers le mois d'août 1033, il fut obligé de signer un traité par lequel il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Bourgogne. Nonobstant ce traité, Odon recommença la guerre contre l'Empire dès l'année 1035, après avoir inutilement demandé à l'Empereur de lui céder le

Digitized by Google

royaume de Bourgogne à titre de fief et à charge d'hommage. Le comte de Champagne remporta quelques succès en Bourgogne, à la suite desquels il résolut de porter la guerre dans les provinces mêmes du roi de Germanie; il entra dans le royaume de Lorraine, et le 31 octobre 1036 mit le siége devant Toul. L'évêque Bruno défendit vaillamment sa ville épiscopale. Le comte de Champagne eut beau multiplier pendant huit jours les assauts et les attaques, il ne put s'emparer de la ville et dut s'en retourner. Mais si Toul était sauvé, les environs et tout le diocèse étaient affreusement ravagés par les soldats du comte de Champagne, qui ne respectèrent ni les églises ni les monastères. Les fondations religieuses que Bruno avait à grand'peine établies, étaient plus que compromises, et il dut, pour les remettre sur pied, commencer un douloureux travail de Pénélope. Il est vrai que l'auteur de tous ces maux, le comte de Champagne, ne tarda pas à finir sa carrière comme finissent souvent les aventuriers, par une mort violente. Le 15 novembre 1037, un combat décisif s'engagea entre lui et Gothelon, duc de Lorraine, à Honol, à douze lieues environ au nord de Bar-le-Duc, et le comte de Champagne fut vaincu et tué dans la bataille[1].

[1] *Étude sur Odon, comte de Champagne*, p. 189-355 du t. Ier.

Digitized by Google

Au rapport de Wibert, l'évêque de Toul avait eu le pressentiment de la mort du comte de Champagne, par un songe prophétique que l'archidiacre raconte comme il suit :

« Bruno était encore sous le coup de ces rudes épreuves, lorsqu'une nuit, fatigué du poids de ses nombreux soucis, il s'endormit après avoir réfléchi avec larmes aux maux que souffrait son peuple et dont il croyait que ses péchés étaient la première cause; il vit en songe un ange qui portait devant lui un globe plus brillant que le soleil et qui semblait représenter le monde tout entier. Dans cette sphère, on pouvait voir deux admirables figures humaines. Bruno ayant demandé leurs noms, une voix parvint jusqu'à ses oreilles et lui dit : Voici Marie Madeleine et l'évêque Galiénus avec lesquels tu jouiras un jour de la béatitude. Il prenait la sphère et allait la placer sur son sein, lorsqu'il fut réveillé de son sommeil prophétique. Il n'est pas surprenant qu'on lui ait prédit qu'il rejoindrait Marie Madeleine, car il avait comme elle un grand amour pour Dieu et le don des larmes. Quoique nous ignorions quel est ce Galiénus, il n'est pas douteux qu'il ait été un personnage d'une grande vertu, puisqu'il a mérité d'être comparé au vénérable Bruno. Cette vision fut promptement suivie de grâces et de consolations divines pour l'évêque de Toul; le comte Odon fut tué dans une guerre avec le duc Gothelon[1]. »

Pendant l'épiscopat de Bruno, le diocèse de Toul

de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1859, chez A. Durand.

[1] Wibert, l. I, 14.

Digitized by Google

n'eut pas seulement à supporter la douloureuse épreuve d'une guerre de pillards; il fut, en 1033 et les années suivantes, décimé comme toute l'Europe occidentale par une grande famine. Les récoltes, noyées durant trois années consécutives par des pluies trop fréquentes, furent tout à fait insuffisantes, et bientôt la faim avec son sinistre cortége de crimes et de maladies fit de terribles ravages dans la population. Raoul Glaber raconte que l'on alla jusqu'à manger de la chair humaine, et jusqu'à guetter les voyageurs pour les tuer et se repaître de leurs membres [1].

Ces dures épreuves durent être particulièrement pénibles pour Bruno, qui, en sa qualité d'évêque de Toul, avait à protéger ses ouailles, non pas seulement au point de vue spirituel, mais aussi au point de vue temporel; aussi sa nature fine et délicate ne tarda pas à se ressentir de ces coups multipliés, et sa santé fut gravement compromise.

« L'ennemi du genre humain, dit l'archidiacre Wibert, affligea son corps pendant toute une année par une maladie de langueur. Le peuple était dans la désolation et désespérait de son retour à la santé; les médecins eux-mêmes augmentaient cette douleur par des paroles peu rassurantes; les larmes coulaient de tous les yeux; Bruno lui-même pensait

[1] Raoul Glaber, lib. IV, c. IV, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 675 sq.

Digitized by Google

toucher à sa fin. C'est alors qu'il fut averti par une inspiration divine; il se fit porter une nuit devant l'autel de saint Blaise, croyant qu'il serait rapidement délivré de ses souffrances par son intercession. Là, il fut ravi en extase, je ne dis pas pendant son sommeil, car le sommeil l'avait fui complétement. Il vit saint Blaise descendant de l'autel pour venir le trouver, et lui demandant avec componction ce dont il souffrait. Le saint parut ensuite laver avec délicatesse la partie du corps qui était malade et la fortifier par un baume, puis il disparut. Bruno se leva alors de son lit, il était sain et sauf. Appelant ceux qui l'assistaient, il leur fit part de sa vision et entonna le verset : « *Quis Deus magnus sicut Deus noster* », ainsi que saint Blaise le lui avait prescrit. Puis il chanta l'office de la nuit, et revint chez lui à pied et sans fatigues[1]. »

Bruno était évêque de Toul lorsqu'il perdit sa mère et son père. Ses biographes, qui ne disent à peu près rien du comte d'Égisheim, racontent au contraire diverses particularités de la vie de Heilewide, mère de Bruno. Ce n'est pas sans raison qu'ils ont parlé plus amplement de la pieuse comtesse, car tout indique que si Bruno s'est fait remarquer par sa scrupuleuse probité et son inaltérable esprit chrétien, c'est après Dieu surtout à sa mère qu'il devait ses hautes qualités. Les exemples que cette chrétienne donna, durant tout le cours de sa vie, à son fils, et les leçons qu'elle lui fit en-

[1] Wibert, l. I, 14.

Digitized by Google

tendre, déposèrent dans l'âme de Bruno, naturellement bonne et portée au bien, une semence féconde qui a produit ensuite de nombreux fruits de sainteté. Un fait intéressant, rapporté par le chroniqueur anonyme de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes, fait voir combien Heilewide observait scrupuleusement les lois divines et humaines. Vers l'an 1007, Heilewide, qui avait accompagné à Toul Bruno alors âgé de cinq ans et sur le point d'entrer à l'Église épiscopale, acheta pour son fils un magnifique psautier orné de nombreuses miniatures. L'enfant, qui commençait déjà à lire, consentait bien à regarder les belles images de son psautier, mais se refusait absolument à en lire le texte. La mère, étonnée de cette obstination, apprit, sur ces entrefaites, que ce psautier avait été autrefois volé à l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes, avec d'autres objets précieux donnés à ce monastère par l'empereur Louis le Débonnaire. Heilewide s'empressa aussitôt de renvoyer le livre à qui de droit, et, pour réparer le tort involontaire qu'elle croyait avoir causé, elle donna aux religieux un autre livre contenant la manière d'administrer les sacrements [1].

[1] *Chronicon S. Huberti Andaginensis*, dans PERTZ, *Monum. Germ. hist. script.*, t. X, p. 579.

Digitized by Google

« Il n'est pas possible, dit l'archidiacre Wibert, d'exprimer le calme de la piété d'Heilewide, l'abondance de ses aumônes qu'elle fit jusqu'à son dernier sou, le temps qu'elle passait dans ses oraisons pieuses, ses veilles, ses jeûnes, ses macérations et ses pénitences. Du reste, sa fin a montré combien elle était remplie de mérite. Malgré son austérité, Heilewide avait pris un tel embonpoint qu'à peine pouvait-elle se faire transporter sur un char là où elle voulait aller. Cette infirmité lui semblait intolérable, et bien des fois elle pria avec larmes le Sauveur de l'en délivrer. Son désir était qu'une seule femme suffît pour l'ensevelir et la porter dans sa tombe, puisque sa mère avait suffi pour la porter et la mettre au monde. Le Seigneur l'exauça, car ses macérations quotidiennes la firent tellement maigrir que sa chair fut comme desséchée et que les os semblaient lui tenir à la peau. Lorsqu'elle sentit sa fin approcher, elle distribua aux pauvres, excepté ce qui revenait à son mari, tous les biens qu'elle avait amassés chaque jour et qu'elle leur destinait. Après avoir reçu l'extrême-onction et le saint viatique, elle resta longtemps sans connaissance, son pouls ne battait plus, toute sa famille et une foule de pauvres veuves et d'orphelins pleuraient autour d'elle, lorsque tout à coup elle revint à elle, et, faisant taire ce bruit confus de pleurs et

Digitized by Google

de cris, elle fit évacuer la chambre et ne garda auprès d'elle que Regélinde, l'abbesse du monastère de Sainte-Croix, et son mari. Ceux-ci, étonnés, lui demandèrent ce qu'elle voulait; elle leur dit : Ne pleurez pas ma mort, car la très-sainte Mère de Dieu m'est apparue, m'a consolée avec une douceur aimable, et m'a promis la vie éternelle et la gloire bienheureuse du paradis. Je te prie seulement, mon tendre époux, de ne pas te chagriner de la prière que je vais te faire. Celui-ci, sans savoir ce qu'elle allait dire, lui promit de faire ce qu'elle voudrait. Elle reprit : Je te demande de me placer nue dans le tombeau, telle que je suis venue au monde. Quant à ce que tu as préparé pour orner ma sépulture, emploie-le à secourir les pauvres. Son époux consentit, quoique à regret, à cette demande, et fit enterrer comme elle avait désiré celle qui s'était dépouillée du vieil homme avec tant de générosité [1]. »

Les biographes de Bruno ne sont pas d'accord sur la date de la mort de sa mère. Jean de Bayon la place en 1046; Mabillon, au contraire, en 1037. Il est plus facile de fixer l'époque de la mort du comte Hugo d'Égisheim, père de Bruno. Un document du couvent de Sainte-Croix à Woffenheim

[1] Wibert, l. I, 15.

Digitized by Google

raconte que le comte Hugo faisait terminer les bâtiments de ce monastère lorsqu'il fut surpris par la mort. Il laissa le soin de terminer son œuvre à son fils l'évêque de Toul qui, très-peu de temps après, dit le document cité, monta sur la chaire de saint Pierre. C'est donc dans les derniers mois de l'épiscopat de Bruno, vers 1049, que mourut le comte d'Égisheim [1].

[1] Hüffer, *Leo der Neunte*, p. 55.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II.

SITUATION DE LA PAPAUTÉ A L'AVÉNEMENT DE LÉON IX.

Benoît IX. — Sylvestre III antipape. — Abdication de Benoît IX en faveur de Jean Gratien. — Grégoire VI. — Hildebrand. — Pierre Damiani. — Anarchie à Rome. — Le roi Henri vient en Italie. — Synode de Sutri. — Déposition des trois Papes. — Clément II. — Sacre de l'Empereur. — Les Normands en Italie. — Le margrave Boniface. — Mort de Clément II. — Damase II. — Sa mort. — Hildebrand à Cluny.

Après avoir raconté les principaux événements de la jeunesse et de l'épiscopat de Bruno, l'archidiacre Wibert, voulant expliquer l'avénement de son héros au souverain pontificat, ne manque pas, comme dans une tragédie strictement classique, d'orner son récit de quelque trait légendaire et de quelque songe prophétique. Je n'hésite cependant pas à reproduire intégralement sa narration, sachant très-bien que le lecteur recueillera les parcelles de vérité qui s'y trouvent et qu'il fera la part de la couleur locale.

« Ayant, dit le pieux archidiacre, à poursuivre mon travail, avec le secours du Christ, à rapporter

Digitized by Google

comment Bruno est arrivé à la dignité apostolique, quels sont les événements qui ont signalé son pontificat, et ce que Dieu a voulu faire par l'intermédiaire de notre bienheureux, il me paraît opportun de faire connaître les origines de son élévation et comment la grâce divine lui a prédit ce qui devait lui arriver. La dévotion qu'il avait pour le premier pasteur, pour saint Pierre, lui faisait faire tous les ans le voyage de Rome, afin de prier l'auguste porte-clefs en faveur des brebis que Dieu lui avait confiées. Un jour, comme il faisait ce pèlerinage accoutumé avec une nombreuse escorte de clercs et de laïques formant un total de plus de cinq cents personnes, qui toutes marchaient à sa suite entraînées par sa dignité, son affabilité et sa sainteté, il arriva qu'une terrible peste, causée par le climat malsain de l'Italie, se déclara dans son entourage, et elle fut si foudroyante dès le début qu'on désespérait de faire vivre jusqu'au lendemain tous ceux qui en étaient atteints. L'homme de Dieu, profondément ému par le chagrin de ses compagnons de voyage, trouva sans délai, avec le secours de la grâce, un remède salutaire. Il fit lui-même toucher une certaine quantité de vin aux reliques des saints qu'il portait habituellement avec lui, et notamment à celles de saint Èvre, pour lequel il avait une dévotion particulière, et tous ceux qui buvaient ensuite

Digitized by Google

de cette liqueur étaient guéris de leur mal, quelque grave qu'il fût; il suffisait qu'ils eussent encore assez de force pour goûter au précieux breuvage. Quant à lui, durant tout ce voyage, il offrit à peu près tous les jours le sacrifice de la messe, et, après cette cérémonie, il exhortait les peuples groupés autour de lui à changer de mœurs et à faire pénitence; il les engageait à songer aux choses éternelles, et, par ses ferventes prières, il parvint à les délivrer de la mort qui les menaçait.

« Pendant que dura cette peste, ses compagnons de route se rendaient en nombre suffisant là où Bruno était descendu, et, à la clarté des cierges, ils célébraient l'office de la nuit; et le lendemain matin, grâce aux prières de l'évêque, aux reliques des saints, ils rendaient la santé aux malades. Ces miracles rendirent Bruno très-célèbre dans toutes les parties de l'Italie romaine. On lui prodigua les marques de la vénération, tous le portèrent dans leur cœur.

« Il avait coutume de se recommander plus spécialement aux reliques des saints lorsque la nuit il allait prendre son sommeil. A ce moment, se trouvant libre des préoccupations des affaires, il vaquait avec bonheur aux saintes contemplations, et souvent c'est dans ces méditations qu'il trouvait le repos nécessaire à son corps. Une nuit, s'étant en-

Digitized by Google

dormi de cette manière, il fut conduit en songe dans l'Église cathédrale de Worms, et il y vit une multitude de personnes habillées de blanc; la plupart d'entre elles paraissaient être des prêtres, et parmi eux il reconnut un de ses anciens amis, l'archidiacre Bezelin, lequel était mort en se rendant à Rome avec l'évêque Bruno. Celui-ci, interrogeant Bezelin, lui demanda quelle était cette foule. — Ce sont ceux, répondit l'archidiacre, qui ont terminé leur vie au service du prince des apôtres.

« Pendant qu'il réfléchissait à cette parole, le bienheureux porte-clefs du ciel, saint Pierre, survint; il annonça à Bruno qu'il allait avoir à distribuer la communion à cette grande multitude. En effet, lorsque les habits pontificaux eurent été revêtus, le bienheureux Pierre, aidé du premier martyr saint Étienne, conduisit la foule à l'autel au milieu de chants d'une ineffable harmonie, et au moment ordinaire du sacrifice tous reçurent l'Eucharistie des mains de Bruno. Il lui sembla ensuite qu'à l'issue de la sainte communion, le bienheureux Pierre lui donnait cinq calices d'or, et puis trois à son diacre et un à son sous-diacre. Bruno, racontant cette vision à ses amis, se demandait avec eux quel pouvait en être le sens; la suite de ce travail montrera quel sens il fallait en effet attacher à ce songe.

« Une autre fois, il vit durant son sommeil une

Digitized by Google

vieille femme toute difforme qui voulait absolument lui parler et qui l'importunait beaucoup pour y parvenir. Son visage affreux, ses habits déchirés, ses cheveux épars et hérissés faisaient qu'on avait peine à reconnaître en elle une forme humaine. Aussi Bruno, épouvanté d'une telle laideur, cherchait par tous les moyens à éviter la vieille femme, qui, de son côté, s'acharnait de plus en plus à le poursuivre. Enfin, vaincu par ces instances, l'homme de Dieu fit le signe de la croix sur le front de cette femme, qui aussitôt tomba à terre comme morte pour se relever immédiatement sous l'aspect d'une magnifique personne. Fort intrigué et très-ému par une pareille vision, Bruno se réveilla et récita les nocturnes, puis il se rendormit, et il vit alors le bienheureux abbé Odilon, auquel il demanda avec empressement ce que signifiait la vision qu'il venait d'avoir. L'abbé lui répondit avec beaucoup de joie : Tu es heureux, car tu délivreras de la mort l'âme de cette femme. Pour que personne ne doute de la véracité de ce récit, je puis citer le témoignage de personnages vénérables, par exemple celui du seigneur Walter, doyen du couvent de Toul, et celui de Warnehr, qui a joui de l'intimité de Bruno; ces deux hommes attestent avoir eux-mêmes entendu Bruno faisant avec larmes ces récits, et ils admirent les présages qu'ils contenaient.

Digitized by Google

« Rien de surprenant, du reste, si Dieu a voulu favoriser Bruno de pareilles visions, si le Seigneur a voulu lui dévoiler l'avenir, car, pendant la nuit, son sommeil était entrecoupé de ses gémissements, il se réveillait pour frapper sa poitrine, et souvent, d'après le témoignage de ses chambellans véridiques, son lit était arrosé de ses larmes. Tous ceux qui ont lu le songe qu'eut le grand Constantin lorsqu'il voulut bâtir la ville de Byzance s'expliqueront facilement ce que signifiait cette vieille femme que Bruno avait vue en songe. Il est certain, en effet, que dans diverses contrées du globe la religion chrétienne avait perdu, d'une façon effroyable, son antique splendeur, et ce fut Bruno qui, avec le secours du Christ, lui rendit sa première beauté [1]. »

Wibert n'exagérait pas en disant que la religion avait beaucoup perdu de sa splendeur au moment où Bruno est devenu Pape; c'est la conclusion qui découlera trop naturellement des pages qui vont suivre et qui contiennent l'histoire des prédécesseurs immédiats de Léon IX. La connaissance détaillée de cette histoire est indispensable pour se rendre compte du pontificat de saint Léon IX.

En 1033, après la mort de son frère le Pape Jean XIX, le consul Albéric de Tusculum, ayant

[1] Wibert, l. II, 1.

Digitized by Google

distribué de grandes sommes d'argent, parvint à faire monter sur le trône pontifical son fils âgé d'environ douze ans, et il donna la dignité de patrice de Rome à son autre fils Grégoire[1]. Ce Pape enfant, qui prit le nom de Benoît IX, termina tristement la triste série des Papes imposés à la chrétienté par les deux factions romaines, celle des comtes de Tusculum ou celle des Crescencii. Du vivant de l'empereur Conrad, en 1038, les Romains cherchèrent une première fois à chasser Benoît IX et à se débarrasser de son odieuse tyrannie; mais grâce au concours de l'Empereur et à l'appui des Tusculans, le Pape réussit à conserver le pouvoir[2].

Au début de 1044, « une grande révolte eut lieu à Rome, disent les *Annales romaines;* les Romains se soulevèrent comme un seul homme et expulsèrent Benoît. La même année, le jour de sainte Cécile, il y eut une éclipse de soleil qui dura trois heures. Après l'expulsion du pontife, une violente querelle s'éleva entre les Romains et les Transtevérins; les Romains se réunirent pour aller assiéger le Transte-

[1] Voir les deux textes de Raoul Glaber touchant le pontificat de Benoît IX. MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXLII, col. 679 et 698.

[2] « Schon einmal hatten bei Lebzeiten Konrads II die Römer Benedict vertriebend, und nur durch die Macht des Kaisers war er wieder zur Herrschaft, gelangt. » (Cf. GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen, Kaiserzeit*, t. III, p. 410, 3e édition.)

Digitized by Google

vère, et le 7 janvier un combat considérable s'engagea entre les Romains et les Transtevérins. Les Romains furent obligés de prendre la fuite, parce qu'ils furent attaqués par les comtes qui descendirent des pays montagneux et en particulier par Girard, fils de Rainer, suivi d'une nombreuse cavalerie. Ces comtes, qui étaient partisans de Benoît, arrivèrent jusqu'à la porte Sassie. Les Romains s'étant dans leur fuite précipités vers cette porte, il y eut un tel encombrement que plus de cent personnes furent étouffées. Le troisième jour, un grand tremblement de terre agita la ville, les cloches des Églises sonnèrent toutes seules. Les Romains, s'étant alors réunis, élurent pour leur pontife, le 22 février 1044, Jean, évêque de Sabine, auquel ils donnèrent le nom de Sylvestre III [1] ».

Cette élection s'était encore faite à l'aide de distribution d'argent, et Sylvestre III ne se montra en aucune façon disposé à s'employer pour amener un meilleur état de choses. De plus, il manquait de fermeté et de courage. De son côté, Benoît IX se hâta d'excommunier son compétiteur; ses partisans entourèrent Rome de tous côtés, et le 10 avril 1044 il rentra en maître dans le Latran, tandis que Sylvestre III, après quarante-neuf jours d'un pouvoir

[1] *Annales Romani*, dans WATTERICH, *Vitæ pontif.*, t. Ier, p. 71 sq.

Digitized by Google

éphémère, regagnait en vaincu son évêché de Sabine [1].

Après être remonté sur le trône, Benoît IX continua de mener une vie fort peu édifiante; au rapport de Bonitho, évêque de Sutri, il voulut épouser sa cousine germaine, la fille de Girard de Saxo; mais le père, refusant d'être complice d'un si épouvantable sacrilége, déclara à Benoît IX qu'il devait abdiquer le souverain pontificat s'il voulait obtenir la main de sa fille. Le Pape, sentant peser sur lui le mépris du peuple et du clergé romain, et craignant une nouvelle révolte s'il le bravait une fois de plus, consentit à renoncer au pouvoir pour épouser sa cousine. Le 1er mai 1045, plus d'un an après le renversement de Sylvestre III, il abdiqua en faveur de son parrain l'archiprêtre Jean Gratien, que tous les contemporains représentent comme un homme recommandable et de mœurs irréprochables. Le choix de l'archiprêtre de San Giovanni près la porte Latine était donc excellent; malheureusement, avant de descendre de la chaire de saint Pierre et de se retirer dans ses châteaux forts, Benoît avait exigé, par un contrat formel, que Gratien lui comptât une compensation de mille livres d'argent, et qu'il lui

[1] *Annales Romani*, dans WATTERICH, t. Ier, p. 72. — *Victoris Papæ dialog.* dans la *Biblioth. max. Patrum*, t. XVIII, p. 853. — *Leo Casinensis*, dans PERTZ. *Mon. Germ. histor. script.*, t. XI, p. 573.

Digitized by Google

abandonnât la possession du denier de saint Pierre prélevé en Angleterre. Cette concession peut s'expliquer par le désir bien légitime de voir se terminer le pontificat de Benoît IX, mais elle n'en constituait pas moins un acte de simonie et par là même mettait en question la validité de l'élection du nouveau Pape qui prit le nom de Grégoire VI [1].

L'avénement de Gratien fut salué avec bonheur par tous ceux qui désiraient la réforme de l'Église, d'autant mieux qu'au début les stipulations pécuniaires conclues avec Benoît IX restèrent probablement ignorées du public.

Au premier rang des partisans du nouveau Pape, il faut placer un jeune moine, Hildebrand, celui-là même qui devait plus tard devenir si célèbre sous le nom de Grégoire VII. Né vers 1020 à Roavacum, près de Soana, en Toscane, d'un chevrier

[1] Sur l'abdication de Benoît IX et l'avénement de Grégoire VI, cf. *Annales Romani*, dans WATTERICH, t. Ier, p. 72. — *Victoris Papæ dial.* dans la *Biblioth. maxima Patrum*, t. XVIII, p. 853. — *Bonitho, Liber ad amicum*, dans JAFFÉ, *Monum. Gregor.*, p. 626. — Un ancien catalogue des Papes (MURATORI, *Script.*, III, II, p. 345) fixe à « mille libræ denariorum Papiensium » la somme donnée à Benoît IX par Grégoire VI. — Le cardinal Benno la porte jusqu'à « libræ mille quingentæ »; et enfin le *Codex Vatic.*, 1340 (cité par WATTERICH, t. Ier, p. 70, note 16), va plus loin encore; on y lit : « Qui emit papatum a prædicto Benedicto duo millia librarum. » La donnée touchant le denier de saint Pierre prélevé en Angleterre est extraite d'Otto de Freising (*Chronicor.*, VI, 32).

Digitized by Google

toscan et d'une mère originaire de la Campagne romaine, Hildebrand fut élevé à Rome au couvent bénédictin de Sainte-Marie situé sur le mont Aventin. Un oncle de Hildebrand, du côté maternel, était abbé de ce monastère qui ressortissait de la Congrégation de Cluny : c'est dire par là même que la règle et la discipline y étaient en honneur. Ce fut dans cet asile que Hildebrand apprit à connaître et à aimer la vie monastique qu'il se décida à embrasser, ce fut là qu'il s'imprégna des traditions de l'école réformatrice de Cluny dont il est devenu ensuite le plus illustre représentant. La jeunesse de Hildebrand ne se passa pas exclusivement au mont Aventin ; il est certain qu'il fit aussi une partie de son éducation au *Palatium* de Rome, où il eut pour condisciples deux membres de la noblesse romaine, Albéric et Cencius, celui-ci fils de Jean Cencius, préfet de Rome, et qui obtint par la suite la dignité de son père. Au *Palatium*, Hildebrand reçut les leçons de Laurent, archevêque d'Amalfi, et de l'archiprêtre Jean Gratien.

« Devenu adolescent, dit Paul Bernried dans sa *Vie de Grégoire VII*, Hildebrand, voulant dompter les tentations de la chair par la fatigue des voyages et par l'étude, partit pour la France[1]. Après un

[1] Il n'est pas facile de déterminer ce que Paul Bernried entend par le mot France, *Franciam* : quelques lignes plus loin, et en d'autres

Digitized by Google

séjour de quelques années, comme il se préparait à regagner Rome, il passa quelque temps à la cour de Henri III, et l'Empereur déclara qu'il n'avait jamais entendu d'orateur annonçant la parole de Dieu avec une telle conviction. Les évêques les plus estimés admiraient également les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche.

« Il revint ensuite à Rome, où il travailla à sa perfection; mais comme il cherchait à faire fructifier, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue pratique, les talents qu'il avait reçus de Dieu, il eut à constater qu'il avait des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus près de lui, et il éprouva la vérité du proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays*. Aussi, voulant couper court à la jalousie et sacrifiant tout à la charité, il se décida à gagner la Germanie et les Gaules; mais lorsqu'il fut arrivé à *Aquas Pendentes*[1], le bienheureux Pierre lui apparut en songe et lui défendit d'aller plus

passages, il emploie le mot *Gallia* ou *Galliæ*. Entendait-il *Francia* dans le sens restreint et comme désignant le pays situé à l'ouest du royaume et du duché de Bourgogne et au nord de l'Aquitaine, ou bien dans son sens le plus large en y comprenant la Franconie jusqu'au delà de Bamberg? Le contexte ne permet pas de résoudre la question; du reste, on voit par la suite du récit que Hildebrand a dû voyager en divers pays; toutefois Paul Bernried ne dit pas explicitement qu'il soit allé à Cluny à cette époque.

[1] Aquapendente, dans l'Étrurie.

Digitized by Google

loin. Hildebrand, croyant n'avoir eu affaire qu'à une image trompeuse, continua sa route; la seconde nuit la vision reparut, enfin la troisième nuit l'apôtre lui apparut sous un aspect terrible et le menaça de châtiments sévères s'il ne revenait à Rome. Hildebrand n'hésita plus et revint sur ses pas[1]. »

Jean Gratien avait remarqué le grand caractère et les brillantes qualités de son élève; aussi, lorsqu'il fut devenu Pape, il s'empressa de l'attacher à sa curie et le nomma son chapelain[2]. Ce serait une erreur que de donner à ce titre le sens qu'on lui donne actuellement, car à cette époque Hildebrand n'était même pas sous-diacre, il venait à peine d'entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Le jeune moine aida de toutes ses forces le nouveau Pape dans ses tentatives de réforme, et certes la tâche était rude, car, si l'on en croit l'historien Guillaume de Malmesbury, Rome était à cette époque une véritable caverne de voleurs. « Alors, dit Guillaume de Malmesbury, vivait le Pape Grégoire VI, appelé auparavant *Gratien,* homme d'une grande religion et

[1] Voyez le texte latin du P. Bernried dans WATTERICH, t. I, p. 477 sq.

[2] J'ai essayé de réunir dans une série d'articles parus au *Correspondant* (*Hildebrand jusqu'à son cardinalat*, 25 juillet, 10 août, 25 septembre, 10 novembre 1874) tout ce qui a trait à la jeunesse de saint Grégoire VII; qu'il me soit permis de renvoyer à ces articles pour l'indication des sources.

Digitized by Google

d'une grande sévérité. A son avénement, il trouva, par suite de l'incurie de ses prédécesseurs, l'État romain tellement diminué, qu'à l'exception de quelques fermes situées près de Rome et des offrandes des fidèles, le Pape était tout à fait sans ressources. Les villes et les biens appartenant à l'Église, mais situés au loin, avaient été la proie des ravisseurs; dans toute l'Italie, les chemins et les voies publiques étaient infestés de voleurs, et nul n'osait faire un voyage sans avoir main-forte avec lui... On cessa dans toutes les provinces d'aller à Rome, chacun préféra faire des donations aux églises de son pays plutôt que de travailler au profit des voleurs. Dans la ville même, dit Guillaume, dans cette ville autrefois siége unique de sainteté, sur le Forum se promenaient les sicaires; si quelqu'un osait, au péril de sa tête, visiter l'Église de l'apôtre, il tombait au milieu de ces sicaires et perdait sa fortune ou sa vie. Les glaives étaient dégaînés jusque sur les corps des saints apôtres et martyrs, et sur les autels sacrés les offrandes étaient à peine déposées qu'elles étaient enlevées, et elles servaient à des orgies et à la luxure. Tous ces maux affligèrent beaucoup le Pape Grégoire VI. Il essaya d'abord d'y remédier par des moyens pleins de douceur, par des admonestations..... Mais voyant que ces moyens n'avaient pas de succès, ou n'en avaient

Digitized by Google

que peu, il résolut de se montrer plus sévère vis-à-vis de ce mal invétéré. Il excommunia tous ceux qui agissaient ainsi et jusqu'à ceux qui mangeaient avec ces malfaiteurs ou qui leur parlaient... Ceux-ci, devenus furieux, remplirent l'air de leurs menaces, firent résonner leurs armes autour des murs de la ville et faillirent vaincre le Pape. Mais Grégoire comprit que le moment de se servir du glaive était venu; il acheta partout des armes et des chevaux, équipa des soldats et de la cavalerie, et, occupant d'abord la basilique de Saint-Pierre, tua ou mit en fuite ceux qui enlevaient des offrandes. Voyant que la fortune lui souriait, il alla plus loin, et, après avoir fait périr ceux qui lui résistaient, il fit valoir ses droits sur les biens et les châteaux forts perdus depuis longtemps [1]. »

Il est très-probable que Hildebrand a participé à cette expédition militaire entreprise par Grégoire VI pour venger la majesté de l'Église romaine. Voici, en effet, ce qu'écrivait à cet égard, dans un pamphlet rédigé sous forme de dialogue et dirigé contre Grégoire VII, Guido, évêque de Ferrare :

R. « Dès son enfance, Hildebrand s'est occupé des choses militaires, il a toujours étudié l'art de la guerre, il s'est

[1] Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1183.

Digitized by Google

rendu coupable de plusieurs homicides, il s'est souillé d'un sacrilége, il s'est parjuré[1]... »

P. « Il a vraiment agi contre les règles des Pères, s'il est constant qu'il ait commis tous ces forfaits. Mais je voudrais être certain qu'il les ait commis, et, de plus, je voudrais connaître ce que les saints Pères pensent de pareilles actions. »

R. « Qu'il se soit occupé des choses militaires, qu'il ait étudié l'art de la guerre, c'est ce que prouve le témoignage de tous les Romains ses contemporains. Car, *lorsqu'il était encore tout jeune moine, il a réuni une grande somme d'argent, et, sous couleur de l'Église romaine, et de la délivrer, il s'est entouré de soldats auxquels il distribuait ensuite des dépouilles, suivant la coutume des anciens Romains*[2]. »

D'après Guido de Ferrare, Hildebrand, « n'étant encore qu'un tout jeune moine », ce qui se rapporte très-bien à l'époque de Grégoire VI, aurait donc employé les armes pour la défense et pour la délivrance de l'Église romaine. Comme Guillaume de Malmesbury en dit autant de Grégoire VI, tout porte à croire que le Pape et son chapelain firent cette campagne ensemble.

Mais, avant de voir quel en a été le résultat définitif, il ne fut malheureusement pas aussi heureux

[1] Nous n'avons pas besoin de dire que l'ouvrage de l'évêque Guido était un pamphlet d'une extrême violence; la calomnie et l'exagération s'y sont donné pleine carrière.

[2] *Wido episcopus Ferrariensis : de schismate Hildebrandi*, dans Pertz, *Monum. Germ. hist. script.*, t. XII, p. 169.

Digitized by Google

que le prétend Guillaume de Malmesbury. Signalons un autre partisan de la régénération de l'Église, Pierre Damiani.

Pierre Damiani naquit à Ravenne vers 1009, de parents fort pauvres. Comme la famille était déjà nombreuse, l'arrivée d'un nouvel enfant ne fut guère saluée avec allégresse. Un frère aîné se plaignit au contraire avec amertume de cette nouvelle charge, et la mère, impressionnée de ces reproches, résolut de ne pas donner le sein au pauvre petit et de le laisser mourir de faim. L'enfant était déjà à demi mort, lorsqu'une voisine, la femme d'un prêtre, touchée de pitié, le réchauffa, lui donna quelque nourriture, et finit par ramener la mère à des sentiments plus maternels. Pierre Damiani était encore bien jeune lorsqu'il perdit ses parents. Un de ses frères prit pendant quelque temps soin de lui, mais ne tarda pas à l'abandonner, et le futur cardinal de l'Église romaine fut réduit à garder les pourceaux. Sur ces entrefaites, un autre frère de Damiani, un clerc, revint dans le pays de Ravenne qu'il avait quitté depuis longtemps, et, ayant remarqué d'heureuses dispositions pour l'étude dans le pauvre orphelin, l'envoya à l'école. Pierre franchit les divers degrés de l'enseignement élémentaire et alla à Faenza d'abord, à Parme ensuite, étudier les arts libéraux. Il avait à peine quitté les bancs de l'école, qu'il fut

Digitized by Google

lui-même chargé de professer, et sa réputation commença à grandir dans toute l'Italie. Il n'eut garde toutefois d'oublier ses humbles commencements, et comme ce frère, qui lui avait le premier fourni les moyens d'étudier s'appelait Damien, il voulut par reconnaissance ajouter à son nom de Pierre celui de Damien, et signa *Petrus Damiani,* Pierre de Damien. Mais le jeune professeur avait une âme trop ardente pour se consacrer exclusivement à l'étude et à l'enseignement; la solitude exerça bientôt sur lui une fascination irrésistible, et, après avoir essayé ses forces dans le couvent de Sainte-Marie, sur les bords de l'Adriatique, il vint cacher dans le désert de Fonte-Avellana sa gloire naissante, et résolut d'y vivre dans la pénitence :

« Entre les deux rivages d'Italie, dit Pierre Damiani à Dante dans un célèbre passage de la *Divine Comédie,* et pas très-loin de ta patrie, des rochers s'élèvent si haut que souvent la foudre gronde au-dessous.

« Ils forment un mamelon qui s'appelle Catria, au pied duquel est un ermitage uniquement consacré au culte de Dieu.

« ... Là, je m'affermis tant au service de Dieu que rien qu'avec des mets assaisonnés de la liqueur de l'olive, je passais doucement les chaleurs et les froids, heureux dans mes pensées contemplatives.

« Ce cloître produisait abondamment pour cette partie des cieux, et maintenant il est devenu si aride qu'il faut que cela se relève bientôt.

Digitized by Google

« Dans ce lieu je fus Pierre Damiani, et je fus Pierre le pécheur dans le couvent de Notre-Dame sur le rivage de l'Adriatique [1]. »

Les solitudes des Apennins avaient déjà reçu d'autres ermites lorsque Pierre Damiani vint leur demander la paix que le monde ne pouvait lui procurer. Quelques années auparavant, Romuald, né à Ravenne comme Pierre Damiani, découragé par le spectacle qu'offraient alors plusieurs couvents bénédictins de l'Italie, avait fui au désert, et son autorité ayant attiré auprès de lui de nombreux disciples, il avait fondé l'ordre des Camaldules. C'est dans une de ces colonies de pénitents solitaires, fondées vers

[1] Tra duo liti d'Italia surgon sassi,
E non molto distanti alla tua patria,
Tanto, che i tuoni assai suonan più bassi,
E fanno un gibbo, che si chiama Catria,
Disotto al quale e consecrato un ermo,
Che suol esser disposto a sola latria.
. . . . . Quivi
Al servigio di Dio mi fei sì fermo
Che pur con cibi di liquor d'ulivi
Lievemente passava caldi e gieli,
Contento ne' pensier contemplativi.
Render solea quel chiostro a questi cieli
Fertilemente, ed ora è fatto vanno,
Sì che tosto convien che si riveli.
In quel loco fu' io Pier Damiano;
E Pietro peccator fu nella casa
Di nostra Donna in sul lito Adriano.
(*Divina Comedia, del Paradiso*, canto XXI.)

Digitized by Google

l'an 1000 par Landulf, disciple de Romuald, que Pierre Damiani vint se fixer. Il y fut reçu avec respect et empressement, car sa réputation avait franchi même les limites du désert, et, après quelques années, au lieu d'être, comme il l'avait espéré, inconnu et ignoré, il était devenu l'oracle et le modèle de tous ceux qui, dans le nord et le centre de l'Italie, travaillaient à la réforme de l'Église.

Lorsque Grégoire VI monta sur le trône pontifical, Pierre Damiani crut, comme Hildebrand, qu'une ère nouvelle commençait pour l'Église, et il écrivit au nouveau Pape deux lettres qui témoignent de ce sentiment, mais qui peignent sous des couleurs bien sombres la situation de quelques Églises d'Italie.

Au seigneur Grégoire, très-saint Pape, Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.

« Très-révérend seigneur, je rends grâces au Christ, roi des rois, parce que j'ai le plus grand désir d'entendre dire du bien du siége apostolique. Aussi le témoignage de plusieurs personnes faisant de vous de grands éloges m'a-t-il été au cœur. J'ai bu là comme un breuvage d'une douceur extraordinaire, et, au milieu de ma joie, j'ai répété spontanément cette parole : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, « et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* [1]. » Dieu seul, en effet, ainsi qu'il est écrit, peut changer les temps

[1] S. Luc, II, 14.

Digitized by Google

et transférer les royaumes. Le monde, rempli d'admiration, voit maintenant l'accomplissement de cette antique prophétie : « *Le Très-Haut dominera dans le royaume des hommes, « et il donnera ce royaume à qui il voudra* [1]. » Que les cieux se réjouissent donc, que la terre tressaille de joie, que la sainte Église se félicite d'avoir recouvré l'antique privilége de son droit ; que la tête du serpent venimeux et à mille formes soit écrasée ; que ce commerce absolument inique ne se continue plus ; que le faussaire Simon ne batte plus de fausse monnaie dans l'Église ; que Giési [2] ne rapporte plus des présents extorqués ; que la colombe revienne à l'arche et que les feuilles vertes de l'olivier annoncent à la terre le retour de la paix. Revienne maintenant l'âge d'or des apôtres, et puisse, sous votre prudence, refleurir la discipline de l'Église. Il faut réprimer l'avarice de ceux qui aspirent à la dignité épiscopale ; il faut renverser les chaires des changeurs, de ceux qui vendent des colombes. Du reste, l'Église de Pesaro [3] va pouvoir constater si les espérances que je viens d'émettre ont quelque chose de fondé. En effet, si cette Église n'est pas arrachée des mains de cet adultère, de cet incestueux, de ce parjure, de ce voleur, c'en est fait de cet espoir du peuple comptant sur une réforme du monde. Tous les yeux sont dirigés vers ce but, toutes les oreilles cherchent à entendre ce mot d'ordre. Si cet homme couvert de crimes est réintégré dans son épiscopat, il n'y a rien de bon à attendre du Saint-Siége par la suite. Il y en a trois qui rendent témoignage : le siége de Castellane, celui de Fano et celui de Pesaro [4] ; « que tout

[1] Deutéron., IV. Daniel, II.
[2] IV Rois, V.
[3] Pesaro, sur les bords de l'Adriatique, au sud de Ravenne.
[4] Fano et Castellane, villes voisines de Pesaro.

Digitized by Google

« témoignage soit dans la bouche de deux ou de trois « témoins [1] ». Ces trois montrent clairement quel espoir il faut conserver pour la suite. Que le Tout-Puissant, ô Très-Saint Père, te conserve pour que les droits de l'Église soient sauvegardés, et qu'il ne permette pas que le peuple se soit réjoui en vain sous un tel pontife [2]. »

Au seigneur Grégoire, très-saint Pape, Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.

« Que Votre Béatitude sache, ô très-pieux seigneur, que, pour nos péchés, il ne se trouve pas dans nos contrées de clercs dignes de l'épiscopat! Tous cherchent leur propre avantage et non celui de Jésus-Christ [3]. Sous l'influence de l'avarice et de l'orgueil, ils ambitionnent le sacerdoce, mais ils ne se préoccupent pas de se rendre dignes de ce sacerdoce. Ils veulent commander, mais ils se soucient fort peu d'être utiles. Aussi, vu le malheur des temps et le manque de candidats, il me semble que cet archiprêtre pourrait être élevé à l'épiscopat, si Votre Sainteté le juge à propos. Il est vrai qu'il est ambitieux, il désire vivement arriver au sommet de la charge pastorale. Je tiens à vous faire connaître cette circonstance pour que vous l'appréciiez; si elle ne constitue pas un obstacle, je crois, après avoir repassé dans mon esprit la série des clercs de l'Église de Sempronius, que cet archiprêtre est un peu meilleur que les autres. Si donc votre très-prudente Sainteté le juge à propos, puisqu'il a été élu par le clergé et par le peuple, puisque diverses personnes l'ont déclaré digne de cette

[1] Deut., XIX. S. MATTH., XVIII.

[2] Voyez le texte latin de cette lettre dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, col. 205 sq.

[3] *Ad Philipp.*, II.

Digitized by Google

charge, qu'il fasse pénitence pour son ambition, et qu'il soit sacré. Que le Dieu tout-puissant vous fasse connaître, par la grâce de son Esprit-Saint, ce qu'il faut faire touchant cette affaire; qu'il manifeste sa volonté à votre cœur. Je ne solliciterai qu'une seule chose de votre clémence, c'est que, si vous ne le consacrez pas, vous ne nommiez personne pour le siége de cette Église sans m'avoir vu [1]. »

Les grands noms de Hildebrand et de Pierre Damiani ne sont pas les seuls qui recommandent le pontificat de Grégoire VI aux yeux de la postérité; ce Pape fut aussi reconnu et soutenu par la congrégation de Cluny, comme le prouve un document par lequel, à la demande de l'abbé Odilon, il confirmait les libertés et les droits du monastère de Cluny et assurait à la congrégation la possession du « monastère romain » à la condition de donner pendant cinq ans dix sous à l'urne de saint Pierre [2].

Aussi Raoul Glaber, qui a mis à Cluny même la dernière main à son ouvrage historique, peut-il être regardé comme exprimant fidèlement les sentiments de l'illustre congrégation, lorsqu'il termine par les paroles suivantes son cinquième et dernier livre :

[1] Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, *l. c.* Sur la vie de saint Pierre Damiani, voyez les *Prolegomena* placés en tête de l'édition de ses œuvres, par le cardinal Cajetan. Migne a reproduit intégralement l'édition de Cajetan, t. CLXIV et CLXV de la *Patrologie latine*.

[2] Cf. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, p. 363, n° 3136. Ce « monastère romain » était probablement le couvent de Sainte-Marie, sur le mont Aventin.

Digitized by Google

« A cette même époque, le siége de Rome, qui jouit d'un droit universel sur le monde entier, fut, pendant vingt-cinq ans, en proie à cette peste (la simonie). En effet, on avait, au mépris du droit, placé sur ce siége un enfant d'environ douze ans (Benoît IX) : l'argent et l'or avaient, pour son élection, tenu lieu d'âge et de sainteté. Il eut un commencement très-malheureux et une fin plus triste encore. J'aurais honte de raconter sa vie et sa conduite. Mais enfin, du consentement de tout le peuple romain, et par ordre de l'empereur, il fut renversé de son siége, et l'on mit à sa place un homme très-religieux et remarquable par sa sainteté, Grégoire, natif de Rome. Celui-ci réforma ce que l'autre avait corrompu [1]. »

Henri Ier, roi de France, entra aussi en communication avec Grégoire VI et lui demanda de prendre sous la protection immédiate du Saint-Siége une *cella* (chapelle, souvent prieuré), dépendant de l'abbaye du mont Saint-Quentin, dans le Vermandois. Le Pape répondit favorablement à cette demande par une bulle datée du 26 février 1046. Elle est adressée à Gualéran, abbé du mont Saint-Quentin, et contient l'énumération des biens qui devaient

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col 698, ou Dom Bouquet, *Recueil des historiens*, etc., t. X, p. 63. Raoul Glaber se trompe lorsqu'il prétend que Benoît IX céda, par ordre de l'Empereur, le souverain pontificat à Grégoire VI. La conduite que l'empereur Henri III suivit plus tard à l'égard de Grégoire VI prouve qu'il ne fut pour rien dans son élévation; aussi l'assertion de Raoul Glaber n'est-elle confirmée par aucun contemporain.

Digitized by Google

à tout jamais appartenir à la *cella* [1]. Comme, du consentement des évêques comprovinciaux, cette même bulle menace de l'anathème du Pape ceux qui transgresseraient l'ordonnance apostolique, Mansi en a conclu qu'elle avait dû être rédigée dans *un concile romain*, « parce que, dit-il, les souverains pontifes n'ont mis en avant ce consentement des évêques de leur province ecclésiastique que lorsque ces évêques ont été réunis autour d'eux en concile [2] ». Ce fait d'un concile célébré par Grégoire VI dans les derniers jours de février, c'est-à-dire vers l'époque où se célébrait d'ordinaire le synode annuel de l'Église romaine, est important à constater, car il prouve que les évêques ne firent aucune difficulté de reconnaître comme légitime l'élection de Grégoire.

Ainsi que l'indique Guillaume de Malmesbury, la grande préoccupation de Grégoire VI fut de relever les Églises de Rome qui tombaient en ruine, après la triste époque qu'on venait de traverser, et en particulier les Églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il employa dans ce but les biens qu'il possédait, et, lorsqu'ils furent épuisés, il implora le

[1] Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, n° 3139. — La bulle de Grégoire VI se trouve dans MANSI, t. XIX, p. 618, et dans plusieurs autres collections.

[2] MANSI, *l. c.*, p. 618.

Digitized by Google

secours des princes de la chrétienté. Guillaume, « le glorieux duc d'Aquitaine », entendit cet appel et fit faire des quêtes parmi les clercs et parmi les laïques. Aussi le Pape, touché de cet empressement, accorda plusieurs avantages spirituels au duc et à ses sujets. Voici la bulle écrite à ce sujet par le Pape; elle est curieuse à lire, car elle montre combien l'esprit de l'Église romaine est resté le même, jusque dans les époques les plus troublées et les plus néfastes de son histoire, et combien le style de sa chancellerie a peu changé; on croirait lire une page écrite hier par le Pape Pie IX.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui ont la foi chrétienne, qui reconnaissent pour la mère de toutes les Églises celle qui possède le siége du prince des apôtres, salut et absolution de tous les péchés par la bénédiction et par les mérites des bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres.

« Nos très-chers frères, c'est de la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, que le rayonnement de la sainte religion a illuminé le monde entier; c'est cette même Église qui a pieusement distribué dans les diverses parties de la terre ce qui était nécessaire à un grand nombre d'indigents : mais, par suite de nos péchés, par suite des péchés de plusieurs nations, cette Église a vu sa religion diminuer, et, en outre, elle a perdu la majeure partie de ses biens temporels. Des empereurs, des rois, des princes, des personnes d'un autre rang, possédés par une misérable cupidité, n'ont pas craint d'encourir la malédiction de leur

Digitized by Google

mère, ont fait invasion sur ses biens, les ont pris et s'en sont servis pour leur usage. Lorsqu'ils ont été frappés par le glaive de l'anathème, lorsque, semblables à Judas, ils ont eu à leur cou comme le lien du sacrilége, ils se sont hâtés de dissiper ces biens de peur qu'ils ne vinssent à se repentir. De là la misère, les dévastations, les vols, les rapines contre le chef même de cette Église, c'est-à-dire contre le bienheureux Pierre. Aussi son Église et celle du bienheureux Paul, qui, par la possession des corps de ces apôtres, rayonnent sur le monde entier et attirent toutes les nations, sont, hélas! menacées de ruine. Malgré nos faibles mérites, et quoique nous ne soyons pas riches, nous avons essayé de conjurer un si grand danger, et, avec le secours de Dieu, nous avons voulu tendre une main secourable. Ce que voyant, des clercs remplis de religion et de nombreux laïques, que Guillaume, le glorieux duc d'Aquitaine[1], avait engagés à venir à notre secours, ont offert de nous donner tous les ans une partie de leurs offrandes, afin que l'on fît les restaurations et les constructions nécessaires dans l'Église de Saint-Pierre. Ils espèrent que, grâce aux mérites des apôtres, et aux prières spéciales de la sainte Église romaine, le Seigneur tout-puissant leur accordera de se raviver, par une vraie pénitence, dans la foi qu'ils ont jurée à leur baptême, et qu'il les placera dans la béatitude éternelle, après avoir réparé les brèches de leur vie spirituelle. Pour nous, constatant ce dévouement et ce louable attachement pour la mère

[1] Il s'agit de Guillaume V, duc d'Aquitaine, troisième fils de Guillaume le Grand. Guillaume V succéda, en 1039, à son frère Odon, et mourut en 1058.

Cf. Gfrorer, *Pabst Gregorius VII und sein Zeitalter*, t. VI, p. 490 sq. — Les raisonnements de Gfrorer, pour prouver qu'il s'agit, dans la bulle de Grégoire VI, de Guillaume le Grand ou Guillaume III, mort en 1030, ne prouvent rien.

Digitized by Google

commune, nous avons promis, pour nous et pour nos successeurs, que nous célébrerions trois fois par an à leur intention, avec toutes les Églises romaines, le saint sacrifice de la messe, et que, pendant sept fois, nous ferions spécialement mémoire d'eux à d'autres messes, afin que, par les mérites de la Mère de Dieu, qui a toujours protégé d'une manière spéciale l'Église romaine, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que par les prières de tous les saints, surtout de ceux dont les reliques sont à Rome, le Seigneur tout-puissant les absolve de leurs fautes et les conduise à la vie éternelle[1]. »

Malheureusement, les bonnes intentions de Grégoire VI ne tardèrent pas à être paralysées par des difficultés de toutes sortes; la situation empira au lieu de continuer à s'améliorer, et elle ne tarda pas à devenir intolérable. Girard de Saxo ne tint pas la parole donnée à Benoît IX; il persista à lui refuser sa fille, même après que Benoît eut abdiqué. Celui-ci, revenant alors sur sa décision, émit de nouvelles prétentions à la tiare, et recommença à agiter Rome. D'un autre côté, Girard de Saxo, devenu l'adversaire déclaré de Benoît IX, favorisa le parti de l'évêque de Sabine, l'antipape Sylvestre III; aussi cet antipape, s'appuyant en outre sur les Crescencii, se posa de nouveau en prétendant. Rome et la chrétienté eurent le navrant spectacle de trois Papes, résidant, l'un à Saint-Pierre, l'autre dans le Latran,

[1] Mansi, t. XIX, p. 621.

Digitized by Google

le troisième à Sainte-Marie-Majeure, et tous les trois se disputant le souverain pouvoir à l'aide des armes temporelles et spirituelles.

La détresse de la papauté était si grande, que les regards des Romains qui ne voulaient pas désespérer de l'avenir de l'Eglise se portèrent instinctivement vers le successeur de Charlemagne et des Otto, vers celui qui, d'après la tradition chrétienne, devait être le protecteur et le défenseur de l'Église. L'empereur Conrad, l'ami et le parent de Bruno, malheureusement, il faut aussi ajouter, le protecteur de Benoît IX, était mort en 1039, laissant pour lui succéder son fils Henri III dit le Noir. Ce dernier prince, le second de la dynastie de Franconie, a été jugé très-diversement par les historiens. Toutefois, les nobles paroles qu'il prononça dans une réunion d'évêques, quelque temps après son avénement au trône, sont tout à fait dignes d'être recueillies par la postérité.

« Le roi Henri, dit Raoul Glaber, ayant appris que la Gaule et la Germanie étaient complétement infestées par la simonie, prescrivit une réunion de tous les évêques et des autres prélats de son empire, et il leur parla en ces termes :

« C'est en pleurant que je vous adresse la parole, ô vous « qui tenez la place de Jésus-Christ dans cette Église qui est « devenue son épouse et qu'il a rachetée de son sang. C'est « gratuitement que du sein du Père il est, par l'entremise « d'une Vierge, venu à nous pour nous racheter; aussi lors-

Digitized by Google

« qu'il a envoyé ses apôtres dans le monde entier, il leur a « dit : *Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le aussi gra-* « *tuitement.* Vous, au contraire, vous vous laissez dominer « par l'avarice et la cupidité; au lieu de veiller à l'exécution « de cette loi, vous la transgressez et vous attirez ainsi sur « vous la malédiction de Dieu. Mon père, sur le salut duquel « je suis très-inquiet, a aussi fait preuve dans sa vie d'une « avarice tout à fait condamnable. Il faut donc que ceux « d'entre vous qui se reconnaîtront coupables à cet endroit « soient éloignés du saint ministère, ainsi que l'ont décrété « les canons. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que « de grandes calamités, la famine, la peste, la guerre, sont « venues fondre sur les hommes à cause de ce péché. En effet, « tous les ordres ecclésiastiques, depuis le souverain Pontife « jusqu'au simple *ostiarius,* sont devenus l'objet d'un déplo- « rable négoce; partout, suivant la parole du Seigneur, ce « vol spirituel se fait au grand jour. »

« Les évêques, stupéfaits en entendant ces paroles que le souverain prononçait d'une voix sévère, restaient bouche béante sans pouvoir lui répondre. Ils craignaient, se sentant coupables, d'être privés de leurs évêchés. Du reste, ce n'était pas seulement dans les Gaules que régnait la simonie. Elle avait aussi envahi la plus grande partie de l'Italie; encore une fois, on trafiquait des ministères ecclésiastiques comme s'il s'agissait d'un marché ordinaire. Les évêques, n'ayant pas d'excuse à faire valoir, se résignèrent à implorer la clémence du roi.

« Celui-ci, condescendant à leurs prières, les consola par les paroles suivantes : « Allez, leur dit-il, et usez bien d'un pou- « voir que vous avez reçu d'une manière illicite; souvenez- « vous de prier avec plus de ferveur pour l'âme de mon père « qui a été votre complice dans la faute que vous avez com- « mise; demandez à Dieu de vouloir bien lui pardonner. » Il

Digitized by Google

promulgua alors pour son empire un décret portant qu'on ne devait, dans aucun cas, acheter de quelque manière que ce fût un ordre ou un ministère ecclésiastiques; si quelqu'un transgressait cet édit, il devrait être destitué et de plus frappé d'anathème. En outre le roi prit personnellement l'engagement suivant: « De même que, par le seul effet de « sa miséricorde, le Seigneur m'a gratuitement donné ma cou- « ronne, de même je donnerai gratuitement tout ce qui a trait « au culte du Seigneur. Je veux que vous agissiez de même [1]. »

La chrétienté n'oublia pas cette scène mémorable et les paroles vraiment chrétiennes qui y furent prononcées; aussi ce fut au roi de Germanie, à Henri III, qu'un ermite adressa une courte supplique en vers latins pour lui demander de venir délivrer la belle Sunamite, c'est-à-dire l'Église romaine, que déshonoraient trois époux, c'est-à-dire trois Papes [2].

D'après Bonitho, ce furent quelques membres de

[1] R. GLABRI *Historiarum libri quinque*, lib. V, cap. V; MIGNE, t. CXLII, col. 697.

[2]
Una Sunamitis
Nupsit tribus maritis.
Rex Heinrice
Omnipotentis vice,
Solve connubium
Triforme dubium.

L'annaliste saxon (PERTZ, *Mon. Germ. hist.*, t. VIII, p. 687) cite ce vers et raconte qu'ils furent envoyés au roi par un ermite; on a prétendu que cet ermite n'était autre que Piere Damiani (WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. Ier, p. 82); mais, d'après la chronique de Repgowsch, p. 336, cité par GIESEBRECHT (*Geschichte d. d. K. Zeit*, t. II, p. 643), ils seraient d'un ermite nommé Wiprecht et confesseur de Henri III.

Digitized by Google

l'Église romaine qui déterminèrent le roi à venir en Italie et à intervenir dans les affaires de l'Église.

« Au milieu de toutes ces calamités [1], dit ce chroniqueur, la seule consolation qui nous reste est cette parole évangélique qui a aussi réconforté l'apôtre : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas. » Et, en effet, la foi de Pierre n'a pas défailli, et la foi de l'Église romaine ne défaillira jamais. Dans une si grande et si terrible tempête, Dieu suscita un certain Pierre, archidiacre de l'Église romaine, lequel, convoquant les cardinaux-évêques, les clercs, les moines, les hommes et les femmes que la crainte du Seigneur avait quelque peu touchés, les sépara de la communion des intrus indiqués plus haut. Guidé par le zèle de Dieu, comme autrefois le prêtre juif Onias, il traversa les Alpes et vint trouver le roi, non pas pour porter des accusations, mais pour servir les intérêts généraux de l'Église. S'étant jeté aux pieds du roi, il le suppliait avec larmes de venir au secours de sa mère plongée dans la désolation. Il convoqua les évêques qui étaient présents, et il leur prescrivit de venir à Rome avec le roi et de réunir un synode. Ce qui fut fait sans retard [2]. »

L'archidiacre Pierre ne dut pas avoir beaucoup de peine à décider le roi Henri III à venir en Italie, car, depuis longtemps déjà, ce prince était impatient de se rendre à Rome pour y être couronné empereur. Après son avénement au trône en 1039,

[1] Il vient de parler de la rivalité de trois prétendants au trône pontifical.

[2] Bonitho, *Liber ad amicum* dans Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 sq.

Digitized by Google

diverses guerres, en particulier ses guerres toujours renaissantes avec la Hongrie, et ses démêlés avec plusieurs vassaux, l'avaient empêché de réaliser ce projet; mais, durant l'été de 1046, le moment parut favorable pour se mettre en route. La Hongrie se tenait tranquille, pour bien peu de temps, il est vrai, et avait accepté la suzeraineté du royaume d'Allemagne. Les ducs de Pologne, de Bohême, de Poméranie vivaient en bons rapports avec Henri III, et l'avaient même choisi pour arbitre dans un démêlé. Une courte campagne contre les Liutices avait suffi pour rétablir et pour assurer la paix dans les marches du nord-est de la Saxe. A l'intérieur du royaume, Gottfried, duc de Lorraine, avait, peu de temps après sa sortie de la prison de Giebichenstein, fait sa soumission au roi, et celui-ci lui avait rendu une partie de ses États. Henri III, profitant de ce calme momentané et pressé en outre par les nouvelles qu'il recevait de Rome, réunit à Augsbourg, dans les premiers jours de septembre 1046, à l'époque de la fête de la nativité de la sainte Vierge, une armée considérable, et se dirigea avec elle vers l'Italie. Il amenait les principaux seigneurs de son royaume, et notamment les grands vassaux ecclésiastiques : Adalbert, archevêque de Brême, Baudouin de Salzbourg, etc.

En traversant les défilés des Alpes, Henri III

Digitized by Google

apprit que les Hongrois, se soulevant une fois de plus, avaient déposé son protégé le roi Pierre, lui avaient crevé les yeux et avaient mis à sa place sur le trône André, beau-frère de Pierre. C'était là un rude coup pour Henri; mais il n'en continua pas moins sa marche, et, durant l'automne, il déboucha avec son armée dans les belles plaines de la Lombardie. Il y fut reçu d'une façon magnifique par Boniface, margrave de Toscane, seigneur de Mantoue, de Modène et de Ferrare, le prince le plus riche et le plus puissant du nord de l'Italie.

Dans les derniers jours d'octobre, Henri III, étant arrivé à Pavie, y réunit un synode pour s'occuper de diverses questions ecclésiastiques pendantes, en particulier d'un conflit survenu dans la province ecclésiastique d'Aquilée, touchant l'évêché de Vérone. L'évêque de Vérone prétendait avoir droit à la première place après le patriarche d'Aquilée dans les réunions des évêques de la province; le synode de Pavie déclara cette prétention fondée. Le procès-verbal rédigé à la suite de cette décision indique comme ayant pris part au synode : Eberhard, patriarche d'Aquilée; Wido (Guido), archevêque de Milan; Adalbert, archevêque de Brême; Raimbald, archevêque d'Arles; Ugo, archevêque de Besançon, et vingt-trois évêques du nord de l'Italie. On y remarquait encore : Baudouin, archevêque de Salz-

Digitized by Google

bourg; Gebhard, évêque de Ratisbonne; Liuterus (Suidgerius), de Bamberg; Poppo, de Brixen; Severus, de Prague; Ebemann, de Firma; Sibigo, de Spire; Arnaud, de Worms, et quatre autres évêques ainsi que les chanoines de l'Église de Vérone [1].

De Pavie, le roi Henri vint à Plaisance, où il rencontra le Pape Grégoire VI accouru au-devant de lui.

« Le roi, dit Bonitho dans le *Liber ad amicum*, fit prier ce Grégoire, qui, par suite d'un abus, paraissait assis sur le siége de l'Église romaine, de venir au-devant de lui, et Grégoire, croyant n'avoir rien à se reprocher, ainsi que l'événement l'a prouvé plus tard, vint jusqu'à Plaisance et y trouva le roi. Celui-ci le reçut avec les honneurs accordés ordinairement à un pape, car les évêques qui se trouvaient là ne pensaient pas qu'on dût, sans les formes judiciaires, condamner un évêque, et, à plus forte raison, celui qui passait pour le pontife d'un si grand siége.

« Ils vinrent donc tous ensemble jusqu'à Sutri. Dans cette ville, le roi pria celui qui passait pour être le pontife de réunir un synode. Grégoire y consentit et promulgua un décret dans ce sens, car il ne soupçonnait rien et était d'une simplicité absolue.

« Lorsque le synode fut réuni, il fut présidé par celui qui remplissait les fonctions de pontife romain, et, par son ordre, les patriarches, les métropolitains et les évêques prirent place selon leur rang. Parmi eux se trouvait Poppo,

[1] Cf. Mansi, *Collect. Conc.*, t. XIX, p. 617 et sq., ou bien Ughelli, *Italia sacra*, t. I, p. 760.

Digitized by Google

patriarche d'Aquilée [1], homme d'une grande éloquence; Bruno, évêque d'Augsbourg [2]; Rembald, archevêque d'Arles, ainsi que beaucoup d'autres. On discuta d'abord le cas de l'intrus Silvestre, et tous furent unanimes à le déclarer dépouillé de l'épiscopat et de la prêtrise et à le reléguer dans un monastère pour le reste de ses jours. A l'égard de Théophylacte (Benoît IX), on décida de passer outre, puisque, étant pontife romain, il avait lui-même conclu à sa déposition.

« Mais que faire à l'égard du troisième, quelle conduite tenir, puisqu'il n'était permis ni d'accuser un juge ni de porter témoignage contre lui? Les évêques le supplièrent de faire connaître les incidents de son élection, et, comme il ne soupçonnait rien encore, il se rendit à ces prières. Il raconta comment, grâce à la miséricorde de Dieu, il avait pu conserver durant tout son sacerdoce une réputation intacte; il avait vécu dans la chasteté depuis son enfance, ce qui était non-seulement digne d'éloge, mais presque angélique aux yeux des Romains à cette époque. Aussi cette conduite, ajoutait-il, lui avait valu de grandes richesses. Il gardait ces biens pour l'entretien de l'Église ou pour faire quelque chose de nouveau et de grand dans la ville de Rome. Ayant réfléchi à la tyrannie des patrices qui s'arrogeaient le droit de créer des pontifes sans aucune élection du clergé et du peuple, il avait pensé que le mieux était d'employer son argent à rendre au clergé et au peuple cette élection qui avait été injustement enlevée par les tyrans.

« Les évêques (*viri religiosi*), entendant ces paroles, commencèrent à faire comprendre (à Grégoire), avec les plus grandes marques de respect, combien étaient perfides les

[1] Il faut Éberhard; Poppo était mort en 1042.

[2] Bruno était mort depuis 1029.

Digitized by Google

ruses de l'antique ennemi, et ils lui dirent que rien de ce qui était vénal ne pouvait être regardé comme saint.

« (Grégoire) fut éclairé par ces remontrances et par quelques autres; le Saint-Esprit entra dans son âme; il comprit que le zèle dont il avait été animé n'était pas selon la science, et il s'adressa en ces termes aux évêques : « Je prends Dieu « à témoin, ô hommes mes frères, qu'en agissant ainsi « j'avais cru obtenir la rémission de mes péchés et la grâce « de Dieu. Mais maintenant je connais les ruses de l'antique « ennemi; aussi veuillez me dire ce que j'ai à faire. » (Les évêques) lui répondirent : « Réfléchis toi-même à ta propre « cause, juge-toi toi-même. Il vaut mieux que, dans cette « vie, tu sois pauvre comme l'a été le bienheureux Pierre « pour l'amour duquel tu as agi de cette manière, et que tu « sois riche dans l'éternité plutôt que d'être riche sur la « terre comme l'a été Simon le magicien, qui t'a trompé, et « de te perdre pour l'éternité. » Ayant entendu ces paroles, il prononça contre lui-même la sentence suivante : « Moi, « Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, puis- « que, par la ruse de l'antique ennemi, mon élection a été « entachée d'une vénalité très-honteuse, simoniaque et « hérétique, je me juge indigne de l'épiscopat romain. » Et il ajouta : « Approuvez-vous cela? » Ils répondirent : « Nous « approuvons ce que tu as décidé. » Le synode ayant été ainsi célébré d'une manière régulière, le roi et les évêques vinrent à Rome[1]. »

Ce récit du synode de Sutri par Bonitho ne concorde pas sur tous les points avec les données four-

[1] Bonitho, *Liber ad amicum* dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 sqq.

Digitized by Google

nies par d'autres chroniqueurs du onzième siècle ; ils sont presque unanimes à déclarer que Grégoire VI n'a pas abdiqué de son plein gré, mais qu'il a été déposé juridiquement et par suite de la pression exercée par le roi Henri III[1]. Tout au plus pour-

[1] Voici les témoignages cités par JAFFÉ, *Monumenta Gregoriana*, p. 594 sqq, pour prouver que Grégoire VI a été déposé au synode de Sutri et n'a pas abdiqué de son plein gré :

1° *Annales de Corbie* (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. III, p. 6) : « Synodus... secunda Sutriæ, in qua in præsentia regis secundum instituta canonum depositi sunt papæ duo (Silvester III et Gregorius VI); tercia Romæ — in qua canonice et synodice depositus est papa Benedictus. »

2° *Annales de Hildesheim* (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. III, p. 104) : « Heinricus rex — papas tres non digne constitutos synodaliter deposuit. »

3° *Annales de Laubie et de Liége* (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. V, p. 19) : « Heinricus... fit imperator, et tres papæ ab eo deponuntur. »

4° *Annales de Lambert* (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. V, p. 154) : « Tribus depositis, qui sedem apostolicam contra ecclesiasticas regulas invaserant. »

5° *Annales romaines* (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. V, p. 469) : « In sancta igitur Sutrina ecclesia mirabile sinodum inesse decrevit (Heinricus). Et Joannem Savinensem episcopum, cui imposuerunt nomen Silvestri ; et Joannem archipresbyterum, cui imposuerunt nomen Gregorius ; et Benedictum pontificem — canonice et juste judicando, sacris et religiosis hæc per canones ostendo, perpetue anathematem obligavit. »

6° La Chronique de saint Benoît de Dijon (*Monum. Germ. hist.*, t. VII, p. 237) : « Fecit deponi Johannem (Gregorium VI) qui tunc cathedræ præsidebat, et Benedictum atque Silvestrum. »

7° Benzo, évêque d'Albe (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. XI, p. 670) : « Dominus noster Cesar — audivit, tres diabolos usurpasse cathedram apostolicæ sessionis. Quibus præcipiendo mandavit, ut sibi

Digitized by Google

rait-on dire, si l'on ne veut pas faire abstraction complète du récit de Bonitho, que Grégoire VI a abdiqué comme ont abdiqué dans notre siècle tant de rois qui ont dû s'incliner devant l'insurrection triomphante, et prévenir, par une abdication forcée,

occurrerent Sutrio. Sed non venerunt nisi duo. Facta est autem ibi Synodus, ubi — uterque eorum justo judicio est condemnatus; tertius vero, qui aufugit, anathematis facula fulminatus. »

8° Adam (PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. VII, p. 337) : « Depositis, qui pro apostolica sede certaverunt : Benedicto Gratiano et Silvestro schismaticis. »

9° Clément II dans sa lettre à l'Église de Bamberg (JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, n° 3154) : « Cum Romana sedes hæretico morbo laboraret et Heinrici imperatoris præsentia ad hoc invigilaret, ut hujusmodi ægritudinem propulsaret, explosis tribus illis, quibus nomen papatus rapina dedisset... »

10° Les *Annales d'Augsbourg* (PERTZ, *Mon. Germ. hist.*, t. III, p. 126) : « Rex Italiam perrexit, Gratianum papam deposuit. »

11° *Annales d'Hermann de Reinchenau* (PERTZ, *Mon. Germ. hist.*, t. V, p. 126) : « Apud Sutriam synodo acta — Gratianum papam convictum pastorali baculo privavit (Heinricus III). »

12° Le Catalogue des papes dans WATTERICH, *Pontif. Rom. vitæ*, t. I, p. 70) : « Gregorius, qui vocatur Gratianus qui etiam tenuit pontificatum — per imperatorem legaliter perdidit illum. »

13° *Anselmi Gesta episcop. Leodi* (PERTZ, *Mon. Germ. hist.*, t. VII, p. 228). Wazon, évêque de Liége, s'adressant à l'empereur Henri III, lui dit : « Recogitet serenitas vestra, ne forte summi pontificis sedes, depositii a quibus non oportuit, ipsi divinitus sit reservata; cum is, quem vice ejus ordinari jussisti, defunctus cessisse videatur eidem adhuc superstiti. »

14° Pierre DAMIANI, *Opera*, édit. Cajet., t. III, p. 220 : « Benedictus papa — apostolici se culminis administratione privavit, successoremque sibi Gregorium, qui Gratianus dicebatur, in Romana sede constituit. Super quibus, præsente Henrico imperatore, cum disceptaret

Digitized by Google

une sentence de déchéance. Cette dernière version paraît, du reste, s'accorder avec le récit que nous a laissé de la chute de Grégoire VI Didier, abbé du Mont-Cassin, qui devint ensuite Pape sous le nom de Victor III[1]. Il est donc juste de dire que Grégoire VI est tombé victime du roi Henri III; en 1038, le père de ce prince, l'empereur Conrad II, avait

postmodum synodale concilium, quia venalitas intervenerat, *depositus est qui suscepit.* »

Jaffe aurait pu encore citer à l'appui de son sentiment la vieille traduction française de l'*Histoire des Normands*, par Aimé, moine du Mont-Cassin; on lit en effet, dans le chap. I du III[e] livre de cette histoire :

« En l'an de l'Incarnation de Nostre Seignor Ihu-Christ mille XLVII, Corrat (Henri), fil de lo impereor (Conrad) auguste de bone recordation et mémoire, voulant saillir à la dignité de lo impère, et vint à Rome pour prendre la corone, trova là injustement troiz papes, lesquelz il cassa, et fist lo quart justement estre pape (Clément II). »

[1] Desiderii *Dial*, l. III, in *Max. Bibl. Patr.*, XVIII, 853. « Sed antequam urbem ingrederetur (Heinricus), concilio congregato, Johannem, qui Gregorius dictus est, missis ad eum episcopis, ut de ecclesiasticis negotiis maximeque de Romana tunc Ecclesia, quæ tres simul habere pontifices videbatur, ipso præsidente, tractaretur, venire rogavit (Heinricus III). Sed hæc de industria agebantur. Jam enim dudum regio animo insederat, ut tres illos, qui injuste sedem invaserant, cum consilio et auctoritate totius concilii juste depelleret. — Prædictus itaque pontifex — Sutrium, ubi synodus congregata est, allectus spe, quod aliis duobus depositis, sibi soli pontificatus confirmaretur, gratanter perrexit. Sed postquam eo ventum est et res agitari ac discuti a synodo cœpta est, agnoscens se non posse juste honorem tanti sacerdotii administrare, e pontificali sella exsiliens ac semetipsum pontificalia exsiliens ac semetipsum pontificalia indumenta exuens, postulata venia, suam sacerdotii dignitatem deposuit. »

Digitized by Google

employé son pouvoir à rétablir la détestable autorité de Benoît IX, et lorsque Rome trouve enfin un Pape de mœurs irréprochables et animé des meilleures intentions, le fils s'empresse de le briser. Dans les deux cas, c'était singulièrement remplir le rôle de protecteur de l'Église. La pensée de Henri III a été évidemment de placer sur le Saint-Siége des Papes allemands, de se substituer aux comtes de Tusculum, de jouer le rôle que cette famille avait, depuis de trop longues années, joué dans les élections des Papes; voilà le motif qui l'a déterminé à prêter l'oreille aux nombreux ennemis que Grégoire VI s'était faits à Rome par ses tentatives de réformes; c'est pour cela qu'il a ajouté à ses nombreux titres celui de *Patrice de Rome*.

Plusieurs Papes choisis par la cour de Germanie et parmi eux celui dont j'écris l'histoire se sont succédé sur le siége de Saint-Pierre après la déposition de Grégoire VI, et il est juste de reconnaître que les choix faits par Henri III ou par ses conseillers ont été presque tous excellents, tandis que ceux des Tusculans étaient souvent scandaleux; mais il n'y avait pas moins un grave danger pour l'avenir dans la prérogative dictatoriale que s'arrogeait Henri III, et plus tard Hildebrand dut employer tous ses efforts et tout son génie à atténuer, sinon à faire disparaître cette servitude, et à rendre à l'Église

Digitized by Google

romaine sa liberté électorale; lorsque le 22 avril 1073 il fut appelé au souverain Pontificat, lorsqu'il quitta son nom de Hildebrand, il voulut être appelé Grégoire VII, pour protester contre la radiation de Grégoire VI du catalogue des Papes et contre la décision du concile de Sutri.

« Après le Synode de Sutri, Henri III, disent les *Annales romaines*, se rendit à Rome avec une grande armée, de telle sorte que la ville ne pouvait contenir une foule si considérable. Alors Henri, par la miséricorde de Dieu, pieux et bienveillant roi, réunit le peuple romain dans la basilique de Saint-Pierre, prince des apôtres, avec les évêques, les abbés et tout le clergé romain; il y célébra un saint et glorieux synode, et, la veille de Noël, il fit ordonner pour pontife de la sainte Église romaine le vénérable, le saint et le bon Clément II. Le jour même de Noël, le roi fut couronné par son saint et vénérable pontife [1], et toute la ville de Rome fut remplie de joie : la sainte Église romaine fut exaltée et glorifiée, parce qu'une si grande hérésie (la simonie) avait été extirpée par la miséricorde de Dieu. Le sérénissime prince, voyant que telle était la volonté de tous les Romains, mit alors sur sa tête la couronne dont les anciens Romains se servaient pour couronner leurs patrices, et les Romains lui accordèrent de faire ordonner leurs pontifes ainsi que les évêques qui avaient des régales. Conjointement avec les Romains et avec les vénérables Pères, le pieux pontife régla que le sacre du pape ne pourrait jamais avoir lieu avant qu'il eût reçu l'investiture du roi; et, de même que le saint pape Adrien et les autres pontifes avaient

[1] L'impératrice Agnès le fut en même temps que lui.

Digitized by Google

confirmé ce privilége, de même (Clément II) confirma au présent roi Henri et aux futurs rois la possession du patriciat et des droits y adhérant [1]. »

Les *Annales* de Corbie ajoutent aux renseignements fournis par les *Annales romaines* que Benoît IX fut déposé selon les formes canoniques dans le synode tenu à Rome la veille de Noël [2].

Le nouveau Pape, qui, avant de s'asseoir sur le siége de Saint-Pierre, s'appelait Suidger, passait, à juste titre, pour l'un des prélats les plus recommandables de la Germanie. Issu des seigneurs de Moreslève et Hornebuch, Suidger avait été successivement chapelain de Hermann, archevêque de Hambourg et chanoine de Saint-Etienne à Halberstadt. En 1040, il était devenu évêque de Bamberg, et ne quitta cette église pour devenir Pape qu'avec un véritable déchirement de cœur [3]. La charge que la volonté de Henri III lui imposa était, du reste, trop lourde pour ses épaules; le nouveau Pape le comprit bien vite, trop tard cependant, car le manteau rouge des Papes fut pour lui, dans tout le sens du mot, une véritable tunique de Nessus.

Pour mettre immédiatement en pratique le droit

[1] *Annales Romani* dans PERTZ, *Mon. Germ. histor.*, t. V, p. 469.

[2] PERTZ, *Mon. Germ. hist*, t. III, p. 6.

[3] HÖFLER, *Die deutschen Püpste, ertse. Abthei.*, p. 235. Ratisbonne, 1839, in-8°.

Digitized by Google

qui venait de lui être confirmé de nommer les titulaires des siéges épiscopaux possédant des régales, Henri III désigna, aussitôt après la cérémonie de son couronnement, pour l'archevêché de Ravenne, Humfried, son chancelier en Italie; pour l'évêché de Constance, Théodorich, son chancelier pour d'autres pays; pour l'évêché de Strasbourg, Herrand, prévôt de Spire; enfin, pour l'évêché de Verdun, Théoderich, prévôt de Bâle [1].

De son côté, le nouveau Pape Clément II réunit à Rome, dès le 5 janvier 1047, un synode auquel prirent part les nombreux évêques, soit allemands, soit italiens, venus pour assister au couronnement de l'Empereur. L'assemblée s'occupa surtout de condamner et d'extirper la simonie, ce qui était une manière détournée de condamner une seconde fois les prétendants à la Papauté déposés quelques jours auparavant, puisqu'ils l'avaient été pour cause de simonie. Au début du synode, une altercation très-vive s'éleva entre l'archevêque nommé de Ravenne, celui de Milan et le patriarche d'Aquilée, pour savoir lequel des trois avait le droit de s'asseoir à la droite du Pape, lorsque l'Empereur était absent. Clément II dut, pour mettre fin à la dispute, pu-

[1] Hermann Augiensis, dans Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. V, p. 126.

Digitized by Google

blier une bulle par laquelle il donnait raison au nouvel archevêque de Ravenne[1]. Comme décision synodale proprement dite, nous ne possédons du concile de Clément II qu'une sentence d'anathème contre ceux qui « vendraient les consécrations des églises, les ordres de la cléricature, la dignité d'archiprêtre, les bénéfices, la collation des églises, les abbayes, les prélatures[2] ». On se demande s'il faut aussi rapporter au concile de janvier 1047 ce décret contre la simonie, qui, d'après Pierre Damiani, a été porté par Clément II: « Celui qui s'est fait ordonner par un simoniaque, quoiqu'il sût, à l'époque de son ordination, que le consécrateur était simoniaque, devra faire pénitence pendant quarante jours, et pourra ensuite continuer à remplir les fonctions de l'ordre qu'il a reçu[3]. »

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, n° 3147. Le jugement rendu par Clément II se ressent peut-être un peu du voisinage de Henri III, protecteur du nouvel archevêque de Ravenne, car, en 1027, le pape Jean XIX avait, dans une discussion identique, donné raison à l'archevêque de Milan. Cf. GFRÖRER, *Geschichte Greg. VII*, t. VI, p. 529.

[2] MANSI, t. XIX, p. 627. « Aut ecclesiarum consecrationem, aut clericatus ordinationem, aut archipresbyteratum, aut commendationes altarium, aut traditiones ecclesiarum, aut abbatias, aut præposituras vendiderint. »

[3] « Ut quicumque a simoniaco consecratus esset in ipso ordinationis suæ tempore, non ignorans simoniacum (esse) cui se obtulerat promovendum, quadraginta nunc dierum pœnitentia ageret et sic in accepti ordinis officio ministraret. » (S. P. DAMIANI, *Op.*, édit. Cajetan, t. II, p. 136, in libro Gratissimo.)

Digitized by Google

Pendant que Clément II préludait ainsi à l'œuvre de la réforme de l'Église, l'Empereur Henri III soumit quelques châteaux forts des environs de Rome qui ne voulaient pas reconnaître son autorité [1]. Il est bien probable que ces châteaux appartenaient aux Tusculans, sinon à Benoît IX lui-même, et que le motif de la révolte était la déposition de Benoît et l'élévation de Clément II.

Dans les derniers jours de janvier 1047, le Pape et l'Empereur partirent ensemble pour visiter l'Italie méridionale; mais, avant de mentionner les résultats de leur voyage, il est nécessaire de faire connaître la situation du sud de l'Italie, ce qui nous amène à parler des établissements des Normands dans ce pays. Le rôle joué pendant le règne de Léon IX par ces hardis aventuriers est si important qu'il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'origine de leur puissance.

L'histoire du moyen âge a peu d'épisodes aussi curieux et aussi intéressants que le récit de la conquête de l'Italie méridionale par des habitants du nord-ouest de la France; divers historiens ou poëtes du onzième siècle, notamment Guillaume d'Apulie,

[1] Herimiani Augiensis *Chronicon*, *dans* Pertz, *Monum. Germ. histor.*, t. V, p. 126 sq. « Imperator vero Romæ egressus nonnulla castella sibi rebellantia capit, provincias illas prout videbatur disposuit. »

Digitized by Google

Geofroi de Malaterra, la Chronique du Mont-Cassin, ont raconté les incidents de cette conquête; mais l'Homère le plus véridique de cette odyssée normande a été un moine du Mont-Cassin nommé Aimé, dont l'ouvrage n'est pas arrivé jusqu'à nous dans sa forme originale. Le livre d'Aimé était écrit en latin; il fut, au treizieme siècle, traduit en français, probablement en Italie, et nous possédons encore cette traduction [1]. Voici, d'après cette version, la première apparition des Normands en Italie en 1016. L'auteur raconte comment, à cette date, quarante chevaliers normands revenant du saint Sépulcre délivrèrent la ville de Salerne alors assiégée par les Sarrasins.

« Avan mille puis que Christ lo nostre Seignor prist

[1] L'*Ystoire de li Normant* et la *Chronique de Robert Viscart*, par Aimé, moine du Mont-Cassin, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du treizième siècle, par M. Champollion-Figeac. Paris, J. Renouard, 1835, in-12, cvii-370 pages. Le livre est dédié à Désidère (Didier), abbé du Mont-Cassin, lequel devint Pape en 1086 sous le nom de Victor III; on peut donc conclure de là que Didier n'était pas encore Pape lorsque l'*Ystoire* lui a été dédiée, et par conséquent qu'elle a été composée avant 1086. Aimé composa son livre en latin. Rien de certain sur l'auteur de la version française du treizième siècle. Champollion présume qu'elle a été faite en Italie. M. O. Hartwig dit dans le premier numéro de la *Revue historique* de MM. Monod et Fagniez, page 280, note 2: « Une nouvelle édition d'Aimé, due à deux élèves de C. Hofmann, est sur le point de paraître. » Je n'ai malheureusement pas pu profiter de cette nouvelle édition, qui corrigera, je l'espère, ce qu'il y a de défectueux et d'à peu près dans l'édition de M. Champollion.

Digitized by Google

char en la virgine Marie [1], apparurent en lo monde .xI. vaillant pèlerin; venoient del saint sépulcre de Jérusalem pour aorer Jhucrist. Et vindrent à Salerne, laquelle estoit asségié de Sarrazin, et tant mené mal qu'il se vouloient rendre. Et avant Salerne estoit faite tributaire de li Sarrazin; mès se tardèrent qu'il non paièrent chascun an li tribut à lor terme, et encontinent venoient li Sarrazin o tout moult de nefs, et tailloient et occioient, et gastoient la terre. Et li pélegrin de Normendie vindrent là, non porent soustenir tant injure de la seignorie de li Sarrazin, ne que li chrestien en fussent subject à li Sarrazin. Cestui pelegrin alèrent à Guaimarie serenissime principe, liquel governoit Salerne o droite justice, et proièrent qu'il lor fust donné arme et chevauz, et qu'il vouloient combatre contre li Sarrazin, et non pour pris de monnoie, mès qu'il non pooient soustenir tant superbe de li Sarrazin, et demandoient chevaux. Et quant il orent pris armes et chevaux, il assallirent li Sarrazin et moult en occistrent, et moult s'encorurent vers le marine, et li autre fouirent par li camp; et ensi li vaillant Normant furent veincèor, et furent li Salernitain délivré de la servitude de li pagan.

« Et quant ceste grant vittoire fut ensi faite par la vallantise de ces .xI. Normant pélegrin, lo prince et tuit li pueple de Salerne les regracièrent moult, et lor offrirent domps, et lor prometoient rendre grant guerredon. Et lor prièrent qu'il demorassent à deffendre li chrestien. Mès li Normant non vouloient prendre mérite de deniers de ce qu'il

[1] Il ne faut regarder cette date que comme un chiffre rond et sans précision chronologique, car il est certain que la ville de Salerne n'a été assiégée par les Sarrasins qu'en 1016; Lupus Protospatarius écrit à cette date de 1016 : « Civitas Salerni obsessa est a Sarracenis per mare et per terram, et nihil profecerunt. » Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 132.

Digitized by Google

avoient fait por lo amor de Dieu, et se excusèrent qu'il non poient demorer [1]. »

Les quarante chevaliers revinrent donc dans leur pays, mais ils y furent accompagnés par une ambassade de Salernitains qui s'efforcèrent de recruter en Normandie des combattants contre les infidèles. Les Italiens avaient apporté avec eux, pour mieux attirer les Normands, des fruits et des produits de leur beau pays, des amandes, des oranges, des manteaux de soie, des armes magnifiquement travaillées, etc., et les Normands ne furent pas inaccessibles à ces séductions. Auparavant, ceux d'entre eux qui voulaient combattre les infidèles se rendaient en Espagne; mais, à partir de cette époque, ils commencèrent à aller aussi vers l'Est et à suivre les passages des Alpes, pour guerroyer en Italie contre les ennemis du Christ.

Dès l'année 1017, deux cent cinquante Normands, conduits par un chef nommé Rodolphe, descendirent de cette manière en Italie et se présentèrent au Pape Benoît VIII, en lui annonçant leur intention de porter secours aux Italiens contre les Arabes. Benoît VIII, qui se préoccupait aussi de chasser les Grecs de l'Italie, engagea les chevaliers normands à tourner leurs armes contre ces schismatiques, et il les mit, dans ce but, en relation avec Mélo, Italien,

[1] *L'Ystoire de li Normant*, l. I, c. XVII sq., p. 15 et sq.

Digitized by Google

originaire de l'Apulie, et qui, après avoir servi l'empereur de Constantinople, s'était révolté contre son autorité et cherchait à chasser les Grecs de l'Italie; Mélo commandait la ville de Capoue.

Mélo, qui avait déjà commencé à recruter dans les principautés lombardes une armée de mercenaires, se réjouit fort de l'arrivée de ce renfort, et commença à attaquer les Grecs, alors maîtres de l'Apulie. Les débuts de la guerre lui furent favorables : il vainquit Léon Pacianus, lieutenant du catapan[1] Andronicus; le catapan lui-même prit la fuite, et Mélo parvint en vainqueur jusqu'à Trani, sur les rivages de l'Adriatique. Mais le nouveau catapan Basile Bugianus, envoyé par l'empereur de Constantinople, fut plus heureux que son prédécesseur. En 1018, il battit complétement Mélo à Ofanto; tous les Normands, victimes de leur bravoure, périrent dans ce combat, à l'exception de six qui se réfugièrent avec Mélo à Salerne. Lorsque la Normandie eut envoyé de nouveaux chevaliers pour venger ceux qui avaient péri à Ofanto, Mélo les conduisit encore contre les Grecs. Mais, au lieu de prendre sa revanche, il éprouva une seconde défaite. Sur trois mille Normands, il n'y en eut que

[1] Catapan (du grec κατὰ πᾶν, *sur tout*, c'est-à-dire préposé général), nom donné sous le Bas-Empire, du neuvième au onzième siècle, à des gouverneurs généraux qui administraient la Pouille et la Calabre pour les empereurs grecs. Ils résidaient à Bari.

Digitized by Google

cinq cents à opérer leur retraite; les autres furent tués ou faits prisonniers. Quelques mois après, Mélo et Rodolphe, celui qui avait conduit la première bande de deux cent cinquante Normands, allèrent, avec le Pape Benoît VIII, trouver à Bamberg l'empereur Henri II; leur but était bien probablement d'implorer le secours des armes impériales contre les Grecs. Henri II vint en effet en Italie, remporta contre les Grecs et contre ses vassaux rebelles des principautés lombardes de brillants succès, et, avant de regagner l'Allemagne, permit à quelques Normands de s'établir à Salerne et à Sora, au nord du Mont-Cassin. Les autres revinrent en Normandie.

Telle fut la première période des luttes des Normands en Italie ; elle va de 1016 à 1022, et se termine par la fondation de quelques modestes colonies : rien ne fait prévoir le brillant avenir qui leur est réservé.

De 1022 à 1030, les Normands continuèrent à descendre en Italie et à servir tour à tour pour ou contre les princes turbulents de Salerne, de Capoue ou de Bénévent; mais, à cette dernière date, ils obtinrent de Sergius, prince de Naples, la permission de fonder, à quelques lieues au nord de Naples, la principauté d'Aversa, et ils ne tardèrent pas à faire de cette petite ville une position formidable. Lors-

Digitized by Google

que l'empereur Conrad vint en Italie, en 1038, il reconnut le nouveau fief; Rainulf, qui en était le maître, fut reçu au nombre des princes du saint-empire, et l'Empereur lui confia le soin de défendre Guaimar, prince de Salerne, dont il venait d'augmenter grandement la puissance.

Une ère nouvelle commença pour les Normands d'Italie, lorsque arrivèrent dans ce pays, en 1038, Guillaume Bras de fer, Drogo et Unfred, les trois fils aînés de Tancrède, seigneur de Hauteville, près de Coutances en Normandie[1]. Comme, à cette époque, Constantinople et l'empire d'Occident vivaient en bonne intelligence, le prince de Salerne avec ses troupes, et Guillaume Bras de fer avec trois cents Normands, se joignirent aux Grecs pour les aider à chasser les Arabes de l'île de Sicile. L'expédition était commandée par le patrice Georges Maniacès; si elle ne réussit pas, et si, nonobstant les prodiges de valeur opérés par les Normands, il fallut, en 1040, abandonner successivement les conquêtes déjà faites et regagner le continent, ce fut la faute de Maniacès qui, après avoir indisposé tout le monde par ses procédés et son ingratitude, abandonna ses alliés pour aller à Constantinople recevoir la récompense

[1] Sur Tancrède de Hauteville et ses trois fils aînés, Guillaume, « *cognomine Ferreabrachia* », Drogo et Hunfred, voyez Geofroi Malaterra dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXIX, col. 1103 sqq.

Digitized by Google

de ses prétendues victoires. Du reste, la prison l'y attendait au lieu du pompeux triomphe qu'il avait rêvé.

Un Milanais, nommé Hardouin, lequel avait fait avec les Grecs la campagne de Sicile, ayant été grandement humilié par eux, pour avoir voulu garder le cheval d'un Sarrasin qu'il avait tué, résolut de se venger; mais il dissimula ses projets pour les mieux réaliser en temps opportun. Voici, d'après la version française, l'histoire de cet incident, qui fut l'origine de la conquête de la Pouille par les Normands :

« Quant la bataille de Sycille, dont nous avons parlé devant, se faisoit, un qui se clamoit Arduyn, servicial de saint Ambroise, archevesque de Melan, combatant soi en celle bataille, et abati un Sarrazin; et lo caval de li Sarrazin estoit moult bel, si lo mena à son hostel; et li duc de la militie troiz foiz manda pour lo cheval, et Arduine non lui vouloit mander, e dist que o sa main victoriose l'avoit conquesté et o l'aide de Dieu. Et par lo commandement de lo superbe duc, injuriosement fu mené Arduino et lo cheval; et secont la pessime costumance de li Grex, fu batut tout nu, et li cheval lui fu levé. Et ensi ot vergoingne de son cors pour ce qu'il non voloit donner lo cheval de sa volenté; il s'apensa et s'appareilla de soi vengier. Mès en ceste manière remainst ceste cose, et souffri l'ynjure, et toutes voiez la tint en son cuer qu'il devait faire puiz.

« Puiz que la Sicylle fu vaincu, tout lo exercit retorna en Puille (1040); et come nous avons dit, Manachia por estre empéreour ala en Costentinoble; mès là fu crudélement taillié, et en lo lieu de cestui fu mis Duchane Captapan est constitui en Puille.

Digitized by Google

« Et Arduyn, loquel avait eu lo cuer l'ynjure qu'il avait receue, ala à cesti Duchane, et lui dona moult or, et fu honorablement receu, et fu en hautesce de honor fait, et fu fait préfet de moult de citez [1]. »

Hardouin, devenu ainsi, à force de ruses, l'un des principaux personnages de la Pouille, employa son autorité à se rendre populaire, et, lorsqu'il y fut parvenu, il travailla à indisposerles habitants contre les Grecs et à leur persuader de secouer leur domination. Lorsqu'il crut le moment favorable, il vint à Aversa et traita comme il suit avec les Normands:

« Après ce, Arduine fist semblant d'aler à Rome à la pardonnace, et ensi s'appareilla à guaitier à li Grex, et ala à la cité d'Averse plene de chevalerie, et parla à lo conte Raynulfe, et lui dist : « Je sui venu pour accroistre lo honor de « vostre majesté et seignorie; je me delitto de conjoindre « lo mien estat petit avec vostre grant amistié, et se volez « donner foi à ce que je vouz conseillerai, vous serez accres- « sut en grant utilité... »

« Quant li conte entendi la parole de cestui Erduyne, il prist li meillor de son conseill, et sur ceste parole se conseilla et tuit sont en volenté. Et prometent li Normant d'aler à ceste cose à laquelle sont envités et font une compaingnie et sacrement ensemble avec Arduyne, et jurent que de ce qu'il acquesteroient donroient la moitié à Arduyne. Et eslut li conte .xij. pare à liquel comanda que equalement deuusent partir ce qu'il acquesteroient. Et lor donna troiz cens fortissimes Normans, à liquel donna li goffanon por veinchre et le baissa en bocche, et les manda à la bataille

[1] L'*Ystoire de li Normant*, l. II, c. XIV sqq., p. 41 sqq.

Digitized by Google

por combatre fortement en la compaingnie de Erduyne, liquel avoit grand volenté de soi vengier [1]. »

Les Normands se mirent en marche dans le commencement de 1041, sous la conduite de Guillaume Bras de fer et de Drogo, et Arduin leur ouvrit les portes de Melfi, ville forte, et la clef de toute l'Apulie. Ils commencèrent dès lors à parcourir le pays, prenant tout ce qui leur plaisait et ne trouvant nulle part de résistance. Constantinople finit par s'émouvoir, et le catapan Docéanus réunit une armée très-considérable pour chasser les envahisseurs. Une première bataille se livra le 17 mars 1041 à Olivento, près Venosa, et, quoique les Normands combattissent presque un contre cent, ils remportèrent une victoire complète. Une seconde bataille, livrée le 4 mai suivant à Ofanto, fut encore désastreuse pour le catapan Docéanus, qui dut abandonner aux Normands toutes ses positions et un splendide butin.

L'Empereur destitua son catapan, et lui donna pour successeur Bugianus, fils de ce catapan Basile Bugianus qui, en 1018, avait chassé les Normands de l'Apulie. Mais le fils fut moins heureux que le père; il fut complétement battu et fait prisonnier à la bataille de Monte Peloso. Les Normands, qui, en face des formidables préparatifs des Grecs, avaient

[1] L'*Ystoire de li Normant*, l. II, c. XVII sq., p. 42 sqq.

Digitized by Google

cru devoir faire alliance avec Aténulf, frère du prince de Bénévent, et même se mettre quelque temps sous ses ordres, livrèrent le catapan Bugianus à Aténulf. Celui-ci, espérant obtenir de Constantinople une forte somme d'argent pour le rachat de son prisonnier, commença à négocier avec les Grecs, et les Bénéventins abandonnèrent, au bout de quelque temps, les Normands, pour faire cause commune avec les Grecs. Les Normands s'allièrent alors avec Argyros, fils de ce Mélo qui le premier avait introduit les Normands dans la Pouille. Argyros avait été élevé à Constantinople et était venu en Italie réprimer une révolte de la ville de Bari contre l'autorité impériale. Mais, après avoir réussi dans sa mission, Argyros s'était à son tour révolté contre Constantinople et régnait en souverain sur Bari et les environs. Avec son concours, les Normands conquirent presque toute la Pouille; mais Argyros finit aussi par être gagné par la cour de Constantinople et trahit ses compagnons d'armes; ce revirement permit aux Grecs de recouvrer une partie de leurs possessions dans la Pouille. Pour ne plus s'exposer à de pareilles trahisons, au mois de septembre 1042, les Normands mirent à leur tête, comme chef unique, l'un des leurs, Guillaume Bras de fer, qu'ils acclamèrent comte de la Pouille, et ils se taillèrent des seigneuries dans leur nouvelle conquête. Néan-

Digitized by Google

moins ils voulurent, par respect pour leurs traditions féodales et aussi pour se ménager des amis, que Guillaume reconnût pour ses suzerains Guaimar de Salerne et Rainulf d'Aversa. En retour, Guaimar accorda à Guillaume la main de la fille de son frère Guido, prince de Sorrente.

Guillaume Bras de fer resta jusqu'à sa mort, survenue en 1046, fidèle à Guaimar de Salerne; leurs forces réunies défirent à plusieurs reprises les Grecs, soit en Calabre, soit dans la Pouille. Drogo fut choisi par les Normands pour succéder à son frère, et Guaimar donna sa fille en mariage au nouveau seigneur. De là, entre la Pouille et Salerne, une union plus étroite que jamais, si bien que, des difficultés étant survenues entre Guaimar et Rainulf d'Aversa, Drogo n'hésita pas à se ranger du côté de Guaimar contre les Normands d'Aversa. Cet appui des Normands fut très-profitable au seigneur de Salerne, qui devint le suzerain le plus puissant de l'Italie méridionale. Sa cour était très-fréquentée; il entretenait de fréquents rapports d'amitié avec le margrave Boniface qui, dans le nord, avait une situation analogue à la sienne dans le midi, et, deux fois par an, ses messagers traversaient les Alpes pour porter au roi Henri III de magnifiques présents; le roi avait soin de renvoyer les messagers avec d'autres magnifiques présents pour leur maître.

Digitized by Google

Telle était la situation de l'Italie méridionale et des Normands lorsque Henri III et Clément II quittèrent Rome dans les derniers jours de janvier 1047. L'Empereur, accompagné d'une partie de son armée, vint au Mont-Cassin, où il fut reçu avec de grands honneurs par les religieux [1]. Il offrit à l'autel de Saint-Benoît deux chasubles dont l'une, de pourpre, était enrichie d'or et de pierres précieuses; de plus, il donna aux religieux quelques livres d'or, et, après s'être humblement recommandé aux prières de la communauté, il se dirigea vers Capoue. A Capoue, où il se trouvait à la date du 3 février [2], l'Empereur convoqua les princes du midi de l'Italie.

« Et adont, dit le traducteur d'Aimé, la paour de l'empereour estoit en lo cuer de li princes dont ceux qui sentoient que avoient fait mal avoient paour de venir a la cort de lo impereour. Et avec li conte et li baron soe vint moult honorablement et gloriousement, et ensi comme fu receu lo père fu receu lo filz. Guaymère se glorifia en la compaingnie de li Normant, et li Normant se magnificoient en li don de lor prince. Drogo et Ranulfe furent glorifiez de l'empereor, et mis en possession de lor contés.

« Et malitiousement failli Guaymère que rendi Capue à lo impereour, et trahi la cité, et fu rendue à Pandulfe, sanz provision de justice s'il avoit mal fait à la cité ou non. Grant dolor orent cil de Capue, car il atendoient mort et pene;

[1] Post hæc (p. consecrationem suam), sumpto exercitu, Imperator ad hoc monasterium venit. (Leo Casinensis, dans Pertz, *Mon. Germ., SS.*, t. VII, p. 683.)

[2] Cf. Böhmer, *Regesta Imperat.*, n° 1556.

Digitized by Google

ma l'ire de l'home non lor poit nuire, més celle de Dieu.

« Et puiz que se fu parti l'Empereor, si se repenti Guaymère de ce qu'il avait rendu Capue à l'empereour, et cercha de la recovrer, et assembla trois eschilles de Normans, et mist siège à la cité de Capue, et comforta li fort chevalier, et la pristrent. Pandulfe se humilia et requist concorde et paiz, et vindrent convenances, et avieingne que non fussent clérez les covenances; toutes voies se partirent o paiz et concorde [1]. »

D'après Aimé, l'empereur Henri III rendit donc à Capoue deux importantes décisions. Déjà, en 1038, l'empereur Conrad avait approuvé la fondation du comté d'Aversa au profit de Rainulf. Henri III réitéra cette approbation de son père, et de plus reconnut Drogo comme comte et seigneur de la Pouille. Avant la conquête normande, ce dernier pays faisait partie de l'empire d'Orient; aussi Henri reculait-il les frontières de l'empire d'Occident et augmentait-il son propre pouvoir en recevant Drogo au nombre de ses feudataires.

La seconde mesure fut d'ordonner à Guaimar de restituer Capoue à Pandulfe. Ce dernier, qui s'était montré toute sa vie un tyran de la pire espèce, avait été dépouillé de ses États en 1038 par l'empereur Conrad aux applaudissements de tout ce qu'il y avait d'honnête en Italie. On ne s'explique pas pourquoi le fils, revenant sur la juste décision du père, voulut

[1] L'*Ystoire de li Normant*, l. III, c. II sqq., p. 72 sq.

Digitized by Google

restaurer le pouvoir de celui qu'on appelait le « *loup des Abruzzes* ». Peut-être était-ce le désir de diminuer la puissance de Guaimar de Salerne et de lui donner dans Pandulfe un dangereux rival. Si tel fut le plan de l'Empereur, nous savons par Aimé qu'avec le secours des Normands, Guaimar ne tarda pas à le faire échouer.

De Capoue, l'empereur Henri alla à Bénévent avec le Pape. Léon du Mont-Cassin, et les Annales de Bénévent, attestent également la présence de Clément II pour cette partie du voyage impérial; mais les Bénéventins refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'Empereur. Il existait plusieurs causes de brouille entre Henri III et la ville de Bénévent; on se souvient qu'en 1041, après la trahison d'Aténulf, frère du prince de Bénévent, les Normands abandonnèrent leurs faux alliés les Bénéventins pour s'unir à Guaimar, prince de Salerne; aussi les Bénéventins, craignant que les Normands et les Salernitains ne portassent atteinte à l'indépendance de leur ville et de leur principauté, s'étaient de plus en plus rapprochés des Grecs, et recherchaient l'appui des empereurs de Constantinople. La manière dont Henri III venait de recevoir à Capoue les comtes Drogo et Rainulf avait dû augmenter leurs craintes et les indisposer fortement contre l'Empereur. Hermann de Reichenau raconte de son côté que la belle-

Digitized by Google

mère de Henri III, laquelle s'appelait Agnès comme sa fille, étant venue à Bénévent au retour d'un pèlerinage au mont Gargano, avait été fort mal reçue par les habitants de la ville; aussi, dans la crainte que l'Empereur ne voulût venger l'injure faite à sa belle-mère, les Bénéventins fermèrent leurs portes à l'Empereur et ne voulurent pas se soumettre à lui. Lupus Protospatarius prétend que ce fut Henri III lui-même et non sa belle-mère qui eut à supporter les injures des habitants de Bénévent.

L'Empereur, qui avait déjà licencié une partie de son armée et qui avait hâte de regagner l'Allemagne où l'appelaient des affaires urgentes, ne voulut pas entreprendre le siége d'une ville si considérable. Il confia aux Normands le soin de le venger et leur donna la ville et le pays de Bénévent; il est vrai que le plus difficile était de s'en emparer. L'Empereur brûla en outre les faubourgs de la ville rebelle et la fit excommunier par le docile Clément II [1].

Quelque désir qu'eût Henri III de regagner le nord de l'Italie, il est probable qu'il alla aussi à Salerne avec le Pape, car nous avons une bulle de Clément II datée de cette ville le 18 février 1047. Le Pape, accédant à la demande du prince Guaimar,

[1] *Annales Beneventani*, dans PERTZ, *Script.*, t. III, p. 179. LEO CASINENSIS, lib. II, c. LXXVIII, dans PERTZ, *Script.*, t. VII, p. 683. HERIMANNI AUGIENSIS *Chronicon*, dans PERTZ, *Script.*, t. V, p. 126 et sq. LUPUS PROTOSPATARIUS, dans PERTZ, *Script.*, t. V, p. 59.

Digitized by Google

confirmait, par ce document, l'élévation de Jean, évêque de Pæstum, à l'archevêché de Salerne [1].

Après avoir ainsi essayé de faire reconnaître son autorité impériale dans l'Italie méridionale, Henri III vint rejoindre dans le pays de Ravenne l'impératrice Agnès qui, quelques jours auparavant, avait mis au monde une fille [2]. C'est probablement cette circonstance qui a fait venir Henri dans la ville de Rimini, où le 3 avril 1047 il rendit le décret suivant. Ce décret prouve combien était encore indécise au onzième siècle la limite qui séparait l'autorité ecclésiastique de l'autorité civile, car il montre Henri III légiférant sur des matières qui ressortissaient bien plutôt à la puissance ecclésiastique.

« Henri, par la grâce de Dieu, second empereur des Romains et auguste, à tous. Les lois ont défendu aux clercs de prêter serment, mais, d'un autre côté, elles établissent qu'au début d'un procès les principaux ayants cause doivent, sous la foi du serment, déclarer qu'ils sont de bonne foi et n'intentent pas de mauvaise chicane [3]. Aussi quelques juriscon-

[1] JAFFE, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3149, ou MANSI, t. XIX, p. 621.

[2] Interea imperatrix Agnes, quæ Romæ ab imperatore digressa fuerat, in Ravennati territorio filiam peperit. (HERIMANNI AUGIENSIS *Chronicon*, dans PERTZ, *Script.*, t. V, p. 126.)

[3] « Ut omnes principales personæ in primo litis exordio subeant *jusjurandum calumpniæ.* » Sur le *juramentum de calumnia*, voyez Code de Justinien, lib. II, tit. 59, *De jurejurando propter calumniam dando.* Le demandeur jure : *Non calumniandi animo litem se movisse, sed existimando bonam causam habere.* Le défendeur : *Quod putans se bona instantia uti ad reluctandum pervenerit. Calumnia*, en droit

Digitized by Google

sultes se sont demandé si les clercs devaient également prêter ce serment attestant leur bonne foi, ou s'il leur est permis de le faire prêter par d'autres en leur nom. Comme en rendant l'édit qui défend aux clercs de prêter serment l'empereur Théodose et le préfet du prétoire Taurus avaient uniquement en vue les clercs de Constantinople, on ne croit pas que cet édit puisse être appliqué à tous les clercs en général. Pour qu'il n'existe plus aucun doute sur cette question, nous interprétons cette constitution du divin Théodose dans ce sens qu'elle doit être appliquée à tous les clercs en général. En effet, le divin Justinien a lui-même décrété que les canons des Pères devaient avoir force de loi; d'un autre côté, on ne trouve nulle part dans ces canons que les clercs soient obligés de prêter serment : il est donc juste que tous les clercs soient complétement dispensés de l'obligation de prêter serment. Aussi, nous conformant à l'esprit de la loi divine et humaine, nous décrétons et nous établissons, en vertu de notre autorité impériale irréfragable, que, pour quelque affaire que ce soit, au civil comme au criminel, et pour quelque motif que ce soit, on n'oblige jamais un évêque, un prêtre, un clerc d'un ordre quelconque, un abbé, un moine, une religieuse, à prêter serment; nous voulons qu'ils puissent le faire prêter par leurs avoués[1]. »

Henri III quitta l'exarchat de Ravenne dans les premiers jours d'avril, et vint dans la Lombardie, à Mantoue, où il célébra la fête de Pâques, qui,

romain, signifie *chicane, ruse* : le *juramentum de calumnia* est donc le serment par lequel chaque partie jure qu'elle ne fait pas une mauvaise chicane, qu'elle est de bonne foi. Au moyen âge, *calumnia* est devenu synonyme de procès, contestation.

[1] Cf. Pertz, *Monum. Germ. histor.*, t. II, *Legum*, p. 41.

Digitized by Google

en 1047, tombait le 19 avril. La maladie le retint pendant quelques semaines à Mantoue [1], et, comme cette ville était la résidence habituelle du margrave Boniface, il y eut entre le souverain et son puissant vassal des rapports plus fréquents, mais qui ne furent pas toujours empreints d'une grande cordialité. Le prêtre Donizo, historien de l'illustre comtesse Mathilde, fille de Boniface, nous a laissé sur ces rapports, en 1046-1047, deux récits fort curieux qui mettent en relief l'attitude de l'Empereur et du margrave vis-à-vis l'un de l'autre, et qui prouvent que la brouille déclarée qui exista plus tard entre la maison de Canossa et les empereurs franconiens avait des causes déjà anciennes.

« Le sage et magnifique roi Henri, dit Donizo, étant venu en Italie, envoya différents ordres à Boniface; il lui demanda entre autres choses de lui procurer de ce miel vierge qu'on trouvait sur les hauteurs de la forteresse de Canossa. Le margrave fit aussitôt fabriquer un baril d'argent avec deux bœufs, un char et un joug également en argent, et il envoya au roi ce magnifique présent traîné par des bœufs vivants. Le roi le reçut lorsqu'il était l'hôte de la ville de Plaisance. Nul ne sera surpris de la richesse d'un pareil cadeau, lorsqu'il saura qu'un vassal du duc a fait au roi un présent aussi magnifique à l'époque où le roi et le duc se

[1] Imperator vero, cœpto redeundi itinere, Mantuæ paschale festum in gravissima decumbens ægritudine commoratur. (Herimanni Augiensis *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126 et sq.)

Digitized by Google

trouvaient l'un et l'autre à Mantoue. Le riche vicomte Albert, qui commandait la ville au nom du duc, fit au roi cadeau de cent magnifiques chevaux alezans, avec tous les harnais nécessaires, et il lui donna en outre cent beaux autours qui avaient déjà mué et cent autres qui étaient plus jeunes. « Comment s'appelle l'homme qui vous a fait « un tel présent? » dit la reine. Le roi, encore saisi d'admiration, répondit : « Je ne vois personne dans tout mon « royaume qui ait des vassaux aussi opulents que ceux de « Boniface. Que son vassal me fasse maintenant connaître « ce qu'il désire pour lui-même. » — « Tout mon désir est « que mon maître soit aimé », répondit Albert au roi. Celui-ci invita alors Albert à s'asseoir à sa table. Le vicomte hésita à accepter l'invitation du roi, parce qu'il n'était que vassal de Boniface. Il n'aurait jamais osé ambitionner l'honneur de manger avec le roi à la même table, et voici que subitement le roi lui propose cet honneur; toutefois, le duc l'ayant autorisé à accepter l'invitation du roi, il vint, fort ému, s'asseoir à la table où le roi et le duc prenaient leur repas, et il toucha à peine aux mets qui lui furent offerts. Le festin terminé, le roi donna en retour de magnifiques habits en fourrure, et y ajouta d'autres fourrures de grand prix. Le vicomte porta lui-même ces présents du roi dans la demeure du duc, et il eut soin de remplir de monnaie d'argent une peau de cerf. Il se jeta ensuite aux pieds du duc, lui demandant de lui pardonner d'avoir pris place avec lui à la table du roi. Le duc voulut bien ne pas user de son pouvoir; il pardonna à son vassal, mais lui défendit d'accepter une autre fois une pareille invitation. »

C'est très-probablement pendant le séjour de Henri III à Mantoue qu'il faut placer le second épisode raconté par le prêtre Donizo.

Digitized by Google

« Le roi, dit Donizo, voyant que la puissance du margrave Boniface allait toujours en augmentant, résolut de prendre par ruse celui qui, jusqu'alors, n'avait été dupe de personne. Il tint un jour conseil, et subitement il envoya chercher Boniface, sous prétexte qu'il avait à le consulter. En même temps, il recommanda aux gardes de tenir les portes bien fermées et de ne laisser entrer avec Boniface que quatre personnes de son escorte. Le duc se disposa aussitôt à obéir aux ordres du roi; il réunit sans perdre de temps ses familiers, ainsi que d'autres personnes, leur dit de cacher leurs armes sous leurs habits et de le suivre. Ce fut avec ce cortége de nobles que le margrave arriva devant la première porte du palais du roi. On se hâta de la fermer lorsqu'il eut traversé le seuil de la maison; mais ceux de l'escorte parvinrent à ouvrir de force cette première porte, et ils se précipitèrent à l'intérieur; une seconde et une troisième porte ne leur résistèrent pas davantage, et le duc, entouré de tous les siens, se présenta devant le roi. Celui-ci, ému, mais dissimulant son trouble, dit: « Que vois-je? Qu'y « a-t-il? Qu'est-ce que cela signifie, Boniface? » — « O roi! « répondit le duc, j'ai toujours eu l'habitude d'avoir avec « moi mes familiers. » Le roi se rendit à cette raison; il avait compris que pour cette fois son projet était manqué. Aussi il n'eut que des paroles pleines d'aménité. Le roi imagina ensuite de faire la nuit ce qu'il n'avait pu faire le jour; il fit mander pendant la nuit le duc auprès de lui, espérant qu'à ce moment il ne serait pas sur ses gardes. Le margrave ne méprisa pas les ordres du roi, mais antérieurement il avait fait faire un grand nombre de cierges pesant chacun une livre. Après les avoir fait allumer, il ordonna qu'on les distribuât à tous les siens, et il prescrivit en outre que chacun fût prêt à se servir de son javelot. Ces préparatifs terminés, il fit défiler devant lui cette interminable colonne

Digitized by Google

tout étincelante de lumière, et ce fut avec un tel cortége de soldats et au milieu d'une telle illumination qu'il se dirigea vers le palais royal. Les serviteurs du roi aperçurent au loin cette foule qui s'avançait; la terre présentait le spectacle d'une forêt en flammes [1]. Le roi, qui avait aussi vu le cortége, comprit que ses plans étaient encore renversés; il fit dire au margrave qu'il le remerciait et qu'il pouvait retourner sur ses pas [2]. »

Lorsque, au commencement du mois de mai, la maladie eut fait place à la convalescence, l'Empereur quitta Mantoue et se disposa à regagner enfin l'Allemagne, qu'il avait quittée depuis huit mois. Comme, à cette même époque, on bâtissait la splendide église de Spire, Henri III fit exhumer la dépouille mortelle de Guido, abbé du monastère de Pomposa, pour l'emporter avec lui et la donner au nouveau *Münster*. C'est avec cette pieuse dépouille qu'il arriva à Augsbourg le 24 mai 1047, lors des Rogations qui précèdent l'Ascension, et, après avoir

[1] . . . . . Longius ipsum
Aspiciunt servi venientem denique regis
Una veluti silva flagraret terra vel ipsa
Sic apparebat. . . . . .

[2] *Vita Mathildis*, a Donizone presbytero qui in arce Canusina apud ipsam vixit. — Dans Pertz, *Mon. Germ. histor., script.*, t. XII, p. 372; ou dans Migne, *Patrol. latine*, t. CXLVIII, col. 977 sq. — Donizo était prêtre bénédictin et résidait à Canossa même, auprès de la comtesse Mathilde. Il a composé cette *Vita Mathildis*, en vers léonins, en 1114. Son travail n'était pas terminé lorsque mourut la comtesse en 1115.

Digitized by Google

célébré cette solennité à Augsbourg, il partit pour Spire[1].

En revenant en Allemagne, l'empereur Henri III amena avec lui Jean Gratien, l'ancien Pape Grégoire VI, et le moine Hildebrand consentit à partager l'exil de son ancien maître. Les termes dont se sert Bonitho pour mentionner ce fait font voir que si Jean Gratien fut réellement frappé d'une sentence de déportation par Henri III, il n'en fut pas de même d'Hildebrand. Bonitho dit, en effet, qu'Hildebrand suivit Jean Gratien dans son exil, pour lui témoigner l'attachement et le respect qu'il avait pour sa personne[2]. Il est vrai qu'on allègue un texte d'Hildebrand lui-même pour prouver qu'il a été, tout comme Jean Gratien, déporté en Allemagne.

[1] Postea convalescens, corpus Beati Widonis Pomposiæ monasterii abbatis, in magna sanctitate ante non integrum annum defuncti, plurimis glorificatum miraculis, de Parmensi, ubi sepultus fuit civitate ad urbem Spiram transferendum magno secum cum honore de Italia rediens devexit. In quo itinere Augustam Vindelicam in letaniis ante Ascensionem Domini veniens... (Hermanni Augiensis *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126 sq.)

[2] Igitur Italicis rebus rite compositis, imperator Heinricus patriam remeavit, ducens secum venerabilem Johannem (Gregorium VI), quem supra memoravimus. Quem secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens erga dominum suum exhibere reverentiam; nam antea fuerat suus capellanus. (*Bonitho ad amicum*, lib. V, dans Jaffe, *Monum. Greg.*, p. 630.) Léon du Mont-Cassin mentionnane aussi l'exil de Grégoire VI : « Gregorium expontificem secum asportans. » (Leo Casin., lib. II, c. LXXVIII, dans Pertz, *Script.*, t. VII, p. 683.)

Digitized by Google

« C'est malgré moi, a dit plus tard Hildebrand devenu Pape, c'est malgré moi que j'ai suivi au delà des Alpes le seigneur Pape Grégoire [1]. » Mais la lecture du passage dans lequel se trouve ce texte fait voir que Grégoire VII parle d'une violence morale et nullement physique. Ainsi il ajoute : « C'est encore plus malgré moi que je suis revenu dans votre Église (celle de Rome) avec le seigneur Pape Léon. » Grégoire VII veut dire évidemment qu'il a fait taire ses répugnances pour accéder à la demande que Léon IX lui avait faite de revenir à Rome. Il se sera probablement passé quelque chose d'analogue avec Jean Gratien. L'ancien Pape aura demandé à Hildebrand de l'accompagner pour lui aider à supporter son exil, et Hildebrand n'aura pas voulu refuser cette consolation à la victime de Henri III. Dans plusieurs passages de sa correspondance, Hildebrand se félicite, du reste, des procédés que Henri III a eus à son égard. Ainsi, en 1073, il écrit à Rodolphe, duc de Souabe : « L'empereur Henri (Henri III), de pieuse mémoire, a toujours eu pour moi des égards particuliers lorsque je me trouvais à sa cour

[1] Vos enim scitis quia non libenter ad sacrum ordinem accessi ; et invitus ultra montes cum Domino Papa Gregorio abii, sed magis invitus cum domino meo Papa Leone ad vestram specialem Ecclesiam (l'Église romaine) redii. (Discours de Grégoire VII, dans JAFFÉ, *Monum. Gregor*, p. 401.)

Digitized by Google

avec d'autres Italiens [1]. » Plus tard, il écrit dans le même sens à Judith, reine de Hongrie et fille de l'empereur Henri III et de l'impératrice Agnès: « Le très-illustre empereur Henri, ton père, et ta mère, l'impératrice Agnès, que la miséricorde de Dieu a maintenant rappelés à lui, ont eu pour moi, dès qu'ils m'ont connu, des égards particuliers, et m'ont honoré de leur bienveillance entre tous les autres fils de la sainte Église romaine [2]. » Si Henri III avait fait déporter Hildebrand, comme l'ont soutenu un si grand nombre d'historiens, Hildebrand n'aurait certainement jamais écrit que ce prince et l'impératrice Agnès l'avaient toujours « *dès qu'ils m'ont connu* » honoré de sa bienveillance.

Avant de dire ce qu'il advint en Allemagne de Jean Gratien et de Hildebrand, voyons quel fut le rôle joué par Clément II après le départ de l'Empereur.

Après avoir accompagné Henri III dans le sud de l'Italie, Clément II continua, selon toute probabilité,

[1] Pater ejus (le père de Henri IV, c'est-à-dire Henri III) laudandæ memoriæ Henricus imperator inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit. (JAFFÉ, *Monum. Gregor.*, p. 33.)

[2] Clarissimus imperator Heinricus pater tuus et Agnes mater tua, jam nunc non humanitus sed Dei misericordia cœlitus imperatrix augusta, *ex quo me cognoverunt*, pro sua magnitudine honorifice et præ cæteris sanctæ Romanæ Ecclesiæ filiis caritative habuerunt. (JAFFÉ, *Monum. Gregor.*, p. 157.)

Digitized by Google

à rester dans le voisinage de ce prince jusqu'au moment où la cour impériale regagna l'Allemagne. A la date du 24 avril 1047, c'est-à-dire pendant le séjour de l'Empereur à Mantoue, Clément publia une bulle qui confirmait les priviléges et possessions de l'Église archiépiscopale de Hambourg-Brême [1]. Les considérants de la bulle indiquent que le Pape a accordé cette confirmation « à la demande de son très-cher fils l'empereur Henri ». C'était le cadeau d'adieu que Clément II faisait au puissant Adalbert, archevêque de Hambourg, celui-là même qui venait de refuser de devenir Pape. Comme preuve de sa bienveillance particulière, Clément accordait à Adalbert le droit de voyager sur un cheval caparaçonné comme le cheval du Pape ou du moins comme le cheval d'un patriarche [2]. Ce privilége, de peu d'importance,

[1] Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3151.

[2] Super hæc autem, deprecatione Heinrici imperatoris, nostri dilectissimi filii, super naccum equitandi licentiam damus, in sollempnibus diebus tantummodo in vestra Sede. Et palleo utendi in ordinationibus ecclesiasticis et crucem ante vos portandi sicut antecessores vestri habuerunt, licentiam damus.

Data VIII. kalendas maii per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sancte Apostolice Sedis. Anno domini Clementis secundi Pape secundo (il faut *primo*), indictione XV. (LAPPENBERG, *Hamburgisches Urkundenbuch*, Bd. I, p. 72.)

« *Super naccum.* » Cf. DU CANGE, t. IV, p. 597, éd. Didot. *Stragula seu casula ambiens totum corpus sacerdotis;* — ou bien : *pro panni specie; gallice* Nac. Ainsi « un (*sic*) chasuble dalmatique et tunique de *nac* blanc. »

Digitized by Google

après tout, et le langage insolite de la bulle dans laquelle, contrairement aux traditions de la chancellerie romaine, le Pape dit *vous* à l'archevêque de Hambourg, ont suffi à Gfrörer pour soutenir que le but de Henri III et d'Adalbert avait été de fonder à Hambourg une Église indépendante de l'Église de Rome, et son égale en dignité, une papauté du nord de l'Europe qui tiendrait en échec la papauté du sud et se partagerait avec elle la chrétienté. Aussi Gfrörer blâme-t-il vivement Clément II d'avoir octroyé cette bulle. Rien de plus faux que cette hypothèse au développement de laquelle le docte historien consacre un chapitre tout entier[1]. A l'exception du privilége insignifiant dont nous avons parlé, la bulle du 24 avril 1047 ne renferme aucune stipulation qui ne fût déjà contenue dans d'autres bulles adressées antérieurement par les Papes à l'Église de Hambourg. Gfrörer lui-même est obligé d'avouer que Clément II parle aussi au pluriel à Ronigo, abbé de Fulda, dans la bulle rendue en sa faveur le 29 décembre 1046[2]. Le ton de la bulle à Adalbert n'est donc pas aussi inouï que le prétend Gfrörer. Rien ne prouve que Henri III ait caressé les

[1] Chapitre XLIX du livre VIII de l'ouvrage *Pabst Gregorius und sein Zeitaller*. — Le titre du chapitre porte : *Plan der Errichtung eines nodischen Pabstthums zu Hamburg.*

[2] Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3141.

Digitized by Google

plans que lui prête Gfrörer, et quant à l'archevêque Adalbert, il visait si peu à devenir schismatique que son historien, le chanoine de Brême, Adam, résuma sa vie en disant qu'il n'avait pas son égal pour le respect qu'il portait au Saint-Siége [1]. Du reste, nous aurons plusieurs fois, dans la suite de ce travail, l'occasion de parler d'Adalbert, et nous verrons que rien ne justifie l'accusation si grave portée contre lui par Gfrörer.

Ce dut être avec un grand serrement de cœur que Clément II vit disparaître dans la direction du nord Henri III et son escorte, car ce départ le laissait dans un isolement presque absolu, au milieu d'un pays qu'il connaissait à peine et dans lequel il avait à remplir, nonobstant des ennemis de tout genre, une mission fort difficile. Au sud de l'Italie, les Grecs lui étaient hostiles; les Normands étaient trop turbulents et trop occupés à agrandir leurs conquêtes pour qu'il pût en espérer quelque secours. Au nord, le margrave Boniface gardait cette attitude équivoque et énigmatique qu'il conserva jusqu'à sa mort. Si, encore, la ville de Rome avait été dévouée au nouveau Pape; mais, après le départ de Henri III,

[1] Item in divinis ministeriis solempniter obeundis, *in honore sedis apostolicæ*, in fidelitate rei publicæ, in sollicitudine etiam suæ parrochiæ, vix potuit habere comparem, etc. (Adami Bremensis *Gesta Pontific. Hammaburgens.*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 559.)

Digitized by Google

elle oublia l'élan du premier moment, et, du reste, Théophylacte (Benoît IX) était toujours à Tusculum. Au lieu de déporter Grégoire VI, l'Empereur aurait dû bien plutôt déporter ce redoutable adversaire du nouvel ordre de choses; cette partialité eut pour l'Église romaine de terribles conséquences [1].

Au milieu de tous ces chagrins, le Pape eut une grande consolation; ce fut d'avoir à Rome, pendant quelques mois, Odilon, le vénérable abbé de la congrégation de Cluny. Cet illustre vieillard, souffrant depuis cinq ans d'une cruelle maladie, crut sa fin prochaine et voulut venir à Rome terminer sa belle carrière auprès du tombeau des apôtres; mais, après avoir passé quatre mois à Rome, où il s'entretenait fréquemment avec le Pape Clément et avec Laurent, archevêque d'Amalfi, il recouvra en partie la santé; aussi, après avoir reçu la bénédiction apostolique, il regagna le monastère de Cluny [2]. Ce fut probablement à cause de ces relations avec Odilon que Clément II publia, en faveur de Cluny, la bulle suivante, qui fut adressée « aux évêques et aux grands de la Gaule ou de l'Aquitaine. »

[1] Il se pourrait que le défaut de troupes ait empêché Henri III de prendre les châteaux forts de Benoît IX et de s'emparer de sa personne. On a vu qu'une raison analogue ne lui avait pas permis de venger l'insulte que les Bénéventins lui avaient faite.

[2] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 482, seu liber LIX, 8.

Digitized by Google

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques de la Gaule ou de l'Aquitaine, aux princes et aux grands, grâce et paix de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Vous savez, nos très-chers frères, que le jugement touchant la maison du Seigneur va bientôt commencer. Si donc l'époque du jugement approche, il faut que chacun se prépare à rendre compte de ses actes à cette terrible Majesté. Il s'agit, en effet, d'un Dieu à la colère duquel nul ne peut résister, devant lequel s'inclinent ceux qui portent la tiare; cette dernière parole vous concerne, ô vous tous qui êtes chargés de l'Église de Dieu ou du gouvernement du peuple chrétien! Recherchez la paix, appliquez-vous à mener une vie irréprochable, afin que, persévérant dans le bien et cherchant toujours à mieux faire, vous puissiez jouir heureusement, dans la céleste Sion, de la vue du Seigneur des seigneurs. Au nom de la miséricorde de Notre-Seigneur, je vous prie, ô mes frères et vous tous mes fils bien-aimés! de faire preuve d'un tel amour et d'un tel zèle pour le monastère sacré de Cluny, pour ses biens, ses prieurés et ses monastères situés en vos pays, que les prêtres et les frères (de cet ordre) ne soient en butte à aucune vexation. Celui qui observera notre ordonnance aura, je l'espère et j'en suis certain, la grâce de Dieu et la bénédiction apostolique. Celui, au contraire, qui n'en tiendra pas compte devra, sans aucun doute, être frappé de l'anathème. Que Dieu vous garde en paix, vous et vos biens [1]. »

Quelques semaines après le départ de l'Empereur, Clément II reçut de Pierre Damiani une lettre

[1] *Bullarium S. Ordinis Cluniacensis*, in-folio, Lugduni, 1680, p. 12. — Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3144.

Digitized by Google

qui donne des détails attristants sur la situation des Églises de l'exarchat de Ravenne. Il ne faut pas oublier, du reste, que Pierre Damiani aurait pu parler à peu près de la même manière de bien d'autres Églises de l'Italie et de la chrétienté. On ne reconnaît guère, dans la lettre à Clément II, le Pierre Damiani qui, l'année précédente, avait écrit à Grégoire VI une lettre si remplie d'éloges pour le Pape. Le solitaire a vite oublié celui qu'il regardait naguère comme le futur réformateur de l'Église; il a même des mots très-durs contre lui, tandis que Henri III lui paraît mériter toute la reconnaissance de l'Église.

« Au seigneur Clément, évêque du siége suprême, Pierre, moine pécheur, offre l'hommage de son très-humble respect.

« Sache Votre Béatitude, ô excellent seigneur! que, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, le très-victorieux empereur m'a commandé, et, si j'osais le dire, m'a prié de me rendre auprès de vous, pour vous faire connaître l'état des Églises dans nos contrées, et pour vous dire ce qu'il me paraît nécessaire que vous fassiez. Comme je reculais devant les difficultés du voyage, et comme je refusais absolument de venir vous trouver, il a insisté et a fini par me commander de me mettre en route. Étant rentré dans mon désert après un voyage de trois jours, j'y ai trouvé ces lettres impériales avec ordre de les remettre entre vos mains sacrées. Nonobstant cet ordre, je n'ai pas osé me présenter devant vous : aussi je vous prie d'examiner ces lettres de

Digitized by Google

l'empereur et de me faire dire, après les avoir lues, s'il est nécessaire que j'aille vous trouver. Je suis fort incertain sur ce que je dois faire, je crains de perdre mon temps en courant de droite et de gauche, et cependant j'ai grand'pitié de l'Église de Dieu, qui, dans nos pays, souffre beaucoup par le fait de mauvais évêques et abbés. A quoi sert de dire, ô seigneur! que le siége apostolique est passé des ténèbres à la lumière, si dans nos contrées nous sommes encore dans les ténèbres? A quoi sert d'avoir sous clef toute sorte d'aliments si l'on meurt soi-même de faim? A quoi bon avoir un javelot bien acéré si on ne le fait pas vibrer contre les bataillons ennemis? Le Seigneur tout-puissant vous a établi à sa place pour servir comme de nourriture au peuple; c'est par vous qu'il a armé l'Église contre tous les efforts de ses ennemis; aussi votre mission est-elle de vaincre, à l'aide des vertus célestes, ceux qui résistent à Dieu, et de restaurer nos estomacs avec les mets de la parole de Dieu.

« Mais lorsque nous voyons revenir d'auprès de vous avec tant de superbe et de joie ce voleur (évêque) de Fano qui avait été condamné et excommunié même par ceux qui étaient appelés papes et qui ne l'étaient pas, cet (évêque d') Auximanum qui est chargé de tant de crimes inouïs et d'autres qui mériteraient d'être frappés de la même sentence, alors nos espérances disparaissent et se changent en deuil. Nous avions cru, en effet, que vous délivreriez Israël. Aussi, bienheureux seigneur, appliquez-vous à relever la justice si foulée aux pieds et si rabaissée. Remettez en honneur une forte discipline ecclésiastique, afin que l'orgueil des méchants soit confondu et que les humbles se reprennent à espérer [1]. »

[1] Petri Damiani *Opera*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, col. 207 sq.

Digitized by Google

Il se peut que cette lettre de Pierre Damiani, dont nous ne possédons pas malheureusement la date exacte, ait déterminé Clément II à se rendre dans l'exarchat de Ravenne pour étudier, par lui-même, la situation des Églises de ce pays. Peut-être aussi aura-t-il voulu fuir dans les fraîches solitudes des Apennins les chaleurs de Rome si dangereuses pour un étranger, ou bien oublier, auprès des fervents disciples de saint Romuald, et en particulier auprès de Pierre Damiani, les tristesses de Rome et le voisinage de Théophylacte. D'après Lupus Protospatarius, Théophylacte aurait réussi, au mois de juin 1047, à faire empoisonner Clément[1]; si l'on acceptait comme fondée cette donnée, il faudrait en conclure que le Pape, mortellement atteint dès cette époque, aurait vainement cherché à réparer ses forces dans un climat plus salubre.

Quoi qu'il en soit, nous savons que, vers la fin de septembre, Clément II se trouvait au monastère de Saint-Thomas, dans le comté de Pesaro, non loin du petit fleuve de l'Aposelle. Il donna à Pierre, abbé de ce couvent, une terre appartenant à l'Église romaine, et, dans l'acte de donation, il inséra la phrase suivante : « Me trouvant atteint dans votre

[1] Et in mense junii supradictus Papa Benedictus (IX) per poculum veneni occidit Papam Clementem. (Lupus Protospatarius, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 59.)

Digitized by Google

monastère d'une maladie tellement grave qu'elle sera mortelle, si la miséricorde de Dieu et l'intercession du bienheureux Thomas, apôtre, ne me rendent la santé, je me suis demandé ce que je pourrais offrir au saint lieu pour le salut de mon âme [1]. »

Au milieu des tristesses de la dernière heure, se sentant près de mourir sur la terre étrangère, Clément II se souvint de sa chère Église de Bamberg, *dulces moriens reminiscitur agros*. Le beau pays de Franconie, les années heureuses qu'il y avait passées, les amis restés au pays natal, tout cela lui revint en mémoire et il écrivit « à sa première épouse » la lettre suivante, dans laquelle, quoiqu'il s'en défende, il essaye de formuler son apologie:

« C'est au Prince du ciel qu'il appartient de disposer des temps; c'est lui qui, avant que les siècles fussent, avait déterminé ce qu'ils seraient. Aussi ce que l'œil divin a prévu de toute éternité ne peut-il pas ne pas arriver. C'était donc de toute éternité que Dieu t'avait destinée, ô Église de Bamberg! sa fille bien-aimée, à être mon épouse légitime; il t'avait donnée à moi bien avant que les rois l'eussent fait. Certes, jamais mari n'a eu pour sa femme une confiance plus absolue et un amour plus profond que je n'en ai eu pour

[1] « Valido corporis languore in vestro monasterio correptus, unde vix credo me evasurum, nisi Dei misericordia et intercessio sanctissimi Thomæ apostoli mihi succurrat, intra me revolvere cœpi, quid possem sancto loco offerre pro salute animæ meæ. » (Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3153.)

Digitized by Google

toi. Jamais la pensée ne m'est venue de te quitter pour m'attacher à une autre. Mais Dieu a voulu que, sans être complétement séparé de toi [1], je fusse uni à ta mère et à la mère de toutes les Églises. En effet, comme la capitale du monde, comme le siége de Rome était en proie à l'hérésie, notre très-cher fils, l'auguste empereur Henri, s'est vivement préoccupé de guérir ce mal, et les trois personnages qui devaient à la simonie le nom de pape, ont été expulsés. Il est arrivé ensuite que de tous ces Pères si nombreux et si vénérables c'est notre infime médiocrité qui, malgré tous nos efforts, a été choisie par la grâce céleste pour tenir la place du très-illustre prince des apôtres. Te dire la douleur qui m'a saisi, le chagrin dont j'ai été accablé lorsque je me suis vu séparé de toi, ô très-chère épouse! je ne le pourrais en aucune façon: ma peine a été trop profonde pour pouvoir être décrite. Il y a certainement plus d'honneur, plus de gloire, plus de puissance dans le service de la mère que dans le service de la fille; car, sur terre, tout genou se courbe devant la mère, le ciel s'ouvre ou se ferme suivant ses ordres, et jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle; et cependant ce n'est pas le désir d'une si grande puissance qui a subjugué mon âme ou qui a fait fléchir mon cœur. Il me suffisait de mener avec toi une vie moitié active, moitié contemplative, et je t'aimais trop pour remarquer la beauté ou la richesse des autres. Je prends Dieu à témoin que je ne cherche pas ici à écrire une apologie. Qu'il fouille les secrets de mon cœur, Celui dont le regard n'est pas arrêté par les ténèbres. J'en appelle égale-

[1] Les biens de l'Église romaine étaient alors si insignifiants que, même après être devenu Pape, Clément II avait gardé le titre et la qualité d'évêque de Bamberg, afin de pouvoir jouir des revenus de cette dernière Église.

Digitized by Google

ment à ma conscience qui ne cesse de se préoccuper de toi. L'éloignement où je suis et la nouveauté des objets qui m'entourent n'empêchent pas mes pensées de se rapporter avec plus de vivacité vers toi, mon amie, ma sœur, mon épouse, ma colombe; aussi ferai-je pour toi tout ce que je pourrai [1]. »

Quelques jours après avoir écrit cette lettre émue, le 9 octobre, Clément II mourut dans ce même couvent de Saint-Thomas. Nous connaissons le lieu de sa mort par une bulle du Pape Nicolas II, laquelle confirme au monastère de Saint-Thomas, « *où est mort le Pape Clément* », la donation faite par ce Pape [2]. La dépouille mortelle de Clément fut transportée dans son ancienne Église, et repose encore de nos jours dans la cathédrale de Bamberg [3].

Lorsque la nouvelle de la mort de Clément II fut connue à Rome, le peuple se réunit, et, se souvenant qu'il avait promis à l'empereur Henri III de lui laisser désigner le nouveau Pape, il envoya à la

[1] Cf. Mansi, *Collect. Concil.*, t. XIX, p. 622, et Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3154.

[2] « Confirmatus prædicto monasterio omnem ipsam terram, quam domnus Papa Clemens, qui ibi obiit, obtulit. » (Bulle de Nicolas II pour le monastère de Saint-Thomas, sur l'Aposelle. — Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 366.)

[3] Guidgerius, natione Saxo, qui et Clemens, nono mense promotionis suæ diem obiit, ad episcopatum suum Babinberch reportatus tumulatur. (Catal. Eccardin., dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 716.) Qui (Clemens) statim mense (nono) constitutionis suæ obiit ad episcopatum suum reportatur ibique sepelitur anno incarnationis Dominicæ 1047. (Catal. Zwetlensis, dans Watterich, *l. c.*)

Digitized by Google

cour d'Allemagne des ambassadeurs munis de lettres; ceux-ci devaient demander, pour l'Église romaine et l'Église universelle, un pontife bienveillant et de mœurs irréprochables [1]. Le ton de ses lettres était des plus humbles, car les Romains, disent les Annales de Rome, parlaient à l'Empereur comme des esclaves à un maître, ou comme des enfants à leur père [2]. Lors des fêtes de Noël, 1047, ces ambassadeurs se trouvaient auprès de Henri III à Pöhlde, non loin de Goslar, dans la Saxe, et les négociations pour la nomination du nouveau Pape furent poussées avec activité [3].

L'Empereur, comprenant l'importance du choix qu'il avait à faire, demanda à quelques personnes, qui avaient plus particulièrement son estime, de lui faire connaître leur sentiment; de ce nombre se trouvait Wazon, évêque de Liége. Nous verrons plus

[1] Mortuo interea Clemente Romano pontifice, Romani ad imperatorem tendunt, rogantes, dari sibi pontificem. (Bonitho, *Ad amicum*, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 631.)

[2] Tunc Romanorum plebs in unum collecta ad regem Heinricum legatos cum litteris miserunt, precantes et obsecrantes, ut servi dominum et ut filii patrem ut eis dirigeret pudicum benignum ornatum bonis moribus sancte Romane Ecclesie et universo orbi pastorem. (*Annales Romani*, dans Pertz, *Mon. script.*, t. V, p. 469.)

[3] Imperator nativitatem Domini Polethe celebravit. Ibi legati aderant Romanorum, Suitgeri Papæ obitum nunciantes eique successorem ostulantes. (Lambert de Hersfeld, dans Pertz, *Mon. Germ. script.*, t. V, p. 154.)

Digitized by Google

loin la courageuse réponse qu'il envoya à Henri III. Les représentants du clergé romain et l'Empereur songèrent d'abord à offrir la papauté à Halinard, archevêque de Lyon; mais le prélat coupa court aux ouvertures qui lui furent faites et s'absenta pendant quelque temps pour qu'elles ne fussent pas renouvelées [1]. L'archevêque de Lyon jouissait d'une réputation méritée de sainteté, et il se peut qu'il se soit jugé personnellement indigne d'être nommé Pape; mais un second motif a dû s'ajouter à ce premier et rendre son refus plus formel et tout à fait définitif. Halinard partageait certainement les sentiments de Wazon de Liége; il avait des doutes sur la valeur de la déposition du Pape Grégoire VI au synode de Sutri; il savait que Grégoire VI vivait encore, et il n'aura pas voulu prendre la place de celui qui avait été victime de l'injustice de Henri III.

A défaut de l'archevêque Halinard, l'Empereur désigna pour Pape le Bavarois Poppo, qui, depuis quelques années, occupait le siége épiscopal de Brixen dans le Tyrol. Poppo était du nombre des évêques allemands qui avaient accompagné l'Empereur dans son voyage en Italie; il avait assisté au synode de Sutri et à la nomination du Pape Clément II [2]. Lorsque Henri III eut fait connaître sa

[1] Pertz, *Mon. Germ. script.*, t. VII, p. 237.

[2] Bonitho, qui est mal disposé pour tout ce qui vient de la puissance

Digitized by Google

décision aux ambassadeurs romains, ceux-ci reprirent le chemin de l'Italie, non sans avoir reçu de magnifiques présents; l'Empereur, tout joyeux de la soumission des Romains, leur avait fait rendre les plus grands honneurs [1].

Au mois de janvier 1048, Henri III quitta Pöhlde et, traversant la Franconie, vint en Souabe, à Ulm, où il fit à Poppo une donation importante. Comme le domaine de saint Pierre était devenu en très-grande partie la proie des grands seigneurs et des petits tyrans de l'Italie, il était nécessaire de pourvoir à l'entretien du futur Pape et de sa curie; aussi l'Empereur donna « à son fidèle et cher Poppo, évêque de Brixen », une importante forêt dans la vallée de Puster. Poppo devait en outre continuer à jouir, lorsqu'il serait Pape, des revenus de l'évêché de Brixen, de même que le Pape Clément II avait joui des revenus de l'évêché de Bamberg. L'acte de la donation faite par Henri III désigne simplement

impériale, raconte ainsi l'élévation de Poppo: « Patriciali tirannide dedit (Henri III) eis ex latere suo quemdam episcopum, virum omni superbia plenum. » (JAFFÉ, *l. c.*, p. 631.) En revanche, Benzo, évêque d'Albe, césarien très-décidé, vante hautement la science de l'évêque de Brixen. (PERTZ, *Mon. Germ. script.*, t. XI, p. 671.)

[1] Legati itaque Romanorum cum pervenissent ad regem, magno cum honore in palatio suscepit suo, eosque magnis ditavit muneribus... Legati itaque Romanorum antecedentes Damassum Pontificem, Romam reversi sunt. (*Annales Romani*, dans PERTZ, *Mon. Germ. script.*, t. V, p. 469.)

Digitized by Google

Poppo comme évêque de Brixen [1], parce que, pour avoir le titre de Pape et pour porter les insignes de la dignité papale, il fallait avoir été sacré et intronisé à Rome.

Quelque temps après, Poppo se dirigea vers l'Italie; il vint trouver Boniface, le margrave de Toscane, pour que celui-ci le conduisît à Rome; mais, dès le début, le futur Pape eut à lutter contre de très-graves difficultés.

Les ambassadeurs envoyés à la cour de Henri III pour lui demander un Pape avaient à peine quitté Rome que Benoît IX, le terrible Théophylacte, était accouru de Tusculum dans la ville éternelle; grâce à ses distributions d'argent, il forma rapidement un parti considérable et parvint à mettre la main sur le souverain pontificat, le 8 novembre 1047, un mois après la mort de Clément II [2]. Ce coup d'audace, qui était un défi à l'autorité de Henri III, n'aurait pu se produire si le margrave de Toscane, Boniface, n'avait prêté à Théophylacte un concours très-actif. Aussi plusieurs documents contemporains s'accordent-ils à dénoncer le margrave comme com-

[1] « Ob petitionem et devotum servitium nostri fidelis ac dilecti Brixiensis episcopi Bobponis. » (Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 366.)

[2] Benedictus itaque Pontifex priscus talia facta cernens, cum esset in civitate que vocatur Tusculana, per premii cupiditatem divisit Romanum populum, et sic reinvasit sancte Sedis Apostolice pontificium. (*Annales Romani*, dans PERTZ, *l. c.*)

Digitized by Google

plice de l'intrus. Cette conduite de Théophylacte donne assez de vraisemblance à la donnée de Lupus Protospatarius, qui, ainsi que nous l'avons vu, prétend que Clément II est mort empoisonné par Théophylacte. D'un autre côté, si l'on rapproche ces événements de ceux qui se passaient à peu près en même temps dans le sud de l'Italie, où Waimar, prince de Salerne, ne tenant aucun compte des ordres de l'Empereur, reprenait Capoue à Pandulfe et le réduisait à être son vassal, on voit combien les résultats du voyage de Henri III en Italie avaient été éphémères. L'aristocratie, un moment maintenue, relevait la tête et bravait la colère de Henri, dont l'attention était du reste absorbée par les affaires d'Allemagne.

Dans un pareil état de choses, Poppo de Brixen ne pouvait guère être bien accueilli par le margrave Boniface. Toutefois, le rusé vieillard ne voulut pas désobéir ouvertement à l'Empereur; il aima mieux user de faux-fuyants : « Je ne puis aller à Rome avec toi, dit-il à Poppo, car les Romains ont repris leur ancien Pape; celui-ci a recouvré la puissance qu'il avait auparavant, et son autorité est maintenant acceptée sans conteste. Je ne puis donc aller avec toi; de plus, je suis trop âgé pour faire ce voyage [1]. » Ces paroles, qui dissimulaient un refus

[1] Ipse vero benignissimus Pontifex iter versus arripuit adversus Ita-

Digitized by Google

formel, et la situation de l'Italie, ne laissèrent à Poppo, qui n'avait pas d'armée pour imposer son autorité, que l'alternative de retourner auprès de l'Empereur et de l'informer de ce qui se passait. Il se hâta donc de repasser les Alpes, et vint trouver Henri III qui, d'Ulm, s'était rendu à Ratisbonne [1]. Henri, voyant déjà de menaçants orages se former du côté de la Hongrie et du côté de la Bourgogne et de la France, comprit qu'il fallait agir sans précipitation et sans brusquerie avec les Italiens, pour ne pas se mettre trop d'ennemis sur les bras. Il attendit quelque temps, et lorsque, après un délai assez long, il renvoya Poppo en Italie, il lui donna, pour le margrave Boniface, une lettre qui contenait en substance : « Tu as rétabli dans le souverain pontificat un Pape qui avait été déposé selon les formes canoniques; tu as, cédant à l'appât du gain, méprisé nos ordres; sache que, si tu ne t'amendes, je viendrai sans retard en Italie pour te punir, et je

liam cum autem pervenisset ad machionem Bonifatium cujus auxilio prenominatus Pontifex Benedictus receperat pontificium, taliter eum calide est affatus loquellis : Ego ad Romam non possum pergere tecum, quia Romani Papam reduxerunt; et potestatem quam prius habuit recepit, et omnes pacificavit in se. Ideoque venire non possum : insuper ego jam senex sum. (*Annales Romani*, dans PERTZ, *l. c.*)

[1] His auditis, beatus Pontifex iter quod ceperat rediit et imperatori universa narravit. (*Annales Romani*, *l. c.*)

Digitized by Google

donnerai au peuple romain un pasteur agréable à Dieu [1]. »

Ce langage énergique décida d'autant plus le margrave à obéir que les affaires de l'Empereur avaient pris une meilleure tournure dans le midi de l'Allemagne. Théophylacte fut obligé de renoncer à ses iniques prétentions au souverain pontificat, après avoir tenu Rome sous le joug pendant huit mois et neuf jours; le margrave Boniface, retrouvant des forces qu'il prétendait ne plus avoir à cause de son grand âge, conduisit lui-même à Rome Poppo de Brixen [2]. Ce dernier fut sacré à Saint-Pierre, le 17 juillet, et prit le nom de Damase II; le peuple lui fit un accueil bienveillant; mais le nouveau Pape ne fit que passer sur le siége de Saint-Pierre; vingt-trois jours après son sacre, il mourait à Préneste, le 9 août 1048 [3]. Est-ce le poison de Théophylacte

[1] Taliter eum per epistolas aggressus et affatibus : Tu autem qui Papam canonice depositum in pontificium reduxisti, et per premii cupiditatem nostrum imperium contempsisti. Scito prenoscens, quia si non emendaveris, cito adventum meum propinquum emendari faciam te invito, et populo Romano digno Deo donabo pastorem. (*Annales Romani, l. c.*)

[2] Videns itaque Bonifatius quia nichil proficeret, per suum legatum Benedictum ejectus est de pontificatu et cum Damasso Papa Romam venit. (*Ann. Romani, l. c.*)

[3] Populus Romanus devote hunc cum magno desiderio suscepit; et apud beatissimum Petrum Apostolum Summus Pontifex ordinatur, die 17 mensis Julii, indict. I. Damassus vero Papa vixit in episcopatu 23 dies et ita defunctus est. (*Ann. Rom.*, dans Pertz, *Monum.*

Digitized by Google

qui a fait descendre dans la tombe ce second Pape allemand? ou bien Damase II a-t-il succombé aux fatigues occasionnées par les nombreux voyages qu'il venait de faire dans le midi de l'Allemagne et dans le nord de l'Italie? a-t-il été emporté par le climat de Rome, si redoutable pour les étrangers à certaines époques de l'année? Les documents se taisent sur ce point et laissent le champ libre aux suppositions. Le corps de Damase II ne fut pas enseveli à Saint-Pierre, mais bien dans l'église de Saint-Laurent hors des murs [1].

Les Romains furent très-préoccupés de la responsabilité que cette mort si brusque, venant après la fin prématurée de Clément II, pouvait faire peser sur eux aux yeux de l'Empereur, et ce fut peut-être autant pour se justifier que pour avoir un nouveau

Germ., p. 469.) Sequenti Julio, Poppo, Brixensis, ab Imperatore electus, Romam mittitur, et honorifice susceptus, Apostolicæ Sedi Papa 152^us^ ordinatus, mutato nomine Damassus secundus vocatur. Sed paucis diebus exactis defunctus est. (HERMANN DE REICHENAU, dans PERTZ, *Mon. Germ. script.*, t. V, p. 128.)

[1] Poppo, qui et Damassus, Brixiensis episcopus, paucis diebus exactis defunctus, ad Sanctum Laurencium sepultus est. (*Catalogus Eccardianus*, dans WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 717. (Ad Sanctum Laurencium extra urbem sepultus est. (HERMANN DE REICHENAU, dans PERTZ, *Mon. script.*, t. V, p. 128.) Bonitho, continuant son système de dénigrement, écrit : « Is (Poppo), postquam Sedem Petri invasit, antequam deni dies volverentur, corpore et anima mortuus est. » (BONITHO, *Ad amicum*, dans JAFFE, *Monum. Greg.*, p. 631.)

Digitized by Google

Pape qu'ils se hâtèrent d'envoyer des députés à l'empereur Henri III.

« Les Romains, dit Bonitho, effrayés par une mort si prompte (celle de Damase II), et ne pouvant cependant pas rester longtemps sans pontife, se dirigent vers le Nord, traversent les Alpes, parviennent jusqu'en Saxe, y trouvent le roi et lui demandent un pontife. Mais comme l'affaire présentait en ce moment de graves difficultés, car les évêques ne voulaient pas aller à Rome, le roi se décida à venir dans la France rhénane. Il espérait trouver en Lorraine un évêque qu'il donnerait pour pontife aux Romains [1]. »

On ne s'explique que trop les appréhensions des évêques allemands et leur répugnance à monter sur le Saint-Siége. En deux ans, cinq Papes avaient été précipités du trône apostolique; trois, Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI, avaient été déposés; et deux, Clément II et Damase II, venaient de mourir coup sur coup, peut-être empoisonnés par le terrible Théophylacte. La situation de Rome et de l'Italie ne permettait guère d'espérer des jours meilleurs, et les abus qui s'enracinaient de plus en plus dans le clergé faisaient de la réforme de l'Église une œuvre de jour en jour plus difficile. Ce fut à Worms, sur les bords du Rhin, que l'empereur Henri III réunit l'assemblée chargée de l'épineuse mission de donner un nouveau Pape à l'Église. L'Empereur se

[1] Bonitho, *Ad amicum*, dans Jaffe, p. 631.

Digitized by Google

rendit lui-même à Worms pour présider les délibérations, et les ambassadeurs de l'Église romaine s'y rendirent avec lui. L'évêque de Toul, Bruno, avait un trop grand souci des intérêts de l'Église en général et de l'Église romaine en particulier pour négliger de se rendre à l'assemblée de Worms; aussi fut-il un des premiers à répondre à l'appel de l'Empereur.

Hildebrand, qui se trouvait alors à Cluny, se hâta également de venir au rendez-vous indiqué. Avant de raconter le rôle important qu'il y a joué, il est nécessaire d'expliquer comment le futur Pape Grégoire VII se trouvait alors en Bourgogne.

Au mois de mai 1047, Hildebrand avait, ainsi que nous l'avons vu, quitté l'Italie pour suivre volontairement dans son exil l'ancien Pape Grégoire VI. Ils s'étaient rendus l'un et l'autre sur les bords du Rhin à Cologne probablement, mais Grégoire VI ne survécut pas longtemps à son malheur. Il tomba malade au bout de quelques mois et mourut consolé dans ses derniers moments par la présence de son fidèle chapelain. Une circonstance particulière permet d'affirmer que Grégoire VI n'était pas mort lors de la Noël de 1047, c'est-à-dire lorsque son second successeur Damase II fut élu Pape. A l'occasion de cette élection, l'empereur Henri III consulta l'un des plus saints et des plus illustres évêques de son

Digitized by Google

empire, Wazon, évêque de Liége, et Wazon fit répondre à son souverain que le mieux était de replacer Grégoire VI sur le trône pontifical, que la prompte mort de Clément II prouvait bien que Dieu n'avait pas approuvé la déposition de Grégoire VI au synode de Sutri. Voici comment cet incident est raconté par Anselme, historien des évêques de Liége ; son récit mérite d'être reproduit, car il montre comment une partie de l'Église, et la plus saine certainement, appréciait les événements du synode de Sutri.

« Je me souviens qu'après la mort du pape Clément, qui, du siége de Bamberg, était monté sur le siége apostolique, l'empereur lui demanda (c'est-à-dire à Wazon, évêque de Liége) quel était, d'après lui, le successeur qu'il fallait donner à Clément. Comme l'évêque aimait à se rendre bien compte de tout, particulièrement dans des affaires de cette importance, il se mit, avec ceux qui s'occupaient également de cette question, à étudier la vie des pontifes romains, leurs décrets, leurs canons authentiques, leurs capitulaires. Il trouva partout, dans ces documents, que le souverain pontife devait être tenu en grand honneur, quelle que fût sa vie, qu'il ne devait être jugé par personne, et même qu'on ne devait jamais recevoir l'accusation d'un inférieur contre un supérieur. D'un autre côté, comme on avait annoncé que la future élection du souverain pontife aurait lieu lors des fêtes de Noël, ce courageux défenseur de la vertu envoya un messager pour cette époque ; entre autres conseils peu agréables et envoyés confidentiellement à l'empereur, le messager devait dire : « Que Votre Sérénité réflé-

Digitized by Google

« chisse à ceci : Est-ce que le siége du souverain pon-
« tife déposé par ceux qui n'en avaient pas le droit
« ne serait pas miraculeusement réservé à ce pontife,
« puisque celui que vous avez fait ordonner à sa place est
« déjà mort? Aussi, puisque vous désirez connaître notre
« sentiment sur cette affaire, nous répondrons à Votre Subli-
« mité de ne pas chercher à mettre quelqu'un à la place de
« celui qui est encore vivant (c'est-à-dire de Grégoire VI),
« car il n'est pas certain que les lois divines et humaines
« permettent d'agir de cette manière; partout, dans leurs
« écrits comme dans leurs discours, les saints Pères décla-
« rent au contraire que le souverain pontife ne peut être
« jugé que par Dieu seul.

« Au nom du Seigneur, et sans perdre de vue le serment
« que moi, prêtre indigne, j'ai prêté entre vos mains, j'at-
« teste que tel est, sur cette affaire, le seul sentiment auquel
« il m'ait été possible de m'arrêter. » Lorsque le messager de notre évêque arriva à la cour royale, Poppo, évêque de Brixen, qui fut ensuite appelé Damase par les Romains, avait été déjà élu souverain pontife [1]. »

Grégoire VI vivait donc lorsque, à la Noël de 1047, se fit l'élection de Damase II; mais il ne dut pas survivre longtemps à cet événement. Il n'est plus question de lui à partir de cette époque; et, après le pontificat si éphémère de Damase II, Léon IX n'aurait certainement pas accepté de s'asseoir sur le trône pontifical si Grégoire VI avait été encore vivant.

[1] Anselmi *Gesta episcop. Leodiens.*, dans Pertz, *Monum. script.*, t. IX, p. 228.

Digitized by Google

Tout porte donc à croire que Grégoire VI est mort dans les premiers mois de 1048. Hildebrand, ayant rendu les derniers devoirs à la dépouille mortelle de son ancien maître, vint retremper ses forces et son zèle à l'abbaye de Cluny. Il y était depuis quelques mois seulement, lorsque l'annonce de l'assemblée de Worms lui fit quitter sa solitude pour mettre au service de l'Église romaine son expérience déjà grande des hommes et des choses de l'Italie [1].

[1] Voici la phrase de Bonitho sur cette partie de la vie de Hildebrand : « Non longo post tempore cum ad ripas Reni prefatus venisset Johannes (c'est-à-dire Grégoire VI), morbo correptus interiit. Quo mortuo et in pace sepulto, venerabilis Hildeprandus, Cluniacum tendens, ibi monachus effectus est et inter religiosos viros adprimo phylosophatus est. » (*Liber ad amicum*, dans les *Monumenta Gregoriana* de JAFFE, p. 630.)

Digitized by Google

CHAPITRE III.

ÉLECTION DE LÉON IX. DÉBUTS DE SON PONTIFICAT.

DÉCEMBRE 1048. — MARS 1051.

Assemblée de Worms. — Bruno est élu Pape. — Hildebrand. — Le nouvel élu se rend à Rome. — Intronisation de Léon IX. — Son premier voyage dans l'Italie méridionale. — Synode romain du temps pascal. — Léon IX vient à Reims. — Consécration de l'église de Saint-Rémi et synode de Reims. — Synode de Mayence. — Le Pape rentre à Rome.

L'assemblée de Worms était à peine réunie que les regards de tous se portèrent sur Bruno, évêque de Toul; tous d'une commune voix lui demandèrent d'accepter la difficile mission de monter sur le Saint-Siége et de gouverner l'Église. « Les hommes, dit Bruno, évêque de Signia, qui avaient à cœur les intérêts de la religion se réunirent avec l'empereur Henri, lequel était en toutes choses d'une grande prudence, et avec les légats romains, et tous adressèrent d'instantes prières à l'évêque (Bruno de Toul). Ils lui demandèrent, au nom de son amour pour les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, de venir au secours de l'Église romaine, et de ne pas hésiter à affronter, pour la foi et la religion chrétienne, les périls qui pouvaient se présenter. Le

Digitized by Google

pieux évêque hésitait devant la haute dignité d'une telle Église. Vaincu enfin par ces instances, il promit de faire ce qu'on lui demandait, mais à la condition suivante : « Je vais à Rome, dit-il, et là, si le clergé « et le peuple me choisissent spontanément pour « leur pontife, je m'inclinerai devant votre désir. « Mais, dans le cas contraire, je ne reconnais au- « cune élection. » Ceux-ci, pleins de joie, approuvèrent ces paroles et acceptèrent la condition [1]. »

L'archidiacre Wibert raconte aussi la scène de l'élection du nouveau Pape et ajoute aux détails fournis par l'évêque de Signia quelques particularités qui font le plus grand honneur à l'humilité de l'élu. « Une nombreuse assemblée de pontifes et d'autres grands se réunit, dit-il, à Worms, en présence de l'illustre Henri, second empereur romain [2]. A cette assemblée est également convoqué notre digne pontife (Bruno, évêque de Toul), car rien d'important ne se faisait sans son conseil dans la curie impériale. Et voilà que subitement, lorsqu'il ne s'attendait à rien de semblable, il est choisi à l'unanimité pour

[1] Brunonis *Episcopi Signiensis Vita S. Leonis IX*, dans Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 96. Bruno de Signia a écrit cette *Vie de Léon IX* dans les dernières années du onzième siècle, sous le pontificat d'Urbain II, 1088–1099.

[2] Henri était Henri III comme roi de Germanie et Henri II comme empereur romain.

Digitized by Google

porter le fardeau de l'honneur apostolique. Son humilité s'alarma, et il lutta très-longtemps pour que cette dignité ne lui fût pas imposée; mais se voyant poursuivi de plus en plus dans ses retranchements, il demanda un délai de trois jours pour réfléchir et passa ce temps dans le jeûne et la prière, sans toucher à aucune nourriture et sans prendre aucune boisson. Les trois jours écoulés, il voulut faire devant tous les assistants une confession publique et s'efforça de grossir ses fautes pour que l'on revînt sur l'élection. Qui pourrait dire le torrent de larmes qu'il versa dans cette confession publique, et celles qu'il fit verser aux assistants touchés par ce spectacle? Aussi tous avaient à la bouche cette pieuse parole : Dieu veuille conserver un fils qui a versé tant de larmes! Voyant donc qu'il ne pouvait se soustraire à l'ordre de l'Empereur et ne pas se rendre aux désirs de tous, il accepta malgré lui la charge qu'on lui imposait; mais, en présence des légats romains, il déclara n'accepter que si tout le clergé et tout le peuple romains consentaient très-explicitement à son élection [1]. »

La condition que mettait Bruno pour devenir pape est tout à fait digne d'attention. Il ne se préoccupe ni de sa sûreté personnelle ni des fatigues et des dangers qu'il entrevoit certainement dans l'avenir

[1] Wibert, l. II, 2.

Digitized by Google

qu'on lui propose; son plus grand souci est de sauvegarder la liberté électorale de l'Église romaine qui, au synode de Sutri, n'avait échappé à la tyrannie des factions de Tusculum et des Crescencii que pour courir, par le fait de la trop puissante protection des empereurs d'Allemagne, des dangers peut-être plus graves. Néanmoins, Henri III et le parti impérial n'élevèrent aucune objection; c'est que bien des événements s'étaient passés depuis le concile de Sutri, et, aux uns comme aux autres, ils avaient dû inspirer de sévères réflexions. La mort des deux derniers Papes et les répugnances des évêques de l'empire à se rendre à Rome avaient prouvé à Henri III qu'il n'était pas si facile d'implanter des Papes allemands dans la ville éternelle. D'un autre côté, l'état de plus en plus précaire de la papauté, les dernières tentatives de Théophylacte de Tusculum devaient donner à penser au parti de Cluny. De part et d'autre, on désirait arriver à une entente, d'autant mieux que la mort de Grégoire VI permettait d'agir avec plus de liberté qu'auparavant. Le récit de Bruno de Signia fait très-bien entrevoir ce compromis : l'Empereur désigne, il est vrai, le futur Pape; mais l'élection spontanée du clergé et du peuple romains est expressément réservée. Bruno de Toul en fait une condition essentielle.

Digitized by Google

D'après Bruno de Signia, en agissant d'une manière si sage et si digne d'éloges, l'évêque de Toul s'inspirait surtout des conseils de Hildebrand. « A cette même époque, dit-il, se trouvait à Worms un moine romain nommé Hildebrand, jeune homme d'un noble caractère, d'un grand esprit et d'une profonde piété. Il était allé dans ces pays étudier et servir l'Église en un monastère de la règle de Saint-Benoît. Le pieux évêque le fit venir auprès de lui, et lorsqu'il se fut rendu compte de ses principes, de son énergie et de sa piété, il lui demanda de venir avec lui à Rome. « Je n'en ferai rien, répondit-il. — Pourquoi? repartit l'évêque. — Parce que ce n'est pas en vertu d'une institution canonique, mais en s'appuyant sur une puissance séculière, sur la puissance royale, que tu veux arriver au gouvernement de l'Église romaine. » Comme l'évêque était d'une nature droite et qu'il avait une grande douceur, il donna pleine satisfaction à Hildebrand et lui fournit toutes les explications qu'il demanda [1]. »

Bonitho, évêque de Sutri, et Otto de Freising, attestent également la grande influence de Hildebrand sur l'évêque de Toul dès que celui-ci fut élu Pape.

[1] Brunonis *Signiensis Vita S. Leonis IX*, dans Watterich, t. I, p. 97.

Digitized by Google

Mais les deux historiens se trompent lorsqu'ils placent l'entrevue de Hildebrand et de Bruno de Toul, le premier à Cluny, le second à Besançon; tout indique que Bruno de Signia est dans le vrai, en disant que le Pape élu et Hildebrand se sont rencontrés à l'assemblée de Worms[1].

[1] « Tandis que, dit Bonitho, Bruno se rendait à Besançon, le vénérable abbé de Cluny vint au-devant de lui et amena avec lui le vénérable Hildebrand, dont nous avons déjà parlé. Celui-ci, ayant appris quelle était la cause du voyage, commença à adresser des prières au Père pour qu'il n'allât pas plus loin. Il déclara que celui-là n'était pas apostolique (Pape), mais bien apostat, qui, s'appuyant sur un ordre de l'empereur, s'efforçait de mettre la main sur le souverain pontificat. Le vénérable Père, ayant entendu ces paroles, se tut et continua sa route vers Besançon, mais, à la première occasion qui se présenta, il les répéta au vénérable évêque, et il parla en outre des mœurs irréprochables et de la conduite de Hildebrand. Que se passa-t-il ensuite? Le pontife demanda à s'entretenir avec lui (avec Hildebrand). L'entrevue eut lieu en effet; et, selon la parole évangélique, comme ils étaient tous les trois réunis au nom du Seigneur, Dieu fut au milieu d'eux; car, sur son conseil (celui de Hildebrand), il (Bruno) déposa les insignes de la papauté, qu'il portait déjà, et, ayant pris une besace, il se hâta de gagner la ville des apôtres. » (Bonitho, *Liber ad amic.*, dans Jaffe, *Monum. Gregoriana*, p. 632.)

Ce récit de Bonitho mérite d'autant moins de créance qu'il suppose l'existence d'un abbé de Cluny à une époque où il n'y en avait pas.

En effet, si l'entrevue de Besançon entre le Pape désigné, l'abbé de Cluny et Hildebrand s'était passée comme le veut Bonitho, il faudrait la placer aussitôt après la Noël de 1048, dans les premiers jours de 1049, puisque c'est après avoir célébré à Toul les fêtes de Noël 1048 que Bruno prit le chemin de Rome et passa par Besançon. Or Odilon, abbé de Cluny, est mort dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1049; il ne peut donc s'agir de lui dans cette entrevue, et il faut songer à son successeur, Hugo. Lors de la mort d'Odilon à Souvigny-Saint-

Digitized by Google

Aussitôt après son élection à la papauté, « Bruno, dit l'archidiacre Wibert, se rendit dans sa ville épiscopale de Toul et y célébra avec une grande dévotion les fêtes de Noël, en compagnie de quatre pontifes : du légat des Romains Hugo, évêque de Cisa (Assise), ville d'Italie ; d'Éverard, archevêque

Pierre, prieuré du Bourbonnais, Hugo se trouvait lui-même dans la Bourgogne allemande, pour régler une affaire concernant le couvent de Peterlingen. Il revint en toute hâte, et ne fut élu que le 18 janvier, jour de la Chaire de Saint-Pierre. Mais, à cette date du 18 janvier, Bruno de Toul avait déjà, comme le dit Mabillon, traversé les Alpes et était entré en Italie. Il n'existait donc pas d'abbé de Cluny précisément à l'époque où Bonitho fait intervenir un abbé de Cluny auprès du futur Pape.

Enfin, le témoignage si autorisé et si décisif de Wibert prouve que Bonitho se trompe encore lorsqu'il dit que le futur Pape a revêtu les insignes de la papauté avant son intronisation à Rome.

Otto de Freising a partagé et même accentué les erreurs de Bonitho. Voici son récit :

« Bruno, appelé ensuite Léon, était évêque de Toul, lorsqu'il pri le gouvernement de l'Église romaine. Ce fut l'autorité royale qui désigna ce descendant d'une noble famille franque pour monter sur le siége de Saint-Pierre. Comme il traversait les Gaules après avoir déjà revêtu le manteau de pourpre, signe distinctif de la dignité pontificale, il vin à Cluny. Là se trouvait en ce moment Hildebrand, qui, dit-on, était prieur du monastère. Poussé par un saint zèle, Hildebrand engagea Léon à ne pas agir de cette manière. Il lui représenta qu'il était illicite de se servir d'une main laïque pour accaparer de force le souverain pontificat, et arriver ainsi au gouvernement de l'Église universelle. Il lui promit que, s'il voulait accepter ses conseils, il lui indiquerait le moyen de raviver la liberté de l'Église par une élection canonique, e cela sans blesser la majesté impériale. Léon, se rendant à ces avis, déposa la pourpre, et, prenant un habit de pèlerin, se remit en route et amena avec lui Hildebrand. Étant arrivés à Rome, Bruno est élu sou-

Digitized by Google

de Trèves; d'Adalbéro, évêque de Metz, et de Théoderich, évêque de Verdun. N'écoutant que son humilité et nonobstant la coutume contraire de tous les apostoliques (Papes), il se revêtit ensuite d'un simple habit de pèlerin et prit le chemin de Rome sans interrompre ses prières et ses méditations, dont l'objet n'était pas tant les affaires qu'il allait avoir à traiter que les âmes qui lui étaient confiées [1]. »

Comme Bonitho de Sutri et Otto de Freising ont affirmé que le Pape élu s'était, aussitôt après l'assemblée de Worms, revêtu des insignes de la papauté, notamment du manteau de pourpre [2], il est utile de remarquer que Wibert donne ici à ces deux chroniqueurs un démenti formel. Il affirme que Bruno s'est rendu à Rome revêtu d'un habit de pèlerin. Anselme de Reims dit aussi que Bruno n'a pris les insignes de la papauté qu'après son sacre

verain pontife par le clergé et par le peuple, conformément aux conseils de Hildebrand, et c'est ainsi que l'Église romaine fut appelée à procéder à l'élection. » (Otto de Freising, dans dom Bouquet, *Histor. des Gaules*, t. XI, p. 262.) Hugo, et non Hildebrand, était prieur de Cluny lorsque s'est tenue l'assemblée de Worms; et, quant à la visite de Bruno à Cluny, elle est d'autant moins probable que le futur Pape avait hâte de gagner l'Italie. La mort d'Odilon et l'absence de Hugo étaient de nature à modifier ses projets, s'il avait eu la pensée de se rendre à Cluny.

[1] Wibert, l. II, 2, dans Watterich, t. I, p. 150.

[2] Voyez ci-dessus la note 1 de la page 134.

Digitized by Google

et son intronisation. Du reste, la conduite de Bruno à l'assemblée de Worms, ses paroles à l'Empereur et aux évêques prouvent bien que Bonttho et Otto de Freising se trompent; puisque Bruno réservait expressément l'élection du clergé et du peuple romains, pour accepter de monter sur le Saint-Siége, il est évident qu'il n'a pas pris les marques distinctives du souverain pontificat en se rendant à Rome. Les légats romains apportèrent, il est vrai, ces insignes lorsqu'ils vinrent demander un nouveau Pape à Henri III, mais l'Empereur se contenta de les remettre à Bruno sans exiger qu'il les portât avant l'élection romaine et l'intronisation. Anselme dit expressément : « Les insignes de la dignité apostolique lui furent remis, et Auguste lui ordonna d'aller à Rome pour ne les revêtir qu'après les sanctions ecclésiastiques [1]. »

Lorsque Bruno partit pour l'Italie, il amena avec lui un certain nombre de clercs et de laïques de distinction, car il craignait de se trouver isolé et partant tout à fait impuissant pour l'œuvre de réforme qu'il méditait, s'il ne se procurait de dévoués collaborateurs. Ce fut là le motif qui le fit

[1] Unde apostolicæ dignitatis ei adjudicata sunt insignia, jussumque ab Augusto, ut ad hæc secundum ecclesiasticas sanctiones suscipienda, Romana inviseret mœnia. (Anselmi *Remensis Historia dedicationis S. Remigii*, dans Watterich, *Pontif. Roman. vitæ*, t. I, p. 113.)

Digitized by Google

insister vivement auprès d'Hildebrand pour le décider à revenir à Rome avec lui[1]. Hildebrand finit par céder, et nous verrons que, dès le début, il occupa une charge importante dans la curie du nouveau

[1] Quelques historiens, SCHIRMER (*De Hildebrando subdiacono ecclesiæ Romanæ*, p. 39), FLOTO (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I, S. 173), ont prétendu qu'Hildebrand n'était pas rentré à Rome lors de l'avénement de Léon IX, mais seulement quelque temps après. Floto prétend que ce fut à l'issue du grand concile de Reims, c'est-à-dire à la fin de 1049, et Schirmer en 1053, lorsque Léon IX faisait ses préparatifs pour l'expédition contre les Normands. Mais ces suppositions ont contre elles plusieurs textes importants. Ainsi :

1° La phrase de Grégoire VII déjà plusieurs fois citée : « *Invitus cum domino meo papa Leone ad vestram specialem ecclesiam redii* »; cette phrase ne précise pas, il est vrai, l'époque du retour d'Hildebrand à Rome, mais son sens le plus naturel est évidemment que Hildebrand est retourné à Rome lorsque Léon IX y est venu pour monter sur la chaire de Saint-Pierre. Schirmer objecte que Grégoire VII aurait dit *être revenu à Rome avec Bruno de Toul, avec le futur pape*, s'il était revenu à Rome lors de l'avénement de Léon IX; il n'aurait pas dit « avec mon seigneur le pape Léon », par la raison que le candidat désigné par l'assemblée de Worms n'est devenu le « seigneur pape Léon » qu'après être arrivé à Rome. Mais c'est là une remarque trop subtile; Grégoire VII parle d'une manière synthétique. Le ton de son discours est tout à fait oratoire et ne se prêtait pas à des distinctions aussi minutieuses.

2° Comme on l'a vu, Bonitho affirme aussi que Hildebrand a regagné Rome dès le début du règne de Léon IX; quoique nous nous soyons efforcé de démontrer que Bonitho est dans l'erreur sur plusieurs points, nous pensons que les deux données fondamentales de son récit, c'est-à-dire l'influence exercée par Hildebrand sur Bruno de Toul, lorsque celui-ci a été désigné pour la papauté, et le retour d'Hildebrand à Rome avec Bruno, sont tout à fait fondées et à l'abri de la critique.

3° Dans le catalogue des Papes, la courte notice de Pierre Pisan sur Léon IX témoigne d'une manière explicite que Hildebrand est revenu à

Digitized by Google

pape. Bruno amena aussi avec lui l'un des clercs les plus remarquables du diocèse de Toul, le primicier Udo, celui-là même qui, deux ans plus tard, succéda à Bruno sur le siége épiscopal de Toul. Enfin,

Rome lors de l'avénement du pape; voici la phrase de Pierre Pisan : « Hic a Deo electus pontifex ex Tullensi ecclesia assumptus ad urbem devenit Romanam secum ducens Ildebrandum, qui cum predicto Papa Gregorio ad partes illas ierat. » L'affirmation est catégorique et n'a pas besoin de commentaire.

4° Bruno de Signia est aussi explicite que Pierre Pisan sur le point qui nous occupe. Après avoir écrit sur la diète de Worms le récit que nous avons donné plus haut, il poursuit : « Et tunc episcopus Romam veniens, prædictum monachum (Hildebrand) secum adduxit, multum in hoc ipso beato Petro apostolo serviens, quod illum hominum secum reducebat, cujus consilio et sapientia Romana ecclesia aliquando regenda et gubernanda erat — hic est enim Gregorius VII, etc. »

5° Enfin, Paul Bernried établit à son tour, dans sa *Vie de Grégoire VII*, que Hildebrand est revenu à Rome au début du règne de Léon IX. Il écrit : « In diebus illis, mortuo Damaso secundo, successit nonus Leo, qui laudabilis viri (Hildebrand) prudentiam et sanctitatem ex corde veneratus et amplexatus, ejus per omnia concilia *incepit;* et hæc eorum concordia plurimum in agro dominico spinis erutis fructificavit. » Le mot *incepit* prouve que Paul Bernried parle du début même du pontificat de Léon.

On peut donc, en s'appuyant sur ces témoignages, affirmer que Hildebrand est rentré à Rome au mois de janvier 1049 avec Bruno de Toul. Mais il reste une difficulté à résoudre quand on a embrassé ce sentiment. Le 22 janvier 1075, Grégoire VII écrivant à Hugo, abbé de Cluny, se plaint beaucoup de la ville de Rome qu'il habite, dit-il, malgré lui, depuis vingt ans: « *Roma, quam coactus Deo teste jam a viginti annis inhabitavi.* » (JAFFÉ, *Monum. Greg.*, p. 164.) Si du 22 janvier 1075 on remonte vingt ans en arrière, on obtient la date du 22 janvier 1055, qui serait alors celle du retour d'Hildebrand à Rome, tandis que nous le faisons rentrer dès le mois de janvier 1049, c'est-à-dire six ans plus tôt. C'est principalement pour parer à cette

Digitized by Google

l'archevêque de Trèves se trouvait encore dans le cortége de Bruno : il avait pour mission de repré-

difficulté que Floto et Schirmer ont imaginé l'hypothèse que nous venons de réfuter. La solution la plus plausible de ce problème est de dire que Grégoire VII a parlé en chiffres ronds et sans viser à faire un calcul exact et minutieux. Il est tout à fait impossible de prendre à la lettre le chiffre qu'il donne, car, si Hildebrand n'était rentré à Rome qu'en janvier 1055, il n'y serait venu qu'après la mort de Léon IX, laquelle a eu lieu le 19 avril 1054, tandis que, sans compter les cinq textes que nous avons donnés plus haut, il en existe un très-grand nombre d'autres prouvant que Hildebrand était à Rome du vivant de Léon IX. Au lieu de dire d'une manière précise vingt-six ans, Grégoire VII se sera contenté de parler d'une vingtaine d'années. Floto ne résout pas la difficulté en disant que Hildebrand est venu à Rome à la fin et non au commencement de 1049, car, dans ce cas, Grégoire VII aurait dû dire vingt-cinq ans au lieu de vingt. Schirmer, qui adopte gratuitement 1053 comme date du retour à Rome, laisse aussi subsister le nœud gordien, car, dans cette hypothèse, Grégoire VII se serait encore trompé en parlant de vingt ans; c'est vingt-deux ans qu'il aurait dû dire.

Dans son édition des *Monumenta Gregoriana* (p. 632), Jaffe a présenté une autre explication du texte de Grégoire VII. Il traduit : *Roma, quam coactus Deo teste jam a viginti annis inhabitavi* par *Rome que j'habite malgré moi depuis l'âge de vingt ans.* Malgré l'autorité qui s'attache justement au nom de Jaffe dans toutes les questions de chronologie ecclésiastique du moyen âge, il n'est pas possible de regarder son explication comme fondée. Deux raisons principales s'y opposent : 1° Il existe plusieurs textes, et quelques-uns de Grégoire VII lui-même, qui prouvent que Hildebrand a fait son éducation à Rome, soit au couvent du mont Aventin, soit « *in palatio* ». Ces textes, qui ont été donnés p. 44 sqq. de ce travail et qu'il est inutile d'énumérer ici de nouveau, prouvent que Hildebrand est venu à Rome étant *puer;* ce ne serait donc pas seulement « depuis l'âge de vingt ans ». Jaffe répond que, d'après un décret inséré dans Gratien, P. I, D. 77, la « *pueritia* » légale allait jusqu'à vingt-cinq ans; ainsi que ces textes ne sauraient détruire son hypothèse. Mais quoi qu'il en soit

Digitized by Google

senter l'Empereur au sacre et à l'intronisation du nouveau Pape [1].

Voici, d'après Wibert, comment se fit le voyage de Bruno et de son escorte, et comment le pieux évêque monta sur la chaire de Saint-Pierre :

« Étant arrivé à la ville d'Aoste sans interrompre ses prières [2], il éprouva en cet endroit une grande consolation,

de la « *pueritia* » légale et du sens tout à fait particulier que les jurisconsultes donnaient à ce mot, on ne croira jamais que Grégoire VII ait visé ce sens lorsqu'il dit par exemple : « *Sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat.* » (*Monum. Gregor.*, p. 415.) Grégoire VII ne parle pas en jurisconsulte, il raconte une partie de sa vie; il prend donc le mot de *puer* dans son sens simple et naturel. Du reste, ce dernier sens est le seul acceptable pour cette phrase ; on peut dire d'un enfant qu'il a été élevé et nourri avec des soins particuliers dans la maison de Saint-Pierre; mais comment pourrait-on dire cela s'il s'agissait d'un homme de vingt à vingt-cinq ans? 2° La seconde raison qui détruit l'hypothèse de Jaffe, c'est que Hildebrand n'a pas toujours habité Rome depuis qu'il a eu atteint l'âge de vingt ans. La charge qu'il a remplie à la curie de Grégoire VI, le rôle qu'il a joué pendant ce pontificat, prouvent qu'il avait alors au moins vingt ans, et c'est à l'issue de la chute de Grégoire VI qu'il a habité les bords du Rhin et séjourné à Cluny.

[1] « Non multo post idem gloriosus Bruno apud prædictam urbem Wormaciam ad apostolicam fidem est promotus, et istum de quo loquimur venerabilem Udonem Romam duxit, cum quibusdam suis familiaribus, quique in omnibus præ cæteris servitio adhæsit, idcirco illum in majori familiaritatis amicitia connexit. » (*Gesta episc. Tullensium.* — PERTZ, t. VIII, p. 645.) Cf. JAFFE, *Regesta Pontificum*, p. 368, les nos 3161 et 3163.

[2] « Apud urbem Augustam. » Floto a prétendu (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I, S. 174) que par *Augustam* il fallait entendre Augsbourg; mais

Digitized by Google

car il entendit une voix céleste qui modulait très-harmonieusement ces paroles : « Le Seigneur dit : J'ai des pensées « de paix et non de vengeance; vous m'invoquerez, et je « vous exaucerai, et je vous ramènerai de tous les lieux de « captivité[1]. » Réconforté par cette vision et plus assuré que jamais du secours divin, il continua son voyage. De grandes multitudes de peuples, rendant à un pontife d'un si grand mérite l'hommage qui lui était dû, accouraient de tous côtés pour lui faire escorte. Il arriva qu'au milieu d'une de ces foules une pieuse femme, s'étant approchée de lui, lui fit, au nom du Seigneur, cette recommandation : Dès que tu toucheras le seuil de l'Église du prince des apôtres, n'oublie pas de répéter cette parole du Sauveur : « Paix à cette « maison et à ceux qui l'habitent. » Il reçut avec humilité et exécuta fidèlement cette recommandation.

« Étant parvenu avec son nombreux cortége sur les bords

c'est là une erreur. Comme l'a remarqué Gfrörer, Wibert parle d'Augsbourg dans un autre passage (l. II, 7, dans WATTERICH, p. 159), et il l'appelle « Ausburgiam ».

[1] « Venit ergo cum tanto comitatu super Teronem fluvium qui ita crescendo proprium præter gressus erat alveum, ut per septem dies totum ibi cogeret remorari populum. »

Ainsi que WATTERICH (*Vitæ Pontif*, t. I, p. 150), GIESEBRECHT (*Gesch. der d. Kaiserzeit*, Bd. II, S. 648 f.) et WILL (*Diet. Anfänge der Restauration der Kirche*, Bd. I, S. 30) l'ont démontré, il faut entendre par le « Teronem fluvium » le Taro, qui descend des Apennins, passe au nord de Parme et se jette dans le Pô. Bruno a évidemment suivi la via Reggia qui de Plaisance gagnait par Mutina, Forum Popilii (n'est-ce pas le *Populetum* de Wibert?), la côte de l'Adriatique, pour revenir ensuite vers Rome à travers l'Ombrie. VILLEMAIN (t. I, p. 283) et GFRÖRER (Bd. VI, S. 592) se trompent en croyant que Wibert parle du Tibre. Gfrörer s'appuie sur cette supposition pour développer de chimériques raisonnements. Que de mauvais tours a joués à Gfrörer son imagination par trop féconde!

Digitized by Google

du Tero, il trouva les eaux de ce fleuve tellement débordées que pendant sept jours il fut impossible de gagner l'autre rive. L'homme de Dieu, affligé de ce contre-temps, à cause de la foule qui l'avait suivi et qui attendait avec lui, invoqua le secours du ciel et commença à bénir une église, construite dans le voisinage et dédiée à saint Jean. La cérémonie de la consécration de l'église n'était pas encore terminée que les eaux du fleuve diminuèrent, et bientôt chacun put passer en toute sécurité; la multitude présente fut unanime à déclarer que l'on devait ce changement aux seuls mérites du saint pontife. Après avoir été ainsi fortifié par le secours de Dieu, il approcha de Rome, et toute la ville vint au-devant de lui en chantant des hymnes; mais lui ne voulut s'avancer que pieds nus, et il s'efforça de se recueillir au lieu de prêter l'oreille aux éloges qu'on lui adressait. Qui pourrait imaginer, et à plus forte raison qui pourrait dire combien étaient nombreux les élans de son cœur dans la prière, et combien aussi étaient nombreuses les larmes qui coulaient sans interruption de ses yeux? Après s'être longuement offert au Christ comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, il commença à parler au clergé et au peuple. Il raconta en peu de mots comment l'Empereur l'avait choisi pour une mission si difficile, et demanda ensuite que le clergé et le peuple lui fissent connaître leur volonté quelle qu'elle fût. Il déclara que l'autorité canonique de l'élection du clergé et du peuple primait toute autre disposition; il affirma qu'il reviendrait avec joie dans sa patrie s'il n'était élu du consentement de tous, et enfin il prouva qu'il était venu malgré lui pour se dévouer à une si lourde charge. Ayant pu constater que tous l'acclamaient, il parla de nouveau et recommanda de changer de vie; il termina en demandant pour lui les prières et les bénédictions de tous. Aussi, avec le secours de la grâce de Dieu et à la joie universelle, il

Digitized by Google

fut sacré, et le premier dimanche du Carême (12 février 1049) fut intronisé sur la chaire apostolique[1]. »

Le récit de Bonitho concorde avec celui de Wibert; l'attitude de Bruno vis-à-vis du peuple et du clergé romains est identique dans les deux historiens.

« Étant venu, dit Bonitho, dans l'Église du prince des apôtres, il (Bruno) s'adressa en ces termes au clergé et au peuple romains : « O hommes, mes

[1] « Itaque divina favente gratia, cunctis applaudentibus consecratur ac dominica quadragesimalis initii, pridie idus Februarii apostolicæ cathedræ intronisatur. » (*Wibert*, dans WATTERICH, t. I, p. 150 sq) Wibert distingue le sacre de l'intronisation et place cette dernière cérémonie au 12 février. Cette distinction permet de concilier ce que dit le moine Anselme dans l'histoire de la dédicace de l'église de Saint-Remy, à Reims, avec la donnée de Wibert. Anselme écrit : « Apostolicæ dignitatis infulis insignitus in Ypapanti Domini (fête de la Présentation de Notre-Seigneur, le 2 février) in cathedra B. Petri inthronizatur. » On peut donc dire avec Anselme que le sacre a eu lieu le 2 février, et avec Wibert que l'intronisation a suivi dix jours après, le 12 février.

Jaffe croit que cette distinction est erronée et que la date donnée par le moine Anselme est fausse; il cite à l'appui de son sentiment (*Regesta Pontif.*, p. 367) une bulle du 3 février 1052 qui n'est datée que de la troisième année du pontificat de Léon IX. Si, dit-il, Léon avait été sacré le 2 février comme l'affirme Anselme, la bulle devrait porter la quatrième année de Léon IX. Mais il est facile de répondre que Léon IX a pu faire dater son règne du jour de l'intronisation, c'est-à-dire du 12 février, jour de la prise de possession, et avoir été néanmoins sacré le 2 février.

C'est probablement ce nom de « Ypapanti Domini » qui a induit en erreur l'auteur anonyme d'une *Vie de saint Léon IX* (Ap. BORGIA, *Mem. ist. di Benevento*, II, 313), et lui a fait écrire que Léon avait été sacré « in Epiphania Domini ». — (Cf. JAFFE, *l. c.*)

Digitized by Google

frères! j'ai connu votre désir et je n'ai pas voulu y « mettre obstacle; aussi je suis venu vers vous, « d'abord pour satisfaire mes dévotions et ensuite « pour obéir à vos ordres. » Les évêques et les cardinaux lui répondirent : « Nous t'avons appelé afin « de te choisir pour notre pontife », et l'archidiacre dit à haute voix : « Saint Pierre a choisi pour pon- « tife le seigneur Léon. » Le peuple approuva ce choix par ses clameurs réitérées; et, selon la coutume, les cardinaux et les évêques l'intronisèrent sur la chaire du prince des apôtres [1]. »

Léon IX était à peine intronisé, qu'il se trouva aux prises avec de graves difficultés qui faillirent lui faire quitter brusquement Rome et l'Italie pour revenir dans sa chère Lorraine. « Lorsque Bruno fut arrivé à Rome, dit Wibert, les revenus pontificaux lui firent absolument défaut, et tout ce qu'il avait apporté fut rapidement dévoré par les dépenses de sa maison et par les aumônes. Les bourses de ceux qui étaient venus avec lui à Rome étaient aussi complétement épuisées. Comme il n'y avait aucuns secours à attendre, le seul parti à prendre était de vendre les habits à un prix réduit; avec cette dernière ressource on comptait ramener le très-digne pontife dans sa patrie. Mais l'homme de

[1] Bonitho, *Ad amic.*; dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 632.

Digitized by Google

Dieu ne voulait pas entendre parler de ce projet, et recommandait de se confier au secours divin. Toutefois, l'affliction de ceux qui l'entouraient lui causait à lui-même une grande peine. A l'approche du jour qu'avaient fixé pour partir secrètement tous ceux qui étaient venus avec lui, voici qu'arrivent à Rome les députés de la noblesse de la province de Bénévent, apportant au Pape des présents qui lui furent offerts. Ces présents le touchèrent beaucoup moins que l'intention qui les lui avait fait offrir. Se tournant alors vers ceux que le souci de l'avenir avait jetés dans l'angoisse, il leur fit d'affectueux reproches et les engagea à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu [1].

On se souvient que deux ans auparavant, en février 1047, Bénévent s'était montré fort hostile à l'empereur Henri III et au pape Clément II. Le Pape avait dû excommunier la ville, et l'Empereur en avait brûlé les faubourgs, l'état de son armée ne lui permettant pas de forcer les portes de la ville et de pousser plus loin sa vengeance. Les Bénéventins avaient voulu, par leur démarche, faire oublier ce précédent et faire lever la sentence d'excommunication prononcée contre leur ville. La crainte des Normands auxquels l'empereur Henri III les avait

[1] Wibert, dans Watterich, *Vitæ Pontificum*, etc., t. I, p. 152 sq.

Digitized by Google

livrés en 1047 avait opéré ce rapprochement entre les Bénéventins et la papauté. Nous verrons que, sous l'empire de cette même crainte, les Bénéventins ont fini par se donner entièrement au Saint-Siége. Les présents des Bénéventins ne purent être qu'un palliatif pour passer un moment difficile, et le devoir de Léon IX était de chercher à se créer des ressources moins précaires et moins aléatoires. Il n'avait pour cela qu'à remettre en vigueur les droits de l'Église romaine sur plusieurs domaines importants. Léon IX confia cette délicate mission à Hildebrand, en le nommant économe de l'Église romaine. La fermeté de Hildebrand, son talent, sa connaissance des affaires de l'Italie, lui avaient sans doute valu d'être placé à ce poste périlleux. Léon IX le créa en outre cardinal sous-diacre [1], et, à partir de ce moment, Hildebrand eut, dans l'Église ro-

[1] « Postquam papalem adeptus et dignitatem, venerabilem Hildebrandum, donatorem tam salubris consilii (le prétendu conseil donné à Besançon de déposer les insignes de la papauté) quem ab abbate multis precibus vix impetraverat (nous avons prouvé qu'il n'y avait pas d'abbé de Cluny à l'époque indiquée par Bonitho) ad subdiaconatus provexit honorem quem et economum sanctæ Romanæ ecclesiæ constituit. » (Bonitho, *Ad amic.*, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 632 sq.)

Didier, abbé du Mont-Cassin et successeur de Grégoire VII sur le trône pontifical, parle aussi de l'élévation de Hildebrand au sous-diaconat par Léon IX. « Gregorii (Grégoire VII) itaque pontificis, qui ab eo (Léon IX) educatus ac subdiaconus ordinatus. » (*Miracula S. Benedicti*, l. III, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. Benedict.*, IV, II, p. 453.)

Digitized by Google

maine, cette grande autorité et cette grande situation qu'il conserva sous différents Papes pendant vingt-quatre ans, jusqu'à ce qu'il montât lui-même sur le Saint-Siége, en 1073.

Si la situation matérielle de l'Église romaine était des plus compromises, sa situation morale devait également inspirer à Léon IX les réflexions les plus douloureuses. Comme dans plusieurs Églises de la chrétienté, le clergé de Rome s'était laissé envahir par la simonie et par l'incontinence. Il avait perdu le sens et le respect des choses saintes en même temps qu'il abdiquait tout souci de la dignité et de la chasteté sacerdotales. Les jours néfastes que l'on venait de traverser depuis 1033 avaient permis au mal de prendre de redoutables proportions, et il fallait tout l'esprit de foi, toute la sainteté de Léon IX, pour ne pas reculer devant une tâche aussi ardue que celle de réformer l'Église. Le Pape pensa, et Hildebrand le croyait également [1], qu'un des meilleurs moyens d'introduire la réforme était de remettre en honneur l'antique usage de célébrer un synode romain tous les ans aux environs de la fête de Pâques. Ces réunions ecclésiastiques, qui tenaient

[1] Bonitho, *Lib. ad amicum*, p. 638, édit. Jaffé, prétend que ce furent les conseils de Hildebrand qui déterminèrent Léon IX à réunir le premier synode romain. « Cujus (*scil.* Hildebrandi) consilio synodum mox congregavit. »

Digitized by Google

à la fois de la cour d'assises et d'une assemblée législative, pouvaient en effet faire connaître l'étendue du mal, et préparer en même temps par de sages ordonnances un avenir meilleur. A peine nommé Pape, Léon convoqua au synode qu'il voulait tenir après la pâque de 1049 Halinard, archevêque de Lyon, et les évêques des Gaules, « pour, disait-il, s'occuper avec eux de l'état et de la réforme de la sainte Église [1]. » Des invitations analogues furent certainement envoyées aux évêques italiens et peut-être aussi à ceux des autres pays chrétiens.

Aussitôt après les fêtes de son couronnement et avant la célébration du synode, Léon IX se rendit en pèlerinage au mont Gargano, en Apulie, pour implorer la protection de l'archange saint Michel, et, au retour, il s'arrêta à la célèbre abbaye du Mont-Cassin. Sa visite coïncida avec la fête des Rameaux. « Il fut reçu, dit Léon, moine du Mont-Cassin, avec les plus grands honneurs, et, après avoir célébré solennellement l'office divin, prit son repas au réfectoire avec les religieux. Le repas ter-

[1] « Domno igitur Leuchorum episcopo Brunone, qui apellatus est Leo papa, ordinato, evocatus est ab ipso Romæ ad concilium domnus archiepiscopus Halinardus, simulque omnes episcopi Galliæ, ad pertractandum inibi de statu et correctione sanctæ ecclesiæ. » (*Chronicon SS. Benigni Divionensis*, dans PERTZ, *SS.* t. VII, p. 237.)

Digitized by Google

miné, le Pape vint au chapitre où il remercia les frères de la belle réception qu'ils lui avaient faite; il se recommanda humblement à leurs prières et promit de s'employer selon ses moyens à procurer la gloire et l'honneur du monastère. Après avoir ainsi parlé, Léon IX quitta le couvent et descendit de la colline. Le lendemain, le Pape consacra solennellement l'église de Saint-Maurice que l'abbé avait fait construire dans l'île de Limata, et partit pour Rome. Richer [1] vint ensuite trouver le Pape, et celui-ci lui renouvela le privilége déjà accordé aux prédécesseurs de Richer dans la charge d'abbé du Mont-Cassin, c'est-à-dire la permission de se servir de sandales, de dalmatiques et de gants aux principales fêtes de l'année, lorsqu'il célébrerait le service divin [2]. Pour mieux honorer la sainteté du lieu, ce privilége était également accordé aux successeurs légitimes de Richer. Le Pape donna, en outre, à l'abbé Richer le couvent de Jérusalem appelé Suxorianum [3], avec toutes ses dépendances; il fut décidé que l'abbé du Mont-Cassin choisirait l'abbé de ce couvent, qui est situé dans l'intérieur de

[1] Sur Richer, cf. MABILLON, *Annales Bened.*, lib. XL, p. 316, 482, 501, 745, etc.

[2] Cf. JAFFE, *Regesta Pontif.*, 3, 166.

[3] Ou mieux *Sessorianum*, Santa-Croce près le Latran. Cf. *Regesta Pontif.*, n° 3167.

Digitized by Google

Rome, mais le Pape se réserva de le sacrer[1]. »

A peine de retour à Rome et le jour même de Pâques (26 mars 1049), Léon IX sacra le moine Ulrich, abbé de Reichenau, et confirma les priviléges de ce couvent. Il accorda aussi cette dernière faveur à Jean, abbé du couvent de Sainte-Marie Vallis Pontis, et à Pierre, abbé du couvent du Sauveur à Septimo près de Florence. Enfin dans la deuxième semaine après Pâques (9-15 avril 1049) il ouvrit le synode[2].

Dès le début, le Pape put se convaincre que cette assemblée n'aurait pas l'importance qu'il aurait désirée. Bien peu d'évêques avaient répondu à son appel. Le seul Halinard, archevêque de Lyon, représentait la Bourgogne; de la France, de l'Allemagne il n'était pas venu un seul prélat. Les imaginations étaient encore frappées par le souvenir de la mort si inopinée des deux derniers Papes, et ce que l'on racontait de Rome — nous connaissons ces bruits par cette page si sombre de Guillaume de Malmesbury que nous avons donnée plus haut[3] — achevait d'épouvanter les évêques qui n'osaient se hasader

[1] *Chronica Mon. Casinensis*, lib. II. Auctore Leone PERTZ, *SS.*, t. VII, p. 683.

[2] « In hebdomade post Albas cum Italiæ episcopis maxime contra simoniacam hæresim celebrat. » (HERMANNI AUGIENSIS *Chron.*, dans WATTERICH, t. I, p. 106.)

[3] Voyez ci-dessus, p. 47 sqq.

Digitized by Google

sur un terrain si brûlant. Il se peut aussi que la mauvaise conscience d'un assez grand nombre d'évêques les ait empêchés de venir au synode; ils savaient que le nouveau Pape voulait des réformes et qu'ils auraient à lui rendre compte de leur conduite. Environ dix évêques italiens furent les seuls à venir se ranger autour du souverain Pontife [1]; enfin l'archevêque de Trèves, venu avec Léon IX en Italie et qui n'avait pas encore regagné l'Allemagne, assista également au synode.

Les procès-verbaux de l'assemblée ne sont pas parvenus jusqu'à nous; aussi faut-il glaner dans les écrivains contemporains les renseignements qui peuvent non pas remplacer ces procès-verbaux, mais indiquer du moins les travaux du synode.

« Dans le premier concile romain qu'il présida, raconte Wibert, Léon confirma de vive voix les statuts des quatre conciles œcuméniques [2] et déclara que les décrets de tous ses prédécesseurs devaient avoir force de loi [3]. » Après ce préambule général, le

[1] Voir leurs noms au bas de la bulle en faveur de la primauté de l'Église de Trèves sur la Gaule-Belgique. MANSI, t. XIX, p. 721.

[2] Comment Wibert parle-t-il de quatre conciles œcuméniques lorsqu'on en avait déjà tenu huit?

[3] « Quantam autem solertiam in catholica lege conservanda adhibuerit, in primo Romano concilio, quod multis episcopis considentibus habuit, demonstravit, ubi statuta quatuor synodorum principalium viva voce corroboravit; decretaque omnium antecessorum suorum Pontifi-

Digitized by Google

Pape et le synode s'occupèrent de la situation de l'Église, et aussitôt se présenta la grande question de la simonie. Léon IX, qui quittait un pays où la discipline ecclésiastique s'était mieux conservée, où le clergé avait bénéficié de la salutaire influence du voisinage de Cluny, avait, à l'endroit de la simonie, des idées tout à fait radicales. Il déclara au synode que tous les simoniaques devaient être déposés, que toutes les ordinations faites par eux étaient nulles. Ces paroles furent un coup de foudre pour l'assemblée; un tumulte s'éleva aussitôt, et les prêtres romains firent entendre des réclamations. Léon IX fut obligé de revenir sur sa décision et de la mitiger. Voici comment cette scène est racontée par Pierre Damiani :

« Il n'est pas hors de propos de rapporter ce que le vénérable pape Léon IX a statué sur ce point (Damiani parle de la simonie). Comme, en vertu d'une ordonnance synodale, il avait déclaré nulles toutes les ordinations faites par des simoniaques, un grand tumulte s'éleva du côté des prêtres de Rome; ils déclarèrent, et presque tous les évêques le déclarèrent avec eux, que si cette ordonnance n'était pas rapportée, à peu près toutes les églises allaient être sans prêtres, et qu'au grand détriment de la religion chétienne et au désespoir des fidèles, il faudrait cesser de dire la messe. Que se passa-t-il alors? Après bien des délibérations, on rappela

cum tenenda confirmavit. » (WIBERT, t. II, IV, dans WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, p. 164.)

Digitized by Google

que l'évêque Clément, de pieuse mémoire, qui quelque temps auparavant avait occupé le même siége, avait porté un décret ainsi conçu : Quiconque a été ordonné par un simoniaque, sachant qu'il était simoniaque au moment même où il lui demandait les ordres, fera une pénitence de quarante jours et remplira les fonctions de l'ordre qu'il a reçu[1]. Le vénérable Léon trouva que ce décret était juste, et prescrivit que, moyennant une pénitence analogue, chacun continuât ses fonctions comme auparavant. Plus tard, comme on peut le constater aujourd'hui, Léon a même élevé à l'épiscopat quelques-uns des clercs ainsi ordonnés par des simoniaques[2]. »

Si le Pape, cédant devant la nécessité et consentant à faire la part du feu, ne cassa pas toutes les ordinations faites par les évêques simoniaques[3], il se montra du moins très-énergique vis-à-vis de ces derniers, ainsi que le prouve le passage suivant de Wibert: « Dans ce même concile, rapporte cet historien, le Pape déposa quelques évêques atteints par le virus de cette hérésie (la simonie). A ce sujet, je raconterai un fait qui s'est passé dans cette assemblée et qui prouve que le Christ était avec elle et

[1] Voyez ci-dessus.

[2] S. Petri Damiani *Liber qui dicitur gratissimus*, c. xxxv, éd. Cajétan, t. III, p. 136, ou dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLV, p. 150. Le traité « Gratissimus » est en partie destiné à prouver que la solution adoptée par Léon IX à l'égard des simoniaques est la plus juste et la plus légale.

[3] Quoi qu'en dise Pierre Damiani, Léon IX ne renonça pas entièrement à son sentiment; ainsi dans sa bulle à Alanus, prince des Bre-

Digitized by Google

que sa grâce a confirmé les résolutions qu'elle a prises. L'évêque de Sutri, qui était réellement coupable de simonie, ayant été accusé, voulut se disculper en produisant de faux témoins. Mais au moment où il allait prêter serment, il fut subitement frappé de Dieu ; on dut l'emporter, et quelque temps après il n'était plus de ce monde. Cet événement remplit de terreur tous ceux qui en eurent connaissance, et nul n'osa dans la suite avoir égard au respect humain pour porter devant le Pape un faux témoignage [1]. »

Bonitho, parlant du synode de 1049, ajoute quelques détails à ceux de Pierre Damiani et de Wibert : « Il fut défendu, dit-il, à tout évêque, sous peine d'anathème, de vendre les archidiaconés et les prélatures, ou les abbayes, les bénéfices ecclésiastiques, les prébendes, les « *commendationes* » des Églises ou des autels [2]. On commença à déposer à Rome les évêques,

tons, — bulle qui est de 1050, — il déclare *nulles* toutes les ordinations faites par les évêques simoniaques de la Bretagne. Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 648. La législation ecclésiastique sur ce point n'a été fixée qu'après divers tâtonnements.

[1] Wibert, II, 4, dans Watterich, t. I, p. 154.

[2] « Non licere alicui episcopo archidiaconatus et præposituras vel abbatias seu beneficia ecclesiarum vel altarium commendationes vendere. » (Bonitho, *Liber ad amicum*, dans Jaffé, *Monumenta Gregor.*, p. 633.) Un assez grand nombre de paroisses étaient en divers pays dépendantes des couvents dans ce sens que le curé de ces paroisses était toujours pris parmi les moines du couvent. Il arrivait parfois que les

Digitized by Google

les cardinaux, les abbés qui devaient leur élévation à la simonie. Ils furent remplacés par d'autres sujets venus de diverses provinces, par Hubert, évêque de Silva[1] Candida, venu de la Gaule Lyonnaise; par le Burgunde Étienne, qui fut créé abbé et cardinal[2]; par Hugo le Blanc (*Candidus*) de Remiremont, qui fut ensuite apostat[3]; par Frédéric, frère du duc Gottfried[4]; par Azélinus, évêque de Sutri et natif de Compiègne[5]; enfin, par Pierre Damiani, du pays de Ravenne, homme doué d'une grande éloquence[6], et par beaucoup d'autres. Alors le

couvents étaient obligés de payer une redevance à l'évêque du dicocèse chaque fois que le moine-curé de ces paroisses était changé. Ce sont ces redevances, ces *commendationes ecclesiarum vel altarium*, que le synode veut empêcher. Cf. DU CANGE, si v. *Altarium redemptiones*, t. I, p. 354.

[1] Sur Hubert ou plutôt Humbert, évêque de Silva Candida, voyez plus loin.

[2] Voyez *Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, t. VIII, p. 1.

[3] Remiremont dans l'ancien diocèse de Toul.

[4] Cf. *infra*.

[5] Diocèse de Soissons.

[6] SCHIRMER (*De Hildebr. subd. eccl. Rom.*, p. 44) écrit : « Vix quidquam Bonizo (Bonitho) profert, quin erroribus sit maculatum. Inter episcopos enim aliis substitutos nominat Petrum Damiani, qui ipse (op. XIX, *De abdicat.*, ep.) a Stephano sibi episcopatum Ostiensem esse traditum testatur. » M. Schirmer a mal lu le texte de Bonitho. Celui-ci ne dit pas que Pierre Damiani ait été nommé évêque par Léon IX; il dit que des cardinaux, des évêques et des *abbés* ont été créés par ce Pape, et il fait entrer Pierre Damiani dans l'une de ces trois catégories sans dire laquelle. Comme il le met à la dernière place

Digitized by Google

démon, jusqu'alors tranquille possesseur du monde, comprit qu'il était vaincu [1]. »

Un abus, au moins aussi grave et aussi dangereux pour l'Église que la simonie, était l'incontinence des clercs, et le synode ne pouvait manquer de s'en préoccuper. On a prétendu cependant qu'il n'a pris aucune décision sur ce point [2], mais trois auteurs contemporains attestent le contraire. « On défendit sous peine d'anathème, dit Bonitho en parlant du synode de 1049, que les prêtres, les lévites et les sous-diacres eussent commerce avec les femmes. Cette défense (jointe à celle contre la simonie) excita la colère de l'antique serpent. Les évêques, entendant cela, n'osèrent pas résister ouvertement à la vérité et gardèrent le silence, mais ensuite, entraînés par les suggestions de l'ennemi du genre humain, ils n'obéirent pas et ne publièrent pas la défense [3]. » D'un

dans son énumération, il semble par là vouloir le placer au nombre des abbés, des supérieurs monastiques. Nous savons en effet (cf. JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3276) que Léon IX accorda diverses faveurs à Pierre Damiani.

[1] S. MARC, III, XVII : « Tunc fortis armatus qui in multa pace custodierat atrium suum, sensit se alligatum. »

[2] Cf. SCHIRMER, *lib. cit*, p. 44, n° 15.

[3] « Sub anathemate interdictum est... ut sacerdotes et levitæ et subdiaconi uxoribus non coeant. Quæ res magnam veternosum serpentem concitavit in iram. Quod audientes episcopi, primo quidem, veritati non valentes resistere, tacuere; postea vero, suadente humani generis inimico, inobedientes celavere. » (BONITHO, *Ad amic.*, édit. JAFFÉ, p. 633 des *Monum. Gregor.*)

Digitized by Google

autre côté, Pierre Damiani mentionne un décret synodal de Léon IX contre les prêtres mariés, lequel décret a été certainement rendu par l'assemblée de 1049. « Dans un synode plénier, dit Damiani, le Pape Léon, de sainte mémoire, a décrété que les femmes perdues qui habitaient Rome et qui s'abandonnaient aux clercs seraient immédiatement et pour toujours livrées comme esclaves au palais de Latran [1]. » Comme Pierre Damiani n'a pas donné la date de ce décret, on a dit qu'il était d'une époque postérieure à celle dont nous parlons, mais Bertold affirme explicitement qu'il est de 1049. Il écrit, en effet, sous cette date de 1049 : « Ce même Pape (Léon IX) réunit à Rome un synode dans lequel il se préoccupa surtout des simoniaques. Il décréta en synode plénier que les concubines des prêtres romains devaient être immédiatement et pour toujours livrées comme esclaves au palais de Latran. Il défendit, sous peine d'anathème, les ventes et les achats d'autels [2]. »

[1] « In plenaria plane synodo sanctæ memoriæ Leo papa constituit, ut quæcumque damnabiles feminæ intra Romana mœnia reperirentur presbyteris prostitutæ, ex tunc et deinceps Lateranensi palatio adjudicarentur ancillæ. » (S. Petri Damiani *Op.*, t. III, p. 407, édit. Cajétan. Dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLV, p. 411.)

[2] Ad an. 1049 : « Brun Leucorum, id est de Tullo episcopus, ab imperatore electus Romam mittitur, et papa 154, nonus Leo vocatur, et sedit annis quinque. Qui in proximo pascha Oudalricum Romæ Augiensem consecravit abbatem, et monasterii ejusdem privilegia, a sede aposto-

Digitized by Google

Dès le début de son pontificat, Léon IX s'est donc posé en adversaire déclaré des deux fléaux qui désolaient l'Église au onzième siècle, la simonie et l'incontinence des clercs. Il a inauguré [1] cette lutte que lui et ses successeurs ont continuée jusqu'à l'avénement de Grégoire VII, c'est-à-dire jusqu'au jour où le terrible athlète, descendant dans la lice, a brisé toute résistance et tout obstacle au progrès du règne de Dieu et de l'Église.

Après avoir solennellement condamné la simonie et l'incontinence du clergé, le synode romain du mois d'avril 1049 rendit quelques autres ordonnances de moindre importance. Durant son voyage

lica tradita, confirmavit et innovavit. Idem papa Romæ synodum, maxime contra symoniacam hæresim, celebravit. Hic in plenaria synodo constituit, ut Romanorum presbyterorum concubinæ ex tunc et deinceps Lateranensi palatio adjudicarentur ancillæ. Emptiones et venditiones altarium sub anathemate prohibuit. » (Bernold, dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, t. V, p. 426.)

[1] Il n'est pas nécessaire de dire que bien des Papes avant Léon IX avaient combattu la simonie et le mariage des clercs. Voici, par exemple, sans sortir du onzième siècle, une ordonnance du synode de Pavie tenu en 1018 sous la présidence du Pape Benoît VIII : « Nullus presbyter, nullus diaconus, nullus subdiaconus, nullus in clero uxorem aut concubinam admittat : cum nulli quoque laicorum scire liceat mulierem præter uxorem. Quod si fecerit, secundum ecclesiasticam regulam deponatur. Sed neque secundum humanas leges ex longo factas et receptas ullus administrationis locum in plebe habeat. » En disant que Léon IX a inauguré la lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs, nous voulons parler de cette nouvelle phase qui va de Léon IX à saint Grégoire VII.

Digitized by Google

au mont Gargano en Apulie, Léon IX avait pu se convaincre que l'on ne payait plus la dîme dans ce pays; c'est à peine si l'on connaissait de nom cette redevance; aussi le synode prescrivit qu'elle fût payée avec exactitude. Les mariages incestueux, c'est-à-dire contractés entre parents à un degré prohibé par l'Église, furent de nouveau condamnés[1]. En outre, l'assemblée approuva que Jean, évêque de Toscanella, fût transféré sur le siége de Porto; ce nouvel évêque de Porto accompagna ensuite le Pape dans son voyage en Allemagne et en France[2]. Enfin Léon IX, voulant remercier Eberhard, l'archevêque de Trèves qui l'avait accompagné en Italie et avait assisté à son intronisation, fit lire dans le synode des documents établissant que l'évêque de Trèves était primat de la Gaule Belgique, et il le confirma lui et ses successeurs dans cette dignité. Eberhard reçut des mains du Pape, comme investiture de la primauté, « une mitre romaine »; il s'engagea de son côté à envoyer tous les ans des légats à Rome et à s'y rendre lui-même tous les trois ans. Nous verrons bientôt que l'archevêque de Reims

[1] « Decimas quoque a cunctis dandas christianis quarum nec mentio erat apud Apuliam et per quosdam orbis fines ecclesiis restituit..... incestas consanguineorum nuptias, in multis orbis partibus indiscrete habitas, discidit pluresque nobilium hoc turpi devinctos nexu separavit. » (WIBERT, t. II, p. 4, dans WATTERICH, t. I, p. 155.)

[2] Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3165.

Digitized by Google

revendiquait aussi pour lui ce titre de primat de la Gaule Belgique. Comme une nouvelle preuve de sa bienveillance, Léon IX confirma en faveur des archevêques de Trèves la donation du prieuré des *Quatuor Coronatorum*, qui leur avait déjà été faite par le Pape Benoît VII [1].

Telle a été la première assemblée synodale présidée par Léon IX; pour comprendre combien était nécessaire la réforme morale du clergé inaugurée par le nouveau pontife, il suffit de lire un ouvrage que Pierre Damiani composa et dédia à Léon IX dans les premiers temps de son règne [2]. Dans ce traité intitulé *le Livre de Gomorrhe*, l'austère cénobite, arrachant tous les voiles, foulant aux pieds toute considération humaine, dénonçait au Pape, dans un langage absolument intraduisible en français, les péchés contre nature qui se commettaient dans le clergé. Damiani analyse les uns après les autres les divers cas de cette triste pathologie morale et indique les peines canoniques qui, d'après lui, sont réservées aux délinquants. Pour être sûr que

[1] Cf. JAFFE, *Regesta Pontif.*, nos 3161 et 3163.

[2] Le traité ne porte pas de date et ne contient aucune indication permettant de combler cette lacune et d'assigner une année précise. Dans l'article *Damiani* du *Kirchen Lexikon von Wetzer und Welte*, le docteur Aberle indique la date de 1051 sans dire sur quels motifs il s'appuie.

Digitized by Google

les peines qu'il propose sont bien celles qui ont été édictées par l'Église, Damiani envoie son livre au Pape, le priant de le faire examiner, pour qu'il ait après cette épreuve une valeur officielle [1]. Nous avons encore la lettre que le Pape écrivit à Pierre Damiani après l'examen de son livre ; elle est très-flatteuse pour le solitaire de Fonte-Avellana. Tout en mitigeant quelques-unes des solutions qu'il a proposées au saint-siége, le Pape loue grandement Damiani de ce que sa conduite est à la hauteur de sa doctrine, de ce que ses actes sont la meilleure traduction de ses austères principes ; il l'engage à persister dans son apostolat et le bénit avec effusion [2].

Ce fut probablement peu de temps après avoir reçu cette lettre, et pendant qu'il jouissait encore de la bienveillance de Léon IX, que Pierre Damiani fut confirmé par le pape dans sa charge de prieur du couvent d'Ocri dans le Pays de « Saxena ». Dans la bulle qu'il donna à cette occasion, le Pape permettait que le prieuré d'Ocri fût plus tard érigé en monastère si les religieux le désiraient, mais il

[1] *Liber Gomorrhianus ad Leonem IX pontif. maxim.*, t. III, p. 147-178 de l'édit. des œuvres de P. Damiani par le card. Cajétan, ou dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLV, p. 159-190.

[2] La lettre de Léon IX est placée en tête du *Liber Gomorrhianus* dans les éditions de P. Damiani.

Digitized by Google

défendait qu'il fût soumis à un autre couvent et établissait son indépendance absolue, excepté vis-à-vis du saint-siége [1].

Léon IX ne persista pas dans ces premières impressions favorables à Pierre Damiani et à son zèle; à Rome et ailleurs il y eut certainement bien des personnes disposées à blâmer ce langage qui ne reculait devant rien, et cet ermite qui, pour mieux hâter la réforme des clercs, les livrait à la risée et au mépris du monde entier. Le Pape prêta l'oreille à des accusations de cette nature, et ses rapports avec Pierre Damiani ne furent plus ce qu'ils avaient été auparavant. Damiani, instruit de ce changement dans les dispositions du Pape, lui écrivit une lettre remarquable, pleine tout à la fois de soumission et de fierté. Voici cette lettre, qu'il serait bon de méditer en ce siècle où l'on a si souvent confondu l'humilité avec la servitude, et où l'on a prétendu qu'il n'était pas possible d'être digne et fier sans être révolutionnaire :

Au seigneur Léon, très-saint Pape, Pierre, moine pécheur, offre ses très-humbles hommages.

« Je dirai du moins à mes accusateurs ce que le peuple d'Israël disait à ses chefs : « Que le Seigneur voie et qu'il

[1] *Opera* S. Damiani, éd. Cajétan, t. III, p. 7, ou Migne, t. CXLV, p. 13.

Digitized by Google

« soit juge, puisque vous nous avez rendus odieux à Pharaon « et à ses serviteurs. » (*Exode,* XV.) En effet, l'antique ennemi du genre humain, craignant que je ne parvinsse à détruire par ce que je vous dirais ce qu'il ne cesse d'imaginer dans ces pays-ci par toute sorte de moyens, a aiguisé contre moi les langues des méchants; il en a fait les complices de ses mensonges, et, grâce à lui, ces mensonges sont parvenus jusqu'aux oreilles de Votre Sainteté. Je ne suis pas surpris que l'astuce des hommes ait induit en erreur mon seigneur si absorbé par tant d'affaires, puisque David, qui était cependant rempli de l'esprit prophétique, a imprudemment ajouté confiance aux paroles de Siba et a lancé contre l'innocent Miphiboseth une sentence de proscription. (*II Rois*, XVI.) Son illusion à l'endroit de cette fausse accusation a été si grande qu'il a voulu donner à un esclave coupable une part dans l'héritage de son maître et qu'il a jugé digne de la liberté celui-là même qui le trahissait. Si, portant les yeux plus haut, nous étudions les actes de notre Créateur, ces actes nous apprendront qu'il ne faut pas croire facilement le mal qui nous est rapporté. En effet, Celui dont les yeux voient le fond des choses (*Hébr.*, IV) a néanmoins prononcé la parole suivante : « La clameur de Sodome et de Gomorrhe a pris de nouvelles proportions, les péchés de ces deux villes se sont aggravés outre mesure; je descendrai et je verrai si la clameur qui monte vers moi a quelque raison d'être ou bien si elle n'est pas fondée. » (*Genèse,* XVIII.) Ces paroles ont évidemment été dites pour que l'ignorance humaine ne croie pas sans preuves ce qui lui est rapporté, pour qu'elle ne juge pas d'une manière légère ce qu'elle ne connaît pas, pour qu'elle ne rende pas une sentence avant que des témoignages aient fait la lumière sur ce qui est douteux. Nous savons très-bien que vous faites preuve d'une telle prudence dans les affaires que vous traitez; s'il n'en a

Digitized by Google

pas été de même dans le cas présent, je ne vous en fais pas un reproche, mais je pense que mes péchés m'ont mérité ce châtiment. Du reste, pour vous ouvrir mon âme, pour vous faire connaître les secrets de mon cœur, je vous avouerai que si ce n'était pour l'amour du Christ dont je suis le mauvais serviteur, je ne chercherais les bonnes grâces et je ne craindrais la colère de personne. Aussi est-ce Lui, est-ce le Christ témoin de ma conscience que j'invoque. C'est à Celui qui, il est pieux de le croire, habite dans le tabernacle de votre cœur, que j'adresse mes humbles prières ; je lui demande de vous rendre plus doux à mon endroit, s'il le juge utile à mon salut, de faire que votre visage ne garde plus vis-à-vis de moi cet aspect sévère; que Celui qui m'a poussé comme de force à implorer votre clémence opère cette réconciliation appelée de mes vœux. Si vous persistiez à vouloir, pour ainsi dire, me flageller encore de votre mécontentement, je tendrais très-humblement mes épaules meurtries, je mettrais un doigt sur ma bouche, je ne me plaindrais pas, mais je lèverais les yeux vers l'auteur de mon espérance, vers Celui qui, par une mystérieuse disposition de sa volonté, aurait permis qu'une telle épreuve m'arrivât. Ce n'est donc pas vous que je prie, mais je prie Celui sans l'ordre duquel une feuille ne peut tomber de l'arbre, de vouloir bien, si cela peut être utile à mon âme, changer en ma faveur votre cœur qu'il tient dans sa main[1]. »

Le défaut de date ne permet pas de dire si ces magnifiques accents ont fait revenir Léon IX de ses préventions; il faudrait pour cela savoir si la lettre de Pierre Damiani a été écrite avant ou après l'acte de

[1] MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, p. 144 sq., ou édit. Cajétan, t. I, p. 6.

Digitized by Google

donation du désert d'Ocri à Pierre Damiani, et rien dans les deux documents ne prouve que l'un soit antérieur à l'autre. Mais à quelque conclusion que l'on s'arrête, il est certain que Pierre Damiani n'a joué pendant le règne de Léon IX qu'un rôle très-secondaire; le Pape a évidemment préféré le laisser dans son désert; il n'en est sorti que plus tard et comme de force pour coopérer au gouvernement de l'Église.

Le premier synode romain était à peine terminé que Léon IX songea à quitter l'Italie pour aller en Allemagne. Il n'est pas facile d'indiquer les raisons de cette détermination; le Pape n'était-il pas déjà quelque peu découragé par le demi-échec de sa première assemblée réformatrice, par la conduite de ces évêques italiens qui n'avaient pas voulu venir au synode ou qui n'y étaient venus que pour cacher ensuite à leurs diocésains les ordonnances synodales? Ne sentait-il pas le terrain se dérober peu à peu sous ses pieds peut-être par suite des menées de Théophylacte, et n'avait-il pas à craindre une mort aussi prématurée et aussi triste que celle de ses deux derniers prédécesseurs? Toutefois, les événements qui ont marqué le voyage de Léon IX indiqueraient plustôt qu'il a quitté Rome et l'Italie pour inaugurer aussi en Allemagne et en France l'œuvre de la réforme qu'il venait d'é-

Digitized by Google

baucher en Italie[1]. Il voulait étudier par lui-même la situation pour y mieux remédier et pour que sa présence donnât une plus grande autorité aux mesures qu'il prendrait. Léon, ayant donc « demandé aux Romains la permission de s'absenter [2]», partit pour le nord de l'Italie dès le commencement du mois de mai. Il laissa à Rome Hildebrand, avec la difficile mission de veiller aux intérêts temporels de l'Église romaine et de réformer le couvent de Saint-Paul hors-les-murs, mais il amena avec lui plusieurs Romains de distinction, Jean, évêque de Porto; Pierre, cardinal diacre de l'Église romaine et préfet de Rome. Arrivé à Pavie, le Pape y tint un synode durant la semaine de la Pentecôte (14-20 mai) [3]. Hermann de Reichenau, qui mentionne cette assemblée, n'en indique ni les travaux ni les prescriptions; le Pape a dû très-probablement y renouveler les ordonnances du synode romain contre la simonie et l'incontinence des clercs. Léon traversa ensuite les

[1] « Leo papa propter componendum statum ecclesiarum et pacem Gallis reddendam, Romæ egressus est. » (LAMBERT DE HERSFELD, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, p. 1358.) « Papa Leo pro corrigendis sanctæ ecclesiæ necessitatibus venit in Germaniam. » (ADAM. BREMENSIS, dans MIGNE, t. CXLVI, p. 580.)

[2] « Unde a Romanis expetita licentia. » (L. ANSELMI monachi. *Historia dedic. ecclesiæ S. Remigii*, dans WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 114.)

[3] « Idem (c. à. d. Léon IX) in hebdomada Pentecostes alium synodum Paviæ celebravit. » (HERMANN DE REICHENAU, dans WATTERICH, t. I, p. 106.)

Digitized by Google

Alpes par le passage du grand Saint-Bernard, et vint en Saxe trouver l'empereur Henri III [1]. Pendant le cours de son voyage, à la date des 10 et 13 juin 1049, il avait, par la publication de deux bulles, confirmé les droits, exemptions, priviléges, etc., des monastères de Cluny et de Fulda [2], ce qui a fait dire à quelques historiens que le Pape avait passé par Cluny [3], et peut-être aussi par Fulda en se rendant en Saxe. Mais il se peut aussi que les abbés des deux célèbres monastères soient venus saluer le Pape à son passage, et que celui-ci leur ait accordé à cette occasion la confirmation de tous les droits et priviléges de leurs couvents.

Nous n'avons que très-peu de renseignements sur les premières entrevues du Pape Léon IX et de Henri III; nous savons seulement qu'ils célébrèrent ensemble à Cologne la fête de saint Pierre et de saint Paul (29 juin)[4]. De là, les deux chefs de la

[1] « Indeque per montem Jovis cum pluribus Romanorum in Cisalpinas partes devenit. » (Hermann de Reichenau, dans Watterich, t. I, p. 166.) « Tandemque adit imperatorem Henricum in regione commorantem Saxonica. » (Anselmi Remens., dans Watterich, t. I, p. 114.)

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, nos 3171 et 3872.

[3] Cf. Gfrörer, *Papst Gregorius, etc.*, t. VI, p. 603.

[4] « A totius gentis nobilissimo atque reverendissimo archiepiscopo Herimanno apud Coloniam, cujus petitu concessit domnus Papa hoc privilegium sedi ecclesiæ Coloniensis ut ad altare sancti Petri septem presbyteri cardinales quotidie divinum celebrarent officium in sandaliis.

Digitized by Google

chrétienté se rendirent au camp d'Aix-la-Chapelle où Léon intercéda en faveur du duc Gottfried « le Barbu » qui venait en vaincu remettre son sort entre les mains de l'Empereur. Ce Gottfried, duc de Lorraine, joue au onzième siècle un rôle si important qu'il est utile de connaître l'origine de ses démêlés avec l'Empereur.

Au commencement de l'année 1044, mourut Gozelo Ier, duc de Lorraine. Ce prince, dont la famille possédait la Lorraine depuis près de cent ans, laissait pour lui succéder son fils aîné Gottfried « le Barbu » qui, du vivant de son père, avait déjà administré la haute Lorraine. A cette époque, le pays désigné sous le nom de Lorraine était beaucoup plus étendu que celui qui porte aujourd'hui encore ce même nom. La Lorraine du onzième siècle s'étendait au nord jusqu'à Nimègue et jusqu'aux bouches du Rhin; à l'est, elle comprenait Cologne, Aix-la-Chapelle, Trèves et Saarbrück; au sud et à l'ouest, ses limites coïncidaient à peu près avec celles

Dedit ei quoque officium cancellarii sanctæ Romanæ sedis ejusque successoribus, tribuens illi ecclesiam sancti Joannis ante portam Latinam. » (WIBERT, dans WATTERICH, t. I, p. 155.) Comme la bulle qui établit les priviléges accordés par Léon IX à l'église de Cologne n'a été publiée qu'en 1052, nous parlerons plus tard de ces priviléges. « Abbas, lætificatus Papæ, Coloniam Agrippinam cum imperatore advenienti, in apostolorum Petri et Pauli natalitio fit obvius. » (ANSELMI *Histor. dedic.*, etc., dans WATTERICH, t. I, p. 115.)

Digitized by Google

d'aujourd'hui. Le roi d'Allemagne Henri III, préoccupé de voir un fief si considérable passer tout entier entre les mains d'un homme aussi vaillant et aussi habile que l'était le duc Gottfried, résolut de partager en deux l'héritage de Gozelo Ier. Il décida que Gottfried aurait seulement la haute Lorraine, et il adjugea la basse Lorraine à Gozelo II, frère cadet de Gottfried. En agissant ainsi, le roi Henri III avait cru jouer le rôle d'un fin politique, mais cet acte fut au contraire une source de malheurs pour l'Allemagne; nous verrons dans la suite qu'il eut pour Henri III et ses descendants les conséquences les plus graves et les plus inattendues [1]. Gottfried ne voulut pas reconnaître la décision arbitraire du roi d'Allemagne, et, avec le concours de son voisin Baudouin comte de Flandre, commença contre l'Allemagne et contre Henri III une lutte acharnée qu'il poursuivit avec des alternatives de succès et de revers. Mais Gottfried eut le tort grave d'indisposer contre lui l'épiscopat et le clergé lorrain par la manière barbare dont il fit la guerre : c'est ainsi qu'il mit à feu et à sang la ville de Verdun, sur la-

[1] « Dieser Schritt Heinrichs, dit Giesebrecht en parlant de la détermination prise par l'empereur Henri III, war der unheilvollste, den er jemals gethan hat; aus ihm erwuchs ihm eine lange Reihe der traurigsten Kämpfe, aus ihm seinen Nachkommen Gefahren, die mehr als ein Mal ihre Herrschaft mit dem volligen Verderben bedrohten. » (*Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. II, p. 388.)

Digitized by Google

quelle ses ancêtres avaient paisiblement régné; la cathédrale de la ville devint, au grand scandale des contemporains, la proie des flammes avec ses trésors et ses reliques. Ces procédés sauvages n'étaient guère de nature à ébranler la fidélité des évêques et des prêtres à l'empire et à Henri III.

Lorsque Léon IX arriva en Allemagne, la gnerre entre le duc Gottfried et Henri III ensanglantait plus que jamais la basse Lorraine; l'Empereur avait fait les plus grands préparatifs pour frapper un coup décisif, et pendant qu'il marchait contre les rebelles, les flottes de ses alliés les rois d'Angleterre et de Danemark surveillaient le rivage pour fermer toute issue du côté de la mer. Dès son arrivée, le Pape prit ouvertement parti pour l'Empereur; à l'exemple de son prédécesseur Clément II qui, sur la demande de Henri III, avait excommunié la ville de Bénévent, il prononça contre Gottfried et contre Baudouin une sentence d'excommunication. Ce dernier coup acheva de briser pour un temps la résistance de Gottfried; il était déjà au ban de l'empire; aussi, voyant que l'Église prononçait à son tour l'anathème contre lui, il vint au camp d'Aix-la-Chapelle se livrer à son vainqueur et implorer sa clémence. Ses supplications auraient probablement été vaines si le Pape ne s'était trouvé là; il intercéda en sa faveur, et Henri consentit à lui laisser la vie sauve et à le confier à la

Digitized by Google

garde de l'archevêque de Trèves. Baudouin de Flandre, résolu à résister au Pape comme il avait résisté à l'Empereur, continua la guerre; mais la partie était trop inégale; son pays fut dévasté d'une façon épouvantable par les troupes impériales, et il dut lui aussi se soumettre au vainqueur lors des fêtes de Pâques de 1050. Il eut sur Gottfried le grand avantage d'obtenir des conditions assez favorables; il resta libre et en possession de la Flandre[1]. Après avoir rendu à l'Empereur l'inappréciable service de l'aider à réduire momentanément Gottfried, Léon IX vint d'Aix-la-Chapelle à Mayence où, dans les premiers jours de septembre, il publia une bulle en faveur des monastères de Stablo et de Malmédy situés au sud de Liége et d'Aix-la-Chapelle[2]; il se hâta ensuite de gagner sa chère ville épiscopale de Toul qu'il n'avait pas revue depuis les fêtes de Noël de l'année précédente. Il y célébra la solennité de l'exaltation de la sainte Croix (14 septembre), et

[1] « Secuta æstate cum imperator expeditionem contra Gotefridum et Balduvinum a domno papa excommunicatos pararet, Gotefridus tam vim imperatoris quam papæ excommunicationem pertimescens, ad deditionem Aquisgrani venit, et opitulante papa gratiam imperatoris promeruit. Balduvinus vero utrumque contemnens, vastata ab exercitu magna ex parte provincia sua, tandem obsides dedit et pactum cum imperatore fecit. » (Hermann de Reichenau, dans Watterich, t. I, p. 106.)

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 3174.

Digitized by Google

écrivit de là aux évêques et aux abbés des contrées environnantes pour les inviter au synode qu'il se proposait de tenir à Reims dans les premiers jours d'octobre [1].

Sur ce synode de Reims et sur les fêtes qui le précédèrent, nous possédons un récit contemporain très-circonstancié et fort intéressant à plus d'un titre. Il projette sur le Pape Léon IX, sur la situation des Églises du nord de la France et sur l'attitude de la royauté française vis-à-vis de la papauté, une lumière si vive que je n'ai pas hésité à le traduire ici en très-grande partie au lieu d'en donner une pâle analyse comme l'ont fait beaucoup d'historiens [2].

[1] Voyez plus loin, p. 180, le récit du moine Anselme.

[2] Voici le renseignement que Sigebert de Gembloux donne sur le moine Anselme : « Anselmus Remensis monachus scripsit itinerarium papæ Leonis papæ a Roma in Gallias, ob hoc maxime ut notificaret, quanta authoritate Remis, vel in aliis urbibus synodum celebrarit: qua subtilitate et justitia examinaverit causas ecclesiasticas, qua discretione peccantes correxerit, quomodo ei virtus Dei cooperata sit. Quod satis patuit in una causa Remensis synodi, ubi dum episcopus Frisingensis contumaciter ageret contra apostolicam authoritatem, repente in omnium oculis obmutuit. » (SIGEBERT, *De illustribus scriptoribus ecclesiasticis*, cap. CLIII.) Ainsi que nous le verrons plus loin, Sigebert confond l'évêque de Freising avec l'archevêque de Besançon et rapporte tout cet incident d'une façon inexacte.

Digitized by Google

UN CONCILE A REIMS

AU ONZIÈME SIÈCLE.

Histoire de la dédicace de l'Église de Saint-Remi, par Anselme, moine de Reims.

PROLOGUE.

« A tous les frères bien-aimés dans le Christ qui, sous la tutelle de saint Remi, combattent pour la cause de Dieu, l'auteur du présent opuscule souhaite une grande abondance de cette douceur infinie que Dieu a promise à ceux qui le craignent.

« Notre vie est une tentation, car elle porte le poids du passé; il importe donc de songer aux joies de l'avenir et à cette charité profonde dont Dieu a fait preuve à notre égard, lors des humiliations de son Fils unique. Aussi, suivant l'ordre du seigneur abbé Hérimar, je ne laisserai pas tomber dans l'oubli les fêtes de la dédicace de l'Église de Saint-Remi; ces fêtes ont été d'autant plus solennelles qu'elles ont été, par une permission de Dieu, présidées par le Pape Léon IX de pieuse mémoire. Je les raconterai donc du mieux qu'il me sera possible.

Digitized by Google

« Après la mort du Pape Damase qui, de l'évêché de Brixen, dans la province d'Istrie, était monté sur le siége apostolique, mais qui n'y resta que trente jours [1], les Romains envoyèrent une ambassade à l'empereur Henri pour lui annoncer cette mort et lui demander un autre pasteur pour l'Église veuve. L'Empereur ayant pris l'avis des évêques et des grands de l'empire, ce fut Bruno, évêque de Toul, qui lui parut le plus apte à occuper cette charge ; en effet, c'était un homme d'un âge mûr, recommandable par sa science et par la pureté de ses mœurs ; de plus, c'était un parent de l'Empereur. On lui remit donc les insignes de la dignité apostolique, et Auguste lui prescrivit de se rendre à Rome pour y revêtir ces mêmes insignes selon les règles ecclésiastiques. Mais, comme la solennité de Noël approchait, l'évêque voulut célébrer cette fête avec le clergé dont il avait été le pasteur, et cela fait, il alla où on lui avait commandé d'aller.

« L'abbé Hérimar avait fait la connaissance de ce prélat lors de l'entrevue qui avait eu lieu quelque temps auparavant entre l'Empereur et le roi des Francs pour resserrer les liens de paix et d'amitié qui les unissaient. Dans cette circonstance, l'évêque avait promis à l'abbé de venir à pied, le carême

[1] Ou plutôt vingt-trois jours. — Cf. *suprà*, p. 122.

Digitized by Google

suivant, au tombeau de saint Remi, car il se reprochait d'être passé, lorsqu'il portait de l'un à l'autre des deux souverains des messages d'amitié, dans une contrée voisine du tombeau de saint Remi, sans être venu prier dans ce saint lieu. L'abbé, se souvenant de cette promesse, écrivit à l'évêque que puisqu'il se disposait à se rendre à Rome pour y remplir les devoirs de la primauté apostolique qui lui était confiée, il n'oubliât pas, si jamais l'intérêt de l'Église le ramenait dans les contrées qu'il allait quitter, ce qu'il avait promis à l'apôtre des Francs. Il lui envoya en même temps un très-beau verre à boire tout brillant d'or à l'intérieur et à l'extérieur, et enfin il lui exprima discrètement le désir qu'il voulût bien consacrer plus tard l'Église de Saint-Remi. L'évêque répondit avec beaucoup de bienveillance que, même dans le cas où aucun autre intérêt de l'Église ne réclamerait sa présence, il viendrait dans les Gaules uniquement par amour pour saint Remi, et pour consacrer sa basilique.

« Après avoir donc célébré dans la ville de Toul les deux premiers jours des fêtes de la Nativité, le troisième jour il prit congé de son clergé et se mit en route pour Rome. Étant arrivé dans cette ville, il fut reçu avec les plus grands honneurs par tout le peuple, et, après avoir revêtu les insignes de la dignité apostolique, il fut intronisé dans la chaire de Saint-

Digitized by Google

Pierre le jour de l'Hypapante du Seigneur [1]; selon la coutume romaine, il changea son nom en celui de Pape Léon. Il inaugura son administration en s'employant sans relâche à ce qui pouvait être profitable à la religion, et ce fut au milieu de ces labeurs qu'il passa le premier carême et les premières fêtes de Pâques. Après ces fêtes, il convoqua un synode des évêques de l'Italie, et, dans cette assemblée, il réforma lui-même ou il engagea les évêques à réformer ce qu'il pouvait y avoir de condamnable dans leurs diocèses.

« Au bout de quelque temps, le Pape Léon éprouva le désir de revoir la Gaule; il se souvenait de la promesse faite à saint Remi et savait en outre que dans ce pays la foi orthodoxe était en danger et avait besoin d'être ravivée. Après avoir donc demandé aux Romains la permission de faire ce voyage, il traversa quelques villes du Latium et signala son passage par diverses réformes ecclésiastiques. Enfin, il rencontra l'empereur Henri qui était alors dans la Saxe.

« Pendant ce temps, l'abbé Hérimar, sachant que

[1] Hypapante, en grec ὑπαπάντη, c'est-à-dire la fête de la « rencontre » (ἀπάντησις, rencontre), est le nom que l'on donne souvent dans l'Église grecque à la fête de la Purification de la sainte Vierge (2 février). Cette appellation provient de ce que Siméon *rencontra* ce jour-là dans le temple le Messie qu'il attendait depuis tant d'années. Cf. *suprà*, p. 144, note 1.

Digitized by Google

son désir serait accompli parce qu'il avait toute confiance dans la promesse que le Pape lui avait faite, vint au-devant du roi des Francs qui se rendait à Laon, lors des fêtes de la Pentecôte [1]; il lui communiqua son projet de faire consacrer son Église par le Pape, et le pria de vouloir bien assister à cette cérémonie et d'y convoquer les évêques et les princes de son royaume. Le Roi se montra alors plein de bienveillance pour l'abbé et promit d'être présent à la solennité si ses affaires le lui permettaient. L'abbé repartit tout joyeux de cette promesse et vint à Cologne trouver le Pape, qui s'était rendu dans cette ville avec l'Empereur pour y célébrer la fête de saint Pierre et de saint Paul. Il lui demanda à quelle époque il comptait venir à Reims et dans quel ordre il voulait que les cérémonies eussent lieu. Le Pape lui répondit que sa première pensée avait été de venir à Reims le jour de l'octave de la fête de saint Remi, laquelle fête a lieu le jour des calendes d'octobre, de consacrer aussitôt après son arrivée le monastère de saint Remi et de tenir ensuite un synode avec les évêques des Gaules. Ce projet fut modifié après des délibérations, et il fut réglé que le Pape arriverait à Reims pour la fête de saint Michel Archange; ce

[1] Il s'agit de Henri Ier (1030-1061), troisième roi de la dynastie des Capétiens.

Digitized by Google

jour-là, il célébrerait la messe dans l'Église de Sainte-Marie dans la ville même ; la translation des reliques de saint Remi aurait lieu le jour de sa fête; le lendemain le Pape consacrerait la basilique, et enfin, durant les trois jours suivants, on tiendrait le synode. L'abbé regagna son couvent après avoir reçu une telle réponse, et envoya des circulaires en France et dans les provinces voisines pour inviter les fidèles à prendre part à une si grande solennité ; un double motif, disait-il, devait les y attirer : leur amour et leur vénération pour saint Remi, et la perspective de recevoir la bénédiction apostolique.

« Après avoir quitté Cologne, le Pape vint à Toul le jour de l'exaltation de la sainte Croix, et de là écrivit aux évêques et aux abbés des contrées environnantes, leur ordonnant, en vertu de son autorité, de se rendre au jour indiqué au synode qui se célébrerait dans la basilique de l'apôtre des Francs. La religion, disait le Pape Léon, reprendra une nouvelle vigueur sous les auspices et dans la basilique dusa int qui le premier vous a initiés à la foi.

« Les lettres du Pape vont porter la joie dans le cœur des fidèles, et tous se préparent à accomplir les ordres du siége apostolique. Mais le serpent venimeux, qui depuis l'origine du monde s'efforce de perdre le genre humain, résolut de s'employer pour empêcher la réalisation d'un projet si salutaire. Pour

Digitized by Google

donner carrière à sa perfidie, il se servit de quelques laïques puissants, qui, par suite de mariages incestueux ou à cause de divers crimes souvent répétés, s'étaient mis en opposition avec les lois de l'Église et craignaient que la lumière ne se fît sur leur conduite. A ces laïques, il adjoignit quelques évêques et quelques abbés entrés dans la bergerie du Seigneur autrement que par la porte, qui toléraient dans leurs Églises des usages opposés aux règles des Pères apostoliques et qui, pour ces divers motifs, redoutaient grandement l'intervention d'un synode. Il est écrit en effet : « Quiconque fait le mal « hait la lumière et cherche à entourer ses péchés « d'une obscurité toujours plus grande. » Ces hommes si pervers, obéissant aux perfides insinuations de leur inspirateur, dirent au roi des Francs que *C'en était fait de l'honneur de son royaume, s'il laissait l'autorite du pontife romain y prendre le dessus, ou bien si allant, ainsi qu'il l'avait promis, au-devant du pontife, il rendait possible, par le fait de sa présence, la réunion du synode.* Ils ajoutèrent qu'*aucun de ses prédécesseurs n'avait permis que les villes de France ouvrissent leurs portes au Pape pour un motif de ce genre*[1]. *Du reste, pour de pareilles réunions,*

[1] Comme le fait remarquer Mgr Héfélé (*Conciliengesch*, § 540, initio), les adversaires de Léon IX oubliaient que le Pape Jean VIII avait présidé le synode de Troyes en 878.

Digitized by Google

il fallait des époques de paix et de tranquillité, et le royaume était au contraire agité par de grands troubles; plusieurs personnages considérables voulaient conquérir leur indépendance et s'emparaient de terres et de châteaux. Le devoir du Roi était bien plutôt de veiller au salut de la république que de procurer la célébration du synode. Il devait employer ses princes et toute la puissance de son armée à combattre les rebelles. Ils ajoutaient que puisque les évêques et les abbés avaient la plus grande partie des ressources du royaume, ils devaient faire partie de cette expédition, et avant tous les autres l'abbé de Saint-Remi, qui, prétendaient-ils calomnieusement, *rendu orgueilleux par l'abondance de ses biens, avait, par un esprit de vanité, fait venir le pontife de la ville de Rome pour consacrer son monastère.*

« Le Roi, impressionné par cette argumentation captieuse, se désista de son louable projet et chargea l'évêque de Senlis de porter au Pape un message ainsi conçu : « Il se voyait dans l'obligation, lui, ses « pontifes et ses abbés, de s'employer à dompter « l'audace des rebelles; aussi ne pourrait-il venir à « l'époque fixée pour la tenue du concile. En consé- « quence, il priait le Pape de différer son arrivée en « France, jusqu'à ce que, ses affaires étant terminées, « il pût le recevoir avec les honneurs qui lui étaient « dus. » Le Pape répondit qu'il ne pouvait manquer

Digitized by Google

à la promesse faite à saint Remi, aussi qu'il viendrait très-certainement consacrer sa basilique, et si, dans cette circonstance, des hommes ayant vraiment l'amour de la divine religion voulaient se joindre à lui, il tiendrait un concile. On rapporta au Roi cette réponse du Pape, mais le monarque n'en persista pas moins à vouloir marcher contre les rebelles; il forma avec ses soldats une grande armée et obligea les évêques et la plupart des abbés à le suivre à la guerre, nonobstant l'opposition d'un grand nombre d'entre eux. Quant aux chefs répréhensibles des Églises qui, pour ne pas avoir à rendre compte de leurs actes et de leur conduite au vicaire du pasteur suprême, avaient ourdi toute cette affaire avec un art infernal, ils s'empressèrent de se joindre à l'expédition. L'abbé de Saint-Remi fut lui-même obligé d'aller à cette guerre, et partit plein de douleur et de tristesse, parce qu'il craignait de ne pas voir la réalisation de son projet. Mais le secours divin ne lui manqua pas au milieu de son affliction. Il avait fait à peine un jour et demi de chemin, qu'on lui accorda la permission de revenir. Il se hâta d'aller rejoindre à Toul le pontife romain qui s'y trouvait encore, et, après s'être assuré que l'opposition du Roi n'avait pas fait revenir le pontife sur son projet dûment arrêté, il en remercia le Pape et revint à son monastère afin de préparer sans perdre

Digitized by Google

de temps tout ce qui était nécessaire pour la visite d'un tel pontife et pour la réunion d'un si grand nombre des fils de la sainte Église. On touchait presque, en effet, au jour marqué pour cette importante cérémonie.

« Le seigneur Pape, ayant donc quitté la ville de Toul, prit le chemin de Reims, et, après avoir accepté l'hospitalité en différents endroits de sa route, il arriva à la villa de Courmeloi la veille de la Saint-Michel. L'abbé vint au-devant de lui et donna largement ce qui était nécessaire au Pape et à son escorte. Le lendemain le pontife arriva au monastère de Saint-Remi; il était accompagné de trois archevêques, ceux de Trèves, de Lyon et de Besançon, et d'autres personnages de marque, ainsi de Jean, évêque de Porto; de Pierre, diacre de l'Église romaine, et du préfet de la ville de Rome[1]. Aussitôt se réunit une armée de frères et une foule d'abbés, de moines et de clercs, déjà arrivés de divers pays. Une très-grande procession s'organisa dans l'atrium de la basilique, et à la tête des rangs se tinrent les trois évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, portant le livre des Évangiles, l'eau

[1] Ce Pierre, cardinal-diacre de l'Église de Rome, ne peut en aucune façon être Pierre Damiani, ainsi que l'ont soutenu quelques historiens. (Cf. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, s. 97.) Pierre Damiani n'a jamais été diacre de l'Église romaine du vivant de Léon IX.

Digitized by Google

bénite et l'encens. Ce fut de cette manière qu'ils reçurent le Pape à son arrivée. Lorsqu'il entra dans l'Église, ils chantèrent avec beaucoup d'accord le répons *Lætentur cœli*, et pendant qu'il priait devant l'autel de la sainte Croix, ils entonnèrent un autre répons *Summa Trinitati*. Le Pape alla ensuite s'agenouiller devant l'autel de saint Christophe et enfin vint prier devant le tombeau du vénérable apôtre des Francs; le chœur fit alors entendre les accents énergiques du *Te Deum*. Après s'être assis pendant quelque temps sur un trône qui lui avait été préparé, le Pape donna à tous les assistants la bénédiction apostolique; il sortit ensuite, et on l'accompagna, en chantant des psaumes et les louanges du Seigneur, jusqu'aux remparts de la ville[1]. Là le clergé de Reims, ayant en tête son archevêque et quelques évêques, s'était rangé en une longue procession devant l'Église du martyr saint Denis. On chanta les morceaux qui convenaient à l'arrivée d'un si grand pontife, et il fut conduit jusqu'à l'Église de Sainte-Marie au milieu d'une grande jubilation. Le Pape termina ses prières devant l'autel de la sainte Mère de Dieu et s'assit ensuite pendant quelques instants sur le siége

[1] L'église de l'abbaye de Saint-Remi, maintenant église paroissiale du même nom, était au onzième siècle en dehors des murs de Reims; mais le développement de la ville l'a englobée depuis longtemps.

Digitized by Google

archiépiscopal, ayant l'archevêque de Reims à sa droite et l'archevêque de Trèves à sa gauche. Lorsque les ministres de l'autel furent prêts et que tout eut été disposé pour l'office divin, Léon se revêtit des habits sacerdotaux et commença la messe. A la fin il donna au peuple la bénédiction apostolique. A l'issue de la cérémonie, l'archevêque de Reims offrit au Pape et aux siens un dîner dans le palais Majeur, situé près de l'Église.

« Le lendemain, le Pape, craignant que la foule ne lui permît pas de se frayer un passage, sortit incognito accompagné seulement de deux de ses chapelains, et, pendant que les frères chantaient encore les nocturnes de la Vigile, il arriva au monastère de Saint-Remi.

« Dans le monastère, il prit un bain et fit faire sa tonsure à cause de la grande cérémonie qu'il devait faire le jour suivant, c'est-à-dire à cause de la translation des précieuses reliques. Il se rendit ensuite dans une maison qui touchait l'Église et qui lui avait été préparée, et demanda qu'on ne fît pas connaître le lieu de sa retraite parce qu'il craignait de se montrer en public.

« En effet, il était venu une telle foule au tombeau de saint Remi, que l'Église était trop petite et ne pouvait la contenir. Les contrées voisines comme les pays éloignés avaient envoyé une innombrable

Digitized by Google

quantité de personnes de tout sexe. Pour honorer son glorieux patron, l'âpre France avait envoyé les habitants de ses villages, de ses villes fortifiées et ses citoyens. Des milliers de pèlerins étaient également venus de presque toutes les parties de la Gaule. Les évêques, les abbés, les moines, les clercs étaient aussi en nombre infini. Le vilain montrait autant de zèle que le noble, le pauvre autant d'ardeur que le riche, et tous arrivant en masses profondes venaient imprimer de doux baisers sur le buste qui renfermait la céleste pierre précieuse et offraient les présents que leur situation leur avait permis de faire. Ceux qui, arrêtés par la multitude, ne pouvaient arriver jusqu'aux reliques du saint se lamentaient de voir qu'ils avaient fait en vain le voyage, et, jetant de loin leurs présents, ils finissaient par en recouvrir le sépulcre.

« Devant les portes de la basilique se trouve une place spacieuse sur laquelle la foule venait s'accumuler dans le désir de voir le vicaire de Saint-Pierre, car, après la faveur de prier auprès du tombeau de saint Remi, ils ne désiraient rien tant que de voir le Pape. Celui-ci, ne voulant pas frustrer les espérances de tout ce peuple, montait sur la terrasse de la maison qu'il habitait; de là, il pouvait voir et être vu; sa parole arrivait jusqu'aux auditeurs, et il leur accorda la bénédiction apostolique.

Digitized by Google

« Comme cette place ne cessait d'être envahie par de nouveaux pèlerins qui voulaient à leur tour voir et entendre le Pape, Léon fit, dans le même jour, trois discours dans lesquels il développa aux fidèles ce qu'ils devaient éviter et ce qu'ils devaient faire pour le salut de leur âme. Ce jour-là, il célébra les saints mystères sans sortir de la maison où il était, parce qu'il n'y avait guère possibilité de parvenir jusqu'à l'Église ; les frères eux-mêmes n'avaient pas pu célébrer les heures de l'office tant l'Église était encombrée par le peuple.

« La nuit arriva; mais, au lieu de diminuer, la foule ayant au contraire augmenté, le seigneur Pape craignit que les serviteurs de Dieu ne fussent empêchés de célébrer l'office divin par suite de l'encombrement persistant; il se demandait aussi s'il pourrait au milieu d'une pareille cohue faire la translation des reliques du précieux corps et procéder à la dédicace de l'Église; aussi il délégua quelques-uns de ses clercs à l'abbé pour lui prescrire de faire évacuer entièrement l'intérieur de l'Église et de faire fermer les portes, en défendant à qui que ce fût de les franchir. Il ordonna encore de prier de sa part le peuple de se retirer, et de laisser chanter les vigiles solennelles sans encombre par ceux qui en avaient le devoir; il fit ajouter que le lendemain il satisferait aux désirs de tous, c'est-à-dire qu'il expo-

Digitized by Google

serait à la vue de tout le monde le trésor qu'ils voulaient voir. Dans le cas où ils refuseraient de faire ce qu'il leur demandait, il menaçait de repartir sans faire ce pour quoi il était venu. Ce fut à grand'peine qu'on parvint à faire évacuer entièrement l'Église, et une foule immense, éclairée par des torches, passa la nuit au dehors, attendant que le Pape remplît la promesse qu'il avait faite. Pendant ce temps, 'Église rayonnait de feux comme un ciel étoilé, et les serviteurs de Dieu y chantèrent toute la nuit des cantiques spirituels.

« Le lendemain matin, le seigneur Pape reçut dans l'Église les restes précieux du martyr saint Corneille que les clercs de Compiègne avaient apportés avec d'autres reliques parce que leur Église était en butte à plusieurs violences de la part de quelques malfaiteurs. Vers la troisième heure, l'Apostolique, ayant revêtu ses habits sacerdotaux, se dirigea avec la croix et l'encens vers le tombeau du glorieux saint Remi; auprès de lui se tenaient quatre archevêques, ceux de Reims, de Trèves, de Lyon et de Besançon, ainsi que quelques autres prélats; l'abbé du couvent de Saint-Remi, le vénérable Père et seigneur Hugo, abbé de Cluny, et d'autres abbés du même ordre, faisaient aussi partie du cortége. On chanta les litanies, et, après qu'on eut brûlé près du corps une grande quantité de parfums, le Pape entonna le *Dirigatur oratio mea.* Ce répons fut chanté avec le

Digitized by Google

verset, et le Pape toucha la châsse du saint qui avait été disposée de manière à pouvoir être transportée; il entonna ensuite l'antiphone *Confessor Domini Remigi*.

« Enfin le moment étant arrivé, le Pape, aidé par les archevêques et les abbés, porta sur ses épaules, non sans verser d'abondantes larmes, la précieuse relique, et entonna le répons *Iste est de sublimibus*. Les chœurs reprirent aussitôt le morceau entonné par le Pape, et tous firent entendre les accents que la joie leur inspirait. Oh! combien de visages furent alors inondés de larmes, combien d'âmes s'exhalèrent alors en pieux soupirs pour obtenir la protection du glorieux saint! Le Pape, cédant ensuite le trésor qu'il portait à ceux qui s'offraient avec tant d'empressement pour le remplacer, se retira loin de la foule dans un oratoire dédié à la sainte Trinité; cet oratoire, situé au midi et dans les dépendances de l'Église, avait été construit par les soins de Harduin, qui y menait une vie cénobitique. On y avait représenté le sépulcre du Seigneur, tout à fait semblable au saint sépulcre de Jérusalem dans lequel avait reposé le Sauveur. Aussi ce jour-là même, du consentement de l'archevêque de Reims et au milieu d'un grand concours de reliques, le Pape fit consacrer cet oratoire par l'archevêque de Trèves.

Digitized by Google

« Enfin, les portes du monastère furent ouvertes, et la précieuse relique de saint Remi fut exposée à la vénération du peuple; ce fut alors dans la foule un trépignement de joie, quelques-uns battirent des mains, un très-grand nombre chantaient à haute voix les louanges du Seigneur : les puissants et les faibles, les nobles et les vilains, tous étaient animés d'une égale ardeur pour voir de plus près l'objet de leur joie. C'était l'expression d'une foi profonde qui a certainement mérité une grande récompense, car, pour quelques-uns, elle s'est manifestée au mépris de la mort. En effet, quelques personnes, emportées par un désir trop grand, se sont précipitées dans la foule pour arriver plus tôt; mais le flot les a renversées, et elles ont été foulées aux pieds et étouffées. La châsse qui renfermait le précieux corps est pour ainsi dire enlevée et ballottée plus qu'elle n'est portée; au milieu de ces milliers de chrétiens, elle est comme un navire agité par le vent et que la tempête chasse de divers côtés. Ce sont tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, qui veulent posséder le précieux trésor. Pour ne pas étendre outre mesure cette description et ne pas fatiguer l'attention du lecteur, je me bornerai à dire que l'espace compris entre la ville et le monastère de Saint-Remi était rempli d'une énorme foule de citoyens, lesquels avec le clergé de Reims s'efforçaient de faire arri-

Digitized by Google

ver les reliques jusqu'aux remparts de la cité.

« Elles parvinrent enfin à l'Église de la sainte Mère de Dieu afin que leur présence, ne fût-ce que pendant une seule nuit, procurât la gloire et la sanctification de cette ville pour laquelle saint Remi avait déjà tant fait de son vivant et qu'il avait convertie à la foi catholique. Le précieux dépôt fut placé sur l'autel de la sainte Croix, et l'archevêque de Besançon, étant venu à l'autel de la bienheureuse vierge Marie, célébra avec le clergé de l'Église la messe solennelle du glorieux patron.

« Le jour s'écoula au milieu de ces solennités et sans que l'empressement des fidèles diminuât. La nuit vint, mais elle ne put envahir la basilique qui, toute resplendissante de lumière, célébrait la joie d'une telle visite. Les moines veillent pleins d'une douce allégresse autour de leur saint patron et chantent les matines avec les douze leçons et répons. Les chanoines continuent ensuite les vigiles solennelles et chantent jusqu'au jour les offices de matines avec les neuf leçons. Le jour venu, on chanta prime, tierce, et après qu'on eut célébré la messe, on devança l'heure de dire sexte et none; le vénérable corps quitta ensuite, au chant des cantiques, l'Église de la bienheureuse Mère de Dieu et fut porté, à la grande joie du peuple, autour de la ville en s'arrêtant aux stations préparées pour le recevoir.

Digitized by Google

Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit où était autrefois une antique porte appelée *Patens* par laquelle saint Remi avait, lorsqu'il vivait encore, chassé par ses prières l'ennemi du genre humain ravageant la ville par un incendie terrible, on déposa là, pendant quelque temps, les précieux restes et l'on chanta de pieux cantiques rappelant ce miracle. Un chrétien nommé Constance a fait, de nos jours, bâtir à ses frais en ce même endroit une élégante basilique destinée à rappeler ce fait; tant qu'il a vécu, il s'est appliqué à procurer à cette Église des serviteurs de Dieu pour qu'ils y remplissent l'office divin, et il l'a dédiée à sainte Marie-Madeleine et à saint Remi.

« Pendant qu'a lieu cette procession des reliques autour des murs de la ville, le seigneur Pape avait convoqué les évêques au monastère pour la cérémonie de la dédicace. Il leur assigna les divers autels qu'ils avaient à consacrer; quant à l'archevêque de Reims, il fut chargé avec l'évêque de Lisieux de faire trois fois, selon que le prescrivait la Liturgie, le tour de l'Église avec les croix et les saintes reliques et de coopérer de cette manière à l'œuvre de la consécration. Le Pape resta dans l'Église avec les personnes nécessaires et s'occupa activement de consacrer le nouveau sanctuaire.

« Lorsque le moment fut arrivé où, selon les décrets des Pères, on doit introduire dans l'Église consacrée

Digitized by Google

les reliques des saints et les divers objets du culte, les chanoines qui, ainsi que nous l'avons raconté, avaient porté le corps de saint Remi autour de la ville, du château et du municipe adjacent, arrivèrent avec leur précieux fardeau aux portes du monastère; mais il y avait autour de ces mêmes portes tant de milliers de personnes, qu'il était impossible de faire arriver les restes du glorieux saint Remi jusqu'à l'Église qu'on venait de lui préparer. De plus, le Pape avait expressément défendu qu'on ouvrît les portes de peur que la multitude se précipitant dans l'intérieur de l'Église, lorsque entreraient les reliques du saint, il fût impossible de terminer la dédicace sans courir de graves dangers. Ceux qui étaient dehors durent donc chercher une autre issue pour faire entrer les reliques. Après avoir traversé la foule avec beaucoup de peine, ils parvinrent à faire passer la châsse par la fenêtre qui est au-dessus de l'oratoire de la Sainte-Trinité. Le seigneur Apostolique la reçut au chant des cantiques avec de grands sentiments de dévotion, mais il ne la fit pas placer immédiatement dans l'endroit qui lui était destiné; elle fut déposée provisoirement sur l'autel principal qu'il avait consacré en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, des martyrs saint Clément et saint Christophe, et du bienheureux saint Remi. Il agit de cette manière pour un motif

Digitized by Google

digne d'être rapporté, c'est-à-dire pour que la précieuse relique fût aperçue de tous, lors du synode qui allait se tenir; le Pape se disait que si dans cette assemblée quelqu'un venait à proférer des paroles légères ou en opposition avec les lois de l'Église, l'homme de Dieu, présent par l'exposition de ses reliques, ferait sentir à l'imposteur les effets de sa puissance. En effet, lorsque saint Remi vivait encore, il arriva que dans une réunion d'évêques un hérétique arien voulut, par une nuageuse argumentation dogmatique, obscurcir la clarté de la foi catholique. Mais, par une permission de Dieu, il perdit la voix au moment même où l'apôtre entrait dans le synode; quelque temps après, l'arien se reconnut coupable et demanda pardon. Saint Remi lui rendit la santé corporelle et la santé spirituelle. La suite de cet opuscule prouvera que le Pape Léon ne mit pas en vain son espérance dans les reliques de saint Remi.

« Après avoir ainsi déposé le corps du bienheureux Remi, les évêques, les abbés, les moines, les clercs prirent les places qui leur revenaient, et le Pape commença la messe solennelle de la dédicace. Après la lecture de l'Évangile, Léon IX monta en chaire et adressa une exhortation au peuple qui l'entourait, car un très-grand nombre de personnes (on se souvient que les portes du monastère étaient fermées) étaient parvenues à entrer dans l'Église en

Digitized by Google

passant par les fenêtres. Il prit pour thème de son discours la cérémonie même de la dédicace, puis il prescrivit que ce jour fût désormais célébré dans toute l'étendue de l'évêché de Reims. Enfin, il anathématisa tous ceux qui troubleraient le voyage des personnes venant prier dans cette Église au jour anniversaire de cette solennité. Il établit encore que tout prêtre ne pourrait plus comme auparavant célébrer le saint sacrifice de la messe sur l'autel qu'il avait consacré en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, des martyrs saint Clément et saint Christophe et du glorieux confesseur saint Remi. Mais, s'inspirant d'une coutume de l'Église romaine, il décida qu'il n'y aurait à célébrer à cet autel que sept prêtres choisis parmi les plus dignes de la congrégation. L'archevêque de Reims et l'abbé du couvent étaient également autorisés à y célébrer, et l'abbé pouvait même donner cette permission à un autre prêtre s'il y avait une raison sérieuse de le faire. Enfin, le clergé de Reims pouvait, deux fois par an, célébrer à ce même autel, le lundi de Pâques et la veille de l'Ascension, lors des processions qui, selon une antique coutume, se font ces deux jours. Pour que ces ordonnances ne tombassent pas en désuétude dans la suite des temps, le Pape prescrivit qu'elles fussent consignées dans des lettres qu'il scella de son propre sceau.

Digitized by Google

« Léon donna ensuite l'absolution au peuple qui, suivant la formule indiquée, avait fait la confession publique de ses péchés; et, lorsque les cérémonies furent terminées, il le renvoya après l'avoir muni de la bénédiction apostolique. Quant aux évêques, aux supérieurs de couvent et aux personnes entrées dans les saints ordres, le Pape leur prescrivit de revenir le lendemain dans le même lieu pour y tenir avec lui le synode prescrit.

« Le lendemain, qui était le 5 des nones d'octobre, vingt évêques, environ cinquante abbés et un très-grand nombre de clercs se réunirent dans la basilique de Saint-Remi. On était à peine entré dans l'Église que la vieille discussion entre les clercs des archevêchés de Reims et de Trèves éclata de nouveau. Les Rémois prétendaient que leur archevêque, étant primat des Gaules, devait avoir le droit de disposer les siéges dans le synode; ceux de Trèves soutenaient, au contraire, que cette dignité appartenait à leur archevêque et qu'il devait avoir dans le concile la première place après le pontife de l'Église romaine. Le seigneur Pape, craignant que, au lieu de se terminer, cette dispute ne s'envenimât et ne fût une cause de scandale, proposa de disposer les siéges des évêques en forme de couronne et de placer le sien au milieu, et décida que le placement, suivant cette forme, serait fait par l'arche-

Digitized by Google

vêque de Reims. Celui-ci convoqua ses archidiacres et les principaux de son clergé, et, se conformant à l'ordre qu'il avait reçu, disposa les siéges épiscopaux en forme de cercle et plaça au milieu les insignes du siége apostolique. Ces préparatifs terminés, le seigneur Pape, revêtu de ses habits sacerdotaux, comme s'il allait célébrer la messe, et ayant la mitre en tête, sortit de l'oratoire de la Sainte-Trinité avec la croix et le livre des Évangiles et précédé des ministres sacrés. Six autres clercs qui le précédaient également vinrent devant l'autel et chantèrent intégralement l'antiphone *Exaudi nos, Domine.* Ce chant terminé ainsi que le psaume et le *Gloria,* l'archevêque de Trèves dit la litanie. Lorsqu'il eut fini, le diacre avertit l'assemblée de prier Dieu, et puis le seigneur Apostolique ayant, au moment voulu, dit l'oraison, on lut l'Évangile *Dixit Simoni Petro Jesus : Si peccaverit in te frater tuus.* Tous s'assirent ensuite suivant l'ordre fixé par l'archevêque de Reims, le seigneur Pape au milieu du chœur, ainsi qu'il a été dit, la figure tournée vers le tombeau de saint Remi. Devant lui, un peu à droite, du côté du midi de la ville, était assis l'archevêque de Reims, et un peu à gauche l'archevêque de Trèves.

« Avec l'archevêque de Reims s'assirent Bérold, évêque de Soissons; Drogo, évêque de Térouanne; Frolland, évêque de Senlis; Adalbéro, évêque de

Digitized by Google

Metz. Au midi, prirent place Aylenard, archevêque de Lyon; Hugo, évêque de Langres; Josfrid, évêque de Coutances; Ivo, de Séez; Herbert, de Lisieux; Hugo, de Bayeux; Hugo, d'Avranches; Théodoric, de Verdun. Au nord, Hugo, archevêque de Besançon; Hugo, évêque de Nevers; Eusèbe, d'Angers; Pudicus, de Nantes; un évêque des Anglais; et Jean, de Porto. Derrière les évêques avaïent été disposés également, en forme de cercle, les siéges des abbés; les principaux d'entre eux étaient : Hérimar, abbé de Saint-Remi; le seigneur Hugo, abbé de Cluny; Sigfrid, abbé de Gorze; Folco, abbé de Corbie; Robert, de Pruim; Rainold, de Saint-Médard; Girvinus, de Saint-Richard; Gotfrid, de Verzi; Arnold, de Poutières; Rodolphe, de Mouzon; Oylard, de Châlons; Milo, de Moutier-en-Der; Norgodus, de Hautvilliers; Albert, de Saint-Théoderic; Étienne, de Saint-Urbain; Ulfricus, de Saint-Augustin de Cantorbéry; Alwinus, de Saint-Benoît, en Angleterre. Et puis les autres qui, ainsi que nous l'avons dit, étaient environ au nombre de cinquante.

« Lorsque tous eurent pris place en cet ordre, on recommanda de garder le silence, et alors, sur l'ordre du seigneur Pape, se leva Pierre, diacre de la sainte Église romaine, pour faire connaître les matières sur lesquelles devaient porter les travaux

Digitized by Google

du synode. Il annonça qu'on s'occuperait de divers abus qui, au mépris des Canons, s'étaient introduits dans les Gaules, touchant la simonie, le ministère ecclésiastique, les autels dont les laïques s'étaient emparés, les coutumes condamnables que ces mêmes laïques toléraient sous les portiques des Églises, les mariages incestueux, l'abandon des épouses légitimes par leurs maris qui contractaient ensuite des unions adultères; les moines et les clercs, qui abandonnaient leur vœu et leur habit; les clercs, qui faisaient la guerre; les vols, les injustices commises à l'égard des pauvres; la sodomie, et enfin quelques hérésies, qui avaient fait des ravages dans le pays. Il recommanda ensuite à tous les assistants de réfléchir sur ces divers points, et d'indiquer au seigneur Pape, lorsque le moment serait venu, le meilleur moyen de séparer de la divine semence cette zizanie qui l'empêchait de croître. Adressant alors la parole aux évêques, il leur ordonna, sous peine d'être excommuniés par le seigneur Apostolique, de déclarer publiquement s'ils avaient reçu les saints ordres d'une façon simoniaque, ou s'ils les avaient eux-mêmes conférés à prix d'argent.

« L'archevêque de Trèves se leva le premier pour répondre au diacre, et déclara qu'il n'avait rien promis ni rien donné pour arriver à l'épiscopat, et qu'il n'avait vendu à personne les saints ordres; les

Digitized by Google

archevêques de Lyon et de Besançon se levèrent ensuite et firent des réponses analogues. Le diacre se tourna alors vers l'archevêque de Reims et le pria de répondre pour son compte; celui-ci demanda un délai jusqu'au lendemain, disant qu'il voulait avoir un entretien particulier avec le seigneur Apostolique. On le lui accorda; les autres évêques se levèrent chacun à leur tour et déclarèrent n'avoir rien à se reprocher, à l'exception toutefois des quatre évêques de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes. On remit au lendemain le soin de discuter leur cas, et le diacre, passant aux abbés, leur demanda si eux aussi n'avaient pas pénétré dans la bergerie du Seigneur par une autre entrée que par la porte. Hérimar, abbé de Saint-Remi, fut le premier à répondre; il affirma que sa conscience ne lui reprochait rien. Le seigneur Hugo, abbé de Cluny, s'étant levé ensuite, dit : « Dieu m'est témoin que je « n'ai rien donné et que je n'ai rien promis pour ob- « tenir la charge d'abbé. Si la chair a pu être tentée « de faire un marché de ce genre, l'esprit et la raison « n'y ont pas consenti [1]. »

[1] Dans sa *Vie du pape Léon IX*, Bruno, évêque de Segni, a mentionné cette réponse de Hugo de Cluny au synode de Reims, et il ajoute : « Quæ responsio tam grata, tamque laudabilis omnibus fuit, ut statim præ nimio gaudio in corde omnium scriberetur, seque vicissim, quid responderit, interrogabant, ut eadem ipsa verba tenere valuissent. » (Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, pars 2, p. 349.) — L'un des his-

Digitized by Google

« Après Hugo, d'autres abbés protestèrent également de leur innocence; mais il y en eut qui ne répondirent rien, aimant mieux cacher leur faute que de la confesser. L'évêque de Langres se leva alors pour porter de nombreuses plaintes contre l'abbé de Poutières dans son diocèse; il déclara que cet abbé, qui vivait dans une luxure abjecte, s'était rendu coupable de plusieurs crimes; il avait refusé de payer

toriens de Hugo de Cluny, Rainald, mentionne également sa réponse à Reims et ajoute un détail important : « Quodam tempore Romanæ sedis pontifex, Leo nonus, ob hæreses Simoniacorum et Nicolaitarum a Galliis exstirpandas, Remis synodum celebrabat et introitus singulorum Patrum discutiebat. Qui dum singillatim de suis electionibus respondèrent, vir Dei de conscientia tale fertur dedisse responsum : « Caro « quidem consensit, sed spiritus repugnavit. » In quo verbo apud omnes tantæ admirationi et gratiæ habitus est ut inter tot eloquentissimos viros, inter tot seniores ipse adhuc adolescens ut sermonem ad totam faceret synodum eligeretur. » (*Vita Hugonis auctore Raynaldo*, Migne, t. CLIX, col. 903.) Raynald affirme donc que Léon IX est venu dans les Gaules pour lutter non-seulement contre la simonie, mais aussi contre le mariage des prêtres (Nicolaitarum), et en second lieu il rapporte que Hugo de Cluny prononça un discours au synode de Reims. Ce discours n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hildebert, évêque du Mans, et autre historiographe de Hugo, confirme les deux assertions de Raynald sur la lutte du Pape contre le mariage des prêtres et sur le discours de Hugo au concile de Reims. Comme Anselme de Reims se tait sur ces deux points, il faut en conclure que son récit renferme de notables lacunes. Voici le texte de Hildebert : « Erat autem illi tanta in exhortatione gratia, ut ad exspectationem sermonis illius illustrium suspenderentur animi personarum; unde et jussu papæ sanctam et plenam habuit gratiæ orationem, qua et Simoniaci de male comparatis expulsi sunt dignitatibus, et de sacrario Domini fornicatores inhibiti sacerdotes. » (*Vita Hugonis ab Hildeberto Cenomanensi episcopo.* Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 866.)

Digitized by Google

le cens annuel dû au bienheureux Pierre et à son vicaire le pontife de l'Église romaine de qui dépendait cette abbaye. Il avait été excommunié pour ce motif, ce qui ne l'avait pas empêché de continuer à dire la messe, et il était venu au synode nonobstant cette même excommunication. L'abbé, n'ayant pu se défendre des accusations portées contre lui, fut déposé. Cela fait, on ordonna, sous peine d'anathème de la part de l'autorité apostolique, que si quelqu'un des assistants s'était permis de regarder comme primat de l'Église universelle un personnage autre que le pontife de l'Église romaine, il le fît connaître par une confession publique. Tous gardèrent le silence; aussi on lut les déclarations faites autrefois sur ce point par les Pères orthodoxes; elles portaient que le seul évêque de l'Église romaine était primat de l'Église universelle et le seul apostolique [1]. Enfin, le seigneur Pape défendit sous peine d'excommunication que personne ne se retirât avant la fin du troisième jour de la célébration du concile; puis, comme la nuit approchait, il leva la séance.

« Le lendemain les évêques, les abbés et les clercs se réunirent de nouveau dans la basilique de Saint-

[1] On verra un peu plus loin que cet incident a été causé par l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui prétendait au titre d'« Apostolique ».

Digitized by Google

Remi; mais quant au Pape, il se retira avec quelques-uns d'entre eux dans l'oratoire de la Sainte-Trinité. L'archevêque de Reims s'y entretint quelque temps en particulier avec le Pape, puis on délibéra assez longtemps sur les moyens de relever la discipline ecclésiastique. L'Apostolique vint ensuite dans la basilique et chanta l'antiphone, et, après que la litanie eut été dite par l'archevêque de Trèves, le diacre lut l'Évangile *Omnis arbor bona.*

« Lorsque tous eurent pris place, le chancelier ordonna à l'archevêque de Reims de s'expliquer maintenant à l'endroit de la simonie, puisque le délai qu'il avait demandé la veille était écoulé; il l'avertit, en outre, qu'il aurait à rendre compte de différents méfaits, qui lui étaient reprochés par l'opinion publique. L'archevêque, s'étant levé, demanda qu'on lui permît de délibérer. On le lui accorda. Aussitôt il prit avec lui les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, et tint avec eux une séance particulière. Lorsqu'il fut revenu dans la basilique, le Pape l'autorisa à faire plaider sa cause par l'évêque de Senlis. Celui-ci déclara aussitôt que l'archevêque n'était pas coupable de simonie. Le Pape ordonna alors à l'archevêque de corroborer sous la foi du serment ce que l'évêque de Senlis venait d'affirmer; il voulut, en outre, qu'on lût le passage où l'on racontait que

Digitized by Google

le bienheureux Pape Grégoire avait obligé Maxime, évêque de Salonite, à se purger également par serment d'une accusation de simonie. L'archevêque de Reims demanda un nouveau délai, promettant de faire, si on le lui accordait, tout ce qui serait nécessaire pour établir son innocence. Sa demande fut exaucée, et il fut décidé qu'il viendrait au concile qui devait se tenir à Rome vers la mi-avril. Quant aux autres accusations portées contre le même archevêque, comme il n'y avait aucun accusateur qui pût se présenter légalement en cette qualité, il fut décidé qu'on ne les discuterait pas dans le présent synode.

« Le seigneur Pape se plaignit ensuite de ce que l'abbaye de Moutier-en-Der eût été enlevée à l'évêché de Toul, et il fut prouvé, par la lecture de priviléges apportés par le Pape, que cette abbaye devait appartenir à cette Église. L'archevêque de Reims prétendit de son côté que l'abbaye était du ressort de son Église, et s'offrit à le prouver par des priviléges plus anciens que ceux du Pape. Comme on n'avait pas sous la main les pièces dont parlait l'archevêque, le Pape ordonna qu'on les cherchât dans les archives de l'Église de Reims, et qu'on les produisît le lendemain.

« Les clercs de l'Église de Tours se plaignirent alors, par l'entremise de l'archevêque de Lyon, de

Digitized by Google

l'évêque de Dol en Bretagne, qui, avec sept suffragants, s'était séparé de l'archevêché de Tours et s'arrogeait le titre d'archevêque. L'évêque de Dol fut aussitôt, en vertu de l'autorité apostolique, mandé à comparaître pour s'expliquer par-devant le concile qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, devait se tenir à Rome à la mi-avril.

« Le diacre de l'Église romaine porta ensuite de graves accusations contre l'évêque de Langres, lui reprochant d'être arrivé à l'épiscopat par la simonie, d'avoir vendu les saints ordres, d'avoir fait la guerrre, d'avoir commis des homicides, de s'être arrogé des droits matrimoniaux sur des personnes mariées, d'avoir été tyran vis-à-vis de ses propres clercs, enfin de s'être rendu coupable de sodomie. Plusieurs personnes présentes au concile attestaient la vérité de ces accusations : ainsi un clerc racontait que lorsqu'il était encore laïque, l'évêque lui avait enlevé de force sa femme, et, après avoir commis un adultère avec elle, il en avait fait une religieuse. Un prêtre prétendit, en outre, que l'évêque de Langres l'avait fait saisir et l'avait livré à ses complices, qui lui avaient fait souffrir d'épouvantables tourments, jusqu'à enfoncer des clous très-pointus dans ses « *genitalia* ». Il l'avait forcé de cette manière à lui donner dix livres deniers.

« L'évêque, ayant entendu ce réquisitoire, demanda

Digitized by Google

à délibérer; on le lui accorda, et, prenant aussitôt à part les archevêques de Besançon et de Lyon, il les instruisit de son affaire et leur demanda de lui servir de caution. Mais celui qui, souillé de tant de crimes, voyait cependant une paille dans l'œil de son voisin sans comprendre qu'il y avait une poutre dans ses propres yeux, c'est-à-dire celui qui la veille avait fait condamner ce frère coupable[1], ne put à son tour démontrer sa prétendue innocence, et Dieu, ne voulant même pas que le défenseur qu'il s'était choisi parlât en faveur d'un coupable, enleva subitement à ce défenseur l'usage de la voix.

« En effet, comme l'évêque de Besançon commençait à parler pour défendre l'accusé et développait les raisons qui pouvaient lui être favorables, il fut subitement et par la permission de Dieu dans l'impossibilité de continuer. C'était certainement l'illustre saint Remi qui avait été l'auteur de ce prodige; le Pape avait eu raison de placer ses reliques en face du synode; pour récompenser cet acte de foi, le saint avait renouvelé le miracle qu'il avait opéré de son vivant à l'égard d'un arien. De même qu'il avait condamné au silence cet hérétique, qui voulait répandre ses blasphèmes contre la foi catho-

[1] L'abbé de Poutières, que l'évêque de Langres avait fait déposer la veille.

Digitized by Google

lique, et l'avait amené par là à la vraie foi, de même, dans le cas présent, il avait privé de la parole un fidèle pour l'empêcher de défendre un scélérat. C'était dans les deux miracles une grande manifestation de la puissance du saint. Dans le premier, cette puissance s'était affirmée quoique l'âme du saint fût encore emprisonnée dans son enveloppe corporelle; dans le second, ce qui venait de se passer en face des restes de ce même corps faisait voir à quel degré de gloire était parvenue l'âme de saint Remi.

« L'archevêque de Besançon, ne pouvant, à la suite de ce miracle, continuer à défendre l'accusé, fit signe à l'archevêque de Lyon de le remplacer. Celui-ci se leva et déclara que l'évêque de Langres avouait avoir vendu les saints ordres et avoir enlevé à ce prêtre la somme dont il avait parlé; mais il niait lui avoir fait subir quelque mauvais traitement. Quant aux autres accusations portées contre lui, il protestait de sa complète innocence. Le Pape, voyant qu'on ne pourrait terminer cette affaire le même jour parce que la nuit approchait, se contenta de faire lire ce que les canons avaient décrété contre ceux qui vendaient les saints ordres. On obéit au Pape en lisant le second canon du concile de Chalcédoine; cela fait, le Pape leva la séance jusqu'au lendemain. Le lendemain matin, les évêques, les abbés et les

Digitized by Google

autres clercs se réunirent de nouveau dans la basilique. Lorsque le Pape s'avança dans l'assemblée, on ne chanta pas comme la veille et l'avant-veille l'antiphone *Exaudi nos, Domine;* on le remplaça par l'hymne *Veni, Creator spiritus,* que le clergé chanta avec beaucoup d'ensemble. L'hymne terminée avec l'antiphone de saint Remi, la litanie fut dite par l'archevêque de Besançon, et le seigneur Apostolique dit la collecte *de Spiritu sancto,* et lut alors l'Évangile *Ego sum pastor bonus.* Tous s'étant placés dans l'ordre habituel, le même diacre de l'Église romaine prit la parole pour dire que le synode devait reprendre la question interrompue la veille par la levée de la séance, c'est-à-dire l'affaire de l'évêque de Langres. L'évêque fut appelé, mais on constata qu'il n'était pas venu au synode; le diacre l'appela par trois fois de la part de Dieu et de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont le vicaire était présent. On envoya alors les évêques de Senlis et d'Angers à la maison où l'évêque de Langres était descendu, pour l'amener au concile dans le cas où il serait encore chez lui. Pendant que les deux évêques accomplissaient promptement cet ordre, le diacre s'adressa à ceux qui n'avaient pas encore donné une réponse catégorique à l'endroit de la simonie. L'évêque de Nevers avoua que ses parents avaient dépensé beaucoup d'argent pour le

Digitized by Google

faire arriver à l'épiscopat, mais ils l'avaient fait à son insu. Devenu évêque, il avait, avouait-il, agi parfois en opposition avec les canons ecclésiastiques. Aussi, craignait-il la vengeance de Dieu. Pour ce motif, si le seigneur Pape et le synode le trouvaient bon, il était prêt à résigner sa charge plutôt que de perdre son âme en restant évêque. En disant cela, il vint déposer sa crosse aux pieds du Pape. Celui-ci, touché par ces nobles sentiments, se contenta, du consentement du synode, de faire déclarer à l'évêque, sous la foi du serment, qu'il n'avait pas eu connaissance de l'argent donné pour le faire parvenir à l'épiscopat : il le réintégra ensuite dans la charge épiscopale en lui donnant une autre crosse.

« On avait apporté à cette séance le privilége de l'Église de Reims touchant l'abbaye de Moutier-en-Der. La lecture de ce document prouva que l'archevêque de Reims était dans son droit.

« Les évêques qu'on avait envoyés chercher l'évêque de Langres revinrent alors et rapportèrent que l'évêque, redoutant un débat public sur ses crimes, avait pris la fuite. Sur l'ordre du Pape, on lut immédiatement les sentences portées par les Pères orthodoxes pour un cas de cette nature; aussi l'évêque fut-il excommunié par le jugement de tout le concile. L'archevêque de Besançon prit la parole sur ces entrefaites et raconta comment le bienheureux

Digitized by Google

Remi l'avait réduit au silence pendant qu'il s'efforçait de disculper le coupable; il demanda pardon à l'assemblée d'avoir caché le miracle jusqu'à ce moment. Le seigneur Pape versa des larmes de joie en entendant cette déclaration, et dit avec une grande dévotion : « Le bienheureux Remi vit encore. » Tous se levèrent alors sur son ordre et l'accompagnèrent jusqu'au tombeau du saint, où, après s'être prosternés, ils chantèrent intégralement l'antiphone de saint Remi. L'évêque de Coutances déclara à son tour qu'un de ses frères avait acheté pour lui l'épiscopat, mais qu'il l'avait ignoré. Lorsqu'il avait eu connaissance, de ce fait il avait voulu s'enfuir pour ne pas être ordonné d'une manière anticanonique; mais ce même frère l'avait saisi de force et l'avait fait ordonner évêque malgré lui. On lui prescrivit de prêter serment pour attester la vérité de ce qu'il disait, et, comme il le fit sans hésiter, on déclara qu'il ne s'était pas rendu coupable de simonie. L'évêque de Nantes avoua ensuite que son père avait été évêque de la même ville, qu'il avait été investi de l'épiscopat lorsque son père vivait encore, enfin qu'il avait distribué beaucoup d'argent lorsque son père était mort. Le synode, prenant acte de ces aveux, déclara qu'on devait enlever à l'évêque de Nantes son anneau et sa crosse; il fut déposé de l'épiscopat; grâce à l'entremise des autres

Digitized by Google

évêques, on lui conserva néanmoins la prêtrise.

« Lorsque ces diverses questions eurent été résolues de la manière qui vient d'être indiquée, le seigneur Pape prescrivit aux archevêques présents au concile de dénoncer à l'assemblée ceux de leurs suffragants qu'ils sauraient coupables de simonie. Ils répondirent qu'ils n'en connaissaient aucun dans ce cas, et l'on s'occupa alors des évêques qui, ayant été invités au synode, n'avaient pas voulu s'y rendre et ne s'étaient pas excusés par écrit. Le Pape ordonna de lire les ordonnances portées par les Pères contre de pareils délinquants, et ils furent excommuniés. On excommunia également ceux qui, redoutant l'arrivée du Pape, avaient suivi le roi dans son expédition, notamment l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens; l'abbé de saint Médard fut excommunié pour avoir quitté le concile sans permission. Enfin, on lança aussi une sentence d'excommunication contre l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, parce qu'il s'arrogeait le titre d'« *Apostolique* ».

« Cela fait, à la demande de ceux qui avaient à cœur les progrès de la religion, le Pape remit en vigueur plusieurs décrets des saints Pères qui étaient tombés en désuétude; il défendit, sous peine d'anathème, la continuation de divers abus qui s'étaient introduits dans l'Église gallicane. Ainsi :

Digitized by Google

CANONS.

I.

« Que nul n'arrive aux charges ecclésiastiques sans l'élection du clergé et du peuple.

II.

« Que nul ne vende ou n'achète les saints ordres, ou les charges ecclésiastiques, ou les autels [1]. Si un clerc a fait un marché de ce genre, il doit le rompre et demander à l'évêque de lui imposer la pénitence qu'il a méritée.

III.

« Qu'aucun laïque ne possède de charge ecclésiastique ou d'autel, qu'un pareil abus ne soit jamais toléré par les évêques.

IV.

« Que nul, à l'exception de l'évêque ou de son ministre, ne prélève de redevances à la porte des Églises.

V.

« On ne doit pas exiger de redevances pour les

[1] Le texte porte : « Ne quis sacros ordines aut ministeria ecclesiastica, vel altaria emeret aut venderet. » Par « altaria » on entendait les revenus d'une Église, d'un bénéfice ecclésiastique, de même que nous disons en français : « vivre de l'autel. »

Digitized by Google

enterrements, le baptême, l'eucharistie et la visite des malades.

VI.

« Aucun clerc ne doit porter les armes ou servir à la guerre.

VII.

« Aucun clerc ou laïque ne doit pratiquer l'usure.

VIII.

« Un moine ou un clerc ne doit jamais apostasier (quitter son état).

IX.

« Nul ne doit causer quelque dommage à un clerc dans les ordres sacrés et qui voyage.

X.

« On ne doit ni voler les pauvres ni leur faire quelque tort.

XI.

« Nul ne doit contracter un mariage incestueux.

XII.

« Nul ne doit abandonner son épouse légitime pour en épouser une autre [1].

[1] Il ne faut pas se méprendre sur le caractère de ces *Capitula*. — Comme le prouve la note de la page 215, Anselme n'a composé son livre

Digitized by Google

« Comme il avait surgi de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le Pape les excommunia ainsi que ceux qui accepteraient quelque présent ou quelque service de la part de ces hérétiques.

« Il condamna de la même manière les sodomites.

« Il excommunia aussi les comtes Engelrai et Eustache, pour s'être rendus coupables d'inceste; Hugo de Braine, pour avoir quitté sa femme légitime et en avoir épousé une autre. Il défendit à Baudouin, comte de Flandre, de donner sa fille en mariage à Guillaume de Normandie, et à Guillaume de l'accepter [1]. Il manda à comparaître le

que six ans au moins après le synode de Reims; il n'écrit donc que de mémoire, et sa relation ne saurait avoir la valeur d'un procès-verbal officiel. Ces *Capitula* en particulier n'ont pas la forme ordinaire des canons; ils sont probablement de la rédaction d'Anselme. Mabillon s'étonnait de ne pas y lire de prescription explicite contre l'incontinence des clercs, et il pensait que cette prescription était contenue dans le *Capitulum XI* contre les mariages incestueux; mais ne serait-il pas plus juste de la voir dans le *Capitulum VIII* qui défend aux moines et aux clercs d'apostasier, c'est-à-dire de rentrer dans la vie laïque, de se marier?

[1] Baudouin, comte de Flandre, était, comme nous l'avons vu, allié de Gottfried de Lorraine dans la guerre de celui-ci contre l'empereur Henri III; et, d'un autre côté, Guillaume de Normandie n'était guère mieux avec son suzerain le roi de France. L'union de ces deux puissants vassaux pouvait donc devenir une redoutable coalition contre l'empereur ou contre le roi de France. Je crois que Léon IX s'est surtout préoccupé des intérêts de l'empire lorsqu'il a porté cette défense; sa situation vis-à-vis du roi de France n'était pas telle qu'il eût à sauvegarder les intérêts de ce dernier. Du reste, le mariage eut lieu nonobstant la défense pontificale.

Digitized by Google

comte Tetbald pour avoir abandonné sa femme. Il manda également à comparaître par-devant le futur synode de Mayence Gozfrid d'Angers, pour s'entendre excommunier, si, à cette époque, il n'avait rendu la liberté à Gervais, évêque du Mans, qu'il retenait captif. Plus tard, Guido, archevêque de Reims, étant mort, ce même Gervais fut nommé à l'archevêché de Reims par Henri, roi des Francs [1].

« Le Pape excommunia aussi ceux qui avaient fait du tort aux clercs de Compiègne, et qui les avaient mis dans la nécessité de transporter à Reims le corps du saint martyr Corneille. La même peine était décrétée contre ceux qui causeraient quelques dommages à ces clercs lors de leur retour du synode.

« Après avoir fait lire dans l'assemblée le privilége qu'il avait fait faire en l'honneur de saint Remi, le Pape en approuva la teneur et ordonna qu'il fût observé à tout jamais, puis, après avoir donné la bénédiction apostolique, il déclara le synode terminé.

« Tel fut l'ordre de la quatrième translation des reliques du bienheureux Remi et de la dédicace de

[1] Gervais de Château-du-Loir gouverna l'Église de Reims du 15 octobre 1055 au 4 juillet 1067. — Anselme n'a donc écrit son opuscule que quelques années après les faits qu'il rapporte. Rien de surprenant par conséquent s'il renferme des lacunes et s'il n'a pas la valeur d'un procès-verbal officiel.

Digitized by Google

son Église par le pieux pontife de l'Église romaine; ces cérémonies se terminèrent le 6 des nones d'octobre en l'an mil quarante-neuf de la très-heureuse incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ; les trois jours suivants furent consacrés, ainsi qu'il a été dit, à la célébration du synode. Le lendemain du jour où l'assemblée synodade avait terminé ses travaux, le Pape vint au chapitre des frères et leur dit que son intention était de repartir. Il les entretint avec un grand charme de divers sujets spirituels, se recommanda à leurs prières et leur promit en retour de ne pas les oublier dans les siennes; les frères se jetèrent ensuite à genoux, confessèrent publiquement leurs fautes, et le Pape leur donna l'absolution; il les embrassa les uns après les autres et leur donna sa bénédiction apostolique.

« Il sortit ensuite, et, ayant convoqué les évêques, les abbés et tous les membres de l'ordre ecclésiastique qui ne s'étaient pas encore retirés, il vint avec eux dans l'Église, où il fit célébrer une messe solennelle. A l'issue du saint sacrifice, Léon se dirigea vers les reliques du saint, qui, ainsi que nous l'avons raconté, avaient été placées, pour la durée du synode, sur l'autel du bienheureux Christophe, et, après avoir prié, il plaça avec beaucoup de respect ce précieux fardeau sur ses épaules et le porta, aux chants des cantiques, dans l'endroit qui avait été

Digitized by Google

préparé pour le recevoir. Là, ce furent encore de nouvelles prières et des larmes abondantes, jusqu'à ce qu'arriva le moment de partir; les frères et une foule nombreuse l'accompagnèrent jusqu'à l'entrée du monastère, où il prit congé de tout le monde et se mit en route.

« Comme récompense de son labeur et de sa piété, Léon eut, à partir de ce moment, une dévotion particulière au glorieux apôtre saint Remi; c'est ce qu'il déclare lui-même dans l'encyclique qu'il écrivit aux évêques de France et que nous donnerons plus loin.

« A cette première grâce, saint Remi en ajouta une seconde : ce fut de punir ceux qui avaient fait de l'opposition au Pape et qui l'avaient empêché de venir dans les Gaules. Pour ne pas mentionner tous ceux qui avaient organisé cette opposition, ils étaient très-nombreux, je me bornerai à parler ici de Gibuin, évêque de Laon, et de Hugo du château de Braine, qui furent les principaux chefs de la cabale et qui moururent d'une mort honteuse. Le premier, très-anxieux d'éviter la présence du Pape, que la plus grande partie de son clergé désirait ardemment, avait donné au roi ces perfides conseils; aussi, par un juste jugement de Dieu, est-il mort banni et abandonné, loin de son évêché, sans avoir été réconcilié par le viatique du corps du Seigneur, et sans

Digitized by Google

que son clergé lui rendît les consolantes visites de la dernière heure. L'autre s'était vanté, d'une bouche sacrilége, qu'il couperait la tête du ministre du Christ; aussi cette même bouche fut-elle frappée par le fer de l'ennemi.

« Il nous a semblé bon de faire connaître à la postérité un autre miracle opéré par ce saint pontife, à cause de la grande dévotion qu'il avait pour notre patron. Deux ans après les faits que nous venons de raconter, comme le Pape se trouvait à Rome, il arriva que, par la négligence d'un échanson, on cassa le vase qui, ainsi que nous l'avons dit au début de cet opuscule, avait été donné au pontife par l'abbé Hérimar. Cet accident causa au Pape beaucoup de chagrin; car, quoiqu'il eût bien d'autres vases d'un plus grand prix, il affectionnait celui-là d'une manière particulière, parce qu'il lui avait été donné au commencement de son apostolat de la part de saint Remi; aussi s'en servait-il plus volontiers que des autres.

« Comme il s'entretenait de ce désagrément avec des personnes de piété qui se trouvaient avec lui, et comme, tout en gardant cet air de sérénité qui lui était habituel, il commandait qu'on fît venir un orfévre capable de réparer le dommage, quelques-unes des personnes qui étaient là lui dirent, d'un air moitié sérieux, moitié enjoué, que, puisque le

Digitized by Google

saint pour lequel il avait tant de dévotion jouissait d'un tel crédit auprès de Dieu, il devrait bien remettre le vase dans son état primitif. Le pontife répondit sur le même ton qu'il ne doutait pas que la chose ne fût possible, et, après avoir longuement fait l'éloge des mérites du saint, il ordonna qu'on lui apportât le vase brisé. Lorsqu'on lui eut obéi, il replaça à l'endroit voulu le morceau détaché, et prescrivit qu'on mît le tout en lieu sûr, comme si l'on devait le présenter le lendemain à l'orfévre; mais auparavant le Pape avait fait sur le vase le signe de la croix. Le lendemain, lorsqu'on voulut faire réparer le vase, on le trouva tel qu'il était avant d'être brisé et sans que la moindre soudure indiquât une cassure quelconque.

« Le vénérable Pape, voyant ce qui s'était passé, en rendit grâces à la toute-puissance de Dieu, et attribua ce miracle au mérite de saint Remi, par l'intercession duquel il avait obtenu qu'il fût opéré. Pour que la véracité de ce dernier fait ne puisse être mise en doute et ne compromette l'autorité de cet écrit, nous déclarons tenir de trois personnes le récit de ce miracle : c'est-à-dire de Hugo, évêque de Nevers; d'un autre Hugo, diacre de l'Église de Reims, et d'un certain Benoît, chapelain de Aylenard, autrefois archevêque de Lyon. Les deux premiers avaient assisté à Rome au concile annuel que le

Digitized by Google

Pape tenait selon sa coutume quinze jours après le dimanche de Pâques, et ils avaient appris ce fait de ceux qui en avaient été les témoins oculaires. Quant au troisième, il avait été présent avec son archevêque, et c'est à nous-même qu'il a raconté ce qu'il avait vu [1].

« Enfin, le vénérable Pape, désirant honorer notre apôtre et lui donner de nouvelles marques de sa dévotion, et en même temps couvrir de son autorité le monastère de Saint-Remi, envoya à tous les fils de la sainte Église en France une lettre renfermant l'éloge du saint, et prescrivant de célébrer avec beaucoup d'honneur sa fête, qui tombait aux calendes d'octobre.

« En outre, il ordonna de rédiger en forme de *Capitula,* et d'observer au même titre que les canons orthodoxes, plusieurs décisions concernant les clercs et prises dans le synode tenu dans la basilique de Saint-Remi. Voici le texte même de la lettre du Pape; cet opuscule ne serait pas complet si nous ne le donnions pas.

[1] Presque tous les historiens de Léon IX ont parlé de ce miracle, ainsi Wibert, II, 6, dans Watterich, I, p. 157, qui dit le tenir de Hugo, archevêque de Besançon, lequel avait « devoto furto » enlevé et gardé ce vase. Bruno, évêque de Signia, et Didier du Mont-Cassin (depuis Victor III) mentionnent également ce fait, et Didier allègue l'autorité de Grégoire VII lui-même pour prouver la vérité de ce qu'il raconte.

Digitized by Google

Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères et aux fils catholiques de tout le royaume des Francs, salut et bénédiction apostolique.

Votre Charité sait sans doute qu'après notre sacre, par lequel la bienveillance divine a voulu établir notre humilité à la tête de l'Église romaine, nous avons visité la Germanie et les Gaules. A Reims, nous avons, avec de grands sentiments de vénération, consacré l'église du bienheureux Remi. Cette consécration, que nous désirions faire depuis longtemps, a eu lieu, par la permission de Dieu et grâce aux mérites du saint, d'une manière très-solennelle. A l'issue de cette cérémonie, nous avons tenu dans cette même église un synode, et, avec le conseil de nos frères dans l'épiscopat, de même qu'avec l'assentiment et l'approbation du clergé et du peuple qui étaient venus par foules innombrables à cette consécration, nous avons pris plusieurs mesures utiles à la religion chrétienne ; nous avons ordonné de placer au nombre des canons ces décisions rédigées en forme de *Capitula*, et nous avons eu soin de les faire confirmer ensuite dans tous les synodes que nous avons tenus. Nous savons en outre que notre devoir est de vénérer et de faire honorer, autant que nous le pourrons, le bienheureux Remi, prédicateur et apôtre de la nation des Francs, lequel a été ensuite glorifié par Dieu dans le ciel; notre amour pour ce saint remplit d'autant plus notre cœur, que nous avons, de nos propres mains, porté le corps de ce très-saint homme au lieu qui lui avait été préparé et qui était merveilleusement orné. Aussi engageons-nous Notre Charité à célébrer avec un soin particulier la fête de ce saint qui tombe le jour des calendes d'octobre; faites-le à cause de votre amour pour nous et surtout du respect que vous devez à votre père. En effet, s'il n'est pas l'apôtre des autres, il est le vôtre; vous êtes ses prémices

Digitized by Google

dans le Seigneur. Rendez donc à votre père et à votre apôtre des honneurs tels que, suivant la promesse de Dieu, vous puissiez vivre longtemps sur la terre, et que, grâce à l'intercession de ce même père, vous méritiez ensuite la félicité de l'éternelle béatitude.

Adieu[1].

De Reims, le Pape Léon IX se rendit à Verdun, où son cœur fut vivement touché à la vue des ruines que le terrible incendie allumé par le duc de Lorraine Gottfried avait accumulées dans cette malheureuse ville[2]. Il accepta d'y consacrer l'église Sainte-Madeleine, et, quelques jours après, il promulgua à Mayence une bulle confirmant les droits de cette Église et destinée à suppléer aux chartes

[1] Sans parler des éditions plus anciennes, on trouvera l'opuscule du moine Anselme reproduit intégralement dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 1411-1440, à l'exception de la lettre encyclique de Léon IX à la nation française qui se trouve dans le t. CXLIII, col. 616 sq. de la *Patrol. lat.* — WATTERICH a inséré t. I, *Vitæ Pontif.*, p. 113-127, une partie de cet opuscule; il est fâcheux qu'il ait laissé de côté ce qui a trait au synode de Reims: c'est en réalité le morceau le plus important. J'ai reproduit dans ma traduction tout le travail d'Anselme, à l'exception d'un fragment sur la construction de la basilique de Saint-Remi, par l'abbé Airard, prédécesseur d'Hérimar.

[2] « Redeuntibus igitur nobis a Remense synodo, contigit Virduni hospitari et non lætari, sed potius lacrymari. Respeximus enim crudele urbis excidium, quale nullus possit non dolere hominum. Etenim tyrannorum ingressa civitatem sævitia, totam diruit per dira incendia, qui ignis nec ipsi ecclesiæ sanctæ Mariæ pepercit, sed passim et ubique dominans conflagravit. » (Bulle de saint Léon IX en faveur des chanoines de l'église de Sainte-Marie. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 628 sqq.)

Digitized by Google

anciennes, qui établissaient ces droits, mais qui avaient été brûlées [1]. Léon accorda, dans le même but, une autre bulle aux chanoines de la cathédrale de Verdun [2]. Ayant ensuite gagné Metz, il y consacra, à la prière de l'abbé Guarin, l'église de Saint-Arnoulf, et, sur la demande de Siegfried, abbé de Gorze, il mit en musique les répons des nocturnes pour la fête du bienheureux martyr Gorgonius, dont le corps avait été apporté de Rome à Metz par saint Chrodegang, évêque de Metz, et fondateur du couvent de Gorze [3]. Le mois d'octobre n'était pas terminé, que Léon était déjà rendu à Mayence pour y tenir, avec le concours de l'empereur, un concile analogue à celui qu'il venait de tenir à Reims.

Nous n'avons pas la bonne fortune de posséder sur le concile de Mayence une relation aussi complète et aussi instructive que celle du moine Anselme sur le concile de Reims. Néanmoins, le Père Theiner

[1] Voyez cette bulle dans MIGNE, *Patrol. lat*, t. CXLIII, col. 630 sq.

[2] C'est la bulle dont nous avons extrait un passage sur l'incendie de Verdun. (MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 628 sqq.)

[3] « Inde per urbem Mediomatricorum remeans petitu venerabilis abbatis Guarini consecravit ibidem sancti pontificis Arnulfi basilicam, ibique exoratus a domino Sigifrido Gorziensi abbate, composuit in veneratione gloriosi martyris Gorgoni nocturnalium responsorium dulcisonam melodiam. » (WIBERT, liv. V, dans WATTERICH, t. I, p. 156.)

Digitized by Google

a découvert et publié, en 1836 [1], une importante bulle de Léon IX, laquelle renferme de précieux renseignements sur l'assemblée de Mayence. Voici cette bulle :

« *Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fils de la sainte Église tant présents que futurs.*

« Nous rendons grâce à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, sans se laisser arrêter par notre médiocrité et par notre complète absence de mérites, nous a fait asseoir sur le siége de la puissance apostolique et nous a accordé de retrancher par des décrets synodaux divers abus qui étaient une tache et même un danger pour le corps de la sainte chrétienté dont il est la tête. Par la présente ordonnance, nous voulons faire connaître une partie de ce que nous avons fait dans le synode de Mayence auquel ont assisté avec nous Sa très-prudente Majesté notre fils Henri II [2], empereur des Romains, un grand nombre de frères dans l'épiscopat, beaucoup de saints abbés et une multitude de clercs et de pieux laïques. L'assemblée, après avoir condamné la simonie et complétement extirpé cette hérésie [3], s'occupait des divins offices et des ordres sacrés, lorsque se présenta un certain Bertald, qui prétendit être le véritable archevêque de Besançon, et qui se plaignit de ce

[1] *Disquisitiones criticæ in præcipuas canonum et collectiones Romæ*, 1836, p. 203 sqq., et Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 621.

[2] Henri le Noir était Henri III comme roi de Germanie et Henri II comme empereur, parce que son prédécesseur sur le trône de Germanie, Henri Ier, dit l'Oiseleur, n'avait jamais été empereur.

[3] Le Pape se faisait illusion; le concile de Mayence ne porta pas à la simonie un coup si décisif, car l'hydre ne tarda pas à relever la tête.

Digitized by Google

que, ayant été sacré depuis plusieurs années, on ne lui avait pas encore permis d'occuper son siége possédé pendant ce temps par un intrus. Il demanda ensuite qu'on lui permît de prendre pour avocat notre frère Hérimann, archevêque de Cologne, ce à quoi nous consentîmes, nous et le synode. L'avocat, ayant accepté de défendre cette cause, remonta jusqu'au temps de Rodolphe, roi des Burgondes, et raconta que ce même Bertald était au service de ce roi et lui prodiguait les marques d'un dévouement auquel il n'avait pas droit, lorsque Hector, archevêque de Besançon, était venu à mourir, laissant son église cathédrale sans pasteur. Toujours par l'intermédiaire du même avocat, Bertald affirmait que la bonté du roi l'avait investi, à cette époque, de la charge archiépiscopale; qu'à la suite d'un ordre royal, il avait été sacré par les évêques suffragants; enfin qu'il avait pris possession du siége épiscopal et même fait des ordinations. Par suite de l'opposition violente que lui faisait un certain comte Wilhelm, il avait été ensuite expulsé de son siége par Walter, qui avait précédé sur le siége de Besançon l'archevêque Hugo, lequel assistait à notre synode. Bertald criait de sa place contre ce dernier et soutenait qu'après avoir été expulsé, il avait reçu du pontife le pallium avec une bulle, portant confirmation de la dignité dont il avait été revêtu. Nous ordonnâmes à l'archevêque Hugo de répondre à cette accusation, et nous lui permîmes de prendre pour avocat Albert, archevêque de Brême. Après avoir délibéré ensemble, l'avocat, parlant au nom de son client, dit que pas plus Hugo que son prédécesseur n'avaient enlevé à Bertald son siége archiépiscopal par la raison que Bertald ne l'avait jamais occupé et n'avait jamais rempli les fonctions épiscopales. Il n'avait été ni élu ni reçu par le clergé et par le peuple, qui l'avaient au contraire repoussé énergiquement parce qu'il avait donné au roi beaucoup

Digitized by Google

d'argent pour devenir évêque. En agissant ainsi, il s'était mis en opposition avec les lois de cette église qui avait de tout temps élu son évêque. Quant à lui, Hugo, il remplissait les fonctions de chantre dans l'église de Besançon lorsque, son prédécesseur étant mort, il avait été élu pour le remplacer par le clergé et par le peuple; on lui avait même fait violence pour l'obliger à accepter. Depuis dix-huit ans qu'il était évêque, il avait assisté à de nombreux synodes, et jamais Bertald n'avait élevé d'accusations contre lui dans une de ces assemblées, jamais il ne l'avait incriminé de quelque autre manière; c'était donc d'une façon très-paisible qu'il était arrivé à l'épiscopat, et c'était également d'une façon très-paisible qu'il avait administré jusqu'à ce moment. Le synode demanda alors à Bertald s'il pouvait démontrer par des preuves évidentes ce qu'il avançait, par exemple qu'il eût occupé le siége, fait des ordinations, et qu'il eût été élu par les fils de l'église de Besançon, ainsi que le prescrivaient les canons. Il voulut alors délibérer, et nous y consentîmes. Après être revenu dans l'assemblée, il lui fut impossible de faire la preuve, et nous demandâmes alors à l'assemblée ce qu'il fallait faire en cette occurrence. Après une délibération, et après qu'on eût lu les décisions des saints canons, le saint synode décréta à l'unanimité que le susdit Bertald n'ayant pas été reçu par eux, n'ayant pas été leur pasteur, mais ayant été au contraire constamment répudié et repoussé, n'avait pas été et n'avait pas dû être imposé à des gens qui ne le voulaient pas, par conséquent qu'il fallait mettre fin à ses récriminations. Quant à l'archevêque Hugo qui avait été élu par le clergé et par le peuple, qui avait si longtemps occupé en paix le siége épiscopal, sans que le susdit Bertald élevât quelque réclamation, le synode décida qu'il devait garder son siége, parce que celui-là était le véritable pasteur qui entrait par

Digitized by Google

la porte, et que celui qui entrait d'une autre manière était un voleur. Cette décision juste et canonique fut approuvée et confirmée par notre autorité apostolique aux applaudissements de notre très-cher fils Auguste et de tout le clergé et le peuple présent. Le synode universel exprima aussi le désir que le même archevêque Hugo fût protégé par notre autorité apostolique et qu'à l'avenir il fût défendu à Bertald, sous peine d'anathème de la part du saint-siége, de chercher chicane soit à l'archevêque, soit à l'église de Besançon. Nous avons accédé à ce désir, et tout le synode a répondu: « *Fiat, fiat.* » Pour que la mémoire de ce fait ne se perde pas, pour qu'il soit au contraire un exemple pour la postérité, nous avons décidé que tout ce qui a été promis serait écrit. En conséquence, nous déclarons accorder de nouveau par la présente à l'archevêque Hugo, outre la charge épiscopale, les insignes archiépiscopaux, c'est-à-dire la croix et le pallium et tout ce que ses prédécesseurs ont obtenu de mes prédécesseurs. De cette manière, celui qui est déjà entouré de la considération que sa science et ses mœurs intègres lui ont déjà procurée possédera en outre la dignité archiépiscopale; il n'oubliera pas que la pompe extérieure doit servir à procurer le bien des âmes, il sera le modèle de son troupeau, prêchera d'exemple, et, étant un pontife dans tout le sens du mot, il s'appliquera à être de plus en plus un pont jeté entre Dieu et les hommes. Pour donner plus d'autorité à la présente, nous l'avons signée de notre propre main et nous avons ordonné à nos frères dans l'épiscopat qui assistaient avec nous au synode de la signer également, le tout pour la gloire de Dieu et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Henri, par la grâce de Dieu second empereur Auguste des Romains; Jean, évêque de Porto; deux Romains; Bardo, archevêque de Mayence; Burcard, évêque d'Halberstadt;

Digitized by Google

Albert, évêque de Prague; Ruod, évêque de Paderborn; Sibico, évêque de Spire; Gebhard, évêque d'Eichstædt; Arnoulf, évêque de Worms; Adalbéro, évêque de Würzbourg; Théodorich, évêque de Constance; Hérimann, évêque de Castello Felicitatis (Italie); Hérimann, archevêque de Cologne; Benno, évêque d'Utrecht; Bruno, évêque de Minden; Albéric, evêque d'Osnabrück; Robert, évêque de Munster; Tetuinus, évêque de Liége; Hugo, archevêque de Besançon; Théoderich, évêque de Bâle; Hébréard, archevêque de Trèves; Adalbéro, évêque de Metz; Hescélo, évêque de Strasbourg; Henri, évêque d'Augsbourg; Ascelin, évêque de Bamberg; Stéphane, évêque d'Oldenbourg; Ascelin, évêque de Hildesheim; Balduin, archevêque de Salzbourg; Gebhard, évêque de Ratisbonne; Nizo, évêque de Freising; deux représentants de l'évêque de Toul; Théoderich de Verdun; Hunfredus, archevêque de Magdebourg; Bruno, évêque de Meissen; Hunald, évêque de Mersebourg; Tancoardus, évêque de Nuremberg; Albert, archevêque de Brême; Walo Iburgens, évêque des Danois; Tétuinus, évêque d'Aquilée.

« Donné le 14 des calendes de novembre (19 octobre), et rédigé par Pierre, diacre, bibliothécaire et chancelier du Saint-Siége apostolique, la première année du règne du seigneur Léon, et dans la troisième indiction. »

Cette bulle prouve que, le 19 octobre, le concile de Mayence était déjà terminé; elle fait voir, en outre, que l'empereur et l'épiscopat de la Germanie étaient venus se grouper autour de Léon IX; un très-grand nombre d'abbés, de moines, de clercs et de laïques ont certainement accompagné à Mayence les évêques pour assister avec eux au synode.

Digitized by Google

L'assemblée de Mayence eut aussi à s'occuper de Sibico, évêque de Spire, qui, disait-on, s'était rendu coupable d'adultère; le synode l'invita à prouver son innocence, et il accepta de le faire par l'épreuve de l'Eucharistie. Les historiens qui rapportent ce fait ne sont pas d'accord pour dire quel fut le résultat de l'épreuve à laquelle se soumit Sibico; tandis que Lambert de Hersfeld et Adam de Brême prétendent que Sibico démontra victorieusement son innocence [1], l'archidiacre Wibert dit que la mâchoire de l'accusé resta paralysée [2]. Il est certain qu'à partir du synode de Mayence, l'empereur Henri vit de très-mauvais œil l'évêque de Spire, ce qui paraît donner raison à la version de Wibert [3].

La bulle de Léon IX rapporte qu'après avoir condamné la simonie, le synode « s'était occupé des divins offices et des ordres sacrés [4] ». Ce fut alors probablement que le Pape et l'assemblée traitèrent la question des mariages contractés par les clercs. Voici ce que Adam de Brême dit à ce sujet : « On prit dans ce concile diverses mesures pour le bien

[1] Lamberti Hersfeldensis *Annales ad ann.* 1050, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXVI, col. 1058. — Adamus Bremensis, *Gesta pontif. Hammaburg.*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXVI. col. 580.

[2] Wibert, II, 5, dans Watterich, *Roman. Pontif. vitæ*, t. I, p. 156.

[3] Giesebrecht, *Geschichte d. d. Kaisereit*, t. II, p. 461, 3e édit.

[4] Cf. *supra* la bulle découverte par le Père Theiner.

Digitized by Google

de l'Église : ainsi l'hérésie des simoniaques et les abominables mariages des clercs y furent condamnés de par une ordonnance synodale écrite. Lorsque notre archevêque rentra chez lui (l'archevêque de Brême), il mit en pratique ce qui avait été décrété au concile. A l'égard des femmes, il suivit la même ligne de conduite que son prédécesseur le vénérable Alebrand et que son anteprédécesseur Libentius; il décida qu'elles seraient expulsées de l'Église et de la cité, de peur que le voisinage malsain de courtisanes ne fût fatal à ceux qui voulaient rester chastes [1]. »

Un document de l'empereur Henri III, publié par Dronke dans le Recueil diplomatique de Fulda, montre qu'une discussion fort vive s'éleva au synode de Mayence entre Egbert, abbé de ce couvent, et Adalbéro, évêque de Wurzbourg. L'évêque, dans le diocèse duquel était Fulda, prétendait avoir juridiction sur l'abbaye et ne voulait pas la reconnaître comme monastère exempt. Egbert protestait de son

[1] « Præterea multa ibidem sancita sunt ad utilitatem ecclesiæ, præ quibus simoniaca heresis et nefanda sacerdotum conjugia olographa synodi manu perpetuo dampnata sunt. Quod veniens domum noster archiepiscopus non tacuisse probatur. De mulieribus statuit eamdem sententiam quam decessor ejus memorabilis Alebrandus et antea Libentius inchoarunt, scilicet ut fierent extra synagogam et civitatem, ne malesuada pellicum vicinia castos violaret opsutus. » (Adami Bremensis *Gesta pontif. Hammaburgensis ecclesiæ*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXVI, col. 580.)

Digitized by Google

côté contre cette prétention. Le Pape, qui au mois de juin précédent avait confirmé les droits et priviléges de l'abbaye de Fulda, et notamment son indépendance vis-à-vis du pouvoir diocésain, n'hésita pas à donner tort à l'évêque de Wurzbourg. Il y eut cependant une compensation en faveur de l'évêque; s'il fut débouté de ses prétentions sur l'abbaye de Fulda, on décida en revanche que le curé de la paroisse de Fulda recevrait ses pouvoirs de l'autorité diocésaine (*bannum accipiat ab episcopo Wirceburgensi*) et qu'il lui rendrait compte de sa gestion. Le 20 novembre 1049, un mois après la tenue du concile, l'empereur publia un document signé de sa main et confirmant ce compromis [1].

Telles sont les données les plus certaines que nous possédions sur le concile de Mayence. Il en existe d'autres qui ne reposent pas sur des documents aussi indiscutables. Ainsi, d'après la chronique d'André de Ratisbonne, l'assemblée porta les stipulations suivantes : Les clercs ne doivent pas faire la chasse avec des chiens et des faucons. Ils ne doivent pas non plus faire de commerce. Nul ne doit entrer trop jeune dans un couvent; nul ne doit être forcé d'y entrer. On doit jeûner pendant les Quatre-Temps; à cette époque de l'année, les évêques, étant

[1] Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, p. 361.

Digitized by Google

à jeûn, administreront les saints ordres pendant la messe [1].

Sur la proposition de l'empereur, on lut dans l'assemblée les actes de saint Servatius, évêque de Liége, et, après un examen minutieux, ils furent approuvés et un décret synodal les recommanda à la piété des fidèles [2].

Enfin, une autre tradition rapporte que pendant le synode le Pape nomma Bardo, archevêque de Mayence, son légat en Allemagne, pour qu'il s'employât à faire exécuter les ordonnances portées par l'assemblée [3].

Le concile de Mayence terminé, Léon IX resta encore quelques jours avec l'empereur; deux documents datés de cette époque témoignent de la bonne entente qui existait toujours entre les deux chefs de la chrétienté. Dans le premier, le Pape, accédant à une prière de l'empereur, plaçait à tout jamais le couvent de Lorsch sous la protection et la juridiction immédiates de l'Église romaine. A la mort de l'abbé de Lorsch, les religieux devaient élire l'un d'entre eux pour son successeur, et l'évêque du diocèse devait lui conférer gratuitement l'ordination

[1] Harzheim, t. III, p. 113.

[2] Mansi, t. XIX, p. 750. Hardouin, t. VI, p. 1010. Harzheim. *l. c.*, p. 112. Pertz, t. XIV (XII), p. 90.

[3] Mansi, Hardouin, Pertz, *ll. cc.*

Digitized by Google

abbatiale. S'il refusait de la faire gratuitement, le Pape la ferait lui-même ou se ferait remplacer par un autre évêque[1]. Dans le second document, Léon IX, encore sur la demande de l'empereur, prenait sous la protection du Saint-Siége l'Église dédiée à la sainte Vierge et aux apôtres saint Simon et saint Jude, que Henri III avait fait bâtir à Goslar, pour le salut de son âme et pour le repos des âmes de ses parents. Les biens de l'Église étaient, par la bulle du Pape, déclarés exempts, mais l'empereur en conservait le patronage ainsi que le droit de nommer les titulaires. Le couvent attenant à l'Église était tout à fait exempt de l'autorité diocésaine[2].

Le Pape quitta la ville de Mayence et l'empereur pour venir dans ce cher pays d'Alsace dont son cœur ne fut jamais détaché complétement. Il se rendit à l'abbaye d'Andlau que gouvernait l'abbesse Mathilde, sœur de l'empereur Conrad II, et par conséquent parente du Pape. Léon IX consacra l'église du monastère et y transporta solennellement, avec les honneurs réservés aux saints, les restes de sainte Richardis, fondatrice de l'abbaye et femme de l'empereur Charles le Gros.

Cette consécration eut lieu le 10 novembre 1049, comme le prouve cette inscription d'un ancien car-

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 624 sq.
[2] Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 631 sq.

Digitized by Google

tulaire de ce monastère : « IIII *idus novembris dedicatio monasterii in Andelo*[1]. » La bulle que publia le Pape à l'occasion de cette visite débute comme il suit : « Lorsque nous revenions du synode de Mayence, nous avons visité votre monastère (la bulle s'adresse à l'abbesse Mathilde), et nous avons béni et consacré l'église que vous veniez de bâtir et qui n'était pas encore entièrement terminée. Sur vos prières, nous avons transporté dans cette église le corps de la bienheureuse Richardis, première fondatrice du vénérable monastère. » En retour des faveurs spirituelles accordées par le Pape, l'abbesse d'Andlau devait envoyer tous les ans au Saint-Siége trois pièces de toile fine[2].

L'abbaye de Woffenheim eut aussi la visite du Pape, qui, le 18 novembre 1049, y consacra l'église nouvellement bâtie par Quenza, abbesse du couvent. Un intérêt particulier devait du reste attirer Léon IX à Woffenheim. Cette abbaye, comme il a déjà été dit, avait été fondée par ses parents, et elle renfermait leurs dépouilles mortelles; aussi la bulle publiée par Léon IX à l'occasion de sa visite à Woffenheim trahit-elle une touchante émotion :

« O sainte et admirable Croix sur laquelle Jésus-

[1] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 156.

[2] *Bulla S. Leonis ad Mathildem abbatissam*, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 633 sq

Digitized by Google

Christ Notre-Seigneur a été suspendu (l'église de l'abbaye de Woffenheim était dédiée à la sainte Croix)! un sentiment de charité, et même le sentiment du devoir, me décide à donner à tout jamais à notre Siége apostolique l'église de mon père Hugo et de ma mère Heilewide et de mes deux frères défunts, Gérard et Hugo; après la mort des miens, j'ai hérité de cette église, moi qui, malgré mon indignité, suis maintenant assis sur le Siége apostolique; aussi je la donne à ce même Siége pour la défendre contre tous ceux qui chercheraient à lui nuire. . . .

« J'institue pour patron et avocat de cette église mon neveu Henri, possesseur du *castrum* de Hegensheim. . . . . »

Pour indiquer d'une manière plus spéciale le rapport existant entre l'abbaye de Woffenheim et le Saint-Siége, Léon IX ordonna par cette même bulle que l'abbesse de Woffenheim enverrait tous les ans à Rome une rose d'or du poids de deux onces romaines. Voici le texte de cette stipulation :

« O Croix plus brillante que le soleil, plus précieuse que tous les êtres créés, comme signe de la donation que je fais de ton monastère à l'apôtre Pierre pour le salut de mon âme et pour celui de mes parents qui, dans ton église, dorment de leur dernier sommeil dans le Christ Notre-Seigneur, j'ai décidé que tous les ans l'abbesse de ce lieu ferait au

Digitized by Google

moment voulu un présent au Siége apostolique. Ce présent consistera en une rose d'or du poids de deux onces romaines, laquelle nous sera envoyée durant le Carême huit jours avant le dimanche où la rose a coutume d'être portée par nous ou nos successeurs, c'est-à-dire le dimanche où l'introït commence par ces mots : « *Oculi mei semper ad Dominum*[1]. »

De Woffenheim Léon IX gagna Hohenbourg dont il consacra l'église l'année suivante ; cette fois il se contenta d'y prier au tombeau de sa parente, sainte Odile, puis il vint au monastère d'Altorf[2], auquel il donna des reliques de saint Cyriaque. Traversant ensuite les Vosges, il consacra l'église du couvent de Hesse et visita l'illustre abbaye de Moyen moutier où se trouvait le moine Humbert. Le Pape décida ce religieux à le suivre en Italie, et, comme nous le verrons bientôt, il ne tarda pas à devenir l'un des principaux personnages de la cour pontificale[3].

Une bulle que nous possédons encore, et qui est datée du 16 des calendes de décembre, nous apprend que le Pape se rendit aussi à Saint-Dié, dans la vallée

[1] Bulle de Léon IX pour le monastère de Sainte-Croix de Woffenheim. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I. Preuves, p. 425, et dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXIII, col. 635 sq.

[2] Grandidier, *Histoire d'Alsace*, I, 235, et Schoepflin, *Alsatia diplomatica*, I, 164.

[3] Hunkler, *Leo der neunte*, p. 157.

Digitized by Google

des Vosges appelée Galilée : « Lorsque, dit cette bulle, nous revenions du synode de Mayence que nous avions tenu pour le bien des églises de Germanie et des Gaules, nous avons visité, ô Saint-Dié, ton église située dans la vallée des Vosges appelée Galilée ; c'est la dévotion que nous avons pour toi qui nous a conduit en ce saint lieu lorsque l'évêché de Tulle était encore vacant. » Par cette bulle, le Pape accorda le privilége de l'exemption à ce monastère lorrain [1].

Le Pape retourna ensuite en Alsace, où son passage fut encore marqué par la consécration d'un grand nombre d'églises ; citons seulement la chapelle de Sainte-Catherine au château de Pfirdt, résidence des comtes de Mouson ; l'église paroissiale de Saint-Martin à Hippolskirchen, celle de Saint-Himitherius au château de Vorbourg, près de Œlenberg ; la chapelle de Saint-Pancrace au château d'Eguisheim, enfin l'église de Bergholszell [2].

Le couvent de Œlenberg eut le bonheur de posséder le Pape pendant quelques jours. Léon IX y consacra l'église qu'on venait de terminer et la dota des reliques du saint martyr Romain.

Enfin, la chapelle de Saint-Maurice à Siegols-

[1] *Bulla S. Leonis IX pro S. Deodato, in Vosago*, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 632 sq.

[2] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 157 sq.

Digitized by Google

heim et celle d'Otmarsheim eurent également le privilége d'être consacrées par les mains du Pape [1].

Après avoir distribué en Alsace et en Lorraine toutes ces grâces spirituelles, Léon IX repassa le Rhin et vint célébrer la fête de saint Clément — 23 décembre — sur le lac de Constance, dans la florissante abbaye de Reichenau [2]. Il y consacra l'église de Sainte-Croix, et Wibert raconte que pendant cette cérémonie il guérit un possédé qu'on avait amené enchaîné dans l'église et qui jetait des cris épouvantables [3]. Une des dernières visites de Léon IX en Allemagne fut pour

[1] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 157 sq.

[2] « Postea Alemanniam adiens (scil. Leo IX), Augiæ festum sancti Clementis, et Dominicam ante adventum VI kal. decemb. egit, ac per Augustam Bajoriam pertransiens Natalem Domini Verone coluit. » (HERMANN DE REICHENAU, ad ann. 1049, dans MIGNE, *Patrol. lat*, t. CLXIII, col. 252 sq.)

[3] « Demum domnus papa apud Augiam in honore vivificæ crucis ecclesiam dedicavit, ubi divina pietas in proprio famulo suam gratiam mirifice ostendit. Nam inter sacra missarum solemnia ibidem adducitur catenis nexus dæmoniacus, qui vix a multitudine poterat coarctari, aliena que violentia possessus horrendos emittens stridores, clamores atque fremitus, hymnidicam totius cleri harmoniam suis diris evincebat vocibus. Itaque Christi servus sacrum incepturus canonem, non valens hujusmodi pati inquietudinem, utpote ad Deum totam directurus mentem, a longe signo crucis edito, manu indixit silentium, et citius dicto obmutuit dæmonium et homo vinculis solutus, sospes cunctis admirantibus domum propriam repedavit. » (WIBERT, l. II, p. 5, dans WATTERICH, t. I, p. 157.)

Digitized by Google

le monastère de la Sainte-Croix à Donauwerd. Gundérarde, fille de Mangold, était à la tête de ce monastère; le Pape l'ordonna lui-même abbesse, consacra l'église et éleva à la dignité d'exempt le monastère dans lequel on conservait une parcelle notable de la vraie Croix, donnée « par Romain, autocrate de Constantinople ». En retour, le monastère de Sainte-Croix devait donner tous les ans au Saint-Siége des vêtements sacerdotaux, une chasuble, une étole garnie d'or, un manipule et un cordon [1]. Enfin, le Pape, traversant successivement Augsbourg, Salzbourg et Vérone, célébra dans cette dernière ville les fêtes de Noël et rentra à Rome [2].

Un an s'est à peine écoulé depuis que Léon a été élevé sur la chaire de Saint-Pierre, et déjà nous pouvons constater une amélioration notable dans la situation de la papauté. Par ses voyages dans le sud et le nord de l'Italie, en Allemagne et en France, et surtout par les trois assemblées synodales de Rome, de Reims et de Mayence, Léon a fait sentir son action salutaire jusqu'aux extrémités de la chrétienté. Les peuples et les évêques, les brebis et les pasteurs, savent maintenant qu'il y a vraiment dans

[1] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 3302; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 627 sqq.

[2] C'est ce que rapporte Hermann de Reichenau dans le texte cité plus haut.

Digitized by Google

l'Église un pasteur suprême dont la vigilance est infatigable et dont le zèle est à la hauteur de la difficile tâche qu'il a à remplir. Dès le début de son pontificat, Léon s'est surtout appliqué à extirper la simonie ; la question de l'incontinence des clercs est encore au second plan [1]. Le Pape a visiblement voulu purifier la source même d'où découle le pouvoir sacerdotal avant de purifier le sacerdoce lui-même. Pour atteindre ce but, Léon IX s'est appuyé sur le pouvoir impérial, et, quoi qu'en ait pu dire Gfrörer, il est certain qu'il a trouvé dans l'empereur Henri III un précieux et fidèle allié. Les deux grandes puissances du moyen âge qui, quelques années plus tard, se sont trouvées engagées l'une contre l'autre dans un épouvantable duel, ont commencé par unir leurs forces pour procurer la réforme de l'Église. En revanche, Léon IX n'avait rencontré en France qu'une royauté hostile et dominée par des conseillers qui craignaient par-dessus tout l'intervention du Pape. En Italie, aucun pouvoir ne primait assez

[1] Les témoignages de Bonitho pour le concile de Rome, de Raynald, de Hildebert, évêque du Mans, et de Orderic Vital pour le concile de Reims, enfin de Adam de Brême pour le concile de Mayence, prouvent que Léon IX a, dès le début de son règne, combattu l'incontinence des clercs ; mais, d'un autre côté, le silence assez étrange gardé sur cette question par plusieurs historiens contemporains qui ont parlé de ces conciles, ainsi par Wibert de Toul, Anselme de Reims, Hermann de Reichenau, fait voir qu'on n'a pas tout d'abord attaqué le nicolaïtisme avec autant de vigueur que la simonie.

Digitized by Google

dans la Péninsule pour que la papauté pût s'en servir comme d'un appui. Les autres alliés de Léon IX, dans son œuvre de restauration, furent les moines. Les couvents exempts, c'est-à-dire indépendants de l'autorité diocésaine de l'évêque et placés sous la juridiction immédiate du Pape, étaient déjà assez nombreux au onzième siècle, et les Papes tendaient visiblement à les multiplier; presque tous payaient au Saint-Siége des redevances d'autant plus utiles que, par suite de la situation politique de l'Italie, la papauté se trouvait privée de ses revenus.

Mais l'appui moral fourni à la papauté par les monastères fut plus considérable encore que les secours matériels qu'ils purent lui procurer. Dans beaucoup de diocèses, l'abbaye était l'œil du Pape sur l'évêque; lorsque s'engage la lutte contre la simonie et le nicolaïtisme, c'est dans les rangs des moines que la papauté trouvera ses généraux et ses soldats; c'est grâce à eux qu'elle tiendra en échec le clergé séculier, et qu'elle finira par imposer ses réformes. Le rôle considérable joué dans la seconde moitié du onzième siècle par les institutions monastiques, et l'influence hors ligne exercée à cette même époque sur ces institutions par l'abbaye de Cluny, ont fait dire à quelques historiens qu'en réalité Cluny avait alors gouverné l'Église. C'est certes un grand honneur pour ce coin de terre bourgui-

Digitized by Google

gnon, car si les couvents exempts ont parfois abusé de leurs priviléges, il faut reconnaître que dans le siècle de saint Grégoire VII ils ont représenté les traditions les plus pures et les plus respectables de l'Église chrétienne.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

JANVIER 1050. — 25 MARS 1051.

Retour de Léon IX à Rome. — Voyage dans l'Italie méridionale. — Synode pascal de 1050. — Lanfranc et Bérenger. — Origine de l'hérésie de Bérenger. — Geoffroy Martell, comte d'Anjou, et Eusèbe, évêque d'Angers. — Hugo, évêque de Langres; Adelmann, écolâtre de Liége. — Lanfranc au synode romain pascal de 1050. — Nouveau voyage de Léon IX dans l'Italie méridionale. — Synode de Vercelli. — Humfroid, archevêque de Ravenne. — Bérenger à Préaux, à Chartres, et en prison. — Lanfranc et les partisans de Bérenger au synode de Vercelli. — Lettre de Déoduin au roi de France. — Conférence de Brionne. — Synode national français du mois d'octobre 1050. — Voyage de Léon IX en Lorraine et en Alsace dans l'automne de 1050. — Translation des reliques de saint Gérard, évêque de Toul. — Léon IX rentre en Italie par Worms et Augsbourg. — Synode espagnol de Coyaca.

Le peuple romain commençait à se préoccuper de cette longue absence du Pape Léon IX qu'il connaissait à peine; aussi accueillit-il son retour avec une grande joie [1]. En rentrant à Rome, le Pape amenait avec lui ce moine de Moyenmoutier nommé Humbert, dont nous avons déjà parlé plus haut [2]. Humbert était, suivant quelques

[1] WIBERT, lib. II, c. VI, dans WATTERICH, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 157.

[2] Page 236.

Digitized by Google

historiens, né en Lorraine, mais il est plus probable qu'il a vu le jour en Bourgogne. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Moyen moutier au diocèse de Toul, et devint l'un des plus savants hommes de son époque; l'évêque de Toul, saint Gérard, ayant donné dans son diocèse l'hospitalité à des communautés entières de Grecs fuyant la persécution, Humbert avait profité de cette précieuse occasion pour apprendre le grec; il était aussi parvenu à posséder quelque teinture d'hébreu. Léon IX, qui, pendant son épiscopat à Toul, avait connu et apprécié ce savant moine, songea à utiliser ses connaissances linguistiques pour évangéliser les populations grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile, et détermina Humbert à venir avec lui à Rome. Là, le Pape s'empressa de le sacrer archevêque de Sicile, titre qui indique clairement la mission que Léon IX voulait confier à Humbert, et qui évidemment doit s'interpréter dans le sens d'évêque régionnaire. Mais, en 1050, la Sicile était encore au pouvoir des musulmans; les Normands ne devaient en commencer la conquête que huit ans plus tard; aussi la nouvelle position de Humbert était-elle une sinécure. Léon IX avait probablement espéré que Humbert pourrait pénétrer dans la Sicile et y prêcher la parole de Dieu; la suite fit voir que ce projet n'était pas réalisable, et Humbert, ainsi que

Digitized by Google

nous aurons à le constater, fut revêtu d'une autre dignité et appelé à d'autres fonctions [1].

Durant le Carême de 1050, et avant la célébration du synode pascal annuel, Léon IX fit un nouveau voyage dans le sud de l'Italie. « Le Pape, dit Wibert, ne perdant jamais de vue les obligations de la charge que Dieu lui avait imposée et agissant comme un serviteur fidèle et prudent qui distribue au moment opportun le froment de la parole, se mit de nouveau en route pour visiter l'Apulie. Son intention était de restaurer la religion chrétienne, qui se trouvait dans ces pays dans une situation déplorable, et de rétablir la concorde entre les indigènes et les Normands qui, après avoir été d'un grand secours contre les ennemis, étaient devenus des tyrans et des pillards fort à charge aux populations [2]. » Un autre historien contemporain, un moine de Bénévent, confirme ce que dit Wibert touchant le dualisme qui s'accusait de plus en plus entre les Normands et les Grecs indigènes. « Trente-trois ans environ s'étaient écoulés, dit ce chroniqueur, depuis

[1] Sur le cardinal Humbert qui, d'après les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, est le premier Français revêtu de la pourpre romaine, voyez *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 527. Cette notice a été reproduite par Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 915 sqq. Ce même volume de la *Patrologie* contient (col. 929-1278) les œuvres du savant cardinal.

[2] Wibert, II, c. VI, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 157.

Digitized by Google

que les Gaulois étaient entrés en Apulie, et ils ne visaient pas seulement à s'emparer de l'Apulie, mais aussi de toutes les contrées voisines. Lorsqu'ils ne pouvaient réaliser leurs projets de conquête, ils arrachaient les vignes et brûlaient les moissons. Quant aux villes que la nature avait fortifiées, ou bien ils les prenaient par ruse et alors ils donnaient carrière à leur cruauté, ou bien ils les enfermaient audacieusement dans un système de palissades. Leur méchanceté ne respectait même pas les biens du Siége apostolique. Le vénérable Léon, agissant non pas comme le lion qui rugit cherchant une victime à dévorer, mais comme le fidèle lion de la tribu de Juda, était, et avec raison, fort attristé de cette conduite; aussi envoya-t-il tour à tour des lettres et des messagers pour les inviter par de bonnes paroles à cesser cette manière d'agir. Les Gaulois, toujours rusés et perfides, promettaient aux légats de faire tout ce qu'ils désiraient. Mais lorsque ces mêmes légats étaient partis, ils oubliaient leurs trompeuses promesses et se montraient pires qu'auparavant. Le Pape, voyant qu'il était dupe de leurs paroles, résolut de venir lui-même en Apulie [1]. »

Avant de visiter les Normands, Léon IX vint à

[1] Cf. WATTERICH, *Roman. Pontific. vitæ*, t. I. Prolegomena, p. vc. L'auteur de cette relation est un moine anonyme de Bénévent.

Digitized by Google

Bénévent, où il resta pendant quelque temps. Wibert rapporte que le Pape opéra dans cette ville le miracle suivant : « A Bénévent, dit-il, se trouvait une malade qui, depuis environ quinze ans, ne pouvait sortir de son lit sans le secours d'autrui; tous ses membres étaient paralysés. Elle connut par une vision que si elle buvait de l'eau ayant servi au pontife dans le saint sacrifice pour laver ses mains, elle recouvrerait la santé. Ayant bu de cette eau, elle put en effet dès le lendemain aller assister à la messe pour remercier Dieu et le saint Pape [1]. »

La chronique de Bénévent, mentionnant le séjour du Pape dans cette ville en 1050, ajoute que la présence de Léon IX y occasionna quelques commotions politiques. Voici ce passage : « En 1050, la trente-neuvième année du seigneur Pandulfe et la treizième du seigneur Landulfe, son fils, durant le mois d'avril et pendant le Carême, le Pape Léon IX, passant par Bénévent, alla au mont Gargano. Le prince susdit n'ayant pas voulu lui obéir, les Bénéventins le chassèrent de leur ville avec ses hommes de loi [2]. »

Pour comprendre ce que dit la chronique de Bénévent, il ne faut pas oublier que, depuis longtemps

[1] WIBERT, II, c. VI, dans WATTERICH, t. I, p. 158.

[2] *Annales Beneventani*, dans WATTERICH, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 112.

Digitized by Google

déjà, les Papes prétendaient avoir des droits à la possession temporelle de Bénévent. Ils se fondaient, pour réclamer cette portion du domaine temporel, sur le texte de certaines donations faites au Saint-Siége par les empereurs d'Occident [1]. Diverses circonstances défavorables, par-dessus tout la résistance des Bénéventins, avaient empêché les Papes d'exercer sur Bénévent leur domination temporelle; mais la crainte des Normands, de plus en plus envahissants dans le sud de la Péninsule, forma bientôt à Bénévent un parti considérable qui préférait se soumettre à la papauté plutôt que de tomber sous la domination normande [2]. La dynastie de Pandulfe et de Landulfe était opposée à ce dernier parti et prétendait sauvegarder l'indépendance de Bénévent vis-à-vis des Papes comme vis-à-vis des Normands. Pendant quelques années, ces deux factions se disputèrent Bénévent, et, suivant que l'une des deux avait le dessus, les Papes excommuniaient la ville ou bien lui accordaient des priviléges et venaient y résider. Sous Léon IX, ces révolutions municipales de Bénévent furent si nombreuses qu'elles sont pour l'historien un écheveau bien diffi-

[1] Voyez dans les *Analecta juris pontificis*, livraison de novembre et décembre 1857, une dissertation sur ce point.

[2] C'est ce parti qui envoyait des présents à Léon IX au lendemain de son intronisation à Rome. Cf. *suprà*.

Digitized by Google

cile à démêler. Le texte de la Chronique de Bénévent prouve que, pendant le Carême de 1050, c'était le parti pontifical qui triomphait.

Lorsque le Pape, quittant Bénévent, se dirigea vers le mont Gargano, « tous les Normands vinrent au-devant de lui comme pour lui donner satisfaction et lui présenter leurs hommages, mais telles n'étaient pourtant pas les pensées secrètes de leurs cœurs. Le saint leur adressait tantôt de paternelles menaces et tantôt, mêlant la prière à ses paroles, il leur demandait de se rendre à ses exhortations et de cesser cette manière d'agir. Dans le cas contraire, ils seraient passibles de l'anathème et, en outre, ils éprouveraient les effets de la puissance apostolique. Les rusés Gaulois recommencèrent à promettre, sous la foi du serment, ce qu'ils avaient déjà promis aux nonces. Ils déclarèrent au Pape qu'ils étaient prêts à faire tout ce qu'il leur commanderait, quand même il leur dirait de s'en aller et de repasser la mer. Le Pape, entendant ces paroles et croyant les autres aussi sincères que lui-même, leur donna sa bénédiction et leur permit de se retirer. Pour lui, se souvenant toujours du troupeau du Seigneur, il convoqua les évêques de ces pays et tint un synode [1]. »

[1] Relation du moine anonyme de Bénévent, dans WATTERICH, t. I. Prolegom., p. IVC.

Digitized by Google

Wibert, complétant ce passage du moine de Bénévent, rapporte que ce synode tenu par Léon IX eut lieu à Siponto [1]. Le Pape y déposa deux archevêques qui ne devaient leurs dignités qu'à la simonie. Après la célébration de ce synode, Léon IX regagna Rome pour y présider le synode pascal annuel [2]. Avant l'ouverture de cette assemblée, le Pape publia, dans le courant du mois d'avril, diverses bulles portant confirmation des biens possédés par divers monastères, notamment par l'abbaye d'Alet au diocèse de Narbonne [3], par celle de Corbie au diocèse d'Amiens [4], et celle de Vézelay au diocèse d'Autun [5]. Cette dernière abbaye devait, de son côté, envoyer tous les ans au Saint-Siége une livre d'argent.

Le 1^er^ mai, le Pape donna de ses propres mains, dans l'église de Latran, les insignes de la dignité abbatiale à Wandelger, abbé de Saint-Berchère en Der, et, en souvenir de la faveur qu'il lui avait accordée, il demanda au nouvel abbé de changer son nom de Wandelger en celui de Bruno. On a vu que c'était le nom du Pape avant de monter sur le

[1] WIBERT, II, c. VI.

[2] WIBERT, *ibid.*

[3] JAFFE, *Regesta Pontific.*, n° 3204. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 639 sq.

[4] JAFFE, *ibid.*, n° 3206. MIGNE, *ibid.*, col. 641 sq.

[5] JAFFE, *ibid.*, n° 3205. MIGNE, *ibid.*, col. 642 sq.

Digitized by Google

Saint-Siége. A la même date, Léon IX écrivit au comte de Nevers pour le sommer, sous peine d'excommunication, de rendre au monastère de Saint-Berchère en Der les biens qu'il lui avait enlevés [1].

Lorsque le Pape prenait ainsi en main les intérêts d'une abbaye du Nivernais, le synode était déjà ouvert depuis le 29 avril 1050 [2]. Le nombre des évêques qui s'y rendirent prouve combien avait déjà grandi l'influence du Pape depuis le synode pascal de l'année précédente. Au lieu de ces quelques évêques italiens venus en 1049, le synode de 1050 comptait cinquante-trois évêques occupant les siéges les plus importants de la chrétienté. Les représentants les plus considérables de l'ordre monastique étaient aussi au synode. Voici les noms des évêques :

Dominique, patriarche de Grado; Alinard, archevêque de Lyon; Léodegard, archevêque de Vienne; Hugo, archevêque de Besançon; Humbert, archevêque de Sicile; Hildebrand, archevêque de Capoue; Pierre, archevêque de Conza; Jean, archevêque de Porto; Guido, archevêque de Milan;

[1] Jaffe, *Regesta Pontific.*, n° 3208. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 644 sq.

[2] Il s'ouvrit quinze jours après la pâque, au témoignage du moine Anselme de Reims. (Watterich, *Pontific. Romanorum vitæ*, t. I, p. 126.)

Digitized by Google

Jean, évêque de Sens; Vido, évêque de Volterra; Crescentius, évêque de Silva Candida; Jean, évêque de Velletri; Jean, évêque d'Ostie; Jean, évêque de Sabine; Jean, évêque de Tibur; Benoît, évêque de Salerne; Léon, évêque de Gaëte; Atto, évêque de Camerino; Jean, évêque de Sissek; Adalbero, évêque de Metz; Obiso, évêque de Pise; Henri, évêque de Populonia; Atenulf, évêque de Cœsenate; Crescentius, évêque de Cervetère; Azo, évêque de Civita-Vecchia; Gérard, évêque de Rieti; Bonizo, évêque de Carignola; Jean, évêque de Soano; Gérard, évêque de Roselle; Théoderich, évêque d'Urbini; Aldédus, évêque de Wilgrado (?); Léon, évêque de Muro; Mazio, évêque de Monteverde; Bonus, évêque de Pérouse; Henri, évêque de Spolète; Bernard, évêque de Padoue; Walter, évêque de Vérone; Isembard, évêque de Teano; Pierre, évêque de Béziers; Arto, évêque de Marsico; Léon, évêque de Séra (?); Benoît, évêque de Veroli; Azo, évêque de Soli; Attigrinus, évêque d'Imola; Gérard; évêque de Florence; Frédéric, évêque de Gênes; Geoffroy, évêque de Coutances; Mannis, évêque de Rennes; Hugo, évêque de Nevers; Isembald, évêque de Poitiers; Arnolf, évêque de Saintes; Arduin, évêque de Tudera.

Venaient ensuite trois cardinaux de l'Église romaine : Hugo, archidiacre de l'Église romaine;

Digitized by Google

Pierre, diacre de la même Église, en outre chancelier et bibliothécaire; Sicho, primicérier de la même Église.

Enfin, parmi les abbés venus au concile, on distinguait : Richer, abbé de Saint-Benoît (Mont-Cassin); Hugo, abbé de Cluny; Airard, abbé de Saint-Paul, etc., etc.[1].

Léon IX eut à cœur de renouveler dans ce synode les défenses déjà portées l'année précédente contre l'incontinence des clercs. Le texte de Bonitho, qui nous renseigne sur ce point, est d'autant plus important qu'il montre l'Église romaine employant contre les clercs concubinaires une arme nouvelle et d'une très-grande puissance.

« L'année suivante, dit Bonitho, le Pontife réunit un synode dans lequel on prescrivit, au nom de saint Pierre et au nom de l'Église romaine, à tous les clercs et à tous les laïques, de n'avoir aucun commerce avec les prêtres et les lévites fornicateurs. Ce synode enfonça donc, pour ainsi dire, le fer dans les entrailles de l'ennemi, car, non-seulement les prêtres et les lévites incontinents qui se trouvaient à Rome furent éloignés des autels, mais il en fut de même dans toutes les contrées voisines et en particulier dans toute la Tuscie. Les moines et les hommes religieux travaillèrent par leurs prédications à obtenir ce résultat[2]. »

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontific.*, n° 3209, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 646 sqq.

[2] *Bonitho ad amicum*, dans les *Monumenta Gregoriana*, édit. JAFFÉ, p. 635.

Digitized by Google

Jusqu'ici, l'Église s'était adressée directement et exclusivement aux clercs, pour défendre à ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres sacrés d'avoir commerce avec les femmes, et, dans cette première phase de la lutte, elle s'était surtout appuyée sur les moines. Voyant que ses prescriptions n'étaient pas exécutées ou qu'elles ne l'étaient pas autant qu'elle l'aurait voulu, l'Église s'adressait maintenant aux laïques; elle leur prescrivait de traiter comme des excommuniés les clercs concubinaires, et de fuir leur service religieux. Cette nouvelle manière d'attaquer le fléau persistant permit à Léon IX et à ses successeurs, surtout à saint Grégoire VII, de lui porter les coups les plus décisifs.

Le synode fut troublé par une de ces questions de préséance qui ont si fréquemment agité les réunions ecclésiastiques. Voici ce que rapporte à ce sujet Landulfe, historien de l'Église de Milan. La mention faite par lui du synode de Pavie, tenu peu de temps auparavant par Léon IX, prouve qu'il s'agit dans son récit du synode pascal de 1050.

« A cette époque, le seigneur Guido fut accusé à Rome auprès du Pontife romain Léon; le concile, composé d'un grand nombre d'évêques, était présidé par ce même Léon qui auparavant avait fait preuve de clémence dans un synode tenu à Pavie. Comme Guido avait avec lui un train magnifique et était entouré d'un grand nombre de clercs pleins de

Digitized by Google

sagesse et de soldats pleins de bravoure, il pulvérisa dans le concile comme avec une massue de plomb les accusations portées contre lui; les nombreuses et diverses raisons qu'il donna, les canons qu'il cita et les autres arguments dont il se servit, lui permirent de triompher des embûches dissimulées de ses ennemis. Mais pendant qu'il était absorbé par cette besogne, il arriva que ses gens se prirent de querelle avec ceux de l'archevêque de Ravenne, ceux-ci soutenant que l'archevêque de Ravenne devait s'asseoir à la droite du seigneur apostolique et avant l'archevêque de Milan. De là une guerre très-acharnée. Grâce à Dieu, l'Église de saint Ambroise, conduite par Guido, en est sortie victorieuse; c'est ainsi qu'elle défend et qu'elle défendra toujours son honneur. Durant cette guerre, un soldat nommé Anselme, ayant été grièvement blessé à la main droite pendant qu'il défendait l'honneur de Dieu et celui de saint Ambroise, devait incontestablement perdre cette main, mais dès le lendemain elle était complétement guérie par l'intercession de saint Ambroise [1]. »

Le concile de Reims avait, on s'en souvient, laissé au concile pascal romain la solution de deux affaires, celle de l'archevêque de Reims, accusé de simonie, etc., et celle des évêques bretons qui, refusant de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain, reconnaissaient au contraire comme tel l'évêque de Dol.

L'archevêque de Reims, qui devait venir à Rome au synode pour y défendre sa cause, n'y vint pas;

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVII, col. 903.

Digitized by Google

du moins son nom n'est mentionné nulle part, et rien n'indique qu'il ait été question de lui dans l'assemblée. Comme il est certain qu'il est resté sur son siége archiépiscopal, il faut en conclure qu'il se sera disculpé d'une façon que nous ne connaissons pas. Peut-être avait-il confié le soin de sa défense à Hugo, diacre de l'Église de Reims, qui, au rapport du moine Anselme, assistait au synode romain de 1050[1]. L'évêque de Dol et ses prétendus suffragants ne vinrent pas plus au synode de Rome que l'archevêque de Reims, quoiqu'ils y fussent conviés comme lui. Le Pape, voulant les punir du peu de cas qu'ils avaient fait de ses ordres ainsi que de leur rébellion obstinée vis-à-vis de l'archevêque de Tours, enfin à cause des graves accusations de simonie qui pesaient sur eux, les excommunia par la bulle suivante, adressée à Conan, prince des Bretons, à Alanus, comte du même pays, et aux autres chefs de la nation :

« *Léon, par la grâce de Dieu Pape du Saint-Siége apostolique, à Conan, prince des Bretons, au comte Alanus et aux autres chefs bretons qui veulent vivre selon Dieu, vie et salut.*

« Les écrits des anciens nous apprennent que tous les évêques de ta patrie doivent être sous la juridiction de l'archevêque de Tours. Aussi, pendant le pontificat du Pape

[1] Anselme dans WATTERICH, *Pontif. Roman. vitæ*, t. I, p. 125.

Digitized by Google

Nicolas et pendant ceux des Papes Jean et Léon et d'autres Papes dont la liste serait trop longue, on s'est plaint de ce que cette juridiction n'était pas reconnue comme elle devait l'être. Le Pape Nicolas écrivit à Salomon, roi des Bretons, pour lui dire que tous les évêques de sa patrie devaient être soumis à l'Église de Tours. D'autres Papes frappèrent d'excommunication les évêques bretons parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître cette juridiction. Lorsque, au concile de Reims, des plaintes nous ont été faites pour le même motif, nous avons prescrit à votre archevêque de se rendre avec ses suffragants au concile de Rome, pour y exposer sa défense, non pas seulement touchant cette affaire, mais aussi touchant une accusation de simonie qui est portée contre lui et ses suffragants; on raconte que les intérêts temporels lui tiennent plus à cœur que les intérêts de Jésus-Christ. Nous avons aussi ordonné à l'Église de Tours d'envoyer des délégués à ce concile. Les délégués de Tours sont venus, mais vos pontifes et leur chef ont fait défaut. Il n'a donc pas été possible de prouver que votre prélat devait être archevêque, d'autant moins qu'il ne saurait y avoir d'archevêque sans une ville proprement dite et sans le pallium archiépiscopal. Aussi, de par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de par l'autorité de saint Pierre et en notre propre nom, nous excommunions tous ceux dont il s'agit ici, non pas seulement parce qu'ils refusent d'obéir à l'Église de Tours, mais aussi parce qu'ils sont infectés de simonie et qu'ils communiquent cette hérésie à ceux qui sont ordonnés par eux; nous leur défendons de célébrer le saint sacrifice ou même d'y assister et de donner leur bénédiction. Que ceux qui sont ordonnés par eux soient frappés de la même peine. Quant à toi, mon très-cher fils, aie soin de t'éloigner d'eux, toi et tous les fidèles, puis recommande-leur d'obéir à mes ordres, d'abjurer la simonie et de vivre selon Dieu.

Digitized by Google

En vertu de l'autorité apostolique, nous t'exhortons à gouverner en paix le royaume qui t'est confié, à aimer la justice, à te montrer miséricordieux vis-à-vis de tes sujets. Il est honteux, en effet, que toi qui es l'un des plus puissants princes des Gaules, tu sois dominé par le vice. Si j'apprends que tu vis selon Dieu et que tu donnes le bon exemple à tes sujets, je t'accorderai la bénédiction de saint Pierre et la mienne. Dans le cas contraire, et si tu fais cause commune avec les excommuniés, tu seras, toi aussi, excommunié en vertu de notre autorité. Si votre archevêque et ses suffragants veulent se disculper touchant l'affaire dont se plaint l'archevêque de Tours, qu'ils viennent assister au concile qui se tiendra à Vercelli lors des calendes de septembre, et, si Dieu le permet, nous écouterons leurs raisons.

« Adieu [1]. »

Nous savons que Mannis, évêque de Rennes, assistait au synode romain; il n'était donc pas au nombre des rebelles, et n'a pas été compris dans la sentence d'excommunication lancée par Léon IX.

Après être monté sur le Saint-Siége, Léon IX, nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, n'avait pas oublié sa chère Église épiscopale de Toul; il lui donna dans le présent synode une nouvelle preuve de son attachement, en faisant constater par cette assemblée la sainteté de Gérard, évêque de Toul (au dixième siècle), et en fixant pour l'Église entière au 23 avril la fête de ce saint. Léon IX publia à ce

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 648 sq.

Digitized by Google

sujet une bulle qui fut signée par tout le concile, et ce sont précisément les signatures de ce document qui nous ont permis de connaître les noms des membres du synode.

Le synode pascal de 1050 s'occupa aussi d'une question dogmatique fort importante touchant la sainte Eucharistie; mais avant de raconter ce qui se fit à cet égard, il est nécessaire d'esquisser ici la physionomie des deux personnages qui, à des titres bien différents, se sont distingués dans cette discussion : je veux parler de Lanfranc et de Bérenger.

Au onzième siècle, il y a eu entre l'Italie et les pays de langue française un remarquable échange de grands hommes. Pour ne parler que des plus considérables, si nous avons donné à l'Italie le Pape saint Léon IX, les cardinaux Humbert, Étienne et les vaillants chevaliers normands, la Péninsule nous a envoyé coup sur coup trois hommes d'une grande valeur intellectuelle et d'une sainteté reconnue : Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; Lanfranc, et le plus grand de tous, saint Anselme.

Voici comment débute le biographe de Lanfranc :

« Il y a eu un grand homme né en Italie que la littérature latine, restaurée par lui dans son antique splendeur, salue avec amour et avec respect, et qu'elle regarde comme un maître; il se nommait Lanfranc. La Grèce elle-même, cette

Digitized by Google

institutrice des nations dans les arts libéraux, a connu ses disciples et les a admirés. Né à Pavie[1], d'une famille qui tenait un rang honorable dans le municipe (son père y exerçait une importante magistrature), il se trouva orphelin de très-bonne heure; au lieu de succéder comme il l'aurait pu à son père dans ses charges et dignités, il préféra quitter la ville et se consacrer entièrement à l'étude, et ne rentra à Pavie que lorsqu'il fut devenu l'un des hommes les plus versés dans toutes les sciences profanes.

« Étant ensuite sorti de l'Italie, il traversa les Alpes et vint dans les Gaules pendant le règne de Henri, roi des Francs, et de Guillaume le Glorieux, duc des Normands et le futur conquérant de l'Angleterre. Il lui suffit de traverser la France pour entraîner après lui des élèves d'un nom illustre, et il vint avec ce cortége en Normandie; il se fixa à Avranches, et y enseigna pendant quelque temps. Ce savant ne tarda pas à comprendre que c'est encore une vanité que d'exciter l'admiration des hommes, il vit que toutes choses tendaient au néant, excepté Celui qui a créé les mondes, et il résolut de s'employer à obtenir son amour.

« Lorsque ce sentiment fut entré dans son cœur, lorsqu'il se fut résolu à plaire à Dieu, il songea à tout quitter, à abdiquer même sa propre liberté, pour suivre Celui qui a dit: « *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il fasse abnéga-* « *tion de lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* » (Matth., XVI, 24); et, comme il était vraiment grand, il désira d'autant plus être humble et ignoré. Il chercha une retraite inconnue aux savants qui auraient pu lui témoigner leurs respects.

« Sur ces entrefaites, comme il se rendait à Rouen, il che-

[1] On ne dit pas en quelle année, très-probablement dans les premières années du onzième siècle.

Digitized by Google

minait, à la tombée de la nuit, à travers une forêt au delà des bords de la Risle, lorsqu'il fut assailli par des voleurs qui, lui ayant pris tout ce qu'il avait, lui lièrent les mains derrière le dos, rabattirent son capuchon sur ses yeux, l'entraînèrent loin du chemin et l'abandonnèrent au milieu d'inextricables fourrés. Plein d'anxiété, et ne sachant que faire, il déplorait son infortune. Il revint à lui au milieu du silence de la nuit, et alors il voulut réciter les prières canoniques d'usage; mais cela lui fut impossible, parce qu'il ne les avait pas auparavant apprises par cœur. S'adressant alors à Dieu, il dit : « Seigneur Dieu, j'ai consacré tant de « temps à la science, j'ai discipliné mon corps et mon « âme pour les rendre aptes à l'étude des lettres, et voici « que je ne sais pas encore prier, je ne puis m'acquitter du « devoir de vous rendre grâces. Délivrez-moi de cette tribu- « lation, et avec votre secours j'organiserai ma vie de façon « à pouvoir et à savoir vous servir. » L'aurore paraissait à peine et l'on était encore dans le crépuscule, lorsque Lanfranc entendit des voyageurs qui traversaient le bois; il s'empressa aussitôt de crier au secours.

« Tout d'abord ceux-ci eurent peur; mais reconnaissant ensuite la voix d'un homme, ils se dirigèrent vers Lanfranc, qui leur raconta sa mésaventure. Les voyageurs le délivrèrent et le remirent dans son chemin. Il leur demanda alors s'ils ne connaissaient pas dans le pays un monastère bien pauvre et bien abandonné; ils lui répondirent : « Nous « n'en connaissons pas de plus misérable que celui que con- « struit en ce moment non loin d'ici un homme de Dieu. » Et, après lui avoir indiqué le chemin, ils s'en allèrent. Lanfranc se dirigea aussitôt de ce côté et arriva au Bec; il vit qu'on n'avait rien exagéré et que c'était bien le plus pauvre et le moins attrayant des couvents. L'abbé était en ce moment occupé à construire un four auquel il travaillait

Digitized by Google

de ses propres mains. Lanfranc, s'approchant, lui dit : « Que « Dieu t'accorde le salut ! » — Et l'abbé : « Que Dieu te « bénisse ; es-tu Lombard ? » — Et Lanfranc : « Oui. » — « Que veux-tu ? » poursuivit l'abbé. — « Devenir moine. » L'abbé ordonna alors à un religieux, nommé Roger, qui travaillait avec lui au four, de donner au nouveau venu le livre de la règle. Lanfranc le lut et répondit qu'avec le secours de Dieu, il l'observerait fidèlement. A cette réponse, l'abbé, sachant qui était Lanfranc et d'où il venait, lui accorda ce qu'il demandait. Lanfranc, se prosternant alors devant l'ouverture du four, baisa les pieds de l'abbé ; il aima l'humilité et la sérénité de ce saint homme, et il devint moine au Bec.

« Le vénérable Père Herluin se réjouit grandement de cet événement, car il lui prouva que Dieu avait exaucé ses prières. Comme il était souvent obligé de s'absenter du couvent pour procurer les ressources nécessaires, il avait le regret de ne laisser personne capable de présider à sa place et de faire observer la règle ; aussi avait-il souvent demandé à Dieu de lui envoyer un auxiliaire qui pût le remplacer. Il y eut alors entre ces deux hommes une lutte vraiment digne d'admiration. L'abbé, qui d'une haute situation laïque avait été dernièrement promu à la cléricature [1], souffrait de voir sous ses ordres un docteur d'un si grand mérite, et celui-ci, au contraire, ne se souvenant jamais de sa science éminente pour s'en enorgueillir, obéissait en tout avec la plus grande humilité. Il admirait le talent de l'abbé Herluin pour expliquer les saintes Écritures, et disait de lui : « Quand je vois

[1] Son père, le seigneur Ausgot, descendait des Normands qui avaient conquis le pays ; sa mère, Helloys, était proche parente des ducs de Flandre. Cf. *Chronicon Beccensis abbatiæ*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 639.

Digitized by Google

« ce laïque, je ne sais que répéter le mot de l'Écriture : « *L'Esprit souffle où il veut.* » (S. Jean, III, 8.)

« L'abbé avait pour Lanfranc tous les égards qu'il lui devait, et Lanfranc faisait preuve d'une soumission absolue vis-à-vis de Herluin. Ils furent un modèle l'un de la vie active et l'autre de la vie contemplative. L'abbé, plein d'humilité, oubliant son corps, souffrant avec patience, n'ayant aucun souci du luxe du siècle et très-versé dans l'étude des lois de sa patrie, défendait le monastère contre d'injustes agresseurs, et faisait preuve d'un très-grand talent pour traiter des affaires séculières concernant le monastère ; nul ne l'égalait pour savoir, sans léser aucun droit, suffire aux besoins de la communauté. Le docteur, au contraire, renfermé dans le monastère, travaillait dans le silence et dans la solitude, s'appliquant sans relâche à l'étude des saintes Écritures, et souvent les larmes accompagnaient les sentiments de piété qu'il puisait dans ses études.

« Devenu moine, il n'oublia pas ce qu'il avait promis à Dieu lorsqu'il avait été assailli par les voleurs, et il mit le plus grand soin à apprendre par cœur les offices du jour et de la nuit afin de pouvoir rendre grâces à Dieu. Il vécut ainsi pendant trois ans, solitaire, content d'être ignoré, et ne parlant qu'à quelques personnes ; mais bientôt, on connut le secret de sa retraite, et la grande renommée dont il jouissait rejaillit sur le Bec et sur l'abbé Herluin. Les clercs ne tardèrent pas à accourir ; les fils du duc vinrent également s'instruire auprès de lui, ainsi que des maîtres déjà illustres dans la littérature latine, de puissants laïques, des nobles, et tous, à cause de lui, firent de nombreux présents à l'Église. Et cependant, ce même Lanfranc, n'oubliant pas qu'il avait renoncé à lui-même à cause de Dieu, n'aspirait à aucun honneur et se soumettait entièrement à son supérieur. Ainsi l'on rapporte qu'il ne voulait jamais lire une leçon

Digitized by Google

dans l'église avant d'en avoir fait la répétition par-devant le chantre. Un jour, comme il lisait pendant le repas, il avait prononcé très-correctement, mais sa prononciation n'en déplut pas moins au supérieur, qui prescrivit aussitôt une prétendue correction, comme s'il avait dit *docère* avec un *e* long, ainsi qu'on doit le dire, et que le prieur eût prescrit de répéter *docère* avec un *e* bref. Ce prieur n'était pas en effet très-lettré; mais l'homme de Dieu, sachant qu'il vaut mieux obéir au Christ qu'au grammairien Donat, se reprit pour exécuter cet ordre absurde. Il se dit que prononcer une brève pour une longue n'était pas une faute bien grave, tandis qu'il aurait tout à fait tort de désobéir à celui qui lui commandait de la part de Dieu.

« Un séculier ayant donné à l'église du Bec une terre, Lanfranc y séjourna quelque temps, pour les dispositions à prendre. Un jour, comme il se rendait du monastère à ce lieu, il enveloppa un chat dans un linge et l'attacha derrière lui sur la selle de son cheval. Pendant la route, quelqu'un se joignit à lui, et ce compagnon, ayant entendu le chat, regardait de tous les côtés pour voir où était le chat dont il entendait les miaulements. Il s'aperçut enfin qu'il était attaché derrière Lanfranc, et il lui dit : « Seigneur, qu'est-ce « donc que vous portez là? » Lanfranc répondit : « Les « souris et les rats nous font une telle guerre que j'apporte « ce chat pour nous en délivrer. » Voilà à quels menus détails daigna s'abaisser ce grand homme! Aussi, comme il s'est grandement humilié, Dieu a voulu que, même en cette vie, il fût grandement exalté.

« Les religieux qui se trouvaient déjà sur le bien donné au monastère du Bec n'étaient ni fort lettrés ni fort zélés pour la vie religieuse. Lanfranc ayant remarqué la paresse de ces moines, la dépravation de leurs mœurs, le peu de souci qu'ils avaient de la règle, et sachant qu'ils étaient

Digitized by Google

jaloux de lui et qu'ils craignaient qu'il ne devint leur supérieur, ne savait trop que faire et où se réfugier. Il lui répugnait de vivre avec eux et avait grand'soif d'une vie tout à fait solitaire. Aussi, il feignit d'avoir une maladie d'estomac et pria le jardinier, qui se nommait Fulcran, de lui apporter tous les jours des racines de chardon qu'il mangeait ensuite comme remède pour sa maladie. En réalité, il agissait ainsi pour habituer son corps à de pareils mets, afin de pouvoir vivre ainsi dans un désert. Lorsque tout fut préparé pour sa fuite pendant la nuit, il arriva que le seigneur abbé Herluin, qui ne soupçonnait rien, reposait dans son lit, lorsqu'il vit en songe un charmant enfant, le jeune Hugo, mort quelque temps auparavant (fils de Baldric de Sauvarvilla et neveu de l'abbé). A la vue de cet enfant qui était revêtu d'une robe blanche, l'abbé, sans se troubler, lui dit amicalement : « Qu'est-ce, ô mon fils? Que me veux-tu? » Et l'enfant avec joie : « O excellent père, je suis très-heureux, « car, grâce à la miséricorde de Dieu et à ton intercession, je « suis délivré de tous tourments; mais Dieu m'a envoyé vers « toi pour te dire que si tu n'y prends garde, tu perdras pro- « chainement maître Lanfranc. »

« L'abbé, rempli d'étonnement, dit : « Qu'est-ce que cela « signifie, ô mon fils? » Et l'enfant : « Il a un grand désir de « solitude et cherche à sortir du monastère, parce que les « habitudes des religieux et la vie du couvent ne lui plaisent « pas. Vois donc ce que tu as à faire, car ce serait un malheur « pour toi que de le perdre. »

« Après avoir ainsi parlé, l'enfant disparut. L'abbé, fort ému de cette vision, passa le reste de la nuit dans les veilles et la prière. De grand matin et dès que l'heure de parler fut arrivée, l'abbé fit venir Lanfranc. Il le fit asseoir près de lui; mais aussitôt la douleur déborda de son cœur; la voix expira dans sa gorge et les larmes jaillirent de ses

Digitized by Google

yeux. A cette vue, Lanfranc, se prosternant à terre, demanda à l'abbé la cause de ses pleurs et le supplia de lui faire connaître le motif de son chagrin. Celui-ci s'écria alors : « Malheur à moi qui suis menacé d'une telle perte! « Malheur à moi qui vais perdre mon conseil et mon secours! « J'avais demandé à Dieu bien souvent et avec larmes de « m'envoyer un homme avec le secours et le conseil duquel « il me fût possible de réformer ce lieu et d'organiser la vie « claustrale de manière à plaire au Seigneur. Lorsque, ô frère « Lanfranc, Dieu t'a conduit ici, j'ai cru qu'il avait exaucé « mes humbles prières. Je comptais sur toi pour te trans- « mettre ma charge, j'espérais que tu voudrais bien en « prendre le fardeau, et maintenant je ne sais pourquoi tu « veux m'abandonner et aller au désert. » Lanfranc, se voyant découvert et ne sachant comment l'abbé avait pu connaître un secret caché au fond du cœur, se jeta aux pieds de son supérieur et lui demanda comment il était instruit de son projet. L'abbé lui raconta alors d'une voix amicale la vision qu'il avait eue et ce que Hugo lui avait dit. Ce récit excita l'admiration de Lanfranc; il comprit que son abbé jouissait de la grâce de Dieu, et, s'étant prosterné, il fit connaître au père tout ce qu'il avait dans le cœur, et lui demanda de lui imposer une pénitence; il la reçut avec une sentence d'absolution et promit de ne plus chercher à s'enfuir et d'obéir en tout à l'abbé.

« Herluin rendit à Dieu de grandes actions de grâces, et se hâta de nommer Lanfranc prieur; il lui confia la direction du monastère tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une telle union régna entre ces deux hommes, qu'avec le secours de Dieu il ne s'éleva jamais entre eux une dissension. Lanfranc ne voulant pas faire connaître cette vision, et cependant ne se résignant pas à garder sur ce point un silence absolu, la raconta à un moine nommé Guillaume qu'il avait élevé et

Digitized by Google

instruit et qu'il aimait beaucoup, et lui recommanda de n'en parler à personne aussi longtemps que lui, Lanfranc, serait de ce monde. Guillaume garda, en effet, ce secret jusqu'à l'extrême vieillesse de Lanfranc; mais lorsqu'il fut mort, il écrivit la relation de ce fait et l'envoya à l'abbé et aux moines du Bec. C'est ce même Guillaume qui a été abbé de Cormeilles.

« Guillaume, duc de Normandie, nomma Lanfranc son conseiller pour lui aider dans l'administration de ses États. Il est vrai qu'au bout de quelque temps, le duc se fâcha très-fort contre Lanfranc; mais Dieu eut soin que cette colère ne durât pas. En effet, le prince, ayant prêté l'oreille à des accusations calomnieuses, ordonna à Lanfranc de quitter son monastère et la Normandie. Non content de ces mesures de rigueur, il alla jusqu'à faire brûler une villa qui dépendait du monastère et s'appelait le Parc. Cet ordre barbare fut exécuté. Lorsque Lanfranc se sépara de ses frères, dont il était la joie, ils ressentirent une très-vive douleur. Il n'y avait pas dans le monastère de meilleur coursier qu'un vieux cheval qui ne marchait plus que sur trois pieds; on le donna à Lanfranc, qui partit suivi d'un seul compagnon. Les frères se mirent aussitôt en prière, suivant cette parole de Jérémie : « Attendant en silence le salut du Seigneur. » (*Threni.*, III, 26.)

« Lanfranc s'était à peine éloigné du couvent qu'il rencontra le duc, que le cheval semblait saluer à chaque pas, car il boitait beaucoup. Celui qui le montait, fort de son innocence, demanda au prince de lui permettre de défendre sa cause. Le duc refusa d'abord; mais, la grâce de Dieu touchant son cœur, il finit par accéder à cette demande. Alors Lanfranc lui dit en souriant : « En vérité, je vais être « obligé, pour obéir à votre ordre, de quitter à pied ce pays, « car ce cheval me retarde beaucoup; de grâce, donnez-moi

Digitized by Google

« une meilleure monture si vous voulez que je m'en aille. » Le duc se mit à rire. « Qui donc, dit-il, a jamais demandé « un présent à son juge? » L'entretien s'engagea alors, et Dieu permit que le très-disert orateur Lanfranc se justifiât pleinement. Le duc lui rendit toutes ses bonnes grâces et lui promit de ne plus prêter l'oreille à ceux qui porteraient contre lui des accusations. Le prince et le moine s'embrassèrent ensuite avec beaucoup de cordialité, et Guillaume promit de rendre au monastère en les augmentant les biens qu'il avait fait dévaster. Un cavalier se détacha de l'escorte pour annoncer aux frères cette bonne nouvelle. Les larmes cessèrent de couler, et chacun répéta non pas une fois, mais tout le long du jour et du fond du cœur, le *Te Deum*. L'abbé ne pouvait ajouter foi à ce changement dans les dispositions du prince, car il connaissait sa cruauté; il arriva enfin après s'être fait attendre. La joie fut alors à son comble; on répara les bâtiments brûlés, et Guillaume assura au couvent la possession de tous les biens qu'il lui avait déjà donnés. On rapporte que la cause de cette disgrâce provenait de ce que Lanfranc s'était opposé au mariage de la fille du comte de Flandre, que le duc avait épousée, quoiqu'elle fût sa proche parente. Aussi, par ordre du Pape romain, toute la Neustrie avait été séparée de la chrétienté et mise en interdit. Lanfranc alla trouver le Pape au sujet de cette affaire [1]. »

[1] Ce beau récit de l'entrée de Lanfranc dans la vie religieuse est extrait de la biographie de l'illustre archevêque de Cantorbéry par Milo-Crispino, moine et chantre à l'abbaye du Bec vers la fin du onzième siècle. La chronique de l'abbaye du Bec rédigée au quinzième siècle a ajouté à l'histoire de la conversion de Lanfranc quelques détails que nous n'avons pas insérés parce qu'ils ne nous paraissaient pas aussi authentiques. Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 642. Le travail de Milo-Crispino se trouve dans ce même volume de la *Patrol.*, col. 29-58.

Digitized by Google

La vie de Lanfranc, sa conversion religieuse, forment un contraste frappant avec la vie de son contemporain Bérenger, écolâtre de Tours. Lanfranc était avant tout sincère; il l'a prouvé par la voie qu'il a suivie, par les sacrifices qu'il s'est volontairement imposés. Bérenger a été par-dessus tout un rhéteur; il s'est montré tel dès le début et a succombé de bonne heure à la tentation de faire parler de lui.

Bérenger, né dans les premières années du onzième siècle, eut le bonheur de suivre dans sa jeunesse les leçons de Fulbert, le saint et savant évêque de Chartres. Adelmann, devenu plus tard écolâtre de Liége et enfin évêque de Brescia, s'y trouvait en même temps que lui, et lorsque Bérenger commença à faire parler de lui comme hérésiarque, Adelmann lui écrivit une lettre fort touchante dans laquelle il lui rappelait ces belles années de leur jeunesse passées dans l'intimité de leur commun maître : « Je puis t'appeler, écrit Adelmann, mon frère de lait, car tous les deux, moi un peu plus âgé, toi un peu plus jeune, nous avons fait partie de cette académie de Chartres de si heureuse mémoire, et que gouvernait notre vénérable Socrate [1]. Nous devons être

[1] Il s'agit de saint Fulbert, évêque de Chartres; aussi, un peu plus loin, Adelmann écrit : « Per suavissimam memoriam Fulberti, pacem catholicam diligas, etc. »

Digitized by Google

plus fiers d'avoir vécu avec un tel homme que ne l'était Platon, qui se félicitait de ce que la nature l'avait fait homme et non bête à l'époque de Socrate. Nous, en effet, nous avons vu à l'œuvre un homme vraiment catholique et très-chrétien, nous avons entendu ses leçons salutaires; maintenant nous devons croire qu'il intercède pour nous auprès de Dieu. Il ne saurait avoir perdu cette mémoire dans laquelle nos noms étaient si profondément gravés, et cette charité chrétienne qui le portait à nous traiter et à nous embrasser comme ses enfants. Il se souvient toujours de nous, il nous aime encore plus que lorsqu'il était revêtu de ce corps de mort; ses vœux et ses prières tendent à ce que nous soyons réunis à lui; il s'occupe de nous comme autrefois lorsque, vers le soir, il nous amenait secrètement dans le petit jardin contigu à la chapelle [1]. Là, il nous exhortait, et parfois ses larmes accompagnaient ses paroles, à suivre de toutes nos forces la voie royale de la vérité, à marcher sur les traces des saints Pères, et à ne dévier ni à droite ni à gauche de peur que nous ne tombions dans un piége [2]. »

[1] La phrase latine porte : « In hortulo juxta capellam de civitate illa quam Deo volente senator nunc possidet. » Je n'ai pas traduit ce dernier membre de phrase, parce que son sens naturel ne me paraît pas intelligible.

[2] *Adelmanni ad Bereng. epistola.* Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 1289.

Digitized by Google

Si le vieil évêque de Chartres prodiguait ainsi à Bérenger les exhortations les plus pressantes et les plus paternelles, c'est que les manières du jeune clerc devaient déjà donner à réfléchir. Nous savons en effet par Guitmond, archevêque d'Aversa, que, dès sa jeunesse, Bérenger affectait des attitudes bizarres et faisait preuve d'un orgueil inquiétant pour l'avenir : « Lorsque, dit Guitmond, Bérenger faisait encore ses classes, il était, au rapport de ceux qui l'ont connu à cette époque, d'une grande légèreté d'esprit; il faisait peu de cas de l'opinion du maître, n'en faisait aucun de celle de ses condisciples et méprisait les livres des arts libéraux. Néanmoins, comme il ne pouvait résoudre par lui-même les problèmes les plus difficiles de la philosophie (son esprit n'étant pas assez perspicace pour cela et les arts libéraux étant alors trop en décadence dans les Gaules), il s'ingéniait, comme il le fait encore aujourd'hui, à trouver de nouvelles définitions des mots pour acquérir, de quelque manière que ce fût, le prestige et la gloire d'une science éminente. Aussi marchait-il d'une façon théâtrale; ses gestes étaient emphatiques; il se préoccupait d'imiter les manières graves du maître plutôt que d'avoir sa science; il retirait profondément sa tête dans son capuchon pour faire croire qu'il méditait longuement, et lorsqu'il se décidait

Digitized by Google

enfin à parler, c'était d'une voix très-lente et plaintive, qui pouvait donner le change à ceux qui ne le connaissaient pas, si bien que, malgré son très-léger bagage scientifique, il se faisait passer pour docteur ès arts [1]. »

D'après Guillaume de Malmesbury, Fulbert eut, au moment de mourir, le pressentiment que Bérenger ne suivrait pas toujours ses conseils et qu'il troublerait l'Église : « Lorsque, dit l'écrivain anglais, Fulbert fut à ses derniers moments, un très-grand nombre de personnes vinrent le visiter, au point que la maison épiscopale se trouva trop petite. Le mourant, ayant cherché dans la foule qui l'entourait, aperçut Bérenger, et aussitôt pria qu'on le fît sortir; Fulbert déclara ensuite qu'il avait vu près de Bérenger un démon épouvantable qui invitait de la main plusieurs personnes à prêter l'oreille aux paroles de Bérenger [2]. »

Après la mort de Fulbert, survenue en 1029, Bérenger vint à Tours, où il avait un oncle nommé Walter, lequel était principal chantre à la basilique de Saint-Martin [3]. Bérenger devint lui-même éco-

[1] Guitmundi *De corporis et sanguinis Christi veritate.* Migne, *Patrol.*, t. CXLIX, col. 1428.

[2] *Gesta regum Anglorum* dans la *Patrol.* de Migne, t. CLXXIX, col. 1258.

[3] *Annales Benedictini* de Mabillon, l. LIX, n° 18, t. IV, p. 486.

Digitized by Google

lâtre de cette église, mais le succès ne paraît pas avoir couronné les premières années de son enseignement : peut-être était-ce pour ce motif qu'il s'adonna à l'étude de la médecine[1]. En 1040, nous le trouvons archidiacre d'Angers et résidant probablement dans cette ville; il accompagna en cette qualité Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, à la dédicace de l'église du monastère de Vendôme[2]. Plus tard, il revint à Tours et reprit ses leçons, qui allaient bientôt lui valoir une réputation de fort mauvais aloi : son titre d'archidiacre d'Angers devint purement honorifique. Nous possédons encore une lettre écrite vers 1040 par Bérenger à des solitaires qui lui avaient demandé des avis spirituels. Les exhortations que Bérenger leur adresse sont absolument irréprochables au point de vue de l'orthodoxie; on croirait entendre un Père de l'Église et non un futur hérétique. Bérenger recommande aux solitaires de lutter sans relâche contre la chair et contre l'orgueil; il appuie ses conseils de diverses citations de l'Écriture sainte, interprétées souvent d'une façon par trop subtile[3]. Une autre lettre adressée à Bérenger avant qu'il manifestât des sen-

[1] Voyez plus loin la lettre de Drogo à Bérenger.

[2] *Gallia christiana*, t. XIV, p. 559, condidit Haureau.

[3] MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 191. Paris, 1717.

Digitized by Google

timents hérétiques fait le plus grand honneur à l'écolâtre de Tours : écrite par Drogo, devenu plus tard archidiacre de Paris et adversaire déclaré de Bérenger, cette lettre fut envoyée vers 1045; elle a été découverte il y a quelques années dans les archives de la ville de Hanovre par M. Sudendorf. La voici intégralement reproduite :

« *Au vénérable prêtre Bérenger, son tout dévoué Drogo.*

« J'aurais l'air d'un flatteur si je vous disais de vive voix toute l'admiration que m'inspirent votre incomparable perspicacité pour comprendre le sens des saintes Ecritures et votre éloquence si claire et si agréable quand il s'agit d'expliquer le sens de nos saints livres; mais, d'un autre côté, si dans l'éloignement où je suis de vous je ne proclamais votre mérite, je paraîtrais partager à l'égard de Votre Excellence l'opinion commune; aussi la pensée m'est venue de vous écrire pour vous dire ce que je pense de vous, pour vous assurer que dans mon esprit vous avez une place tout à fait à part et la première de toutes. Je ne vois même pas à qui je pourrais vous comparer. En effet, ni les préoccupations que vos nombreuses affaires doivent vous causer, ni les conseils à donner aux personnes qui viennent vous consulter, ni votre âge qui n'est déjà plus de la première jeunesse, ni votre corps que vous mortifiez par de nombreuses abstinences, n'ont pu vous empêcher d'étudier sans relâche les saintes Écritures; aussi en avez-vous une intelligence qui n'admet rien de vulgaire. En outre, qui n'admire votre talent dans l'art de guérir, ce talent qui surpasse celui des médecins de profession? Je ne regrette qu'une chose pour vous : c'est que le monde ne vous connaisse pas. Aussi, depuis

Digitized by Google

que je vous ai quitté, mon bonheur est de faire votre éloge à ceux que je vois, et j'ai été assez heureux pour parler de vous à des personnages considérables[1]. »

Avant d'arriver aux années orageuses de la vie de Bérenger, mentionnons une dernière lettre écrite par lui vers 1048, et probablement adressée à son ami Joscelin de Partenay, trésorier de la cathédrale de Saint-Hilaire à Poitiers[2]. Joscelin avait demandé à Bérenger quelques conseils sur la conduite que devaient suivre des clercs qui, ayant fort à se plaindre de leur évêque, étaient en révolte à peu près ouverte contre ce prélat. Bérenger répond par quelques distinctions scolastiques qui n'offrent rien de singulier, mais à la fin de la lettre se trouve cette phrase : « Du reste, en excommuniant son diacre parce que celui-ci s'est marié, l'évêque a agi contre les canons[3]. » Ce passage prouve que, même avant d'émettre ses idées hétérodoxes sur l'Eucharistie, Bérenger, en désaccord sur ce point avec le sentiment général de l'Église au onzième siècle, admettait le mariage des diacres et des sous-diacres. Il est vrai que Martène a publié la lettre de

[1] *Berengerius Turonensis*, par H. Sudendorf. Hambourg, 1850, p. 200.

[2] *Berengerius Turonensis* von Sudendorf. Hambourg, 1850, p. 200.

[3] « Cæterum quod excommunicavit diaconum suum propter ductam uxorem, contra canones fecisse videtu mihi. »

Digitized by Google

Bérenger à Joscelin avec cette addition qui change le sens de la phrase : « A moins que l'obstination du diacre n'ait forcé l'évêque à agir ainsi [1]. » Sudendorf croit que cette addition a été ajoutée plus tard et n'est pas de Bérenger, et la contexture du texte original paraît, en effet, favorable à cette supposition [2]. Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Hanovre n'a pas le membre de phrase donné par Martène.

Guitmond, archevêque d'Aversa, raconte que le dépit d'avoir été vaincu par Lanfranc dans une discussion de dialectique, fut le principal mobile qui poussa Bérenger à émettre des doctrines hétérodoxes. « Bérenger, dit l'archevêque d'Aversa, ayant eu le dessous pour une question de dialectique assez peu importante du reste, qu'il avait discutée avec Lanfranc, fut très-irrité de sa défaite. D'un autre côté, comme ce même Lanfranc, homme très-savant, avait fait refleurir les arts libéraux, le désert commença à se faire autour de la chaire de Bérenger, qui, pour regagner sa popularité, se mit alors à scruter les secrets des divines Écritures, malheureusement il était trop jeune pour cette étude, et ses travaux antérieurs ne l'y avaient nullement préparé.

[1] « Nisi forte cogente pertinacia ipsius. »

[2] Sudendorf, *l. c.*, p. 92.

Digitized by Google

Il se montra très-imprudent dans cette nouvelle phase de sa vie, car, ainsi que le dit l'Écriture, « la sagesse n'entre pas dans une âme mal disposée », et Bérenger se préoccupa surtout de trouver des thèses attrayantes par leur nouveauté et de nature à attirer l'attention sur lui; il préféra être célèbre, fallût-il pour cela être hérétique, plutôt que de vivre obscur et catholique sous le regard de Dieu[1]. »

Il se peut que Bérenger ait été quelque peu jaloux des succès de Lanfranc et affligé de son propre isolement, mais deux autres motifs assez peu constatés jusqu'ici ont dû influer notablement sur sa défection. Le premier a été l'élévation, en 1047, de Bruno sur le siége épiscopal d'Angers. Bruno avait été le condisciple de Bérenger à l'école de Fulbert, et si plus tard il désavoua l'hérésiarque et ses erreurs, il est maintenant prouvé qu'au début de son épiscopat il le soutint et l'encouragea énergiquement[2]. Aussi se garda-t-il bien d'enlever à Bérenger le titre d'archidiacre d'Angers, que celui-ci possédait déjà depuis sept ans. Le second motif qui a pu déterminer Bérenger à se montrer plus hardi dans l'ex-

[1] Guitmundi *archiep. Aversani Liber de corpore et sanguine Christi*, l. I, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1428.

[2] Cf. *Berengerius Turonensis*, par Sudendorf, p. 202, lettre de l'évêque d'Angers à l'archevêque de Tours, *sub fine*.

Digitized by Google

pression de ses idées, c'est qu'il avait un puissant protecteur temporel non pas dans le roi de France Henri Ier, comme plusieurs historiens l'ont prétendu, mais dans la personne de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Nous verrons, par une curieuse lettre adressée en 1049 par Bruno, évêque d'Angers, à Arnoulf, archevêque de Tours, les relations intimes existant entre l'évêque, le comte et l'écolâtre de Tours [1]. Comme Geoffroy détenait en prison Gervais, évêque du Mans, et avait pour ce motif maille à partir avec la cour de Rome, il se servait de Bruno et de Bérenger pour défendre sa cause et rédiger ses mémoires apologétiques. Entre lui et les deux clercs, il y avait donc échange de bons procédés.

En partant de ce point de vue, on s'explique très-bien comment Bérenger a commencé à se montrer hérétique vers 1047, c'est-à-dire au moment même où Bruno montait sur le siége d'Angers. Vers cette époque, Bérenger reçut la visite d'un évêque qui avait assisté avec lui aux leçons de Fulbert de Chartres, c'est-à-dire de Hugo, évêque de Langres, celui qui plus tard fut déposé, pour les raisons les plus graves, par le Pape Léon IX et le concile de Reims. Mais si la conduite personnelle et l'admi-

[1] Voyez la lettre indiquée dans la note précédente, et dans le même ouvrage de Sudendorf, à la p. 204, la lettre de Bérenger au comte Geoffroy.

Digitized by Google

nistration diocésaine de l'évêque Hugo laissaient fort à désirer, du moins sa doctrine était orthodoxe et à l'abri de tout reproche. L'évêque de Langres eut avec Bérenger une longue conférence dogmatique dans la cellule de celui-ci, et il quitta Tours avec la conviction qu'à l'endroit de l'Eucharistie, Bérenger avait d'autres sentiments que ceux de l'Église universelle. Rentré chez lui, il écrivit à l'écolâtre de Tours une fort belle lettre, qui fait le plus grand honneur à l'esprit philosophique et théologique de l'évêque de Langres. Voici le début et la conclusion de cette lettre, qui a été écrite en 1048 ou dans les premiers mois de 1049, car au mois d'octobre de cette dernière année eut lieu la déposition de l'évêque :

« *A Bérenger, au prêtre recommandable à plusieurs points de vue, Hugo le très-humble évêque de Langres souhaite l'amour de Dieu.*

« Si, ô le plus perspicace des hommes, tu avais examiné avec soin la nature des choses, si tu n'avais pas seulement d'un œil distrait et prévenu étudié les maximes des Pères, tu ne dirais pas, en parlant du sacrement du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que dans ce sacrement se trouve le Corps du Seigneur et que ce Corps est incorporel. En outre, si tu réfléchissais à la grandeur de la puissance divine qui dépasse de beaucoup la portée de nos sens et qui ne peut être circonscrite par eux, tu ne te répandrais pas en paroles comme tu le fais et tu garderais le silence. En effet,

Digitized by Google

tu dis dans ton verbiage que le Corps du Christ se trouve dans ce sacrement de telle façon cependant que la nature et l'essence du pain et du vin ne subissent aucune modification, enfin tu prétends que ce Corps, qui d'après toi-même a été crucifié, est un être intellectuel. La conclusion rigoureuse à tirer de tes paroles, c'est que tu professes un être incorporel. En parlant ainsi, tu scandalises l'Église universelle et tu offenses son auteur, car il met sous tes yeux un objet palpable, et toi, tu prétends que cet objet est incorporel. Si, après la consécration, la nature et l'essence du pain et du vin restent dans leur réalité, on ne s'explique pas qu'il y ait eu une transsubstantiation quelconque; si l'addition qui a eu lieu consiste en une simple opération de l'intelligence, quelle idée se faire d'un être qui n'a pas même l'existence? En effet, l'intelligence peut constater les essences, mais elle ne les crée pas; elle en est le juge, mais non l'auteur. »

Après avoir établi, par des textes de l'Écriture sainte et par des raisonnements théologiques, la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, Hugo termine sa lettre par ces paroles :

« N'aie donc pas des sentiments contraires aux sentiments de tous; car, comme le dit saint Ambroise, ces mystères ne sont pas pour un seul, ils sont pour tous; aussi doivent-ils être interprétés dans un sens catholique et canonique. Tu es en dehors de ce sens; c'est pour cela que je t'ai appelé *forensis*. Tes yeux ne voient pas ce que les autres voient: tu en es convenu toi-même dans la conversation que nous avons eue ensemble dans ta chambre à coucher. Je parle parce que je sais; je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais

Digitized by Google

entendu. Tu abandonnes l'unité et te glorifies de faire bande à part [1]. »

Un autre champion entra bientôt en lice contre Bérenger; c'était encore un de ses condisciples de Chartres, Adelmann, alors écolâtre de Liége. Nous avons déjà donné plus haut un fragment de la lettre d'Adelmann; en voici maintenant la partie principale :

« Que le Seigneur, ô mon saint frère, détourne tes pas de ces sentiers, qu'il t'incline à rendre témoignage de lui; qu'il prouve la duplicité de ceux qui s'efforcent de souiller ta renommée d'une tache si noire, qui ont raconté partout, de telle sorte que non-seulement les Latins, mais encore les Allemands au milieu desquels je poursuis mon long pèlerinage, en ont été instruits, qui ont raconté, dis-je, que tu t'étais séparé de l'unité de notre mère la sainte Église, et que tu professais touchant le Corps et le Sang du Seigneur, qui tous les jours est immolé partout sur le saint autel, une opinion autre que celle de la foi catholique. Pour employer les termes dont ils se servent en parlant de toi, ils disent que d'après toi ce n'est ni le véritable Corps du Seigneur ni son véritable Sang, mais simplement une figure, une similitude.

« Lorsque, il y a deux ans, j'ai été informé de ce bruit, j'ai songé aussitôt à t'écrire pour savoir au juste à quoi m'en tenir; mais connaissant ton intimité avec le seigneur Paul, primicier de Metz, et réfléchissant qu'il était et par la distance matérielle et par le degré d'amitié plus près de toi que je ne

[1] *Hugo Lingonensis contra Berengerium. Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 1328 sqq.

Digitized by Google

le suis, je l'ai prié de vouloir bien servir d'intermédiaire entre nous deux. Mais Paul (et vraiment en cela je ne puis le louer), se montrant négligent vis-à-vis de l'un de nous ou vis-à-vis de nous deux, ne m'a pas rendu de réponse. Mais la divine grâce, qui, elle, n'est jamais négligente, m'a accordé plus que je ne désirais. Ma pensée était en effet de trouver un homme habitué à voyager, connaissant le pays et la langue des Francs, et voici que je reçois la visite de ce frère G..., qui est venu me saluer de ta part. J'ai eu un saisissement de joie, toutefois je n'ai pu accorder une entière confiance au messager parce que ce frère ne m'apportait aucune lettre de toi (contrairement à l'usage en vigueur entre des amis si éloignés l'un de l'autre et qui ne se sont pas vus depuis si longtemps) : il m'a donné, du reste, diverses raisons assez plausibles de ton silence. Sans plus chercher s'il était ou s'il n'était pas sincère, j'ai pensé que la venue de cet homme était providentielle, et grâce à lui, grâce à cette lettre qui est pour moi ce que les ailes sont à l'oiseau, mon cœur et mon esprit ont pu s'envoler vers toi, par delà de si grands espaces, pour te supplier au nom de la miséricorde de Dieu, au nom de la très-douce mémoire de Fulbert, d'aimer la paix catholique et de ne pas troubler la république chrétienne fondée par nos ancêtres. C'est pour cette république que des milliers de chrétiens, luttant courageusement contre l'idolâtrie et contre le règne du diable, ont fini par remporter la victoire; c'est pour elle encore que les saints docteurs ont, par leur éloquence salutaire, terminé les guerres civiles soulevées par les hérétiques; ils ont fortifié de tous les côtés cette république, si bien que tout ennemi qui veut l'attaquer est aussitôt percé de mille traits. De là vient que tous ses adversaires ont fini par la confusion et ont été vaincus. Où sont maintenant les Manichéens? où sont les Ariens? Qu'est devenue cette tourbe de citoyens perdus?

Digitized by Google

Leur mémoire même est tombée en putréfaction. Au contraire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et quantité d'autres qui ont mis à la raison ces sortes d'animaux, reçoivent aujourd'hui encore des éloges et revivent parmi nous plus jeunes et plus florissants que jamais. Il est bon, ô mon frère, que nous qui sommes petits, nous ne désertions pas de tels chefs, dont l'autorité, rehaussée par la sagesse divine et par la pratique des vertus, est si grande aux yeux de l'Église et si indiscutable qu'il faut être absolument insensé pour ne pas l'accepter comme règle de la foi et des mœurs. . . . . .

« Ces Pères ont été humbles de cœur et pauvres d'esprit; le Sauveur parle d'eux lorsqu'il glorifie son Père en disant: « O mon Père, Dieu du ciel et de la terre, vous avez caché « ces choses aux sages et aux prudents et vous les avez « révélées aux petits. » (S. Matth., XI.) Aussi ces Pères méritent toute créance, ils sont restés unis à Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » (S. Jean, XIV.) C'est de Lui que leur cœur a appris, touchant le sacrement dont nous parlons, la doctrine qu'ils ont ensuite professée. Ils ont entendu le Sauveur dire de lui-même dans l'Évangile : « Je « suis le pain de vie descendu du ciel. Si quelqu'un mange « de ce pain, il vivra éternellement. Le pain que je donnerai « est ma propre chair pour le salut du monde. » (S. Jean, VI.) Il dit « que je donnerai » et non pas « que j'ai donné ». Quand donc a-t-il commencé à nous donner ce pain? Lorsque, la veille de sa passion, ayant levé les yeux au ciel et ayant rendu grâces, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci « est mon corps. » De même, après le repas, il prit le calice et dit : « Prenez et buvez-en tous, car ceci est le calice de « mon sang qui sera répandu pour vous et pour plusieurs « pour la rémission des péchés. » (S. Matth., XXVI.) Qui donc

Digitized by Google

ne croit pas qu'il en soit ainsi, si ce n'est celui qui ne croit pas au Christ ou qui ne croit pas que le Christ ait parlé de cette manière? Mais ici je n'ai pas affaire à des incrédules [1]. »

Telle est en partie cette belle et lumineuse lettre, qui mériterait d'être citée en entier. Comme elle ne parle ni des conciles de Rome et de Vercelli de 1050, comme elle ne fait aucune allusion à une condamnation quelconque déjà prononcée contre Bérenger, on en a conclu et avec raison qu'elle avait été écrite dans les derniers mois de 1049 ou dans les premiers mois de 1050. Le langage digne et élevé d'Adelmann, son éloquence douce et persuasive, ne purent vaincre l'opiniâtreté de Bérenger. Sigebert de Gembloux rapporte que Bérenger répondit à Adelmann par un *factum* emphatique, dans lequel il maintenait son opinion touchant l'Eucharistie [2].

C'est certainement vers l'époque de la vie de Bérenger à laquelle nous sommes arrivés qu'il faut placer la lettre suivante, écrite au novateur par son ancien admirateur Drogo de Paris. On y voit que des bruits fâcheux courent déjà sur Bérenger; ce que Drogo a raconté de son ami a encore augmenté

[1] *Adelmanni Epist. ad Bereng*, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 1294.

[2] SIGEBERTI GEMBLAC. *Lib. de scriptor. ecclesiasticis*, cap. CLIV, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLXI, col. 582.

Digitized by Google

ces rumeurs. Bérenger est défiant, soupçonneux, et Drogo essaye de justifier sa conduite. Cette apologie un peu aigre-douce laisse voir que l'amitié et l'admiration de Drogo pour Bérenger ont reçu quelque atteinte, et l'on peut déjà prévoir une rupture qui, en effet, se produisit dans la suite.

« *Au vénérable Bérenger, Drogo de Paris souhaite d'éviter la crédulité.*

« Plût à Dieu, Seigneur, que je n'eusse jamais eu vos bonnes grâces, puisque vous me les avez si facilement enlevées. On m'a raconté en effet que vous étiez irrité contre moi, sous prétexte que j'avais dit de vous des choses que je n'ai jamais dites. Que le Tout-Puissant préserve mon esprit de tout levain hérétique, car, en vérité, après vous avoir quitté, je ne vous ai jamais traité d'hérétique et je n'ai jamais pensé que vous le fussiez. Oui, je le répète, si après notre séparation j'ai affirmé que vous étiez hérétique, je veux qu'on en dise autant de moi. Je crois que ce bruit provient de quelques personnes auxquelles j'ai exposé vos sentiments. Méprisant leur imbécillité arriérée et ne pouvant supporter leurs emportements furieux, j'ai tout sacrifié au repos et à la paix; je me suis tu pour ne pas donner aux chiens ce qui est saint, pour ne pas jeter des perles devant des pourceaux; j'ai suspendu ma harpe aux branches des saules pour ne pas chanter le cantique du Seigneur sur une terre étrangère. Comme les pécheurs étaient contre moi, j'ai gardé le silence à l'endroit des bons, et les méchants en ont très-sottement conclu que j'adoptais par là même leurs opinions. Mais que dirai-je de vous qui avez si facilement ajouté foi à de pareils bruits, qui croyez avec une si grande légèreté au

Digitized by Google

déshonneur de votre prochain? Je vous loue, mais, certes, non pas en cela.

« Je voudrais que ce qu'on me raconte de vous fût aussi faux que ce que l'on vous a raconté de moi. On prétend, en effet, que vos oreilles sont trop ouvertes à tous les bruits et qu'il suffit de vous flatter pour vous convaincre. J'apprends à mes dépens que cette réputation n'est pas usurpée. Quant à Yves de Chartres, j'écrirais volontiers pour montrer ce que valent son accusation et celle de quelques autres, mais à quoi bon, si la présente protestation ne suffit pas? »

Tel était le degré de développement de l'hérésie de Bérenger, lorsque le Pape Léon IX vint en France, en 1049, pour présider au mois d'octobre le concile de Reims. Il est bien difficile d'admettre qu'il n'ait pas été question de Bérenger à ce concile; la vigilance de Léon IX pour tout ce qui concernait la foi, le bruit qui s'était déjà fait autour de l'hérésiarque, la présence au concile de plusieurs amis et de plusieurs ennemis de Bérenger, tout indique que le Pape et l'assemblée n'ont pas dédaigné une affaire si importante. Malheureusement, l'historien du concile de Reims, le moine Anselme, si prolixe pour des détails d'intérêt local, est beaucoup trop laconique sur ce point; il se contente de dire : « Comme de nouveaux hérétiques venaient de surgir dans les Gaules, le Pape les excommunia. Il excommunia également tous ceux qui avaient accepté quelque

Digitized by Google

présent ou quelque service de ces hérétiques, ou bien qui leur avaient prêté secours et assistance [1]. »
Ce passage semble indiquer que le Pape s'est contenté au concile de Reims d'excommunier d'une manière générale ceux qui en France professaient une foi autre que la foi catholique, mais sans indiquer nommément personne. Comme Bérenger n'assistait pas au concile, et comme l'assemblée n'avait probablement pas à sa disposition un document authentique établissant l'hérésie de l'écolâtre de Tours, elle n'aura pas pu traiter à fond cette question. Mais quelque temps après la célébration du concile de Reims, Bérenger fournit lui-même à ses adversaires une preuve irrécusable de ses sentiments hétérodoxes.

Ayant appris par un clerc de Chartres que Lanfranc attaquait vivement sa doctrine sur l'Eucharistie et qu'il défendait la foi de l'Église, Bérenger écrivit au prieur du Bec la lettre suivante :

« *Bérenger au frère Lanfranc.*

« Ingelrann de Chartres m'a rapporté, frère Lanfranc, un bruit au sujet duquel je crois devoir avertir ta charité. D'après ce bruit, tu désapprouverais, tu regarderais même comme hérétique la doctrine de Jean Scot touchant le sa-

[1] Anselmi *Historia dedic. ecclesiæ S. Remigii*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 1437.

Digitized by Google

crement de l'autel, et tu soutiendrais Paschase, qui, sur ce point, était en désaccord avec Jean Scot. Si cette rumeur est fondée, tu as porté, ô frère, un jugement trop précipité, tu n'as pas agi comme on aurait pu l'attendre du remarquable talent que Dieu t'a départi. Tu as encore bien des progrès à faire dans l'étude de l'Écriture sainte. Aussi, mon frère, quoique je sois moi-même novice dans la connaissance de l'Écriture, je serais heureux de t'entendre sur cette question; tu pourrais choisir toi-même les juges ou les auditeurs. Tant que cette conférence n'aura pas eu lieu, ne méprise pas *à priori*, mais examine ce que j'avance. Si tu tiens pour hérétique Jean Scot dont j'approuve la doctrine sur l'Eucharistie, tu dois également regarder comme hérétiques saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, pour ne pas parler des autres[1]. »

Lanfranc n'était pas en Normandie, il était parti pour assister au synode romain de 1050, lorsque vint au Bec le messager chargé par Bérenger de lui remettre cette lettre; aussi fut-elle confiée à des clercs amis de Lanfranc. Ces clercs, ayant pris connaissance de ce document, furent fort scandalisés des doctrines hétérodoxes qui y étaient énoncées, et se crurent obligés de dénoncer Bérenger au synode romain qui allait se tenir. Ils chargèrent un clerc de Reims, qui se rendait à Rome, d'emporter avec lui cette lettre et de la lire par-devant le Pape et l'assemblée. Laissons maintenant parler Lanfranc,

[1] *Patrol. lat.*, t. CL, col. 63, dans les Préliminaires de Dachery aux œuvres de Lanfranc.

Digitized by Google

qui a lui-même raconté ce qui s'est passé au synode touchant cette affaire; il s'adresse à Bérenger :

« Du temps de saint Léon Pape, ton hérésie fut déférée au Siége apostolique. Pendant qu'il présidait son synode et était entouré d'une grande multitude d'évêques, d'abbés et de personnes de piété appartenant à différents ordres et venus de divers pays, on ordonna de lire, en séance publique, les lettres que tu m'avais envoyées touchant le Corps et le Sang du Seigneur. Le messager que tu avais chargé de m'apporter ces lettres, ne m'ayant pas trouvé en Normandie, les avait remises à quelques clercs; ceux-ci en prirent connaissance, et ayant remarqué qu'elles ne s'accordaient pas avec la foi de l'Église (*usitatissimam Ecclesiæ fidem*), par zèle pour la cause de Dieu, ils les firent lire à d'autres personnes et en firent connaître de vive voix le contenu à beaucoup de monde. Il est résulté de là qu'on a eu une aussi mauvaise opinion de moi que de toi; de ce que tu m'avais adressé de pareilles lettres, on en a conclu que, soit à cause de l'amitié qui nous unissait, soit parce que telle était ma croyance, je favorisais les doctrines contenues dans ces lettres. Un clerc de Reims apporta à Rome ces mêmes lettres, et, lorsqu'on les lut, on constata que tu exaltais Jean Scot, que tu condamnais Paschase, enfin que tu soutenais des doctrines opposées à la foi commune touchant l'Eucharistie; aussi prononça-t-on contre toi une sentence de condamnation, on te priva de la communion de l'Église, toi qui voulais priver l'Église de la sainte communion. Le Pape m'ordonna ensuite de me lever, de me disculper des mauvais bruits qui couraient sur mon compte, de faire connaître ma foi et de la défendre à l'aide des autorités sacrées plutôt que par des arguments. Je me suis levé, j'ai dit ce que je pensais, j'ai prouvé ce que j'ai avancé, et ce que j'ai prouvé a eu l'assen-

Digitized by Google

timent de tous, personne n'y a trouvé à redire. On annonça ensuite le synode de Vercelli, qui s'est en effet tenu dans cette ville, dans le mois de septembre, qui a suivi sous la présidence du même souverain Pontife[1]. »

On voit que Lanfranc avait craint d'être compromis par la lettre que Bérenger lui avait écrite. A cette appréhension, et en général à tout l'exposé historique de Lanfranc, l'hérésiarque répondit plus tard avec une grande véhémence :

« La fausseté de ton écrit m'oblige à parler; de quel front en effet as-tu pu écrire que ma lettre pouvait faire élever des doutes contre toi? Cette lettre ne renfermait que deux choses : je te reprochais d'avoir porté contre Jean Scot un jugement trop précipité, et je te demandais d'avoir avec moi un colloque en prenant l'Écriture pour règle. Aucun homme sensé ne pouvait donc douter de toi à propos de cette lettre, puisqu'elle t'accusait d'avoir fait ce qui, de ton propre aveu, était aux yeux de tous un sujet d'éloge. Quiconque aura lu ma missive sera obligé de déclarer que si tu as été soupçonné, ce n'est certes pas ce document qui en est la cause. Tu ajoutes que je faisais l'éloge de Jean Scot; j'ai dit qu'à l'endroit de la Cène du Seigneur, le sentiment de Jean Scot était celui de tout homme qui refuse de dire à Dieu : « Nous ne voulons pas de la science de tes voies; « retire-toi de nous avec saint Ambroise, saint Augustin et « saint Jérôme. » En racontant qu'une sentence de condamnation a été portée contre moi, tu prouves que ton saint, ce sacrilége Léon, a agi avec trop de précipitation. Le droit

[1] Lanfranci *Lib. de corpore et sanguine Domini*. Migne, *Patrol*, t. CL, col. 413.

Digitized by Google

civil et le droit divin sont d'accord pour défendre de condamner un accusé qui n'a pas été entendu; c'est contre ceux qui agissent de cette façon que parle le Saint-Esprit lorsqu'il dit : « Eux le maudissent, et toi, tu le bénis », et de même saint Augustin dans le livre du Verbe du Seigneur : « La justice brise les chaînes injustement ourdies », et saint Grégoire dans une homélie : « Celui-là se prive du « pouvoir de lier et de délier qui exerce ce pouvoir non « d'après la situation de ceux qu'il a à juger, mais d'après « les mouvements de son caprice. » Puisque ce Léon me mandait à comparaître, il aurait dû différer la sentence jusqu'à ce qu'il eût vu si je refusais de le venir trouver et jusqu'à ce qu'il connût quels étaient ces sentiments que je professais et qui d'après toi étaient en opposition avec la foi universelle. C'est encore là une des énormités de ton écrit; je l'ai déjà dit, tu décores du titre de foi universelle l'erreur universelle; encore une fois, il aurait dû m'entendre moi-même ou lire mes écrits pour savoir ce que j'approuvais dans Jean Scot et ce que je désapprouvais dans Paschase, moine de Corbie [1]. »

Le ton de la réponse de Bérenger laisse, comme on le voit, beaucoup à désirer; traiter de sacrilége le vénérable Pape Léon, c'était dépasser grandement la mesure de mauvaise humeur qu'un condamné garde parfois à l'égard de son juge. Et puis Bérenger oublie qu'au concile romain, sa lettre à Lanfranc permettait de le juger en connaissance de cause.

On croyait au onzième siècle que le moine de

[1] Berengerii *De sacra Cœna*, édit. Vischer, Berlin, 1834, p. 35 sq.

Digitized by Google

Corbie, Paschase Radbert, avait soutenu la doctrine de l'Église sur l'Eucharistie et que Jean Scot avait au contraire nié la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel. Par conséquent, défendre, comme le faisait Bérenger dans sa lettre à Lanfranc, les opinions de Jean Scot sur l'Eucharistie et attaquer celles de Paschase sur le même dogme, c'était faire preuve de sentiments hétérodoxes. Cette conclusion s'imposait logiquement au Pape Léon IX et à son synode, et elle explique la condamnation portée contre l'écolâtre de Tours. En outre, plusieurs membres de l'assemblée connaissaient personnellement Bérenger et pouvaient pertinemment rendre témoignage de sa foi. Il n'a donc pas été condamné sans preuve, et de plus, en l'invitant à venir au synode de Vercelli, Léon IX lui offrait le moyen de se réhabiliter et de revenir à des sentiments orthodoxes. Si toute cette partie de l'argumentation de Bérenger est insoutenable, même en faisant la part de la déclamation qui la caractérise, en revanche, Bérenger nous paraît avoir raison contre Lanfranc, lorsqu'il dit que Lanfranc ne pouvait en aucune façon être soupçonné d'hérésie à cause de la lettre que lui, Bérenger, lui avait écrite. En effet, si l'on relit cette lettre, que nous avons reproduite intégralement, on voit que Bérenger a raison. Quelques historiens ont, il est vrai,

Digitized by Google

prétendu que cette lettre n'était pas celle qui avait été lue au synode romain, mais l'analyse que Bérenger fait de celle qui a été lue prouve que c'est bien la même. La seule explication de cet incident est évidemment que Lanfranc s'est trompé sur un détail après tout peu important, si on le met en regard de la grande question dogmatique qui était l'objet du débat.

Le synode romain prit fin dans les premiers jours du mois de mai; comme l'assemblée de Vercelli ne devait s'ouvrir que le 1er septembre suivant, Léon IX employa les quatre mois d'été qui séparaient les deux réunions à visiter divers pays de l'Italie. « A l'issue du synode pascal de 1050, le Pape, dit Hermann de Reichenau, alla au delà de Rome et soumit à son pouvoir ainsi qu'au pouvoir impérial quelques villes et quelques seigneurs, et leur fit prêter serment de fidélité. Il excommunia les habitants de Bénévent, qui se révoltaient une fois de plus contre lui. Le Pape reçut à cette époque la visite d'un certain nombre de princes que des nations païennes lui députèrent comme au seigneur apostolique pour lui promettre obéissance [1]. »

[1] Hermann de Reichenau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 253. Aucun autre document n'indique quels furent ces princes et ces villes alors soumis par Léon IX. De même, il n'est pas possible de spécifier d'où venaient les ambassadeurs des nations païennes; peut-être venaient-ils de la Sicile ou du nord de l'Afrique.

Digitized by Google

Léon du Mont-Cassin rapporte que, en 1050, le Pape célébra dans la célèbre abbaye bénédictine la fête de saint Pierre et de saint Paul. « L'année suivante, dit-il (l'année qui suivit l'intronisation de Léon IX), le seigneur apostolique vint de nouveau à ce monastère, la veille de la Saint-Pierre, et le lendemain et le surlendemain il célébra solennellement les messes de saint Pierre et de saint Paul. Comme le jour de la fête tombait le samedi, jour ordinaire du *mandatum* [1], le Pape voulut laver lui-même les pieds à douze moines, et lorsque ceux-ci lui eurent à leur tour rendu le même office, il se rendit avec eux au réfectoire pour prendre la collation indiquée par la règle. Étant ensuite allé à Bénévent, il releva enfin cette ville de la sentence d'excommunication que le Pape Clément avait prononcée contre elle [2]. » On voit que Léon d'Ostie n'est pas d'accord avec Hermann de Reichenau, au sujet de Bénévent; celui-ci prétend que Léon IX excommunia la ville dans l'été de 1050; Léon d'Ostie raconte, au contraire, qu'à cette même époque Léon releva Bénévent de l'excommunication. Nous avons déjà dit

[1] Cérémonie du lavement des pieds, ainsi nommée parce que le récit évangélique du lavement des pieds des Apôtres par Jésus-Christ commence par ce mot *mandatum*.

[2] Léon d'Ostie, dans Watterich, *Pontif. Romanor. vitæ*, t. I, p. 109.

Digitized by Google

pourquoi l'histoire de la ville de Bénévent, durant le règne de Léon IX, est hérissée de difficultés; dans le cas présent, Léon d'Ostie paraît être mieux renseigné que son confrère du monastère de Reichenau, car il s'accorde avec ce que disent Wibert et les *Annales de Bénévent* [1], et quelques mois plus tard cette ville envoyait au Pape une ambassade qui prouve les excellents rapports existant alors entre elle et la papauté.

Après avoir ainsi visité deux fois, en 1050, l'Italie méridionale, Léon revint en juillet vers le nord de la Péninsule; il se trouvait à Florence le 13 de ce mois, et ratifia à cette date les donations que Gérard, évêque de Florence, fit, lui présent, aux chanoines de cette ville. Il assura de même par des bulles aux monastères de Saint-Barthélemy à Fiesole, du Saint-Sauveur sur le mont Amiato, et de Cœli-Aurei à Pavie, la possession de tous leurs biens [2].

Il se peut qu'en venant séjourner pendant quelque temps dans le nord de l'Italie, Léon IX se soit surtout préoccupé de conjurer un danger assez redoutable que courut en ce moment une partie de

[1] Voyez plus haut, ces textes de Wibert et des *Annales de Bénévent*.

[2] Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontific*, nos 3215, 3216, 3217, 3218, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 649-652.

Digitized by Google

la chrétienté. Voici ce que nous lisons à cet égard dans les *Annales de Pise :* « En 1050, le roi Muggétus revint avec une grande armée en Sardaigne; il y bâtit des villes et y fut couronné. Les Pisans firent alors alliance avec le Siége de Rome, qui leur envoya l'étendard de saint Pierre. Avec ce drapeau, ils attaquèrent le roi, le firent prisonnier et soumirent l'île entière dont ils firent hommage à l'Empereur. Le Siége de Rome confirma Pise dans la possession de toute la Sardaigne [1]. » Quelques années auparavant, les Pisans avaient déjà, une première fois, chassé les musulmans de la Sardaigne; mais, comme on le voit, ceux-ci ne s'étaient pas tenus pour définitivement battus, et, sous la conduite de Muggétus, probablement le Abu Tamin el Moez des historiens arabes, ils s'embarquèrent sur les côtes de la Sicile et de l'Afrique pour revenir à la charge. Le succès qui couronna leur expédition en Sardaigne et le voisinage de cette île du continent italien durent jeter l'alarme dans bien des cœurs, mais la vaillante république de Pise, aidée par le Saint-Siége, délivra la Sardaigne et refoula l'islamisme; des coups autrement graves allaient bientôt lui être portés en Asie et en Sicile.

[1] *Breviarium historiæ Pisanæ*, dans MURATORI, *Rerum Italic. Script.*, t. VI, p. 167.

Digitized by Google

Le 1er septembre 1050, s'ouvrit, sous la présidence du Pape Léon IX, le synode de Vercelli. On se souvient qu'au lendemain même de son sacre, l'empereur Henri III avait élevé son chapelain Humfroi à la dignité d'archevêque de Ravenne. Ce prélat renouvelant, à l'endroit d'une partie du patrimoine du Saint-Siége, les prétentions déjà émises par les archevêques de Ravenne, avait été pour Léon IX une cause de nombreux embarras; Humfroi était d'autant plus hardi et provocant vis-à-vis du Pape, qu'il comptait à la cour impériale des partisans tout disposés à se servir de lui pour faire échec au Pape. Mais, à l'époque du concile de Vercelli, la lutte entre l'archevêque et le Saint-Siége avait pris un tel caractère, que le Pape se vit dans l'obligation d'anathématiser Humfroi. Voici comment Wibert rapporte cet incident :

« L'homme de Dieu (Léon IX) soutenait une très-vive lutte contre ceux qui avaient envahi les biens du Saint-Siége romain, et surtout contre l'évêque de Ravenne, homme d'autant plus opiniâtre et rebelle qu'il était soutenu par quelques personnages de la cour impériale, jaloux de la gloire du Seigneur apostolique. Parmi ces derniers, on distinguait surtout Nizo, évêque de Freising, que la puissance de Dieu punit d'une manière terrible. En effet, cet évêque, étant venu en Italie pour y faire connaître quelques décisions de l'Empereur, passa par Ravenne, et là prit hautement le parti de l'archevêque et prononça contre le bienheu-

Digitized by Google

reux Pape des paroles menaçantes. Ainsi, ayant porté la main à son cou, il proféra ce blasphème : « Que ma gorge « soit tranchée par le glaive si je ne lui fais pas enlever les « honneurs de la charge apostolique. » Il avait à peine fini de parler qu'il fut saisi d'un intolérable mal de gorge, et le troisième jour il mourut dans l'impénitence. Quant à l'archevêque de Ravenne, son incorrigible présomption obligea le pape à l'anathématiser[1]. »

Nous savons par Hermann de Reichenau que cette sentence d'anathème fut prononcée au synode de Vercelli[2].

La seconde affaire importante du synode était celle de Bérenger, mais l'hérésiarque ne se trouva pas au rendez-vous que le Pape lui avait donné. Pour expliquer cette absence, quelques détails préliminaires sont nécessaires.

Lorsque, après la célébration des conciles de Reims et de Mayence, le Pape Léon IX avait regagné l'Italie, il fut suivi par un grand nombre d'évêques et d'abbés, parmi lesquels se trouvait Richer, abbé du monastère de Saint-Julien de Tours[3]. Richer était un adversaire déclaré de Bérenger, qui, pour se venger, le traitait d'aveugle. L'abbé Richer assista au concile de Rome du mois d'avril 1050, et dut

[1] Wibert, l. II, c. VII.
[2] Watterich, *Pontif. Roman. vitæ*, t. I, p. 106.
[3] Mabillon, *Annales*, *l. c.*, t. IV, p. 510 et 511.

Digitized by Google

bien probablement s'employer avec Lanfranc à faire condamner les erreurs de Bérenger. Le concile terminé, Richer revint dans son monastère et répandit, dans la Touraine et dans les contrées environnantes, la nouvelle de la condamnation de l'hérésiarque. Ansfroid, abbé de Préaux, au diocèse de Lisieux, avait eu jusqu'à cette époque des rapports assez intimes avec Bérenger; mais lorsqu'il sut que l'Église venait de se prononcer contre son ami, il n'hésita pas à s'incliner devant la condamnation du concile de Rome, et étant allé à Chartres quelque temps après, il y donna des preuves manifestes de son orthodoxie et y réfuta Bérenger.

Celui-ci apprit en même temps sa condamnation au concile de Rome et sa citation à comparaître au concile de Vercelli le 1er septembre 1050. Beaucoup de ses amis, raconte-t-il, lui conseillaient de ne pas obéir à cet ordre de comparution, sous prétexte que d'après le droit canon nul ne pouvait être obligé à se présenter devant un tribunal en dehors de sa province ecclésiastique. Comprenant lui-même combien une telle raison était peu fondée, Bérenger se résolut à aller à Vercelli pour l'époque indiquée; mais auparavant, il se disposa à aller voir le roi de France Henri Ier. On sait que le roi de France était en même temps abbé du monastère de Saint-Martin de Tours; à ce dernier titre, il avait juridiction sur

Digitized by Google

Bérenger, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, était écolâtre de Tours, et celui-ci avait besoin de la permission du roi pour le long voyage et la longue absence qu'il projetait. Mais au lieu de partir directement pour Paris, Bérenger fit un long détour pour visiter son ancien ami Ansfroid, abbé de Préaux. Il espérait faire rétracter à Ansfroid son discours de Chartres et le ramener à des sentiments hétérodoxes sur l'Eucharistie. Ansfroid fit à Bérenger une réception honorable; il eut dans sa propre cellule un long entretien avec lui sur la question en litige, mais tous les efforts de l'hérésiarque pour attirer son ami dans l'hérésie restèrent inutiles. Ansfroid, restant fidèle à son discours de Chartres et à la foi de l'Église, reprocha à Bérenger, qui lui alléguait constamment des textes des Pères, de ne pas remonter jusqu'à l'Écriture sainte et de négliger beaucoup trop cette première source de vérité.

« Avant de te quitter, ô excellent père, écrit, quelque temps après cette entrevue, Bérenger à Ansfroid, avant de te quitter, je t'avais entendu dans ta chambre discutant cette question[1] qui, à proprement parler, n'est même pas une question. En effet, la chose est évidente par elle-même; elle l'est pour quiconque a des yeux, non pas des yeux d'animal, mais des yeux d'homme, des yeux sachant supporter la lumière et n'étant pas constamment dans les ténè-

[1] Celle de l'Eucharistie.

Digitized by Google

bres, des yeux que n'aveugle pas, selon la parole de saint Augustin, la fumée d'une victoire vaine. Je me souviens de tes paroles et de l'avis que tu m'as donné alors d'étudier de préférence les textes évangéliques et apostoliques[1]. »

De l'abbaye de Préaux, Bérenger se rendit à Chartres, où il fut fort mal reçu par le clergé. Bérenger avait certainement plusieurs condisciples parmi les membres de ce clergé, puisqu'il avait fait à Chartres une partie de ses études sous la direction de l'évêque Fulbert; aussi le bruit de ses erreurs et de sa condamnation à Rome y avait causé un grand émoi, et le récent discours prononcé à Chartres par l'abbé Ansfroid avait encore plus, pour me servir d'une expression bien moderne, mis l'affaire de Bérenger à l'ordre du jour. Celui-ci, qui savait combien le clergé de Chartres était opposé à ses innovations doctrinales, avait projeté de traverser la ville sans accepter avec qui que ce fût une discussion dogmatique. Mais il comptait sans l'indignation des Chartrains, qui voulurent forcer quand même Bérenger à faire connaître sa doctrine sur l'Eucharistie.

[1] Lettre de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dans SUDENDORF, *l. c*, p. 209. Après le passage que nous avons traduit, Bérenger écrit cette phrase dont le sens est assez obscur :

« *Stupueram multum apud me neque tarditati meæ vigilantiorem circa evangelica et apostolica dicta diligentiam arrogare presumebam, quasi subtilitas tua mitius circa utrumlibet valuisset.* » Sur cette entrevue de Préaux, voyez aussi DURAND, *Liber de corpore et sanguine Christi*, pars IX, dans MIGNE, *Patrol.*, t. CXLIX, col. 1421.

Digitized by Google

Voici comment l'hérésiarque, encore tout ému de cet incident, le raconte dans sa lettre à l'abbé Ansfroid :

« Je vins à Chartres après t'avoir quitté, et j'étais fermement résolu de n'accepter dans cette ville aucune discussion sur la question controversée. Je me disais que si je pouvais gagner ma cause par-devant les évêques auprès desquels je me rendais, j'aurais ensuite facilement raison des autres, et puis je connaissais le clergé de Chartres et je savais qu'il contenait à peine un membre capable de comprendre une discussion de ce genre. En admettant qu'on pût raisonner avec quelques-uns d'entre eux, mon passage était trop rapide pour avoir le temps de les convaincre. Mais c'est alors que survint cet aveugle qui conduisait d'autres aveugles. Où est l'honneur de l'Église, où est le soleil de justice si, dans une question religieuse, on admet comme porte-drapeau un homme que les évêques eux-mêmes regardent comme infâme, un homme sans autorité et perdu de vices, le dernier des bouffons, un homme dont les tribunaux civils ne toléreraient pas la présence? Il est venu à moi avec une tourbe d'ignorants, comme avec une multitude armée de glaives et de bâtons, et je me suis vu dans l'obligation de parler; néanmoins, j'ai fait tous mes efforts pour ne pas abandonner aux chiens les choses saintes; je ne leur ai fait aucune concession, quoiqu'ils aient prétendu le contraire. Pendant le débat, dans la discussion, Arnoulf en appela beaucoup à ton autorité et déclara, en le prouvant, que tu avais fait connaître ton sentiment au milieu d'eux et que tu avais mis de côté toutes les autorités, tous ceux qui avaient commenté l'Évangile, pour t'en tenir à la décision du Saint-Siége[1]. »

[1] Sudendorf, *op. cit.*, p. 209.

Digitized by Google

Ce passage de Bérenger n'est pas le seul qui fasse connaître la conférence de Chartres; nous possédons encore sur ce même sujet deux lettres échangées entre l'hérésiarque et le clerc Ascelin de Chartres. Comme ces lettres ont le grand avantage d'indiquer avec précision les doctrines de Bérenger à l'époque de cette conférence, qu'il nous soit permis de les reproduire ici :

« *Bérenger au frère Ascelin.*

« Je vous aurais écrit d'une tout autre manière si Dieu avait bien voulu m'en laisser le loisir; mais puisqu'il en a décidé autrement, permettez-moi de ne vous envoyer que ces quelques lignes. Lorsque j'ai passé au milieu de vous, mon intention était de ne discuter avec personne au sujet de l'Eucharistie avant d'avoir, à l'aide des Évangiles et des écrits des Apôtres, justifié ma foi par-devant les évêques auprès desquels je me rendais. Cette résolution vous explique pourquoi je n'ai à peu près rien répondu, pourquoi je n'ai consenti à rien dans ce colloque auquel, tu en conviendras toi-même après un instant de réflexion, tu avais eu le plus grand tort de venir. C'est encore pour la même raison que je me suis tu lorsque Guillaume a émis cette proposition condamnable et sacrilége, à savoir que tout homme devait à la pâque s'approcher de la table du Seigneur. Mais pour en venir à l'objet de cette lettre, Guillaume, me dit-on, prétend actuellement que j'ai été obligé d'avouer que Jean Scot était hérétique. Si tu te souviens suffisamment de mes paroles, tu peux attester que ce bruit est faux, quoique toi-même tu tiennes Jean Scot pour un hérétique.

Digitized by Google

Ce jugement que tu portes sur Jean Scot est inconsidéré, impie et tout à fait indigne de ton sacerdoce; c'est ce que te fera comprendre Celui dont parle l'Apôtre aux fidèles lorsqu'il dit: « Si votre foi avait subi quelque altération, « Dieu vous le fera connaître. » Tu as contre toi la nature elle-même, tu as contre toi les écrits évangéliques et apostoliques, si ta foi est conforme à celle de Paschase, car c'est lui seul qui a imaginé que la substance du pain faisait tout à fait défaut dans le sacrement du Corps du Seigneur. Voici ce que j'ai dit au sujet de Jean Scot: j'ai dit que je n'avais pas lu tout ce qu'il avait écrit, ce qui est vrai aujourd'hui encore. J'ai ajouté que d'après ce que j'avais lu de Jean Scot touchant l'Eucharistie, on ne pouvait pas plus faire de lui un hérétique qu'on ne le pouvait à l'égard des Pères énumérés dans ma lettre à Lanfranc. Enfin j'ai déclaré que s'il y avait dans Jean Scot quelque expression moins correcte, je m'empresserais de le reconnaître. Telles ont été mes paroles, et, pour la raison indiquée plus haut, je ne me suis laissé entraîner dans aucune discussion. Tu sais en outre, ô homme excellent, que mon adversaire n'a pu m'incriminer que sur les deux propositions suivantes et qu'il prétend avoir été émises par moi. J'aurais dit que d'après les paroles mêmes de la consécration, la matière du pain se trouvait dans le sacrement, et en second lieu, que la crosse de l'évêque n'était pas le signe de la juridiction sur les âmes. Tu peux te souvenir que j'ai donné mon assentiment tout entier à la première de ces deux propositions, et, en effet, un enfant encore à l'école, mais qui se rend compte de la structure grammaticale d'une phrase, suffirait à la démontrer. Quant à la seconde proposition, j'ai dit et j'ai affirmé, et j'affirme encore maintenant, que la crosse de l'évêque est le signe de la juridiction sur les âmes; mon sentiment est donc parfaitement intelligible pour quiconque

Digitized by Google

veut le comprendre. Mon intention serait maintenant d'avoir avec quelques-uns d'entre vous, si cela ne présente pas de dangers, un entretien pour vous exposer ma foi ainsi que j'avais l'intention de le faire par-devant les évêques; mais aussi longtemps que cela me sera impossible, je te prie, au nom du Seigneur, de ne pas soutenir à tort que j'ai condamné Jean Scot. Réfléchis aussi à cette malédiction de l'Évangile : « Malheur à vous qui, ayant la clef de la science, « ne vous en servez pas pour entrer et qui empêchez d'en- « trer ceux qui voudraient le faire. » Souviens-toi également de cette prophétie adressée au peuple : « Ce peuple « pousse à la colère, et ceux-là sont des fils menteurs qui « disent à ceux qui voient : « Ne voyez pas » et à ceux qui « regardent: « Ne regardez pas avec nous ce qui est juste. » C'est bien là le sens des paroles que votre Arnulfe m'a adressées dans ce colloque lorsqu'il me disait de vous laisser la foi dans laquelle vous avez été élevés. Mon unique préoccupation est de faire respecter la doctrine des Évangélistes, des Apôtres, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme. Comme je connais parfaitement ta pénétration, je me fais fort de te prouver de la manière la plus évidente que c'est là mon unique but; il me suffira pour cela de m'entretenir de vive voix avec toi. En attendant que Dieu m'accorde une occasion de le faire, je t'ai écrit ces lignes vaille que vaille. Adieu[1]. »

« *Au seigneur Bérenger le frère Ascelin.*

« J'ai reçu dernièrement tes lettres avec joie parce que j'espérais qu'elles m'apportaient le plaisir d'apprendre ta conversion. Mais, après les avoir lues, ma joie s'est

[1] MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 66, dans les *Prolégomènes* aux œuvres de Lanfranc, éd. d'Achery.

Digitized by Google

changée en tristesse, car je vois que tu t'obstines dans ton ancienne erreur. O Seigneur! que sont devenues cette vive intelligence, cette pénétration, cette prudence qui te distinguaient auparavant, puisque tu as oublié, ou du moins tu feins d'avoir oublié, ce qui s'est dit dans notre colloque, sans parler d'oublis plus graves? Si Guillaume avait dit sans autre explication cette phrase que tu lui prêtes: *Tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur*, à coup sûr, il serait sacrilége; mais les témoins qui ont assisté à l'entretien affirment que Guillaume n'a pas parlé de cette manière. Il a dit, et nous pouvons tous le certifier, que chaque chrétien doit s'approcher à la pâque de la table du Seigneur, à moins qu'il n'ait commis quelque péché qui ne lui permette pas de prendre part à ce banquet salutaire. C'est le confesseur qui sera juge de ce qu'il doit faire, car sans cela le pouvoir des clefs serait annulé. Pour parler de ce qui me concerne, je ne crois pas, tout bien considéré, avoir eu tort de m'être rendu à ce colloque. J'y suis venu en effet avec cette conviction qui, avec le secours de Dieu, sera toujours pour moi certaine, indubitable, à savoir qu'à l'autel, par la vertu du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre, le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. L'Écriture sainte le prouve avec assez d'évidence si elle n'est pas soumise à une interprétation déloyale. Quant à Jean Scot, je n'ai pas à son égard une opinion irréfléchie, injuste et indigne de mon sacerdoce, puisque je vois ce Jean Scot combiner tous ses efforts pour me persuader que ce qui est consacré sur l'autel n'est ni le véritable corps ni le véritable sang du Christ; c'est ce qu'il s'efforce de faire en faisant dire aux opuscules des saints Pères ce qu'ils ne disent pas. Je citerai comme exemple ce passage tiré d'une prière de saint Grégoire : « Nous vous demandons, ô Seigneur, que

Digitized by Google

« vos sacrements produisent en nous les effets qu'ils doivent « y produire afin que *quæ nunc specie gerimus, rerum veritate « capiamus.* » En commentant ce passage, Jean Scot, entre autres assertions contraires à notre foi, écrit : « *Specie « geruntur ista non veritate.* » Ton intelligence, j'en suis sûr, comprend parfaitement que cette assertion n'est pas catholique; tu as du reste été obligé de l'avouer dans le colloque, lorsque je t'ai lu dans le livre de Jean Scot la prière de saint Grégoire avec le commentaire de Scot; il est vrai qu'alors comme à présent tu nous as déclaré que tu n'avais pas encore lu le livre jusqu'au bout. Mais en vérité, comment, étant aussi prudent que tu l'es, peux-tu louer si fort ce que tu ne connais pas? car il est évident que tu n'aurais pas ainsi loué ce livre si tu l'avais connu. En effet, ta prudence sait très-bien qu'il faut se garer des paroles hérétiques comme de ces filtres empoisonnés qui, après avoir réjoui le palais, causent ensuite la mort.

« Je ne suis pas simplement d'accord avec Paschase et avec les autres catholiques, je suis absolument convaincu et absolument certain que sous l'espèce du pain et du vin les fidèles reçoivent à l'autel le véritable corps et le véritable sang du Christ.

« Tu m'objectes qu'en parlant ainsi je parle contre la nature; mais, pour moi, la nature n'est autre que ce que Dieu veut qu'elle soit. Quel est le sage qui donnerait uniquement le nom de nature à l'origine des choses? Ne devra-t-il pas avouer plutôt que la volonté de Dieu est la première cause de toutes les natures et de ce qui naît selon les lois de la nature? Or, la volonté de Dieu est si efficace et si omnipotente qu'il lui suffit de vouloir pour que la chose se fasse.

« Celui dont l'Écriture sainte dit : « Le Seigneur fait tout « ce qu'il veut », Celui-là a voulu manifester sa puissance

Digitized by Google

dans l'Eucharistie; il a voulu que le pain et le vin qui sont offerts sur l'autel fussent, par la consécration du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre, changés en son corps et en son sang, et qu'en même temps ils fussent mystiquement immolés.

« Il insinue lui-même cette vérité dès le début de l'institution de ce sacrement lorsqu'il dit à ses disciples: « *Prenez « et mangez ; ceci est mon corps.* » Et de peur que ses disciples ne comprissent pas, de peur qu'ils ne songeassent à tout autre corps, car les fidèles sont aussi appelés les membres du Christ, il ajoute pour plus de clarté : « *qui sera « livré pour vous* », et de même, en parlant du calice, il dit: « *qui sera répandu pour vous.* »

« Voilà comment notre Rédempteur nous instruit, voilà comment il spécifie le corps et le sang qu'il nous recommande. C'est au moment même où les disciples regardaient de leurs yeux charnels le pain et le vin que la Vérité leur dit : *Voici le corps qui sera livré pour vous*, et : *Voici le sang qui sera répandu pour plusieurs.*

« Quoi de plus positif? Quoi de plus clair? Quoi de plus doux? Oh! combien il est sûr d'affirmer ce que la vérité elle-même affirme! Combien il est dangereux de s'opposer à ce qu'elle dit! Voilà ce que les Évangélistes attestent, ce que les Apôtres proclament, ce que les Docteurs établissent lorsqu'on les comprend bien. Que celui qui interprète mal ce qu'ils ont bien dit considère lui-même s'il a bien mérité d'eux. Nous ne devons pas être surpris, pas plus que nous ne devons douter, que Dieu puisse unir au corps que le Rédempteur a pris dans le sein de la vierge Marie ce qui est consacré sur l'autel par la vertu du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre; car il ne s'agit là après tout que de deux substances l'une et l'autre corporelles, l'une et l'autre visibles, tandis que nous, nous sommes un composé de sub-

Digitized by Google

stance mortelle et de substance immortelle, de substance corporelle et de substance incorporelle, et en outre nous croyons qu'en Jésus-Christ la nature humaine et la nature divine sont unies dans la même personne.

« Quand vous aurez expliqué, ô vous qui n'êtes que cendre et poussière, la raison d'être et l'économie de notre existence et de celle du Christ, vous serez autorisé à soumettre à votre critique l'économie de l'Eucharistie. « *Qu « donc connaît les pensées du Seigneur, qui donc a été son « conseiller?* »

« Je t'ai écrit brièvement ces choses pour te prouver qu'en partageant le sentiment de Paschase je ne me mettais en contradiction ni avec la nature, ni avec les écrits évangéliques et apostoliques. Tu me supplies au nom du Seigneur de ne pas affirmer faussement que tu aies avec nous condamné Jean Scot. Je me rends volontiers à ta prière. Toutefois je te ferai observer que, vaincu par l'évidence, tu as condamné avec nous le commentaire de Jean Scot sur la prière de saint Grégoire insérée plus haut.

« En dernier lieu, je crains que cette malédiction évangélique dont tu me menaces ne se retourne, ce qu'à Dieu ne plaise, contre toi, car tu as la clef de la science et tu n'entres cependant pas, puisque ta foi diffère de celle de l'Église tout entière, et en outre tu fermes l'entrée de la science à ceux qui se laissent persuader par toi. Quant à ce que le seigneur chantre Arnulfe t'a objecté de nous laisser la foi dans laquelle nous avons été élevés, il a agi sagement en parlant ainsi, et cette parole, si tu le voulais, pourrait être très-utile pour ton salut; elle aurait dû, en effet, si cela était possible, t'empêcher de vouloir, toi seul et tes compagnons si tu en as, changer cette voie que nos docteurs si saints, si sages, si catholiques, ont faite si droite, si aplanie et si sûre, de telle sorte que celui qui la suit ne

Digitized by Google

s'égare jamais, et que celui qui ne la suit pas s'égare toujours.

« Maintenant, laissant là toute cette argumentation, je voudrais à cœur ouvert t'exhorter à changer d'avis et à ne plus chercher à nous faire croire ces folles et dangereuses nouveautés, à ne plus avoir si grande confiance en toi-même et à te soumettre humblement à l'Évangile, de peur que le beau talent que Dieu t'a donné s'évanouisse et ne soit comme jeté dehors et foulé aux pieds.

« Tu devrais rougir de soutenir un livre qui a été condamné à Vercelli dans un synode plénier où toi-même tu as été flétri, comme entaché d'hérésie. Reviens, je t'en prie, aux traditions catholiques et apostoliques, afin que se réalise à ton égard ce texte des Apôtres que tu me cites dans ta lettre : « *Si votre foi subit quelque altération, Dieu vous le « fera connaître*[1]. »

Ce fut après l'entrevue de Chartres que Bérenger vint trouver le roi de France, abbé de Saint-Martin de Tours, pour lui demander la permission de se rendre en Italie au concile de Vercelli; le roi, à qui les clercs de Chartres avaient déjà fait parvenir d'assez défavorables renseignements contre Bérenger, s'empressa de faire mettre celui-ci en prison et lui fit enlever tout l'argent qu'il avait sur lui. Nous dirons plus tard comment il faut envisager cette mesure du roi qui a si fort embarrassé ceux qui comme Gfrörer ont voulu faire du souverain de la France le pro-

[1] Migne, *Patrol. lat.*, dans les *Prolégomènes* aux œuvres de Lanranc, édit. d'Achery.

Digitized by Google

moteur et le protecteur de l'hérésie de Bérenger. Nous nous bornerons maintenant à insérer ici la fin de la lettre de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dont nous avons déjà donné plus haut plusieurs fragments. L'hérésiarque y raconte son infortune et y consigne les réflexions dogmatiques que lui inspire sa prison, car tout indique qu'il l'a écrite pendant sa captivité.

« La divine Providence voulut qu'après avoir quitté Chartres je fusse jeté en prison ; là, dans ma solitude, j'ai beaucoup réfléchi ; je me suis souvenu de ce que tu m'avais dit et de ce que les clercs de Chartres m'avaient répété. Je me suis rappelé que tu t'étais rendu coupable d'un grand scandale vis-à-vis de cet aveugle qui t'avait raconté la sentence prononcée contre moi dans le concile de Rome, je veux dire cet abbé de Saint-Julien de Tours, en face duquel tu as dissimulé et caché la vérité évangélique.

« J'ai alors demandé l'Évangile selon saint Jean et je l'ai examiné, au point de vue de la question en litige, avec une attention aussi profonde et aussi soutenue qu'il m'a été possible. Cet examen m'a laissé stupéfait ; je me suis demandé comment on pouvait nier une telle évidence, comment les yeux d'un homme intelligent ne voyaient pas à l'aide d'une pareille lumière. Je n'ai pu cacher mon étonnement, je ne le devais pas du reste, j'ai craint qu'on ne pût appliquer à ta paternité ce texte de l'Évangile : « Malheur à « vous qui possédez la clef de la science et qui, non contents « de ne pas vous servir de cette clef pour acquérir la science, « empêchez encore les autres de devenir savants. » Oui, tout ce que nous disons nous est compté pour rien, sous prétexte

Digitized by Google

que nous n'avons ni la dignité, ni les mérites des autres, quand même ce que nous avancerions serait magnifique et divin; il faudrait encore y joindre votre approbation, ô vous tous qui semblez habiter sur les sommets. Et cependant, il ne faut pas oublier cette menace du Seigneur : « Le Fils « de l'homme rougira de celui qui aura rougi de moi et de « mes discours. » Je demande à la miséricorde du Seigneur Jésus que ces paroles que je viens de prononcer ne soient pas pour toi, un jour, un sujet de confusion. Puisque la vérité que je soutiens est la seule qu'on puisse déduire de l'Évangile et des écrits apostoliques, ce qui est absolument incontestable; puisqu'elle est soutenue, sans les moindres embages, par les interprètes et les scrutateurs les plus illustres et les plus autorisés des écritures du Canon, par ceux qui ont affermi de leur autorité l'autorité de l'Église et qui l'ont fait prévaloir; puisqu'ils affirment cette vérité de la manière la plus explicite, et avec une incomparable clarté, et cela non pas en quelques rares passages, mais en plusieurs endroits et dans des traités entiers; puisqu'il en est ainsi, pourquoi ton esprit chrétien rougit-il de cette doctrine? pourquoi rougir, non pas seulement des écrits évangéliques et apostoliques, mais encore des commentaires les plus authentiques et les plus illustres de l'Écriture sainte, comme sont ceux de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme? Voilà[1] ! »

C'est pendant que Bérenger écrivait à Ansfroid ces réflexions et cette apologie, dans sa prison qui ne paraît pas avoir été bien rigoureuse, que le Pape Léon IX présidait à Vercelli le synode annoncé déjà

[1] SUDENDORF, *Berengerius Turonensis*, p. 209 sq.

Digitized by Google

depuis plusieurs mois. Nous avons déjà dit ce que cette assemblée avait fait en dehors de la question de Bérenger; voici maintenant ce qu'elle décida à l'égard de l'hérésiarque. Nous le savons par Lanfranc et par Bérenger lui-même; commençons par le texte du vénérable prieur du Bec.

« Au mois de septembre suivant se tint un concile à Vercelli sous la présidence du Pape. Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique tu eusses été convoqué; quant à moi, je m'étais décidé, sur l'ordre et sur les prières du Pape, à rester auprès de lui jusqu'à l'époque de la réunion de ce synode. En présence des membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, on lut le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, et il fut condamné; ton sentiment fut aussi exposé et également condamné, enfin on définit la foi de l'Église romaine que je professe et qui doit être professée, et elle reçut l'assentiment et la confirmation de tous. Deux clercs qui se donnèrent comme tes envoyés et qui voulurent prendre ta défense faiblirent dès le début et furent faits prisonniers[1]. »

On devine la réponse que fit Bérenger à ce passage du livre de Lanfranc; il démontra que son emprisonnement par le roi de France ne lui avait pas permis de se rendre à Vercelli; mais, selon sa coutume, il accompagna ses explications des diatribes les plus violentes et des accusations les plus haineuses contre ses adversaires.

[1] B. Lanfranci *Liber de corpore et sanguine Domini*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 413.

Digitized by Google

« Tu écris, dit-il à Lanfranc, que je n'ai pas assisté au synode de Vercelli, quoique j'eusse été convoqué; mais évidemment c'est ta méchanceté qui t'a fait proférer cette calomnie; ton intention était d'exciter contre moi ceux qui liraient ton assertion menteuse, tandis que, dans toute cette affaire, au lieu de mériter le blâme, j'étais digne de commisération. Ce n'est pas contre moi, c'est contre ce Pape que l'on doit s'indigner, car il a fait preuve vis-à-vis de moi d'une aversion qui n'est pas digne de sa paternité chrétienne et apostolique. On m'avait dit que ce Léon me prescrivait de me rendre au concile de Vercelli, mais, sur ce point, je n'étais nullement tenu d'obéir au Pape. Des ecclésiastiques, des amis, me conseillaient de ne pas tenir compte de cet ordre par la raison que, selon le droit ecclésiastique, nul ne peut être mandé à comparaître par-devant un tribunal situé en dehors de sa province; toutefois, par respect pour le pontificat romain, je pris le chemin de Rome, et, pour plus de sécurité, je me rendis tout d'abord auprès du roi de France, parce qu'il était abbé de l'église dont j'étais moi-même clerc. Je ne pensais pas que la dignité royale, que la paternité abbatiale me ménageassent une sinistre aventure; je ne pensais pas descendre de Jérusalem à Jéricho, je croyais monter de Jéricho à Jérusalem; mais le roi me fit jeter en prison et me livra à l'un des siens pour me faire enlever tout ce que je possédais. Ce Léon entendit à Vercelli l'histoire de mon malheur et n'en fut nullement ému; ni le souci de sa dignité apostolique, ni la commisération paternelle qu'il aurait dû avoir ne firent impression sur lui, et cependant, si ce n'avait été à cause de moi, du moins par respect pour ce siége apostolique auprès duquel je me rendais après en avoir reçu l'ordre, il aurait dû se prononcer contre celui qui m'avait mis en prison, qui m'avait dépouillé de tout; il aurait dû tourner vers lui son

Digitized by Google

glaive spirituel. Au lieu d'agir ainsi, dans ce même concile il m'a, d'une voix sacrilége, traité d'hérétique (je dis sacrilége parce que, d'après l'Écriture, les paroles d'un prêtre sont ou vraies ou sacriléges; or, dans le cas présent, grâce à Dieu, la parole du Pape n'était pas vraie). J'ai donc le droit de conclure que la religion et la pitié que l'on doit aux malheureux l'ont laissé insensible. Je m'attarde dans cette discussion, et c'est ce que je voudrais éviter; mais c'est l'insigne fausseté de ton écrit qui m'oblige à agir ainsi. Tu as donc écrit : « *Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique « tu eusses été convoqué.* » Je réponds brièvement : le droit ecclésiastique ne permettait pas que je fusse convoqué; toutefois, par respect pour l'Église romaine, je n'ai pas refusé de me présenter, j'ai fait ce que j'ai pu pour cela. Comme tous ces faits étaient parfaitement connus de toi, ainsi que de beaucoup d'autres personnes, en écrivant cette phrase, tu savais parfaitement que tu écrivais une calomnie. C'était donc te faire tort à toi-même que d'agir de cette manière. Tu aurais dû t'abstenir de pareilles faussetés, si ce n'était pas à cause de moi du moins, à cause de toi; car en croyant me précipiter dans le Tessin, tu t'es toi-même précipité dans le Pô. Tu ajoutes que le livre de Jean Scot a été lu devant tous les membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, et qu'il a été condamné. J'ai déjà dit à ce sujet que, moi-même, je t'avais entendu raconter comme il suit la condamnation de ce livre. Tu disais que ce livre avait été condamné parce qu'une phrase du livre portait que le sacrement de l'autel était la similitude, la figure et le gage du corps et du sang du Seigneur. Cette phrase aurait dû, au contraire, prouver qu'il était en harmonie avec les Écritures. Ceux qui ont assisté à ce concile de vanité m'ont rapporté que la lecture de ce seul passage avait suffi pour faire condamner le livre, et

Digitized by Google

cependant le Seigneur dit : « Scrutez les Écritures », et le poëte dit de son côté avec un grand sens philosophique : « Ces choses plairont lorsqu'elles auront été répétées dix « fois. »

« Ce Pierre diacre de l'Église romaine prouve bien son ineptie; c'est lui qui a hâté la sentence en disant : *Si nous n'avons encore que la figure, quand donc aurons-nous la réalité?* Il n'a pas pris garde à ce que dit saint Augustin. (Suivent deux citations de saint Augustin.) D'après toi, les membres de l'assemblée de Vercelli étaient venus de toutes les parties du monde; à cet égard, j'ai déjà dit que l'Église entière croit maintenant qu'il ne faut pas rebaptiser, et cependant, à l'époque d'Agrippinus, évêque de Carthage, à l'époque de saint Cyprien, des évêques venus de toutes les parties du monde et réunis en concile, des évêques bien autrement savants et bien autrement pieux que ceux de notre époque ont enseigné qu'il fallait rebaptiser et pendant longtemps ont maintenu cette coutume dans les églises d'Afrique. Du reste, il est tout à fait faux que les membres de Vercelli fussent venus de toutes les parties du monde; en réalité, tous ceux qui ont assisté à ce tumultueux conciliabule étaient du même pays et parlaient la même langue. Tu ajoutes que mon sentiment a été exposé à Vercelli; je réponds de la manière la plus véridique et avec le témoignage de ma conscience qu'à cette époque je n'avais encore jamais fait connaître mon sentiment. Moi-même, je ne m'en rendais pas compte alors comme maintenant, je n'avais pas alors souffert pour la vérité autant que j'ai souffert depuis, je n'avais pas autant approfondi les Écritures. Si, comme tu l'écris, quelqu'un a fait connaître mes sentiments dans ce concile, le droit ecclésiastique ne permettait cependant pas de condamner un absent qui n'avait pas été averti; ce mépris du droit montre le cas qu'il faut faire du concile de

Digitized by Google

Vercelli. Oui, je le répète, et aucune fausseté ne pourra altérer la vérité de ce que j'avance : à Vercelli, où tu prétends qu'on a fait connaître mes opinions, il ne se trouvait personne qui connût ma manière de voir sur l'Eucharistie. Tu parles de la foi de l'Église parce que tu donnes le nom d'*église* à des troupes de niais; mais contre cette église j'ai l'autorité souveraine de Celui qui a dit : « Laissez-les; ce « sont des aveugles conduisant d'autres aveugles. » (Suivent quelques considérations théologiques sur l'Eucharistie.) *Tu prétends que deux de mes clercs se trouvaient à Vercelli;* en vérité, il y a de quoi s'étonner de ce que, connaissant les faits comme tu les connais, tu te permettes, par haine contre moi, de mentir comme tu le fais. Dans ton écrit, tu me reproches, bien à tort, il est vrai, de maltraiter cet Humbert, mais j'ai bien le droit de te répondre :

Médecin, guéris-toi toi-même.

Oui, après avoir incriminé mon écrit, et, grâce à Dieu, de la manière la plus injuste, tu n'aurais pas dû chercher par des faussetés à exciter le lecteur contre moi. En réalité, mes clercs n'assistaient pas au concile et ils n'ont pas essayé de me défendre. L'un de ceux dont tu parles était, comme moi, chanoine de l'église de Saint-Martin; il avait été le commensal et le disciple de Wazon, évêque de Liége, d'illustre mémoire; c'était un jeune homme d'une érudition remarquable, d'une grande probité et honnêteté. Lorsque le roi de France, oublieux de sa dignité, m'avait fait emprisonner par un jeune homme son favori, pour m'extorquer, chose triste à raconter, plus d'argent que je n'en avais jamais possédé, le clergé de Saint-Martin résolut d'envoyer ce clerc à Vercelli auprès de ce Léon pour essayer de l'intéresser à mon infortune et de l'amener à faire quelque démarche en ma faveur. Durant le convent de Vercelli, le

Digitized by Google

Pape ayant posé une question à un membre de l'assemblée et celui-ci lui répondant, le chanoine de Saint-Martin crut entendre, ainsi qu'il me l'a raconté lui-même, que ce membre de l'assemblée affirmait que j'étais hérétique; mis hors de lui par une pareille assertion, il s'écria, sans savoir à qui il s'adressait: « De par le Seigneur tout-puissant, tu mens. » L'autre clerc était un de tes compatriotes, nommé Stéphane; il connaissait le chanoine envoyé par le clergé de Saint-Martin. Lorsqu'il vit que, grâce à tes efforts, on déchirait le livre de Jean Scot, il fut saisi d'un saint zèle et ne garda pas le silence; il déclara qu'en agissant avec une pareille précipitation et sans un examen plus approfondi, un livre de saint Augustin pourrait être aussi bien déchiré. Ce Léon ordonna alors de s'emparer de la personne de ces deux clercs, non pas pour qu'on leur fît subir quelque injure ou quelque mauvais traitement, mais de peur que la foule ne se portât à quelque extrémité contre eux. En écrivant donc dans ton indigne *factum*, indigne parce que tu connaissais les faits; en écrivant : « Les deux clercs qui voulurent te « défendre faiblirent dès le début », tu as affirmé une grande fausseté. Nul n'a discuté avec eux, ils n'ont pas cherché à me défendre et à plaider ma cause, ils ont été tentés comme l'a été le Christ et comme l'a été aussi Pierre sur lequel repose l'Église romaine[1]. »

Ce procédé du roi de France vis-à-vis de Bérenger a été très-diversement apprécié par les historiens. Plusieurs ont prétendu que cet emprisonnement n'était qu'une comédie, et que le roi de France a joué, à l'égard de l'hérésiarque du onzième siècle,

[1] Berengerius, *De sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 41 sqq.

Digitized by Google

le rôle que l'électeur de Saxe a joué à l'égard de Luther ; qu'il a simplement voulu le mettre à l'abri des condamnations et des persécutions qui l'attendaient au synode de Vercelli. L'examen attentif des faits prouve que cette supposition n'est pas soutenable. Voici, ce nous semble, les véritables motifs qui ont dans cette circonstance dirigé la conduite du roi. L'histoire du concile de Reims du mois d'octobre 1049 prouve que le roi Henri, dominé par quelques conseillers, ne voulait pas que la papauté se mêlât des affaires intérieures de l'Église de France ; ces conseillers avaient contre toute intervention du Saint-Siége des raisons personnelles ; ils craignaient que les fautes dont ils se sentaient coupables ne fussent punies par l'incorruptible Léon IX. Mais, d'un autre côté, le roi n'aimait pas Bérenger et ne désirait en aucune façon que l'hérésie de l'écolâtre de Tours infestât son royaume. Aussi, sous l'influence de ce double sentiment, il devait désirer que le Pape ne jugeât pas cette affaire et qu'elle fût traitée par-devant un concile de prélats français. De là la mesure radicale qu'il prit vis-à-vis de Bérenger pour l'empêcher d'aller à Vercelli, de là aussi sa résolution de convoquer un concile national à Paris. Mais en agissant ainsi, le roi Henri ne tenait pas compte du droit qu'avait le Saint-Siége de se prononcer sur une question dogmatique ; ce

Digitized by Google

n'était pas à lui, c'était à Léon IX à traiter cette affaire, et puis, dans l'espèce, il y avait aussi une difficulté canonique très-sérieuse. L'évêque d'Angers, Bruno, était accusé de partager l'hérésie de Bérenger, et les preuves que nous avons données établissent que cette accusation était fondée. Il fallait donc faire aussi comparaître Bruno par-devant le concile national; mais, s'il était trouvé coupable, ses collègues n'avaient pas pour cela le droit de le déposer, le Saint-Siége seul avait le droit. On s'aventurait donc à juger des prévenus sans avoir le pouvoir de les punir; c'était évidemment s'engager dans une impasse.

La nouvelle de la prochaine réunion d'un synode français, pour juger Bérenger et ses complices, émut tous ceux qui avaient à cœur les intérêts du Saint-Siége; Déoduin, évêque de Liége, se fit l'écho de ces sentiments dans la remarquable lettre suivante, qu'il adressa sur ces entrefaites au roi de France :

« *A Henri, très-glorieux et très-invincible roi des Francs, Déoduin, évêque de Liége.*

« Que le Dieu tout-puissant vous accorde de gouverner votre royaume terrestre de telle sorte que vous soyez un jour couronnné pour l'éternité dans l'assemblée des saints.

« Un bruit venu de la Gaule et répandu dans la Germanie

Digitized by Google

tout entière nous a appris que Bruno, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours, renouvelant à notre époque les antiques hérésies, prétendaient que le corps du Seigneur était plutôt l'ombre et la figure du corps du Seigneur que le corps lui-même; qu'ils rejetaient les mariages légitimes et, autant qu'ils le pouvaient, le baptême des enfants. On dit que, pour les réfuter et les confondre publiquement, le zèle et la ferveur dont vous avez déjà fait preuve à l'égard de la sainte Église vous ont décidé à convoquer un concile; c'est le moyen que vous avez choisi pour effacer cet opprobre de votre très-noble royaume et pour en faire disparaître, s'il est possible, jusqu'au souvenir. O résolution vraiment pieuse et tout à fait digne d'un roi! Plût à Dieu qu'elle pût être mise à exécution pour que le châtiment atteignît sans retard ceux qui auront été reconnus coupables de ce sacrilége (il est, du reste, très-facile d'établir leur culpabilité)! Mais nous pensons qu'on ne pourrait par ce moyen arriver à les punir, parce que Bruno est évêque; vous savez qu'un évêque ne peut être condamné que par l'autorité apostolique. Cette raison fait que nous tous, fils de la sainte Église, nous sommes en proie à une très-vive douleur. Si ces misérables, ces hommes perdus comparaissent devant le concile (c'est ce qu'ils demandent, parce qu'ils sont sûrs de l'impunité), comme il ne sera pas possible de les punir, même lorsqu'ils auront été trouvés coupables, il résultera de là un très-grand scandale pour les fidèles. Lorsque ceux-ci verront que ces hommes restent impunis, qu'ils conservent leurs charges et dignités, ils en concluront que le concile n'a pu les réfuter ou qu'il les a absous, et, au lieu de s'améliorer, la situation deviendra pire. Nous supplions donc Votre Majesté de ne pas daigner écouter leurs assertions impies, sacriléges et néfastes, jusqu'à ce que le siége de Rome vous ait accordé le pouvoir de les con-

Digitized by Google

damner. Il ne serait même pas nécessaire de donner audience à de pareils hommes; au lieu de songer à réunir un concile pour les entendre, il vaudrait mieux songer au supplice qu'ils méritent. On a eu raison de discuter avec des hérétiques, lorsque, ces questions et d'autres analogues n'étant pas encore approfondies, des doutes venaient à se produire; des conférences pouvaient alors être utiles pour indiquer de quel côté était la vérité. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui; les très-nombreux conciles des saints Pères, et les célèbres écrits des vénérables docteurs, ont mis la vérité en pleine lumière; le doute n'a plus de raison d'être. »

Viennent ensuite des citations patristiques et conciliaires pour prouver la présence réelle dans l'Eucharistie, la légitimité du baptême des enfants et du mariage. Voici la conclusion de Déoduin :

« Nous sommes donc persuadé que Bruno et Bérenger sont déjà anathématisés. S'il en est ainsi, il ne faut pas les faire comparaître par-devant un concile, il suffit que vous vous concertiez avec vos évêques et avec les nôtres, si vous le jugez à propos, avec votre ami l'empereur et avec le Pape, pour savoir quelle peine il faut leur infliger. Il est juste que ceux dont les mains sont dirigées contre tous voient les mains de tous se diriger contre eux [1]. »

Nous verrons bientôt que le roi Henri ne tint pas compte des sages conseils de l'évêque de Liége, et qu'il s'obstina à réunir un synode; mais, avant de nous occuper de cette assemblée, revenons à Bé-

[1] *Deoduini Leodiensis ad Henricum regem*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1439 sqq.

Digitized by Google

renger. L'incarcération de l'hérésiarque chez le jeune favori du roi ne paraît pas avoir été de longue durée; elle ne se sera sans doute prolongée que le temps nécessaire pour empêcher Bérenger d'assister au synode de Vercelli. Lorsqu'il recouvra la liberté, probablement à la condition de se rendre au concile français projeté, il se hâta de réaliser le désir qu'il avait exprimé dans sa lettre à Ascelin. On se souvient qu'il écrivait à la fin de cette lettre, envoyée de sa prison, qu'il désirait vivement avoir une conférence avec ses adversaires du nord-ouest de la France. D'un autre côté, comme la situation critique où il se trouvait devait lui montrer la nécessité d'avoir des protecteurs puissants, il résolut de gagner à sa cause le jeune duc de Normandie et futur conquérant de l'Angleterre. Voici comment cette démarche, qui échoua complétement, est racontée par Durand, abbé de Troarn en Normandie :

« Il se hâta d'aller trouver le duc de Normandie et chercha par ses subtilités à le gagner à son sentiment. Mais, quoique à cette époque le duc fût encore adolescent, comme la foi catholique et la grâce de Dieu remplissaient son cœur, il suspendit sagement son jugement et garda Bérenger auprès de lui jusqu'à ce qu'il vint au centre de ses États à Brionne. Là, il convoqua un grand nombre de savants catholiques pour avoir un débat contradictoire sur

Digitized by Google

la question controversée; le colloque fut fixé au lendemain. De tous les pays de la Normandie accoururent des hommes illustres par leur science; ils réfutèrent victorieusement et devant tout le monde Bérenger et un clerc que l'hérésiarque avait amené avec lui et sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup pour avoir le dessus; au lieu de triompher, ils furent l'un et l'autre réduits au silence et ils durent approuver l'argumentation dont les catholiques se servaient pour défendre leur foi[1]. »

Un passage du livre *De sacra Cœna* de Bérenger atteste que Lanfranc, revenu d'Italie après le synode de Vercelli, assista à l'assemblée de Brionne. Il ne dut pas peu contribuer à l'échec de Bérenger et à maintenir le jeune duc Guillaume dans des sentiments orthodoxes. Comme Bérenger, d'ordinaire si verbeux, ne parle que tout à fait en passant du colloque de Brionne, on peut bien inférer de là qu'il n'avait à en dire rien qui fût quelque peu à son avantage.

« Quant à Jean Scot, je t'ai moi-même entendu raconter à quelques personnes pourquoi son écrit avait été lacéré; tu disais qu'on avait agi ainsi parce que, dans un passage de son écrit, il avait déclaré que le sacrement de l'autel était *la figure, le signe, le gage du corps et du sang du Seigneur*. Si, *ainsi que tu l'as raconté toi-même à Brionne*, si c'est là le motif qui a fait condamner Jean Scot par le

[1] Durandi, *abbatis Troarnensis, Liber de corpore et sanguine Christi*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1421.

Digitized by Google

Pape Léon, il aurait dû, en même temps, condamner saint Augustin, saint Ambroise et saint Jérôme qui, dans leurs écrits, parlent de la même manière et professent cette croyance[1]. »

Si Bérenger échoua dans sa tentative du côté du duc Guillaume de Normandie, il ne fut pas plus heureux dans les efforts qu'il fit à cette même époque pour que le roi de France changeât de sentiments à son égard, et lui fît rendre au moins une partie de l'argent qui lui avait été pris par son ordre. Dans ce but, Bérenger écrivit au moine Richard, qui jouissait de la familiarité du roi, la lettre suivante. Il est bien peu probable qu'elle ait abouti à quelque résultat, car les conclusions du synode national français, qui se tint peu après, furent très-sévères contre Bérenger et ses amis.

« *Au cher frère Richard, Bérenger envoie ses saluts et ses souhaits.*

« Je sais qu'il vous est facile de parler au roi; aussi je voudrais, si vous le jugiez à propos, que vous intercédiez pour moi auprès de lui; il faudrait que son humanité, sa libéralité et le souci de sa dignité royale et de son esprit chrétien le déterminassent à me faire quelque munificence pour réparer le tort tout à fait injuste et indigne de la majesté royale qu'il m'a fait à moi qui suis un clerc de son

[1] Berengerii *De sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 87 sq.

Digitized by Google

église. S'il agit de cette manière, il réparera par une légère indemnité une faute grave.

« Dans le cas où il n'exaucerait pas ma demande, je me mets néanmoins à la disposition de Sa Majesté royale pour lui prouver d'après les Écritures ou pour prouver à celui qu'il désignera que Jean Scot a été très-injustement condamné dans le concile de Vercelli et que cette assemblée s'est également trompée en approuvant Paschase.

« Je démontrerai encore que les clercs de Chartres, si l'incident s'est passé comme on me l'a raconté, ont dit au roi, touchant l'Eucharistie, des choses tout à fait indignes de l'attention royale. Dans cet entretien, il s'est agi de l'inscription que porte le calice d'argent de l'évêque Fulbert de glorieuse mémoire; cette inscription, que l'on prétendait être de Fulbert lui-même, est en réalité de saint Augustin : « Honte aux prophètes qui n'ont que leur cœur pour source « de leurs prophéties, qui disent : Voici ce qu'a dit le Seigneur, « tandis que le Seigneur n'a pas parlé ! » Je rappelle cette maxime à cause d'Ascelin qui n'a pas rougi de torturer ce passage de saint Augustin pour le mettre en harmonie avec sa propre erreur; c'est là du moins ce que m'a raconté un de ses compatriotes qui se trouvait à Poitiers à la conférence et qui, lui aussi, a osé prêter le même sentiment à saint Augustin. Le prophète dit : « Ce qui entre par la bouche « dans le corps est transitoire. » Pour que le roi soit mieux disposé à accepter mes fidèles services, veuillez lui dire que si Jean Scot a écrit, c'est sur le conseil et sur les prières de son prédécesseur Charlemagne qu'il l'a fait. Ce prince, aussi énergique dans les affaires politiques que zélé pour les intérêts de la religion, a eu soin que les inepties des ignorants et des charnels ne prévalussent pas de son temps; aussi a-t-il recommandé à ce savant, à Jean Scot, de choisir dans les Écritures les preuves capables d'avoir raison de ces

Digitized by Google

inepties. Le roi doit maintenant protéger la mémoire de celui qui n'est plus contre les calomnies des vivants, s'il ne veut se montrer indigne de la succession et du siége de son illustre prédécesseur, lequel, voulant arriver à une intelligence sûre des Écritures, a demandé à cet érudit d'empêcher la lumière de la vérité d'être obscurcie par les ténèbres[1]. »

A l'issue du synode de Brionne, on perd pour quelque temps la trace de Bérenger; une phrase de l'abbé Durand indique qu'il était avec Bruno d'Angers lorsque se réunit le concile français convoqué par le roi de France. Cette assemblée s'ouvrit le 16 octobre 1051 et voulut juger seule l'affaire qui lui était déférée, sans recourir à l'autorité de Léon IX; elle obéissait évidemment à un mot d'ordre en s'isolant ainsi du chef de la chrétienté.

« Comme le scandale causé par un si grand mal augmentait de plus en plus, dit Durand, et indignait les fidèles, et comme un nombre considérable de personnes étaient, ou d'une manière latente ou ouvertement, atteintes par le virus de cette hérésie, le roi des Francs, Henri, ne tarda pas à être informé de ce qui se passait. De l'avis des prélats et des grands du royaume, il prescrivit qu'un concile se réunirait à Paris le 16 octobre (1051), et il ordonna au sus-

[1] Sudendorf, *Berengerius Turonensis*, p. 211 sq.

Digitized by Google

dit Bérenger d'assister à la réunion de ces illustres évêques pour prouver devant eux que ses assertions reposaient sur l'autorité des Pères, quoique beaucoup de passages des Pères lui fussent ouvertement contraires, ou bien pour revenir à la foi catholique s'il n'avait pas d'argument décisif contre cette foi. Le jour venu, l'assemblée de Paris compta un grand nombre d'évêques, de clercs, de moines et de laïques nobles, mais le susdit Bérenger, retenu par sa mauvaise conscience, ne s'y rendit pas, malgré l'ordre qu'il avait reçu; il resta avec son ami Bruno, évêque d'Angers, qui l'avait fait son archidiacre; Bruno, trop peu en garde vis-à-vis de Bérenger, avait fini par embrasser ses erreurs. Au concile, l'évêque d'Orléans, montrant au roi et à l'assemblée quelques lettres écrites sur un grand manuscrit, dit : « Plaise à Votre Sainteté de m'or-« donner de lire ces lettres écrites par Bérenger; ce « n'est pas à moi qu'elles ont été adressées, mais, « comme il les envoyait par un messager à un de « ses amis nommé Paul, je m'en suis emparé de « force. » Chacun prêta aussitôt l'oreille, il se fit un grand silence pour entendre ce que contenait le manuscrit. Mais la lecture à peine commencée souleva des murmures, et des phrases présentant un sens tout à fait absurde ne tardèrent pas à changer ces murmures en un violent tumulte. Cet écrit déplut

Digitized by Google

donc à tous parce qu'il était entaché d'une très-détestable hérésie, et l'assemblée fut unanime à condamner son auteur; elle condamna également ses complices et le livre de Jean Scot, d'où semblaient provenir les maximes condamnées. Le concile se sépara après avoir décidé que si l'auteur de cette infamie ne venait à résipiscence, il serait, lui et les siens, poursuivi par les hommes d'armes des Francs, précédés des clercs en habits ecclésiastiques, et qu'on les saisirait partout où on les trouverait, pour les forcer à revenir à la foi catholique ou pour les faire mourir [1]. »

A l'issue du synode de Vercelli, Léon IX, toujours infatigable, se dirigea vers le nord pour visiter de nouveau la Lorraine et l'Allemagne. Le 22 septembre, il célébra dans le Valais, à Agaune, c'est-à-dire à l'endroit même où ils avaient souffert leur glorieux martyre, la fête de saint Maurice et de ses compagnons. Il trouva l'Église d'Agaune dans le plus grand dénûment; aussi lui accorda-t-il diverses faveurs pour qu'elle pût se relever de cette situation déplorable. La bulle pontificale promulguée à cette occasion nous apprend que Léon IX avait avec lui, à Agaune, Halinard, archevêque de Lyon; Hugo, archevêque de Besançon, et les évêques Frédéric

[1] Durandi, *abbatis Troarnensis, Liber de corpore et sanguine Christi*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1422 sq.

Digitized by Google

de Genève, et Aymon de Sion [1]. Le Pape continua sa route par le monastère de Romainmotier, dans le pays de Vaud, et, le 27 septembre, célébra les saints mystères à l'autel de saint Pierre, dans l'église de ce prieuré. Il voulut également donner au monastère de Romainmotier une preuve de sa bienveillance et le recommanda, par une bulle spéciale, « à son très-cher fils Henri, empereur des Romains et roi de Bourgogne, aux évêques et aux grands du pays ». Un curieux passage de cette bulle fait voir combien les souvenirs de la vieille république romaine hantaient l'imagination des hommes même les plus pieux du onzième siècle. Léon IX, ayant à parler dans ce document du secours que le Pape Étienne avait demandé au roi Pépin, explique cette démarche en disant que « le monde romain n'avait pas alors d'empereur, et que les consuls et les dictateurs n'étaient pas assez puissants pour défendre la sainte Église romaine contre les dangers qui la menaçaient [2] ».

A la date du 3 octobre, Léon IX était à Besançon ; il y consacra un autel et plaça ensuite dans cet autel une précieuse relique, l'os du bras du premier

[1] Cf. JAFFE, *Regesta Pontific.*, n° 3229, et MIGNE, *Patrol. lat*, t. CXLIII, col. 665.

[2] JAFFE, *Regesta Pontific.*, n° 3222, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 653.

Digitized by Google

martyr saint Étienne. « Nous avons vu de nos propres yeux, dit le Pape, cet ossement, et, pendant que nous le placions dans l'autel, nous avons pu constater la fracture faite par les pierres des Juifs qui avaient lapidé le premier martyr [1]. » A cette cérémonie assistaient Hugo, archevêque de Besançon; Halinard, archevêque de Lyon, l'inséparable ami du Pape; Georges, archevêque de Colocza en Hongrie. On verra plus tard quel était le motif qui avait fait venir de la Hongrie l'archevêque de Colocza, et les évêques Kilinus, de Sutri; Frédéric, de Genève; Guido, de Cavaillon; et Gualter, de Mâcon. Pour honorer l'Église de saint Étienne, qui possédait une si enviable dépouille, le Pape décida que la messe ne serait célébrée à l'autel de saint Étienne qu'une fois par jour; que cet autel serait desservi tour à tour par sept prêtres choisis parmi les plus dignes, qui prendraient le titre de cardinaux, ne célébreraient jamais sans la dalmatique et les sandales, et auraient à certaines solennités le droit de porter la mitre. En dehors de ces sept clercs, nul ne devait être admis à dire la messe à l'autel de saint Étienne sans la permission de l'archevêque [2].

[1] « Propriis oculis conspeximus S. Stephani os quassatum ictibus lapidantium Judæorum, illud recondidimus infra altare. »

[2] Jaffe, *Regesta Pontificum Roman.*, nº 3232, et Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 668.

Digitized by Google

Dans le courant d'octobre, Léon IX gagna la ville de Langres, pour honorer de sa présence le sacre de Hardouin, le nouvel évêque de cette ville. On se souvient que l'évêque de Langres, Hugo, avait été déposé au concile de Reims l'année précédente; le Pape ne sacra pas lui-même le successeur de Hugo, il confia ce soin à l'archevêque de Lyon et se contenta d'assister à la cérémonie. Frotmond, évêque de Troyes, fut aussi sacré à Langres en même temps que l'évêque Hardouin [1].

En quittant l'Italie, Léon IX s'était surtout proposé de se rendre dans sa ville épiscopale de Toul pour faire la translation solennelle des reliques de saint Gérard, évêque de Toul, qu'il venait de canoniser dans le dernier synode romain. Il arriva dans cette ville le 21 octobre, et aussitôt tout fut disposé pour la translation. Voici le récit que nous a laissé de cette cérémonie un témoin oculaire, Widric, abbé de Saint-Èvre, le même qui a écrit une vie de saint Gérard :

« Le très-pieux et très-religieux Pape Léon, fidèle à la promesse qu'il avait faite de relever lui-même les restes du vénérable évêque Gérard et de les placer en un lieu préparé pour recevoir un si

[1] *Chron. S. Benigni Divionensis*, dans PERTZ, *Monum. Germ. hist. script.*, t. VII, p. 237.

Digitized by Google

riche trésor, franchit la longue distance qui sépare Rome de Toul, et, traversant pour ce seul motif la Gaule Belgique, arriva parmi nous, à la joie inexprimable de tous. La nouvelle de cet événement se répandit avec rapidité, et bientôt une énorme foule, composée de personnes de tout sexe, envahit les places de la ville; il ne fut bientôt plus possible de sortir de Toul, tant étaient nombreux ceux qui arrivaient par les portes des remparts. Plusieurs pontifes avaient aussi voulu assister à la cérémonie, et, dans ce but, étaient accourus de divers pays lointains. Parmi eux, on distinguait le vénérable archevêque de Lyon, le seigneur Halinard, auquel sa qualité de moine donnait encore un nouveau lustre ; le seigneur Hugo, archevêque de Besançon, que son éloquence agréable et le sang royal qui coulait dans ses veines rendaient recommandable à tous. Georges, archevêque de Colocza en Hongrie, était aussi présent; il était venu de cette contrée éloignée pour remplir une mission dont ses concitoyens l'avaient chargé, et pour recevoir la bénédiction du Pape. Frotmond, évêque de Troyes; Herbert, évêque d'Autun, et Loup, évêque des Anglais, avaient aussi accompagné le Pape. Le seigneur apostolique, entouré de ces évêques comme d'autant de colonnes de l'Église, fixa le jour auquel aurait lieu la translation si désirée. La foule devenait de jour en jour plus

Digitized by Google

considérable, et chacun se réjouissait du fond du cœur à cause de l'inestimable trésor qui allait être exposé à la vénération publique. Mais cet innombrable concours de peuple fit craindre au Pape que la translation des reliques ne pût s'opérer sans de grandes difficultés; aussi prit-il une sage mesure en prescrivant qu'elle aurait lieu la nuit et seulement en présence des clercs et des moines. Dans la soirée du samedi, veille du douzième des calendes de novembre (20 octobre 1050), les moines et les clercs récitèrent tour à tour l'office de matines et le poursuivirent fort longtemps pendant la nuit. A la clarté des cierges et au milieu de la fumée de l'encens, le seigneur Pape, entouré des évêques, vint ensuite voir enlever la pierre qui recouvrait le sépulcre sacré, et l'on aperçut le vénérable corps, plus précieux que le plus précieux trésor. Aucune corruption n'avait altéré la beauté du visage, les yeux fermés semblaient ceux d'un homme qui dort paisiblement, la barbe avait grandi, et des deux côtés de la tête descendait une chevelure abondante; les ornements pontificaux étaient pareillement dans un état parfait de conservation. Cette attitude du mort éveillait plutôt l'idée d'un homme ressuscité; il paraissait dormir en attendant la voix de l'ange qui allait lui commander de sortir du tombeau. Les membres du défunt, exhalant une odeur plus suave

Digitized by Google

que celle du nectar, furent retrouvés presque intacts; les nerfs maintenaient encore les jointures, mais les chairs ne formaient plus que des lignes de poussière. Ces précieux restes furent, avec un soin inimaginable, enveloppés dans des linges et exposés ensuite à la vénération des fidèles, qui se précipitaient de tous les côtés. Le lendemain, 11 des calendes de novembre (22 octobre 1050), fut célébrée la grande solennité du saint pontife; le Pape consacra un autel à la droite de celui de saint Étienne, premier martyr, et l'on y honora la mémoire de saint Gérard [1]. »

Léon IX employa les mois de novembre et de décembre de 1050 et une partie de janvier de 1051 à visiter diverses parties de la Lorraine et de l'Alsace, et partout il distribua les grâces et les faveurs spirituelles. Le jour même où il consacrait l'autel de saint Gérard, le 22 octobre, il publia une bulle qui confirmait dans tous ses droits et possessions le couvent de Saint-Mansuy à Toul [2]. Ce même jour encore, il publia une bulle analogue au profit des

[1] Cf. PERTZ, *Monum. Germ. histor. script.*, t. IV. — *Miracula S. Gerardi auctore* WIDRICO, p. 508 sq. Lorsque Widric dit dans ce récit que les membres de S. Gérard « illo toto die populis undecumque circumfluentibus ADORANDA præsentantur », il entend le mot *adorer* dans le sens large que la Bible emploie assez souvent.

[2] JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3223. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 654 sq.

Digitized by Google

chanoines de Saint-Étienne de Toul [1]. A la demande de l'évêque Adalbéro, l'ami d'enfance et le cousin de Léon IX, le couvent de Saint-Vincent de Metz reçut une pareille charte de confirmation ; le 10 janvier 1051, Théodoric, évêque de Verdun, en reçut une autre pour son église de Saint-Martin et Saint-Agry [2].

Trois couvents de religieuses attirèrent aussi l'attention de Léon IX, qui avait des raisons spéciales pour veiller à leur situation morale et temporelle. Le premier était le monastère de Saint-Berthier et Saint-Athalen, à Bleurville en Saintois, au diocèse de Toul. Ce monastère avait été fondé peu d'années auparavant par le comte Raynard, et Léon IX, alors simple évêque de Toul, en avait consacré l'Église. Le Pape voulut continuer et confirmer l'œuvre inaugurée par l'évêque, et publia une bulle portant que le couvent de Saint-Berthier et Saint-Athalen devait rester à tout jamais sous la règle de Saint-Benoît, et que l'abbesse serait constamment choisie parmi les membres de la famille du comte Raynard. Si cette famille était éteinte, l'évêque de Toul serait chargé de choisir une supérieure au couvent. Vient ensuite dans le document pontifical une énumération des

[1] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 3224. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 656 sq.

[2] Jaffe, *l. c.*, n° 3226. Migne, *l. c.*, col 659 sqq.

Digitized by Google

biens appartenant au monastère [1]. Ces énumérations, qui reviennent si souvent dans les bulles de Léon IX, comme dans le Bullaire des autres Papes du moyen âge, sont, on le comprend, fort intéressantes au point de vue de la géographie locale; on peut avec ces données, et ce sont à peu près les seules données géographiques que le onzième siècle nous fournisse, dresser par le menu la carte d'un très-grand nombre de pays.

Le second couvent de religieuses dont le Pape s'occupa à cette époque était celui de Hohenbourg, au mont Sainte-Odile, diocèse de Strasbourg. La famille de Léon IX avait, nous l'avons déjà dit, largement contribué à la fondation de ce monastère, et plusieurs de ses membres avaient voulu y reposer après leur mort. Aussi Léon IX, condescendant à la prière de Bertha, abbesse de Hohenbourg, consacra lui-même l'église de l'abbaye, et accorda à cette occasion diverses faveurs consignées dans un document de la chancellerie romaine [2].

Enfin, le Pape se rendit également au couvent de religieuses situé à Hesse, près de Sarbourg, et dédié à la sainte Vierge, et à saint Laurent et saint Martin. Là encore était la sépulture de plusieurs de ses

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3227, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 661 sq.

[2] JAFFÉ, *l. c.*, n° 3228, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 663 sq.

Digitized by Google

parents, des comtes Mathiridus et Gérard, ses oncles; de Cuniza, femme de ce dernier; de son frère Hugo, emporté par une mort prématurée. A la demande de Mathilde, veuve de Hugo, et de son fils Henri, Léon IX sacra trois autels de l'église du couvent, et prescrivit que les archevêques, l'évêque diocésain et les chapelains ordinaires auraient seuls le droit de dire la messe au maître-autel de l'église abbatiale; tout autre prêtre ne le pourrait sans la permission de l'abbesse. Le 24 novembre, anniversaire de la consécration, devait être célébré dans le monastère comme fête solennelle. Enfin Léon IX rendit, à ce même couvent de Hesse, une ordonnance qui intéresse l'histoire des serfs au moyen âge, mais qui malheureusement est un peu obscure dans la forme; il confirma un arrêté déjà promulgué par son père, le comte Hugo, et d'après lequel les serfs de l'abbaye de Hesse pouvaient librement se marier entre eux, à la condition que les enfants nés de ces mariages appartiendraient la moitié aux parents, la moitié à l'Église; s'il ne naissait qu'un enfant, il appartiendrait à l'Église [1].

Après s'être retrempé au pays natal, au milieu des paisibles populations de l'Alsace et de la Lorraine, dont le calme formait un contraste frappant

[1] JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 8280, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 740 sq.

Digitized by Google

avec la fougue et les passions orageuses des Italiens, Léon IX vint à Trèves et parvint à faire restituer par la couronne d'Allemagne au couvent de Saint-Maximin de Trèves une terre qui avait été enlevée aux religieux [1]. L'empereur Henri III dut se montrer d'autant mieux disposé à se rendre aux réclamations du Pape, qu'un heureux événement venait de se produire dans sa famille. Après lui avoir donné plusieurs filles, l'impératrice Agnès était enfin, le 11 novembre 1050, devenue mère d'un garçon [2]. L'arrivée de cet enfant fut saluée partout comme un événement providentiel et causa une joie générale, à laquelle l'Église prit une large part. Qui pouvait prévoir alors que le nouveau-né, qui devait s'appeler un jour Henri IV, serait un si implacable adversaire de l'Église et de la papauté? Comme s'il avait eu quelque pressentiment de l'avenir qui attendait son fils et comme s'il avait voulu le conjurer, l'Empereur choisit pour être parrain de son enfant, non pas un grand seigneur temporel, mais un moine et un saint, Hugo, abbé de Cluny. Il lui écrivit pour lui annoncer le grand honneur qu'il lui réservait; mais l'Empe-

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontific.*, n° 3233. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 669 sqq. — Voyez en outre dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLI, col. 1110, une ordonnance de l'empereur concernant cette affaire.

[2] Hermann de Reichenau, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 253, donne l'année exacte de la naissance de Henri IV. Lambert de Hersfeld donne le jour, mais il se trompe sur l'année.

Digitized by Google

reur était alors en Saxe, à Goslar, et Hugo s'excusa de ne pouvoir en plein hiver faire un si long voyage. Henri III écrivit alors à l'abbé de Cluny une nouvelle lettre que nous reproduisons ici, car elle fait le plus grand honneur à celui qui l'a écrite et à celui qui l'a reçue. L'ordre de Cluny a peu de pages qui lui fassent autant d'honneur que la suivante :

« *Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, à Hugo, vénérable abbé de Cluny, grâce et salut.*

« Tes lettres nous ont causé une grande joie. Nous les avons reçues avec d'autant plus de plaisir que nous te savons très-absorbé par la contemplation des choses divines. Tu nous racontes combien tu t'es réjoui de ce que la santé nous avait été rendue et de ce que le ciel nous avait accordé un fils. Je remercie ta paternité des sentiments qu'elle nous exprime, je lui en rends grâces du fond du cœur. Ce n'est pas un ordre que nous t'envoyons, c'est plutôt une humble prière, pour que tu ne cesses d'invoquer le Dieu très-clément en faveur de la république, pour l'honneur de tout le royaume, pour notre salut et celui de tous les nôtres, afin que la prospérité que le ciel nous accordera assure la paix et la tranquillité des églises et du peuple tout entier.

« Quel est en effet le sage qui n'ambitionnerait tes prières et celles des tiens? Qui hésiterait à être uni à vous tous par les liens indissolubles de la charité? Vos prières sont d'autant plus pures qu'elles sont faites loin du bruit du monde et d'autant plus précieuses qu'elles sont plus près de Dieu. Puisque la longueur du chemin t'a empêché de venir nous trouver, quoique nous te l'eussions ordonné et quoique ton

Digitized by Google

arrivée eût été pour nous une grande joie, nous voulons bien te pardonner, mais à condition que tu viennes nous trouver à Cologne, si cela est possible, lors des fêtes de Pâques, pour que tu tiennes toi-même sur les fonts baptismaux l'enfant dont tu as salué la naissance avec bonheur, et pour que tu lui accordes le bienfait de ta bénédiction spirituelle. Après avoir ainsi expié le ferment de nos fautes, nous pourrons, lors de la fête de Pâques, jouir des azymes de la gloire céleste[1]. »

Le choix de l'abbé de Cluny comme parrain du prince royal était certainement très-heureux; toutefois, on se demande pourquoi l'empereur Henri III n'a pas offert cet honneur à Léon IX lui-même qui, au moment de la naissance du jeune prince, se trouvait en Lorraine. Léon n'était pas seulement au-dessus de tous par sa position hiérarchique; ses vertus et l'infatigable zèle apostolique qui l'animait lui avaient aussi assuré une place hors ligne dans le respect et la vénération des peuples. Il est probable que quelques légers sujets de mécontentement existaient déjà à cette époque entre le Pape et l'Empereur; Lambert de Hersfeld l'insinue, du reste, en termes un peu voilés[2]. Tout indique que l'Empereur prêtait l'oreille aux ennemis que Léon IX,

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 931 sq.

[2] Lambert de Hersfeld, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1058. Il écrit : « Leo Papa ei (imperatori) valefaciens *mediocriter* compositis et causis ecclesiasticis et regni negotiis Romam reversus est. »

Digitized by Google

ainsi que nous l'avons vu, avait à la cour impériale. Mais ce refroidissement n'allait certes pas jusqu'à la rupture, car, à la fin de janvier, le Pape se rendit à Augsbourg pour s'y rencontrer avec l'Empereur et célébrer avec lui, le 2 février, la fête de la Purification de la sainte Vierge. Henri III avait prescrit à Humfroid, l'archevêque de Ravenne excommunié au synode de Vercelli par le Pape [1], de se trouver à la même date à Augsbourg; là, donnant pleinement raison au Saint-Siége, il prescrivit au prélat récalcitrant de rendre à l'Église romaine les biens qu'il lui avait pris et de demander l'absolution à Léon IX. Ce fut bien malgré lui que le fier archevêque se soumit à cette humiliation; lorsqu'il fut prosterné devant le Pape, ses lèvres seules murmurèrent des paroles d'excuse que son cœur était loin de ratifier. Tous les évêques présents à cette scène intercédèrent en faveur de l'archevêque; le Pape, se rendant à ces instances, prononça alors une sorte de pardon conditionnel : « Que le Tout-Puissant, dit-il, lui accorde l'absolution de tous ses crimes suivant qu'il est plus ou moins sincère. » L'archevêque se releva aussitôt, la bouche contractée par un rire sardonique, « ce que voyant, ajoute Wibert, le vénérable pasteur [2] fondit en larmes et dit à voix basse à ceux qui l'en-

[1] Cf. *supra*, p. 298.
[2] Le Pape Léon IX.

Digitized by Google

touraient : Ah! le misérable, il est perdu! En effet, il tomba malade presque aussitôt après, et il était à peine de retour dans sa patrie qu'il perdit avec la vie ces honneurs dont il était si fier[1]. »

Après l'entrevue d'Augsbourg, Léon IX prit congé de l'Empereur et regagna l'Italie; il publia, durant son voyage, en faveur des chanoines de l'Église cathédrale de Lucques, une bulle dont un passage mérite d'être signalé : « Si, dit le Pape en s'adressant aux chanoines, si Dieu délivre enfin votre Église des prêtres mariés, on devra remplacer par des prêtres chastes ceux qui mènent une vie dissolue, et les biens ecclésiastiques possédés par ces derniers et employés par eux à satisfaire leurs passions seront adjugés à ceux qui vivent en communauté suivant les règles canoniques[2]. » Il fallait que le mal fût bien profond et la résistance aux plans de réforme de Léon IX bien vive, pour que le Pape se bornât ainsi à émettre un vœu platonique au lieu de condamner et d'excommunier directement les délinquants de Lucques. Le Pape rentra à Rome dans le courant du mois de mars 1051.

Pendant que le Pape Léon IX tenait les synodes de Rome et de Vercelli, en cette même année 1050,

[1] Wibert, II, 7, dans Watterich, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 159.

[2] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 3234, et Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII col. 671 sq.

Digitized by Google

il se tint aussi en Espagne un synode fort intéressant pour l'histoire de la discipline ecclésiastique dans ce pays. Le roi Ferdinand Ier, auquel les historiens espagnols ont donné le surnom de Grand, et dont le pouvoir s'étendait, à la suite de guerres parfois plus heureuses que légitimes, sur la Navarre, la Castille, le royaume de Léon, une partie du Portugal, etc., résolut de rétablir dans ses États la discipline religieuse à laquelle les malheurs des temps avaient fait quelques brèches, et, dans ce but, il réunit à Coyaca, dans le diocèse d'Oviedo, un synode dont nous possédons encore les procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont arrivés jusqu'à nous dans deux manuscrits, dont l'un est notablement plus complet; ces deux textes, réunis et complétés l'un par l'autre, indiquent avec précision les dispositions prises par l'assemblée. Voici ces dispositions, avec une partie du préambule :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Nous, Ferdinand, roi, et Sancia, reine, voulant restaurer notre chrétienté, nous avons avec les évêques, les abbés et les grands de notre royaume, tenu un concile à Coyaca, au diocèse d'Oviedo. A ce concile ont assisté Pierre, métropolitain de Lugo; Froiland, évêque d'Oviedo; Cresconius, évêque d'Iria et du siége apostolique de Santiago de Compostelle; Cyprien, évêque de Léon; Didacus d'Astorga, Miro ou Syrus de Palenzia, Gomez de Calahorra, Jean de Pampelune, Gomez de Viso, Cisnandus de Portalegre. »

Digitized by Google

I.

Nous tous, les évêques indiqués plus haut, nous avons, avec l'approbation du roi Ferdinand et de la reine Sancia, décidé, en premier lieu, que nous organiserions dans nos siéges épiscopaux la vie canoniale, et que nous nous montrerions dans la mesure du possible les vrais ministres de l'Église.

II.

Les monastères devront, autant que faire se pourra, vivre selon la règle de Saint-Isidore ou de Saint-Benoît. Ils ne posséderont rien en propre sans la permission de l'évêque diocésain ou de l'abbé. Les abbés devront en tout obéir aux évêques. Voilà ce qu'enseignent les saints canons; de plus, aucun abbé ne devra recevoir un moine ou un frère d'un autre monastère sans la permission de l'abbé de ce monastère. Si quelqu'un n'observe pas ce canon, qu'il soit anathème.

III.

En troisième lieu, nous avons décidé que toutes les églises et les clercs ne dépendront que de l'évêque; les laïques ne devront avoir aucun pouvoir, pas plus sur les églises que sur les clercs. Les églises ne doivent pas être partagées, elles resteront dans leur totalité avec leurs prêtres et leurs diacres, avec les livres nécessaires aux diverses époques de l'année et avec les ornements du culte, de telle sorte qu'on n'offre jamais le saint sacrifice avec un calice de bois ou d'argile. Les habits du prêtre pour le sacrifice sont: l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la chasuble et le manipule. Ceux du diacre : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la dalmatique

Digitized by Google

et le manipule. L'autel doit être tout en pierre; il sera consacré par l'évêque. L'hostie sera faite de pur froment; le vin et l'eau seront également purs, de telle sorte que l'hostie, le vin et l'eau soient le symbole de la Trinité. Que l'autel soit convenablement orné et en outre recouvert d'une nappe propre et de lin. Au-dessus et au-dessous du calice se trouvera un corporal de lin, sans tache et sans déchirure.

Les prêtres et les diacres qui remplissent un ministère dans l'Église ne doivent pas porter les armes à la guerre, ils auront toujours la tonsure, se raseront et ne pourront avoir chez eux d'autres femmes que la mère, la sœur, la tante ou la marâtre. Ils porteront un habit conforme à leur état et d'une seule couleur. Les laïques mariés ne doivent pas habiter avec leurs femmes dans le voisinage de l'église, ou avoir en cet endroit quelque possession. Les clercs veilleront à ce que les enfants des fidèles sachent par cœur le Symbole et l'Oraison dominicale. Si un laïque ne respecte pas la présente ordonnance, qu'il soit anathème; si elle est transgressée par un clerc, ce clerc payera soixante sous à l'évêque et sera cassé de son grade ecclésiastique.

IV.

Les archidiacres et les prêtres devront, ainsi que le demandent les saints canons, exhorter à la pénitence les adultères, les incestueux, ceux qui se sont mariés à un degré prohibé, les voleurs, les homicides, ceux qui font des maléfices, ceux qui ont avec les animaux un commerce charnel; s'ils refusent de faire pénitence, qu'ils soient exclus de l'Église et de la communion.

V.

Le baptême sera administré les samedis d'avant la Pâque

Digitized by Google

ou la Pentecôte; aucun enfant ne sera baptisé en dehors de ces deux jours, à moins qu'il ne soit en danger de perdre la vie. Après la cérémonie du baptême, les enfants seront présentés à l'évêque pour être oints du saint chrême. Les archidiacres et les abbés ne présenteront à l'ordination que des moines sachant parfaitement par cœur tout le Psautier avec les hymnes et les cantiques et des clercs aptes à lire ou à chanter le Psautier, les hymnes, les cantiques, les épitres, les évangiles, les oraisons. Les prêtres et les moines n'assisteront pas au repas de noces, ils se contenteront de bénir les époux. Les clercs, les moines et les laïques qui prendront part aux repas des enterrements devront manger de façon que l'âme du défunt en retire quelque profit. On invitera aussi à ces repas les pauvres et les malades, pour que cette charité soit utile au défunt.

VI.

Le samedi soir, tous les chrétiens se rendront à l'église, et le dimanche matin ils entendront la messe et toutes les heures. Ce jour-là, ils ne feront pas d'œuvres serviles, ils ne voyageront pas si ce n'est pour aller prier, ou pour enterrer les morts, pour visiter les malades, pour le service du roi, pour repousser les attaques des Sarrasins ou des Normands.

Aucun chrétien ne doit habiter sous le même toit que les juifs ou manger avec eux. Celui-ci qui n'aura pas observé cette règle sera soumis à une pénitence de sept jours. Si le délinquant est d'un rang élevé et refuse de faire pénitence, qu'il soit pendant un an excommunié; s'il est de condition plus modeste, qu'il reçoive cent coups de fouet.

Digitized by Google

VII.

Les comtes et intendants royaux doivent gouverner dans un esprit de justice, ne pas molester injustement les pauvres, n'admettre à déposer dans un procès que les témoins oculaires ou auriculaires. Si une personne est convaincue de faux témoignage, elle subira la peine fixée par le livre des Juges pour les faux témoins.

VIII.

Dans le pays de Léon, en Galice, dans les Asturies et dans le Portugal, on jugera suivant les décrets portés par le roi Adefonse contre les homicides, les voleurs, et en général contre les malfaiteurs. Que la justice soit rendue en Castille comme au temps de notre aïeul le duc Sanche.

IX.

La prescription de trente ans ne doit pas exister contre les églises. Elles pourront toujours, ainsi que les canons et la loi gothique le prescrivent, réclamer et recouvrer leurs biens.

X.

Celui qui travaille une vigne ou une terre dont on lui dispute la possession doit en percevoir les fruits. Viendra ensuite le jugement sur le fond; si celui qui est en jouissance a tort, il rendra l'usufruit à l'héritier légitime.

XI.

Les chrétiens devront jeûner tous les samedis et ne

Digitized by Google

prendre leur repas qu'à l'heure indiquée pour *le Carême*, afin qu'ils puissent travailler.

XII.

Lorsqu'un coupable se réfugie dans une église, quel que soit le crime qu'il ait commis, nul ne doit être assez téméraire pour l'arracher de cet asile ou pour le poursuivre s'il est dans un rayon de trente et un pas de l'église. On se conformera dans ce cas à la loi gothique après avoir rassuré le coupable contre tout danger de mort. Celui qui contreviendra à cette ordonnance payera à l'évêque mille sous d'un argent très-pur.

XIII.

Que les grands et les petits respectent également la justice du roi. Qu'ils lui soient fidèles comme ils ont été fidèles au seigneur roi Adefonse, et que les Castillans le soient aussi comme ils ont été fidèles au duc Sanche. Le roi sera aussi pour eux ce qu'a été le comte Sanche.

J'octroie aux habitants de Léon tous les *fueros* que leur a déjà octroyés le seigneur roi Adefonse, père de la reine Sancia, mon épouse. Quiconque contreviendra à notre présente constitution, fût-il roi, comte, vicomte, intendant, « *sago* », clerc, laïque, sera excommunié, séparé de la compagnie des saints et condamné à rester à tout jamais avec le démon et ses anges. En outre, il perdra sa dignité temporelle[1].

[1] Mansi, *Conciliorum collectio*, t. XIX, col. 785 sqq.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V.

MARS 1051. — MARS 1053.

Synode romain de 1051. — Soumission de Bénévent. — Voyages de Léon IX dans le sud et dans le centre de l'Italie. — Le Pape va en Hongrie. — Son séjour devant Presbourg, à Ratisbonne, à Bamberg, à Mayence, à Worms. — Luitpold de Mayence. — Échange de Bamberg avec Bénévent. — Retour du Pape en Italie. — Synode de Mantoue.

L'un des premiers soins de Léon IX après son retour à Rome fut de régulariser la situation de sa chère Église de Toul. A l'exemple de plusieurs Papes ses prédécesseurs, Léon IX avait gardé, même après être monté sur le Saint-Siége, l'évêché qu'il possédait auparavant. Cette anomalie, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, s'explique en partie par l'extrême pénurie du trésor pontifical; le plus clair des revenus du Pape était souvent ce qu'il retirait de l'évêché qu'il avait quitté pour monter sur le Saint-Siége. Néanmoins, Léon IX souffrait d'un état de choses qui n'était pas en harmonie avec l'esprit des canons, et il résolut de donner un évêque à l'Église de Toul. Il songea pour

Digitized by Google

ce poste à un clerc de l'Église de Toul, au primicier Udo, qu'il avait amené avec lui à Rome, aussitôt après son élection à la papauté; et comme l'évêché de Toul avait des régales, il pria Henri III de vouloir bien ratifier son choix. La lettre que le Pape envoya à cette occasion à l'Empereur était si honorable pour Udo, que Henri III ne put que se rendre au désir de Léon IX. Udo gouverna l'Église de Toul pendant dix-huit ans, et son épiscopat répondit pleinement aux espérances que Léon IX avait conçues [1]. Le Pape saisit l'occasion de la nomination de Udo au siége de Toul pour confirmer cette Église dans la possession de tous les biens qui lui avaient été donnés [2].

Comme Udo était, à l'époque de sa nomination à l'épiscopat, chancelier et bibliothécaire de l'Église romaine, Léon IX donna cette charge au diacre Frédéric, frère de Gottfried le Barbu, duc de Lorraine. Le Pape avait amené avec lui en Italie et attaché à la curie pontificale ce Frédéric qui, en 1057, devint Pape sous le nom d'Étienne X. Léon IX créa en même temps une charge d'archichancelier du Siége apostolique, et revêtit de cette dignité Hermann, archevêque de Cologne; aussi, à partir du mois de mars 1051, les bulles de Léon IX portent le nom

[1] Wibert, II, 6, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 159.
[2] Jaffe, *Regesta Pontificum*, n° 3235.

Digitized by Google

du chancelier Frédéric, signant en lieu et place de l'archichancelier Hermann, archevêque de Cologne.

Les fêtes de Pâques, que le Pape célébra à Rome, furent signalées par un miracle dont Wibert nous a pieusement conservé le souvenir. Il raconte que Léon IX étant allé dire la messe à l'église Saint-Laurent, on lui présenta une malheureuse femme possédée du démon et qui se tordait dans d'épouvantables crises. Le Pape fit sur elle le signe de la croix, et à l'instant elle se calma et revint chez elle en parfaite santé [1].

Ces fêtes de Pâques ramenèrent la célébration du synode annuel; celui de 1051 se préoccupa surtout de la discipline. Il excommunia Grégoire, évêque de Vercelli, qui s'était rendu coupable d'une faute grave contre les mœurs. Grégoire n'était pas présent lorsque son procès fut instruit et lorsqu'il fut condamné. Il accourut à Rome dès qu'il en eut connaissance, et le Pape, ayant égard à ses bonnes dispositions et à ses promesses pour l'avenir, consentit à le réintégrer dans sa charge [2].

[1] Wibert, II, 8, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 159.

[2] Hermanni Augiensis *Chronicon*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 254. Bérenger a reproché très-vivement à Léon IX de n'avoir pas condamné cet évêque lors de la célébration du synode de Vercelli au mois de septembre 1050, et il ajoute que l'évêque ne fut jamais inquiété : « *intacta ejus causa remansit.* (*De sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 40.) On voit que Bérenger se trompe; Léon IX n'a pas manqué à

Digitized by Google

Avec le consentement du synode, le Pape Léon IX releva le roi d'Angleterre, Édouard III le Confesseur, du vœu qu'il avait fait de venir à Rome. Ce prince, dépouillé de ses États et réfugié en Normandie, avait été après un long exil rappelé par ses sujets en 1042 et replacé sur le trône. Pour remercier Dieu de cette restauration inespérée, il avait promis de se rendre à Rome au tombeau des saints Apôtres; mais la situation de ses États, notamment la redoutable révolte de Godwin, rendant fort dangereux un si grand voyage et une si longue absence, Léon IX dispensa le roi de tenir sa promesse; il exigea en retour que l'argent destiné au voyage fût distribué aux pauvres et servît à la continuation de l'abbaye de Westminster, déjà commencée par deux des prédécesseurs d'Édouard III, les rois Henri III et Édouard Ier [1].

Le synode eut aussi à se prononcer sur un conflit très-violent survenu entre Jean, évêque de Sabine, et le couvent de Farfa; les incidents de ce conflit forment un épisode caractéristique de cette époque, si féconde en troubles et en violences. Au temps du Pape Adrien Ier, Hildebrand, duc des Lombards,

son devoir vis-à-vis de ce prélat. Si la condamnation n'a pas été prononcée au synode de Vercelli, c'est que probablement l'affaire n'était pas assez instruite.

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3236, et MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 674.

Digitized by Google

avait donné au couvent de Farfa la colline de Tancia avec l'église de l'archange saint Michel qui y était construite. Cette donation avait été confirmée par le Pape Étienne IV, ainsi que par les empereurs Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, et dernièrement par l'empereur Henri III; mais la moitié des revenus de cette église, soit en dîmes, soit en offrandes pour les morts, revenait de droit à l'évêque de Sabine. Celui-ci, qui s'appelait Jean, à l'époque où éclata la querelle, conclut avec Hugo, abbé de Farfa, un traité d'après lequel l'évêque se contentait des offrandes du temps pascal et du mois de mai, et abandonnait au couvent, moyennant la somme annuelle de trois deniers, les offrandes recueillies pendant les autres mois de l'année.

Une dernière clause du traité portait que si l'un des deux contractants aliénait sa part des revenus de l'église Saint-Michel, cette part aliénée reviendrait de droit à l'autre. Bérard, successeur de Hugo comme abbé de Farfa, ne respecta pas le traité conclu par son prédécesseur, fit bâtir une église sur le mont Tancia et la fit consacrer par l'évêque de Sipont, quoiqu'elle fût située sur le territoire de l'évêque de Sabine. L'évêque Jean, mis hors de lui par ce procédé, prit d'assaut cette église, détruisit l'autel et emporta les reliques déjà placées dans cet autel. Mais quelque temps après, ayant eu un côté

Digitized by Google

paralysé, l'évêque reconnut que c'était là une punition de Dieu, et se hâta de rapporter les reliques dans l'autel restauré. L'abbé Bérard n'en continua pas moins à poursuivre de ses hostilités l'évêque de Sabine. Il fit périr plusieurs des serviteurs de l'évêque et tenta de mettre le feu à une maison où se trouvait ce prélat. Les moines et l'évêque portèrent leur cause devant le synode, et Léon IX, tout en déplorant les violences commises de part et d'autre, donna raison au couvent de Farfa, parce que les documents que l'abbé Bérard fit présenter à l'assemblée étaient concluants en sa faveur. Léon IX confirma, en outre, le couvent de Farfa dans la possession de tous ses droits et biens temporels [1].

La grave question des clercs ordonnés par des évêques simoniaques fut encore agitée dans le synode romain de 1051. Il répugnait toujours au Pape de regarder ces ordinations comme valides, et, d'un autre côté, si l'on n'en tenait pas compte, il fallait renvoyer de leurs Églises un nombre incalculable de clercs. Léon IX pria les membres du synode d'étudier avec le plus grand soin ce problème délicat et de lui faire connaître le résultat de leurs médita-

[1] *Chronicon Farfense*, Epistola hujus congregationis ad Dom. Leonem papam IX anno 1051, dans Muratori, t. II, pars II, p. 579 et 586. *Ibid.*, l'acte par lequel l'empereur Henri III assure au couvent la possession de Tancia.

Digitized by Google

tions. Cet appel fut entendu par Pierre Damiani, qui composa ensuite sur ce sujet tout un traité intitulé *Gratissimus* et dédié à Henri, nouvel archevêque de Ravenne. Dans ce traité, qui est parvenu jusqu'à nous, Damiani, après de longs développements et de nombreuses preuves, acceptait comme conclusion l'ordonnance du Pape Clément II : regarder comme valides les ordinations faites par des évêques simoniaques, mais soumettre les clercs ainsi ordonnés à une pénitence canonique [1]. Cette loi avait été, ainsi que nous l'avons vu, acceptée, provisoirement du moins, par Léon IX dans le premier synode romain qu'il avait tenu; mais après la publication du remarquable traité de Pierre Damiani, elle ne fut plus discutée et elle inspira définitivement la conduite de l'Église. Avant de prendre congé du *Liber gratissimus*, remarquons qu'il renferme un magnifique éloge de l'empereur Henri III, pour avoir délivré l'Église romaine de la simonie. Pierre Damiani fait allusion à la déposition des trois Papes au synode de Sutri [2].

Après avoir ainsi réglé les affaires de l'administra-

[1] *Liber gratissimus*, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLV, col. 99-156. Le *Liber gratissimus* a dû paraître durant l'été de 1053, deux ans seulement après la célébration du présent synode, car Henri a été sacré archevêque de Ravenne au mois de mars 1053.

[2] *Liber gratissimus*, *l. c.*, c. XXXVI.

Digitized by Google

tion générale de l'Église, Léon IX songea à visiter une fois de plus l'Italie méridionale. Deux motifs l'engageaient à faire ce voyage, tout d'abord le désir de traiter avec les Normands, de les empêcher de faire peser sur les habitants de l'Apulie un joug de plus en plus odieux. Pour mieux atteindre ce but, Léon IX demanda à Halinard, l'illustre archevêque de Lyon, de vouloir bien l'accompagner dans son excursion. Halinard parlait avec facilité et éloquence la langue des Normands; aussi devait-il servir d'intermédiaire entre ces terribles Normands et Léon IX[1]. L'autre motif était le changement survenu dans la ville de Bénévent. L'année précédente, Léon IX avait dû, ainsi qu'il a été dit, excommunier la ville de Bénévent, parce que Pandulfe, qui s'était mis à la tête du parti hostile au Pape, avait refusé d'obéir à Léon IX[2]. Mais Pandulfe avait été renversé avec ses satellites; aussi Léon IX était à peine de retour de son voyage d'Allemagne que, dans le printemps de 1051, une députation des Bénéventins arrivait à Rome, demandant au Pape de venir dans leur ville. Le Pape, voulant connaître exactement l'état des choses et l'état des esprits, envoya comme ambassadeurs à Bénévent Dominique, patriarche de

[1] *Halinardi Lugdunensis vita.* Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 1344.

[2] Cf. *supra*, p. 293.

Digitized by Google

Grado-Aquilée, et le cardinal Humbert. Les envoyés du Saint-Siége trouvèrent la ville dans d'excellentes dispositions; ils firent jurer au peuple une fidélité éternelle au Saint-Siége. Au mois d'avril, le patriarche Dominique et le cardinal Humbert regagnèrent Rome et amenèrent avec eux, comme gage de la fidélité des Bénéventins, vingt des principaux habitants de la ville [1]. Avec de pareilles garanties, Léon IX n'avait plus à hésiter. Il quitta Rome dans les derniers jours de juin, et se dirigea d'abord vers le monastère du Mont-Cassin, où il arriva le 28 juin, veille de la fête de saint Pierre et de saint Paul. Les deux jours suivants, Léon IX célébra solennellement l'office divin, et le samedi, avec son humilité habituelle, il voulut laver les pieds à douze religieux. A leur tour, ceux-ci lui lavèrent les pieds, et le Pape se rendit ensuite au réfectoire, où il prit avec les moines la réfection ordinaire [2]. Du Mont-Cassin, Léon IX se hâta de venir à Bénévent, où il arriva le 5 juillet 1051. Il trouva la ville complétement pacifiée et dévouée au Saint-Siége; aussi s'empressa-t-il de la relever de la sentence d'excommunication qu'il avait portée contre elle l'année précédente [3].

[1] *Annales Beneventani*, dans WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 112.

[2] *Leo Casinensis*, dans WATTERICH, t. I, p. 110. Watterich se trompe en plaçant en 1050 cette visite de Léon IX au Mont-Cassin.

[3] *Annales Beneventani*, *l. c.*

Digitized by Google

Léon IX s'occupa certainement dès cette époque à préserver Bénévent de l'invasion de plus en plus menaçante des Normands, mais le manque de documents ne permet pas d'indiquer quelles furent ses démarches et ses négociations. Aucun chroniqueur n'indique quel fut le résultat de la mission confiée à l'archevêque de Lyon, mais le caractère plus aigu que l'antagonisme entre Léon IX et les Normands prit de jour en jour prouve qu'elle échoua complétement. Un terrible événement qui survint sur ces entrefaites paralysa tous les efforts que faisait la papauté dans le sens de la conciliation. Le 10 août 1051, le comte Drogo, véritable chef des Normands[1], tombait victime d'une conjuration ourdie par les habitants de l'Apulie.

Voici comment ce drame est raconté par l'historien des Normands, Geoffroy Malaterra :

« Les Lombards de l'Apulie, race toujours très-perfide, ourdirent ténébreusement une conjuration qui s'étendait sur tout le pays et dont le but était de massacrer le même jour tous les Normands. Le comte Drogo qui séjournait au *Castrum* du *Mons Olei*, appelé par corruption Montolium par les indigènes, s'étant donc rendu de grand matin, selon sa coutume, à l'église, un certain Risus, allié de Drogo, et qui lui avait juré fidélité, se cacha derrière la

[1] Voyez plus haut, p. 90 sqq.

Digitized by Google

porte et, au mépris de tous ses serments, se précipita sur le chef normand. Drogo fut massacré, et avec lui périrent plusieurs de ses compagnons; quelques-uns seulement réussirent à prendre la fuite. Dans divers endroits de l'Apulie, d'autres Normands tombèrent pareillement victimes de la conjuration. Humfroy, mis hors de lui par la mort de son frère, hérita de sa dignité et s'empara de ses biens. Il réunit ensuite autour de lui les Normands que la trahison n'avait pu atteindre et se mit en devoir de venger la mort de Drogo. Il assiégea longtemps le *Castrum* où son frère avait péri, et étant enfin parvenu à s'en emparer, il fit mourir au milieu des tourments l'assassin de Drogo et ses complices, et cette mort sanglante adoucit un peu la douleur de son cœur[1]. »

Cette mort était une perte véritable pour Léon IX. Les sentiments religieux de Drogo, ses relations officielles avec l'empereur Henri III, auraient probablement facilité une entente entre ses compatriotes et la papauté, tandis que sa mort exaspéra les Normands, qui jurèrent de la venger.

[1] Gaufredi Malaterra, *Historia Sicula*, c. xiii, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1108. La date de ce premier essai des Vêpres siciliennes et de la mort de Drogo se trouve dans un *Abrégé de l'histoire des Normands*, par un anonyme. On y lit : « Anno 1051 : Drogo interficitur in Apulia et succedit Humphredus. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1084.

Digitized by Google

Ce fut probablement pour décider Guaimar à faire avec lui cause commune contre les Normands, que Léon IX quitta Bénévent dans les premiers jours du mois d'août pour se rendre à Salerne; avant de partir, il avait déjà, à la demande de l'archevêque Jean, confirmé l'Église archiépiscopale de Salerne dans tous ses droits et dignités, et dans la possession des biens qui lui avaient été donnés dans la suite des temps, notamment par l'illustre prince Guaimar[1].

En revenant à Rome, Léon IX voulut visiter Subiaco, le célèbre berceau de l'ordre de Saint-Benoît et de la vie monastique en Occident. Lorsque Otto, abbé de Subiaco, fut informé de l'intention du Pape, il se hâta de prendre la fuite, parce que sa conscience lui reprochait diverses fautes et qu'il craignait la justice de Léon IX; il se cacha à Tréva. Aussi, à son arrivée, le Pape, ayant trouvé Subiaco sans supérieur, fut très-affligé de cet état de choses et fit courir après l'abbé Otto pour qu'il eût à comparaître. Otto n'en voulut rien faire, et les habitants de Tréva l'ayant chassé parce qu'il ne voulait pas obéir au Pape, il alla se réfugier dans le monastère de Sainte-Cécile, situé en Campanie, et il y termina ses jours. Le Pape, ayant constaté la culpabilité d'Otto, réunit le chapitre de l'abbaye pour lui donner

[1] *Chronicon Subiacense*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXIX, col. 932.

Digitized by Google

un successeur, et ce fut le Français Humbert qui fut élu et installé abbé [1]. Les Bénédictins de Subiaco demandèrent ensuite au Pape de faire pour leur monastère ce qu'il avait déjà fait pour beaucoup d'autres fondations monastiques, d'assurer à tout jamais à leur maison, par une bulle pontificale, la possession des biens temporels actuellement en leur pouvoir. Comme des habitants de Subiaco prétendaient avoir des droits sur quelques-uns de ces biens, Léon IX leur prescrivit d'apporter les documents qui pouvaient justifier de ces prétentions. Ils obéirent; mais l'examen de ces documents prouva qu'ils étaient en partie apocryphes et composés par des faussaires. Cette découverte indigna l'honnête Léon IX; il fit brûler devant lui tous ces parchemins, et publia ensuite une bulle assurant au couvent de Subiaco les biens sur lesquels il avait des droits incontestables [2].

Il faut bien avouer que Léon IX n'a brûlé dans son *auto-da-fé* de Subiaco qu'une faible partie des documents falsifiés que le onzième siècle et les deux ou trois siècles précédents ont produits avec une désolante fécondité. Sans parler des fausses décrétales, que de monuments qui sont parvenus jusqu'à nous

[1] *Chronicon Subiacense*, ap. MURATORI, *Rer. Ital. Script*, t. XXIV, col. 932.

[2] MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 676.

Digitized by Google

et qui causent parfois à l'historien de véritables anxiétés! Divers indices l'avertissent qu'il se trouve peut-être en face d'une supercherie, mais parfois l'absence de documents parallèles ne lui permet pas d'établir une enquête. Que faire alors? Il craint, s'il accepte ces données suspectes, de se faire l'écho d'une vieille erreur, et s'il les rejette, il s'expose à glisser sur la pente d'un hypercritisme qui a bien aussi ses dangers.

La partie du pontificat de Léon IX qui va du mois d'octobre 1051 au mois de juillet 1052 est certainement celle sur laquelle nous avons le moins de renseignements. Elle nous montre le Pape visitant diverses villes de l'Italie centrale, mais nous ne savons à peu près rien du but et du résultat de ces visites. Une phrase de Wibert indique que le Pape passa à Narni les fêtes de Noël de 1051, et, à ce sujet, l'archidiacre de Toul raconte une belle et poétique légende; on dirait une page détachée de la *Divine Comédie;* qui sait même si elle n'est pas tombée sous les yeux de l'illustre Florentin, et si elle n'a pas inspiré quelques-uns de ses vers?

« Ce serait, dit Wibert, une chose bien regrettable que de passer sous silence un fait qui a eu lieu à Narni pendant le pontificat de Léon IX, et qui mérite d'être rapporté pour la plus grande gloire de Dieu. On raconte, du reste, que ce fait a eu pour témoins tous les habitants de la ville.

Digitized by Google

Deux ans avant que le Pape célébrât à Narni les fêtes de Noël, il arriva, pendant une journée d'été, qu'on aperçut une immense multitude passant non loin des remparts de la cité. Les habitants de Narni furent effrayés, et ils coururent aux fortifications pour défendre leur ville contre cette invasion. Aussi loin que l'œil pouvait plonger, on apercevait d'incalculables foules se dirigeant rapidement vers l'Orient. Tous ceux qui marchaient ainsi inspiraient le plus grand respect par la beauté de leurs physionomies et de leurs costumes et par leurs cheveux blancs; il y avait entre eux tous une grande ressemblance. Les habitants de Narni ne pouvaient détacher leurs yeux de ce spectacle inouï; ils restèrent sur leurs remparts depuis le matin jusqu'à l'heure de none. Lorsque le soleil fut sur le point de disparaître, le merveilleux cortége commença à diminuer. Alors l'un des spectateurs, plus hardi que les autres, osa sortir de la ville, et quoique la frayeur le tint encore à une certaine distance, il regardait s'il ne connaîtrait personne parmi ces voyageurs. Il avisa parmi les derniers un de ses amis, citoyen de Narni, homme de bonne réputation et de grande piété, et qui était passé de vie à trépas quelque temps auparavant. Il l'appela par son nom, l'adjura de par le Seigneur de vouloir bien lui répondre, et lui demanda quelle était cette immense multitude. L'autre lui répondit : « Quoique tu sois indigne de connaître les divins « mystères, sache que nous sommes des âmes pécheresses; « nous n'avons pas encore mérité de jouir du bonheur du « royaume des cieux, et notre pénitence consiste à visiter « sans trêve ni repos les différents lieux saints; ainsi, « maintenant, après avoir visité le grand couvent de Saint-« Martin, nous nous rendons à Farfa, au sanctuaire de la « bienheureuse vierge Marie. » Après avoir ainsi parlé, l'âme disparut, laissant son interlocuteur frappé d'une terreur telle, que, pendant un an, il ne put quitter son lit.

Digitized by Google

C'est lui-même qui donna ensuite ces détails au seigneur Pape[1]. »

La plupart des bulles promulguées par Léon IX durant l'hiver de 1051 et le printemps de 1052 ne présentent qu'un intérêt local. Par ces lettres, le Pape assure à divers monastères, notamment à ceux de Sainte-Marie, de Farfa; de Saint-Pierre, de Pérouse; de Sainte-Marie, de Pomposa; de la Chaise-Dieu, en Auvergne; et à celui d'Altdorf, la possession de tous leurs biens et priviléges. En retour, il exige que le couvent de Pomposa serve tous les ans au trésor pontifical une somme de trois sous d'argent. Toutefois, deux de ces bulles sont plus importantes et méritent d'être signalées. La première, datée de Rome du 20 avril 1052, est adressée à tous les évêques de l'Italie. Elle prouve qu'au onzième siècle, comme à beaucoup d'autres époques de l'Église, il existait entre le clergé séculier et le clergé régulier des querelles parfois assez vives et qui provenaient de ce que les réguliers convoitaient et s'appropriaient les gros héritages au détriment des Églises paroissiales respectives. Léon IX, qui toute sa vie a grandement favorisé les réguliers, n'hésite cependant pas à leur faire entendre dans cette bulle un langage sévère.

[1] *Leonis IX vita, auctore* WIBERTO, II, 8, dans WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. 1, p. 160 sq.

Digitized by Google

« *Léon, évêque, à tous les évêques dans le Christ, en Italie.*

« Il nous est revenu que quelques personnes, agissant d'une manière perverse, s'efforcent de porter atteinte à l'unité de l'Église : nous voulons parler de ces abbés et de ces moines qui, inspirés non pas par la charité, mais par un âpre amour du gain, ne cessent de circonvenir les laïques qu'ils peuvent attirer dans leurs filets, pour les déterminer à laisser, soit de leur vivant, soit après leur mort, tous leurs biens et possessions à des couvents, sans faire le moindre legs aux églises dont ils dépendent et où ils ont reçu le baptême, la pénitence, l'eucharistie et la nourriture spirituelle de leur âme. Ayant constaté cette cause de discorde et voulant absolument la faire disparaître, nous défendons expressément qu'on agisse à l'avenir de cette manière. Comme le dit l'Apôtre (*II Corinth.*, I, 7), il n'est pas juste que ceux qui ont pris part à la peine soient exclus des consolations; il faut, au contraire, que celui qui a travaillé reçoive la récompense de son travail. S'il arrive donc que, pour le salut de son âme, quelqu'un veuille faire, de son vivant ou après sa mort, une donation pieuse, la moitié de cette donation reviendra de droit à l'église du donataire, l'autre moitié pourra sans difficulté être donnée à un couvent. Quiconque aura la témérité de contrevenir au présent décret sera frappé d'anathème[1]. »

L'autre bulle importante promulguée par Léon IX durant le printemps de 1052 est datée du 7 mai :

[1] Cf. Migne, *Patrlo. lat.*, t. CXLIII, col. 685 sq.

Digitized by Google

elle est adressée à Hermann, archevêque de Cologne. Le Pape y renouvelle tous les droits et priviléges accordés par les souverains Pontifes aux archevêques de Cologne; ainsi le droit de se faire précéder de la croix, de porter le pallium, de monter dans quelques solennités un cheval caparaçonné comme le cheval du Pape ou celui d'un patriarche. En outre, Léon IX assure à Hermann la double dignité de chancelier de l'Église romaine (nous avons déjà parlé plus haut, p. 352, de cette dignité) et de cardinal du titre de Saint-Jean devant la porte Latine. Il permet que dans l'église cathédrale de Cologne deux autels, dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Pierre, soient desservis exclusivement par sept cardinaux prêtres (il est évident qu'il faut entendre ici le mot de cardinal dans le sens primitif et non dans le sens de cardinal de la sainte Église romaine) revêtus de dalmatiques et assistés par autant de diacres et de sous-diacres qui pourront porter des sandales. Lorsque l'on célébrera un concile dans le diocèse de Cologne, l'archevêque diocésain y aura toujours le premier rang, à moins que le Pape ou son légat n'assiste à ce concile. Enfin, les archevêques de Cologne pourront sacrer les rois dont le sacre aura lieu dans leur diocèse. La bulle se termine par une énumération des biens appartenant à l'Église de Cologne, et dont la possession est as-

Digitized by Google

surée à cette Église de par l'autorité apostolique[1]. Déjà, avant la publication de cette lettre et depuis le mois de mars de l'année précédente, toutes les bulles de Léon IX portent le nom de l'archevêque Hermann avec la qualité d'archichancelier de l'Église romaine[2].

Avant de revenir une fois de plus en Allemagne, Léon IX visita encore l'Italie méridionale durant l'été de 1052. Léon du Mont-Cassin et les *Annales de Bénévent*, qui mentionnent ce nouveau voyage, ne disent absolument rien de ce qui s'y est passé. Une bulle du Pape, datée du 20 mai 1052, indique seulement que Léon IX se trouvait ce jour-là à Saint-Germain, près du Mont-Cassin, avec une très-nombreuse escorte d'archevêques, d'évêques et d'hommes dévoués à l'Église romaine. Tout porte à croire que Léon IX a passé ces longs mois, pendant lesquels on ne mentionne même pas la tenue du synode romain de la Pâque, à négocier avec les Normands ou à réunir des forces et des alliés contre eux, lorsqu'il se fut convaincu qu'il n'obtiendrait rien par des négociations pacifiques. Mais l'Italie centrale était trop morcelée en une multitude de municipalités capricieuses et incapables de com-

[1] Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 687 sqq.
[2] Cf. *supra*, p. 352.

Digitized by Google

prendre un intérêt général pour fournir au Pape un appui bien solide; aussi Léon IX songeait déjà à demander cet appui à son puissant ami et protecteur l'empereur Henri III, lorsqu'une occasion excellente se présenta pour que Léon IX vînt en Allemagne.

L'empereur Henri III a eu durant son règne de bien graves préoccupations, il n'en a cependant pas eu de plus graves que celles que lui causèrent les affaires de Hongrie. Après la mort du sage roi saint Étienne, en 1038, son neveu Pierre n'avait pu se maintenir sur le trône de Hongrie qu'avec le secours des Allemands; aussi avait-il prêté, entre les mains de Henri III, le serment de vassalité. Le parti national hongrois, mécontent de cette dépendance, finit par renverser le roi Pierre; le malheureux prince eut les yeux crevés et fut avec sa femme banni du royaume. Le roi André, que les Madgyars portèrent ensuite au pouvoir, fit la paix avec l'empereur Henri III, mais dut pour cela subir de dures conditions, notamment reconnaître la suzeraineté du saint-empire et payer à l'Empereur un tribut annuel. Quelque pénible que fût pour les Madgyars cet état de choses, ils se tenaient tranquilles, lorsqu'en 1050 Gebhard, évêque de Ratisbonne, fit subitement une excursion à main armée sur leur territoire et regagna son diocèse avec un butin con-

Digitized by Google

sidérable [1]. Cette attaque brutale alluma aussitôt entre l'Allemagne et la Hongrie une guerre qui se continua durant plusieurs années, mais, comme le dit un contemporain, sans apporter aux Allemands grand honneur ni grand profit. Ceux-ci s'acharnèrent à poursuivre les Madgyars à travers les grandes solitudes de la Hongrie, mais le plus souvent ce fut pour laisser dans ces déserts la majeure partie des leurs, morts de faim et de fatigue. Ces échecs infligés aux Allemands n'empêchaient pas le roi André d'être anxieux pour l'avenir et de se demander si l'Allemagne ne finirait pas par avoir raison de sa résistance; aussi chercha-t-il un intermédiaire entre lui et l'Empereur, et il songea aussitôt au Pape Léon IX. Des relations très-cordiales avaient existé auparavant entre saint Étienne et la papauté; ce roi avait même prêté au Pape serment de vassalité pour son royaume; ces souvenirs autorisaient donc le roi André à s'adresser à Léon IX, qui se montra tout disposé à s'interposer pour rétablir la paix [2], et char-

[1] Hermann de Reichenau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 253, A.

[2] *Brunatii chartarum cœnobii S. Justinæ explicatio.* Patavii, 1763, p. 109. « Accidit ut beatissimus papa Leo per Pataviensem civitatem in servicium S. Petri apostoli ad subjugandum, non hostiliter videlicet sed illorum sponte, Ungaricum sibi regnum, iter arriperet. » Remarquer les mots : « *Illorum sponte.* » Cf. Jaffé, *Regesta Pontificum*, p. 375.

Digitized by Google

gea Hugo, le vénérable abbé de Cluny, de se rendre en Hongrie pour y entamer les négociations. Le choix d'un tel ambassadeur prouvait toute l'importance que Léon IX attachait à la pacification du royaume de saint Étienne [1]. L'évêque du Mans, Hildebert, biographe de Hugo de Cluny, raconte que Hugo réussit pleinement dans sa mission; mais il est bien difficile d'admettre ce témoignage comme valable, car on ne remarque guère de changement dans l'attitude des belligérants à l'époque où Hugo a dû s'acquitter de sa mission. Le roi André chargea probablement l'archevêque de Colocza, Grégoire, de renouer des négociations lorsque ce prélat vint visiter Léon IX à Besançon, au mois d'octobre 1050; mais l'archevêque Grégoire échoua comme avait échoué l'abbé de Cluny [2].

Telle était la situation de la Hongrie vis-à-vis de l'Allemagne lorsque, dans le mois de juillet 1052, l'empereur Henri se mit lui-même à la tête d'une nouvelle expédition contre les Madgyars. Il descendit le Danube avec une nombreuse armée et une grande flotte, et vint mettre le siége devant Presbourg. Quoique décidé à résister vaillamment jusqu'au bout, le roi André ne pouvait voir sans appré-

[1] *S. Hugonis Cluniac. vita.* Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 864.

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, p. 373, ad 3 octob. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 668 sq.

Digitized by Google

hension ce nouvel orage fondre sur son pays; aussi s'adressa-t-il une fois de plus à Léon IX pour qu'il essayât encore de le réconcilier avec Henri III. Pour mieux engager le Pape à tenter un dernier effort, le roi André lui offrit de déclarer de nouveau le royaume de Hongrie vassal du Saint-Siége [1]. Léon IX était à Bénévent lorsque lui parvint le nouvel appel du roi de Hongrie; il n'hésita pas à y répondre et à se rendre lui-même de sa personne en Hongrie. En agissant ainsi, il comptait, au rapport de Wibert, servir aussi les intérêts de l'Allemagne, qui lui tenaient fort à cœur; il craignait que la rupture entre le roi André et l'empereur Henri ne devînt définitive, et que la Hongrie ne s'affranchît de tout lien du côté de l'Allemagne [2]. S'il venait donc en pacificateur, il venait aussi en ami de l'empereur Henri III, et cependant ce fut du côté de la cour impériale que surgirent les difficultés qui firent échouer son intervention.

En quittant Rome, Léon IX laissa pendant son absence le gouvernement de la ville et la direction des affaires à Halinard, archevêque de Lyon. Certes, si quelqu'un était capable de remplacer Léon IX, c'était bien ce fidèle compagnon de tous ses travaux

[1] Cf. *supra*, p. 371, note 1.

[2] Wibert, *Vita Leonis IX*, II, 8, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 160.

Digitized by Google

apostoliques; le gouvernement de l'Église ne pouvait être remis en des mains plus vénérables.

Après avoir installé à Rome l'archevêque de Lyon, Léon IX gagna la haute Italie, traversa la ville de Padoue, où il célébra les saints mystères dans l'Église de Sainte-Justine [1], et parvint, dès le mois de septembre, au camp impérial placé devant Presbourg. A son arrivée, les Madgyars résistaient avec une indomptable fermeté aux armées allemandes, et l'on pouvait déjà prévoir que l'Empereur serait obligé de retourner dans ses États sans prendre cette ville. C'était la première fois que les Madgyars bravaient en face l'autorité impériale; aussi le roi André, plus rassuré par la tournure que prenait la guerre, se montra moins décidé à négocier la paix. D'un autre coté, l'Empereur était entouré de conseillers qui avaient vu avec déplaisir l'arrivée de Léon IX, et qui s'employèrent à faire échouer sa mission. Léon IX ne put dominer ce mauvais vouloir qui se faisait jour dans les deux partis, et comme l'hiver approchait et que l'armée allemande avait déjà été grandement décimée, on leva le camp, et le Pape et l'Empereur, tournant le dos à l'imprenable ville de Presbourg, se rendirent à Ratisbonne. Léon IX menaça le roi André de l'excommunication pour avoir

[1] Cf. *supra*, p. 371, note 1.

Digitized by Google

manqué à ses promesses, mais il ne mit pas sa menace à exécution [1].

Pendant son séjour à Ratisbonne, Léon IX fit la translation solennelle des reliques de saint Wolfgang, ancien évêque de cette ville, et de saint Ehrard, évêque régionnaire du huitième siècle, qui était venu finir à Ratisbonne sa carrière apostolique [2]. Ces translations de reliques par le Pape équivalaient, comme il a déjà été dit, à une reconnaissance officielle par l'Église de la sainteté de ceux qui en étaient l'objet.

Le passage de Léon IX à Ratisbonne fit connaître à la chrétienté une étrange prétention qu'avaient les religieux du couvent de Saint-Emmeran, situé dans cette ville. Ces religieux venaient de terminer la reconstruction de leur monastère, brûlé quelque temps auparavant, et le Pape voulut bien consentir à bénir les nouveaux bâtiments, notamment une crypte et la chapelle de Saint-Simon et de Saint-Jude [3]. A cette occasion, les moines montrèrent à Léon IX les ossements d'un homme mort depuis

[1] Cf. Hermann de Reicheneau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 257 sq. — Wibert, *Vita Leonis IX*, II, 8, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, p. 160.

[2] *Laurentii Hochwarti episcop. Ratisp. Catal.*, l. II, ap. Œfele, t. I, p. 179 sqq.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

longtemps et qu'ils avaient découverts en faisant creuser les fondations, et ils prétendirent, en se fondant sur quelques inscriptions certainement apocryphes ou mal interprétées, que ces ossements étaient ceux de saint Denis l'Aréopagite et premier évêque de Paris. Ces reliques, ajoutaient-ils, avaient été volées à l'abbaye de Saint-Denis en France, et remises à l'empereur Arnould, qui en avait ensuite fait cadeau au couvent de Saint-Emmeran [1]. Ces affirmations durent étonner grandement le Pape. Léon IX était venu plusieurs fois à la cour du roi de France, lorsqu'il était évêque de Toul; il savait certainement — son respect tout particulier pour les reliques des saints nous en est un sûr garant — que les religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France prétendaient posséder toujours le corps de l'illustre apôtre de Paris et qu'on le vénérait comme auparavant dans leur église [2]. En outre, deux envoyés du

[1] Voyez dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 791 sqq., la bulle apocryphe fabriquée par les moines de Saint-Emmeran.

[2] Les historiens qui ont parlé de ce curieux épisode du voyage de Léon IX n'ont pas remarqué que dans le Bullaire de ce même Pape il se trouve un document daté de 1049 par lequel Léon confirme l'abbaye de Saint-Denis en France dans tous ses droits et dignités, et dans lequel il affirme en toutes lettres que le corps de saint Denis repose à l'abbaye. Voici le passage tout à fait décisif de cette bulle : « Notum facimus præsentibus et futuris omnibus videlicet regibus et ducibus, principibus et dominatoribus, seu cunctis apostolicæ sedis fidelibus, quod venerabilis abbas Hugo et monachus monasterii beati

Digitized by Google

roi de France qui se trouvaient à Ratisbonne à la cour de l'Empereur, lorsque les moines de Saint-Emmeran firent connaître leur prétention, s'empressèrent aussitôt de protester au nom de leur roi et de leur pays : ils déclarèrent que le précieux trésor était toujours en France et à l'abbaye de Saint-Denis [1]. En face de ces affirmations contradictoires, Léon IX fit ce que tout homme sage aurait fait à sa place; il prescrivit une enquête et attendit, pour se prononcer, que le résultat de l'enquête fût connu. Aucun historien contemporain n'affirme, il est vrai, que Léon IX se soit conduit de cette manière en face des prétendues reliques du couvent de Saint-Emmeran; mais on peut, sans crainte de se tromper, le déduire de ce fait caractéristique, c'est que, quelque temps après le départ de Léon IX de Ratisbonne, les moines de Saint-Emmeran fabriquèrent de toutes pièces une bulle pontificale pour faire croire que Léon IX avait reconnu l'authenticité de leurs reliques de saint Denis. Il n'existe aucun doute sur le

Dionysii martyris, *ubi ipse sanctus in corpore quiescit*, nostram benevolentiam precibus imploravit quatenus, etc...

« Datum tertio non. octob., per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sanctæ et apostolicæ sedis, anno domni Leonis Papæ IX primo indict. III. »

Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 461. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 620 sq.

[1] Voyez plus loin, p. 378.

Digitized by Google

caractère apocryphe de cette bulle, que nous possédons encore : depuis Mabillon jusqu'à Gfrörer, paléographes et historiens, soit allemands, soit français, ont déclaré qu'elle était fausse et ne provenait pas de la chancellerie de Léon IX [1]. Si Léon IX, ainsi que l'a prétendu bien plus tard Ekkehard, avait affirmé que les reliques du couvent de Saint-Emmeran étaient authentiques, il est évident que les moines de ce monastère n'auraient pas eu besoin de fabriquer une bulle pour le lui faire dire.

Les prétentions des moines de Saint-Emmeran, et probablement aussi l'enquête prescrite par Léon IX, décidèrent les religieux de Saint-Denis en France à faire ouvrir publiquement les châsses renfermant les corps des saints martyrs pour se bien assurer que la précieuse dépouille de l'apôtre de Paris était toujours au milieu d'eux. Voici comment se fit cette cérémonie :

« Dès que les deux ambassadeurs, dit dom Félibien dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, furent de retour en France, ils ne manquèrent pas d'entretenir le roy de tout ce qui leur était arrivé, et particulièrement du

[1] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, l. XL, n° 21, t. IV, p. 533. — Gfrörer, *Pabst Gregorius VII und s. Zeitalter*, t. VI, p. 674. — Will, *Die Anfänge der Restauration der Kirche. Erste Abtheilung*, p. 97. — Höfler, *Die deutschen Päpste, Zweite Abtheilung*, p. 147. — Hunkler, *Leo der Neunte*, p. 223.

Digitized by Google

faux bruit qui se répandait de plus en plus en Allemagne touchant les reliques du martyr saint Denys. Le roy témoigna y être fort sensible : il assembla différentes personnes pour conférer sur ce qu'il y avait à faire, et entre autres l'abbé de Saint-Denys, nommé Hugues (successeur de Vivien, mort en 1049). On convint que le meilleur moyen de détruire la fausseté était de faire l'ouverture de la châsse devant tout le monde. L'abbé Hugues en écrivit aux évêques et aux grands du royaume par ordre du roy, et leur marqua le jour de la cérémonie. Il ne manqua pas de le faire savoir aussi à ceux de Ratisbonne, afin qu'ils pussent s'y trouver. Cependant l'abbé et les religieux eurent recours aux jeûnes et à la prière. Enfin le neuvième de juin, qui était le jour indiqué, plusieurs évêques, quantité d'abbés, d'ecclésiastiques et de religieux, suivis d'une grande foule de peuple, se rendirent à l'église de Saint-Denys. Parmi tant de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, l'on distinguait Eudes, frère du roy Henry, accompagné de plusieurs seigneurs de la cour. Dès le soir précédent et toute la nuit suivante, les religieux de Saint-Denys continuèrent l'exercice des veilles dans la prière et dans les larmes. L'office du matin étant achevé, l'on tira les châsses des trois saints martyrs du tombeau où elles étaient; et elles furent apportées en présence des évêques et des autres personnes que j'ai marquées. Les trois châsses étaient d'argent et bien fermées. A l'ouverture de celle de saint Denys, il sortit une odeur admirable : on y trouva tous les ossements du saint martyr, à l'exception de quelques-uns, dont l'on avait fait présent en diverses occasions. Ils étaient enveloppés d'un voile si usé, qu'il se rompait entre les mains de ceux qui le touchaient. La joie saisit alors tous les assistants : l'église retentit de cantiques d'action de

Digitized by Google

grâces, pendant que l'abbé était occupé à recueillir ce qui restait de l'ancien voile. Il en prit ensuite un autre de couleur de pourpre que le roy avait envoyé exprès, dans lequel il remit les ossements de saint Denys : après quoi, les évêques publièrent à haute voix devant tout le peuple les grandes choses que Dieu venait de faire en leur faveur. La joie redoubla à l'heure même, et l'on porta les corps saints en procession hors du monastère. Eudes cependant alla rendre compte de tout au roy Henry, qui, après avoir béni Dieu de l'heureux succès, se mit en devoir de venir implorer l'assistance des saints martyrs avec une humilité que son extérieur marquait assez : il entra pieds nus dans l'église, confessa ses péchés, fit sa prière devant les saintes reliques et se retira, laissant en présent à Saint-Denys un voile, ou espèce de manteau fort précieux.

« Après la procession dont j'ai parlé, on avait mis les trois châsses sur l'autel, où elles demeurèrent pendant quinze jours exposées à la dévotion des fidèles qui accouraient de toutes parts. Durant tout ce temps, les religieux de Saint-Denys se succédèrent les uns aux autres, passant le jour et la nuit à la garde des saintes reliques. La quinzaine finie, l'on dressa un acte de tout ce qui s'était passé et de quelle manière l'erreur naissante avait fait place à la vérité. L'on mit ce mémoire dans la châsse de Saint-Denys que l'on eut grand soin de bien fermer, avant de la reporter dans son lieu ordinaire.

« Haimon, religieux de Saint-Denys, qui a pris soin de nous laisser une relation de tout ce qui se passa alors, n'a pas omis les noms des principaux qui assistèrent à la cérémonie, afin que le témoignage authentique de personnes si distinguées fît évanouir jusqu'à l'ombre du mensonge. Entre les prélats étaient Guy, archevêque de Reims; Robert, archevêque de Cantorbéry; Imbert, évêque de Paris; Éli-

Digitized by Google

nand de Laon, Baudoin de Noyon, Gauthier de Meaux et Froiland de Senlis. Il y avait d'abbés, outre celui de Saint-Denys, Albert, abbé de Marmoutier; Jean, abbé de Fécamp; Landry, abbé de Saint-Pierre de Chartres; Robert, abbé de Saint-Pierre-des-Fossés; Rodulphe, abbé de Saint-Pierre-de-Lagny; Geofroy, abbé de Coulomb, et Adalbert, moine de Saint-Remy. Celui-ci s'était trouvé à Ratisbonne, lorsqu'on prétendit avoir trouvé le corps de saint Denys, et avait assuré par avance l'empereur Henry que les reliques du saint martyr étaient gardées en France dans l'abbaye de son nom, près de Paris. L'abbé de Coulomb emporta en son abbaye un morceau du voile dans lequel avait été enveloppé le corps de saint Denys, et s'en servit à guérir un possédé. Entre les laïques de marque, après Eudes, frère du roy, étaient Gauthier, comte de Pontoise, avec Guillaume, comte de Corbeil; Yves, comte de Beaumont, et Valéran, comte de Melun [1]. »

Léon IX n'eut pas seulement à s'occuper des affaires religieuses pendant son séjour à Ratisbonne, il dut aussi, dans l'intérêt de l'État, s'employer à réconcilier entre eux les deux plus puissants sei-

[1] Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys*, livre II, p. 99. Ce récit de dom Félibien n'est que le résumé fidèle et élégant de la relation du moine Haymo intitulée : *Detectio corporum Dionysii Areopagitæ sociorumque ejus*, que Félibien a donnée dans les *Pièces justificatives* de son livre, IIe partie, p. 168. Le moine Haymo n'était pas contemporain de l'événement qu'il rapporte; il n'aurait même, au dire des Bénédictins, écrit sa relation que bien plus tard, sous le règne de Philippe-Auguste; mais l'exactitude avec laquelle il cite les noms des personnages présents à l'invention des corps, et qui tous, en effet, étaient vivants à ce moment, prouve qu'il a eu quelque procès-verbal officiel à sa disposition.

Digitized by Google

gneurs de la Bavière, Gebhard, évêque de Ratisbonne, et Conrad, duc de Bavière. Comme le duc se montrait très-négligent dans l'exercice de ses devoirs, qu'il vendait la justice et opprimait son peuple d'une façon intolérable, l'évêque lui avait fait quelques remontrances sur sa conduite; mais Conrad prit très-mal ces observations et y répondit en s'emparant dans le haut Palatinat de la ville de Parkstein, qui appartenait à l'évêque de Ratisbonne, et en la détruisant. L'évêque et le duc se présentèrent au jour indiqué devant le Pape et l'empereur pour que leur conflit fût vidé, non pas par les armes, toujours si funestes aux populations, mais d'après les règles du droit[1]. Malheureusement, les hauts barons du moyen âge ne s'inclinaient pas toujours devant le droit; ce fut le cas à Ratisbonne, où les deux adversaires ne purent se mettre d'accord, et la guerre continua entre eux malgré les menaces du Pape et de l'Empereur. Après avoir, à la demande du comte Schwarzenberg, consacré à Brukdorf une chapelle[2], Léon IX se rendit, toujours en compagnie de l'empereur Henri III, à Bamberg, où il se trouvait le 18 octobre 1052, fête de l'évangéliste saint Luc. Un soin pieux avait attiré Léon IX à

[1] *Annales Altahenses* de GIESEBRECHT, Berlin, 1841, p. 86, et *Geschichte d. d. Kaiserzeit* v. GIESEBRECHT, t. II, p. 483.

[2] *L. Hochwarti episcop. Ratisp. Catal.*, l. II, ap. ŒFELE, 179 sqq.

Digitized by Google

Bamberg; il voulait placer dans le magnifique tombeau qu'on venait de terminer les restes mortels de son prédécesseur le Pape Clément II, auparavant évêque de Bamberg. Comme preuve de la profonde vénération qu'il avait pour la mémoire de Clément II, Léon IX autorisa les chanoines de l'Église où reposait le Pape à porter la mitre les jours de grande solennité et le jour anniversaire de la mort de Clément II, et il recommanda à l'évêque de Bamberg de choisir toujours ces chanoines parmi les prêtres les plus exemplaires [1]. Presque à chaque pas que Léon IX faisait pour se rendre compte de l'état de la chrétienté, il avait à juger les trop nombreux conflits qui s'élevaient entre les clercs, parfois même ceux qui avaient surgi entre les laïques; cette besogne ne lui fut pas épargnée à Bamberg. Comme l'évêché de cette ville était de création récente et avait été taillé en 1007 seulement dans les diocèses d'Eichstätt et de Wurzbourg, l'évêque Adalbéro de Wurzbourg soutenait encore quelques prétentions sur diverses parties du nouveau diocèse et gênait en outre l'évêque de Bamberg, Hartwich, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Léon IX fit lire, dans une assemblée générale tenue le 18 oc-

[1] Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 699. Bulle de Léon IX à Hartwig, évêque de Bamberg.

Digitized by Google

tobre, les actes de la fondation de l'évêché de Bamberg et obtint que l'évêque de Wurzbourg renonçât à ses prétendus droits, et laissât en paix l'évêque de Bamberg dont le diocèse relevait uniquement de Rome et n'était soumis à la métropole de Mayence qu'au point de vue canonique [1].

Ce fut de Bamberg que le Pape Léon IX envoya au nouvel archevêque de Mayence Luitpold, qui venait de succéder à l'excellent archevêque Bardo, mort en juin 1051, une lettre vraiment magistrale dans laquelle il lui exposait les devoirs et les obligations de la charge épiscopale. On nous saura gré de traduire et d'insérer ici ces nobles accents, écho d'une âme profondément chrétienne.

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Luitpold, archevêque de Mayence, à notre cher fils et à notre frère en Jésus-Christ.*

« Si les bergers affrontent les ardeurs du soleil et les intempéries du froid pour garder leurs troupeaux, s'ils veillent constamment pour qu'aucune de leurs brebis ne s'égare, pour qu'aucune d'elles ne soit enlevée par les fauves, combien devons-nous être plus vigilants, nous qui avons à veiller sur les âmes! Soyons donc sur nos gardes et ne cessons de porter nos regards sur les brebis du Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés quand nous paraîtrons devant le Pasteur suprême pour lui rendre compte

[1] Bulle de Léon IX à Hartwig de Bamberg, MIGNE, *l. c.*

Digitized by Google

de notre conduite; ce compte sera d'autant plus sévère, que nous aurons occupé une charge plus élevée.

« Nous te permettons de porter à la messe le pallium aux jours où mes prédécesseurs avaient, conformément aux priviléges de ton église, permis à tes prédécesseurs de le porter, c'est-à-dire les jours de Noël, de l'Épiphanie, les jeudi et samedi saints, les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, les fêtes de la sainte Vierge, celles des Apôtres, les fêtes de saint Martin, des saints Alban, Sergius, Bacchus, des saintes Aure et Justine, les jours d'ordination des évêques et des clercs, le jour de ta naissance, la fête de la dédicace de l'Église.

« Comme j'ai pour toi, ô mon fils, une affection particulière, j'ajoute à cette liste deux jours que tes prédécesseurs n'avaient pas et auxquels tu pourras également porter le pallium, le jour de l'octave du Seigneur et le jour de la Toussaint. En outre, nous te permettons de porter la cuphia [1], de chevaucher sur un cheval revêtu de nac, et de faire porter la croix devant toi.

« Si, dans ton diocèse ou dans celui de tes suffragants, il surgit une affaire qui devrait être portée au tribunal du Pape ou à celui de son légat, et si le temps ne permet pas de le faire à cause d'une nécessité urgente, nous te déléguons pour régler ces sortes d'affaires en vertu de notre autorité apostolique.

« Que ces dignités, ô mon fils, soient relevées en toi par une grande modestie, que ta conduite soit en harmonie avec l'honneur que tu reçois, pour que, avec le secours de Dieu, tu ne sois pas au-dessus des autres uniquement par la charge que tu occupes. Que ta vie soit un modèle pour tes diocésains, de telle sorte qu'ils puissent corriger, d'après

[1] Mitre romaine.

Digitized by Google

ce modèle, ce qu'il y aurait en eux de défectueux. Que ta manière de faire soit pour eux une exhortation à la vertu; sois après Dieu l'inspirateur et comme l'auteur de ce qui se fera de bien dans ton diocèse. Ne te laisse pas enivrer par la prospérité qui n'a qu'un temps, ne te laisse pas abattre par l'adversité, mais sache dominer la bonne comme la mauvaise fortune.

« Que la haine pas plus qu'un favoritisme inconscient ne se glissent dans ton âme. Il ne faut pas que de perfides recommandations te fassent trouver innocent celui qui est coupable, il ne faut pas que des accusations mensongères te fassent trouver coupable celui qui est innocent. Ne te montre pas faible vis-à-vis des coupables, de peur que cette faiblesse n'occasionne de nouvelles fautes.

« Applique-toi à unir la douceur du Pasteur à la juste sévérité du Juge. Que la raison domine en toi les mouvements de colère. Punis, mais de telle façon que tu ne perdes pas le respect affectueux de ceux mêmes que tu es obligé de châtier. En toutes choses, sois miséricordieux, et que l'acception des personnes n'existe pas pour toi. Ne vois pas ceux que la justice ne te permet pas de voir; mais, en revanche, que tous ceux qui sollicitent pour une cause juste trouvent accès auprès de toi. Que ton équité soit vraiment indiscutable pour que, avec le secours de Dieu, tu sois un évêque tel que le demande la sainte Écriture lorsqu'elle dit : *Il faut que l'évêque soit irréprochable.* (*I Tim.*, III, 2.) Tu gagneras à t'inspirer de ces préceptes si tu y joins la pratique de la charité qui est la mère de toutes les vertus[1]. »

Malheureusement, les sages conseils et les chré-

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontif.*, n° 3255. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 695 sqq.

Digitized by Google

tiennes réflexions de Léon IX ne tombèrent pas sur une terre bien préparée; quelques semaines après avoir reçu cette belle lettre, l'archevêque Luitpold, ainsi que nous allons le voir, se conduisit vis-à-vis du Pape d'une manière brutale et inconsidérée, et il fallut tout le calme de Léon IX pour éviter un grand scandale public.

De Bamberg, Léon IX, se rendant dans la vallée du Rhin, vint à Mayence, où il tint un grand synode. Les actes de cette assemblée sont perdus; nous savons seulement que le Pape y rendit un assez grand nombre d'ordonnances ecclésiastiques [1]. A la date du 25 octobre, nous trouvons Léon IX à l'abbaye de Lorsch; il y consacra, à la demande de l'abbé Arnold, l'église du monastère [2], et se rendit ensuite à Tribur, d'où il envoya la bulle touchant l'église de Bamberg que nous avons analysée plus haut. Enfin, après avoir, dans le courant de novembre, remonté le Rhin jusqu'à Schaffouse pour y consacrer un autel dédié à la résurrection du Sauveur [3], Léon IX vint à Worms célébrer les fêtes de Noël en compagnie de l'Empereur et d'un très-

[1] *Codex Laureshamensis*, I, 176, dans JAFFE, *Regesta Pontificum*, p. 375, à la date du 25 octobre 1052.

[2] *Codex Laureshamensis*, *l. c.*

[3] *Annales Scafhusenses*, 1052, dans PERTZ, *Monum. Germ. hist. script.*, t. V, p. 388.

Digitized by Google

grand nombre d'évêques et de seigneurs de l'empire. Ce fut pendant ces fêtes que l'archevêque de Mayence Luitpold fit au Pape cet affront resté célèbre dans l'histoire de l'Église. Voici comment cet incident est raconté par le moine chroniqueur Ekkéhard :

« Le Pape et l'Empereur se rendirent ensuite sur les bords du Rhin et célébrèrent à Worms les fêtes de Noël. Le jour même de Noël, ce fut, comme il convenait, le Pape lui-même qui célébra les saints mystères; mais le lendemain, il chargea de cette fonction l'archevêque de Mayence Luitpold, parce que Worms faisait partie de son diocèse. Après la procession, et lorsque l'oraison eut été dite, l'archevêque vint s'asseoir sur son siége, et l'un de ses diacres, nommé Humbert, au lieu de lire simplement la leçon, la chanta ainsi que plusieurs ont coutume de le faire, à cause de la grande solennité de cette fête. Quelques-uns des Romains qui entouraient le Pape trouvèrent fort mauvaise cette pratique liturgique, se fâchèrent de ce qu'on ne suivait pas la coutume romaine, et décidèrent le Pape à envoyer un messager au diacre pour lui défendre de chanter. Le diacre, agissant avec la légèreté d'un jeune homme, ne tint pas compte de cette défense. Le Pape lui envoya aussitôt une nouvelle défense accompagnée d'une sentence d'interdit, et le diacre, cessant alors de chanter, termina la leçon d'une voix aussi sonore que lorsqu'il chantait. Le Pape le fit venir ensuite et le dégrada à cause de son opiniâtreté. L'archevêque fit aussitôt demander au Pape de réintégrer son ministre. Le Pape s'y refusa, et l'archevêque, se contenant, ne dit rien pour le moment. L'évangile étant lu et l'offertoire chanté, le moment du saint sacrifice arriva, mais

Digitized by Google

alors l'archevêque alla s'asseoir sur son siége et déclara que ni lui ni aucun autre ne célébrerait les saints mystères si l'on ne réintégrait le diacre qui avait officié à la procession. Le Pape comprit, et, cédant à l'archevêque, il lui renvoya son diacre après l'avoir réintégré. Le prélat célébra alors sans hésiter l'office divin. Il faut dans cet incident admirer et la fermeté de l'archevêque qui défendait son rite, et l'humilité du Pape qui, tout supérieur qu'il était en dignité, croyait devoir céder au métropolitain lorsqu'il était dans son diocèse[1]. »

L'éloge que fait Ekkéhard de la fermeté de l'archevêque Luitpold est au moins étrange. Le diacre mayençais ayant publiquement bravé la majesté de l'Église romaine, ayant désobéi à l'injonction du Pape, Léon IX ne pouvait pas ne pas le punir; si Luitpold avait si fort à cœur la réintégration de son clerc, il aurait pu, l'office divin terminé, intercéder en sa faveur auprès du Pape; mais interrompre les saints mystères et mettre le Pape en demeure de céder ou de laisser se produire un grand scandale dans l'assemblée des fidèles, ce n'était pas de la fermeté, c'était un oubli complet des lois les plus élémentaires de la discipline ecclésiastique.

Ce fut pendant ce séjour à Worms que Léon IX conclut avec l'empereur Henri III un traité impor-

[1] Ekkehardi *Chronicon universale*, dans Pertz, *Monum. Germ. histor.*, t. VI, *Script.*, p. 166 sq.

Digitized by Google

tant pour l'histoire du pouvoir temporel de l'Église romaine. Lorsque l'évêché de Bamberg avait été fondé au commencement du onzième siècle, ce diocèse avait été placé sous la juridiction immédiate de l'Église romaine, comme une sorte de fief ecclésiastique, et le roi saint Henri avait, en outre, donné au Pape et à ses successeurs différents biens situés dans le nouvel évêché; aussi l'Église de Bamberg devait-elle payer tous les ans à l'Église romaine un tribut de cent marcs d'argent et un cheval blanc tout caparaçonné. Ces terres de la Franconie n'étaient pas les seules que l'Église romaine possédât en Allemagne, elle avait aussi des droits sur l'abbaye de Fulda et sur les dépendances de ce célèbre monastère. Comme le Pape Léon IX se préoccupait grandement de faire restituer à l'Église romaine les biens et les revenus qui lui avaient été à peu près tous enlevés dans le cours du onzième siècle, il demanda à l'empereur Henri III de reconnaître les droits temporels de la papauté sur le diocèse de Bamberg et sur l'abbaye de Fulda. L'Empereur fit longtemps la sourde oreille, il finit toutefois par se mettre d'accord avec le Pape sur le traité suivant : Léon IX abandonnait tous les droits du siége apostolique sur Bamberg et sur Fulda, mais, en retour, Henri III donnait au Pape et à ses successeurs Bénévent et d'autres possessions de la

Digitized by Google

couronne d'Allemagne en Italie[1]. Il est vrai que, durant l'été de 1051, les Bénéventins avaient déjà prêté, entre les mains du cardinal Humbert et du patriarche de Grado, serment de fidélité au Pape comme à leur seigneur temporel; mais la reconnaissance officielle de ce titre par l'autorité impériale n'était pas moins un incontestable avantage pour la papauté. On ne sait pas les noms des autres biens situés en Italie et que le traité de Worms assurait à Léon IX et à ses successeurs.

L'échange fait avec l'Empereur rendit le Pape encore plus désireux de défendre Bénévent et son territoire contre les invasions des Normands; mais la connaissance qu'il avait déjà de l'Italie, les voyages qu'il venait déjà de faire depuis deux ans au sud et au centre de la Péninsule, lui avaient prouvé que, sans les troupes de l'Empereur, il ne pourrait rien entreprendre de décisif contre les Normands. Il sollicita donc l'appui de Henri III, et ce prince, comprenant que donner au Pape la ville de Bénévent sans lui fournir les moyens de la défendre, ce serait lui faire un perfide présent, consentit à ce qu'une partie considérable de son armée descendît en Italie avec Léon IX. Les troupes étaient déjà en

[1] Hermann de Reichenau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 259 sqq., et Léon du Mont-Cassin, dans Watterich, *Vitæ*, etc., t. I, p. 110.

Digitized by Google

route pour cette destination, lorsque les ennemis que Léon IX avait à la cour impériale mirent tout en œuvre pour que l'Empereur revînt sur sa décision et rappelât ses soldats. Parmi ces ennemis,—c'étaient probablement les mêmes qui devant Presbourg avaient fait échouer l'intervention pacifique du Pape,—se distinguait surtout le Bavarois Gebhard, évêque d'Eichstädt, celui-là même qui devait succéder à Léon IX sur le Saint-Siége. Gebhard, qui était alors chancelier de l'Empire et avait la confiance de l'Empereur, s'en servit pour déterminer ce prince à abandonner Léon IX à ses propres forces; les troupes allemandes reçurent ordre de rétrograder [1].

Ce revirement n'avait probablement pas encore eu lieu, lorsque, après les fêtes de Worms, Léon IX prit congé de l'Empereur qu'il ne devait plus revoir. Le Pape passa encore environ six semaines dans le sud de l'Allemagne; il employa ce temps à recruter lui-même sa petite armée, puisque, malgré ses nombreuses protestations d'amitié, l'Empereur l'abandonnait à ses propres forces. Mais des soldats ainsi réunis n'étaient guère disciplinés et n'offraient pas entre eux une grande cohésion; quelques seigneurs souabes, plus généreux que leur maître et ne vou-

[1] Léon d'Ostie, dans Watterich, *Vitæ Pontificum*, t. I, p. 110.

Digitized by Google

lant pas abandonner le Pape dans la détresse, consentirent, il est vrai, à le suivre au delà des Alpes. Au rapport d'Hermann de Reichenau, Léon IX se vit aussi dans la dure nécessité d'accepter les services d'un ramassis d'aventuriers qui ne voyaient dans la future expédition qu'un moyen de faire fortune, et de gens perdus de réputation et chassés de leurs pays à cause des crimes qu'ils y avaient commis [1]. Malgré l'ingratitude profonde dont faisait preuve vis-à-vis de lui cette Allemagne qu'il avait pourtant comblée de ses faveurs spirituelles, Léon IX lui fit ses adieux en publiant deux bulles qui contenaient de nouvelles preuves de son inépuisable bienveillance. Par la première, « à la demande de son très-cher fils l'empereur Henri », il accordait à l'évêque de Bamberg de porter le pallium trois fois par an [2]; par la seconde, il confirmait les nombreux priviléges de l'Église archiépiscopale de Hambourg-Brême, la grande métropole ecclésiastique du nord de l'Europe, et accordait à Adelbert, titulaire de Hambourg, les honneurs du pallium, de la mitre

[1] « Secuti sunt autem eum (*scil.* Leonem IX) plurimi Theutonicorum, partim jussu dominorum, partim spe quæstus adducti; multi etiam scelerati et protervi, diversasque ob noxas patria pulsi. » (Hermann de Reichenau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 259 C.)

[2] Jaffé, *Regesta Pontific.*, n° 3151. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 700 sq.

Digitized by Google

romaine, du cheval caparaçonné de nac, etc.[1].

Après avoir célébré à Augsbourg la fête de la Chandeleur (2 février 1053)[2], Léon IX partit pour l'Italie, l'esprit obsédé de sombres pressentiments. Durant son sommeil, il avait vu ses amis et ses partisans se réfugier subitement auprès de lui pour échapper à un grand danger. Léon IX avait voulu les protéger en les couvrant de sa grande chape papale; mais, même sous cet abri, ils avaient été percés de coups, et leur sang avait rougi les ornements du pontife[3]. Ce songe n'indiquait que trop bien les événements douloureux dont le synode de Mantoue allait être le prélude et la bataille de Civitas le désastreux dénoûment. Arrivé dans la ville de Mantoue, à la date du 21 février 1053, Léon IX voulut y tenir un synode pour y condamner divers abus ecclésiastiques et y remédier par de sages ordonnances. Mais un événement survenu l'année précédente avait mis le trouble dans toute l'Italie septentrionale, et le Pape ne put réaliser son projet. Le margrave Boniface, ce cauteleux et puissant

[1] Jaffe, *Regesta Pontific.*, n° 3258. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 701 sqq.

[2] Hermann de Reichenau, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 259 C.

[3] Wibert, *Leonis IX vita*, II, 8, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 160.

Digitized by Google

seigneur dont il a été plusieurs fois question dans cette histoire, voulant aller en Palestine visiter le tombeau de Notre-Seigneur, avait déjà fait tous ses préparatifs de voyage, lorsqu'il mourut assassiné dans une forêt par des soldats qui le percèrent de flèches empoisonnées. Il fut enterré à Mantoue[1]. Cette mort, qui eut lieu le 16 mai 1052, fut pour l'Italie l'origine de modifications très-importantes. Le margrave laissait pour gouverner ses vastes domaines sa veuve, la princesse lorraine Béatrice, mère de l'illustre comtesse Mathilde. Béatrice, privée de soutien au milieu de cette Italie si remuante, si difficile à gouverner, se remaria deux ans environ après la mort de Boniface, au printemps de 1054, et épousa Gottfried, l'ancien duc de Lorraine, dépossédé de ses États par l'empereur Henri III. On devine que l'Empereur vit de très-

[1] « His diebus (1052) Bonifacius, Italiæ marchio ditissimus, Beatricis nobilissimæ comitissæ maritus, a duobus militibus sagittis toxicatis vulneratus, et Mantuæ honorifice sepelitur. » (HERMANNI AUGIENSIS *Chronicon*, *ex Codice Bernoldi*, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 255.) « Cum votum vovisset Christi visitare sepulchrum, et pro sua expedienda peregrinatione omnia complevisset, illo vocante, in cujus manu sunt hominum vitæ, universæ carnis viam ingressus est. » (*Vita Mathildis ab anonymo.* MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, t. V, p. 392.) « His diebus marchio Bonifacius dum nemus transiret opacum, insidiis ex obliquo latentibus venenato figitur jaculo. » (ARNULFI *Gesta archiep. Mediolan.*, MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLVII, col. 308.)

Digitized by Google

mauvais œil cette union, qui faisait de son ennemi irréconciliable, de son ancien vassal si souvent vaincu, mais jamais soumis, le plus puissant seigneur de l'Italie. Le veuvage de Béatrice durait encore lorsque Léon IX fit l'ouverture du synode de Mantoue. Les évêques de la Lombardie, ceux que l'histoire a stigmatisés sous le nom de « taureaux lombards », enhardis par la mort de Boniface et craignant que Léon IX n'inculquât de nouveau dans cette assemblée le précepte du célibat ecclésiastique et ne punît les délinquants, mirent tout en œuvre pour que le synode ne pût avoir lieu ou du moins ne pût produire les résultats que le Pape en attendait. Au moment même où le Pape et les évêques étaient réunis en synode dans une église de Mantoue, une rixe terrible s'éleva entre l'escorte du Pape et les serviteurs des évêques lombards.

La scène se passait devant l'église; elle devint si vive que le Pape dut sortir pour apaiser le tumulte; mais il ne put y parvenir, et il fut condamné à voir ses gens poursuivis et blessés sous ses yeux et presque dans ses bras. Les Lombards visaient surtout à empêcher l'escorte du Pape de pénétrer dans l'église, pour qu'elle ne pût y trouver un asile assuré. C'était le rêve de Léon IX qui commençait à se réaliser. L'émotion que cette affaire causa dans Mantoue, où les évêques lombards n'avaient déjà

Digitized by Google

que trop surexcité les esprits, ne permit pas au Pape de continuer les travaux du synode. Il se résigna à dissoudre l'assemblée, et, après avoir, avec trop de bonté peut-être, pardonné aux Mantouans révoltés, il partit pour Ravenne [1].

Chemin faisant, le Pape publia une bulle qui assurait à l'Église d'Olivoli et à l'évêque de cette Église la possession de tous leurs biens [2], et il arriva à Ravenne pour sacrer Henri, nouvel archevêque de cette ville, et pour régler un différend survenu entre le roi de France et les clercs de l'Église épiscopale du Puy en Velay. Henri, roi de France, trompé par de faux rapports du comte de Toulouse, voulait nommer à l'évêché du Puy Bertrand, archidiacre de Mende, qui n'était arrivé au sacerdoce que par la simonie. Le peuple et le clergé du Puy demandaient, au contraire, qu'un autre clerc, nommé Pierre, fût à la tête de leur Église, et ils envoyèrent au Pape une ambassade pour qu'il ratifiât leur choix. Léon examina cette affaire avec sa prudence accoutumée, et, en dernière analyse, se prononça en faveur de Pierre.

Comme l'élu de l'Église du Puy faisait partie de

[1] Wibert, *Leonis IX vita*, II, 8, dans Watterich, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 160.

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 3259. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 704.

Digitized by Google

l'ambassade qui vint trouver le Pape, et comme il n'était encore que diacre, Léon IX le fit sans délai ordonner prêtre par le cardinal Humbert, et quelques jours après, à Rimini, il le sacra évêque du Puy, conjointement avec Henri, archevêque élu de Ravenne [1]. De Rimini, le Pape se hâta de rentrer à Rome.

Si, à cette époque, l'Église du Puy remettait avec confiance ses intérêts entre les mains du Pape, en revanche, une autre Église de France faisait, au même moment, parvenir à Léon IX des paroles menaçantes, pour ne pas dire schismatiques. Nous consignons ici ces paroles, parce qu'elles font toucher du doigt les inextricables difficultés au milieu desquelles s'agitait le pieux pontife, et ces difficultés étaient d'autant plus graves que ceux qui devaient donner l'exemple de la modération et du respect de la hiérarchie se servaient parfois, vis-à-vis du doux Léon IX, d'un langage d'une âpreté et d'une insolence inouïes.

On se souvient qu'après la déposition au synode de Reims de l'évêque de Nantes pour cause de simonie, et après la nomination de Hildebrand à Saint-Paul hors les Murs, le Pape avait nommé évêque de Nantes Airard, que Hildebrand venait

[1] Mabillon, *Annales ord. Bened.*, IV. Appendix LXX.

Digitized by Google

de remplacer à Saint-Paul. Airard n'avait pas réussi dans son lointain évêché, et voici la lettre, certes fort peu parlementaire, que les Bretons écrivirent au Pape pour se plaindre de l'évêque qu'il leur avait envoyé :

« Au vénérable et très-vénéré Pape Léon, les clercs de l'Église de Nantes, le comte et le peuple présentent l'hommage de leur profond respect proportionné aux mérites d'un si grand pontife.

« Tu as, à notre époque, occupé avec un tel éclat le siége apostolique, que nous avons attendu de Ta Paternité un remède à nos troubles; nous avons tourné les yeux vers toi comme vers celui qui devait nous donner la paix; mais, ainsi que le dit la sainte Écriture, la paix n'est pas venue. Nous avons cherché le bien, et c'est le désordre que tu nous as envoyé, c'est-à-dire un homme mal disposé, auquel on ne peut rien faire entendre, — les douloureuses et nombreuses expériences que nous avons eu à faire ne le prouvent que trop, — un homme qui ne s'entend en rien avec ceux qui veulent le bien; il est vrai que tu nous l'as envoyé, mais permets-nous de te dire que lorsque tu l'as fait, tu ne savais pas ce qu'il était. Et puis nous ne connaissions pas cet homme, nous ne l'avions pas demandé. Il est, que Ta Paternité en soit bien persuadée, car maintenant nous ne le connaissons que trop, il est indigne non-seulement de la charge épiscopale, mais de toute autre charge; il n'a pas la moindre aptitude pour l'administration; c'est un homme léger, inquiet, sans portée, qui ne considère rien, qui ne réfléchit à rien, qui n'a pas de modération, qui est en désaccord avec lui-même sur tous les points; nous l'avons

Digitized by Google

chassé non pas pour faire injure à ton autorité, mais pour le salut et la tranquillité du peuple, et sache bien qu'aucun motif ne nous décidera à le reprendre. Surtout que les conseils et les importunités de qui que ce soit ne te persuadent pas de nous renvoyer cette peste. Nous n'aurions pas mérité d'être traités ainsi, nous les fils de l'Église romaine, et ce procédé ne conviendrait pas non plus au père du siége apostolique. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, tu ne prenais en considération ni notre demande ni ta propre dignité, aie au moins pitié de cet homme et ne lui impose pas une charge qu'il ne peut porter. Nous avons jugé à propos de faire à Ta Paternité cette communication pour que, selon les justes décisions des saints Canons, les évêques à qui il appartient pourvoient à l'avenir de l'Église de Nantes. Adieu [1]. »

Après avoir envoyé cette lettre, les Nantais choisirent pour leur évêque Quiriacus, *vulgo* Guérech, Breton d'origine noble; et Airard revint habiter pendant quelques années le monastère de Saint-Paul; il y était encore en 1059. Mais après cette date, comme Guérech n'avait jamais été sacré évêque de Nantes, quoiqu'il fût élu depuis sept ans, très-probablement parce que le Saint-Siége n'avait

[1] *Epistola cleri et populi Namnetensis ad Leonem Papam IX*, dans MARTÈNE, *Veterum scriptorum nova collectio*, t. I, p. II, p. 24 sq. La dernière phrase de la lettre est assez obscure; la voici dans l'original: « *Hæc scribenda Putavimus Paternitati Tuæ, ut jam tandem ad consulendum Namnetensi ecclesiæ pace tua* (ne faudrait-il pas *vice tua?*) *episcoporum nostratum, quos ea res attingit, cura secundum recta sanctorum canonem instituta invigilet. Vale.* »

Digitized by Google

jamais voulu le reconnaître, Airard revint en Bretagne. Il ne put rentrer à Nantes dont les habitants lui étaient toujours très-hostiles, mais il séjourna dans divers endroits des environs et signa plusieurs chartes avec le titre d'évêque de Nantes. Après sa mort, Guérech gouverna sans conteste l'Église de Nantes[1].

Léon IX reçut vers la même époque une seconde lettre qui venait aussi de France; elle était écrite sur un ton relativement plus modéré que celle qu'on vient de lire; mais, après de magnifiques éloges, elle renfermait également quelques dures paroles et surtout deux accusations perfides tout à fait indignes du caractère et de la sainteté de Léon IX.

Jean, abbé de Fécamp en Normandie, ayant fait un voyage en Italie pour remplir une mission que le Pape lui avait confiée, avait été, nonobstant son caractère sacré d'ambassadeur du Saint-Siége, complétement dévalisé par les habitants de Rome, d'Aquapendente et de Reichefburg. L'exaspération des Italiens contre les Normands avait été le principal mobile de cet acte de brigandage dont l'abbé Jean se plaignit au Pape par la lettre suivante :

[1] *Gallia christiana*, . XIV, col. 810.

Digitized by Google

« *A Léon, pontife illustre du siége apostolique, à celui qui, sanctifié par la grâce de Dieu, tient la place de Pierre, Jean, le plus humble des frères, le dernier des abbés, souhaite les honneurs de la cour céleste avec la gloire du sénat apostolique.*

« Que le monde romain se réjouisse d'avoir pour ornement un si grand pontife, qui, resplendissant de religion et de piété, s'est levé parmi les astres comme se lève l'étoile du matin pour chasser les brouillards qui ternissaient la beauté de l'Église. Depuis cet âge d'or pendant lequel l'Église romaine a possédé Léon et Grégoire, ces flambeaux de doctrine spirituelle plus purs que le pur cristal, a-t-on vu un Pape plus dévoué, plus vigilant que toi, ô le plus saint des pontifes, qui t'appliques à faire paître le troupeau du Seigneur dans les vivifiants pâturages des montagnes? Pour appuyer par des faits ce que j'avance, qui donc n'est pas dans l'admiration, qui donc ne fait pas éclater sa joie en face du zèle, inouï à notre époque, de cet infatigable pontife, qui, non content de gouverner le peuple de son Église de Rome, ou de répandre sur le sol fertile de l'Italie la rosée de la parole de Dieu, parcourt encore les Églises d'au delà les Alpes, y tient des synodes pour les bien connaître et y corrige, à l'aide des censures ecclésiastiques et des règles de la justice, tout ce qu'il y trouve d'anormal et de défectueux? Salut, ô père! ô Pape admirable! Salut, ô pontife des pontifes! Autrefois la colonne de feu guida Israël à travers le désert, mais, de nos jours, tu es devenu, toi aussi, une colonne de feu, tu guides le peuple de Dieu à travers les solitudes du monde pour le faire parvenir à la Jérusalem céleste, c'est-à-dire à la véritable terre promise.

Digitized by Google

Que notre bouche fasse entendre des louanges, que notre langue module des chants de joie. Gloire au Seigneur au plus haut des cieux. Voici que l'Orient venant des hauteurs est descendu vers nous. Mais, ô triste destinée de la vie humaine! elle ne renferme vraiment rien d'absolument sûr, de complétement heureux! Pendant que, ô vénérable pontife! pendant que je chante tes louanges, pendant que je célèbre la paix rendue à la terre, grâce à tes soins, une douleur qui se fait jour étouffe dans ma gorge mes cantiques d'allégresse. Je raconte, du reste, un fait que le pontife connaît déjà, je me plains de ce que l'on n'a pas respecté la paix de l'Église, de ce que, non pas les nations étrangères, mais les propres citoyens de Rome et en second lieu les puissants habitants de Reichefburg et d'Aquapendente dans la campagne romaine, n'aient pas respecté en moi votre messager fidèle, celui qui remplissait une mission au nom de Pierre, prince des apôtres. Ces hommes, n'ayant aucun souci de la puissance apostolique, se sont jetés sur moi, m'ont dépouillé, et, hélas! ne m'ont rien laissé du dépôt sacré que je portais; aucun motif n'a pu les arrêter, ni mon caractère d'ambassadeur du Saint-Siége ni la protection de l'autorité apostolique que j'ai cependant invoquée. La haine des Italiens contre les Normands est si ardente, elle a pris de telles proportions, qu'il est devenu à peu près impossible à un Normand de voyager en Italie, même pour faire un pèlerinage, sans qu'il soit assailli, enlevé, dépouillé, roué de coups, jeté dans les fers et souvent sans qu'il ne termine tristement sa vie après une longue captivité sur la paille humide d'un cachot. Sache donc, ô père très-clément de la chrétienté, que si la puissance romaine, apostolique, ne coupe court à cette sauvage barbarie, sache que si elle ne venge l'injure faite à l'un de ses ambassadeurs, le monde entier sera dans l'étonnement

Digitized by Google

et dans la crainte, l'autorité de la majesté romaine sera grandement dépréciée, et le belliqueux peuple des Normands ne sera plus si empressé à te servir. Ta propre réputation, ô homme renommé par ta libéralité et par ta munificence, te fait un devoir de nous rendre largement ce que nous avons perdu, car, ainsi que tu l'as prescrit, voici notre délégué qui vient te trouver pour le temps de Pâques, il porte des lettres et la liste de ce que j'ai perdu; ces objets n'étaient pas tous à moi, plusieurs m'avaient été confiés par des personnes qui voulaient, par mon intermédiaire, en faire hommage à la sainte Trinité. Cette question étant ainsi réglée, je ne puis m'empêcher de dire un mot d'un bruit sinistre qui se répand touchant mon cher seigneur apostolique, que j'aime d'un amour tout spécial et que je voudrais voir sans reproche du côté de Dieu et du côté des hommes. Il s'agit du comte Tedbalid et de R. le duc insensé de la Bourgogne, qui, transgressant les décrets pontificaux, confondent le juste et l'injuste, et qui, ayant rompu les liens de leurs mariages légitimes, ont contracté des unions condamnées et entachées de consanguinité. Cela fait crier le peuple, cela m'attire de vives discussions parce que je veux défendre votre honneur et parce que je soutiens que vous n'avez pas donné votre consentement à ces crimes. Pour me confondre et pour remporter sur moi une triste victoire aux dépens de votre autorité, ils ajoutent que Tedbalid jouit de vos entretiens, que sa faute ne lui a attiré aucune punition de votre part; ils vont même jusqu'à dire qu'il s'est servi de votre autorité pour réclamer et pour garder cette brebis, ou plutôt cette louve, je veux dire cette trompeuse Agnès, et pour vivre avec elle quoiqu'elle soit en puissance de mari. Que le très-prudent pontife réfléchisse, je l'en prie, sur toute cette affaire, qu'il voie ce qu'il y aurait à corriger en cette occurrence, de

Digitized by Google

peur qu'il ne perde le fruit de tous ses efforts pour la réforme de l'Église [1]. »

Cette lettre, dont nous ne connaissons pas le résultat, montre fort bien l'irritation profonde existant à ce moment entre les Italiens et les Normands; cette irritation ne tarda pas à amener les événements graves que nous avons à raconter dans le chapitre suivant.

[1] *Epistola Joannis I, abbatis Fiscammensis, ad. S. Leonem IX.* MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 797 sqq.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

MARS 1053. — 19 AVRIL 1054.

Mort de Halinard, archevêque de Lyon, et du prince Guaimar. — Synode romain. — Guerre contre les Normands. — Bataille de Civitella. — Léon IX à Bénévent. — Conflit entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident. — Léon, archevêque des Bulgares. — Michel Cérulaire. — Ambassade du Saint-Siége à Constantinople. — Rupture définitive entre les Églises d'Orient et d'Occident. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Gervais, évêque du Mans. — Bérenger. — Synode de Tours, présidé par Hildebrand. — Retour de Léon IX à Rome. — Sa mort. — Épilogue.

Lors du retour de Léon IX, l'illustre archevêque qu'il avait laissé à Rome pour le représenter pendant son absence, Halinard, archevêque de Lyon, était mort déjà depuis plusieurs mois; il avait été empoisonné dans les circonstances suivantes. Avant de quitter Rome, le Pape, touché par la rigoureuse pénitence qu'avait déjà faite l'ancien évêque de Langres, déposé au concile de Reims en 1049, consentit à le relever de toutes les peines canoniques qu'il avait encourues; il lui accorda même la faculté de se faire de nouveau sacrer évêque, et enfin ne le renvoya qu'après lui avoir fait de magnifiques pré-

Digitized by Google

sents. Halinard, voulant faire ses adieux à l'ancien évêque de Langres, lorsque celui-ci fut sur le point de regagner son pays, lui donna un dîner; mais un faux ami fit servir dans ce dîner un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangèrent moururent au bout de peu de temps; de ce nombre furent deux moines du couvent de Saint-Bénigne de Dijon et l'archevêque Halinard. L'histoire ne dit pas quel était ce faux ami; tout porte à croire que le coup est parti de quelque faction romaine qui voulait s'emparer du gouvernement de Rome pendant l'absence de Léon IX. L'archevêque mourut le 29 juillet 1052. Il demanda à être enterré dans l'église de Saint-Grégoire *ad Clivum Scauri;* mais des membres de la noblesse romaine, qui avaient eu avec lui de fréquents rapports, le firent enterrer dans l'église de Saint-Paul. On écrivit avec raison sur la tombe de cet infatigable coopérateur de Léon IX dans l'œuvre de la réforme de l'Église deux vers latins dont le sens était : « Il n'a pas seulement été associé aux honneurs et aux devoirs de la charge apostolique, il a aussi mené une vie vraiment apostolique [1]. »

[1] « Erat in ejus comitatu dictus Lingonensis episcopus Hugo. Is pœnitens eorum quæ haud secus egerat dominum expetiit papam, ut de commissis modum pœnitentiæ et absolutionem delictorum imploraret. Ipse vero apostolicus, sicuti erat misericors et benignus animo, ut

Digitized by Google

Presque en même temps que l'archevêque de Lyon, le 10 juin 1052, mourait également de mort violente Guaimar de Salerne, le puissant ami des Normands et, comme nous l'avons déjà dit, le plus grand seigneur de l'Italie méridionale. Il se forma contre lui une conjuration à laquelle prirent

vidit eum vere pœnitentem et afflictum, condolens ei statim indulsit, dicens sufficere ad pœnitentiam ea quæ passus fuerat; abeuntem quoque; post absolutionem delictorum muneravit amplissime, dans insuper licentiam recipiendi episcopatum.

« Venientes ergo Romam, domnus Halinardus valefacturus ipsi et cæteris sociis, discubuit cum eis ad mensam, ubi oblatus est ei piscis a quodam falso amico, veneno infectus. Ex quo omnes qui perceperunt, tam ipse quam cæteri, vel infra octo dies mortui sunt, vel post longam ægritudinem consumpti obierunt. Duo monachi ex hoc loco qui cum eo erant, hoc cibo interfecti sunt. Obiit quarto kalendas Augusti, anno ab incarnatione Domini millesimo quinquagesimo secundo, peractis in pontificio annis septem, in regimine hujus loci annis viginti. Præcepit se poni ad sanctum Gregorium ad Clivum Scauri. Illum enim locum domnus papa concesserat ei ad manendum. Sed nobiles Romani, qui ad visitandum eum venerant, dum viveret, ad sanctum Paulum jusserunt deferri corpus, ibique honorifice traditum est sepulturæ ad lævam partem ecclesiæ et arcus super tumulum ejus ædificatus. » (Cf. Migne, *Patrol. lat.*, *Vita Halinardi, Lugdun. episc., ex Chronico S. Benigni Divionensis*, t. CXLII, col. 1344.)

Bucélinus a donné cette épitaphe dans son *Menologium* :

> Factus apostolici consors et compar honoris
> Duxit apostolicam factis et nomine vitam.

M. Will (*Die Anfänge der Restauration der Kirche, erste Abtheilung*, S. 106) a prétendu que Halinard n'était mort qu'après le retour du Pape à Rome en 1053. Mais le texte dit formellement le 29 juillet 1052, et en outre, si le Pape avait été à Rome, c'est lui, et non les nobles romains, qui aurait choisi la sépulture d'Halinard.

Digitized by Google

part des habitants d'Amalfi, vis-à-vis desquels Guaimar s'était montré très-dur, quelques-uns de ses parents et des habitants de Salerne. Les conjurés mirent leur projet à exécution lorsque Guaimar se trouvait à Salerne au bord de la mer, et le prince tomba le corps criblé de blessures; sa dépouille mortelle fut traînée le long du rivage, et on lui fit subir les traitements les plus indignes; les meurtriers s'emparèrent ensuite de la ville de Salerne et de sa citadelle. Mais, cinq jours après, Guido, frère du mort, parvint, avec le secours des Normands, à reprendre Salerne, qui fut remise à Gisulfe, fils de Guaimar. Les conjurés durent expier le crime qu'ils avaient commis; quatre parents de Guaimar et trente-six autres personnes furent condamnés à mort [1].

Ces crimes et ces conjurations survenus peu après le double assassinat du margrave Boni-

[1] « Hoc anno (1052 et le 10 juin d'après les *Annales de Bénévent*) Guaimarius princeps conjuratione Amalphitanorum quos nimis indigne tractabat, nec non et cognatorum ac Salernitanorum quorumdam, juxta oram maris Salernitani occisus est, triginta et sex plagis perfossus, et valde turpiter ac cum magno ludibrio per litus maris aliquandiu tractus et civitas simul cum arce ab eis pervasa. Sed post quintum diem, Normannis auxiliantibus, a Guidone fratre ipsius principis eadem recepta civitas, et Gisulfo filio ejus reddita est, trucidatisauctoribus tanti facinoris, quatuor scilicet cognatis ejusdem Guaimarii, et triginta sex aliis. » (*Chronica montis Casinensis*, lib. II, c. LXXXV, *auct.* LEONE, dans PERTZ, *Monum. Germ. histor., script.*, t. VII, p. 685.)

Digitized by Google

face et du comte Drogo[1] prouvent surabondamment, il est à peine besoin de le dire, combien l'Italie de Léon IX était agitée jusque dans ses fondements, et combien il était difficile d'édifier sur un sable aussi mouvant l'œuvre de la réforme de l'Église. Léon IX ne put dominer et maîtriser tous ces éléments de discorde, et il ne tarda pas à tomber lui-même victime d'une situation qu'il avait, avec un courage inébranlable et une sainteté reconnue de tous, cherché à améliorer.

Aussitôt après son retour à Rome, le 21 mars 1053, Léon IX publia en faveur des chanoines de Saint-Martin à Rome une bulle dont un passage mérite d'être signalé. Il prouve que les traditions de la véritable égalité chrétienne ne se sont jamais perdues dans l'Église catholique; notre époque si fière de ses doctrines progressistes et égalitaires, et qui cependant laisse la sépulture du pauvre dans un dénûment parfois si navrant, pourrait méditer avec quelque fruit les lignes suivantes extraites de ce document de Léon IX :

« S'il arrive, dit le Pape, que des pèlerins ou des voyageurs d'au delà les monts viennent à mourir dans cette illustre ville de Rome ou dans ses environs, par exemple

[1] Voyez plus haut p. 360 et 395 le récit de la mort de Drogo et celui de la mort de Boniface.

Digitized by Google

sur le territoire compris entre Albano et Sutri, ils devront tous sans exception, pauvres ou riches, nobles ou vilains, être enterrés dans l'église du Sauveur. Toutefois les Anglais venant de l'Angleterre seront enterrés « *in scola Saxiæ* » s'ils y tombent malades et s'ils y meurent. Les Frisons qui ne sont pas soignés dans la « *scola Frisonum* », qui porte le nom de saint Michel, seront ensevelis également dans l'église du Sauveur. Quant aux pèlerins et aux voyageurs du Latium et des pays environnants, s'ils meurent dans la cité Léonine ou dans le voisinage à une distance de trois « *milliaria* », ils pourront être enterrés dans l'église de Saint-Justin, appelée « *scola Longobardorum* [1]. »

Après les fêtes de Pâques, Léon IX tint, selon sa coutume, un synode romain, mais nous ne connaissons de cette assemblée qu'une seule décision; elle est adressée aux évêques de la Vénétie et de l'Istrie, et porte que Dominique, patriarche de Grado, avait été confirmé par le synode dans tous ses droits et priviléges. En outre, la nouvelle ville d'Aquilée

[1] « Si de ultramontanis partibus fuerint peregrini et advenæ, divites et pauperes, nobiles vel ignobiles, quoscumque mori contigerit in hac alma urbe Roma vel in circuitu ejus, sicuti ab Alba usque Sutriam, omnes in jam dicta ecclesia Salvatoris sepeliantur, præter Anglos, venientes de Anglia, qui, si in scola Saxiæ infirmantur et ibi moriuntur, ibi sepeliantur, Frises etiam, qui infirmantur extra scolam Frisonum, quæ vocatur S. Michaelis, in ecclesia S. Salvatoris sepeliantur. Exceptamus etiam omnes peregrinos et advenas Latinos, quotquot moriuntur in civitate Leonina et extra ad tria milliaria, quos sepeliri concedimus in ecclesia S. Justini quæ vocatur scola Longobardorum. » (Jaffe, *Reg. Pontif.*, n° 3260. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 706.)

Digitized by Google

(Grado) devait à tout jamais être regardée comme la métropole de toute la Vénétie et de l'Istrie, tandis que l'ancienne Aquilée serait simplement métropole de la Lombardie [1].

Lorsque les affaires ecclésiastiques eurent été ainsi réglées, Léon songea à résoudre définitivement cette question des Normands qui lui avait déjà causé tant de préoccupations; il prescrivit à la petite armée qu'il avait pu réunir de se diriger vers l'Italie méridionale, et lui-même partit pour le Mont-Cassin dans le courant du mois de mai. Ainsi qu'il l'avait toujours fait jusque-là, Léon IX signala son passage au Mont-Cassin en accordant quelque nouveau privilége au célèbre monastère. Lors de cette dernière visite, il statua, à la demande de l'abbé Richer, que le navire chargé d'approvisionner le couvent serait exempt de tout droit de péage, que le pilote et les matelots qui le montaient n'auraient aucune redevance à payer [2].

Le séjour de Léon IX au Mont-Cassin dut être assez court, car le 10 juin il campait déjà sur les bords du Biferno en un endroit nommé Sale, et non loin des confins de l'Apulie. Avec le Pape se

[1] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 3263. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 727.

[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 3264. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 731.

Digitized by Google

trouvaient plusieurs dignitaires ecclésiastiques : le cardinal Humbert, évêque de Silva Candida; Pierre, archevêque d'Amalfi; Amalguin, évêque de Zénéda en Vénétie; Hudalrich, archevêque élu de Bénévent; Frédéric, cardinal-diacre, chancelier et bibliothécaire de l'Église romaine. Venaient ensuite les chefs de l'armée pontificale : Adenulf, duc de Gaëte; Lando, comte d'Aquin; Landulf, comte de Tiano; Odérisius, fils de Borel; Roffred de Guardia, Roffred de Lusensa, et beaucoup d'autres personnes d'un rang plus ou moins élevé [1].

L'armée pontificale quitta les bords du Biferno, et après avoir campé quelque temps dans une position appelée *Guardia Lombardorum*, elle reprit sa marche vers l'Apulie et gagna les rivages du Fortore, où elle ne tarda pas à se trouver en présence de l'armée des Normands [2]. Le 18 juin 1053, la bataille s'engagea près de Civitella entre les Normands et les pontificaux; voici les divers incidents de cette courte campagne, d'après le brillant récit d'un auteur contemporain, Guillaume d'Apulie :

« L'illustre Léon gouvernait à cette époque le siége de Rome. Les habitants de l'Apulie, apprenant l'arrivée d'un

[1] Cf. *Tabula cui ipse Leo subscripsit*, ap. MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, I, II, 513.

[2] PETRI *Chron. montis Casin.*, ap. PERTZ, *Monum. Germ. hist., script.*, t. VII, p. 820.

Digitized by Google

si grand Pape, lui firent parvenir de nombreuses plaintes et accusèrent auprès de lui les Gaulois de divers méfaits. Argyros lui envoya de son côté des rapports moitié vrais moitié faux, et le supplia à plusieurs reprises de délivrer l'Italie captive et de faire partir ce peuple inique, sous le joug duquel gémissait l'Apulie. Les Normands venaient à cette époque de perdre leurs deux chefs, Drogo et Guaimar; celui-ci avait été traîtreusement tué à Salerne par ses concitoyens et ses parents, l'autre avait aussi péri de mort violente à Montilari de la main des indigènes, qui l'avaient ainsi récompensé de la trop grande confiance qu'il leur avait témoignée. Les Gaulois étaient donc préoccupés de se trouver sans chefs à ce moment; néanmoins, ils vinrent au-devant du Pape et amenèrent avec eux autant de cavaliers et de fantassins qu'ils purent en réunir, car ils avaient appris que le Pape s'avançait avec de nombreuses troupes du Latium sans compter la foule d'Allemands et de Teutons qui l'accompagnaient dans sa marche militaire. Quoique les Normands fussent d'une bravoure éprouvée, ils craignirent cependant de se mesurer avec des bataillons si nombreux, et ils envoyèrent des députés chargés de demander la paix; ces députés devaient en outre prier le Pape de recevoir avec bienveillance les hommages des Normands. Tous, sans exception, se déclaraient prêts à lui obéir; leur intention n'était pas de l'offenser, ils reconnaissaient du reste ce qu'il y avait de fondé dans ses plaintes: enfin ils lui demandaient de vouloir bien être leur seigneur, et ils promettaient de lui être fidèles. Les Teutons aux longs cheveux et à la haute stature se moquèrent de ces Normands plus petits qu'eux et ne firent pas cas de leurs messagers parce que ceux-ci n'avaient pour eux ni le nombre ni la force. Ils entourèrent le Pape et lui parlèrent comme il suit avec beaucoup de superbe : « Ordonne aux

Digitized by Google

« Normands de quitter l'Italie, de laisser là leurs armes et « de regagner leur patrie. S'ils s'y refusent, nous voulons « que tu n'acceptes pas leurs propositions de paix; ne tiens « aucun compte de ce qu'ils te disent. Ils ne savent pas « encore ce que sont les glaives des Teutons. Qu'ils péris- « sent ou qu'ils soient chassés, et qu'ils abandonnent malgré « eux cette terre qu'ils n'ont pas voulu quitter de plein « gré. » Le Pape essaya bien de calmer par diverses raisons ces esprits orgueilleux, mais il ne put y parvenir. Ce qui leur donnait tant de jactance, c'étaient ces populations des Marches, rebut de l'Italie, et dont rougissait tout ce qu'il y avait d'honorable dans le Latium, car tandis que beaucoup d'Italiens font preuve d'un courage remarquable, ces populations se laissent dominer par la peur, elles prennent la fuite et sont en général la proie de la luxure. Quant aux Teutons eux-mêmes, ils étaient en réalité assez peu nombreux. Les Normands revinrent attristés de n'avoir pu obtenir la paix, et ils rapportèrent les orgueilleuses réponses des Allemands. On touchait à cette époque de l'année où l'on ramasse les blés; aussi les paysans se hâtaient-ils de rentrer leurs gerbes, quoiqu'elles fussent encore vertes. Les Francs, qui manquaient de pain, faisaient ensuite sécher ces gerbes auprès du feu et les utilisaient pour leur nourriture. Ils étaient obligés d'agir ainsi parce que le pays s'était insurgé contre eux; on donnait tout aux Teutons, tandis qu'on leur refusait les choses les plus nécessaires à la vie.

« Drogo étant mort, son frère Umfroy restait encore l'un des premiers parmi les Francs; venait ensuite Richard, qui, quelque temps auparavant, avait été proclamé comte dans la ville d'Aversa. Robert, qui devait éclipser tous ses frères par son magnanime courage, assista à cette guerre; il suivait depuis peu la carrière de ses aînés. Il avait reçu le surnom de Guiscard parce que sa finesse dépassait celle de

Digitized by Google

Cicéron et de l'artificieux Ulysse. Dans les rangs des Normands étaient aussi les deux amis Pierre et Galter, tous deux de noble origine, Auréolanus, Ubert, Musca, Rainald, le comte Hugo et le comte Girard. Celui-ci commandait les Bénéventins, les autres les Thélésiens. Radulfe, comte de Bovino, les aide de son courage, de ses conseils et de ses forces. Derrière ces chefs marchent trois mille cavaliers à peine et très-peu de fantassins, car depuis trois jours ils manquent de pain et les armes leur font aussi défaut. Tous préfèrent mourir bravement en combattant que de voir leurs corps devenir lentement la proie de la famine et de succomber à une mort sans gloire. Les Allemands, fiers de leurs nombreuses troupes, comptant en outre, mais bien à tort, sur le concours de leurs bandes de Lombards toujours disposées à prendre la fuite, étaient persuadés que les Normands allaient plier ou périr au premier choc. Mais à la guerre, la victoire n'est pas à celui qui a le nombre, qui a les chevaux et les armes, elle est à celui à qui le ciel l'accorde.

« Entre les Teutons et l'armée des Normands se trouvait une colline autour de laquelle étaient campés de nombreux soldats venus de l'Apulie, de Balba, de la Campanie, des pays des Marses et de Théleusis pour combattre avec les Allemands. Guarner et Albert, chefs des Teutons, n'avaient amené avec eux que sept cents Souabes. Ces Souabes sont pleins de bravoure militaire, mais, en revanche, ils sont assez inhabiles dans le maniement de leurs chevaux. Ils sont plus redoutables quand ils se servent de leurs glaives que lorsqu'ils combattent avec la lance; dans ce dernier cas, ils ont de la peine à maintenir leurs chevaux, et leurs lances ne font pas de dangereuses blessures; leurs glaives, au contraire, sont longs et bien aiguisés. Il arrive souvent qu'ils coupent en deux un combattant s'ils l'atteignent à la

Digitized by Google

tête. Lorsqu'ils sont désarçonnés, ils n'en continuent pas moins à combattre de pied ferme; ils préfèrent mourir que de devoir leur salut à la fuite. Ils sont d'une telle bravoure, que leurs fantassins sont plus à redouter que leurs cavaliers. Les comtes allemands, Trasmond et Atto, commandent les Italiens, qui font cause commune avec eux; au nombre des chefs des Italiens sont aussi les membres de l'illustre famille de Borel. Tous se préparent pour la lutte, et avec eux Malfrédus, qui habite près de la mer, et Rofrédus, beau-père de Rodulfe de Molina (la citadelle de Rofrédus s'appelle Guardia), et beaucoup d'autres dont je ne connais pas les noms. Les Romains, les Samnites, les habitants de Capoue avaient envoyé des secours; Ancône avait fait de même, ainsi que les habitants de Spolète, de la Sabine et de Fermo. Il est impossible d'énumérer dans ces vers les nombreux ennemis accourus pour faire disparaître jusqu'au nom de la nation franque. Les Italiens et les Teutons avaient établi leurs tentes sur les bords du Fortore, non loin d'une ville appelée Civitas.

« Lorsque les Normands furent convaincus qu'il ne leur serait pas possible d'obtenir la paix et, d'un autre côté, qu'il ne leur fallait pas songer à fuir, car alors ils seraient exposés à mourir de faim, ils montèrent sur la colline pour étudier les positions de leurs ennemis. Cet examen terminé, ils s'arment et forment leur ordre de bataille. La droite est confiée à Richard, comte d'Aversa, qui reçoit l'ordre d'attaquer les Lombards. Un brillant escadron de cavaliers soutient le corps de Richard. Le centre est commandé par Umfroy; c'est lui qui doit attaquer les Souabes redoutables à la guerre. Enfin la gauche est sous les ordres de Robert; lui et ses Calabrais doivent se tenir prêts à voler au secours de ceux qui seraient en danger; c'est à lui qu'est confié le soin de soutenir les troupes qui viendraient à plier. Les

Digitized by Google

Teutons se tiennent à droite pour combattre deux corps des Normands. Les Italiens, placés de l'autre côté, sont disposés sans aucun ordre, car ils ignorent complétement l'art de se présenter pour livrer bataille.

« Richard fut le premier à engager la lutte, il marcha vigoureusement contre les Italiens, qui, dès le premier choc, ne firent pas bonne contenance. La peur les saisit, et bientôt commença une fuite effrénée à travers les plaines et les collines; la rapidité même de cette fuite fit que beaucoup d'entre eux furent jetés à terre, et périrent par le glaive ou furent percés de traits.

« Comme de timides colombes, à la vue d'un vautour fondant sur elles, fuient à tire-d'aile, cherchent à se cacher dans les anfractuosités d'une montagne élevée et cependant finissent par être victimes de l'oiseau de proie, ainsi les Italiens fuient devant Richard. Mais cette fuite ne peut les sauver, lui et ses compagnons finissent par les atteindre. Là périt une grande partie des soldats du Latium, les autres parviennent à s'échapper.

« Pendant ce temps, les Souabes entament la lutte contre l'intrépide Umfroy; ce chef est lui-même à plusieurs reprises en butte aux traits ennemis. Peu à peu les deux peuples en viennent aux mains, et ce sont alors de part et d'autre de formidables coups d'épée; des hommes frappés à la tête sont coupés en deux, et parfois le cheval est tué en même temps que le cavalier.

« Robert, ayant remarqué que son frère est aux prises avec des ennemis acharnés qui ne veulent en aucune façon se laisser vaincre, part avec les soldats du comte Girard qui se trouvait auprès de lui et avec les Calabrais qu'il était chargé de commander, et se précipite plein d'ardeur et d'audace au milieu de la mêlée. Il atteint les uns de ses traits, il décapite les autres à coups de glaive; ses fortes mains font de

Digitized by Google

tous côtés d'effroyables blessures; il combat des deux mains et agite en tous sens sa lance et son glaive sans se laisser entamer. Précipité trois fois de son cheval, trois fois il reprend ses forces et reste victorieux; la fureur dont il est animé l'excite encore plus.

« Si le lion qui attaque des animaux moins forts que lui rencontre quelque résistance, sa colère grandit d'une manière terrible, il ne fait plus de quartier, il broie, il lacère ce qu'il n'a pas le temps de broyer, il promène la mort à travers le troupeau et le chasse en tous sens; de même Richard frappe sans relâche les Souabes qui ne plient pas devant lui; à l'un il coupe le pied, aux autres les mains, ou bien il sépare d'un formidable coup la tête du tronc, il perce les entrailles et la poitrine, parfois son glaive s'enfonce profondément entre les côtes. Il rapetisse tous ces grands corps par les terribles mutilations qu'il leur fait subir, et il prouve que le prix de la bravoure n'est pas l'apanage exclusif des hommes à haute stature, qui sont souvent vaincus par des hommes d'une taille moins élevée. Comme on l'a reconnu après la lutte, nul dans cette guerre, parmi les vaincus ou parmi les vainqueurs, n'a porté des coups aussi redoutables.

« Après avoir vaincu cette race d'Ausonie dont une partie avait succombé sous les traits ou par le glaive, et dont l'autre était en pleine fuite, Richard revenait sur ses pas lorsqu'il aperçut les Teutons tenant encore en échec ses compagnons. « O malheur! s'écria-t-il, cette victoire qui « devait mettre fin à la lutte, voilà qu'on nous la dispute « encore! » Et il se précipite sans sourciller au milieu des ennemis. Ceux-ci savent qu'ils ne peuvent plus fuir et que leur perte est certaine; aussi veulent-ils vendre chèrement leur vie; mais malgré leur colère, le cercle se resserre de plus en plus autour d'eux. L'arrivée de Richard et de son

Digitized by Google

armée victorieuse fut pour eux le coup suprême; ils tombèrent les uns après les autres; pas un seul ne fut sauvé.

« Le Pape fut rempli d'une grande tristesse en voyant l'issue de la lutte, et s'enfuit en gémissant vers Civitas; il fut mal reçu par les habitants, qui craignaient d'attirer sur eux la colère des Normands vainqueurs[1]. »

[1] MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1041 sqq., ou WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. II, p. 732 sqq.

On n'a sur Guillaume d'Apulie que les renseignements qu'il fournit lui-même dans son poëme, et ils se réduisent à fort peu de chose. On y voit qu'il écrivit son poëme à l'instigation de Roger, fils de Robert Guiscard, et presque sur l'ordre du Pape Urbain II (1088-1099).

Parce tuo vati pro viribus alta canenti,
Clara, Rogere, ducis Rodberti dignaque proles,
Imperio cujus parere parata voluntas
Me fecit audacem, quia vires, quas labor artis
Ingeniumque negat, devotio pura ministrat,
Et patris Urbani reverenda petitio segnem
Esse vetat, quia plus timeo peccare negando,
Tanti pontificis quam jussa benigna sequendo.

Tout porte à croire que Guillaume d'Apulie était un Normand, venu avec ses compatriotes dans cette partie de l'Italie dont il a gardé le nom; mais, nonobstant les efforts des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* pour le démontrer, cette supposition ne s'appuie sur aucun texte décisif. Sauf quelques exagérations poétiques difficiles à constater, la relation de Guillaume d'Apulie est remarquable par sa précision historique. Ainsi dans le récit de la bataille sur les bords du Fortore, les noms des chefs de l'armée pontificale fournis par Guillaume d'Apulie se retrouvent en partie au bas d'un acte officiel signé à Sale, le 10 juin, par Léon IX et les principaux personnages qui l'entouraient. J'ai donné successivement ces deux listes; il est facile de les comparer. Aussi, à notre époque, les critiques allemands les plus autorisés, WATTENBACH (*Deutschlands Geschichtsquellen*, t. II, p. 163, 3e édit.), GIESEBRECHT (*Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. II, p. 653, 3e édit.) et GFRÖRER (*Pabst Gregorius VII*, t. VI, p. 693), ont rendu justice à

Digitized by Google

Mais au moment où la situation du Pape paraissait complétement désespérée, il s'opéra entre lui et les Normands une demi-réconciliation qui permit

Guillaume d'Apulie, quoiqu'il raconte dans un beau langage comment les Souabes ont été vaincus par les Normands.

Voici comment Aimé, moine du Mont-Cassin, raconte la bataille de Civitas. Sa narration mérite d'être mise en regard de celle de Guillaume d'Apulie.

« Et li pape avec li evesques sallirent sur lo mur de la Cité (Civitas), et regarda à la multitude de ses cavaliers pour les absolvere de lo péchiez, et pardonna la tenance que pour lor péchié devaient faire. Et lor fait la croiz et lo commanda de boche qu'il alent combatre. Raynolfe et Raynier furent eslit principe de ceste part, liquel levèrent en haut li gonfanon, et vont devant o moult grant multitude de gente, més petit de Toudeschi solement les sécuta. Et li Normant font troiz compaingniez, desquelles une en est régie et governée par la main del conte Umfroy, el l'autre par lo conte Ricchart, et la tierce par Robert Viscart. Et li Thodesci se mettent l'escu en bras et crollent l'espée; et li Normant et hardi coment lyon prenent la haste. Et lo conte Richart despart le Todeschi et passe parmi eaux; et de l'autre part fiert lo conte Umfroy et de l'autre entre Robert Viscart; et li Todeschi se reguardent derriere pour veoir lor compaingnie; mès nul Longobart venoit après eaux, quar tuit s'en estaient foui. Cestui Todeschi qui iluec se troverent furent tuit mort, nul non eschappa se non aucun à qui li Normant vouloient pour pitié pardoner; et secuterent ceus qui fuyoient, et les prenoient et occioient. La masserie de lo Pape et de tout li soi, et li trésor de la chapelle sol lui fut levé de ceus de la cité.

« Et quant ce fu fai, li Normant s'en alèrent à lor terre; li Pape avoit paour et li clerc trembloient. Et li Normant vinceor lui donèrent spérance, et proièrent que securement veinst lo pape, liquel mèneront o tout sa gent jusque à Bonivent, et lui aministroient continuelment pain et vin et toute chose nécessaire, et pour ce Rodolfe estoit o coultel fist archevesque de la Cité Boogarie. »

(*Ystoire de li Normant*, III, 37, 38, éd. Champollion-Figeac, Paris, 1835.)

On voit que pour les débuts de la bataille, le récit d'Aimé diffère un

Digitized by Google

à Léon IX de gagner la ville de Bénévent avec son escorte ecclésiastique. La résignation de Léon vis-à-vis de la mauvaise fortune, et la foi robuste qui animait les Normands et qui les faisait trembler devant celui qu'ils venaient de vaincre, opérèrent ce rapprochement momentané qui a été raconté comme il suit par l'Anonyme de Bénévent, biographe de Léon IX et adversaire déclaré des Normands.

« Les Gaulois, dit-il, fiers de cette victoire inique, n'eurent aucun regret d'avoir versé le sang du troupeau, ils eurent au contraire soif du sang du pasteur; ils marchèrent à grand bruit et comme des insensés vers la ville où s'était réfugié le Pape Léon lors du premier choc des deux armées, et, après avoir organisé un bélier, ils firent pleuvoir sur la ville les traits et les pierres. Le peuple refusa de se rendre, et, par sa résistance, rendit vaines les ruses de l'ennemi; aussi les Normands exaspérés et semblables à des lions qui, après avoir bu un peu de sang, en désirent davantage, allèrent jusqu'à mettre le feu aux constructions placées sous les remparts, en dehors de la ville. La flamme, poussée par un vent favorable, escalada bientôt les remparts et menaça la ville d'une ruine complète. Léon s'en étant aperçu, et ayant de plus remarqué la douleur de ceux qui l'entouraient, sortit en faisant porter la croix devant lui, et, sans plus de souci pour sa propre vie, il se dirigea vers

peu de celui de Guillaume d'Apulie; mais les données de celui-ci s'harmonisent mieux avec ce que dit Léon IX lui-même, dont nous donnons plus loin l'exposé et les appréciations.

Digitized by Google

la porte à demi brûlée de la ville; après l'avoir traversée, il marcha droit au camp ennemi. Il ne l'avait pas encore atteint, lorsque, par une permission de Dieu, le vent ayant changé de direction, la flamme se dirigea subitement du côté de l'ennemi. Ce grand miracle ayant été constaté par les habitants de la ville qui par crainte de la mort avaient déjà formé le projet de livrer Léon aux ennemis, ils rendirent grâces à Dieu et supplièrent le Pape de ne pas se mettre entre les mains de si cruels adversaires. De leur côté, les Gaulois, voyant que le jour baissait et comprenant que les mérites du bienheureux Léon les empêchaient de réussir, allèrent se reposer et établir leur camp non loin de la ville, et ils déclarèrent que le lendemain ils la ruineraient de fond en comble.

« Cependant le bienheureux Léon, étendant sur tous sa charitable sollicitude, se préoccupant, d'un côté, de ne pas faire supporter à cause de lui aux habitants de Civitas les horreurs de la guerre, et, d'un autre côté, voulant gagner à Dieu les âmes de ses ennemis selon la parole divine : « Priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient », parole que le Seigneur a mise le premier en pratique lorsqu'il disait : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent « ce qu'ils font », le Pape, dis-je, se souvenant de ce précepte, envoya le lendemain, à l'aurore, des messagers aux Normands (19 juin). « Ce que vous avez fait est déjà bien suf- « fisant, dirent-ils au nom du Pape; faites pénitence pour « ce qui vient de se passer, et veillez sur vous désormais. « Si vous voulez vous saisir de moi, vous le pouvez, car « je ne fuis personne. Pourquoi, en effet, ma vie serait- « elle plus précieuse que la vie de tous ceux qui m'étaient « chers et que vous venez de faire périr de la mort la plus « injuste? Plût à Dieu que j'eusse partagé leur sort aussi « bien quant au corps que quant à l'âme! » Les Gau-

Digitized by Google

lois, ayant entendu ces paroles et se souvenant de la faute grave qu'ils avaient commise la veille, baissèrent la tête et répondirent, dit-on, de la manière suivante : « Si le « Pape peut nous prescrire une pénitence en rapport avec « ce que nous avons fait, nous sommes prêts à exécu- « ter tout ce qu'il lui plaira de nous ordonner. » Cette réponse ayant été rapportée au bienheureux Léon, elle lui plut, parce qu'elle était humble, quoiqu'il ignorât le sentiment qui faisait parler les Normands de cette façon; enfin, lorsque divers messagers lui eurent fait connaître les dispositions dans lesquelles ils se trouvaient, il se décida à venir dans leurs camps. On vit alors un beau spectacle qui fit couler des larmes de tous les yeux; les soldats se prosternèrent complétement devant le Pape, et les chefs, habillés de soie et encore couverts de poussière à la suite de la lutte, se jetèrent à ses pieds. Le vénérable Pape les reçut avec la simplicité de la colombe, et les exhorta avec bienveillance à faire une véritable pénitence. Enfin, après leur avoir donné divers conseils en rapport avec les circonstances, il leur accorda sa bénédiction, et, en retour, les Normands lui promirent de lui être fidèles et de remplacer auprès de lui les soldats qu'il avait perdus[1]. »

[1] Anonymus Beneventanensis, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. cii sq. — Le récit de l'expédition de Léon IX contre les Normands est un des rares morceaux de l'Anonyme bénéventin qui présente quelque originalité. Cf. Watterich, *l. c.* D'après Malaterra, la réconciliation du Pape et des Normands fut si complète que Léon IX leur donna en fief les conquêtes qu'ils avaient déjà faites et celles qu'ils feraient dans la direction de la Calabre et de la Sicile:

« Quorum legitimam benevolentiam vir Apostolicus gratanter suscipiens, de offensis indulgentiam et benedictionem contulit et omnem terram, quam pervaserant et quam ulterius versus Calabriam et Siciliam lucrari possent, de sancto Petro hæreditali feudo sibi et hæredibus suis possidendam concessit. » (Gaufredus Malaterra, dans Watterich,

Digitized by Google

Avant de suivre Léon IX à Bénévent, il est intéressant de voir comment furent appréciées, au onzième siècle, cette expédition du Pape et la défaite complète de ses armes. Nous possédons sur ce point deux témoignages importants. Le premier est du moine Hermann de Reichenau : « Les Allemands, dit-il, succombèrent par un secret jugement de Dieu, soit parce qu'un si grand pontife aurait dû combattre plutôt pour les choses éternelles que de faire la guerre pour des choses périssables, soit parce que les hommes qu'il avait menés au combat étaient des misérables que l'appât du gain ou la nécessité de faire oublier leurs crimes avaient attirés auprès de lui; ils ne valaient pas mieux que ceux qu'ils voulaient vaincre; soit enfin pour d'autres raisons connues de la justice divine [12]. »

Vitæ Pontif., t. I, p. 738.) La lettre de Léon IX que nous donnons plus loin ne permet guère d'accepter comme fondée l'assertion de Malaterra; le Pape se contenta très-probablement de relever les Normands de la sentence d'excommunication.

[1] « Succincturiatis copiis ex insidiis nostros circumvenientes, Italis citius terga vertentibus, Teutonicisque maxima ex parte, sed non inulte, occumbentibus, occulto Dei judicio sive quia tantum sacerdotem spiritalis potius, quam pro caducis rebus carnalis pugna decebat, sive quod nefarios homines quam multos ad se ob impunitatem scelerum questum avarum confluentes, contra itidem scelestos expugnandos secum ducebat, sive divina justitia alias, quas ipsa novit, ob causas nostros plectente — quamvis nimis cruentam, hostes adepti sunt victoriam. » (Hermanni Augiensis *Chronicon ad ann.* 1053, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 108.)

Digitized by Google

La seconde appréciation est de saint Pierre Damiani; elle se distingue par une âpreté étrange et dépasse évidemment la mesure; on reconnaît facilement dans celui qui l'a écrite le solitaire ardent, sincère, mais inexpérimenté, qui se laisse dominer par des théories absolues, qui se borne à son rôle de critique sans se demander si les idées qu'il développe peuvent toujours s'adapter au gouvernement des hommes et à celui de l'Église. Ce jugement est consigné dans une lettre adressée à Orderic, évêque de Firmo; après avoir démontré que le prêtre ne doit pas employer les armes pour garder ce qu'on veut lui enlever ou pour reprendre ce qu'on lui a déjà ravi, saint Pierre Damiani suppose, à la fin de son épître, qu'on lui objecte la conduite tenue par le Pape Léon IX. « On me dira, écrit-il, que le Pape Léon s'est souvent impliqué dans des opérations militaires et qu'il n'en est pas moins saint. Je répondrai en disant toute ma pensée : Ce n'est pas pour avoir renié Notre-Seigneur que saint Pierre est devenu le prince des apôtres; ce n'est pas pour avoir enlevé une femme qui ne lui appartenait pas que David a obtenu le don de prophétie. Nous devons apprécier le bien et le mal directement et en eux-mêmes, et non pas d'après ce que fait ou ne fait pas telle ou telle personne. Est-ce que Grégoire, qui a eu tant à souffrir de la

Digitized by Google

part des Lombards, a agi de cette manière? Est-ce qu'il a enseigné dans ses lettres quelque chose de semblable? Est-ce que Ambroise a fait la guerre contre les Ariens qui infestaient son église et se conduisaient avec tant de cruauté? Est-ce que les traditions rapportent qu'un saint pontife ait pris les armes [1]? »

Saint Pierre Damiani et Hermann de Reichenau ne se sont certainement pas rendu compte des motifs qui ont déterminé Léon IX à combattre les Normands même par les armes; ils n'auraient pas, s'ils les avaient connus, proféré une sentence si sévère. Ces motifs sont exposés par Léon IX lui-même dans sa belle lettre à l'Empereur de Constantinople, Constantin Monomachus. Comme nous don-

[1] « Ad hæc si quis objiciat bellicis usibus Leonem se frequenter implicuisse pontificem, verumtamen sanctum esse, dico quod sentio, quoniam nec Petrus ob hoc apostolicum obtinet principatum quia negavit (Marc, xiv), nec David idcirco propheticæ meretur oraculum quia torum alieni viri invasit (*II Reg.*, xi); cum mala, vel bona non pro meritis considerentur habentium, sed ex propriis debeant qualitatibus judicari. Numquid hoc legitur, vel egisse, vel litteris docuisse Gregorius, qui tot rapinas ac violentias a Longobardorum est feritate perpessus? Num Ambrosius bellum Arianis se suamque ecclesiam crudeliter infestantibus intulit? Numquid in arma sanctorum quispiam traditur insurrexisse pontificum? Causas igitur ecclesiastici cujuscumque negotii leges dirimant fori, vel sacerdotalis edicta consilii ne quod gerendum est in tribunalibus judicum, vel ex sententia debet prodire pontificum, in nostrum vertatur opprobrium congressione bellorum. » (S. Petri Damiani *Op.*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIV, col. 316.)

Digitized by Google

nons plus loin cette lettre qui domine et éclaire d'une vive lumière toute la discussion, il n'est guère possible, avant de l'avoir lue, d'asseoir un jugement équitable et impartial.

Après avoir fait rendre les derniers honneurs aux soldats morts pour sa cause à la bataille de Civitella et avoir célébré la messe pour le repos de leurs âmes, le Pape se disposa à se rendre à Bénévent; les Normands, Humfroy en tête, s'offrirent spontanément pour l'accompagner jusqu'à cette ville; ils se déclarèrent en outre disposés à former son escorte jusqu'à la ville de Capoue lorsqu'il voudrait revenir à Rome. Ces offres n'étaient peut-être pas tout à fait désintéressées, mais la situation obligeait le Pape à faire contre fortune bon cœur; il accepta donc les bons offices de ses nouveaux protecteurs et partit avec eux pour Bénévent. Léon IX craignait d'y être mal reçu; il se demandait si la défaite qu'il venait d'éprouver n'avait pas ébranlé la fidélité et les bonnes dispositions des Bénéventins vis-à-vis du Saint-Siége; mais il n'en fut rien. « Lorsque, dit Bruno de Segni, on apprit dans Bénévent l'arrivée du pontife, toute la ville se précipita au-devant de lui : les hommes et les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards et les enfants, tous sortirent, non pas pour former une pompeuse procession, mais pour pleurer et gémir. Ils s'arrêtèrent

Digitized by Google

pleins de stupeur et regardèrent le cortége qui s'approchait. En tête se trouvaient les évêques et les clercs, au visage triste, et les yeux baissés; puis venait le pontife. Lorsque le Pape fut arrivé au milieu d'eux, il éleva la main et les bénit. Alors les cris et les gémissements s'élevèrent jusqu'au ciel, tous les échos répétèrent ces douloureuses lamentations. Ce fut avec ce cortége que le Pape entra dans la ville; cette explosion des sentiments de tous fut la psalmodie d'un nouveau genre qui l'accompagna jusqu'à l'église [1]. »

Ce fut le 23 juin 1053, veille de la fête de saint Jean-Baptiste, que Léon IX entra à Bénévent, et il resta dans cette ville jusqu'au 12 mars de l'année suivante. Jamais les vertus du pieux pontife ne brillèrent d'un plus pur éclat que durant ces huit mois. Comme s'il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine, il multiplia ses austérités et vécut comme les cénobites les plus pénitents.

[1] « Audito itaque adventu pontificis, tota civitas obviam ruit, viri et mulieres, juvenes et virgines, senes cum junioribus, non quasi ad processionem, sed velut ad lacrymas et plorationem. Stant attoniti, spectant de longe venientes. Et jam pontifex propinquabat, episcopis et clericis tristi vultu et inclinato facie procedentibus. Postquam autem papa venerabilis venit inter eos et elevata manu eis benedixit, clamor et ululatus tollitur in cœlum, tota terra resonat fletu atque plangore. Tali itaque processione civitatem ingreditur talique psalmodia ad ecclesiam venit. » (Brunonensis Signiensis *Vita S. Leonis IX*, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 98.)

Digitized by Google

« Le très-digne pasteur étant venu à Bénévent, dit Wibert, les Normands l'accompagnèrent spontanément durant tout le voyage et lui témoignèrent de grands égards; il resta près d'un an dans cette ville, et ce temps fut consacré à la prière, aux jeûnes, aux veilles, à la pratique de la patience et de toutes les vertus. Il refusa de coucher dans un lit, et se contentait, après avoir revêtu un cilice, de dormir quelques heures sur un tapis étendu par terre, et en ayant une simple pierre pour oreiller. Il passait le reste de la nuit à chanter le psautier en entier, et il accompagnait ce chant d'une infinité de génuflexions. Durant le jour, il répétait encore le psautier et célébrait le saint sacrifice; aussi ses prières étaient-elles, pour ainsi dire, sans interruption, et néanmoins il les continuait sans se lasser. On admirait également en lui son grand amour pour l'étude; c'est cet amour qui l'avait décidé, à l'âge de plus de cinquante ans, à apprendre le grec pour lire dans cette langue les saintes Écritures. Sa bonté et sa miséricorde étaient au-dessus de toute expression; aussi une innombrable foule de pauvres voulait-elle avoir part à ses largesses, et à chacun il donnait ce qui lui était nécessaire [1]. »

A cause du long séjour de Léon IX à Bénévent, plusieurs historiens se sont demandé s'il n'y avait pas été retenu captif par les Normands [2],

[1] *Leonis IX vita a* Wiberto, II, 12, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 166.

[2] Voyez par exemple Höfler, *Die deutschen Päpste, zweite Abtheilung*, S. 178, qui se prononce pour la négative, ainsi que Giesebrecht, *Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, t. II, p. 503. — Hunkler, *Leo der Neunte und sein Zeeit*, p. 248 sq., partage ce sentiment. — Gfrörer, *Pabst Gregorius VII*, t. VI, p. 701, est d'avis que le Pape a été pen-

Digitized by Google

et quelques-uns ont répondu par l'affirmative en s'appuyantsur divers auteurs du moyen âge [1].

dant quelque temps prisonnier à Benévent, mais non pas durant tout son séjour dans cette ville. VILLEMAIN, *Histoire de Grégoire VII*, t. I, p. 306, va encore plus loin que Gfrörer. — WILL, *Die Anfänge der Restauration der Kirche, erste Abtheilung*, p. 114, qui a étudié avec soin cette question, penche pour un moyen terme.

[1] Quelques-uns de ces textes n'ont pas l'autorité qu'on leur accorde. Ainsi Sigebert de Gemblours dit : « Leo Papa dum Normannos a Romanorum terminis deturbare satagit multam calamitatem incurrit quia cum multis etiam ipse capitur ; sed tamen relaxari noluit nisi etiam suis relaxatis. » (MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 210.) Mais Sigebert devait connaître assez mal le pontificat de Léon IX, car il place la prétendue captivité de ce Pape en 1050, avant son voyage en Hongrie. Son récit contient d'autres erreurs graves ; il ne saurait donc être accepté sans un contrôle attentif. Will cite comme étant de la chronique de Bari cette phrase : « Leo... fecit prælium cum Normannis in civitate et cecidit ; comprehenserunt illum et portaverunt Benevento ; tamen cum honoribus. » La chronique de Bari continuée pour l'année 1053 par Lupus Protospatarius ne dit pas cela. Voici la phrase textuelle : « 1053. In feria 6 de mense junii Normanni fecerunt bellum cum Alamannis, quos Papa Leo conduxerat, et vicerunt. Et hoc anno fuit magna fames. » (MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 136 B.) Reste le texte de Bonizo : « Normanni victores extitere, captumque Papam, sed, ut decuit, honorifice tractatum, per mediam stragem interfectorum usque Beneventum perduxerunt » (WATTERICH, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 105), et celui d'Hermann de Reichenau : « Ibique (à Bénévent) tempore aliquanto detentus nec redire permissus. » (WATTERICH, t. I, p. 108.) Mais que de fois Bonizo est dans l'erreur ! Son inimitié déclarée contre les Normands ne l'aura-t-elle pas pour le cas présent induit en erreur ? Pour Hermann de Reichenau, il écrivait en Allemagne, assez loin par conséquent du théâtre de la guerre. Dans tous les cas, l'autorité de Sigebert de Gemblours, de Bonizo et de Hermann de Reichenau ne saurait prévaloir contre trois témoignages de premier ordre qui affirment la liberté du Pape à Bénévent. Ces trois témoignages sont : le texte de Wibert, cité plus haut, p. 431 ; cette phrase explicite de Léon d'Ostie : « Dehinc Humfridus ad

Digitized by Google

Néanmoins cette opinion n'est guère admissible, car, si les Normands avaient voulu garder le Pape en leur pouvoir, ce n'est pas à Bénévent qu'ils l'auraient conduit; Bénévent dépendait du Saint-Siége, et nous venons de voir combien la population de cette ville était restée dévouée au souverain Pontife. Quand Léon IX a voulu regaguer Rome, il a été pleinement libre de le faire; les Normands se sont contentés de protéger jusqu'à Capoue son retour à Rome. Enfin, à Bénévent, Léon IX a parlé et agi en Pape qui jouit de sa pleine liberté, il y a notamment, ainsi que nous le verrons bientôt, écrit des lettres tout à fait hostiles aux vainqueurs de Civitella. L'explication la plus plausible du long séjour de Léon IX à Bénévent, me paraît donc être celle-ci : le Pape a voulu empêcher les Normands de s'emparer de Bénévent ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire s'il était retourné immédiatement à Rome [1]. Après la défaite des Italiens et des Alle-

Papam venit, et in sua illum fide suscipiens, cum omnibus suis Beneventum perduxit; promittens ut quandocumque Romam ire disponeret, ipse illum Capuam usque perduceret » (WATTERICH, t. I, p. 111); enfin la lettre de Léon IX à l'empereur Constantin Monomachus.

[1] C'est aussi l'opinion de Giesebrecht :

« Am 23 juni, dit-il, traf der Papst in Benevent ein, wo er die beste Aufnahme fand; denn seine Gegenwart allein konnte die Normannen fern halten, welche nach ihrem Siege sonst das ganse Gebiet des Furstenthums überschwemmt haben würden. » (*Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, v. W. GIESEBRECHT, 2e B. S. 503.)

Digitized by Google

mands, rien ne pouvait arrêter leur marche dans le sud de la Péninsule, rien, si ce n'est l'autorité morale du pontife romain. De plus, Léon IX ne regardait pas comme définitivement terminée par la bataille qu'il venait de perdre la guerre qu'il avait commencée contre les Normands. Il les avait, il est vrai, relevés de la sentence d'excommunication qui pesait sur eux, mais il regardait comme son devoir strict de lutter contre eux tant qu'il lui resterait de forces, afin de leur arracher la portion du territoire de Saint-Pierre qu'ils détenaient injustement. Pour y parvenir, il comptait sur le concours de l'empereur Henri III et sur celui de l'Empereur de Constantinople, mais ce concours devait lui faire défaut [1]. Tant que ses illusions à cet endroit persistèrent et aussi longtemps que sa santé le lui permit, Léon IX resta à Bénévent comme un soldat aux avant-postes, et continua à remplir les devoirs de sa charge apostolique. Le 12 juillet, il accorda le pallium à Udalrich, nouvel archevêque de Bénévent, et confirma les droits et priviléges de cette église [2]. Dans le mois de septembre

[1] Les intentions et les projets de Léon IX après la bataille de Civitella sont exposés tout au long dans la lettre du Pape à l'empereur de Constantinople, Constantin Monomachus. Voyez cette lettre, p. 456.

[2] Cf. JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 3265, et MIGNE, t. CXLIII, col. 732 sqq. Le document rédigé à l'occasion de cette confirmation prouve

Digitized by Google

de cette même année, il écrivit aux évêques d'Afrique deux lettres qui font connaître l'état déplorable où se trouvaient les églises autrefois si florissantes de ce pays [1].

Depuis la conquête musulmane dans les dernières années du septième siècle, la population chrétienne de l'Afrique avait graduellement diminué; les vaincus avaient de gré ou de force embrassé la religion des vainqueurs, et à l'époque de Léon IX il ne restait plus que quelques îlots chrétiens émergeant encore au-dessus d'une mer complétement musulmane. Ces débris d'une église qu'avaient illustrée de si grands noms formaient environ cinq diocèses, et pour comble d'infortune, les pasteurs de ces diocèses n'étaient pas d'accord entre eux. L'évêque de Gummitana, ne voulant pas reconnaître les droits de l'archevêque de Carthage comme métropolitain de toute l'Afrique, prétendait, quoique simple évêque, exercer lui-même ces droits métropolitains. Il voulait, sans aucune autorisation de l'archevêque de Carthage, sacrer ou déposer des évêques, réunir des synodes provinciaux, etc. Trois évêques africains, Thomas, Pierre et Jean (on n'in-

que l'archevêque de Bénévent avait de nombreux suffragants, et que les biens de l'Église archiépiscopale étaient aussi très-considérables.

[1] Jaffe, *Regesta Pontif.*, nos 3257 et 3268. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 728 sqq.

Digitized by Google

dique pas les noms de leurs siéges épiscopaux), écrivirent au Pape pour se plaindre de ces prétentions de l'évêque de Gummitana. Nous n'avons malheureusement pas les lettres écrites par ces évêques, mais nous possédons encore les deux réponses que Léon IX leur adressa. Le Pape donnait complétement tort à l'évêque de Gummitana, il louait dans sa seconde lettre les prélats africains d'avoir, ainsi qu'il le leur avait prescrit, tenu un synode à l'occasion de cette affaire et d'y avoir soutenu les droits du siége de Carthage. « Après le pontife romain, c'est, dit Léon IX, l'évêque de Carthage qui est le premier archevêque et le métropolitain supérieur de toute l'Afrique; aucun évêque africain ne peut lui ravir ce privilége qu'il tient du Saint-Siége romain et apostolique; il le possédera à tout jamais, aussi longtemps qu'on invoquera en Afrique le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit que Carthage soit déserte et en ruines, soit qu'elle recouvre son antique splendeur[1]. » Outre l'intérêt

[1] « Sine dubio, post Romanorum pontificem, primus archiepiscopus et totius Africæ maximus metropolitanus est Carthaginensis episcopus : nec pro aliquo episcopo in tota Africa potest perdere privilegium semel susceptum a sancta Romana et apostolica sede : sed obtinebit illud usque in finem sæculi, et donec in ea invocabitur nomen Domini nostri Jesu Christi, sive deserta jaceat Carthago sive resurgat gloriosa aliquando. » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 729 D.)

Digitized by Google

que présentent pour l'histoire des Églises d'Afrique les deux lettres qui viennent d'être analysées, elles méritent encore d'être signalées parce qu'elles contiennent de nombreuses citations empruntées aux fausses décrétales. Ainsi dans la première lettre, après avoir établi les droits de l'archevêque de Carthage, Léon IX continue en ces termes : « Sachez que sans l'ordre du Pontife de Rome, on ne peut tenir de concile universel ou bien condamner ou déposer des évêques. Vous pouvez instruire le procès d'un évêque, mais il ne vous est pas permis de prononcer une sentence définitive sans consulter le Pontife romain : vous trouverez cette règle établie par les saints canons, si vous la cherchez [1]. » Dans la seconde lettre, le Pape réitère mot à mot cette affirmation, et un peu plus loin il cite un long fragment de la première fausse décrétale attribuée à saint Clément [2]. Quoique les fausses décrétales

[1] « Hoc autem nolo vos lateat, non debere præter sententiam Romani pontificis universale concilium celebrari, aut episcopos damnari vel deponi; quia, etsi licet vobis aliquos episcopos examinare, diffinitivam tamen sententiam, absque consultu Romani pontificis, ut dictum est, non licet dare : quod in sanctis canonibus statutum, si quæritis, potestis invenire. » (Migne. *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 728.)

[2] Comparer ces deux fragments qui commencent l'un et l'autre par ces mots : « In his civitatibus, etc. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 730 D, et *Decretales Pseudo-Isidorianæ*, éd. de Paul Hinschius, Leipzig, 1863, p. 39, n° XXIX.

Digitized by Google

fussent en circulation depuis deux siècles, les Papes n'avaient fait jusqu'à Léon IX qu'un usage très-restreint et tout à fait exceptionnel de cette collection[1]. A partir de ce Pape, elles furent au contraire citées couramment dans les documents émanant de la chancellerie pontificale. « Certes, dit le P. de Smedt, on peut bien savoir quelque gré aux souverains pontifes d'avoir résisté à cet engouement pour se tenir toujours à la règle de saint Nicolas Ier, et n'invoquer, comme autorités canoniques, que les décrétales de leurs prédécesseurs dont l'autorité était bien reconnue. Il fallut, s'il est permis de parler ainsi, que la tradition romaine fût brisée et qu'un prélat de nation franque, Brunon de Toul (saint Léon IX), apportant avec lui les traditions des églises dans lequelles l'autorité de la collection pseudo-isidorienne ne faisait l'objet d'aucun doute, vînt s'asseoir sur le trône pontifical, pour que cette collection pût enfin s'accréditer à Rome. En attendant, elle avait, non pas introduit, mais popularisé les maximes qui établissent l'autorité suprême et universelle du pouvoir central dans l'Église. De plus, elle avait amené une modification importante dans

[1] Sur l'usage que les Papes ont fait des fausses décrétales durant les deux siècles qui ont suivi leur apparition, voyez un remarquable article du P. de Smedt dans les *Études religieuses*, etc., par les Pères de la Compagnie de Jésus. Juillet 1870, n° 31.

Digitized by Google

la *pratique* de l'ancienne discipline, en rangeant tous les jugements ecclésiastiques qui entraînent la déposition d'un évêque parmi les *causes majeures* dont la connaissance appartient exclusivement au Pontife romain. Peut-être la publication des fausses décrétales n'a-t-elle pas peu contribué ainsi à rendre plus facile l'exercice de l'autorité du Saint-Siége, et le succès de la grande lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs, qui a entouré d'une auréole si belle et si pure le nom de Grégoire VII [1]. »

Nous avons vu que, pendant son séjour à Bénévent, Léon IX s'était mis, malgré ses cinquante ans, à apprendre le grec. Le Pape, dit Vibert, voulait parvenir à lire le texte grec des saintes Écritures; mais tout porte à croire que ce n'était pas là l'unique but qu'il poursuivait; il sentait aussi le besoin d'entrer en rapport direct avec Argyros et avec les populations grecques de l'Italie méridionale; par-dessus tout, il désirait se rendre compte par lui-même d'une grave discussion qui venait de s'élever entre l'Église de Constantinople et l'Église romaine.

Ce nouveau démêlé, qui s'ajoutait à tant d'autres chicanes soulevées par l'Église grecque, a une importance exceptionnelle : c'est celui qui a amené la rupture définitive des deux Églises. Depuis Léon IX,

[1] Page 100 du numéro des *Études* du mois de juillet 1870.

Digitized by Google

bien des efforts ont été tentés pour réunir ces deux grands tronçons de la chrétienté; tous ces efforts ont été inutiles, la blessure saigne encore; Dieu veuille qu'elle se cicatrise un jour pour la plus grande prospérité de l'Église fondée par Notre-Seigneur. Jamais, du reste, causes plus futiles n'ont amené une si grande catastrophe; on reste douloureusement confondu quand on voit l'inappréciable bienfait de l'unité de l'Église sacrifié par les Grecs à des futilités sans nom qui ne touchaient en rien aux grands principes du christianisme, et cela au moment où les musulmans menaçaient l'Europe entière, et surtout Constantinople.

Au neuvième siècle, Photius avait déjà cherché à fonder, sur la ruine de l'unité de l'Église chrétienne, l'indépendance de l'Église de Constantinople; il avait pour cela reproché aux Latins d'avoir ajouté le « *Filioque* » au *Credo*, et avait blâmé certaines pratiques liturgiques de l'Église romaine. Ces tentatives schismatiques échouèrent, grâce au concile de Constantinople de 869, et plus tard, grâce à la fermeté de l'empereur Léon VI, lorsque Photius fut remonté sur le siége patriarcal, malheureusement, quoique vaincu, le perfide Byzantin n'en sema pas moins des germes de discorde qui, près de deux cents ans plus tard, devaient porter de tristes fruits.

Durant la période qui va de Photius à Léon IX,

Digitized by Google

l'Église grecque et l'Église latine eurent entre elles peu de rapports; si elles ne se combattirent pas, en revanche, elles ne se donnèrent guère de preuves de leur union réciproque, elles furent plutôt juxtaposées qu'unies. Un curieux incident raconté par Raoul Glaber, et placé par cet historien vers 1024, prouve du reste qu'après comme avant, et pendant le pontificat de Photius, les évêques de Constantinople poursuivirent sans relâche cette politique ambitieuse qui d'une ville de Thrace, sans autorité religieuse durant les premiers siècles de l'Église, d'un simple évêché suffragant d'Héraclée, avait fait le premier siége patriarcal de la chrétienté après celui de Rome, et qui visait maintenant à égaler en dignité le siége apostolique lui-même. « Vers 1024, dit Raoul Glaber, l'archevêque de Constantinople, l'empereur Basile, et quelques autres Grecs, voulurent obtenir du Pontife de Rome que l'autorité de l'Église de Constantinople s'étendît sur tout l'Orient, de même que l'autorité de l'Église de Rome s'étendait sur l'Orient et sur l'Occident. Ils envoyèrent donc à Rome des ambassadeurs chargés de remettre de nombreux présents au Pape et aux personnes de son entourage qu'ils croyaient favorables à leur projet. Arrivés à Rome, les messagers exposèrent au Pape le motif de leur voyage. » R. Glaber rapporte ensuite que la cour romaine semblait disposée à ac-

Digitized by Google

cueillir favorablement la requête des Grecs, lorsque, en Italie et dans d'autres pays, on eut vent des négociations qui se poursuivaient à Rome. L'opinion se prononça aussitôt d'une manière très-énergique contre les nouvelles prétentions des Grecs, et Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, écrivit à ce sujet au Pape une lettre presque menaçante; aussi les ambassadeurs durent-ils regagner Constantinople sans avoir réussi dans leur mission [1].

Il n'était guère possible en effet d'accorder aux Grecs ce qu'ils demandaient. L'Église romaine aurait, par là même, placé dans une humiliante dépendance vis-à-vis de Constantinople les antiques patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ces Églises, fondées par les apôtres eux-mêmes, avaient déjà à supporter l'intolérable joug de la domination musulmane; pouvait-on ajouter à leur douleur et, lorsqu'elles étaient déjà si éprouvées, les faire déchoir du rang que l'Église primitive leur avait assigné ?

Pendant le pontificat de Léon IX, le siége de Constantinople était occupé depuis 1043 par le patriarche Michel Cérulaire, qui s'appliqua à soulever de nouvelles accusations contre l'Église romaine. Celles que Photius avait mises en avant

[1] Cf. R. Glaber, l. IV, c. 1, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 670.

Digitized by Google

étaient à peu près oubliées; on ne songeait guère à l'addition du « *Filioque* », lorsque Cérulaire détermina Léon, archevêque des Bulgares, à écrire vers 1053 à un évêque d'Italie la lettre suivante, qui amena un débat animé et finalement fut cause de la séparation définitive des deux Églises :

Lettre de Léon, archevêque de Bulgarie, à un évêque romain, touchant les azymes et le sabbat.

« La grande charité de Dieu envers nous et un sentiment de compassion me déterminent à écrire à Ta Sainteté, et, par ton intermédiaire, à tous les princes des prêtres des Francs, aux moines, aux peuples et au très-vénérable Pape lui-même, pour vous parler des azymes et des sabbats qui sont en usage chez vous d'une manière tout à fait mosaïque et méséante, de telle sorte que vous êtes en communion avec les Juifs. Moïse a, il est vrai, prescrit de se servir de pain azyme et d'observer le sabbat, mais notre pâque à nous est le Christ. Pour ne pas paraître s'opposer à Dieu, le Christ a consenti à être circoncis et il a d'abord célébré la pâque légale, mais, avant de mourir, il a institué notre nouvelle pâque. Cette vérité est manifeste par exemple d'après l'Évangile de saint Matthieu. (Léon s'efforce de prouver sa thèse à l'aide d'un passage de saint Matthieu, puis il continue.) Voyez comment dans le Nouveau Testament il appelle son corps un pain, c'est-à-dire quelque chose de vivant, animé par l'esprit et doué de chaleur. En effet, ἄρτος (pain) vient de αἴρω et signifie *élevé, porté en haut, recevant la chaleur et étant soulevé par le ferment et le sel.* Le pain azyme, au contraire, ne diffère pas de la pierre, il n'a pas

Digitized by Google

de vie, il est semblable à la brique et à la boue desséchée. Moïse a prescrit aux malheureux Juifs de le manger tous les ans avec des amers, parce qu'il est le symbole de la souffrance et de la tribulation. Mais notre pâque à nous est un sujet de joie et de bonheur, elle nous élève de terre et nous transporte par la félicité jusqu'au ciel, de même que par sa chaleur le ferment soulève le pain, et ce pain est ensuite plein de saveur. (Léon cite ici quelques textes des évangélistes et de saint Paul, puis il passe à une autre accusation.)

« Pourquoi observez-vous le sabbat durant le carême? (Citations de l'Évangile.)... Ceux qui observent le sabbat et qui se servent de pains azymes sont semblables au léopard, dont la peau, comme dit le grand Basile, n'est ni noire ni entièrement blanche.

« Pourquoi mangez-vous les animaux étouffés et dont le sang n'a pas été répandu? Ignorez-vous que le sang de tout animal est son âme même, et que celui qui mange ce sang mange l'âme de cet animal? (Citation du Lévitique.) En agissant ainsi, vous n'êtes ni des païens... ni des juifs... ni des chrétiens proprement dits, car vous mêlez à la religion chrétienne des éléments impurs et étrangers, et vous détruisez ce qui est conforme à la foi orthodoxe.

« Dans le carême, vous ne chantez pas l'*Alleluia*, vous ne le chantez qu'une fois à Pâques.....

« Quel est celui d'entre vous qui n'a pas erré sur ces choses? Vous ne réfléchissez pas, vous ne connaissez pas, vous ne guérissez pas le peuple qui vous est confié et vous-même, comme si vous ne deviez pas être jugé par Dieu sur tout cela. N'avez-vous pas abandonné les Écritures? Voilà ce que Pierre et Paul et les autres Apôtres et le Christ ont enseigné, voilà ce que les sept conciles saints et œcuméniques ont confirmé, ce que la sainte et catholique Église

Digitized by Google

a appris et ce qu'elle professe religieusement. Vous aussi professez-le, après vous être amendé. . . . . .

« Après avoir reconnu la vérité de cette doctrine, répète-la souvent à ton peuple, ô homme de Dieu, tu le ramèneras ainsi à un même sentiment, et de cette manière tu sauveras son âme. Écris aux dignitaires des évêchés d'Italie et détermine-les à corriger toutes ces choses, pour que cette conversion soit pour toi un sujet de récompense. Si tu le fais, je t'enverrai une seconde lettre contenant divers points plus élevés et plus importants, afin de mettre en relief la foi divine et primitive, de glorifier Dieu et de contribuer au salut de ceux qui veulent une foi droite et orthodoxe; c'est pour ceux-là que le Christ a donné sa vie [1]. »

Voilà donc à quoi se réduisaient les prétendues énormités dont l'Église romaine s'était rendue coupable au dire de l'archevêque Léon! Le principal grief consistait en ce que les Latins célébraient la messe avec du pain non fermenté, tandis que les

[1] Cf. *Acta et Scripta quæ de controversiis ecclesiæ Græcæ et Latinæ sæculo undecimo composita exstant, instruxit* Corn. Will, Leipzig, chez Elwert, 1861, in-4° de 272 pages. Le texte grec de la lettre de l'archevêque Léon est p. 56-60, la traduction latine de Humbert p. 61 sqq. On ne possédait jusque dans ces derniers temps que la traduction du cardinal Humbert, mais le docteur Hergenröter a découvert dans un manuscrit de Munich le texte grec de cet important document. Il prouve que Humbert avait introduit quelques modifications dans sa traduction; ainsi, au début, il suppose que la lettre est adressée à l'évêque de Trani, qui n'est pas nommé dans le grec; de même le patriarche Michel Cérulaire est, dans la traduction latine supposé écrire avec l'archevêque Léon; le grec n'en dit rien, etc., etc. La traduction française que nous avons donnée est faite d'après le grec.

Digitized by Google

Grecs faisaient usage de pain fermenté. Comme les théologiens romains enseignent la validité du sacrifice célébré suivant la tradition des Grecs, on voit que la question soulevée par l'archevêque des Bulgares était secondaire sinon oiseuse. Il est vrai que, dans la suite du débat, les Grecs, de plus en plus intolérants, affirmèrent parfois que l'usage du pain azyme rendait nulle la messe latine.

La lettre de l'archevêque Léon tomba entre les mains du cardinal Humbert, qui la traduisit en latin et la communiqua à Léon IX. Le Pape fit alors extraire des écrits des Pères une réponse à ces attaques si imprévues et l'envoya à Constantinople. Non content de cela, il composa lui-même un long mémoire et l'adressa à l'archevêque Léon et au patriarche Michel Cérulaire, dont il découvrait facilement la main dans la lettre de l'archevêque d'Achrida. La réponse tirée des écrits des Pères est perdue, mais nous possédons encore le mémoire de Léon IX. On a reproché à ce mémoire de ne pas répondre à l'argumentation des Grecs, mais on oublie que d'après le témoignage de Léon IX lui-même [1], cette réfutation se trouvait dans le document annexé au mémoire et maintenant perdu.

[1] Cf. *infra*, n° 40 du Mémoire de Léon IX.

Digitized by Google

Il est impossible de reproduire ici en entier le factum de Léon IX, qui ne contient pas moins de quarante et un paragraphes; aussi nous bornerons-nous à insérer l'analyse exacte qu'en a donné Mgr Héfélé, dans le paragraphe 548 de son *Histoire des Conciles*.

« Le Christ, disait le Pape, a exhorté ses disciples à garder la paix, mais des hommes méchants, pires que les meurtriers du Christ, ont déchiré sa robe sans couture. L'Église doit être *une*, mais malheureusement il y a des antechrists et des hérétiques. (§ 1-4.) 5. Nous avons été grandement attristé d'apprendre que vous deux, c'est-à-dire toi, ô mon très-cher frère en Jésus-Christ, car je puis encore te donner ce titre, toi évêque de Constantinople, et toi Léon d'Achrida, vous aviez condamné publiquement, sans même l'avoir entendue, l'Église latine, particulièrement au sujet des pains azymes. Cela est tout à fait insensé, et si vous ne vous amendez promptement, vous ferez, ce qu'à Dieu ne plaise, partie de la queue du dragon. Voici mille vingt ans que, depuis la mort du Christ, l'Église romaine célèbre l'Eucharistie, d'après les instructions qui lui ont été données par Pierre lui-même, et maintenant ce serait vous qui devriez lui enseigner comment elle doit faire! 6. Vous ne réfléchissez pas combien il est effronté de soutenir que Dieu a caché à Pierre la véritable manière de célébrer la sainte Eucharistie, lui à qui le Christ a dit : « *Tu es Petrus* », etc. 7. Le Christ a promis à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle; aussi est-il effronté de soutenir qu'elles ont prévalu sur un point. 8. Il s'est déjà produit plus de quatre-vingt-dix sectes, causées surtout par les évêques de Constantinople, mais

Digitized by Google

l'Église romaine et apostolique les a extirpées. Exemples. 9. Elle a aussi condamné Jean Nesteutes, parce qu'il s'arrogeait le titre de *patriarche œcuménique*. Les Pères de Chalcédoine ont donné ce titre au Pape Léon, mais ni lui ni aucun de ses successeurs ne l'ont porté. La prétention de ceux de Constantinople pour s'arroger ce titre n'en est que plus exorbitante. 10. Vous avez porté un jugement contre ce Siége, qu'aucun mortel n'a le droit de juger, ainsi que l'a déclaré le Pape Sylvestre et ainsi que l'ont reconnu le synode de Nicée et l'empereur Constantin (citation de documents apocryphes), de même que des synodes plus récents. 11. En vertu de ce jugement que vous avez porté, vous êtes, par le fait même, tombé sous l'anathème, et il vous atteindra sûrement si vous ne vous amendez. 12. Le Christ a donné la primauté à Pierre, et Constantin lui a donné une puissance temporelle (*imperialis potestas*), parce qu'il regardait comme messéant que le Pape, qui avait été placé par Dieu à la tête du royaume céleste, fût soumis à un royaume terrestre. 13 et 14. Extrait de la *Donatio Constantini*. 15-18. Mais plus grande que cette puissance temporelle est la puissance spirituelle, la primauté que le Christ a accordée à Pierre et que celui-ci a exercée de fait. 19. Vous, au contraire, vous voulez exclure de la bergerie les véritables brebis du Christ (celles de l'Occident). 20 et 21. Cessez de réprimander les Latins au sujet des pains azymes, si vous voulez avoir la paix avec saint Pierre, saint Paul, saint Augustin et saint Jean Chrysostôme louent les Latins. 22. Ne soyez donc pas vos propres ennemis, ne vous efforcez pas d'ôter un fétu de l'œil de l'Église romaine, tandis qu'il y a une poutre dans le vôtre. Souvenez-vous du prétendu septième concile œcuménique au sujet des images. 23. Nous ne voulons pas ajouter foi à ce qu'on raconte de l'Église de Constantinople, à savoir que des eunuques, voire même

Digitized by Google

une femme, se sont assis sur son siége patriarcal. Quelque épouvantable que soit ce soupçon, il pourrait bien être fondé, vu le peu de cas que vous faites des anciens canons. L'Église de Constantinople, ayant été instituée par le Latin Constantin, est une fille de l'Église romaine, mais elle lui a déjà causé bien des peines. 24. Dès le début, l'Église romaine a dû faire face à toutes les persécutions et à tous les combats; elle en est sortie victorieuse et a vaincu les princes du monde, et maintenant voici que sa fille, qui n'a pas eu les mêmes combats à supporter et qui s'est montrée insolente dans la prospérité, veut régenter sa mère et lui faire boire le lait (de la doctrine), comme on en fait boire à un enfant. 25. Mais ce n'est pas là du lait, ce n'est pas non plus une eau pure, c'est une eau mauvaise et malsaine présentée par une jalousie hérétique. 26. Une fille honnête soutiendra sa vieille mère, au lieu de la persécuter. 27. Une mère spirituelle doit être encore plus vénérée qu'une mère temporelle. 28. L'Église de Constantinople a le devoir d'être d'autant plus reconnaissante qu'elle doit le haut rang qu'elle occupe à la bonté de Rome, et non pas parce qu'elle a été fondée par un apôtre. 29. Vous avez fermé toutes les églises des Latins (à Constantinople), et vous avez pris aux moines et aux abbés latins leurs couvents, jusqu'à ce qu'ils consentissent à suivre vos coutumes. L'Église romaine a une tout autre conduite. Dans l'intérieur et à l'extérieur de Rome, on trouve un grand nombre d'églises et de couvents grecs, et nul n'a encore songé à les forcer à abandonner leurs coutumes traditionnelles; on les exhorte au contraire à les garder, car l'Église romaine sait, *quia nil obsunt saluti credentium diversæ pro loco et tempore consuetudines, quando fides per dilectionem operans... uni Deo commendat omnes*. 30. Vous auriez dû, vous aussi, savoir cela, mais vous (Cérulaire), vous êtes

Digitized by Google

passé subitement, et au mépris des canons, de l'état de laïque sur le siége épiscopal. 31. L'empereur et les habitants de Constantinople ne se laisseront pas induire par vous en erreur, ils se souviendront que l'orgueil est le péché originel des évêques de Constantinople. 32-36. L'Église romaine n'a jamais vacillé dans la foi, et, quoique nous ne soyons pas égal à saint Pierre au point de vue des mérites personnels, nous lui sommes cependant égal pour les fonctions, et nous devons être honoré malgré notre indignité. Nous ne souffrirons pas que quelqu'un se permette d'empiéter contre le siége de Rome. Toute l'Église en souffrirait. 37. Tenez-vous fermement à l'unité. 38. Ne soyez pas jaloux de l'Église romaine à cause de sa primauté. 39. Si vous n'êtes pas unis à cette tête, vous n'appartenez pas non plus au corps de l'Église. 40. Comme cette lettre est déjà trop longue, nous répondrons, dans une suivante, aux autres reproches que vous nous faites. En attendant, nous vous envoyons comme réfutation une collection de passages des Pères. 41. Que Dieu vous soit favorable ainsi qu'à moi, afin que ce débat ait une fin[1]. »

A part quelques vivacités, certes bien excusables, contre l'archevêque Léon et contre Michel Cérulaire, il est impossible de méconnaître dans le mémoire de Léon IX une grande modération; au moment où le patriarche de Constantinople oblige brutalement les couvents latins de son diocèse à quitter la liturgie de l'Église latine et à suivre le rit grec, le Pape protége les couvents grecs de Rome, et les engage

[1] Cf. Will, *op. cit.*, p. 65-85.

Digitized by Google

à persévérer dans leurs traditions. Aux violentes attaques des Grecs contre quelques pratiques de l'Église latine, le Pape répond par ces belles paroles : « L'Église romaine sait que le salut des fidèles n'est pas compromis par diverses coutumes existant à telle époque ou en tel pays, pourvu qu'une même foi inspirée par la charité opère le bien qui lui est possible de faire, et soit pour tous la suprême recommandation auprès de Dieu. » Dans ce mémoire comme dans ses deux lettres aux évêques africains, le Pape cite à plusieurs reprises des fragments des fausses décrétales, et cette fois il transcrit en outre la majeure partie de la donation apocryphe de Constantin. Si Léon IX avait eu le moindre doute sur l'authenticité de ces documents, il n'aurait jamais invoqué leur autorité dans une discussion avec les Grecs, déjà si mal disposés, si défiants et si enclins à soulever d'interminables chicanes, mais il a partagé sur ce point l'erreur de ses contemporains, et sa bonne foi est certainement au-dessus de tout soupçon.

Sur ces entrefaites, le Pape reçut du nouveau patriarche d'Antioche une lettre maintenant perdue, mais dont nous connaissons la substance par la réponse du Pape. On y voit que pour se conformer à une antique tradition, le patriarche avait envoyé au Pontife romain, aussitôt après son élévation sur

Digitized by Google

le siége d'Antioche, une profession de foi très-explicite; en outre, il lui demandait des renseignements sur le conflit qui venait de s'élever entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident. Le Pape reconnaît dans sa réponse que cette profession de foi est pleinement orthodoxe et catholique, et il approuve l'élévation du nouveau patriarche si le nouvel élu n'est « ni un néophyte, ni un employé de la cour, ni un digame, et si la simonie ou quelque autre moyen défendu par les canons ne lui ont pas frayé le chemin pour arriver au siége d'Antioche ». A son tour, Léon IX émet une belle profession de foi en insistant sur la primauté et l'indéfectibilité du Saint-Siége, et en recommandant au patriarche de rester toujours uni à ce centre de l'unité et de défendre les droits et prérogatives du siége apostolique d'Antioche, qui est le troisième siége de la chrétienté.

On voit que le Pape se préoccupe de l'orage qu'il voit se former du côté de Constantinople, et pour mieux conjurer le danger, il cherche des alliés dans l'Église même d'Orient; il devait d'autant plus compter sur l'appui du patriarche d'Antioche que l'Église romaine avait, nous l'avons dit plus haut, refusé de sacrifier les droits de cette Église aux prétentions des patriarches de Constantinople.

Le Pape s'exprime comme il suit au sujet des

Digitized by Google

difficultés survenues par le fait de la lettre de l'archevêque Léon :

« Vous me demandez les motifs de cette division que vous déplorez, et qui trouble l'Église universelle; je répondrai à votre religieuse sollicitude qu'avec le secours de Dieu je tiens encore d'une main très-ferme le lien de la sainte unité. Nous ne saurions encourir la responsabilité d'un schisme, nous qui nous laissons guider constamment par la concorde et par la plénitude de la discipline ecclésiastique. La dignité et les droits de chacun de nous doivent être respectés. Nul ne doit outre-passer orgueilleusement les limites fixées par nos pères. Que Votre Fraternité regarde plutôt autour d'elle; qu'elle examine si dans les pays qu'elle habite il ne se trouve pas quelque racine d'amertume et peut-être, ce qu'à Dieu ne plaise, de dissension; qu'elle voie si l'inquiétude qui s'est emparée de beaucoup d'esprits ne provient pas de cette cause, et s'il ne serait pas nécessaire que la faux des saints canons fît disparaître cette racine du champ de l'Église catholique. »

En terminant sa lettre, le Pape donne une preuve touchante du vif désir qu'il a de ne pas froisser les Grecs; lorsqu'il énumère les conciles œcuméniques reconnus par l'Église catholique, il passe sous silence le huitième concile œcuménique, tenu contre Photius en 869, pour ne pas éveiller un souvenir pénible à l'Église d'Orient, procédé plein de délicatesse et qui fait honneur à la charité du vénérable Pontife [1].

[1] Will, *Opera et Scripta*, p. 168-171.

Digitized by Google

La politique ne tarda pas à se mêler à la discussion dogmatique soulevée entre l'Église romaine et l'Église de Constantinople, mais cette fois ce fut par exception pour introduire dans le débat un élément de conciliation. L'empereur de Constantinople, Monomachus, désirait ardemment que les Normands fussent chassés de l'Italie méridionale, surtout de l'Apulie, sans cela c'en était fait de la domination grecque dans la Péninsule; comme le Pape poursuivait le même but afin de délivrer les biens de l'Église romaine, Monomachus comprit que Léon IX était son allié naturel, et il résolut de terminer le plus vite possible la fâcheuse querelle soulevée par la lettre de l'archevêque Léon. Il écrivit donc à Léon IX une lettre de condoléance pour le consoler de la perte de la bataille de Civitella, et protesta en même temps de son respect, de sa soumission au Saint-Siége, et de son vif désir de voir renaître entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident la concorde un instant troublée. En même temps, il obligea Michel Cérulaire à écrire au Pape une lettre dans laquelle le patriarche se montrait tout disposé à faire sa paix avec le Saint-Siége.

Léon IX était trop soucieux de maintenir l'unité catholique pour ne pas saisir avec empressement l'occasion qui se présentait de pacifier l'Église

Digitized by Google

d'Orient. Quoique sa situation personnelle laissât à désirer et qu'il n'eût autour de lui que quelques ecclésiastiques, il se décida à se séparer de ses trois meilleurs conseillers pour les envoyer en ambassade à Constantinople. Il fit choix pour cette mission du cardinal Humbert, qui savait le grec, dont l'orthodoxie était au-dessus de tout soupçon, et qui était en outre très-versé dans les sciences théologiques; il lui adjoignit le vice-chancelier de l'Église romaine, Frédéric, et Pierre, archevêque d'Amalfi. Les ambassadeurs partirent de Bénéven. dès le mois de janvier 1054, après avoir reçu du Pape une lettre pour l'empereur Monomachus et une autre pour Michel Cérulaire.

La lettre de Léon IX à Monomachus est surtout une lettre politique; après avoir félicité l'empereur pour les sentiments de conciliation et de bienveillance dont il faisait preuve vis-à-vis de l'Église romaine, après lui avoir proposé le grand Constantin comme un modèle dont il devait s'inspirer, le Pape engage le souverain à se joindre à lui et à l'empereur Henri III pour faire contre les Normands de l'Italie une sorte de croisade. En terminant, Léon IX se plaint de l'archevêque Cérulaire qui cherche à semer la zizanie et qui veut dépouiller de leurs droits les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Voici le passage le plus important de cette lettre;

Digitized by Google

il prouve qu'après la bataille de Civitella, le Pape avait conçu le projet de prendre sa revanche contre les Normands ; espérance chimérique, car la mort allait couper court aux illusions du courageux Pontife :

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux et religieux Empereur de la nouvelle Rome, à Constantin Monomachus, notre cher fils, salut.*

« .... La sollicitude que je dois avoir pour toutes les Églises a attiré mon attention sur ce peuple indiscipliné et étranger (les Normands); j'ai vu qu'avec une rage inouïe et incroyable, avec une impiété qui dépassait celle des païens, il ravageait en divers endroits les églises de Dieu, qu'il persécutait les chrétiens, parfois même les faisait mourir dans de nouveaux et horribles tourments, qu'il n'épargnait ni les enfants, ni les vieillards, ni les femmes, qu'il ne faisait pas de différence entre ce qui est saint et ce qui est profane, enfin qu'il dépouillait les églises des saints, qu'il les incendiait et les rasait jusqu'au sol. Je leur ai adressé bien souvent des reproches, des prières, des supplications au sujet de leurs procédés pervers ; j'ai insisté d'une manière opportune et importune, je les ai menacés de la vindicte divine et humaine; mais, comme le dit le Sage, *nul ne peut corriger celui que Dieu a abandonné, l'insensé ne s'amende pas* (*Eccles.*, VII). Ils se sont tellement endurcis et obstinés dans leur méchanceté que, tous les jours, ils ajoutaient de nouvelles horreurs à celles qu'ils avaient déjà commises. Ayant été ainsi édifié sur leur malice, j'ai désiré, non pas seulement employer divers moyens pour délivrer les brebis du Christ, mais me dépenser moi-même dans ce but, et je

Digitized by Google

me suis préoccupé de réunir, si c'était possible, des forces humaines pour briser leur résistance. Comme le dit l'Apôtre, ce n'est pas pour rien que les princes portent le glaive, ils sont les ministres de Dieu, ils doivent punir quiconque fait le mal ; ce ne sont pas ceux qui font le bien, ce sont ceux qui font le mal qui doivent redouter les princes (*Rom.*, XIII) : Dieu a envoyé les rois et les ducs pour punir les malfaiteurs.

« Après avoir réuni une armée aussi considérable que l'avaient permis un court espace de temps et l'impérieuse nécessité d'agir sans retard, j'ai voulu avoir une entrevue et me concerter avec le glorieux duc et seigneur Argyros, ton sujet très-fidèle ; je ne voulais ni la ruine ni la mort d'aucun Normand, ni d'aucun homme au monde, mais j'espérais qu'une salutaire frayeur amènerait à résipiscence ceux qui n'avaient nul souci des jugements de Dieu. Mais au moment même où j'essayais par de sages admonestations de vaincre leur obstination, au moment où ils me promettaient insidieusement de m'être complétement soumis, ils ont subitement attaqué mon armée, et la victoire qu'ils ont remportée leur est aujourd'hui un sujet de tristesse plutôt qu'une cause de joie. Comme votre piété a eu soin de me l'écrire pour me consoler, ils sont persuadés, en effet, que l'audace qu'ils ont eue suscitera bientôt contre eux de plus grandes colères que par le passé, sans compter que leur troupe a été décimée par la guerre. Quant à nous, certains comme nous le sommes que le secours divin ne nous manquera pas et que les secours humains ne nous feront pas défaut, nous resterons fidèles à notre projet de délivrer la chrétienté, et nous ne nous tiendrons en paix que lorsque le danger sera passé et que la sainte Église jouira aussi de la paix. Pour acquérir et conserver cette paix, la Providence divine nous a ménagé un très-grand

Digitized by Google

appui dans notre très-cher et très-illustre fils, l'empereur Henri, dont nous attendons l'arrivée d'un jour à l'autre, car il se hâte de venir à notre secours avec ses troupes impériales. La grâce divine a déterminé Votre Sérénité à agir de la même manière afin que, par vous deux, comme par deux bras puissants, cette nation ennemie soit chassée de l'Église du Christ, que l'honneur de la chrétienté soit vengé et que l'État de la république soit restauré [1]. »

La lettre de Léon IX à Michel Cérulaire prouve que le Pape ne se faisait pas illusion sur les intentions perfides de ce personnage; aussi lui tient-il un langage sévère et élevé. Voici les principaux paragraphes du document pontifical :

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Michel, archevêque de Constantinople* [1].

« Nous avons enfin reçu de Ton honorable Fraternité les lettres indiquant ton désir d'arriver à ce bien suprême que

[1] WILL, *Acta et Scripta*, etc., p. 86 sq.

[1] Comme le dit M. Will, cette simple appellation d'« archevêque » donnée par le Pape à Michel Cérulaire est digne de remarque. Léon IX l'emploie encore quand, dans sa lettre à l'empereur, il parle de Cérulaire; enfin, plusieurs passages des pièces officielles de l'Église romaine montrent que, dans la pensée du Pape, les sièges partriarcaux d'Alexandrie et d'Antioche avaient la primauté sur celui de Constantinople. Néanmoins, depuis le concile de Chalcédoine, les évêques de Constantinople portaient le titre de patriarche et prétendaient au second rang dans la chrétienté. Dans la présente discussion, ce n'était pas tant le titre de *patriarche* que l'épithète d'*œcuménique* que Cérulaire vou-

Digitized by Google

les chrétiens doivent aimer par-dessus tout, c'est-à-dire à la concorde et à l'unité, afin qu'après de longues et douloureuses discordes, la fille se réjouisse de sa réconciliation avec sa mère. Nous répondons avec d'autant plus d'empressement à tes avances que la charité est, par excellence, la vertu de ceux qui sont pieux et saints, les autres vertus pouvant être l'apanage des bons comme des mauvais; en effet, le Seigneur a dit : « *On connaîtra que vous êtes mes « disciples si vous vous aimez les uns les autres.* ». . . .

. . . . . .

« Depuis longtemps nous entendons les bruits les plus étranges concernant Ta Fraternité; néanmoins nous n'y avons pas ajouté foi, soit parce qu'ils nous paraissaient tout à fait invraisemblables, soit parce que nous ne pouvions examiner sur quels fondements ils reposaient. On raconte, en outre, que tu es un néophyte et que tu n'es pas graduellement arrivé à la dignité épiscopale; ce qui est défendu par l'Apôtre et interdit par les canons. Puis, poussé par une nouvelle ambition, tu as voulu, au mépris de tous les droits, dépouiller de leurs antiques priviléges les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les soumettre à ta juridiction. . . . . .

« De plus, combien est détestable et tout à fait lamentable cette usurpation sacrilége par laquelle tu t'arroges partout, dans tes écrits comme par tes paroles, le titre de patriarche universel, tandis que tout ami de Dieu aurait horreur d'une pareille appellation! Qui donc, après le

lait y ajouter, qui choquait le Pape; aussi, en traitant de simple archevêque le chef de l'Église de Constantinople, Léon IX voulait surtout donner une leçon d'humilité à l'orgueilleux prélat. L'Église latine a reconnu plus tard le titre de patriarche et le second rang aux évêques de Constantinople.

Digitized by Google

Christ, aurait plus de droit à porter un pareil titre, si ce n'est celui à qui le divin Oracle a dit : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* » Mais comme Pierre n'a pas été appelé l'Apôtre universel, quoiqu'il fût le prince des apôtres, aucun de ses successeurs n'a voulu porter ce titre, quoiqu'il ait été donné à notre prédécesseur Léon le Grand et à ses successeurs par le saint synode de Chalcédoine. . . . . .

« Qui ne serait surpris de ce que, après un si grand nombre de Pères saints et orthodoxes, mille et vingt ans après la passion du Sauveur, tu te sois levé, toi, nouveau calomniateur de l'Église latine, pour anathématiser et pour persécuter publiquement ceux qui participent au sacrement fait avec du pain azyme?

« Le bruit public nous a informé de ta présomption, et la teneur des lettres que tu as écrites aux Apuliens nous l'a pleinement découverte. C'est là que tu concentres tous tes efforts pour établir que le pain dont le Seigneur se servit dans la dernière cène, lorsqu'il fit connaître à ses apôtres le mystère de son corps, était un pain fermenté ; ce qui, d'après l'Ancien et le Nouveau Testament, est complétement faux. Car Celui qui n'était pas venu abolir la loi, mais l'accomplir, suivant le précepte de cette même loi, consomma l'antique Pâque avec du pain azyme et du vin, et, selon le récit formel de saint Luc, institua la Pâque nouvelle avec le pain azyme et le vin. Durant ces huit jours, on ne trouvait nulle part, dans Israël, du pain fermenté ; celui chez lequel on en aurait surpris aurait été puni de mort. Si dans la cène du Seigneur Jésus on en eût servi, si Lui ou ses disciples en eussent goûté, ils auraient été prévaricateurs et, comme tels, justement punis de mort. Comment, alors, le Seigneur aurait-il dit à ses ennemis : « Qui de vous me convaincra de « péché? » Les Juifs n'auraient pas eu besoin de recourir à

Digitized by Google

de faux témoins, cela suffisait à obtenir sa juste condamnation.

« . . . . . .

« Tu nous as écrit que si, grâce à nous, ton nom était inscrit dans les dyptiques de l'Église romaine, en revanche notre nom était, grâce à toi, écrit dans les dyptiques de toutes les églises de l'univers. Qu'est-ce que c'est que cette énormité, ô mon très-cher frère? Est-ce que l'Église romaine, tête et mère des Églises, n'a pas des membres et des filles? Comment, sans cela, serait-elle ainsi appelée tête et mère? L'Église romaine n'est pas si seule que tu parais le croire; lorsque, dans l'univers, un peuple se sépare orgueilleusement d'elle, ce peuple, sache-le bien, ne forme pas une Église, ce n'est qu'un conciliabule d'hérétiques, un ramassis de schismatiques, une synagogue de Satan. . . . . .

. . . . . .

Continue à t'employer pour que les deux plus grands empires (ceux d'Orient et d'Occident) soient unis par une paix bien désirable. Prie pour nous, ô honorable frère, et que la sainte Trinité te conserve à tout jamais. Donné dans le mois de janvier de l'indiction 7 (1054)[1]. »

Les ambassadeurs du Saint-Siége, munis de ces deux lettres qui devaient les accréditer auprès de l'empereur et du patriarche, prirent, comme nous l'avons dit, le chemin de Constantinople dans le mois de janvier 1054; mais, avant de les suivre dans leur mission, il est nécessaire de parler d'une autre attaque d'un clerc de l'Église grecque contre

[1] Will, *op. cit.*, p. 89-92.

Digitized by Google

l'Église romaine. Un moine du couvent de Studium à Constantinople, nommé Nicéta Pectoratus, avait écrit, quelque temps après la lettre de l'archevêque Léon et avant la mission des trois légats romains à Constantinople, un mémoire très-violent contre l'Église de Rome. Ce mémoire, dont nous possédons encore une traduction latine, a un mérite incontestable, c'est d'avoir été écrit avec une franchise brutale que n'avaient pas les pièces officielles de l'Église grecque dont nous avons eu à parler jusqu'ici. Après avoir très-longuement agité la question du pain azyme et du pain fermenté, après avoir prétendu que ceux qui se servaient du pain azyme n'avaient pas la réalité du sacrifice, et après avoir donné des raisons quelquefois plus que bizarres pour prouver qu'on devait se servir de pain fermenté, Nicéta Pectoratus reprochait aux Latins de jeûner le samedi durant le carême, puis il abordait avec une grande amertume de langage la question du mariage des prêtres. On remarquera que l'archevêque Léon et Michel Cérulaire n'avaient pas touché à cette question dans leurs récriminations contre Rome. Pourquoi ce silence sur un point si important? Dans tous les cas, c'était un procédé plus byzantin que sincère. En revanche, Nicéta Pectoratus abordait franchement le débat.

Digitized by Google

« De qui, disait-il, tenez-vous la coutume de défendre et de dissoudre le mariage des prêtres? Quel docteur de l'Église a pu vous enseigner une telle abomination, qu'on doive n'être pas marié pour recevoir l'imposition des mains? Il résulte de là que, d'après vous, celui qui a reçu les ordres s'empresse de se marier et le fait légitimement. En agissant ainsi, et en prohibant les noces avant la réception des ordres, est-ce que vous agissez selon les canons? Si quelqu'un, jouissant d'une réputation intacte, est marié au moment où il reçoit la prêtrise, vous avez tort de ne pas lui permettre de continuer à vivre dans le mariage; c'est ce que je me fais fort de vous prouver, d'après les préceptes des canons des Apôtres. »

La critique moderne étant unanime à regarder comme apocryphes les canons des Apôtres, il est inutile de suivre Nicéta dans l'énumération des preuves qu'il prétend en tirer. Le moine de Studium termine sa lettre par une pressante exhortation aux Romains pour qu'ils s'abstiennent désormais du pain azyme au sacrifice de la messe, du jeûne les samedis de carême, et pour qu'ils permettent que les futurs prêtres se marient et continuent, après avoir reçu la prêtrise, de vivre dans le mariage[1].

Ce fut le cardinal Humbert qui se chargea de répondre à Nicéta Pectoratus; il le fit avec une

[1] Voyez ce mémoire de *Niceta Pectoratus* dans Will, *Acta et Scripta*, p. 127-136, et dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIII, col. 973-984.

Digitized by Google

âpreté qui montre à quel degré d'excitation et d'acrimonie étaient déjà arrivés les esprits dans l'Église grecque et dans l'Église latine. Nonobstant ces violences de langage qui s'expliquent par l'ardeur de la lutte et par la situation intellectuelle du onzième siècle, le cardinal Humbert établit avec beaucoup de science que le Sauveur avait institué l'Eucharistie avec du pain azyme et non avec du pain fermenté, et il défendit également avec beaucoup de succès la pratique de l'Église latine à l'endroit du jeûne du samedi pendant le carême. Quant au mariage des prêtres, les déclarations de Humbert ont une importance exceptionnelle; aussi en avons-nous consigné ici la partie la plus importante.

« Considérant ensuite avec quelle malice tu approuves les noces ou plutôt les adultères des prêtres, nous croyons que le chef de cette hérésie, l'infâme diacre Nicolas, est un fils de l'enfer. Voici ce qu'en dit votre Épiphane : « La quatrième hérésie des Nicolaïtes a été l'œuvre de Nicolas, l'un des sept diacres ordonnés par les apôtres. Brûlant d'ardeur pour son épouse, qui était d'une grande beauté, et se sentant coupable, il enseigna que les prêtres, aussi bien que les laïques, devaient user indifféremment du mariage. Saint Jean, l'apôtre et l'Évangéliste, les a condamnés, déclarant qu'on priverait de la communion quiconque se lierait ou converserait avec eux. Et il montrait, avec raison, combien, dès l'origine du monde, la chasteté a plu à Dieu. En effet, le Christ, fils de Dieu, a consacré

Digitized by Google

en lui-même la gloire de la chasteté alors que, né d'une mère vierge et voulant garder la virginité, il a privé ses disciples de l'usage légitime du mariage, leur disant : « Si « quelqu'un veut marcher sur mes traces, qu'il se renonce « lui-même, porte sa croix et me suive. » (*Math.*, XVI, 24.)

« C'est pourquoi le même Seigneur Jésus, commandant à l'apôtre saint Jean d'écrire à l'ange d'Éphèse, lui dicte, entre autres, ces paroles :

« Vous avez ceci de bon que vous détestez l'erreur des « Nicolaïtes comme je la déteste moi-même. »

« Puis, s'adressant à l'ange de Pergame : « J'ai quelque « chose à vous reprocher, leur dit-il, car vous avez parmi « vous des hommes qui tiennent la doctrine de Balaam, « lequel enseignait à Balar à mettre comme des pierres « d'achoppement devant les enfants d'Israël pour leur faire « manger de ce qui a été offert aux idoles et les faire tomber « dans la fornication. Vous en avez aussi parmi vous qui « tiennent la doctrine des Nicolaïtes. »

« Tous ces témoignages suffisent pour confondre ton erreur; mais comme tu sembles t'appuyer sur les canons publiés sous le nom des apôtres, nous avons résolu de t'en donner l'explication, bien que nous les ayons tous crus apocryphes : ce qui prouvera manifestement que vos inepties ne sauraient se fonder ni sur les documents authentiques, ni même sur ceux qui sont apocryphes.

« Avant tout, nous affirmons que tu as menti en prétendant que nous commençons par ordonner, puis qu'ensuite nous marions nos prêtres.

« Chez nous, en effet, personne n'est admis à l'ordre du sous-diaconat s'il ne s'engage à une continence perpétuelle, même avec sa propre épouse, et la liberté de se marier leur est enlevée dès qu'ils ont reçu cet ordre. Mais toi, tu veux faire de l'Église de Dieu une synagogue de Satan, un mau-

Digitized by Google

vais lieu de Balaam et de Jézabel, et c'est pourquoi tu oses dire avec Nicolas : « On peut ordonner évêque, prêtre et « diacre quiconque n'a qu'une épouse, qu'elle soit vivante « ou morte. Et après l'imposition des mains ils ne peuvent « être célibataires, ni se remarier, mais ils doivent se con- « tenter des femmes qu'ils ont en venant à l'ordination. » O infâme cynique, comment n'as-tu pas rougi d'émettre une telle monstruosité! Il n'est donc pas permis à un homme de rester sans épouse après l'imposition des mains? S'il en est ainsi, saint Jean lui-même et Paul et Barnabé, et tous ceux qui ont gardé la continence dans l'état ecclésiastique, sont évidemment coupables. D'où il suit que l'évêque, le prêtre, le diacre et le sous-diacre doivent, avant l'ordination, s'assurer une épouse pour la satisfaction de leurs désirs charnels. Est-ce qu'une seule femme ne suffit pas aux laïques? si ce n'est toutefois pour les disciples du pervers Mahomet, dont tu es la vivante image. Et toi aussi, puisque tu es prêtre, tu ne peux, sans contredire tes affirmations, demeurer sans épouse.

. . . . . .

. . . . . .

« Pour que tu ne puisses désormais altérer la vérité, voici exactement ce que fait l'Église romaine à l'égard des divers ordres de la cléricature : Elle permet aux clercs, *ostiarii*, lecteurs, exorcistes et acolytes, qui n'ont pas émis les vœux de la vie monastique, qui n'en portent pas le costume, et qui ne veulent pas observer la continence, d'épouser une femme vierge, et elle leur accorde la bénédiction sacerdotale, mais elle ne veut pas que ses clercs épousent une veuve ou une femme répudiée. S'ils le font, ils ne pourront, en aucune façon, être ensuite promus au sous-diaconat; le laïque qui n'aura pas épousé une vierge, ou celui qui aura été marié deux fois, ne peuvent être admis dans la cléri-

Digitized by Google

cature. Si l'un des clercs mariés, énumérés plus haut, veut être promu au sous-diaconat, il ne pourra être ordonné sans le consentement de sa femme, de telle sorte que, de leur plein gré, le mariage charnel devienne un mariage spirituel. La femme qui a ainsi permis que son mari devînt sous-diacre ne peut ensuite avoir de nouveau avec lui des relations conjugales, elle ne peut se marier avec une autre personne, pas plus du vivant qu'après la mort de son mari; si elle le fait, elle sera anathématisée. Quant au sous-diacre, au diacre, au prêtre, à l'évêque, ils doivent, conformément au décret du concile orthodoxe de Néocésarée, être déposés, s'ils reprennent leur ancienne épouse ou s'ils en choisissent une autre[1]. »

On voit que malgré les efforts de Léon IX et de l'empereur Constantin Monomaque, les rapports entre les Églises d'Orient et d'Occident se tendaient de plus en plus, lorsque les trois ambassadeurs du Saint-Siége partirent pour Constantinople. Nous possédons encore une sorte de relation officielle de leur mission, très-probablement écrite par le cardinal Humbert. Voici ce document, qui est d'une importance hors ligne pour l'histoire de la séparation des Églises d'Orient et d'Occident :

« La XII^e^ année du règne de l'empereur Constantin Monomaque, indiction VII^e^, au jour même de la Nativité de saint Jean-Baptiste, arrivèrent, dans la ville royale, les

[1] Humberti *episc. Silvæ Candidæ responsio adversus Niceiæ libellum*, dans Will, *op. citato*, p. 136-153.

Digitized by Google

apocrisiaires du Saint-Siége apostolique et romain, envoyés par le Pape Léon IX, savoir : Humbert, cardinal-évêque de Silva Candida; Pierre, archevêque d'Amalfi; Frédéric, diacre et chancelier. En leur présence, et par-devant l'empereur et sa famille réunis au monastère de Studium dans la ville de Constantinople, le moine Niceta, surnommé Pectoratus, anathématisa un écrit publié sous son nom contre le Siége apostolique et toute l'Église latine et intitulé : *Du pain azyme, du sabbat et du mariage des prêtres*. Il jeta ensuite l'anathème sur tous ceux qui prétendraient que la sainte Église romaine n'est pas la première de toutes les églises et qui auraient la présomption de redresser sa foi toujours orthodoxe. Aussitôt après, l'empereur, suivant les conseils du légat romain, fit brûler, en présence de tous, l'ouvrage condamné.

« Le lendemain, Nicéta quitta la ville, et alla tout de suite trouver les légats au palais de Pigi. Il reçut d'eux une explication très-satisfaisante de ses difficultés et anathématisa de nouveau toutes ses paroles, actions et tentatives contre le Siége apostolique et primat de tous les autres. Il fut alors admis dans leur communion et devint leur intime ami.

« Puis, suivant les ordres de l'empereur, tout ce qu'avaient dit et écrit les légats romains contre les différentes calomnies des Grecs et surtout contre les écrits de Michel de Constantinople, évêque, de Léon, évêque métropolitain, d'Achrida et du moine Niceta, fut traduit en grec et a été conservé jusqu'à ce jour dans la même ville.

« Cependant Michel, persévérant dans ses erreurs, évitait leur présence et fuyait l'occasion de les entretenir. Les légats se rendirent alors à l'église Sainte-Sophie, le XVII[e] des calendes d'août, et, s'étant plaints de son obstination au clergé assemblé comme de coutume pour l'office divin, vers la troisième heure du sabbat, ils déposèrent, sur l'autel

Digitized by Google

principal et sous les yeux du clergé et du peuple, la lettre d'excommunication.

« Bientôt ils se retirèrent, secouant en témoignage la poussière de leurs pieds et répétant cette parole de l'Évangile : « Que Dieu voie et juge! » Les Églises latines étant ainsi raffermies, ils anathématisèrent quiconque recevrait la sainte Communion de la main d'un Grec ennemi du sacrifice romain. Puis, ayant reçu le baiser de paix avec l'autorisation de l'empereur orthodoxe, ils se hâtèrent de partir, le XV^e^ des calendes d'août, munis des présents impériaux pour Saint-Pierre et pour eux.

« Mais cédant aux instantes prières de Michel, qui promettait enfin de s'expliquer avec eux, l'empereur les rappela par lettre de Salembre, le XII^e^ des calendes d'août.

« Retournant sans retard, ils arrivèrent le même jour au palais de Pigi. Quand Michel, l'hérésiarque, connut leur retour, il s'efforça de réunir une sorte de concile dans l'église Sainte-Sophie pour le jour suivant. Il espérait qu'à la lecture de leur lettre d'excommunication, qu'il avait complétement altérée en la traduisant, le peuple les accablerait. Mais le prudent empereur prévit bien cela, et ne voulut consentir à cette assemblée qu'à la condition de la présider lui-même. Michel s'y opposant de toutes manières, Auguste donna ordre aux légats de reprendre immédiatement leur route, ce qu'ils firent. Alors le perfide Michel, affligé de voir avorter ses artifices, suscita contre l'empereur une violente sédition populaire, sous prétexte qu'il avait injustement favorisé les légats.

« L'empereur, cédant à la force, livra à Michel, garrottés et tondus, les interprètes des Latins, Paul et son fils Smaragde. Ainsi s'apaisa le tumulte. Mais l'empereur envoya tout de suite demander aux légats romains un exemplaire authentique et très-fidèle de l'excommunication. Il le reçut de

Digitized by Google

la ville des Russes, le montra aux citoyens et convainquit enfin Michel d'avoir falsifié la lettre des légats.

« Alors irrité, il chassa de son palais et dépouilla de leurs honneurs les amis et les proches de l'hérésiarque, et conserva contre lui une haine implacable. »

Voici le texte authentique de la lettre des légats :

EXCOMMUNICATION FRAPPANT MICHEL CÉRULAIRE ET SES SECTATEURS.

« *Humbert, par la grâce de Dieu cardinal-évêque de la sainte Église romaine ; Pierre, archevêque d'Amalfi ; Frédéric, diacre et chancelier, à tous les enfants de l'Église catholique.*

« Le Saint-Siége romain et apostolique qui, étant tête de toutes les églises, doit veiller sur elles avec une sollicitude toute particulière, a daigné nous faire ses apocrisiaires à la ville royale pour l'utilité de la paix de l'Église.

« Il nous envoie, afin que, selon ce qui est écrit, nous voyions si les œuvres répondent au cri qui semble monter de cette grande ville jusqu'à lui, et que nous sachions (au juste) ce qui en est. Or, avant tout, nous faisons savoir au glorieux empereur, au clergé, au sénat et au peuple de cette ville que, si nous y avons remarqué un bien immense dont nous nous réjouissons pleinement dans le Seigneur, nous y avons en même temps constaté de très-grands maux qui nous ont profondément affligés.

« Les colonnes de l'empire, ces respectables princes, sont fermes dans la foi et très-orthodoxes.

« Mais Michel, nommé par abus patriarche, et les fauteurs de son erreur sèment chaque jour de nombreux germes

Digitized by Google

d'hérésie. De même que les Simoniaques vendent les dons de Dieu, et les Volésiens leurs hôtes, pour les élever non-seulement à la cléricature, mais à l'épiscopat; de même que les Ariens rebaptisent au nom de la sainte Trinité ceux qui ont déjà été baptisés et surtout les Latins; de même que les Donatistes soutiennent qu'il n'y a plus d'Église chrétienne sauf l'Église des Grecs, et que le vrai sacrifice et le vrai baptême ont disparu du monde tout entier; de même que les Nicolaïtes permettent aux ministres des autels les noces charnelles; de même que les Sévériens ont pour maudite la loi de Moïse; de même que les Pneumatomaques et les Theumaques ont retranché du symbole l'affirmation que le Saint-Esprit procède du Fils; de même que les Manichéens prétendent, entre autres choses, que tout ce qui est fermenté est animé; de même que les Nazaréens observent à ce point la pureté charnelle des Juifs qu'ils refusent de baptiser les petits enfants moribonds avant le huitième jour après leur naissance, défendent de communier les femmes en danger pendant leurs menstrues ou leurs couches et de les baptiser si elles sont païennes et ne reçoivent point à la communion ceux qui, contrairement à leurs coutumes, tondent leurs cheveux et coupent leur barbe, comme le veut l'Église romaine, ainsi Michel enseigne l'hérésie. Sommé, à cause de ses erreurs et de beaucoup d'autres, de se soumettre à notre saint Pape Léon, il a refusé. En outre, le Pape ayant envoyé des légats pour mettre fin à de si grands maux, il a évité leur présence et fui leur entretien : il a même interdit la célébration de la messe dans les églises, comme auparavant il avait fermé celles des Latins, les persécutant et les flétrissant du nom d'azymites; il en est enfin venu à anathématiser le Saint-Siége apostolique, contre lequel il s'intitule avec orgueil *patriarche œcuménique*.

« C'est pourquoi, nous, légats dépositaires de l'autorité

Digitized by Google

de la sainte et indivisible Trinité, du Siége apostolique, de tous les Pères orthodoxes des sept conciles, et de toute l'Église catholique, ne pouvant supporter l'outrage infamant fait au Saint-Siége et les violentes attaques dirigées contre la foi catholique, nous souscrivons à l'anathème que notre très-vénéré Pape a prononcé contre Michel et ses sectateurs, s'ils ne se rétractent.

« Que Michel, devenu par abus patriarche, (n'étant que) néophyte, qui n'a pris l'habit de moine que sous l'influence d'une crainte humaine, et qui est maintenant accusé de crimes abominables; que Léon, évêque d'Achrida, son chapelain; que Constantin, qui a foulé aux pieds le sacrifice des Latins, et que tous leurs sectateurs soient anathèmes, Maranatha, avec les Simoniaques, les Volésiens, les Ariens, les Donatistes, les Nicolaïtes, les Sévériens, les Pneumatomaques, les Manichéens et les Nazaréens, et avec tous les hérétiques, enfin avec le diable et ses anges, s'ils ne se rétractent pas. *Amen, amen, amen.*

« Qu'il en soit ainsi! »

AUTRE EXCOMMUNICATION PRONONCÉE DE VIVE VOIX EN PRÉSENCE DE L'EMPEREUR ET DES GRANDS DE SA COUR.

« Que celui qui s'oppose obstinément à la foi du Siége apostolique et romain et à son sacrifice soit anathème, Maranatha, et qu'il ne soit plus considéré comme chrétien catholique, mais comme hérétique prozymite!

« Qu'il en soit ainsi!... *Fiat* [1]! »

[1] Le texte latin du rapport du cardinal Humbert et des deux excommunications se trouve dans WILL, *Acta et Scripta*, etc., p. 150-155.

Digitized by Google

On n'imaginerait jamais à quelle étrange fourberie le patriarche Michel Cérulaire eut recours pour atténuer les effets de l'excommunication portée contre lui par les légats du Saint-Siége. Il inventa de toutes pièces un récit mensonger d'après lequel le cardinal Humbert, l'archevêque d'Amalfi et le chancelier Frédéric n'avaient pas été envoyés par le Pape, mais étaient venus à Constantinople pour y jouer des rôles d'aventuriers et de faussaires. Ce préliminaire posé, il était facile de conclure que l'excommunication de pareilles gens n'atteignait ni l'Église grecque, ni le patriarche Michel. Il fallait l'imagination malsaine d'un Byzantin du Bas-Empire pour ourdir un pareil tissu de faussetés; aussi nous permettra-t-on de citer les propres paroles du patriarche. Quelque temps après le départ des apocrisiaires, et lorsqu'on connaissait déjà à Constantinople la mort du Pape Léon IX, Michel Cérulaire écrivait ce qui suit à son collègue Pierre, patriarche d'Antioche, dont nous avons déjà eu occasion de parler :

« Ayant appris, il y a quelque temps, par des voyageurs venus de l'ancienne Rome, que le Pape de cette ville, celui qui est mort dernièrement, se distinguait par sa vertu, sa simplicité et sa science, nous nous sommes décidé à lui écrire, dans l'intérêt de la concorde et de l'union, au sujet de divers scandales touchant la foi orthodoxe qui, d'après

Digitized by Google

ce qu'on nous avait rapporté, devaient leur être reprochés. Le but de ma lettre, dont je t'envoie une copie pour que tu puisses voir par toi-même dans quel esprit d'humilité elle est écrite, était d'amener le Pape à mon sentiment et en outre de le décider à nous donner son concours pour lutter contre les Francs. En confiant nos lettres au *vestiarius* qui emportait aussi des lettres de l'empereur pour le Pape, j'espérais qu'il remettrait fidèlement ces deux missives à leur adresse et que nous aurions des réponses par son intermédiaire.

« Le messager alla chemin faisant trouver Argyros, maître et duc de l'Italie, et celui-ci parvint à le décider à lui remettre ses lettres sous prétexte qu'il les ferait parvenir plus rapidement au Pape. En agissant ainsi, Argyros, toujours fourbe, s'inspirait, nous en avons acquis la certitude, de ses sentiments hostiles à cette ville royale et à l'empire romain; aussi garda-t-il l'argent que l'empereur avait remis au *vestiarius*, et il l'employa à faire élever des constructions dans ses camps.

« Pour cacher son méfait, il a ensuite ourdi cette fausseté : il réunit quelques intimes dont il était parfaitement sûr, et parmi eux un ancien évêque d'Amalfi qui, d'après ce qu'on nous a dit, avait été, pour de justes raisons, chassé de son église et en était séparé depuis cinq ans; puis un clerc, qui avait le titre d'archevêque, sans avoir d'archevêché, car il n'avait jamais pu trouver une église pour y exercer les fonctions épiscopales. Enfin, il adjoignit à ces deux envoyés un chancelier et lui persuada, avec sa fourberie et sa malice ordinaires, de prendre le titre de chancelier de l'Église romaine, ce qui donnait une irréfragable autorité à l'ambassade. D'un autre côté, comme il avait brisé le sceau de mes lettres et les avait lues, il composa de prétendues réponses du Pape et les remit à ces mi-

Digitized by Google

sérables après leur avoir persuadé, ô fausseté et méchanceté ! de se rendre dans cette grande ville et de m'apporter ces missives apocryphes [1]. »

Avant d'envoyer au patriarche d'Antioche ce récit de haute fantaisie, Michel Cérulaire l'avait déjà raconté aux membres d'un conciliabule qu'il réunit aussitôt après le départ des ambassadeurs du Saint-Siége. D'après un document officiel que nous possédons encore, les métropolitains Théophane de Cyzique et son syncelle, Nicéta de Chalcédoine et son syncelle, Laurent de Dyrrachium et son syncelle, Anthimus de Sides, Nicolas de Pissinunte, Léon de Myre, Léon de Trapezonte, Jean de Smyrne, Eusèbe d'Adrianopolis, Constantin de Mitylène, Nicolas de Chonarum, Hypatius de Hidruntis et les archevêques Léon de Carabizya et Grégoire de Mézembria assistèrent à ce conciliabule. Ces prélats ajoutèrent foi ou feignirent d'ajouter foi aux mensonges du patriarche Michel, qui présidait, et l'assemblée promulgua une sentence d'excommunication contre les ambassadeurs du Saint-Siége. Au dire de Michel Cérulaire, le cardinal Humbert et ses deux collègues auraient articulé trois griefs contre l'Église de Constantinople. 1° Elle permettait à ses prêtres de garder toute leur barbe au lieu de se raser comme le faisaient les prêtres de

[1] Will, *Acta et Scripta*, etc., p. 174 sqq.

Digitized by Google

l'Église latine. 2° Elle ne croyait pas que le Saint-Esprit procédât du Fils comme du Père. 3° Elle permettait le mariage des prêtres. Vient ensuite, dans la sentence d'excommunication, la fable des prétendus envoyés d'Argyros et une copie de l'excommunication lancée contre Michel et ses adhérents par les ambassadeurs du Saint-Siége. Après s'être entendu sur ce point avec l'empereur, celui-ci avait rappelé les prétendus légats, mais ils avaient refusé de se réunir en synode avec le patriarche.

Par égard pour cette circonstance, qu'ils s'étaient présentés comme ambassadeurs, l'empereur n'avait pas voulu qu'on s'emparât de leurs personnes, mais en revanche il avait fait infliger des peines corporelles à leurs interprètes et à quelques autres coopérateurs d'Argyros qui avaient ourdi toute cette trame, et il les avait ensuite livrés au patriarche. Cérulaire (ajoute même une copie de l'écrit arraché au faible empereur par la révolte, et dans laquelle Monomaque raconte ce qui vient de se passer, et engage le patriarche à brûler l'édit des Latins, la bulle d'excommunication, ce qui eut lieu le 24 juillet), Cérulaire écrivit dans le même sens aux autres partiarches orientaux pour les engager à faire cause commune avec lui [1].

[1] Voyez dans Will, *op. cit.*, p. 155-189, *Edictum pseudosynodi Constantinopolitanæ.*

Digitized by Google

Tel fut le triste dénoûment de la controverse soulevée par Michel Cérulaire et par l'archevêque Léon; les deux Églises d'Orient et d'Occident se tournèrent le dos après s'être mutuellement anathématisées. Maintenant que nous avons analysé les pièces de ce procès, qu'il nous soit permis de l'envisager à un point de vue synthétique et de prendre nos conclusions. Ce qui frappe le plus dans cette discussion, comme en général dans toutes celles qui ont eu lieu entre les deux Églises, c'est le manque de sincérité de la part des Grecs; les griefs qu'ils articulent contre l'Église romaine ne sont pas sérieux. L'Église latine, que l'on taxe si souvent d'exclusivisme, a cependant fait preuve d'un très-grand esprit de conciliation dans ses rapports avec l'Église grecque; elle n'a pas confirmé les anathèmes que le cardinal Humbert, avec plus de zèle que de prudence, a prononcés contre divers points disciplinaires de l'Église grecque; elle permet le mariage des prêtres grecs unis au Saint-Siége de Rome; elle professe que l'on peut consacrer avec du pain fermenté; elle reconnaît la liturgie grecque et ne veut en aucune façon la faire disparaître pour implanter à sa place la liturgie latine; elle laisse les prêtres grecs parfaitement libres de porter la barbe aussi longue qu'il leur plaira; pourquoi alors le dualisme a-t-il continué entre

Digitized by Google

Rome et Constantinople? C'est que ce dualisme a été le but constant des patriarches de cette dernière ville et qu'ils ont tout fait pour l'entretenir. Les controverses dogmatiques ou disciplinaires qu'ils ont soulevées n'ont été que des moyens pour dissimuler leur jeu et parvenir à leur fin. Une fois cependant ils ont mis la main sur une question plus digne d'attention, la question du *Filioque*, et ils ont, pendant des siècles, reproché aux Latins de faire procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils, tandis que d'après eux il ne procède que du Père. Les débats solennels et décisifs qui ont eu lieu au concile de Florence entre les théologiens latins et les théologiens grecs ont clairement montré de quel côté était sur ce point la tradition, et avec elle la vérité; l'Église latine est sortie victorieuse de cette controverse. Il est donc bien exact de dire que les controverses soulevées par les Grecs n'ont été que de mauvaises chicanes. Et maintenant, quelle est la valeur du principe qui a toujours poussé l'Église de Constantinople à tenir en échec l'Église de Rome? Les patriarches grecs avaient-ils raison pour le fond, s'ils avaient tort pour la forme? Ce n'étaient pas, dans tous les cas, les traditions de l'Église chétienne qui pouvaient légitimer leurs efforts pour arriver à la dislocation de la chrétienté. L'Église de Constantinople, chacun le sait, et j'ai déjà eu l'occasion de

Digitized by Google

le dire, a eu une origine très-modeste; aucun nom apostolique ne brille au-dessus de son berceau; le cycle de l'Église primitive était terminé depuis longtemps qu'elle était encore parfaitement obscure et simple évêché suffragant. Mais on pourrait dire que, restée seule debout après la ruine des grands patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, elle avait implicitement hérité des droits et des titres de ces siéges épiscopaux les plus vénérables du monde chrétien après celui de Rome. S'il en était ainsi, l'ambition des Grecs de Constantinople, leur désir constant de dominer l'Église d'Orient tout entière, auraient été non pas légitimes, mais du moins plus faciles à expliquer. Malheureusement pour Michel Cérulaire et ses complices, il existe un document écrit à l'époque même où ce prélat ourdissait ses intrigues et qui prouve sans réplique que les siéges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem n'avaient nullement abdiqué entre les mains du patriarche de Constantinople. Voici en effet ce qu'écrivait au patriarche de Grado-Venise ce même patriarche d'Antioche, dont il a été plusieurs fois question dans ce chapitre. Le patriarche de Grado lui avait écrit pour lui demander des explications au sujet du conflit que la question du pain azyme et du pain fermenté venait de faire naître entre les Églises d'Orient et d'Occident.

Digitized by Google

Comme, en s'adressant au patriarche d'Antioche, l'évêque de Grado avait également revendiqué la dignité de patriarche, son collègue d'Antioche lui répond :

« Depuis mon enfance jusqu'à l'âge avancé auquel je suis parvenu, je me suis nourri de l'étude des saintes Lettres, et cependant je n'ai jamais appris, et personne ne m'a enseigné, que l'évêque d'Aquilée ou de Venise s'appelât patriarche. En effet, d'après la disposition de la grâce divine, il n'existe sur la terre que cinq patriarcats, ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Et encore, c'est par abus qu'on donne le nom de patriarche à ceux qui sont assis sur ces siéges, car tous n'y ont pas droit. Celui de Rome doit s'appeler Pape, celui de Constantinople archevêque, celui d'Alexandrie Pape, celui de Jérusalem archevêque, et c'est au supérieur de l'Église d'Antioche que revient, à proprement parler, le titre de patriarche. Si Ta Charité scrute avec soin les Écritures, elle y trouvera la confirmation de ce que je dis.

« Et maintenant fais attention à ce qui me reste à te dire : le corps de l'homme est régi par la tête, mais dans le corps de l'homme se trouvent plusieurs membres qui tous sont gouvernés par les cinq sens. Ces sens sont : la vue, l'odorat, l'ouïe, le goût et le toucher. Il en est de même pour le corps du Christ, c'est-à-dire pour l'Église, pour l'ensemble des fidèles; le corps mystique comprend différents membres, c'est-à-dire diverses nations, et il est administré par les grands Siéges que j'ai énumérés plus haut et qui correspondent aux cinq sens; enfin, ce corps n'a qu'une seule tête pour le gouverner, et cette tête est le Christ.

« De même qu'il ne peut y avoir dans le corps de

Digitized by Google

l'homme un sixième sens, de même il ne saurait y avoir un sixième patriarcat dans l'Église. Ce sont donc ces cinq Siéges qui, dans le corps du Christ, remplissent les fonctions des cinq sens; ce sont eux qui dirigent, dans les divers pays, les peuples, c'est-à-dire les membres du Christ et les évêchés établis en différents lieux.

« Au-dessus de tous se trouve le Christ, notre seul chef, notre vrai Dieu, qui conserve la foi dans son orthodoxie et son unité [1]. »

Cet important fragment indique, avec la plus grande clarté, je crois avoir eu raison de le dire, quels étaient les sentiments du patriarche d'Antioche et en général de l'Orient chrétien sur la constitution de l'Église. Le patriarche penchait vers un système aristocratique dominé par une monarchie tempérée; il accordait à l'évêque de Rome la primauté d'honneur et probablement aussi de juridiction; la preuve, c'est que la lettre de ce même patriarche d'Antioche à Léon IX pour lui annoncer sa nomination au patriarcat eut la pleine approbation du siége romain; elle ne l'aurait jamais obtenue si ce prélat n'avait fait des déclarations tout à fait suffisantes à l'endroit du siége de Rome. On peut faire les plus graves objections à ce système aristocratique préconisé par l'archevêque

[1] Petri *patriarchæ Antiocheni Epistola ad Dominicum Grandensem.* Will, *Acta et Scripta*, etc., p 210 sqq.

Digitized by Google

d'Antioche, mais il prouve de la façon la plus indubitable qu'au onzième siècle les patriarches de l'Orient n'avaient pas abdiqué et ne songeaient nullement à abdiquer entre les mains du patriarche de Constantinople.

En s'élevant en face de l'Église de Rome, l'Église de Constantinople ne représentait donc pas les Églises d'Orient, elle ne s'inspirait que de ses ambitions et de ses rancunes.

La raison politique, voilà le vrai mobile des intrigues byzantino-religieuses. Il y avait un empire d'Orient et un empire d'Occident; Michel Cérulaire et ses pareils en concluaient qu'il devait aussi y avoir un Pape pour l'Orient et un Pape pour l'Occident, c'est-à-dire qu'une grande division politique devait, d'après eux, entraîner une grande division religieuse. Ce principe, qui au seizième siècle devait se traduire par cette épouvantable formule : « *Cujus origo illius religio* », est l'antithèse exacte de l'Évangile. L'Évangile est la bonne nouvelle pour tous sans exception de nationalité, la vérité pour le juif et pour le gentil, pour le Grec et pour le Romain, pour l'esclave et pour l'homme libre. Comment, l'Évangile en main, pourrait-on légitimer l'existence de deux Églises dans le monde chrétien? Est-ce que, au contraire, tous les textes ne parlent pas de l'unité chrétienne, sous la direction des successeurs de

Digitized by Google

Pierre? « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle... Pierre, j'ai prié pour que ta foi ne défaille pas. » Rien de surprenant donc si le principe malsain de constituer les Églises d'après les nationalités et non d'après la vérité, principe qui s'est imposé en Europe à la suite de la Réforme, a causé un tort énorme à l'épanouissement de l'œuvre du Christ. Si l'Évangile fait des progrès si lents en Afrique et dans l'Asie méridionale, à qui la faute, si ce n'est aux divisions intestines des communions chrétiennes? Le globe entier serait maintenant converti à l'Évangile, si le seizième siècle avait trouvé l'Europe unie dans sa foi au lieu d'être divisée en trois tronçons religieux. Quelle effroyable responsabilité pour ceux qui, par leurs fautes et leurs crimes, ont amené cette situation! Dieu veuille qu'elle s'améliore et que l'avenir puisse dire en parlant de la chrétienté : « Elle ne comprend plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur! »

A l'époque où le cardinal Humbert et ses deux collègues se rendaient à Constantinople par ordre du Saint-Siége, un autre personnage de l'Église romaine, Hildebrand, le futur Pape Grégoire VII, vint en France, également envoyé par Léon IX, pour traiter diverses affaires ecclésiastiques et notamment

Digitized by Google

pour résoudre la question encore renaissante de Bérenger. Nous avons bien peu parlé de Hildebrand en racontant le pontificat de Léon IX; c'est que, en effet, il est très-rarement question de lui dans les chroniqueurs et dans les documents contemporains; le principal de ces chroniqueurs, l'archidiacre Wibert, ne le nomme pas une seule fois et ne fait pas la moindre allusion à lui. Ce silence à peu près complet à l'égard d'un homme qui, certainement, avait déjà à Rome une grande situation et qui allait bientôt diriger les plus grandes affaires de l'Église, s'explique si l'on considère que, pendant le règne de Léon IX, Hildebrand a établi et consolidé son autorité bien plus qu'il ne l'a exercée. Il s'employait à cette époque, avec son ardeur ordinaire, à la restauration temporelle et spirituelle du monastère de Saint-Paul hors les Murs; il vivait dans le silence et dans la retraite, et ne sortait de son couvent que pour remplir les missions qui lui étaient confiées par le Pape.

Voici les données que nous fournit sur ce point Paul de Bernried, l'un des principaux biographes de Grégoire VII; le récit de ce choniqueur est d'autant plus important que seul il lève quelque peu le coin du voile qui couvre cette partie de la vie du grand Pape.

Digitized by Google

« Après avoir été ordonné sous-diacre par le Pape Léon IX, Hildebrand fut mis à la tête du monastère de Saint-Paul, qui se trouvait dans une situation navrante. Une vision l'encouragea à accepter cette lourde charge; il vit saint Paul dans sa basilique : l'apôtre prenait avec ses mains le fumier de bétail dont l'église était remplie et s'occupait à le jeter au dehors. Comme Hildebrand regardait ce spectacle en simple curieux, l'apôtre l'interpella en lui demandant pourquoi il ne lui prêtait pas son concours, et il lui prescrivit en même temps de ramasser comme lui le fumier et de le jeter hors de l'église. Des voleurs de la Campagne romaine s'étaient approprié presque toutes les ressources du couvent; aussi l'observation de la règle et les traditions de sainteté avaient presque totalement disparu; les troupeaux entraient librement dans l'église et y séjournaient, et les quelques moines restés à Saint-Paul étaient perdus de réputation, car ils ne rougissaient pas de se faire servir au réfectoire par des femmes.

« Hildebrand fit restaurer la basilique, procura au monastère ce qui lui était nécessaire pour vivre, et réunit ensuite un nombre assez considérable de moines réguliers dont l'esprit religieux et l'exacte discipline rendirent au couvent de Saint-Paul la réputation méritée qu'il possède encore de nos jours.

« Hildebrand avait une telle confiance dans les prières des religieux de Saint-Paul après la restauration du couvent que, lorsque ses prières n'étaient pas suivies de la grâce demandée, il en concluait que quelque faute avait été commise; il faisait aussitôt venir le délinquant, et, dès que la pénitence nécessaire était accomplie, les prières faites obtenaient infailliblement leur effet. Heureux père et heureux enfants, car entre eux aucune faute ne pouvait rester ignorée ou impunie! Selon le précepte de l'Apôtre, elle

Digitized by Google

était aussitôt effacée par une punition qui s'inspirait d'un esprit de douceur. Mais si des personnes, quelle que fût leur profession, se permettaient de commettre dans le monastère des fautes plus graves, surtout contre les mœurs ou contre les choses saintes, elles ne tardaient pas à payer de leur vie l'injure faite à l'honneur de l'Apôtre.

« En effet, de même que, du temps du Pape saint Grégoire, le bienheureux apôtre saint André punit, dit-on, ceux qui avaient profané son sanctuaire, de même, du vivant de Hildebrand, devenu plus tard Grégoire VII, le bienheureux apôtre Paul prouva qu'on ne s'attaquait pas impunément au monastère qui portait son nom.

« Le saint Pape Léon IX, donnant tous ses soins à la culture du champ du Seigneur, admira les fruits de bénédiction que produisait ce rameau, nommé Hildebrand ; il savait que cette fécondité venait de ce que Hildebrand était avec le Christ et le Christ avec Hildebrand ; aussi, pour agrandir la sphère d'action du supérieur de Saint-Paul, il l'ordonna prêtre et le nomma archidiacre de l'Église romaine[1].

« Hildebrand, étant ensuite allé dans les Gaules, s'acquitta d'une manière si remarquable des missions qui lui furent confiées qu'il pouvait dire avec l'Apôtre : « Gloire à « Dieu qui nous accorde un succès constant en Jésus-Christ, « et qui se manifeste en tous lieux par notre intermédiaire. « En effet, c'est nous qui sommes en Dieu l'arome du Christ, « aussi bien pour ceux qui sont sauvés que pour ceux qui « périssent ; pour ceux-ci nous sommes un arome mortel, « et pour les premiers un arome de vie. » (*II^e aux Corinthiens*, ch. II, verset 14.)

[1] P. Bernried se trompe ; Hildebrand n'est devenu archidiacre de l'Église romaine que plus tard, en 1059, sous le pontificat de Nicolas II. Cf. JAFFE, *Regesta Pontificum*, p. 384.

Digitized by Google

« Ce fut à Lyon, premier siége des églises des Gaules, et dans un synode que Hildebrand remporta un premier succès.

« Ainsi que le pape Calixte aimait à le raconter, le premier jour de ce synode, on s'occupa d'un pseudo-évêque qui, disait-on, était arrivé à l'épiscopat par des moyens simoniaques. Mais, comme on ne put ce jour-là faire la preuve, l'affaire fut remise au lendemain. L'évêque, tourmenté par sa mauvaise conscience, ne savait trop quel moyen prendre pour détourner le coup qui le menaçait. Il savait que le caractère de son juge Hildebrand était plus ferme que le diamant; il ne fallait donc pas songer à l'attendrir par un présent quelconque, cette démarche n'aurait servi qu'à rendre plus inflexible cet incorruptible serviteur de la vérité. Il prit alors le parti de distribuer beaucoup d'argent et parvint par ce moyen à fermer la bouche des accusateurs et des témoins; le lendemain, se croyant sûr de l'impunité, il vint à la séance et dit d'un air insolent : « Où sont ceux qui m'accusaient? « personne ne m'a condamné. » Le serviteur de Dieu gémit profondément sur le coupable et sur ceux qui s'étaient laissé corrompre, et puis il dit à l'accusé : « Crois-tu, « évêque, que le Saint-Esprit ait la même substance et la « même divinité que le Père et le Fils? » L'évêque répondit : « Je le crois. » Hildebrand poursuivit : « Dans ce cas, « répète ces paroles : Gloire au Père, au Fils et au Saint- « Esprit. » Lorsque l'accusé voulut répéter cette phrase que les Pères du concile de Nicée ont ajoutée aux hymnes pour inculquer la foi en la sainte Trinité et qui, d'après la recommandation de saint Jérôme au Pape Damase, doit être répétée à la fin de chaque psaume, il parvint à dire : « Gloire au Père et au Fils », mais il ne put jamais ajouter « et au Saint-Esprit ». Ayant recommencé, il ne put dire et « au Fils », et enfin, à une troisième reprise, il s'arrêta au

Digitized by Google

début de la phrase. Il se jeta alors aux pieds de l'ambassadeur du Saint-Siége et avoua qu'il était simoniaque. Lorsqu'il eut été déposé de l'épiscopat, il put prononcer à haute voix le verset « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ». On raconte que quelques pseudo-évêques, frappés d'étonnement à la vue de ce miracle, avouèrent spontanément leurs fautes et se démirent des charges qu'ils avaient injustement obtenues[1].

« Le vénérable archidiacre tint un autre synode auquel assistait Hugo, abbé de Cluny. Dans cette assemblée, Hildebrand déposa judiciairement un évêque. L'abbé de Cluny et l'envoyé du Saint-Siége, ayant ensuite quitté la ville, eurent à traverser à gué une rivière; Hildebrand passa le premier et Hugo vint ensuite. Lorsqu'ils eurent atteint l'autre rive, Hildebrand, se retournant vers son compagnon, lui dit : « Pourquoi penses-tu cela de moi? » L'abbé lui répondit : « Te considères-tu comme un Dieu, puisque tu « prétends savoir ce que pensent les hommes? — Je ne « suis pas un Dieu » répondit Hildebrand, « et cependant je « savais ce que tu pensais. Tu disais en toi-même que « j'avais déposé cet évêque plutôt par bravade que par zèle « pour les intérêts de Dieu. » L'abbé, atterré, ne sut que proférer ces paroles : « Je t'en prie, au nom de la charité du

[1] Hildebrand a lui-même raconté à Didier, abbé du Mont-Cassin et plus tard Pape sous le nom de Victor III, ce miracle survenu pendant la célébration du synode de Lyon. Hildebrand commence ainsi ce récit: « N'étant encore que sous-diacre, je fus envoyé dans les Gaules par le Pape Victor pour y traiter diverses affaires ecclésiastiques, etc... » Ce n'est donc pas pendant le pontificat de Léon IX, comme paraît le dire P. Bernried, mais pendant le ponlificat de Victor II que s'est tenu le concile de Lyon, et la manière dont il a été présidé n'a probablement pas été le premier succès du futur Pape Grégoire VII. Cf. Migne, t. CXLIX, col. 1013. Victoris III dialog., lib. III.

Digitized by Google

« Seigneur, dis-moi comment tu as pu deviner cela. — Je « me suis retourné pour te regarder pendant que tu suivais « le gué, et, comme s'il y avait eu un fil partant de ta « bouche et aboutissant à mes oreilles, les pensées qui « occupaient ton esprit se sont clairement manifestées à « moi [1]. »

Dans sa narration, Paul de Bernried n'a pas parlé de l'important synode de Tours qui s'occupa de l'hérésiarque Bérenger et que présida Hildebrand, pendant que Léon IX rendait à Rome le dernier soupir. Nous pouvons heureusement combler cette lacune par un passage de Lanfranc et par une réponse de Bérenger aux assertions de Lanfranc; mais auparavant, il est indispensable de savoir ce qu'il était advenu de Bérenger après la tenue du synode français de l'automne 1051. Tout indique que cette assemblée, tenue sans le concours et la sanction du siége apostolique, avait eu le résultat déplorable prévu par Déoduin de Liége. Eusèbe, que ses collègues ne pouvaient déposer, était resté sur son siége épiscopal d'Angers, et « les hommes d'armes de France, précédés des clercs en habits ecclésiastiques », n'avaient guère réussi à réduire Bérenger et

[1] Paul de Bernried, *Gregorii vita*, 12, dans Watterich, *Pontific. Romanorum vitæ*, t. I, p. 478 sqq. Après avoir été chanoine de l'Église de Ratisbonne, Paul de Bernried vint se fixer à Rome, où il composa vers 1128 sa *Vie de saint Grégoire VII*.

Digitized by Google

ses amis. L'hérésiarque avait continué, grâce à la protection du comte d'Anjou, Geoffroy Martel et de l'évêque d'Angers, à répandre sa doctrine de l'impanation, qui le conduisait logiquement à nier la présence réelle de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'Eucharistie. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ces trois hommes, Geoffroy Martel, Eusèbe d'Angers et Bérenger, avaient de puissantes raisons pour rester unis; ils luttaient tous les trois contre le Saint-Siége, et se soutenaient mutuellement dans cette campagne. C'est ce que prouve la lettre suivante, inédite jusqu'à ces dernières années, et qui projette une vive lumière sur ces événements. Pour comprendre certains détails de cette lettre, écrite vers 1052 ou 1053 par Eusèbe d'Angers et par Geoffroy, comte d'Anjou, à Arnoulf, archevêque de Tours, quelques préliminaires sont indispensables.

Après la célébration du concile de Mayence au mois d'octobre 1049, Léon IX, voyant que le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, retenait toujours en prison Gervais, évêque du Mans, et ne voulait pas expliquer sa conduite devant un synode présidé par le Pape, s'était décidé, en 1050, à jeter l'interdit sur toutes les possessions du comte Geoffroy. Celui-ci, épouvanté par ce coup de foudre qu'il ne soupçonnait probablement pas devoir le frapper, avait alors envoyé à Rome son ami

Digitized by Google

Eusèbe, évêque d'Angers, pour obtenir que Léon IX revînt sur sa décision. Le Pape avait consenti à quelques adoucissements, probablement pour amener le comte d'Anjou à se montrer, de son côté, moins sévère vis-à-vis de l'évêque du Mans, mais il avait refusé d'abroger les principales dispositions de son ordonnance. Après plusieurs autres démarches aussi inutiles, et divers autres incidents, Eusèbe et le comte Geoffroy écrivirent au sujet de cette affaire la lettre suivante à son métropolitain. Il faut avouer qu'elle fait peu d'honneur à Eusèbe; on remarquera particulièrement ce que l'évêque d'Angers dit au sujet de Bérenger; comment un évêque peut-il parler de cette façon après les condamnations de Bérenger aux synodes de Rome, de Vercelli et de Paris?

« *Eusèbe, évêque d'Angers, à Arnoulf, archevêque de Tours.*

« Eusèbe, évêque d'Angers, et le comte Geoffroy présentent au très-vénérable archevêque leurs humbles services. Nous te remercions grandement, ô vénérable père, d'avoir bien voulu faire parvenir nos lettres au Pape; nous n'attendions pas moins de notre primat. Tu ne t'es pas laissé prévenir dans notre cause, tu n'as pas considéré nos personnes, tu n'as eu en vue que le droit ecclésiastique; aussi sommes-

Digitized by Google

nous prêts à prouver la justice de notre cause si l'on nous en fournit l'occasion ; tu nous as soutenus et protégés auprès de nos adversaires autant qu'il a été possible de le faire. Celui qui a dénaturé notre cause auprès du seigneur Pape, ou qui a mal conseillé le seigneur Pape dans notre affaire, portera, quel qu'il soit, la responsabilité de son iniquité. Pour arriver à ce qui nous concerne, si tout d'abord le seigneur Pape n'a pas vu notre bon droit, il est déjà revenu en partie de ce sentiment. Lorsqu'il a envoyé aux Églises dont la divine Providence m'a confié le gouvernement cet ordre qu'il n'aurait jamais dû promulguer, je n'étais pas tenu de m'en préoccuper, et, en agissant de cette manière, j'avais pour moi, non-seulement de bonnes raisons prises dans l'Évangile, mais encore l'autorité des plus grands hommes de l'Église. Je n'ai cependant pas voulu, comme j'en avais le droit, contrevenir à l'ordonnance du Pape avant d'avoir eu un entretien avec lui ; et, comme s'il n'y avait pas eu de prophète en Israël, comme si ma propre autorité devait être comptée pour rien, ou, pour ne pas parler de moi, comme s'il n'y avait pas dans l'Église une autre autorité à laquelle on pouvait en appeler, à laquelle, dans les cas urgents, on pouvait, sans recourir au Saint-Siége, soumettre les affaires ecclésiastiques, j'ai mis de côté toute excuse, j'ai surmonté toutes les difficultés, y compris celle d'aller à Rome, et je me suis rendu dans cette ville au prix des plus grandes fatigues de l'âme et du corps, et après avoir supporté de lourdes dépenses. Là, le Pape corrigea ce qu'il y avait d'exagéré dans cet édit qui n'aurait jamais dû être envoyé par le Siége apostolique à une Église; j'ajouterai même que les tempéraments auxquels il consentit n'étaient pas suffisants, et puis il fixa le temps et le lieu où il terminerait cette affaire, c'est-à-dire où il infirmerait tout ce qu'il avait décidé au mépris des lois ecclésiastiques.

Digitized by Google

« A l'époque indiquée, j'étais exact au rendez-vous, après avoir fait pour cela un long voyage, mais le seigneur Pape ne s'y trouvait pas ; son conseil paternel me fit défaut ainsi qu'aux autres personnes venues de tous côtés pour diverses affaires.

« Après toutes ces démarches, j'ai encore, mais en vain, envoyé des messagers à Rome. Après avoir constaté que les dernières résolutions du Saint-Siége étaient pires que les premières, qu'est-ce donc que le Pape veut que je fasse? De quel côté pense-t-il donc que je me tournerai? S'imagine-t-il que j'ignore que nous avons un pontife suprême, le juste Jésus, qui domine et renferme tout, et en dehors et au-dessus duquel je ne dois rien au Saint-Siége? Je sais très-bien que le serviteur est au-dessous du maître et que ce qui m'est permis par le Christ, du moment que je suis son serviteur, ne peut en aucune façon m'être défendu par le Pape. Me croit-il assez aveugle pour ne pas voir que l'obéissance n'est pas due dans les choses qui ne sont pas de Dieu, quand même l'ordre serait donné par un ange descendu du ciel? Celui qui obéit au prophète, nonobstant le précepte divin, ressentit les morsures du lion.

« Ce qui prouve le bon droit du seigneur comte que le Pape mandait avec tant de sérieux, pour ne pas dire tant de témérité, à comparaître par-devant les conciles de Rome ou de Vercelli, c'est qu'il n'a jamais refusé de faire discuter le cas de l'évêque. Il a envoyé des ambassadeurs au seigneur Pape pour lui déclarer qu'il était prêt à prendre part à un débat contradictoire en présence de Sa Sainteté, si le Pape venait, comme il en avait manifesté l'intention, ou bien s'il déléguait quelqu'un en présence de Sa Sublimité, parce que, dans ce dernier cas, c'est à toi qu'il revenait de juger cette affaire. Le seigneur comte ajoutait qu'il voulait être certain que dans cette discussion nous pourrions, en toute

Digitized by Google

sûreté, entendre et être entendus; évidemment toutes ces demandes sont conformes aux lois ecclésiastiques et civiles. Mais, puisque le Pape n'est pas venu nonobstant sa promesse et puisqu'il ne t'a pas délégué auprès de nous quoique tu fusses le juge naturel de cette cause, que veut-il que fasse notre comte? Il veut qu'il aille à Rome, non pas tant pour se disculper par-devant un tribunal d'évêques que pour tomber dans un abîme de maux et pour être assassiné par ses ennemis, qui conspirent nuit et jour contre lui. Il veut qu'il rende la liberté à cet évêque, tandis que le comte proteste qu'il n'a pas fait prisonnier et qu'il ne détient pas en captivité un véritable évêque; s'il faisait ce que le Pape demande, il ne pourrait plus répondre de rien; de grands dangers menaceraient et ses propres biens, et la paix commune, et le repos de ce peuple, au-dessus duquel Dieu l'a placé pour punir les coupables [1]. En envoyant de pareils ordres au comte, homme très-fort dans la procédure et dans la jurisprudence, le seigneur Pape a fait que le comte ne respecte plus les prescriptions que le Siége apostolique lui envoie, même lorsqu'elles sont justes.

« Il est d'autant plus incliné à agir de cette manière que c'est un homme du monde fort absorbé par les affaires temporelles. J'ai cru utile d'écrire ces détails à Ta Paternité, j'aurais même dû le faire dès le début, pour que tu remplisses ton devoir à notre égard. Défends dès maintenant notre cause, si elle est juste, même contre le seigneur apostolique; en agissant ainsi, tu défends les intérêts de ta primauté.

[1] L'évêque d'Angers écrit ensuite cette phrase dont je n'ai pu, malgré tous mes efforts, connaître exactement le sens : « *Putat nesciat, quod experimentis quam pluribus maximisque cognovit, arma tenenti omnia dare, quantum te attingunt, qui justa negat?* » Peut-être le lecteur sera-t-il plus heureux que moi.

Digitized by Google

« Sache en outre que Bérenger, clerc de notre Église, auquel on ne peut reprocher ni la moindre erreur ni la moindre faute, a été, grâce à l'exagération du seigneur Pape, diffamé de la façon la plus injuste et la plus indigne du Siége apostolique. J'aurais bien des choses à t'écrire à son égard, mais le départ de ceux qui vont emporter ma lettre ne le permet pas; je le ferai lorsque, Dieu aidant, j'aurai plus de loisirs. Adieu [1]. »

Diverses raisons politiques décidèrent enfin le comte Geoffroy Martel à rendre au malheureux évêque du Mans sa liberté. Mais dès que celui-ci eut franchi le seuil de sa prison, il se hâta de fuir son persécuteur, de peur d'être remis dans les fers, et se réfugia en Normandie, où il chercha, avec l'appui du duc Guillaume de Normandie et du roi de France, à faire expier au comte d'Anjou la longue captivité de sept ans qu'il lui avait fait endurer. Geoffroy Martel, effrayé de l'orage qui se formait contre lui à l'horizon, imagina d'écrire au Pape Léon IX pour le prier de s'interposer entre lui et l'évêque du Mans. Cette lettre très-humble et très-habile, et qui trahit visiblement la main d'Eusèbe d'Angers et de Bérenger, était celle d'un rusé compère; il suffit de la mettre en regard des faits pour voir qu'elle n'était qu'un plaidoyer plus adroit que sincère et exact.

[1] Cf. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 202 sqq.

Digitized by Google

« *Au très-vénérable et vénéré seigneur Pape Léon, le comte Geoffroy présente les très-humbles hommages dus à un si grand père.*

« Je t'ai déjà, ô vénérable Père, envoyé de nombreuses plaintes touchant l'indignité et les crimes de l'évêque Gervais, et je me décide à t'écrire de nouveau à ce sujet, parce que la divine Providence t'a établi au-dessus de nous pour tout ce qui concerne la religion, et parce que la malice de cet homme est toujours la même. Si tu le connaissais tel qu'il est, tu aurais été convaincu qu'en le faisant prisonnier, et en le gardant en prison, j'avais les meilleures raisons spirituelles et temporelles. Au point de vue temporel, j'avais de trop nombreux griefs à reprocher à son infidélité; il avait voulu, étant évêque, me nuire par tous les moyens et nuire à tous ceux dont Dieu m'a confié le gouvernement, et il se proposait d'agir de même dans la suite. Rien n'a pu le changer, ni les torts nombreux que je lui ai pardonnés, ni les serments qu'il m'a répétés à plusieurs reprises de rester en paix, ni les nombreuses concessions que je lui ai faites. Et cependant je ne me suis pas décidé à mettre la main sur lui avant d'avoir porté mes plaintes à l'archevêque et aux évêques de la province, pour voir si les censures ecclésiastiques ne leur fournissaient pas les moyens d'agir contre lui. N'ayant rien obtenu de ce côté, je me suis adressé à tes prédécesseurs les Papes Benoit et Clément, mais je n'ai pas été plus heureux dans ces nouvelles démarches.

« Alors, plus convaincu que jamais qu'il fallait à tout prix me défendre, moi et mes biens, contre les embûches et

Digitized by Google

contre les piéges qui m'étaient constamment tendus, j'ai mis en prison cet homme tout à fait indigne, non pas seulement de sa charge épiscopale, mais de tout autre honneur, ce misérable, cette bête fauve; en prenant cette mesure de rigueur, je n'ai consulté, je le répète, que les intérêts de la paix et du repos public, je n'ai pensé qu'à ma défense et à celle des miens. Malheureusement, les paroles des méchants firent sur Ta Sublimité une trop grande impression; on parvint à te persuader que j'avais mal agi et qu'il fallait procéder contre moi et rétablir dans sa première situation ce perturbateur et ce destructeur de la paix publique. Néanmoins, je n'aurais certainement pas différé d'obéir à tes ordres lorsque tes légats sont venus me trouver pour cette affaire, si j'avais pu exposer ma défense dans une audience de Ta Sublimité, ou si ces légats avaient eu des pouvoirs assez étendus pour me donner une satisfaction suffisante contre l'évêque, pour le cas où celui-ci aurait été réintégré. Hélas! aucune de ces deux suppositions ne s'est produite; aussi, comme il m'était tout à fait impossible d'aller te trouver, j'ai demandé que tu voulusses bien m'envoyer des légats munis de pouvoirs suffisants pour traiter et résoudre cette affaire. Ma demande n'a pas été exaucée, et, toujours trop confiant en ceux qui s'acharnaient après moi, tu m'as excommunié, moi et les miens; alors j'ai fait réunir, autant que je l'ai pu, les évêques et les abbés de la province, et j'ai fait comparaître devant cette assemblée l'évêque Gervais pour qu'elle fût parfaitement convaincue de la culpabilité de cet homme qu'il ne m'était plus possible de te démontrer.

« Ce qui précède me permet de conclure que j'ai tout fait pour ne pas me montrer rebelle à l'autorité du siége apostolique et pour ne pas manquer de respect à la dignité ecclésiastique.

Digitized by Google

« Le souci de la concorde et du repos public, la préoccupation de ma sûreté personnelle me faisaient craindre de rendre la liberté à cet homme qui ne respecte rien, qui est devenu l'irréconciliable ennemi de sa propre âme, qui mêle les choses humaines et les choses divines, et ces craintes étaient augmentées par les guerres que j'avais à soutenir de tous côtés, et surtout par la très-injuste rébellion des habitants du Mans contre moi. Mais lorsque le comte du Mans qui m'avait trahi est venu à mourir, et lorsque les habitants de cette ville ont préféré faire la paix avec moi plutôt que de continuer à me faire la guerre, j'ai espéré que la droite du Très-Haut avait opéré, durant cette longue détention, quelque changement dans la folie de mon prisonnier, et je n'ai plus voulu différer de lui accorder sa grâce entière.

« Je l'ai donc délivré de ses fers, et fait sortir de prison, et puis, de son propre consentement, je l'ai confié, jusqu'au moment où je ferais la paix avec le roi, ce qui, dans mon esprit, ne pouvait tarder, à l'un de ses fidèles et de ses parents qui devait le traiter avec toutes sortes d'honneurs. Rien ne manquait à sa réintégration complète, il avait tout à sa disposition, tous ceux qui faisaient partie de son diocèse avaient accès auprès de lui et lui étaient soumis comme auparavant. Je lui avais pardonné tout ce que j'avais contre lui; la seule chose que je lui demandais, c'était de ne pas troubler la paix et le repos publics.

« Toutes les conditions stipulées entre lui et moi avaient été parfaitement acceptées de part et d'autre, et cet accord avait été consacré par les serments les plus solennels. Tout cela ne l'a pas empêché de manquer à ses promesses, de se montrer parjure, de rompre les liens de fidélité et de parenté qu'il avait avec la personne à laquelle je l'avais confié, et il s'est réfugié en Normandie. Il a oublié dans ce

Digitized by Google

pays qu'il avait promis, dans les termes les plus formels et sous les garanties les plus graves, de ne plus se mêler des affaires temporelles, et maintenant il s'emploie, autant qu'il le peut, à piller, à voler, il cherche par tous les moyens à exciter contre moi les Normands et le roi de France pour qu'ils s'emparent des biens que Dieu m'a donnés et portent la guerre et la dévastation dans mes États. En un mot, sa langue venimeuse est en train de tout corrompre. Même après tous ces nouveaux méfaits, je lui ai proposé un sauf-conduit pour qu'il pût discuter son cas en toute sécurité et pour qu'il recouvrât son épiscopat s'il en était trouvé digne. Comme il refuse et comme il se montre aussi insensé qu'auparavant, il est absolument nécessaire que la paternité du siége apostolique pourvoie aux besoins pressants de l'Église du Mans, et qu'elle reconnaisse qu'en faisant emprisonner cet homme je n'avais véritablement en vue que la paix et le repos publics. Après tout, ô révérend Père, je ne suis qu'un laïque et très-absorbé par les affaires de ce monde, et j'aurais très-bien pu ne pas me préoccuper des souffrances causées à l'Église du Mans par ta négligence et par celle de ceux qui président sous ton autorité aux destinées des Églises. Il m'aurait été facile de m'approprier, pendant l'intérim, l'usufruit de tous les biens appartenant à l'Église du Mans, mais j'aime mieux que tout ce qui touche à l'Église soit selon la règle et selon le droit, fût-ce à mon détriment [1].

C'est vers la fin de 1053 ou au commencement de 1054 que Geoffroy écrivit cette lettre à Léon IX, c'est-à-dire peu de temps après la délivrance de

[1] *Berengarius Turonensis*, par SUDENDORF, p. 212 sqq.

Digitized by Google

l'évêque Gervais. Quelques mois plus tard, arrivait à Tours Hildebrand, chargé par le Saint-Siége de s'occuper de l'hérésie de Bérenger. Si, dans le synode réuni par le légat, l'hérésiarque se montra assez accommodant, s'il signa le formulaire orthodoxe qui lui fut présenté, c'est que Geoffroy Martel, son ancien protecteur, ne pouvait et probablement ne voulait plus le soutenir aussi énergiquement que pendant la captivité de l'évêque Gervais. Voici ce que Lanfranc et Bérenger rapportent sur ce synode de Tours :

« Ce sentiment, dit Lanfranc (celui du Pape Léon IX condamnant la doctrine de Bérenger), fut aussi celui du Pape Victor; il l'a confirmé par son autorité et par celle des conciles; enfin, au concile de Tours, où se trouvèrent et présidèrent les légats de Victor, on te mit à même de défendre tes opinions. Ne l'osant pas, tu confessas et tu juras de garder la foi commune de l'Église; j'ai raconté plus haut qu'à Rome tu as fait une promesse analogue[1]. »

Bérenger répondit avec sa colère et sa prolixité ordinaires :

« Ton récit est imprégné d'une fausseté fort indigne de ta profession religieuse; voici mes explications : Tu écris que le Pape Victor avait, par l'intermédiaire de ses légats, réuni un concile à Tours. Or, au concile de Tours ne furent

[1] Lanfranci, *Liber de corpore et sanguine Christi*, c. IV, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, *col.* 413.

Digitized by Google

ni ne présidèrent les légats du Pape Victor. Jamais les légats de ce Pape ne me mirent à même de défendre mes opinions. . . . . .

« Je le répète donc : jamais le Pape Victor, ni par lui-même, ni par ses légats, n'a traité avec moi de la sainte Eucharistie, jamais il ne m'a prescrit de prouver les propositions que j'avançais; jamais je n'ai confessé ou juré, devant les légats du Pape Victor, l'erreur commune des sots que tu n'hésites pas à appeler la foi commune de l'Église. Puisque Hildebrand vit encore, puisque, si on le consulte avec tout le respect dont il est digne, il peut répondre d'une manière très-pertinente sur l'historique de tous ces faits, je veux faire connaître à tous ceux sous les yeux desquels tombera cet écrit, ce qui s'est réellement passé dans ce concile de Tours; bien peu de personnes le savent exactement. Pendant le pontificat, non pas du Pape Victor, mais du Pape Léon, Hildebrand vint de Rome à Tours pour traiter, au nom de l'autorité apostolique, les diverses affaires ecclésiastiques. C'est devant lui que j'ai répondu à l'accusation calomnieuse formulée contre moi par des insensés; on n'a, du reste, qu'à le consulter lui-même, si l'on ne veut pas tenir compte de ce que j'avance. Je lui donnai pleine satisfaction au sujet des Prophètes, des Apôtres, des Évangélistes et même des écrits authentiques de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire. Avec la grâce de Dieu, je puis encore donner sur ce point une satisfaction aussi complète, et rien ne serait certain pour celui qui, après m'avoir entendu, conserverait quelque doute; il faut, il est vrai, que j'aie affaire à quelqu'un qui m'écoute avec la mansuétude chrétienne et avec un cœur attentif, et non à quelqu'un qui vienne pour injurier le Dieu vivant et pour dire au Seigneur : « Nous ne voulons pas de « la science de vos voies, éloignez-vous de nous »; à quel-

Digitized by Google

qu'un, en un mot, qui, au lieu de venir m'exterminer avec des épées et des bâtons, vienne m'entendre avec un esprit de mansuétude et au nom du Seigneur. Hildebrand, ayant connu nettement la vérité, me persuada de me rendre près du Pape Léon, dont l'autorité ferait taire l'envie des hommes superbes et les voix tumultueuses des sots. Le légat décida que si les évêques réunis voulaient traiter sans délai de l'Eucharistie, il leur serait remis entre les mains, marqués par des signes aux endroits convenables, des livres de divers auteurs que Hildebrand lui-même avait fait apporter en grand nombre de divers côtés, si, contents de ma réponse et sans qu'il fût nécessaire de l'appuyer par une dissertation (car il arrive quelquefois que les adversaires conviennent du texte et diffèrent sur l'explication, c'est, par exemple, ce qui est arrivé aux ariens et aux catholiques à propos de cette proposition : « Le Père est plus grand que « le Fils. »), les évêques passaient à d'autres affaires. Je devais, à l'issue du concile, me rendre directement avec Hildebrand auprès du Pontife romain, ainsi que je l'ai déjà dit. Les évêques réunis voulurent que quelques-uns d'entre eux, l'évêque d'Orléans, l'évêque d'Auxerre et l'archevêque de Tours, m'entendissent en particulier avec leurs clercs au sujet de l'Eucharistie. Ainsi fut fait. Après m'avoir appelé, les deux évêques se plaignirent d'être empêchés, par ma faute, de s'occuper des affaires de leurs églises particulières. Quelle était ma faute? Interrogés sur ce point, ils répondirent que, d'après moi, le pain sacré de l'autel n'était que du pain et ne différait pas du pain non consacré des repas ordinaires. Je demandais quel était, sur ce point, mon accusateur. Ils n'en purent produire aucun, répondirent que le bruit public leur avait appris ce qu'ils avaient avancé sur mon compte, et voulurent, puisque je niais ce propos, entendre ce que j'avais à dire. Je pris la parole : « Soyez

Digitized by Google

« parfaitement sûrs, dis-je, qu'après la consécration, le pain « et le vin de l'autel sont vraiment le corps et le sang du « Christ. » A ces paroles, ils me dirent que les autres évêques, qui siégeaient dans l'église de Saint-Maurice, n'attendaient de moi rien de plus que la répétition, dans l'Assemblée générale, de ce que je venais de dire; chacun serait dès lors libre de vaquer à ses affaires. Je me rendis donc avec ceux qui m'avaient entendu en particulier, les évêques d'Orléans et d'Auxerre, à la réunion des autres, et ce que j'avais dit à quelques-uns en particulier, je le répétai devant l'Assemblée générale. L'accusation calomnieuse portée contre moi se trouvant alors réduite à néant, il n'en manqua pas qui dirent que ma parole ne devait pas suffire, que je parlais d'une façon et que peut-être, au fond, je pensais d'une autre, et qu'il fallait exiger de moi un serment. Ils l'exigèrent, et sans aucun droit, puisqu'on ne pouvait produire un seul accusateur qui m'eût entendu dire ce que d'abord on me reprochait d'avoir dit; toutefois je cédais au conseil de l'évêque d'Angers et de l'abbé du grand monastère d'Aubert, qui savaient très-bien que mes paroles étaient basées sur l'Écriture sainte. Ils m'exhortèrent à ne pas refuser d'apaiser le tumulte populaire, quoiqu'ils fussent convaincus que j'avais au fond du cœur ce que j'avais sur les lèvres. J'écrivis donc ainsi ce que je devais professer sous la foi du serment : « *Après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont le corps et le sang du Christ* », et je prêtais serment que je croyais de cœur ce que j'avais déclaré de vive voix. J'ai fait ce serment, je le répète, contrairement à tout droit civil ou canonique, et uniquement pour me conformer au conseil de ceux que j'ai nommés plus haut et qui connaissent la vérité aussi bien que moi. Hildebrand, légat de l'Église romaine, reconnut alors par la grâce de Dieu et après un examen attentif ce que valait cette accusation

Digitized by Google

d'hérésie portée devant lui contre moi par des hommes ignorants, incapables de supporter que d'autres leur soient supérieurs en science. Après avoir apaisé le tumulte causé par la foule toujours prête à crier : Crucifiez-le, crucifiez-le! mais incapable toujours ou presque toujours de comprendre la verité, toujours disposée à saisir les bâtons et les lances, Hildebrand se mit à expédier les affaires pour lesquelles il était venu de Rome. Ces affaires le retinrent, et j'attendais déjà depuis quelque temps pour l'acompagner à Rome où je devais, selon qu'il avait été convenu avec lui, donner satisfaction touchant la sainte Eucharistie, le rôle éminent de la raison, les immunités de l'autorité, quand on lui annonça que le Pape Léon avait quitté la terre. Cette nouvelle me fit suspendre mon projet d'aller à Rome. Il est donc prouvé que les légats du Pape Victor n'ont jamais eu affaire à moi; aussi, combien est indigne de ta profession religieuse et de ton érudition l'assertion effrontée par laquelle tu prétends que j'ai prêté serment à Rome, et que j'ai de nouveau prêté serment à Tours par-devant les légats du Pape Victor[1] ! »

La narration de Lanfranc n'est pas, on le voit, si différente de celle de Bérenger que celui-ci le prétendait. Bérenger avoue avoir été forcé au concile de Tours de professer sous la foi du serment, et par-devant le légat du Saint-Siége, le dogme catholique sur l'Eucharistie. Lanfranc n'avait pas dit autre chose; seulement, d'après lui, ce légat avait été envoyé par le Pape Victor, et, d'après Bérenger, par le pape Léon IX. Il n'est guère possible d'ad-

[1] Berengarii *De sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior*, p. 49-53, édit. Vischer, Berlin, 1834.

Digitized by Google

mettre que la mémoire de Bérenger lui fît défaut au sujet d'événements aussi graves, qui avaient eu pour lui une importance exceptionnelle; il a soin, du reste, d'invoquer à l'appui de ce qu'il avance le témoignage de Hildebrand encore vivant; Bérenger n'était amené en aucune sorte par le souci de sa défense à contredire Lanfranc sur un point purement chronologique et sans importance pour le fond même du débat agité entre les deux théologiens.

Il est donc exact de conclure que, pendant les derniers mois du pontificat de Léon IX, Hildebrand est venu en France, en qualité de légat du Saint-Siége, pour traiter les questions ecclésiastiques pendantes, et qu'il a présidé à cette époque le concile de Tours. Aussi, pouvons-nous regarder comme erronées deux assertions souvent reproduites par les biographes de Hildebrand. La première est du schismatique Benno; il prétend que Hildebrand, d'accord avec Théophylacte, l'ancien Pape Benoît IX qu'il avait traîtreusement fait réconcilier avec Léon IX, aurait poussé ce dernier à faire la guerre aux Normands et qu'il l'aurait ensuite, toujours avec le concours de Théophylacte, trahi et livré à ses ennemis [1]. Cette accusation tombe d'elle-

[1] Bennonis *cardinalis De vita et gestis Hildebrandi*, lib. II, dans Goldast, *Apostologiæ pro Henrico IV*, Hannoviæ, in-4°, 1611.

Digitized by Google

même, puisque Hildebrand n'était pas en Italie lors de l'expédition contre les Normands, et la prière que Libuin met sur les lèvres de Léon IX expirant fait voir qu'à cette époque Théophylacte était toujours l'adversaire du Pape. Enfin, Bonitho a raconté qu'à son lit de mort, Léon IX avait confié à Hildebrand le soin de gouverner l'Église romaine pendant la vacance du siége [1]; autre erreur, puisque Hildebrand n'a pas assisté à la mort de Léon IX. Il se pourrait toutefois que le moribond eût chargé quelque personne de son entourage de porter à Hildebrand l'expression de ses dernières volontés, et lui eût imposé la lourde mission de faire face aux difficultés que sa mort allait créer à l'Église romaine. Cette circonstance expliquerait la part si importante que Hildebrand eut à la nomination du successeur de Léon IX.

Les émotions de l'expédition contre les Normands, la demi-captivité de Bénévent, l'indifférence coupable dont l'empereur Henri III faisait preuve à l'égard du Saint-Siége avaient brisé le pieux Pontife déjà fatigué par les travaux incessants de cinq années de pontificat. Cet honnête Alsacien, cet évêque lorrain, au cœur pur, à l'âme vraiment sacerdotale, avait vainement cherché à comprendre

[1] Bonitho, *Ad amicum* dans Jaffe, *Monum. Gregoriana*, p. 636.

Digitized by Google

et à convertir cette turbulente Italie de la seconde moitié du onzième siècle. Il avait grandement souffert de sa transplantation dans la Péninsule; aussi, dès que le synode pascal était terminé, il regagnait avec bonheur sa chère vallée du Rhin; là, il reprenait des forces avant de rentrer sur la terre italienne où, à côté d'admirables fleurs de sainteté, l'intrigue, la trahison, le poison, le poignard déroulaient d'interminables drames. Lorsque les événements le forcèrent à faire un long séjour à Bénévent, lorsqu'il vit s'évanouir les espérances qu'il caressait encore à l'époque où il écrivait sa lettre à l'empereur Monomachus, Léon IX eut le pressentiment de sa fin prochaine. Il avait bu le calice jusqu'à la lie; Dieu allait récompenser son serviteur. Voici, d'après l'archidiacre Wibert et d'après Libuin, sous-diacre de l'Église romaine, les derniers incidents de la vie du saint Pape:

« Arrivé, écrit Wibert, au terme du bon combat, le pontife brûlait d'un désir de jour en jour plus ardent de la béatitude céleste; il disait avec saint Paul : « Le monde est « crucifié pour moi, et je suis crucifié pour le monde »; et, arrachant soigneusement de son cœur tout souci des choses de la terre, il paraissait vivre de la pure et bienheureuse vie des anges avant même d'être délivré des liens du corps. Il prenait aussi soin de célébrer plus souvent que de coutume les saints mystères pour le repos des âmes des défunts, et quoique, pendant tout le temps de son exil sur la

Digitized by Google

terre, il se fût particulièrement appliqué à ce glorieux exercice de charité, il redoubla de zèle à l'approche de son dernier jour et multiplia ses prières pour les morts. Comme la divine Providence opère, tantôt par la miséricorde, tantôt par les rigueurs, le salut de ceux qui se conforment à ses décrets, elle infligea au saint Pontife, pour mettre le comble à ses mérites, une mortification salutaire. Il perdit tout appétit, et les souffrances que lui apporta la maladie le forcèrent à continuer ses jeûnes auparavant volontaires, à ce point qu'un verre d'eau dut suffire à soutenir[1] son corps débile[1]. L'année s'écoula au milieu de ces souffrances, et bientôt arriva l'anniversaire de son ordination (12 février), jour auquel chaque année il avait coutume d'adresser à Notre-Seigneur des supplications plus ferventes. Aussi, malgré des douleurs plus intenses, il voulut, fortifié par le Saint-Esprit, guide de toute sa vie, célébrer la messe ce jour-là avec une solennité conforme à sa dignité apostolique; sa gracieuse affabilité combla de joie les habitants de Bénévent où il faisait alors sa résidence. Ce fut la dernière fois qu'il exerça les fonctions sacerdotales dans le divin sacrifice; c'était son adieu aux mystères vivifiants dont il s'était toujours montré le digne ministre. Assuré de la fin

[1] Cet état anémique, lorsque Léon IX n'avait que cinquante-deux ans, cette impossibilité de prendre quelque aliment ne provenaient-ils pas d'un poison lent donné au Pape? On connaît la terrible accusation portée par le cardinal Benno. D'après lui, un certain Gérard, surnommé Brazutus, et ami de Théophylacte (Benoît IX), aurait empoisonné six Papes dans l'espace de treize ans: Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Étienne X et Benoît X. Il est vrai que le livre du cardinal Benno n'est qu'un réquisitoire passionné et contient des erreurs manifestes. Cf. Bennonis *cardinalis De vita et gestis Hildebrandi*. lib. II, dans Goldast. *Apostologiæ pro Henrico IV*, Hannoviæ, in-4°, 1611

Digitized by Google

prochaine des labeurs auxquels il avait été appelé, il se fit porter à Rome en litière (12 mars 1054, jour de la fête de saint Grégoire, Pape). Pendant son voyage, Dieu disposa en sa faveur non-seulement les siens, mais encore ceux qui naguère avaient été ses ennemis, à ce point qu'une nombreuse troupe de Normands, dont nous avons plus haut rappelé les différends avec le Pontife, vinrent mettre à ses pieds l'hommage sincère d'un entier dévouement. Il convenait en effet qu'un si vaillant défenseur de la religion chrétienne, sur le point d'être introduit dans le palais du Christ son roi, y fût amené en vainqueur par une marche triomphale d'un nouveau genre, c'est-à-dire précédé d'une foule d'ennemis naguère subjugués et devenus ses amis. Il resta peu au palais de Latran, attendant ce que déciderait de lui la sentence du juge souverain. Le bienheureux Pierre se souvint que son pontife s'était montré, au prix d'un labeur continuel, son digne coopérateur dans le gouvernement des ouailles de l'Église, et il voulut le rapprocher de lui et le faire participer à l'avenir aux honneurs magnifiques et à la gloire qui, par la grâce du souverain pasteur, sont départis à l'Église romaine. Le Pontife fut donc averti par une vision qu'il ne mourrait que près de l'oratoire du bienheureux Pierre [1]. »

« Le 17 avril, dit le sous-diacre Libuin, jour du dimanche du bon Pasteur, le Pape, se sentant plus gravement malade, fit venir auprès de lui les évêques et les clercs, et il leur dit : « Mes frères et mes coévêques, le Seigneur m'a « rappelé de cette vie; ayez en mémoire le précepte de l'Évan« gile qui dit : *Veillez, car vous ne savez pas à quelle heure « viendra le Seigneur,* et voyez combien la gloire de ce « monde est périssable. Moi qui, quoique indigne, ai reçu

[1] Wibert, II, c. xiv, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p 168.

Digitized by Google

« la dignité de l'apôtre Pierre, me voilà, en ce qui regarde « le corps, réduit au néant. Ce monde s'obscurcit pour moi « et n'est plus qu'une sombre prison ; car j'ai vu le lieu où « je vais entrer, et il me semble que je suis déjà sorti du « temps et que j'habite désormais le monde de ma vision. « Là, je me suis réjoui sur mes frères qui sont morts dans « l'Apulie en combattant pour Dieu, car je les ai vus au « nombre des martyrs. Leurs habits brillaient comme de « l'or, et ils tenaient dans leurs mains des rameaux et des « fleurs qui ne se flétrissent pas, et ils m'appelaient en me « disant à haute voix : Viens, demeure avec nous, car c'est « par toi que nous possédons cette gloire. Puis, j'ai en- « tendu, de l'autre côté, une voix qui répondait : Dans « trois jours il sera près de nous; ce lieu lui appartient, et « sa place est préparée. Mes frères, ajouta le Pontife, si « je survis le troisième jour, regardez ma vision comme « vaine et mensongère; mais si je trépasse au jour annoncé, « gardez fidèlement mes paroles. Allez, maintenant, et re- « venez au lever de l'aurore. »

« Veillé seulement par quelques-uns des siens, le Pontife passa la nuit priant et prosterné.

« Le matin, lorsqu'on revint près de lui, il donna l'ordre de le porter à son tombeau de marbre dans l'église Saint-Pierre. Cela fait, il prescrivit d'apporter dans l'église le lit sur lequel il reposait. Les Romains, voyant porter cette litière vers l'église, crurent que le Pape était mort, et, suivant leur coutume, ils se précipitèrent comme un seul homme vers le palais de Latran pour le piller. Mais tels étaient les mérites et les vertus du bienheureux Léon que pas un seul Romain ne put pénétrer dans le palais; aussi rentrèrent-ils chez eux pénétrés de crainte et couverts de confusion. Lorsque le lit du pieux pontife eut été apporté dans l'église de Saint-Pierre, le Pape fit approcher les

Digitized by Google

fidèles qui étaient présents, et leur ayant fait signe de s'asseoir pour écouter ses avis : « Mes frères, leur dit-il au mi-
« lieu d'un grand silence, mes coopérateurs en Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ, souvenez-vous des commandements
« de Dieu et marchez dans le droit sentier pendant que
« vous jouissez encore de la lumière. Que nul d'entre vous
« ne se permette d'acheter en toute propriété une villa, une
« vigne ou un bien quelconque de la sainte Église romaine
« dont il a seulement l'usufruit. Celui qui agira de cette
« manière encourra certainement la colère du souverain
« Juge. En outre, vous prêtez serment beaucoup trop faci-
« lement; aussi vous êtes-vous, en plusieurs circonstances,
« rendus coupables de parjure; à cause de la miséricorde de
« Dieu, je vous pardonne ces fautes qui se sont renouvelées
« trop souvent. Ayez soin de ne pas vous marier entre pa-
« rents. Ne suscitez pas de difficultés aux pèlerins qui vien-
« nent ici de toutes les parties du monde pour demander à
« Dieu et à son Apôtre le salut de leur âme et celui de
« tous les chrétiens. Enfin, offrez à Dieu les prémices des
« biens qu'il vous accorde, c'est-à-dire les prémices de vos
« fruits et de vos animaux. Si vous n'agissez pas de cette
« façon, vous ne pourrez sauver votre âme. »

« Après avoir parlé au peuple de cette manière, il manda près de lui tous les évêques et les clercs, et leur fit une confession sincère de ses fautes. Puis, s'étant retourné sur son lit de douleur, il regarda du côté de l'Orient, et, ayant aperçu la sainte Croix, il fondit en larmes et pria très-longtemps. Il remit ensuite les péchés de ceux qui avaient été frappés par lui de peines canoniques et octroya même une indulgence générale. « Si vous observez, dit-il, les
« prescriptions que je vous laisse, je vous accorde pour le
« passé une indulgence générale. » Puis il regarda le ciel et
« pria en ces termes : » Seigneur Jésus-Christ, ô bon pas-

Digitized by Google

« teur, vous disiez dans l'Évangile d'hier : *Je suis le bon « Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.* Aussi êtes-vous « descendu du ciel, ô Pasteur dévoué; l'ombre du Saint- « Esprit a couvert la bienheureuse vierge Marie, et vous, « que le monde ne peut contenir, vous avez habité dans « le sein d'une vierge. Après avoir pris pour nous, misé- « rables pécheurs, l'humble forme d'un esclave, vous avez « choisi les douze Apôtres auxquels vous avez donné le « pouvoir de lier et de délier, et vous avez établi l'apôtre « Pierre comme fondement de l'Eglise, car vous lui avez dit: « *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, et « tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le Ciel.* « Seigneur, vous avez également prononcé cette parole: « *Demandez, et vous recevrez ; cherchez, et vous trouverez ; « frappez, et l'on vous ouvrira.* Aussi, je supplie votre clé- « mence de vouloir bien accéder à la demande que vient lui « faire votre serviteur, celui qui, nonobstant son indignité, « s'est assis, d'après votre ordre, sur le Siége de votre « Apôtre. Je vous demande de bien garder l'Église catho- « lique répandue dans le monde entier, de lui accorder la « paix, de la protéger contre ses ennemis visibles et invi- « sibles et de détourner d'elle la perfidie et les noirceurs des « hérétiques. J'implore en outre votre bonté pour qu'elle « absolve de tout péché les chrétiens, nos frères, qui ont « versé leur sang pour défendre la sainte Église catholique « et apostolique. Accordez-leur d'être réunis à tous ceux qui « ont perdu la vie pour votre nom, afin que tous les fidèles « sachent bien que vous récompensez ce que l'on fait pour « vous. Convertissez, ô mon Dieu, les infidèles et les héré- « tiques, pour qu'ils vous reconnaissent pour le vrai Dieu, « ô Jésus-Christ. Je vous prie en outre de délivrer de tout « péché et de tout lien ceux qui ont été anathématisés ou « excommuniés; faites qu'ils embrassent de tout cœur la

Digitized by Google

« vérité pour qu'ils comprennent que si je les ai frappés,
« ce n'est pas par un sentiment d'envie, mais uniquement
« pour défendre la foi. Que votre miséricordieuse bénédic-
« tion s'étende sur eux tous. Seigneur Jésus-Christ qui
« avez dit à vos apôtres : *En quelque maison ou en quelque*
« *ville que vous entriez, dites d'abord : Paix à cette maison !*
« accordez la paix et la concorde aux villes et aux pro-
« vinces que j'ai visitées, car elles m'ont reçu à cause de
« votre paix et de votre bénédiction et elles m'ont obéi
« pour ce motif. En effet, vous avez prononcé un jour cette
« parole : *Qui vous reçoit me reçoit, et qui me reçoit reçoit*
« *Celui qui m'a envoyé.* Aussi, Seigneur, puisque par un
« effet de votre miséricorde, et non à cause de mes mé-
« rites, vous avez fait de moi le vicaire de votre apôtre
« Pierre, puisque vous m'avez donné le pouvoir de lier et
« de délier, daignez bénir les provinces que j'ai visitées,
« que j'ai vues de mes yeux et que j'ai moi-même bénies;
« répandez vos grâces sur ces fidèles, délivrez-les de leurs
« péchés et faites fructifier au milieu d'eux les prédica-
« tions que je leur ai faites. Changez, ô mon Dieu, la
« perfidie des juifs et des hérétiques, faites qu'ils viennent
« à résipiscence, qu'ils se convertissent et qu'ils accom-
« plissent votre volonté. Accordez l'abondance du fro-
« ment, du vin et de l'huile aux provinces par lesquelles
« a passé votre serviteur, afin que tous voient qu'il est
« véritablement venu en votre nom et selon la parole que
« vous avez dite à vos apôtres : *Allez dans le monde*
« *entier, prêcher l'Évangile à toute créature.* C'est en votre
« nom que j'ai marché, c'est en ce nom que j'ai prê-
« ché, que j'ai supplié, que j'ai blâmé. Vous le savez, ô
« mon Dieu, j'ai taché d'être fidèle en tout. Mais,
« comme vous êtes un père miséricordieux, daignez con-
« vertir tous vos adversaires pour qu'ils vous connaissent,

Digitized by Google

« vous qui êtes le vrai Dieu béni dans les siècles des « siècles. »

« Tous ceux qui étaient présents répondirent alors : « *Amen.* »

« A ce moment, il s'exhala de l'autel de saint Pierre, une odeur agréable qui remplit toute l'église, et personne ne douta qu'elle ne vint du Paradis lui-même. Après avoir prononcé cette prière, le Pape ordonna de lui apporter une coupe d'or remplie de vin et de pain. Il ne mangea qu'une bouchée et fit donner le reste aux évêques, qui, après y avoir goûté, le distribuèrent à tous les assistants. Le malade, ayant ensuite levé les yeux au ciel, pria en silence pendant une heure environ, puis il éleva la voix et prononça ces paroles : « Seigneur Dieu, Rédempteur du genre humain, « vous avez exaucé vos apôtres Pierre et Paul lorsqu'ils ont « invoqué votre nom pour confondre la perfidie de Simon; « daignez m'exaucer pareillement; convertissez Théophy- « lacte, Grégoire et Pierre qui ont propagé et consolidé la « simonie dans presque le monde entier[1]; qu'ils connais- « sent enfin la voie de la vérité, qu'ils quittent leurs « erreurs pour aller à vous, ô très-doux Seigneur. *Je ne veux* « *pas la mort du pécheur*, avez-vous dit, *je veux qu'il se* « *convertisse et qu'il vive*. Guérissez-les donc de leurs er- « reurs, vous qui avez converti le persécuteur Paul; qu'ils « se convertissent et qu'ils vous connaissent, vous le vrai « Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit! » Et tous les assistants répondirent : « *Amen.* »

« Il dit encore aux assistants : « Allez, mes enfants, ren-

[1] Léon IX parle de l'ancien Pape Benoît IX (Théophylacte) et de ses deux frères Grégoire et Pierre. Au mois d'avril 1054, le terrible parti des Tusculans n'avait donc pas encore abdiqué ses prétentions et cherchait toujours à entraver l'œuvre de la réforme de l'Église.

Digitized by Google

« trez dans vos maisons et revenez auprès de moi demain à « la première heure du jour. » Peu de temps après il quitta son lit et se dirigea vers le tombeau qui avait été préparé pour lui, et, après s'être couché sur la pierre sépulcrale, il prononça ces paroles qui furent accompagnées de ses larmes : « Voyez, mes frères, ce qui me reste de toutes ces « richesses et de tous ces honneurs, une bien petite et plus « que modeste demeure! J'avais en abondance les biens et « les dignités, et maintenant ce morceau de marbre est tout « mon avenir. » Le Pape leva alors la main et, après avoir fait le signe de la croix, il ajouta : « Sois bénie entre « toutes les pierres, toi que la bonté de Dieu va me donner « pour compagne. Reçois-moi avec joie et, au moment de « la résurrection, rends-moi ma liberté, car je crois que « mon Rédempteur est vivant et qu'au dernier jour je « sortirai de terre pour voir de mes yeux charnels le Dieu « sauveur. » Et il parla ainsi en pleurant.

« Ayant regagné son lit, il bénit tous ceux qui se trouvaient là. Quelques personnes revinrent alors dans leurs maisons, d'autres restèrent pour passer la nuit auprès de lui et racontèrent qu'il n'avait cessé de prier toute la nuit, tantôt à voix basse, tantôt à haute voix et de la manière suivante : « Seigneur, Dieu des armées, regardez votre « serviteur et exaucez ma prière. Que votre grâce exauce « tous ceux qui vous prient avec sincérité. Que votre pa- « role arrive au cœur de ceux qui l'entendent. Faites-nous « connaître la vérité. Si quelques personnes se servent de « mon nom pour vous prier, daignez les exaucer, quelque « chose qu'elles vous demandent. Si quelques fidèles veu- « lent bien observer mon anniversaire, soit par la célébra- « tion du saint sacrifice dans les églises, soit par des dis- « tributions d'aumônes, daignez les récompenser au cen- « tuple, et, après cette vie, accordez-leur la vie éternelle.

Digitized by Google

« Ce n'est pas à cause de ma dignité, c'est parce que je con-
« nais votre bonté que je parle ainsi. N'avez-vous pas dit :
« *Demandez, et vous recevrez?* Je vous demande donc avec
« supplications de vouloir bien accorder votre grâce aux
« fidèles. Je frappe pour que vous m'ouvriez la porte. Ce
« ne sont pas mes mérites qui pourraient m'obtenir cette
« faveur, c'est votre seule miséricorde. Je ne m'adresse pas
« à votre justice, je m'adresse à votre miséricorde. Je ne
« demande pas que mon nom soit glorifié, je n'ai rien fait
« pour cela ; mais, Seigneur, que le Siége apostolique soit
« exalté à cause de votre nom, ô vous qui êtes béni dans
« les siècles des siècles. *Amen.* »

« La nuit suivante, des hommes de grande piété eurent une même vision ; ils virent, durant leur sommeil, deux personnages revêtus d'habits étincelants qui se tenaient au chevet du lit du Pontife ; ils parlaient avec lui et écrivaient ensuite sur un livre qu'ils tenaient en leurs mains. Ils reconnurent facilement les deux Apôtres du Christ, saint Pierre et saint Paul. Ils se réveillèrent alors au moment où les cloches sonnaient matines.

« Lorsque le jour parut, les évêques, les prêtres, les diacres et tout le clergé et le peuple romain se réunirent dans l'église de Saint-Pierre. Le Pape se leva de son lit, et, soutenu par deux clercs, il se rendit à l'autel du bienheureux Pierre. Arrivé là, il se prosterna à terre et resta environ une heure en prière et dans les larmes ; puis, ayant regagné son lit, il fit faire silence et adressa au peuple quelques courtes paroles. Ayant fait ensuite le signe de la croix, il appela les évêques, leur fit sa confession et ordonna à l'un d'eux de lui chanter la messe. Lorsqu'il eut reçu le Corps et le Sang du Christ : « Faites silence, dit-il, peut-être « pourrais-je dormir un moment », et, ayant incliné la tête sur le lit, il reposa environ une demi-

Digitized by Google

heure. Ce fut pendant son sommeil qu'il passa de vie à trépas.

« L'un des évêques, s'étant levé, le toucha, croyant qu'il vivait encore; mais, ayant vu qu'il était mort, il dit aux autres évêques de se mettre en prière.

« Le Seigneur voulut que la mort de son serviteur fût accompagnée de prodiges. Au moment même où l'illustre Pontife recommandait son âme à Dieu, la cloche de Saint-Pierre se mit à sonner toute seule. Un certain Albert et cinq autres personnes de Todi affirmèrent avoir vu à la même heure une sorte de lit couvert de tentures magnifiques et tout rayonnant de clartés traverser l'horizon. C'étaient les anges qui conduisaient au Ciel l'âme du pieux Pontife. Au moment où il mourut il se fit un tel calme dans la ville de Rome que même les feuilles des arbres n'étaient pas agitées. Ce fut le mercredi 19 avril 1054 que le très-saint Pape Léon passa de vie a trépas. Il fut enseveli en paix [1]. »

L'histoire a enregistré peu de morts aussi belles que celle de Léon IX. Ce Pontife qui vient mourir dans son église comme un soldat sur un champ de bataille, qui prédit le jour de sa mort, qui, presque au moment d'expirer, entr'ouvre encore ses lèvres pour faire monter vers Dieu de magnifiques prières pleines de bonté et de miséricorde, et qui sont vraiment l'écho de la prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ après la Cène, toutes ces circonstances

[1] Libcini *Ecclesiæ Romanæ subdiaconi de obitu S. Leonis PP. IX*, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 171-176.

Digitized by Google

achevèrent de manifester la sainteté du Pape aux yeux de ses contemporains. Aussi, en plaçant Léon IX au nombre des saints, l'Église ne fit-elle que confirmer le jugement déjà porté par l'opinion publique.

Sur ce même tombeau de marbre que Léon IX mourant avait béni et salué en termes magnifiques, on grava ces deux vers, expression des sentiments de Rome et de toute l'Église :

VICTRIX ROMA DOLET, NONO VIDUATA LEONE
EX MULTIS TALEM NON HABITURA PATREM.

Quelques années après la mort de Léon IX, un de ses contemporains qui devait s'asseoir plus tard sur le siége de Saint-Pierre, Didier, abbé du Mont-Cassin, résumait comme il suit l'impression que le souvenir de Léon IX avait imprimée dans sa mémoire; je ne saurais, pour terminer ce livre, trouver d'épilogue plus naturel que ces lignes pleines d'émotion et de vérité.

« Au Pape Damase succéda Léon, homme vraiment apostolique; il était de race royale et se distinguait en outre par sa sagesse, son grand esprit de religion et sa science ecclésiastique. On peut lui appliquer cette parole de l'Écriture : *C'est lui qui a de nouveau commencé à invoquer le nom du Sei-*

Digitized by Google

gneur[1]. J'ai eu le bonheur de le voir et de vivre dans son intimité. Souvent, pendant qu'il célébrait le saint sacrifice, je l'ai accompagné à l'autel et, revêtu de mes ornements sacrés, je lui ai lu l'Évangile. Il a restauré et renouvelé l'ordre ecclésiastique; aussi une aube nouvelle a paru se lever sur le monde. Dans ses fréquents synodes, il a déposé les prêtres, les diacres et les autres clercs qui n'avaient pas été régulièrement ordonnés, et il les a remplacés par d'autres ministres aptes à servir dignement le vrai Dieu. Par lui et par ses disciples envoyés de tous côtés, il a constamment, à l'aide de ses lettres et de ses paroles, montré aux peuples la voie du Seigneur. Sa vie, fidèle imitatrice de celle des Apôtres, lui a valu de faire des miracles qui rappelaient ceux de ces mêmes Apôtres. Après avoir durant cinq ans exercé pieusement et religieusement le sacerdoce qui lui avait été divinement conféré, il a, aux applaudissements du ciel, quitté cette lumière instable, et les mains des anges l'ont emporté vers le Christ qui est la vraie et éternelle lumière. Oui, le paradis s'est ouvert devant lui, mais combien est malheureuse notre terre qui n'a pu garder longtemps un pareil pontife[2]! ».

[1] Genèse, c. IV, v. 23.

[2] Desiderii *abbatis Casinensis postea Victoris, P. P. III, Dialogorum* lib. III, dans Watterich, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 95.

Digitized by Google

Je ne sais si le lecteur qui a bien voulu me suivre jusqu'ici partage le sentiment que j'éprouve au moment de poser la plume, mais il me semble qu'il serait facile d'établir entre le Pape dont je viens de raconter la vie et celui qui préside actuellement aux destinées de l'Église, entre Léon IX et Pie IX, un de ces parallèles comme le dix-septième et le dix-huitième siècle les aimaient. Des deux côtés, c'est la même droiture d'intention, la même élévation du sentiment chrétien, la même confiance inébranlable dans le secours de Dieu et dans l'avenir de son Église. Des deux côtés, ce sont aussi des malheurs qui ont entre eux une analogie frappante; la captivité morale de Léon IX à Bénévent fait tout de suite songer à la situation actuelle de Pie IX au Vatican. Léon IX est mort sans avoir vu le jour de la justice se lever pour lui; mais il reposait à peine depuis quelques années dans ce tombeau dont il a parlé avec tant d'éloquence que, par un étrange revirement des choses humaines, ces mêmes Normands vis-à-vis desquels l'ingrate Allemagne l'avait laissé sans défense devenaient le plus ferme appui du Saint-Siége et le plus terrible embarras de l'Allemagne. L'évêque d'Eichstadt s'était cru prudent politique et sage patriote le jour où, après l'entrevue de Worms, il avait fait rétrograder les troupes impériales déjà parties pour soutenir le

Digitized by Google

Pape contre les Normands, mais en réalité il avait par là facilité l'avénement de ces Normands sur la scène politique, et l'on sait si les Normands, devenus forts, ont fait à l'Allemagne du moyen âge de profondes et nombreuses blessures. Pie IX mourra-t-il comme son prédécesseur du onzième siècle sans voir la revanche du droit contre la force? devra-t-il, jusqu'au bout, s'envelopper dans son malheur comme dans une suprême majesté? L'auréole que l'infortune a dessinée autour de sa tête sera-t-elle l'auréole de son lit de mort? C'est encore le secret de Dieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS V

CHAPITRE PREMIER.

BRUNO JUSQU'A SON ÉLECTION A LA PAPAUTÉ.
(21 JUIN 1002. — DÉCEMBRE 1048.)

Naissance de Bruno. — Sa famille. — Il va à l'école épiscopale de Toul. — Bruno chanoine de Toul, plus tard chapelain à la cour du roi Conrad. — Expédition de Conrad en Italie. — Bruno chef d'armée. — Son élection à l'évêché de Toul. — Retour en Lorraine. — Bruno est sacré évêque de Toul. — Il réforme les couvents de son diocèse. — Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon. — Portrait de Bruno. — Il va comme ambassadeur à la cour de France. — Succession du royaume de Bourgogne. — Famine et peste en Lorraine. — Maladie de Bruno. — Il perd son père et sa mère. 1

CHAPITRE II.

SITUATION DE LA PAPAUTÉ A L'AVÉNEMENT DE LÉON IX.

Benoît IX. — Sylvestre III antipape. — Abdication de Benoît IX en faveur de Jean Gratien. — Grégoire VI. — Hildebrand. — Pierre Damiani. — Anarchie à Rome. — Le roi Henri vient en Italie. — Synode de

Digitized by Google

Sutri. — Déposition des trois Papes. — Clément II. — Sacre de l'Empereur. — Les Normands en Italie. — Le margrave Boniface. — Mort de Clément II. — Damase II. — Sa mort. — Hildebrand à Cluny. 35

CHAPITRE III.

(DÉCEMBRE 1048. — JANVIER 1050.)

Assemblée de Worms. — Bruno est élu Pape. — Hildebrand. — Le nouvel élu se rend à Rome. — Intronisation de Léon IX. — Son premier voyage dans l'Italie méridionale. — Synode romain du temps pascal. — Léon IX vient à Reims. — Consécration de l'église de Saint-Remi et synode de Reims. — Synode de Mayence. — Le Pape rentre à Rome. 129

CHAPITRE IV.

(JANVIER 1050. — 25 MARS 1051.)

Retour de Léon IX à Rome. — Voyage dans l'Italie méridionale. — Synode pascal de 1050. — Lanfranc et Bérenger. — Origine de l'hérésie de Bérenger. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Eusèbe, évêque d'Angers — Hugo, évêque de Langres; Adelmann, écolâtre de Liége. — Lanfranc au synode romain pascal de 1050. — Nouveau voyage de Léon IX dans l'Italie méridionale. — Synode de Vercelli. — Humfroid, archevêque de Ravenne. — Bérenger à Préaux, à Chartres, et en prison. — Lanfranc et les partisans de Bérenger au synode de Vercelli. — Lettre de Déoduin au roi de France. — Conférence de Brionne. — Synode national français du mois d'octobre 1050. — Voyage de Léon IX en Lorraine et en Alsace dans l'automne de 1050. — Translation des reliques de saint Gérard, évêque de Toul. — Léon IX rentre en Italie par Worms et Augsbourg — Synode espagnol de Coyaca. 243

Digitized by Google

CHAPITRE V.

(MARS 1051. — MARS 1053.)

Synode romain de 1051. — Soumission de Bénévent. — Voyages de Léon IX dans le sud et dans le centre de l'Italie. — Le Pape va en Hongrie. — Son séjour devant Presbourg, à Ratisbonne, à Bamberg, à Mayence, à Worms. — Luitpold de Mayence. — Échange de Bamberg avec Bénévent. — Retour du Pape en Italie. — Synode de Mantoue. 351

CHAPITRE VI.

(MARS 1053. — 19 AVRIL 1054.)

Mort de Halinard, archevêque de Lyon, et du prince Guaimar. — Synode romain. — Guerre contre les Normands. — Bataille de Civitella. — Léon IX à Bénévent. — Conflit entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident. — Léon, archevêque des Bulgares. — Michel Cérulaire. — Ambassade du Saint-Siége à Constantinople. — Rupture définitive entre les Églises d'Orient et d'Occident. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Gervais, évêque du Mans. — Bérenger. — Synode de Tours, présidé par Hildebrand. — Retour de Léon IX à Rome. — Sa mort. — Épilogue. 407

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89097237218

B89097237218A

Date Due

OC 20 '64			
SEP 2 2 1964			
NO 17'64			
DE 17 '64			
NO 27			
DEC 1 2 1964			
DEC 1 3 1964			
Jan. 14			

Demco 293-5

Digitized by Google

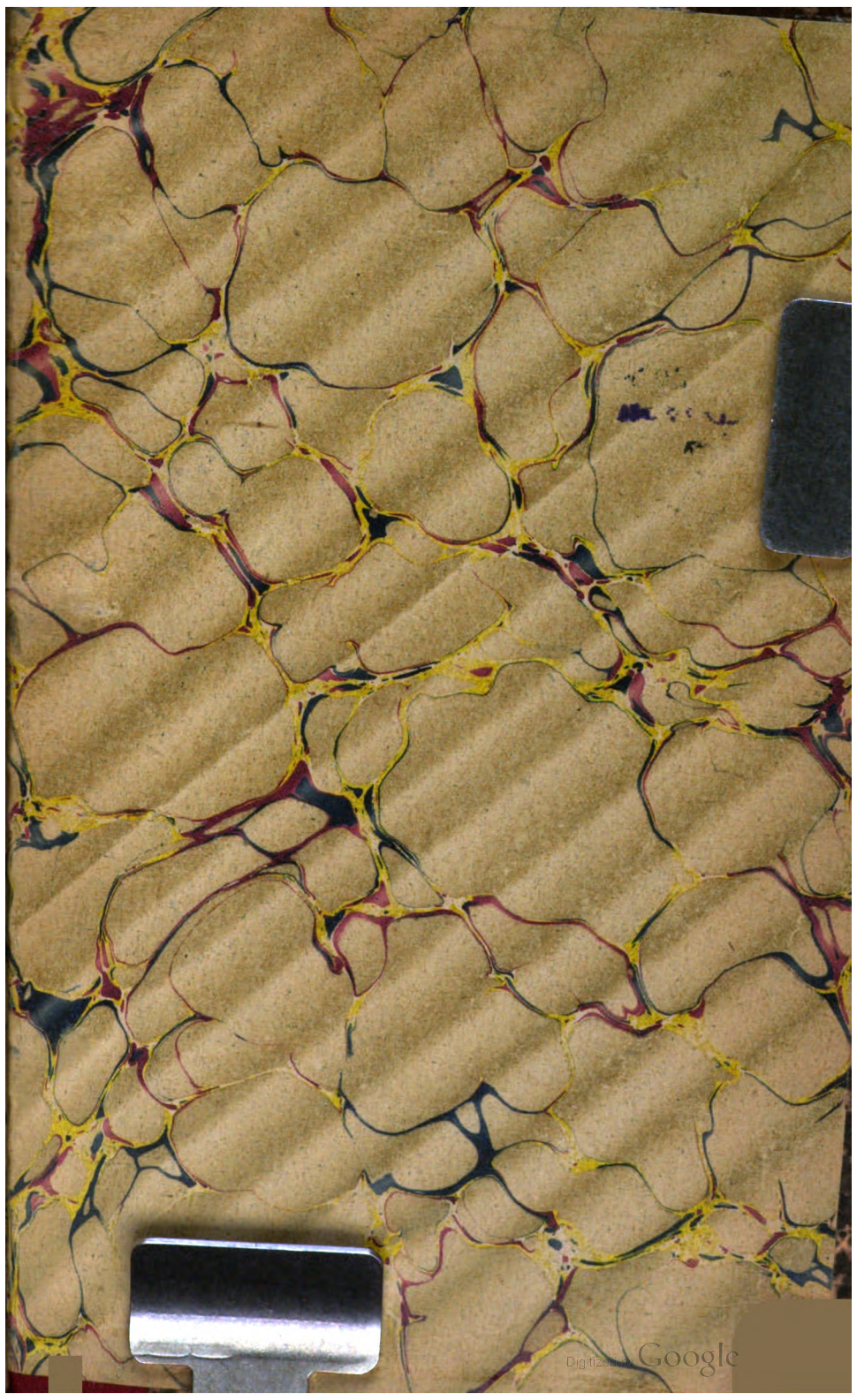
Digitized by Google

b89097237218a